

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00329 486 8

J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. PERM. DES AFFAIRES
H72 EXTERIEURES.
1958
A25 Procès-verbaux et tém.

A4

NAME - NOM



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU JEUDI 12 JUIN
DU MARDI 29 JUILLET ET
DU MERCREDI 30 JUILLET 1958

Prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures
pour l'année financière 1958-1959

Déclaration de l'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires
extérieures.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958.

59067-9-1



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,
et MM.

Aitken (M ^{lle})	Kucherepa	Nugent
Argue	Lafrenière	Paul
Brassard (<i>Lapointe</i>)	Lennard	Pearson
Cardin	MacLellan	Pratt
Crestohl	Macnaughton	² Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Deschatelets	Macquarrie	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Dorion	Mandziuk	Stinson
¹ Eudes	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Valade
Fairfield	McCleave	Van Horne
Herridge	McFarlane	Vivian
Jones	McGee	White—35
Jung	McGrath	

¹ Remplacé le mardi 29 juillet par M. Richard (*Ottawa-Est*)

² Remplacé le jeudi 12 juin par M. Garland.

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

ORDRES DE RENVOI

MARDI 3 juin 1958

Il est décidé—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit composé des membres suivants:

MM.

Aitken (M ^{lle})	Kucherepa	Nugent
Best	Lafrenière	Paul
Brassard (<i>Lapointe</i>)	Lennard	Pearson
Cardin	MacLellan	Pratt
Crestohl	Macnaughton	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Deschatelets	Macquarrie	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Dorion	Mandziuk	Stinson
Eudes	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Valade
Fairfield	McCleave	Van Horne
Herridge	McFarlane	Vivian
Jones	McGee	White—35
Jung	McGrath	

(Quorum 10)

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
Léon-J. Raymond

Il est ordonné—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et de documents.

LUNDI 9 juin 1958

Il est ordonné—Que le nom de M. Argue soit substitué à celui de M. Best sur la liste des membres dudit Comité.

JEUDI 12 juin 1958

Il est ordonné—Que le nom de M. Garland soit substitué à celui de M. Richard (*Ottawa-Est*) sur la liste des membres dudit Comité.

LUNDI 16 juin 1958

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 350 en français de ses *Procès-verbaux et Témoignages*, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

VENDREDI 25 juillet 1958

Il est ordonné—Que les crédits numéros 85 à 111 inclusivement, le crédit numéro 502, les crédits numéros 542 à 549 inclusivement et le crédit numéro 655, figurant au budget principal et au budget supplémentaire des dépenses de 1958-1959, relatifs au ministère des Affaires extérieures, soient retirés du comité des subsides et renvoyés devant le Comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

MARDI 29 juillet 1958

Il est ordonné—Que le nom de M. Richard (*Ottawa-Est*) soit substitué à celui de M. Eudes sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 12 juin 1958

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.
2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 350 en français de ses *Procès-verbaux et Témoignages*, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement.

Le président,
H. O. WHITE.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 12 juin 1958

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin pour organiser son travail.

Présents: M^{11e} Aitken et MM. Crestohl, Deschatelets, Dorion, Herridge, Jung, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, MacLellan, Macnaughton, Macquarrie, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McFarlane, McGee, McGrath, Nugent, Paul, Pratt, Valade, Vivian et White—23.

Sur la proposition de M. Kucherepa, appuyée par M. McCleave, M. White est élu président.

M. White prend place au fauteuil présidentiel et remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils lui font. Il fait ensuite une brève déclaration touchant l'activité future du Comité.

Sur la proposition de M. Jung, appuyée par M. McCleave,

Il est décidé—Que le Comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer 750 exemplaires en anglais et 350 en français de ses *Procès-verbaux et Témoignages*.

Sur la proposition de M. Kucherepa, appuyée par M. Jung,

Il est décidé—Que le Comité recommande qu'il soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Lennard, appuyée par M. Macquerrie,

Il est décidé—Que soit constitué un sous-comité du programme et de la procédure composé du président et de six membres désignés par lui.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MARDI 29 juillet 1958

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 h. 15 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Argue, Crestohl, Deschatelets, Dorion, Fairfield, Herridge, Jones, Jung, Lafrenière, Lennard, Macnaughton, Macquarrie, McCleave, McFarlane, McGee, McGrath, Paul, Pearson, Smith (*Calgary-Sud*), Vivian, White.

Aussi présents: l'hon. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, accompagné de MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint, H. F. Clark, directeur de la Division des finances, J. H. Cleveland, directeur de la Division de l'Amérique, H. F. Davis, directeur de la Division de l'Europe, H. B. Robinson, adjoint spécial au ministre; H. Best, adjoint exécutif au ministre, W. T. Delworth, secrétaire particulier du ministre, H. J. Armstrong, conseiller financier du ministère.

Le président remarque qu'il y a quorum et fait une brève déclaration sur l'importance du travail du Comité.

Après avoir annoncé que le sous-comité du programme et de la procédure se compose de MM. Deschatelets, Herridge, Kucherepa, Lafrenière, Lennard et Macnaughton, le président met à l'étude le crédit numéro 85—Administration centrale et il présente le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Au cours de son exposé, le ministre aborde les sujets suivants:

- a) événements récents au Moyen-Orient;
- b) changements dans la représentation du Canada au Moyen-Orient;
- c) fabrication et contrôle des armes nucléaires;
- d) relations avec les pays du bloc soviétique;
- e) création d'un organisme des Nations Unies pour le maintien de la paix.

M. Smith est interrogé par les membres du Comité.

A midi et quart, après une discussion sur l'horaire de ses séances subséquentes, le Comité s'ajourne au mercredi 30 juillet 1958.

MERCREDI 30 juillet 1958

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 3 h. 40, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Argue, Cardin, Fairfield, Herridge, Jones, Kucherepa, Lennard, Macquarrie, McGee, McGrath, Paul, Pearson, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Valade, Vivian et White—19.

Aussi présents: l'hon. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, accompagné de MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, H. B. Robinson, adjoint spécial au ministre, H. Best, adjoint exécutif au ministre, W. T. Delworth, secrétaire particulier du ministre, R. Campbell, directeur de la Division du Moyen-Orient; M. Shenstone, Division du Moyen-Orient; A. G. Campbell, Division des Nations Unies; et H. F. Davis, directeur de la Division de l'Europe.

Le président remarque qu'il y a quorum et, après une brève déclaration au sujet de la sortie du pays de certains objets historiques, il présente le ministre.

M. Smith fait mention des rapports que le Conseil de sécurité des Nations Unies a reçus du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban et, avec l'approbation du Comité, il en dépose des exemplaires afin qu'ils soient inclus dans le compte rendu imprimé des délibérations du Comité (voir appendices A à E).

A 4 h. 15 de l'après-midi, l'interrogatoire du ministre est interrompu et le Comité s'ajourne au vendredi 1^{er} août 1958.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 29 juillet 1958,
10 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Veuillez bien, messieurs, faire silence. Je désire remercier de nouveau le Comité de la confiance qu'il m'a témoignée en me demandant d'être son président.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux députés qui, pour la première fois, font partie du présent Comité, et je tiens à leur dire que la plus grande cordialité règne ici.

Pendant la dernière session,—et j'espère qu'il en sera de même au cours de celle-ci,—nous nous sommes très bien entendus et il y a eu collaboration entre les représentants de tous les partis politiques, ce qui a été apprécié non seulement par moi-même, mais aussi, je pense, par chacun des membres du Comité.

A la lumière des changements rapides qui se produisent sur la scène internationale, notre Comité revêt une grande importance. Chaque jour apporte du nouveau. J'allais dire que la tension devient plus grande de jour en jour, il y a, cependant, des moments de calme.

Au sein du présent Comité, nous devons, je pense, être très réservés dans nos remarques afin de n'offenser personne et, aussi, afin de guider sagement le pays.

Nous avons tous apprécié le débat sur les affaires extérieures, qui s'est déroulé vendredi dernier. A mon avis, ce débat a donné des fruits. Il nous a amenés, je crois, à une opinion unanime sur la position à prendre, pour autant qu'il s'agisse du Canada.

Je ne crois pas devoir en dire davantage sur la responsabilité qui incombe à notre Comité. Pour le bien du monde entier, nous explorons toutes les voies pouvant amener à la solution pacifique de nos problèmes et, en même temps, nous cherchons à protéger et à sauvegarder la sécurité que représente notre mode de vie démocratique, ainsi que tout le monde démocratique.

Nous avons, je pense, un devoir à remplir envers les Canadiens, celui de leur inculquer l'idée du progrès constant en ce qui concerne notre pays.

Je crois que bon nombre de Canadiens s'étonnent parfois devant l'aide que nous fournissons pour l'amélioration des conditions dans les pays qu'on dit "pauvres" et que, parfois, l'idée leur vient qu'il y a au Canada des entreprises qu'il ne faudrait ni négliger ni perdre de vue à l'heure actuelle.

Il est de notre devoir de prendre de sages décisions et de donner à notre ministre, à son sous-ministre et au ministère la plus grande mesure d'assistance possible.

C'est au sein du Comité que les représentants de tous les partis politiques doivent faire connaître leurs vues afin que, en dépit de toute divergence d'opinions, nous puissions présenter un front uni en tant que Canadiens. Ne montrons aucune discordance de vues à l'ennemi!

Permettez-moi, pendant que j'ai la parole, d'appeler votre attention sur deux questions d'importance secondaire mais qu'il faudra, je pense, prendre en considération. Je tiens à répéter que ce sont des questions d'importance très secondaire.

Dans un cas, il s'agit du tableau, représentant deux moulins à eau, qui a été présenté au Canada par les Pays-Bas. J'ai moi-même assisté à la présentation de ce tableau. J'avais cru comprendre alors que le tableau était destiné à l'édifice du Parlement.

Mais, au moment de l'incendie qui s'est produit dans la bibliothèque, je crois, le tableau a été transporté à la Galerie nationale. Je souhaite qu'il revienne à l'édifice du Parlement.

Dans l'autre cas, il s'agit de recherches et de fouilles que font des hommes de science américains en divers endroits du pays, et du fait qu'ils emportent aux États-Unis un grand nombre de fossiles et autres objets, qu'il vaudrait peut-être mieux garder au Canada.

Ils agissent ainsi sans permission, je pense, du moins sans l'autorisation du Canada. Je signale le fait à l'attention du Comité.

Je vais maintenant vous dire de qui se compose le sous-comité du programme et la procédure que j'ai constituée pour nous guider aujourd'hui et à l'avenir. Les membres du sous-comité sont: MM. Lennard, Lafrenière, Herridge, Macnaughton, Deschatelets et Kucherepa.

Comme vous le savez, le Comité doit faire l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année qui se terminera le 31 mars 1959. Ces questions nous ont été déferées à la fin du débat vendredi.

Je mets à l'étude le crédit 85—Administration centrale.

Je suis heureux que, en dépit des jours difficiles que nous venons de traverser et des nombreuses obligations du ministre et du ministère, il soit possible au ministre de se trouver parmi nous ce matin.

J'ai communiqué avec lui à deux ou trois reprises afin de fixer un jour où il serait libre de certaines de ses autres obligations et où il ne serait pas retenu par des réunions du cabinet ou des conférences à Washington ou à New-York.

Je constate,—ce que vous savez tous d'ailleurs,—qu'il est un homme fort occupé. Je suis heureux de le voir parmi nous ce matin et, sans plus de cérémonie, j'invite l'hon. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à prendre la parole.

L'hon. SIDNEY SMITH (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, je vous remercie et je remercie le Comité de m'avoir invité ici ce matin. Je tiens à vous dire que je serai heureux de revenir au besoin à moins qu'une affaire urgente ne m'oblige à m'absenter d'Ottawa, ce que vous comprendrez facilement.

Je viens à l'instant même de demander tout bas au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il sait quelque chose au sujet de l'enlèvement de fossiles du Canada par des Américains. Ni lui ni moi n'en savons grand chose. J'ose espérer que la disparition de ces fossiles n'a aucune portée politique.

Maintenant, je désire exprimer ma gratitude pour l'étendue et l'impartialité du débat qui s'est déroulé vendredi dernier. En mon nom, en celui du ministère et au nom du gouvernement, je tiens à dire que ce débat nous a été très utile.

Vous avez mentionné le caractère tendu de la situation internationale à l'heure actuelle et j'appuie sur ce point. Certains estiment peut-être que le moment est mal choisi pour des débats publics sur de pareilles questions. Je ne partage pas cet avis.

Le gouvernement, mon ministère et moi-même attendons avec impatience les délibérations qui vont se dérouler au sein du présent Comité,—comme je le disais à la Chambre vendredi dernier,—afin d'obtenir les avis et les conseils du Comité à l'égard de divers aspects, d'importance primordiale ou secondaire, de la crise actuelle.

Je vais m'efforcer de révéler tout ce que je sais, à la seule réserve que je ne serai pas libre, en certains cas, de faire connaître la substance des entretiens que j'ai eus à Washington. Mais je ferai de mon mieux à cet égard. Je ne

cherche pas à ruser en disant que les membres du Comité comprendront très bien que, si je me présentais devant eux et que je répétais ce qu'un tel a dit, ce qu'un autre a répondu, et ainsi de suite, je ne favoriserais pas la confiance et la foi dans une pareille discussion.

Je profite de l'occasion,—vu que le président m'y autorise,—pour faire une déclaration sur certains points du débat qui s'est déroulé à la Chambre vendredi dernier.

Comme l'a dit M. Pearson au cours de ce débat, la principale question pour le moment est la situation au Moyen-Orient. Au début de mon allocution, je désire diriger de nouveau l'attention sur le Moyen-Orient.

Vous jugerez peut-être que certaines de mes paroles sont des redites; mais, si je procède ainsi, c'est afin de donner au Comité une idée aussi claire que possible de la situation.

Au cours des allocutions que nous avons prononcées à la Chambre vendredi dernier, le premier ministre et moi-même avons, comme vous le savez, expliqué avec force détails la ligne de conduite du Canada à l'égard du Moyen-Orient.

Au sujet du Liban, nous espérons que dans le bref délai,—et je tiens à appuyer et sur le terme et sur l'idée,—le groupe d'observateurs de l'ONU au Liban (UNOGIL), dont l'effectif sera accru, d'après ce que le secrétaire général a laissé entendre après le vote sur les résolutions du Conseil de sécurité, parviendra à stabiliser la situation et à créer des conditions qui permettront le retrait des troupes américaines de ce pays.

Comme je l'ai dit à la Chambre, le secrétaire général n'a pas encore terminé la préparation du plan définitif en vue d'accroître l'effectif de l'UNOGIL.

Au moment où j'allais quitter mon bureau ce matin, un télégramme est arrivé annonçant que le secrétaire général est sur le point d'achever ce travail. Nous nous attendons donc,—ou le Gouvernement s'attend,—à recevoir une nouvelle invitation du secrétaire général, demandant de fournir du personnel supplémentaire.

Le Canada compte présentement dix ou onze officiers dans ce groupe d'observateurs (UNOGIL) et il est probable qu'il sera invité à en envoyer d'autres.

J'ai déclaré à la Chambre vendredi qu'il se peut fort bien que le secrétaire général institue un comité consultatif à l'égard de l'activité de l'UNOGIL dans sa tâche au Liban.

Je puis maintenant faire savoir au Comité que le secrétaire général a établi un tel comité et que le Canada en est membre. Il s'agit d'un comité consultatif à l'égard des travaux et des objectifs de l'UNOGIL et le Canada en fait partie en même temps que le Brésil, Ceylan, la Colombie, l'Inde, la Norvège et le Pakistan.

Je veux que ceci soit bien compris: le personnel est le même que celui du comité consultatif pour la force d'urgence mais, il va sans dire, que ces personnes se réuniront à titre de membres du comité consultatif de l'UNOGIL. J'exprime de nouveau l'espoir que le travail de l'UNOGIL servira de précédent et sera une manifestation de longue durée de l'autorité des Nations Unies, sur le sol du Liban.

Ce travail aidera aussi à la réalisation des objectifs que j'ai mentionnés dans mon discours à la Chambre vendredi. L'UNOGIL pourrait aider à faire accepter une solution durable pour le Liban, à savoir un statut de neutralité universellement reconnu, semblable à celui de l'Autriche, dont l'application en d'autres endroits de la région n'est pas inconcevable.

Vous vous rappellerez que, dans son discours au cours du débat sur les affaires extérieures, M. Martin s'est rangé à l'avis selon lequel la garantie de la neutralité pourrait servir de précédent pour stabiliser d'autres pays du Moyen-Orient. Depuis ma déclaration à la Chambre vendredi, on a laissé

entendre devant moi que la mesure ne serait peut-être pas acceptable par les Libanais. Ma déclaration ne renfermait rien,—et j'ai vérifié le compte rendu officiel des Débats à cet égard, monsieur le président,—qui puisse laisser croire qu'un pareil statut de neutralité serait imposé aux Libanais. Il faut que la mesure soit acceptée par eux.

J'ai tenté d'expliquer à la Chambre vendredi, non pas ma conviction, mais mes raisons d'espérer, eu égard à l'histoire du Liban, que pareille mesure pourrait être bien accueillie par les Libanais. J'ai aussi mentionné, en cette occasion, qu'il importait de trouver des moyens d'assurer la stabilité économique du Liban et de tout le Moyen-Orient et que, dans ce domaine particulier, les Nations Unies et d'autres organismes pourraient avoir un rôle utile à jouer.

J'ai été heureux d'entendre M. Pearson mentionner la même idée dans son allocation à la Chambre, lorsqu'il a parlé d'un plan Marshall en faveur du Moyen-Orient, lequel serait régi par les Nations Unies. Il a mentionné que la contribution soviétique pourrait peut-être moins servir à des fins de propagande si le programme était exécuté sous les auspices des Nations Unies.

Il faut se poser la question suivante: pourrions-nous compter que l'URSS contribuera à un pareil fonds, qu'elle participera à un plan qui serait comparable au plan Marshall?

J'accueillerais avec plaisir une contribution soviétique mais, pour le moment, je dois avouer que je doute un peu que la Russie soit disposée à participer à un pareil plan. L'assistance économique présente de nombreuses difficultés.

Je crois qu'elle est essentielle pour assurer la stabilité au Moyen-Orient et je puis vous donner l'assurance qu'on se préoccupe beaucoup de la question, qu'on s'en est beaucoup préoccupé ces dernières semaines en particulier,—j'irai jusqu'à dire ces derniers mois,—dans certaines capitales étrangères aussi bien qu'aux Nations Unies.

Des progrès remarquables auraient pu être accomplis à cet égard s'ils n'avaient pas été entravés par la situation au Moyen-Orient ces deux dernières semaines.

Je dois insister sur ce point et je ne dois pas offrir un espoir définitif que ces pourparlers seront couronnés de succès. Les délibérations en sont encore au stade préliminaire aux Nations Unies et dans les différentes capitales.

Vendredi soir, le premier ministre a annoncé que le Canada se propose d'élargir sa représentation diplomatique au Moyen-Orient. Il ne s'agit pas là d'une décision soudaine. Nous y songions depuis quelque temps déjà car, à notre avis, le Canada n'avait pas toute la représentation voulue dans cette partie du monde.

Au cours de la présente crise, nous avons un peu souffert du manque de connaissances et de compréhension à l'égard de ces régions; il n'en aurait pas été ainsi si nous avions eu des missions diplomatiques en d'autres endroits du Moyen-Orient. Voilà un côté de la médaille.

De l'autre côté, il y a ceci: en augmentant le nombre de nos missions, nous pourrions plus facilement faire connaître nos vues par l'entremise de nos représentants diplomatiques, dans les pays de la région.

Voilà les raisons qui ont amené la déclaration faite par le premier ministre au sujet de la nomination d'un ambassadeur permanent à Tel-Aviv. Nous n'avons pas encore décidé si cette mission sera dirigée par un ambassadeur ou un ministre. Le point sera tranché au cours de nos négociations avec ces pays. N'est-ce pas exact, monsieur le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

M. JULES LÉGER (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Nous désignerons un représentant du même rang que celui qu'ils voudront désigner eux-mêmes.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Notre mission à Tel-Aviv relève de notre mission à Athènes. Nous avons un ambassadeur à Athènes et il est aussi accrédité à Tel-Aviv. A ce dernier endroit, nous avons un chargé d'affaires. Dans le cas du Liban, c'est notre ambassadeur au Caire qui est aussi accrédité au Liban. Nous avons un chargé d'affaires à Beyrouth. Vous comprendrez facilement que cet état de choses a placé notre ambassadeur au Caire dans une situation passablement difficile, étant donné qu'il a aussi des obligations à Beyrouth. Pour ce qui est de l'Iran, nous n'y avons jamais eu de représentant et, bien que ce pays nous ait envoyé un ministre,—il a ce représentant au Canada depuis deux ou trois ans,—nous ne lui avons jamais rendu la réciprocité. Nous nous proposons maintenant d'avoir un représentant diplomatique accrédité à Téhéran.

Au sujet de la réunion au sommet et, en particulier, de la dernière lettre de M. Krouchtchev, je dois avouer, en toute franchise, que vous en savez aussi long que moi. Je n'ai pas encore vu le texte de cette lettre mais j'ai lu, comme d'autres députés l'ont fait probablement, les commentaires qui ont paru dans les journaux hier soir et ce matin. J'ai vu des citations tirées de cette lettre mais je n'en ai pas encore vu le texte intégral. Nous accueillons avec plaisir la proposition d'une conférence au sommet. A mon sens, le Canada a bien agi en adoptant cette attitude.

Je désire ajouter les remarques générales que voici: nous avons pensé que, si nous nous prononcions pour une conférence au sommet, cela pourrait aider certaines des puissances qui s'y trouveraient à titre de principaux participants. Nous partageons, avec grande conviction, l'avis selon lequel la réunion devrait avoir lieu sous l'égide des Nations Unies. Dans la première lettre de M. Krouchtchev, reçue samedi après-midi, il n'est fait mention ni de lieu ni d'égide. Cette lettre porte la date du 19 juillet. Rien n'y est dit des auspices sous lesquels la réunion devrait avoir lieu et, dès le début, nous nous sommes rangés à l'avis que, même si nous devons procéder avec précaution à cet égard, elle devrait avoir lieu sous l'égide des Nations Unies au sein du Conseil de sécurité. A notre avis, c'est là l'endroit tout désigné pour une rencontre, tout au moins pour la réunion initiale. Les raisons se devinent. Elles ont été bien exposées par M. Pearson lorsqu'il a dit qu'il faudrait que ces négociations se poursuivent sous les auspices de l'organisation qui a pour objet, et à qui incombe la responsabilité, de préserver la paix dans le monde, c'est-à-dire de l'Organisation des Nations Unies. Je partage l'avis exprimé par M. Pearson selon lequel ce n'est pas sans une certaine mesure de satisfaction que nous avons noté l'attitude adoptée par les États-Unis et le Royaume-Uni, à savoir que la solution du problème doit demeurer entre les mains des Nations Unies.

Comme vous le savez, monsieur le président, le Conseil de sécurité a été saisi du problème du Moyen-Orient et en raison de l'avantage qu'il y aurait à profiter de l'occasion pour raffermir l'autorité des Nations Unies, il doit rester là et il devrait en être ainsi non seulement dans le cas de la présente crise. En conseillant à nos alliés de favoriser cette attitude nous établirons peut-être un précédent pour des réunions semblables à l'avenir quand se produira une situation critique.

Je passe maintenant à la procédure. Elle est le fruit de certaines discussions, mais je n'ai pas l'intention de dire quelles personnes y ont participé, ni de révéler l'identité de ces personnes en tant que représentants nationaux ou représentants des Nations Unies. Nous avons en vue pour la réunion un sujet vaste qu'on pourrait, par exemple, exprimer ainsi,—et je cite,—“la question du Moyen-Orient”, qu'il faudrait inscrire à l'ordre du jour de la session régulière du Conseil. Pas session régulière, on entend une session à laquelle participent les représentants permanents aux Nations Unies. L'inscription à l'ordre du jour du sujet aussi vaste que celui que j'ai proposé a pour objet de favoriser

l'examen non seulement des problèmes du Liban et de la Jordanie mais aussi de certaines des questions plus fondamentales qui touchent le Moyen-Orient dans son ensemble. Je suis d'accord avec M. Pearson qui disait vendredi que les crises du Liban et de la Jordanie sont en vérité des manifestations d'un problème plus grave qui concerne tout le Moyen-Orient.

Pour revenir à la procédure dont nous souhaitons l'adoption,—et nous continuons d'espérer qu'elle sera adoptée,—la question du Moyen-Orient serait donc inscrite à l'ordre du jour de la réunion régulière du Conseil de sécurité. Nous sommes d'avis que la conférence au sommet proprement dite devrait commencer par une session officielle du Conseil de sécurité qui réunirait tous les chefs de gouvernement capables de s'y présenter. Cette session officielle serait la deuxième réunion du Conseil de sécurité. La présence des chefs de gouvernement au sein du Conseil de sécurité réuni au complet aurait pour objet, selon nous, de permettre aux puissances moins importantes de faire valoir leurs points de vue et de donner leur appui moral à ceux qui participeront effectivement aux négociations. Lors de cette séance plénière spéciale du Conseil de sécurité, le Canada, si on le lui demande et si la proposition est généralement acceptée, serait disposé à présenter une proposition de résolution demandant aux membres permanents du Conseil, les plus directement intéressés au Moyen-Orient, de se rencontrer à l'échelon des chefs d'État, ce qui les autoriserait à se rendre au 38^e étage de l'immeuble du secrétariat ou à n'importe quel autre endroit au monde.

A mon avis, l'endroit de la réunion au sommet importe peu pourvu que la réunion se tienne sous les auspices du Conseil de sécurité. Ces chefs d'État se réuniraient pour examiner ensemble les problèmes et, par la suite, ils feraient rapport de leurs conclusions au Conseil de sécurité. Nous avons pensé que le secrétaire général, qui assisterait à la réunion de ce groupe particulier, pourrait faire rapport à une séance du Conseil de sécurité.

Je tiens à répéter ce que je disais vendredi: nous sommes convaincus que la participation de M. Nehru à une pareille réunion serait précieuse. Dans mon allocution à la Chambre vendredi, j'ai cherché à expliquer pourquoi sa présence serait utile; j'ai mentionné ses capacités, sa compétence, sa sagesse, ainsi que sa qualité d'interprète d'une voix nouvelle en Asie. Cette réunion dont je parle, qui se tiendrait sous les auspices du Conseil de sécurité, serait, bien entendu, une réunion à huis clos. Il importe peu, je le répète, à quel endroit la réunion aura lieu. Je ne saurais dire si New York, avec tout son arsenal de publicité, serait le meilleur endroit. J'ai pu, dans une certaine mesure, me rendre compte par moi-même de l'atmosphère de conjecture qui entoure les Nations Unies et je me demande si l'on y trouve le calme et la sérénité qui sont vraiment nécessaires pour assurer le succès d'une réunion. Je me demande si, en vérité, la publicité générale ne serait pas nuisible. Considérant en toute bonne foi que la réunion ne serait peut-être pas des plus fructueuses si elle se tenait à New York, le premier ministre a proposé, revenant ainsi à ce qu'il disait dans une lettre adressée antérieurement à M. Boulganine, que le Canada offre l'hospitalité de son sol aux participants d'une réunion de ce groupe autorisé par le Conseil de sécurité à poursuivre des négociations. C'est là une proposition sérieuse. Il n'y a pas, que je sache, un autre pays qui soit aussi bien situé à cet égard que le Canada, qui se trouve entre les États-Unis et l'URSS.

Nous sommes aussi d'avis que c'est au Conseil de sécurité qu'il appartient de décider quelles nations, parmi celles qui n'en sont pas membres, seront appelées à participer à la réunion plénière du Conseil, c'est-à-dire à la deuxième réunion, ainsi qu'à la troisième au cours de laquelle le secrétaire général présentera son rapport. Nous sommes convaincus, cependant, qu'il est de la plus grande importance de trouver un moyen de faire connaître au Conseil et au groupe dont j'ai parlé les opinions des nombreux pays de la région que j'ai mentionnée.

Les négociations en vue d'une réunion au sommet sur la question du Moyen-Orient se poursuivent. Au sujet de la dernière lettre de M. Krouchtchev, vous êtes, comme je le disais il y a un instant, aussi bien renseignés que je le suis moi-même car, comme vous, j'ai puisé mes informations dans les journaux. Dans sa réponse à M. Krouchtchev, en date du 26 juillet, le premier ministre du Royaume-Uni a dit que, selon lui, les dispositions relatives à la réunion, y compris la date et la composition, devaient être débattues par les membres réguliers du Conseil de sécurité. Si vous vous rappelez ce que je vous disais ce matin, vous constaterez que cet avis est conforme à notre propre point de vue quant à la procédure à suivre. Mais je tiens à répéter encore une fois ce que j'ai dit en maintes occasions et le plus récemment à la Chambre vendredi, à savoir que j'espère qu'on ne s'attachera pas à ces problèmes de procédure au point de rendre impossible la tenue d'une telle réunion.

La réponse de M. Krouchtchev, publiée hier le 28 juillet, demande instamment qu'on procède avec plus de diligence pour organiser la conférence, et fait savoir que l'URSS consentirait à ce qu'elle ait lieu à Genève, Vienne, Paris ou ailleurs. M. Krouchtchev ne s'oppose pas à ce que la réunion se tienne à New York. Il reproche au président Eisenhower de n'avoir rien dit dans son message au sujet de la participation de l'Inde à la conférence et il exprime du mécontentement à l'égard de la proposition selon laquelle la conférence devrait être préparée et inaugurée par une séance régulière du Conseil de sécurité. Les commentaires dans les journaux et les extraits de sa lettre donnent à penser qu'un programme comme celui que j'ai exposé ce matin, c'est-à-dire la tenue d'une session régulière du Conseil de sécurité pour préparer et inaugurer la conférence au sommet, ne plaît pas à M. Krouchtchev. C'est là où en sont les choses pour le moment.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, permettez-moi, je vous prie, de commenter trois propositions très utiles qui ont été présentées. Dans son allocution à la Chambre le 25 juillet, M. Pearson a fait allusion à la prochaine session de l'Assemblée générale et il a demandé, de bon droit, ce que faisait le gouvernement en vue de la participation de notre pays à ces réunions. Il est allé plus loin encore lorsqu'il a mentionné trois domaines où, à son avis, le gouvernement pourrait prendre une initiative à l'Assemblée. Dans le premier cas, il s'agit de chercher à empêcher que la fabrication des armes nucléaires s'étende à d'autres pays. M. Pearson estime qu'il y aurait lieu d'examiner,—et je cite ses paroles,—“la possibilité d'une résolution qui incorporerait les principes de renoncement devant être acceptés par tous les autres pays membres de l'ONU relativement à l'interdiction dans leurs territoires de la fabrication de tout engin atomique.” Il n'y a aucune divergence d'opinions sur les objectifs à atteindre. Mais la proposition de M. Pearson présente deux aspects distincts. D'une part, elle se rattache à l'attitude du gouvernement au sujet de l'extension de la fabrication des armes nucléaires et, d'autre part, elle concerne une initiative précise que la délégation du Canada pourrait prendre aux Nations Unies lors de la réunion qui sera convoquée vers la mi-septembre.

Je commenterai d'abord les objectifs et, par la suite, les moyens à prendre. Depuis quelque temps déjà, la ligne de conduite du Canada a été de chercher à restreindre au plus petit nombre possible de pays la fabrication des armes nucléaires. Les propositions du 29 août 1957, dont il a été question à la Chambre et dont nous étions les coparrains à l'Assemblée générale en même temps que le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, renfermaient une disposition portant que toute matière susceptible de fission produite à l'avenir serait utilisée à des fins pacifiques. En outre, lorsque nous accordons des permis pour l'exportation d'uranium à d'autres pays que les États-Unis et le Royaume-Uni, nous exigeons des garanties établissant que l'uranium fourni par le Canada ne sera utilisé qu'à des fins pacifiques. Le Canada, comme vous

le savez messieurs, ne fabrique pas d'armes nucléaires. Cette ligne de conduite avait été adoptée par le gouvernement précédent et elle est demeurée celle du gouvernement actuel.

Ces aspects de la ligne de conduite du gouvernement canadien démontrent clairement que celui-ci est opposé à l'extension de la capacité de fabriquer des armes nucléaires.

Je partage la grande inquiétude du chef de l'opposition devant les possibilités effroyables auxquelles donnerait lieu la fabrication de ces terribles engins par un grand nombre de pays. Je suis d'accord avec lui que le moment est venu d'exiger que la production de ces armes prenne fin.

Il faut bien peu d'imagination pour se représenter les dangers d'une situation où les connaissances techniques à l'égard des armes nucléaires et la fabrication de ces armes seraient disséminées dans un grand nombre de pays parmi lesquels certains, même s'ils sont aujourd'hui dirigés par des gouvernements responsables, pourraient bien ne pas l'être demain ou dans très peu de temps.

Il suffit d'un manque de responsabilité, d'un mauvais emploi ou du lancement de l'un de ces terribles engins pour que se produise l'explosion, que les dangers actuels peuvent amener, et que nous ayons la guerre totale. Voilà la mesure de l'inquiétude que nous devons tous ressentir relativement à l'extension de la fabrication des armes nucléaires.

La meilleure solution,—et je dois avouer qu'elle n'est pas pratique pour le moment mais nous ne devons pas perdre de vue nos idéaux,—serait la conclusion avec l'URSS d'un accord sur le désarmement prévoyant la cessation de la production des armes nucléaires et la suppression graduelle ainsi que le contrôle des stocks actuels.

Je fais remarquer de nouveau que c'était là le principe fondamental dont s'inspiraient les propositions du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et du Canada, et qu'il a été mis en avant au sein du sous-comité le 29 août et énoncé dans une résolution l'automne dernier, lors de la réunion de l'Assemblée générale. Tant qu'un pareil accord n'aura pas été négocié, il est impossible de supprimer complètement ces armes, puisque la sécurité et la confiance des pays membres de l'OTAN dépendent dans une large mesure de l'effet préventif que l'existence de ces armes exerce contre l'agression. S'il en est ainsi c'est parce que nous ne sommes pas parvenus à nous entendre avec l'URSS à cet égard.

Je ferai remarquer, cependant, qu'on n'a pas jugé utile, au sein de l'OTAN, que d'autres pays que les États-Unis et le Royaume-Uni produisent des armes nucléaires. En outre, la capacité de production est déjà suffisante soit aux États-Unis, soit au Royaume-Uni.

J'ai mentionné ce point à la Chambre vendredi lorsque j'ai parlé de l'attitude du Canada à l'égard de la cessation des essais nucléaires. Il y a là une manifestation, ou une nouvelle manifestation, de la ligne de conduite du gouvernement à cet égard.

Je passe maintenant au second aspect de la proposition de M. Pearson, à l'aspect grave, à l'aspect important, à vrai dire à l'aspect pratique qui concerne le rôle que le Canada pourrait jouer pour arrêter l'extension de la fabrication des armes nucléaires. La question a été étudiée et, depuis plusieurs mois, nous cherchons à découvrir le meilleur moyen de faire connaître nos vues, le meilleur moyen de les faire adopter, à cet égard particulier.

La question est encore à l'étude et je suis sûr que le Comité ne doit pas s'attendre que je lui présente aujourd'hui un programme définitif. Je ne cherche ni à m'esquiver, ni à user de subterfuges, en disant que cette question nous donne et nous a donné beaucoup de souci.

Comme je le donnais à entendre il y a un instant, le problème de l'extension de la fabrication des armes nucléaires présente un autre côté. Un pays qui n'est pas en mesure d'effectuer des essais ne peut pas avoir un programme bien important de fabrication d'armes nucléaires.

Le chef de l'opposition exprimait, vendredi, l'espoir que le Canada pourrait prendre l'initiative aux Nations Unies en vue de la suspension pendant une période de cinq ans environ des essais d'armes nucléaires capables de destruction massive, sous la seule réserve de la surveillance des Nations Unies.

Voyons un peu ce qui s'est produit dans le passé. Je cherche à vous expliquer la ligne de conduite du gouvernement à cet égard.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée en avril devant la Presse canadienne, le premier ministre a exprimé l'espoir qu'une entente politique pourrait être conclue en vue de la cessation de ces essais.

A ce propos, il a toutefois précisé qu'une entente politique viendrait après qu'un accord aurait été conclu sur des méthodes efficaces d'inspection et que, en l'absence d'un tel accord, nous ne devrions même pas songer à une entente politique. Et, en vérité, ce que j'ai cherché à dire à la Chambre vendredi était aussi l'expression de la ligne de conduite du gouvernement à cet égard.

A mon avis, c'est un plaisir, sur le plan technique, sur le plan scientifique, d'apprendre que les entretiens de Genève progressent de façon satisfaisante. En leur qualité d'hommes de science, ces personnes se réunissent et, de concert, cherchent à aboutir à des conclusions qui permettront de déterminer des méthodes et des moyens, imparfaits peut-être mais suffisamment satisfaisants, de déceler les essais nucléaires.

Si les entretiens de Genève aboutissent à des conclusions importantes et satisfaisantes, nous devrions alors,—et nous le ferons,—demander instamment qu'une entente politique soit négociée en vue de la suspension des essais en tenant compte des constatations des hommes de science présentement réunis à Genève. Je puis assurer au Comité que la présente question fait l'objet d'une étude approfondie et soutenue de la part du gouvernement et que, aux Nations Unies et ailleurs, celui-ci présentera de nouveau ses vues sans faire abstraction des très grandes difficultés d'ordre politique et technique qui existent encore, et qu'il travaillera en vue de rendre possible le résultat ou l'objectif désiré, c'est-à-dire la suspension des essais nucléaires.

Nous avons bon espoir qu'une entente sur la suspension des essais nucléaires améliorera les chances de désarmement et, comme je l'ai dit à la Chambre vendredi, qu'elle permettra d'espérer avec plus de confiance que d'autres ententes suivront sans trop de délai.

Il faudrait, à notre avis, que cette entente soit immédiatement suivie par d'autres ou, autrement dit, que cette entente politique relative à la cessation des essais constitue le premier pas,—et je reprends les termes employés en d'autres occasions,—vers l'établissement non seulement d'une certaine sécurité mais aussi d'une certaine mesure de confiance et d'entente entre l'URSS et les pays de l'Ouest, après quoi les nations intéressées pourraient s'attaquer à des questions plus compliquées encore du domaine du désarmement.

J'ai mentionné vendredi la possibilité de quelque chose dans le genre de ceci: que, après une entente, ou la négociation d'une entente, en vue de la suspension des essais, des progrès soient possibles vers la détermination de moyens d'assurer la protection nécessaire contre les attaques par surprise. S'il y avait progrès dans la négociation d'une entente politique sur la suspension des essais nucléaires, il serait possible d'entamer des pourparlers sur les moyens à prendre pour assurer la protection nécessaire contre les attaques par surprise dans un climat plus favorable. Ces pourparlers suivraient, je pense, la négociation d'une entente relative à la cessation des essais, ou les deux pourraient peut-être se poursuivre en même temps.

Un accord dans le domaine de la protection contre les attaques par surprise constituerait un pas vraiment important vers l'établissement d'une certaine mesure d'entente avec l'URSS.

Je passe maintenant à la troisième question,—et c'est par ces remarques que je terminerai ma première déclaration,—une proposition a été faite touchant la création d'un organisme des Nations Unies chargé d'assurer le maintien de la paix, soit d'une force de police, d'une armée permanente, ou de quelque autre organisation.

La division du monde en deux camps armés et de plus en plus puissants ne peut pas assurer le maintien de la sécurité internationale, empêcher l'ouverture d'hostilités ou en assurer la répression si elles se déclarent.

Tant sous l'administration libérale que sous son gouvernement actuel, le Canada a toujours été pour la création de rouages qui aideraient le Conseil de sécurité à s'acquitter des responsabilités, dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, qui lui incombent aux termes de la Charte.

Plusieurs tentatives ont été faites depuis 1945 pour permettre aux Nations Unies de participer efficacement au maintien de la paix à l'aide d'éléments armés mis à sa disposition par les États membres.

Il serait utile, je pense, que je vous fasse un exposé des événements sous ce rapport. Il y a eu une proposition, présentée par le premier secrétaire général, M. Trygvie Lie, visant à la création d'une "Garde des Nations Unies" à laquelle on pourrait faire appel pour assurer la protection des commissions des Nations Unies, pour aider à la tenue de plébiscites sous la surveillance des Nations Unies, pour exécuter des conditions de trêve et pour agir comme gardienne de la paix au cours de l'établissement d'un régime international en certaines régions.

On a fait beaucoup d'opposition à la proposition aux Nations Unies et personne ne le sait mieux que M. Pearson. Cette opposition se fondait sur des motifs d'ordre légal, financier, politique et pratique et il nous faut reconnaître que bon nombre des arguments contre la proposition n'étaient pas sans rien de solide.

Plus tard, une autre proposition a été faite. Elle visait à la création d'une "Légion des Nations Unies", organisme différent de nature et d'objet de celui qui avait été proposé antérieurement. Mais cette nouvelle proposition a également été rejetée, non pas tellement par suite d'opposition au principe mais plutôt parce que bon nombre des États membres de l'ONU craignaient les répercussions politiques et financières qu'entraînerait la mise en œuvre de la proposition.

Nous savons que la meilleure garantie du maintien de la paix réside dans l'observation par les membres des Nations Unies des engagements solennels qu'ils ont contractés aux termes des chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies.

Nous demeurons convaincus, cependant, que dans notre monde moins que parfait la meilleure garantie, à défaut de la première, serait la création de rouages qui permettraient la formation d'une armée ou d'une force de police des Nations Unies chargée de prévenir l'agression ou d'y mettre fin si elle venait à se produire.

Permettez-moi de faire remarquer en passant que, dans le cas d'un conflit entre deux grandes puissances, une force de police ne serait pas très efficace. Nous avons pu nous rendre compte de son succès en tant que force d'urgence des Nations Unies et c'est en cette qualité, je pense, qu'elle serait le plus efficace.

Il nous faut aborder ce problème, qui est le plus important et le plus grave auquel l'humanité puisse avoir à faire face, en tenant compte des réalités et aussi des faiblesses et des imperfections de l'homme ainsi que de la manière dont fonctionne l'instrument qu'il a créé.

On a récemment laissé entendre qu'il faudrait établir un Corps des Nations Unies. A mon sens, ce projet est impraticable. Un tel Corps pourrait certes s'acquitter des fonctions qu'exerce, à l'heure actuelle, la force d'urgence des Nations Unies, mais des complications pourraient se produire dans une autre partie du monde.

Les Nations Unies pourraient faire quelque chose en vue de prévenir les hostilités sur le plan local, réprimer de telles hostilités ou les empêcher de se propager. Mais il se pourrait qu'un des éléments constitutifs de la force permanente des Nations Unies ne soit pas acceptable par les nations impliquées dans un autre conflit. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se représenter une pareille éventualité.

Toutefois, il a souvent été proposé que les membres des Nations Unies devraient, en conformité des engagements qu'ils ont contractés antérieurement à cet égard, réserver ou autrement maintenir en disponibilité des forces destinées au groupe des Nations Unies, quel que soit le rôle qu'elles pourraient être appelées à jouer, rôle qui dépendrait des circonstances particulières du moment.

En vérité, le Canada, sans avoir réservé des forces, a pu fournir du personnel à la force d'urgence des Nations Unies récemment ainsi qu'à l'UNOGIL et, jusqu'à un certain point, on pourrait peut-être dire que les forces avaient été indirectement réservées ou qu'on avait certainement prévu que le Canada pourrait être appelé à un moment quelconque à fournir du personnel à un organisme des Nations Unies.

Je songe à la difficulté qu'éprouvent les Nations Unies à exécuter les dispositions de l'article 43 de la Charte ainsi que celles de la résolution de l'Assemblée générale visant l'union pour la paix. Nous ne pouvons pas entreprendre de franchir toute la distance d'un seul coup. Non seulement me semble-t-il mais je suis convaincu que nous devons insister sur la création de quelque organisme des Nations Unies et que, peut-être, le mieux que nous puissions faire sous ce rapport, serait de procéder lentement.

J'éprouve un certain souci quant au rôle et même au nom d'une pareille force. Parmi les possibilités que nous sommes à examiner, il y a celle de demander l'extension du champ d'action de la Commission d'observation pour la paix, créée en 1950 par l'Assemblée générale aux termes de la résolution visant l'union pour la paix.

Certaines circonstances, dans lesquelles l'activité de la Commission pourrait s'exercer, n'ont pas été pleinement explorées. Nous avons l'intention d'en faire une étude approfondie, ce qui pourrait donner des résultats utiles.

Je me rends compte que la réalisation de la possibilité particulière que j'ai mentionnée il y a un instant pourrait constituer un abaissement de nos visées, et c'est pour cette raison que j'ai dit qu'il vaudrait mieux procéder lentement.

Au cours du débat général aux Nations Unies l'an dernier, le premier ministre a recommandé la formation d'une force ou d'un groupe auquel pourrait faire appel le secrétaire général, sous réserve des restrictions qui lui sont imposées et des conseils qui lui seraient donnés.

A l'examen de cette proposition, avec le concours d'autres membres des Nations Unies, nous découvrirons peut-être qu'il y a certains avantages à éviter des termes tels que "permanent", "police" et "force".

Nous devons avoir en vue un organisme qui sera en mesure de prévenir les situations qui donnent lieu à un conflit armé et au sacrifice inutile des vies humaines. Voilà ce qu'un tel groupe chercherait à faire sous le drapeau des Nations Unies. Il est grandement à désirer, il est nécessaire en vérité qu'un pareil groupe soit formé.

C'est la pensée de l'avantage et de la nécessité de la création de pareils rouages aux Nations Unies qui nous porte à étudier la situation et à faire de nouveaux efforts, comme d'autres l'ont fait dans le passé.

Il importe peu, à notre avis, quel nom sera finalement donné à cet organisme. Nous estimons, cependant, qu'il est de la plus grande importance d'éviter, dans la description de cet organisme, l'emploi de termes qui pourraient susciter de la méfiance à l'égard de la nature de l'organisme ou des fins auxquelles il pourrait servir. Si nous procédons avec précaution, nous parviendrons peut-être à vaincre quelques-unes des objections qu'on a opposées à certaines des propositions présentées aux Nations Unies dans le passé.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur le ministre.

En prenant la parole, le ministre a mentionné qu'il ferait un exposé complet à l'égard du ministère. Je pourrais peut-être rappeler que nous étudions le crédit 85—Administration centrale.

En ma qualité de président, je vais chercher à donner à chacun l'occasion de poser des questions. Je sais, pour m'en être rendu compte l'an dernier, combien les membres du Comité sont disposés à collaborer sous ce rapport. Ceux qui désirent poser des questions au ministre, peuvent maintenant le faire.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je vous prie, monsieur le président, de bien vouloir me permettre d'ajouter quelques mots. J'ai dit que dix ou onze officiers canadiens faisaient partie de l'UNOGIL. Dans une journée ou deux, il y en aura trois autres, ce qui portera le total à treize ou quatorze.

M. PEARSON: Monsieur le président, j'aurais une proposition à faire relativement à la procédure, qui pourrait peut-être nous aider dans nos délibérations sur ces questions importantes. Le ministre a mentionné un grand nombre de sujets importants et il y en a d'autres, notamment les fonctions de l'OTAN, dont il n'a pas parlé. Je ne l'en blâme pas. Cependant, je me demande s'il n'y aurait pas avantage à répartir nos questions, à répartir les sujets, de manière à rattacher nos questions à chaque point particulier au moment où il est soulevé.

Je songe, par exemple, au problème du Moyen-Orient que le ministre a mentionné. Il a aussi parlé du projet d'arrêter la fabrication des armes nucléaires, de la cessation des essais nucléaires et aussi de la formation d'une force des Nations Unies. Toutes ces questions sont apparentées tout en étant passablement distinctes. Je me demande si le ministre est d'avis qu'il serait opportun de séparer nos questions selon qu'elles se rapportent à l'un ou l'autre de ces sujets distincts.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je serais heureux qu'on procède ainsi.

M. HERRIDGE: La proposition a du mérite. Elle permettra un interrogatoire méthodique.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En vérité, je m'étais demandé si je ferais mieux de présenter mon exposé tout d'un trait ou de m'arrêter une fois terminée la question du Moyen-Orient. Toutefois, j'ai décidé hier soir que même si ces questions étaient étroitement liées entre elles, il vaudrait mieux, aux fins d'une discussion ordinaire, traiter chaque sujet individuellement.

Le PRÉSIDENT: Préférez-vous commencer par le Moyen-Orient?

M. PEARSON: Mes premières questions, monsieur le président, auront trait à la ligne de conduite du Canada au sujet de la présente crise au Moyen-Orient. Par la suite, quand les autres membres du Comité auront interrogé le ministre à ce sujet, j'aurai d'autres questions à poser sur les aspects de caractère plus général des affaires du Moyen-Orient.

Mes premières questions ont pour objet de déterminer exactement, si possible, ce que le gouvernement a fait au cours des deux dernières semaines. Le ministre des Affaires extérieures et le premier ministre en ont parlé en termes généraux à la Chambre. Je suis intéressé à savoir quelles mesures le

gouvernement a prises, quels conseils il a offerts à d'autres gouvernements, à ceux des États-Unis et du Royaume-Uni et quel accueil ces conseils ont reçu. Je ne demande pas au ministre de déposer les notes diplomatiques qui ont été envoyées, car je sais qu'il ne peut pas faire cela.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il s'agissait surtout de communications verbales.

M. PEARSON: Le ministre pourrait-il nous dire de quelle nature étaient les conseils offerts aux gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis? Si je ne m'abuse, une note a aussi été envoyée à l'Inde. Pourrait-il aussi nous donner quelques informations générales sur les raisons qui ont motivé sa mission à Washington et sur l'attitude qu'il a adoptée au cours des entretiens qui se sont déroulés à cet endroit, car je suppose qu'il a été invité à y participer soit par le gouvernement des États-Unis, soit par celui du Royaume-Uni? Ce sont là les points sur lesquels le ministre pourrait peut-être donner des détails tout d'abord.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Au sujet des notes ou des messages que le premier ministre adressait, au début de la matinée le 21, c'est-à-dire lundi de la semaine dernière, à M. Macmillan, au président Eisenhower et au premier ministre Nehru, je dirai que ces communications portaient sur l'invitation faite par M. Krouchtchev le 19 juillet en vue de la tenue d'une réunion au sommet. En substance, ces messages demandaient à ces chefs de gouvernement de ne pas opposer un refus catégorique à la proposition de M. Krouchtchev et priaient M. Macmillan et M. Eisenhower de l'étudier avec le plus grand soin. Ils ajoutaient que notre attitude, comme j'ai tenté de l'expliquer à la chambre vendredi dernier, s'inspirait de la crainte de glisser dans une guerre universelle et de la pensée, sans pour cela perdre notre sang-froid, que si les chefs de gouvernement ne saisissaient pas l'occasion qui s'offrait à l'égard du Moyen-Orient, ils seraient coupables d'un grand crime aux yeux des Nations du monde qui ne leur pardonneraient jamais de ne pas avoir profité de toutes les occasions de délibérer. Voilà quelle était la substance de ces messages.

Le message adressé à M. Nehru lui faisait savoir quelle serait l'attitude de notre gouvernement à cet égard. Ce message était, à vrai dire, le second que le premier ministre adressait à M. Nehru. Immédiatement après le débarquement des troupes américaines, le premier ministre avait envoyé un télégramme à M. Nehru, dans lequel il exprimait l'espoir que celui-ci, en raison de son prestige personnel et officiel et de sa qualité de chef d'État, pourrait aider à trouver une solution au problème qui était survenu aussi soudainement par suite de la situation en Irak. M. Nehru avait envoyé une réponse très cordiale à cette première communication.

Au sujet des entretiens (je n'emploierais pas le mot conseils à ce propos) que j'ai eus à Washington avec M. Dulles et M. Selwyn Lloyd, voici ce qui s'est passé. Je leur ai rappelé,—mais la nécessité ne s'en faisait pas sentir,—les déclarations faites par le président Eisenhower et par M. Macmillan au moment du débarquement des troupes au Liban d'abord et en Jordanie ensuite, selon lesquelles l'intervention avait pour objet de stabiliser la situation au Liban dans le cas des États-Unis et en Jordanie dans le cas du Royaume-Uni et selon lesquelles ils s'engageaient à faire rapport aux Nations Unies et aussi à retirer leurs forces dès que les Nations Unies seraient en mesure de fournir des moyens de stabiliser la situation.

Nous étions inquiets au sujet de la possibilité que l'intervention s'étende à l'Irak. A notre avis toute invasion de l'Irak par d'autres puissances créerait une situation très dangereuse qui, tôt ou tard, pourrait impliquer l'URSS. A peu près au même moment où ces discussions se déroulaient, M. Macmillan

informait la Chambre des communes que le roi Hussein avait promis qu'il ne profiterait pas du fait que la légion arabe se trouvait dégagée de ses responsabilités en Jordanie par suite de la présence des troupes du Royaume-Uni, pour s'en servir pour envahir l'Irak.

M. Macmillan déclarait aussi que son pays n'avait pas l'intention de débarquer des troupes en Irak. Quant à la possibilité de l'intervention des États-Unis en Irak, rien n'a été dit qui puisse donner à penser que la chose pourrait se produire.

C'est là le second point sur lequel nos discussions ont porté. Plusieurs autres questions ont été mentionnées, mais ces deux points ont été les principaux sujets débattus.

M. PEARSON: Permettez-moi d'ajouter une question ici. Dans ces discussions et dans les communications adressées aux deux gouvernements, a-t-on fait remarquer,—et le ministre était-il d'avis qu'on pourrait faire ressortir ce point,—à l'égard de la proposition de M. Krouchtchev en vue d'une conférence au sommet, faite ce samedi-là (et qui avait occasionné ces messages et ces entretiens), conférence dont la composition pouvait difficilement être plus satisfaisante à notre point de vue (les trois puissances de l'Ouest, un membre du Commonwealth et le secrétaire général des Nations Unies), qu'il serait souhaitable de saisir immédiatement l'occasion fournie par cette proposition pour tenir une réunion avec le Conseil de sécurité et accepter l'offre sous les auspices des Nations Unies? Le ministre a dit, et je partage son avis, qu'une conférence au sommet devrait être placée sous les auspices des Nations Unies, dans le cas présent de son Conseil de sécurité, mais, à mon avis, M. Krouchtchev, dans son message, ouvre la porte à pareille mesure quand il dit que la conférence proposée ferait rapport au Conseil de sécurité.

Par conséquent, on peut supposer qu'il y songeait à ce moment-là, même si l'invitation était rédigée en des termes très offensants. Je me demande si, au moment des entretiens ou par la suite, le gouvernement britannique ou, ce qui importe davantage dans le cas présent, le gouvernement des États-Unis a donné à entendre au gouvernement du Canada qu'il se rendait compte combien il était important d'accepter l'invitation telle qu'elle était rédigée alors, en raison de la mention qu'elle faisait du Conseil de sécurité.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En effet, la lettre de M. Krouchtchev, en date du samedi 19 juillet, était blessante, et j'en ai fait la remarque à la réunion du Conseil de sécurité et en d'autres endroits. Mais, en dépit de la brutalité des termes de la proposition, nous espérons que la réunion aurait lieu.

Pour revenir à ce que j'avais commencé à dire, la proposition était satisfaisante parce que M. Krouchtchev, dans cette première lettre, n'insistait pas sur la parité, c'est-à-dire, par exemple, sur la présence de l'URSS, de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis ainsi que de l'Inde en la personne de M. Nehru. Nous étions d'avis que nous devrions suivre l'exemple,—dont M. Pearson a parlé,—que M. Krouchtchev se trouvait à donner en disant que la réunion ferait rapport au Conseil de sécurité, et nous efforcer de faire accepter l'idée que cette conférence devrait, depuis son début, être placée sous les auspices des Nations Unies.

M. PEARSON: Le ministre voudrait-il expliquer au Comité comment il se fait, selon lui, que la situation sous ce rapport semble s'être détériorée au point d'avoir pour le mauvais parti une valeur de propagande injustifiée?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne puis faire part des opinions et des attitudes des autres capitales. C'est avec assurance que je parlerai de l'attitude du gouvernement canadien.

M. PEARSON: Le ministre estime-t-il maintenant que le meilleur moyen de procéder,—à la lecture des journaux de ce matin, la situation paraît confuse,—ou peut-être le meilleur moyen d'en sortir, serait de demander

instamment une réunion très prochaine du Conseil de sécurité. Sur le plan officiel, la meilleure chose à faire peut-être serait que le Conseil de sécurité organise, dans le sens qu'on a indiqué, la réunion à New-York ou ailleurs du groupe plus restreint, qu'on a mentionné, pour étudier la question et faire rapport au Conseil de sécurité.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne dévoile aucun secret en disant que nous sommes à examiner cette idée avec le concours du secrétaire général.

M. PEARSON: J'aurais une foule d'autres questions à poser, mais quelqu'un d'autre désire peut-être poser quelques questions en ce moment.

M. HERRIDGE: Je suis particulièrement intéressé à la possibilité, que vous avez mentionnée, que l'aide économique soit augmentée à l'avenir; je suis convaincu qu'elle augmente déjà.

Auriez-vous l'obligeance de dire au Comité ce qui pourrait se faire pour donner à ces peuples une plus grande mesure de justice économique? Je songe, en posant cette question, à l'exportation des ressources naturelles de ces pays et à ce qu'ils en obtiennent en échange, question qui, si je comprends bien, cause beaucoup de mécontentement. Y a-t-il eu des discussions à ce sujet?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Puis-je demander ce que l'honorable député veut dire exactement?

M. HERRIDGE: Je veux savoir ce que ces États reçoivent en échange du pétrole qui est exporté des pays du Moyen-Orient?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il m'est impossible d'en prévoir le détail mais, à mon avis, l'aide économique implique un examen de la situation actuelle en vue de déterminer si de nouvelles mesures sont justifiées. Je tiens à préciser que cette remarque générale ne s'applique nullement au détail.

Le PRÉSIDENT: Je suis convaincu que les membres du Comité savent gré au chef de l'opposition de ne pas vouloir accaparer tout le temps à la disposition du Comité.

M. ARGUE: Monsieur le président, nous sommes tous reconnaissants au ministre de la déclaration détaillée qu'il vient de faire. Aurait-il l'obligeance de dire au Comité à quel moment le Canada a été informé de la mesure adoptée par les États-Unis au Liban, ou si le Canada en a été informé avant ou après l'événement?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne me trouvais pas ici et je ne me rappelle pas ce que le premier ministre a dit à la Chambre; je crois, toutefois, que le lendemain du débarquement des troupes, ou le jour même, il a donné à entendre qu'il en avait été informé la veille dans la soirée.

M. ARGUE: Le Canada n'a donc été ni consulté ni avisé au sujet de l'envoi des troupes américaines au Liban?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le Canada n'a pas été consulté.

M. ARGUE: En est-il de même au sujet de l'envoi des troupes du Royaume-Uni en Jordanie, ou dans ce cas, le Canada a-t-il été consulté?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): On nous a avisés qu'on recourait à cette mesure.

M. ARGUE: Avant d'y recourir?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Une fois que la décision a été prise.

M. ARGUE: Au moment où il a été avisé de la décision du Royaume-Uni d'envoyer des troupes en Jordanie, le Canada a-t-il, dans l'intérêt de la paix et de la stabilisation de la situation au Moyen-Orient, déconseillé cette mesure?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Une partie des troupes étaient déjà en route.

M. ARGUE: Comment le Canada a-t-il réagi à cette nouvelle? Il devait sûrement, à ce moment-là, avoir une opinion sur la sagesse ou le manque de sagesse d'une pareille mesure. Le Canada a-t-il fait connaître son opinion au Royaume-Uni?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je veux faire clairement comprendre qu'on nous a mis au courant de la décision prise, mais qu'on ne nous a pas consultés avant de prendre cette décision. J'ai fait part à la Chambre de mes vues sur la situation au Moyen-Orient, et même si je comprends et que je fasse miennes les vues de M. Pearson au sujet du caractère légitime du nationalisme arabe, je dois dire, comme je l'ai dit à la Chambre, que des complots en vue de renverser le gouvernement existaient dans plusieurs pays. Nous tenons compte de cela et aussi du fait que ces troupes n'ont pas été débarquées en qualité de troupes de combat mais plutôt pour aider des gouvernements dûment constitués à maintenir la stabilité; et essentiellement, pour ce qui est de l'attitude du Canada, il y a eu l'engagement de faire rapport aux Nations Unies ainsi que la déclaration selon laquelle les troupes seraient retirées le plus tôt possible après que les Nations Unies seraient parvenues à fournir des moyens de stabiliser le pays.

M. ARGUE: Vous parlez de complots pour renverser un certain nombre de gouvernements au Moyen-Orient, voulez-vous dire des complots à l'intérieur de ces pays?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A l'extérieur.

M. ARGUE: En d'autres termes, vous faites allusion à la République Arabe Unie?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne me limite pas à cela.

M. ARGUE: Voulez-vous dire au Comité quel rapport l'UNOGIL a fait aux Nations Unies au sujet de la situation au Liban? Ce que j'ai compris, à la lecture des journaux, c'est que cette équipe d'observateurs a fait savoir que la situation n'était pas du tout de nature à exiger l'envoi de troupes par les États-Unis. Voulez-vous faire part au Comité des termes exacts du rapport, c'est-à-dire du dernier rapport fait par l'UNOGIL avant que les États-Unis agissent?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai donné ces renseignements à la Chambre vendredi après-midi. A venir jusqu'au renversement du gouvernement en Irak, il semblait bien que l'UNOGIL réussirait à empêcher l'envoi de matériel et de troupes par la frontière libanaise.

Je crois avoir dit à la Chambre que l'UNOGIL, au départ, n'avait accès qu'à 18 kilomètres de la frontière entre la Syrie et le Liban, qui est longue de 400 kilomètres. J'ai aussi déclaré à la Chambre,—et de ceci je suis convaincu,—que si la crise en Irak ne s'était pas produite l'UNOGIL aurait pu s'acquitter de ses fonctions. Toutefois, la situation en Irak a empêché l'UNOGIL, provisoirement du moins, d'exercer une action efficace.

M. ARGUE: Je crois comprendre, à la lecture des journaux, que ce qui s'est passé en Irak n'avait pas grand rapport au complot du général Nasser en vue de renverser le gouvernement ou d'étendre son influence; et il semble évident, à la lumière des déclarations que le nouveau gouvernement a faites de temps à autre, qu'il est tout aussi sympathique envers l'Occident que l'était l'ancien gouvernement. J'aimerais entendre les commentaires de M. Smith à ce sujet. Il me paraît que le nouveau gouvernement de l'Irak est tout aussi sympathique envers l'Occident que l'était l'ancien et aussi que le changement survenu en Irak n'était pas de nature à exiger l'envoi de troupes américaines au Liban. Il me paraît qu'il y a eu erreur de la part des États-Unis, c'est-à-dire que ceux-ci ne savaient pas exactement à quoi rimait la révolution. Il ne s'agissait

ni de la République Arabe Unie ni des communistes, mais d'une révolution organisée par des citoyens du pays, à l'intérieur du pays, et cette révolution n'avait pas grand rapport à l'extérieur du pays.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je puis assurer au Comité, comme j'en ai donné l'assurance à la Chambre, que ce qui s'est produit en Irak n'était pas un incident isolé. Ce qui est arrivé faisait partie d'un programme ou d'un complot touchant non seulement l'Irak mais aussi la Jordanie et d'autres pays. Quant à l'attitude du nouveau gouvernement de l'Irak, il est trop tôt pour en parler d'une façon concluante. Je dois reconnaître, toutefois, que son action ou son absence d'action a démontré qu'il aimerait demeurer en relations avec l'Occident. Je ne fais pas de sarcasme, et j'ose espérer que mon scepticisme ne sera pas justifié, mais en pareille situation et afin de consolider sa position au pays, il est à l'avantage du nouveau gouvernement de paraître sympathique envers l'Occident. Je crois que le nouveau gouvernement va persévérer dans cette attitude, mais il est un peu trop tôt pour conclure qu'il s'en tiendra constamment à cette ligne de conduite.

M. ARGUE: Il ne s'est rien produit jusqu'ici qui pourrait indiquer que ce gouvernement n'est pas sympathique envers l'Occident?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Jusqu'ici son attitude a été encourageante.

M. ARGUE: A compter du moment où la révolution en Irak a été connue, l'UNOGIL a-t-il fait parvenir quelque message aux Nations Unies disant que la situation avait changé et que son travail devenait impossible du fait de ce nouvel état de choses en Irak?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il m'est impossible de répondre par un oui ou un non catégorique. Je me trouvais aux Nations Unies et je n'ai pas entendu dire qu'une pareille communication avait été faite. Voilà tout ce que je peux répondre.

M. LÉGER: Un rapport a, je pense, été reçu de l'UNOGIL, dans l'intervalle entre la révolution en Irak et la décision des États-Unis de débarquer des troupes au Liban, mais il n'était pas du tout question de la révolution dans ce rapport; l'UNOGIL, tout simplement, faisait part de ses constatations au cours d'une période de 48 heures. Il ne faut pas oublier que tous ces événements se sont succédé avec rapidité. Je me rappelle bien qu'un rapport a été reçu.

M. ARGUE: Pourrions-nous voir ce rapport? Je suppose qu'il s'agit d'un document public?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne saurais dire si ce rapport constitue ou non un document public. Le secrétaire général n'en a pas fait mention. —

M. ARGUE: Ce que je veux savoir,—et il se peut que vous ne soyez pas en mesure de me donner ce renseignement,—c'est si des informations émanant de l'UNOGIL seraient parvenues aux États-Unis, lesquelles justifieraient l'adoption par ce pays de la mesure radicale dont il est question ici, mesure qui, tous en conviendront sans aucun doute, a mis en péril la paix universelle.

M. JONES: Ce sont d'autres peuples qui ont pris des mesures mettant en danger la paix dans le monde.

M. ARGUE: Je ne dis pas que la mesure dont j'ai parlé a été la seule qui ait mis la paix en danger mais, nous le reconnaissons tous, si jamais nous avons été aussi près de la guerre c'est bien à la suite de cette mesure qui est conforme à l'habitude de M. Dulles, de faire de la corde raide, et si la guerre n'éclate pas,—je ne crois pas qu'elle éclate,—ce sera parce que des peuples plus réfléchis sont intervenus, et j'inclus le Canada parmi ces derniers.

M. JONES: Monsieur le président, quand le ministre répondra à cette question je souhaiterais qu'il envisage la situation sous un aspect plus vaste que ne le fait M. Argue, parce que certaines gens ont tendance, je pense, à croire

que l'habitude de faire de la corde raide n'est le fait que d'une seule partie. A mon avis il n'y a pas qu'une seule partie en cause si, en vérité, il est possible de prêter aux États-Unis une pareille attitude, ce que je n'admets pas. A mon avis, ce qui se produit, c'est que le monde communiste ne cesse d'exercer une pression, qui se manifeste sous forme de crises, dont l'objet est de mettre à l'épreuve la détermination de l'Occident de maintenir la liberté des nations libres du monde. A venir jusqu'en 1948 ou 1949, l'Ouest n'était pas soumis à de pareilles épreuves, qui sont venues plus tard, et antérieurement, c'est-à-dire en remontant depuis les dates que j'ai mentionnées jusqu'à la fin de la guerre, comme nous avons pu le constater, la Russie a largement étendu son influence. J'aimerais, comme tous les membres du Comité j'en suis persuadé, que la réponse à la question de M. Argue tienne compte de la situation dans son ensemble plutôt que de tenter de critiquer les États-Unis.

M. ARGUE: Permettez-moi de dire que je cherchais simplement à savoir quelles ont été les répercussions de la situation et si l'UNOGIL avait signalé les dangers de cette situation et aussi si la République Arabe Unie ou le monde communiste fomentaient des troubles dans cette région. Je pourrais demander à notre ministre des Affaires extérieures si, à son avis, l'URSS était fondamentalement l'instigateur de la révolution en Irak, ou dans quelle mesure cette révolution était due à l'influence communiste?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne puis que répéter ce que j'ai dit plus tôt, savoir qu'il y avait un complot, ce qui sans doute ne devait pas déplaire à l'URSS. Il y avait un complot visant à renverser le gouvernement. Il y en avait un en Irak et un en Jordanie. Un de ces complots a réussi. Il y en avait aussi dans d'autres pays; j'en nommerai deux: le Soudan et la Libye.

M. PEARSON: Le ministre veut-il donner à entendre que les troubles qui sont survenus en Irak et qui se propagent maintenant à d'autres pays sont tous des effets d'un même complot?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, monsieur.

M. PEARSON: Je suppose que les informations que le gouvernement a reçues des intéressés, tout particulièrement dans le cas de l'intervention en Jordanie, étaient que ce complot particulier qui cadrait dans un complot plus vaste était sur le point d'éclater dans ce pays, c'est-à-dire en Jordanie. Ces informations provenaient sans doute de services de renseignements autorisés. Il est difficile de croire autant qu'on le voudrait à l'exactitude de ces informations quand les mêmes services de renseignements ne savaient rien de la crise en Irak, qui se préparait depuis quelques années.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A mon avis, ces paroles décrivent correctement la situation. Les services de renseignements n'en savaient absolument rien.

M. PEARSON: Ils prennent soudainement conscience de la situation dans le cas de la Jordanie. A ce même propos,—et je ne demanderai pas au ministre s'il préfère faire de la corde raide ou jouer à la roulette russe,—pourrait-il nous expliquer un peu la légalité de l'intervention dans ces deux pays, aux termes de la Charte des Nations Unies?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): On a invoqué l'article 51 ainsi qu'une autre résolution...

M. PEARSON: Pourriez-vous verser l'article 51 au compte rendu? Auriez-vous l'obligeance de nous donner lecture de cet article afin que nous sachions ce qui y est prévu?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je cherche à me rappeler le titre de cette résolution. L'honorable député s'en souvient sans doute. Il y avait deux

résolutions; l'une était intitulée "Résolution visant à l'union pour la paix" et l'autre, son titre m'échappe. Toutefois, ce sont ces deux résolutions qu'on a invoquées.

M. PEARSON: N'est-il pas exact que, aux termes de la résolution visant l'union pour la paix, il fallait avant d'agir une décision de l'Assemblée générale? Il se peut que je fasse erreur à ce propos.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, dans le cas où le Conseil de sécurité échouerait.

M. PEARSON: L'article 51 a trait au droit de légitime défense, individuelle ou collective, en cas d'agression armée.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai maintenant cet article sous la main. Je vais vous en donner lecture.

Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée.

M. PEARSON: Vous dites agression armée?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): "Éléments essentiels de la paix", voilà le titre que je cherchais. La résolution sur les éléments essentiels de la paix adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} décembre 1949 invite les nations à s'abstenir de toute menace et de tout acte direct ou indirect visant à compromettre la liberté, l'indépendance ou l'intégrité d'un État quel qu'il soit, à fomenteur des luttes intestines ou à opprimer la volonté du peuple dans quelque État que ce soit. Voilà ce à quoi on s'est reporté.

M. PEARSON: Je ne crois pas que ces résolutions particulières aient quelque rapport à la légalité de l'intervention; elles ne font qu'énoncer des principes, elles n'autorisent pas une intervention unilatérale advenant que ces principes ne soient pas observés. Mais l'article 51 prévoit autre chose, et s'il était possible de l'interpréter comme étant applicable à l'agression indirecte, alors il s'appliquerait ici. Je suppose qu'on a donné une interprétation pratique à l'article 51, ce qui justifierait de venir en aide à un pays sur l'invitation de celui-ci advenant qu'il se croit sur le point d'être attaqué.

M. LÉGER: Pour répondre franchement, l'article 51 n'a pas été mentionné dans aucune des résolutions examinées par le Conseil de sécurité au cours de la présente agression.

M. PEARSON: Je vous demande pardon, mais cet article a été mentionné.

M. LÉGER: Oui, monsieur, mais il n'y a aucune résolution, parmi celles qui ont été adoptées par le Conseil, qui mentionne l'article 51.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il y a dans le droit international un principe établi selon lequel un pays peut venir au secours d'un autre à la demande du dernier. Ce principe est clairement établi.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander au chef de l'opposition et aux membres du Comité s'ils désirent que le texte intégral de l'article 51 soit versé au compte rendu?

M. PEARSON: Cet article a été lu.

Le PRÉSIDENT: Le texte intégral?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'ai pas donné lecture de tout l'article.

Le PRÉSIDENT. M. Crestohl attend patiemment pour poser une question.

M. CRESTOHL: Au sujet du Moyen-Orient, selon les informations publiées au cours de la fin de semaine, on se propose de défendre les intérêts du pétrole au Moyen-Orient. Je ne me souviens pas des termes exacts, je ne sais si on disait "coûte que coûte" ou bien "en toutes circonstances". La situation

pourrait devenir très pénible et je me demande si le Gouvernement du Canada pourrait, de quelque façon, être engagé à quelque chose advenant que le Royaume-Uni s'en tienne à sa déclaration de défendre au besoin les intérêts du pétrole au Moyen-Orient.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): De quelle déclaration M. Crestohl parle-t-il?

M. CRESTOHL: Je n'ai pas la déclaration sous la main, mais on l'a mentionnée dans les journaux et à la télévision. Si vous n'êtes pas au courant, il ne vous sera pas possible de répondre à la question. Mais il y a eu une déclaration selon laquelle le Royaume-Uni donnait l'assurance qu'il défendrait ses intérêts dans le pétrole au Moyen-Orient. Je ne me rappelle pas les termes exacts, je ne me souviens pas si l'on disait "en toutes circonstances" ou bien "coûte que coûte".

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je suis incapable de répondre à cette question.

M. CRESTOHL: M. Deschatelets a aussi vu cette déclaration dans le journal de ce matin.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne sais rien de cette déclaration et, par conséquent, je dirais que le gouvernement canadien n'est engagé en aucune façon.

M. CRESTOHL: Si le ministre n'en sait rien, il n'y aurait aucun engagement. C'était une déclaration embrassant plusieurs points. Il s'agissait d'un communiqué de la presse. J'ai lu la déclaration dans les journaux. Elle est passablement grave.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Soit dit sans vouloir vous offenser, comment puis-je vous aider dans votre travail si vous mentionnez des citations tirées dans les journaux? Personne ne sait au juste qui a fait la déclaration, s'il s'agissait de quelque représentant d'un gouvernement ou de quelqu'un d'autre. Il m'est impossible de prendre la question au sérieux, mais je dis qu'il n'y a eu aucun engagement de la part du gouvernement canadien.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. PEARSON: Dans sa déclaration, le ministre a dit qu'il serait possible que le groupe d'observateurs (UNOGIL) soit augmenté au point où il serait en mesure d'accomplir la tâche que peut-être un autre organisme des Nations Unies pourrait accomplir. Juge-t-il que, aux termes du mandat original de ce groupe d'observateurs, il soit possible d'en augmenter le nombre de manière à avoir au Liban un groupe suffisant pour aider au maintien de la sécurité à cet endroit?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Après avoir entendu la déclaration de M. Hammarskjöld, dont j'ai parlé ce matin, celle qu'il a faite après le veto opposé à la résolution japonaise, je réponds par un oui, et j'ajoute que devant le succès de ce groupe, les États-Unis seraient justifiés à retirer leurs troupes.

M. PEARSON: Puis-je poser encore une ou deux questions au sujet de la réunion dite au sommet? Comme le premier ministre l'a annoncé et comme le ministre le disait ce matin, il y aurait, après cette première réunion du Conseil de sécurité (advenant qu'elle ait lieu) à l'échelon le plus élevé pour étudier la question du Moyen-Orient, qui serait une réunion publique, à New York probablement, un groupe plus restreint qui serait organisé de quelque façon et qui se réunirait à huis clos et avec le moins de formalité possible, et cette deuxième réunion pourrait se tenir au Canada. C'est là une invitation qui a été rendue publique.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Elle a été faite l'automne dernier ou au début de l'hiver.

M. PEARSON: Je sais que le premier ministre a fait une invitation semblable dans sa réponse à M. Boulganine en décembre.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En décembre?

M. PEARSON: Mais, par la suite, plusieurs conditions ont été ajoutées à cette première invitation, si l'on en juge par les paroles du premier ministre au cours d'une allocution prononcée en janvier à Winnipeg. Je demande au ministre si l'invitation qui a été rendue publique maintenant est sans condition?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Si le Conseil de sécurité décide qu'il en soit ainsi.

M. PEARSON: C'est uniquement au Conseil de sécurité à décider?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, monsieur.

M. PEARSON: Et il n'y a pas d'autres conditions qui seraient exigées par le Gouvernement du Canada dans le cas d'une invitation à tenir une pareille réunion au Canada?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je croyais avoir fait part de mes vues à ce sujet, mais vous attendez encore une réponse.

M. PEARSON: Vous avez répondu qu'il s'agissait d'une invitation sans réserve.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): La seule réserve est que le Conseil de sécurité et les puissances dont nous avons fait mention désirent venir ici.

M. PEARSON: Je dirais que cette déclaration diffère de celle que le premier ministre a faite en janvier dernier.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je me permettrai, monsieur le président, de rappeler à l'honorable député que, dans sa réponse à M. Boulganine, le premier ministre, il va sans dire, parlait d'une réunion générale ou globale au sommet. Ce que le premier ministre a dit à la Chambre vendredi avait trait à la présente crise et à la réunion de ces puissances pour étudier la situation au Moyen-Orient. Nous avons pensé que pour une réunion générale au sommet, qui étudierait plusieurs problèmes intéressant non seulement le Moyen-Orient mais d'autres endroits aussi, il y aurait lieu de procéder par voie de consultations au sein de l'OTAN avec les ambassadeurs à Moscou du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France, afin d'établir l'accord sur un ordre du jour pour une conférence au sommet de ce genre. Dans le cas de la réunion dont on parle ici, le Canada, pour sa part, estime qu'il s'agit d'étudier une situation intéressant le Moyen-Orient. Pour ce qui est des autres réunions, on n'a pas établi comme condition, mais on a fait remarquer qu'il faudrait les préparer de longue main. Mais dans le cas de celle dont il s'agit ici, la chose n'est pas nécessaire. Certes, il se peut que certains préparatifs soient nécessaires et nous avons pensé qu'il valait mieux nous consulter; mais, étant donné que l'ordre du jour se limite à la question du Moyen-Orient, nous avons cru que la même préparation n'était pas nécessaire. Bien entendu, d'autres capitales dans le monde, d'autres pays membres des Nations Unies songent à cette réunion depuis deux semaines et il s'est fait beaucoup de préparatifs, de documentation et ainsi de suite. Dans le cas présent on n'attache pas la même importance à la préparation, à l'établissement de l'ordre du jour et à tous les autres points, qu'on l'a fait à Moscou au cours des entretiens entre les ambassadeurs individuels, je dois le faire remarquer, et M. Gromyko au cours des derniers mois.

M. PEARSON: Permettez-moi de poser la question suivante: apparemment, il serait possible,—et je souhaite que la chose se produise,—d'organiser un groupe d'observation des Nations Unies au Liban qui permettrait éventuellement aux États-Unis de retirer leurs troupes comme ils désirent le faire, qu'arrivera-t-il en Jordanie où les Nations Unies n'ont pas de pareil groupe?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Sir Pierson Dixon faisait remarquer, mardi dernier lors d'une réunion du Conseil de sécurité, que des discussions étaient en cours entre le Royaume-Uni et M. Hammarskjold afin de déterminer quel genre d'organisme serait le plus efficace.

M. PEARSON: Selon le ministre, existe-t-il quelque moyen qui permettrait aux deux gouvernements de réaliser leur désir de retirer leurs troupes de ces deux pays, sans qu'il y ait quelque intervention de la part des Nations Unies?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est là, je crois, une question hypothétique.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. ARGUE: Les informations qui arrivent d'Irak semblent de plus en plus rassurantes. Qu'il soit ou non possible de dire que ces informations sont tout à fait rassurantes, n'est-il pas vrai qu'avant bien longtemps les troupes américaines et britanniques pourront se retirer de cette région?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): La situation en Irak n'est pas le seul facteur à considérer à l'égard de cette région.

M. ARGUE: Je vais présenter ma question comme ceci: d'autres événements semblent-ils en voie de se produire, lesquels auraient pour effet de permettre aux troupes britanniques et américaines de se retirer de cette région immédiatement ou dans un avenir prochain?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne saurais dire, à moins que je n'insiste de nouveau sur l'avantage et la nécessité qu'il y aurait pour les Nations Unies d'offrir une solution au problème du retrait des troupes.

M. ARGUE: A mon avis, les Nations Unies étaient là et, en dépit de la présence de l'UNOGIL, les États-Unis ont agi unilatéralement. Maintenant, les États-Unis et d'autres disent que les Nations Unies doivent agir. Il me paraît que, en dépit de la présence des Nations Unies, les États-Unis ont pris une pareille mesure avec l'appui du Canada.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Eu égard à la question de M. Pearson, j'aimerais vous donner lecture de la communication suivante:

Je désire maintenant expliquer très brièvement comment mon gouvernement se propose de donner suite à sa déclaration selon laquelle il serait prêt à retirer ses troupes du territoire de la Jordanie, si les Nations Unies parviennent à prendre les dispositions nécessaires, et au moment où elles les prendront, pour protéger la Jordanie contre toute menace de l'extérieur.

Mon gouvernement a conclu, en suivant le débat qui se déroule présentement au sein du Conseil sur la question du Liban, que rien ne laisse prévoir une entente immédiate ici sur les mesures nécessaires en Jordanie.

En conséquence, il se propose, comme premier pas, d'examiner incessamment avec le secrétaire général la possibilité de mettre au point quelque moyen d'action efficace par les Nations Unies.

A cet égard, le Gouvernement de la Jordanie et d'autres gouvernements intéressés seront consultés.

L'objet de ces consultations sera d'élaborer des propositions aux termes desquelles les Nations Unies pourront venir en aide au Gouvernement de la Jordanie en vue d'assurer la sauvegarde de son intégrité territoriale et de son indépendance politique.

Avec le concours du secrétaire général, le représentant du Royaume-Uni est à étudier les possibilités à cet égard.

M. PEARSON: Cela signifie-t-il que le représentant du Royaume-Uni au Conseil de sécurité a déclaré que son pays consentirait à retirer ses troupes de la Jordanie?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, monsieur.

M. PEARSON: Dès que les Nations Unies s'y rendront. Mais quelle forme prendra le groupe des Nations Unies?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je suis incapable de répondre à cette question. Nous ne sommes pas au courant des négociations qui se sont poursuivies entre le Royaume-Uni et M. Hammarskjöld. Mais de ceci je suis convaincu: M. Hammarskjöld n'est pas effrayé par la tâche à accomplir.

M. CRESTOHL: A la page 32 de la *Gazette* de ce matin, il est question du sujet des remarques qu'on vient de faire. Je crois qu'on s'y exprime avec plus de force qu'on ne l'a fait ici. Si le ministre n'a pas lu cet article, je serais heureux de lui en donner lecture. L'article se lisait ainsi qu'il suit:

La Grande-Bretagne "ne tolérera pas" qu'on touche au pétrole arabe.

La Grande-Bretagne a averti la Russie et l'Égypte aujourd'hui qu'elle ne tolérera aucune tentative délibérée de leur part de priver le Royaume-Uni et l'Ouest de l'Europe des approvisionnements de pétrole du Moyen-Orient.

Portant la parole au nom du gouvernement au cours d'un débat sur les affaires étrangères à la Chambre des lords, lord Home, secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth, a déclaré que la Grande-Bretagne désire maintenir ses bonnes relations, sur le plan commercial et autrement, avec l'Irak.

Il a ajouté: "Mais, au cas où une tierce partie, que ce soit la Russie ou le colonel Nasser, chercherait, par des moyens délibérés et élaborés à cette fin, à nous priver de nos approvisionnements de pétrole et à priver les pays de l'Ouest de l'Europe de leurs approvisionnements de pétrole et, par conséquent, à entraver l'expansion industrielle dans le monde occidental, il est opportun de faire comprendre clairement et sans possibilité d'erreur qu'une pareille situation ne pourrait pas être tolérée par le Royaume-Uni."

Lord Home a déclaré que l'objectif immédiat de la Grande-Bretagne est de produire des rouages efficaces en vue de protéger l'indépendance de la Jordanie et du Liban.

L'installation dans la région d'une force permanente des Nations Unies serait un moyen d'y parvenir; la reconnaissance à certains pays du statut de neutralité en serait un autre.

On a aussi mentionné une commission politique chargée de surveiller la région et une commission économique qui s'occuperait d'organiser la mise en valeur de ses ressources.

Au sujet de la conférence au sommet qui a été proposée, lord Home a dit, entre autres choses: "Nous ne voulons pas de délai. Dans la mesure où les dispositions nécessaires ont été prises, nous voulons pousser la besogne."

Comme je le disais il y a un instant, cette déclaration est exprimée en termes beaucoup plus énergiques que ce qui s'est dit à la télévision, à la radio et dans le journal d'expression française.

Je me demande si le Canada serait de quelque façon lié par quelque engagement que la Grande-Bretagne pourrait avoir contracté à l'égard du maintien de ses approvisionnements de pétrole, et aussi du fait qu'elle a employé un langage qui, à mon sens, est presque menaçant.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je répète la réponse que j'ai déjà donnée: je ne sais rien de tout cela, par conséquent il ne peut pas y avoir d'engagement. Cette conclusion est logique et dans l'ordre quand il s'agit de relations entre les nations.

M. JONES: A ce propos, il semble y avoir confusion entre deux expressions: les intérêts du pétrole et les intérêts dans le pétrole. Ces expressions ne sont pas synonymes.

L'intérêt de l'Ouest de l'Europe dans l'approvisionnement de pétrole n'est pas identique à la protection de quelque entreprise particulière de l'industrie du pétrole qui pourrait se trouver dans la région.

M. CRESTOHL: C'est là une affirmation tout à fait logique. Apparemment, le Royaume-Uni montre les dents quand il parle du pétrole du Moyen-Orient.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. PEARSON: J'ai des questions à poser sur d'autres points, mais je ne sais pas si le Comité a l'intention de prolonger sa séance au delà de midi.

M. ARGUE: Je propose que la séance soit levée.

M. MCCLEAVE: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Nous avons pris les dispositions nécessaires en vue de nous réunir mercredi à trois heures et demie de l'après-midi et de nouveau vendredi à neuf heures et demie du matin.

J'ai aussi une autre annonce à faire. M. Rosenthal, administrateur par interim du Plan de Colombo, sera à notre disposition le 6 août, c'est-à-dire dans une semaine à compter de demain.

Le général McNaughton, président de la section canadienne de la Commission internationale mixte, ne se trouvera pas à Ottawa avant cette date, ou plutôt avant le 8 août. Nous nous proposons donc d'inviter ces deux messieurs à comparaître à un moment qui leur conviendra et qui conviendra aux membres du Comité.

M. ARGUE: Est-il nécessaire que nous nous réunissions demain après-midi pendant la séance de la Chambre? Sauf en cas de nécessité pressante, nous devrions, je pense, nous efforcer de limiter nos réunions à des moments où la Chambre ne siège pas.

Le PRÉSIDENT: C'est là une des difficultés auxquelles nous avons eu à faire face au cours de ce mois, le dernier oserais-je dire, de la session.

M. ARGUE: Oui, et aussi à la première réunion du présent Comité.

Le PRÉSIDENT: Oui, je le reconnais. Vous vous rappellerez que l'an dernier lorsque le général McNaughton a témoigné, les nouveaux membres du Comité ont trouvé son témoignage fort utile et fort instructif.

Étant donné que le général McNaughton avait témoigné à la dernière session, j'ai songé à la possibilité d'abréger son témoignage cette année ou même que nous nous en dispensions dans une mesure restreinte. Mais, de l'avis général apparemment, il serait très souhaitable que le général McNaughton témoigne aussi longuement qu'il le faudra.

En outre, nous fournissons des sommes considérables au Plan de Colombo et, en conséquence, même si le travail de la Chambre est important, celui du Comité l'est aussi et il est nécessaire de le mener à bonne fin.

Je cherche à trouver le juste milieu et, si nous ne nous réunissons qu'une ou deux fois par semaine, je ne vois pas comment nous parviendrons à terminer le travail du Comité.

M. ARGUE: Comme solution de rechange, ne pourrions-nous pas nous réunir pendant la séance de la Chambre lundi? Nous savons que c'est un jour consacré aux mesures d'initiative parlementaire ou qu'on y étudiera peut-être les subsides, ce qui veut dire un débat d'ordre très général et, les membres du Comité en conviendront je pense, il leur sera plus facile d'être absents de la Chambre ce jour-là qu'aujourd'hui, par exemple, quand une douzaine de mesures importantes seront mises en délibération.

Je ne sais pas quel est le programme pour demain. M. Green n'a pas pu nous le dire. Mais, si nous devons nous réunir à tout instant pendant les séances de la Chambre, je ne vois pas la nécessité de nous hâter dans notre travail au sein du Comité.

Le PRÉSIDENT: D'après notre horaire, nous devons nous réunir mercredi à trois heures et demie de l'après-midi et vendredi à neuf heures et demie du matin.

Depuis mon arrivée ici en 1945, la majeure partie des prévisions de dépense étaient étudiées par la Chambre formée en comité et il y avait toujours des plaintes et aussi des propositions selon lesquelles, si l'on donnait plus de travail à faire aux Comités, le travail serait plus largement réparti et la session durerait moins longtemps.

Je crois qu'à la dernière session et à celle-ci le gouvernement a cherché à faire cela et il a confié beaucoup plus de travail aux comités.

Et en voilà un des résultats. On ne peut pas avoir le drap et l'argent. Je suis tout disposé à collaborer par tous les moyens en mon pouvoir et je vais convoquer le comité de direction. Nous nous en tiendrons à sa décision pour ce qui est de la semaine prochaine, mais nous nous réunirons, comme il était convenu, demain mercredi à trois heures et demie de l'après-midi.

M. HERRIDGE: En toute justice pour le président, je dois dire que même si j'ai donné ma parole en ma qualité de membre du comité de direction de m'en tenir à ses décisions, je me fais beaucoup de soucis au sujet de la tenue de réunions de comité au moment où des questions importantes demandent notre attention à la Chambre. Le point a été examiné antérieurement et, s'il a été décidé de procéder ainsi, c'est en raison de la somme de travail qu'exige l'étude des prévisions de dépenses.

Pour ma part, je dois avouer une certaine culpabilité. Ce qui me préoccupe au premier chef c'est le témoignage du général McNaughton, parce que je suis naturellement et personnellement intéressé à ces questions qui intéresseront aussi les nouveaux membres du Comité. J'ai donc consenti, au sein du comité de direction, à ce que nous nous réunissions mercredi.

Mais, comme il s'en souviendra, le président a dit alors qu'il ferait de son mieux par la suite pour que les réunions soient fixées à peu près de la manière que M. Argue a mentionnée il y a un instant à peine.

M. ARGUE: Cela dépendrait dans une large mesure de ce qui se passe à la Chambre. J'espère qu'il y aura un débat général sur les prévisions de dépenses au lieu de l'étude d'un grand nombre de bills. Cependant, nous devrions, je pense, éviter de nous réunir pendant les séances de la Chambre, à l'exception du lundi peut-être.

Le PRÉSIDENT: J'ajouterai une autre remarque: étant donné que plusieurs comités ont terminé leur travail, un plus grand nombre de députés seront maintenant libres pour assister aux séances du présent Comité et à celles de la Chambre.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, sans vouloir manquer de la courtoisie qui est due au présent Comité, je désire lui faire savoir que s'il devenait nécessaire que j'aille aux Nations Unies et que le gouvernement soit d'avis que je doive y aller, il se pourrait que je ne sois pas ici la semaine prochaine. Si une réunion au sommet est en préparation, il se peut que je ne sois pas ici la semaine prochaine, par suite de la situation exigeant que j'aille aux Nations Unies et que je prenne part aux discussions relatives à la tenue de cette réunion. Je tiens à faire remarquer que, si le gouvernement juge que je doive aller aux Nations Unies, je ne serai pas ici pour la réunion, mais ce ne sera pas par manque de respect pour le Comité. Les membres

du Comité comprendront qu'étant donné la rapidité avec laquelle les événements se succèdent, pareille situation pourrait se produire. Mais, pour autant que je sache, je serai ici cette semaine du moins mais, même là, je ne puis m'engager à rien.

M. LENNARD: En raison de la remarque de M. Argue au sujet de la première réunion, il y aurait lieu de signaler que par suite des événements des dix derniers jours, le Comité n'a pas pu se réunir avant aujourd'hui, à cause de l'absence du ministre.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous lever la séance?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Puis-je poser une question? Il serait utile au ministère de savoir un peu sur quoi la discussion pourrait porter demain. M. Pearson a mentionné l'OTAN; me permettez-vous d'aborder cette question demain?

M. PEARSON: Pour aider le ministre, je dirai que j'aimerais poser des questions sur les aspects, d'ordre plus général, des affaires du Moyen-Orient. Je songe au programme économique que le ministre a mentionné, à la question de la neutralité du Liban, à la fabrication et au contrôle des armes nucléaires et au progrès qui pourrait être réalisé à l'ONU en vue de l'établissement d'une force des Nations Unies. Ensuite, s'il y avait moyen, j'aimerais toucher aux récentes réunions du Conseil de l'OTAN et poser des questions sur les progrès accomplis. Ce sont là les sujets sur lesquels mes questions porteront probablement demain.

Le PRÉSIDENT: La séance est maintenant levée.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 30 juillet 1958

3 heures et demie de l'après-midi.

Affaires extérieures

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Si vous voulez bien faire silence, nous allons nous mettre à l'œuvre.

Peut-être devrais-je dire quelques mots au sujet d'une remarque ayant trait à des fossiles que j'ai faite en passant hier. Cette remarque a été mal interprétée et certains sénateurs ont protesté contre l'allusion. Je puis assurer à ces personnes que je ne songeais nullement à elles.

J'aurais une autre chose à ajouter à ce sujet. On me dit qu'il existe certaines ententes réciproques entre les États-Unis et le Canada; je crains fort, cependant, qu'il ne s'agisse de contrats unilatéraux. Je songe à la vieille maison de M. Thomas A. Edison, qui se trouvait dans la région où j'habite. Elle a été achetée par des Américains et transportée, bille par bille, planche par planche, à l'extérieur du pays. On la retrouve maintenant à Détroit.

Il me semble que nous, les Canadiens, nous nous intéressons davantage aujourd'hui à notre passé historique. Dans la même région, sur la rive nord du lac Erie se trouve la vieille maison du colonel Thomas Talbot. Il y a aussi des villages dans l'ouest de l'Ontario, particulièrement dans les comtés de Middlesex, Elgin, Norfolk et quelques autres de cette région, qui étaient administrés par le colonel Thomas Talbot.

Plusieurs volumes ont été écrits sur le colonel Talbot. L'un d'eux est intitulé *Lake Erie Baron* et je vous en recommande la lecture. Cette vieille maison pourrait fort bien devenir un lieu historique. Un cairn commémoratif a été érigé à cet endroit mais la propriété appartient maintenant à des particuliers.

Ce n'est là qu'une partie des choses dont, à mon avis, nous, les Canadiens, nous devrions garder le souvenir.

Je rappelle aux membres du Comité que nous en sommes toujours au Crédit 85. Administration centrale (y compris le crédit antérieurement intitulé Bureau des passeports: Administration) \$5,533,081.

Le PRÉSIDENT: Il y a eu, hier, des questions au sujet de l'UNOGIL; le ministre des Affaires extérieures me fait savoir qu'il est tout disposé à déposer les documents relatifs à cet organisme.

L'hon. Sydney E. SMITH (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, au cours du débat qui s'est déroulé hier, M. Argue a soulevé certains points ayant trait aux rapports officiels relatifs à l'UNOGIL. Il a demandé en particulier dans quelle mesure ces rapports donnaient une idée de la situation changeante au Liban au moment de la crise en Irak.

A ce propos, j'estime que M. Argue et, en vérité, tous les membres du Comité pourraient tirer profit de la lecture de tous les rapports présentés par le secrétaire général sur l'activité de l'UNOGIL depuis sa formation. Si le président veut bien me le permettre, je vais déposer ces documents afin que tous aient la chance de les parcourir.

Ces documents, au nombre de cinq, sont assez volumineux. Je ne demande pas qu'ils soient versés au compte rendu mais, comme vous l'avez proposé, qu'ils soient simplement déposés.

J'ai ici les numéros de ces documents. Je vais en faire part au sténographe. Il s'agit des documents du Conseil de sécurité des Nations Unies, portant les numéros S/4028 et S/4029 du 16 juin 1958; S/4038 du 28 juin; S/4040 du 3 juillet; S/4051 du 16 juillet; et, S/4052 du 17 juillet.

Les deux derniers rapports, je le signale de nouveau, portent les dates du 16 et du 17 juillet. Ils ont donc été rédigés le 15 juillet. Le renversement du gouvernement de l'Irak s'est produit au cours de ce qui était pour nous la nuit du 13 juillet, un dimanche, et le matin du 14 juillet.

A la lecture de ces rapports, monsieur le président, on se rendra compte qu'il n'y est pas question des événements de Bagdad, c'est-à-dire du renversement du gouvernement de l'Irak, et qu'on n'y mentionne pas le débarquement des troupes américaines qui s'est fait le 15 juillet.

Nous avons cherché à nous assurer si d'autres rapports étaient parvenus entre les mains du secrétaire général et, pour autant que je sache, les rapports que je viens d'énumérer sont les seuls qui aient été présentés jusqu'ici.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité désire-t-il que ces documents soient publiés en appendices au compte rendu?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet du crédit 85?

M. JONES: Un journal annonçait que les pays du pacte de Bagdad songeaient à reconnaître le nouveau gouvernement de l'Irak. Le ministre des Affaires extérieures aurait-il en ce moment quelque remarque à faire à ce sujet?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, je n'ai rien à dire au sujet de cette nouvelle, à moins que je ne répète ce que j'ai dit à la Chambre hier après-midi, savoir que, pour sa part, le gouvernement canadien étudie présentement la question. J'ai bien fait remarquer à la Chambre que rien ne presse le Canada de reconnaître le nouveau régime, étant donné qu'il n'a pas de représentant en Irak. M. Argue a demandé quelle serait notre attitude quand le Conseil de sécurité sera saisi de la question du siège du représentant désigné par le nouveau gouvernement de l'Irak pour représenter ce pays au Conseil de sécurité.

Le sous-secrétaire d'État vient tout juste de me remettre une nouvelle de presse.

La radio de Bagdad annonce que l'Iran a reconnu aujourd'hui le nouveau régime de l'Irak.

Le poste irakien mande que le chargé d'affaires de l'Iran à Bagdad a transmis au ministre des Affaires étrangères de l'Irak une note qui, entre autres choses, reconnaît le nouveau gouvernement.

Si la nouvelle est confirmée, l'Iran serait le premier des pays du pacte de Bagdad à reconnaître le régime qui, croit-on, entraînera la séparation de l'Irak de l'alliance anti-communiste. On prévoit que les autres membres du pacte, soit la Grande-Bretagne, le Pakistan et la Turquie, reconnaîtront plus tard le nouveau gouvernement.

L'agence de nouvelles de l'Allemagne de l'Ouest annonce que ce pays a reconnu aujourd'hui le nouveau gouvernement de l'Irak.

Donc, sans trahir aucun secret, j'appelle l'attention du Comité sur le fait que l'Iran, une des nations signataires du pacte de Bagdad, a reconnu le nouveau gouvernement.

M. ARGUE: Puis-je demander au ministre si, règle générale, lorsqu'il s'agit de reconnaître un pays, comme l'Irak ou quelque autre nation, le Canada prend lui-même une décision en se fondant sur les renseignements qui lui viennent de ses propres services et sur ceux qui lui arrivent d'autres sources, ou bien s'il existe quelque règle ou pratique selon laquelle il attendrait que les États-Unis ou le Royaume-Uni aient reconnu un tel pays pour ensuite suivre l'un ou l'autre?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est avec empressement que je réponds à cette question. Nous obtenons des renseignements sur la stabilité et l'attitude du nouveau gouvernement, des sources auxquelles nous croyons pouvoir nous fier, et nous examinons la question avec nos alliés.

M. ARGUE: Le ministre dirait-il que le Canada prend lui-même une décision tout à fait indépendante?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Dans la mesure que j'ai indiquée.

M. ARGUE: Et on aurait tort de conclure que, dans le cas de la Chine, le Canada attend que les États-Unis aient pris cette mesure, après quoi il fera immédiatement de même? J'ose espérer qu'il n'en est pas ainsi parce que, à mon avis, si le Canada veut jouer un rôle utile dans les affaires internationales, il doit démontrer qu'il est une nation indépendante et qu'il n'attend pas avant d'agir de voir ce que font les États-Unis et le Royaume-Uni, ou ce que fait l'un ou l'autre de ces pays, pour ensuite faire de même automatiquement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pour ce qui est de reconnaître le gouvernement de la Chine communiste, M. Argue sait bien que le Royaume-Uni a pris cette mesure il y a quelques années, et tout ce que je peux dire c'est que la question fait l'objet d'une étude constante mais, si le Canada décide de reconnaître ce gouvernement, il s'agira d'une décision indépendante du gouvernement canadien dont il sera entièrement responsable.

M. ARGUE: Il n'y aura aucune pression de la part des États-Unis, sous quelque forme que ce soit?

M. LENNARD: C'est ce qu'il a dit.

M. ARGUE: Je demande s'il y a eu quelque pression de la part des États-Unis, sous quelque forme que ce soit, pour ce qui est de reconnaître le gouvernement de la Chine communiste?

M. SMITH: Je puis affirmer qu'il n'y a eu aucune pression.

M. PEARSON: Y a-t-il eu pression sur les États-Unis de la part du Canada à cet égard?

M. ARGUE: Comment la chose serait-elle possible quand le Canada ne reconnaît pas le gouvernement de la Chine?

M. JONES: Je ne vois pas le rapport entre la question de M. Pearson et votre déclaration.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ce sont les deux côtés d'une même médaille.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. PEARSON: Je regrette de ne pas être arrivé plus tôt. Le ministre a-t-il dit si le Canada avait reconnu le nouveau gouvernement de l'Irak?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, monsieur. J'ai simplement donné lecture d'une nouvelle de presse. Ce n'est pas un fait sans importance que l'Iran, un des membres du pacte de Bagdad, ait, après la réunion de Londres, reconnu le nouveau gouvernement.

M. PEARSON: N'est-il pas exact, monsieur le président, que le Canada sera obligé de se prononcer là-dessus très prochainement, peut-être à la prochaine réunion du Conseil de sécurité quand il faudra agir dans un sens ou dans l'autre relativement au représentant de l'Irak?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En effet, il serait difficile de laisser la question en suspens, étant donné la possibilité, dont j'ai parlé hier, qu'une réunion spéciale du Conseil de sécurité soit convoquée.

M. ARGUE: Le ministre serait-il disposé à commenter la manchette des journaux de Washington, à la fois de ceux du matin et de ceux de cet après-midi, selon laquelle il serait probable que les États-Unis et le Royaume-Uni proposent qu'une réunion au sommet ait lieu entre le 10 et le 15 août? Je voudrais savoir si le Canada est tenu au courant de l'attitude du Royaume-Uni et de celle des États-Unis en ce qui concerne la date d'une réunion au sommet et les conditions dans lesquelles elle aurait lieu.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ce matin encore nous avons communiqué avec le secrétaire général, M. Hammarskjöld, et avec le département d'État au sujet de la réponse que pourraient donner les États-Unis et le Royaume-Uni. En ce moment particulier, il ne serait ni opportun ni utile que je commence la teneur de ces notes. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier.

M. VIVIAN: Je me reporte aux prévisions de dépenses. Étant donné la déclaration faite par le ministre hier, selon laquelle le Canada serait sur le point d'élargir sa présentation au Moyen-Orient, les sommes d'argent indiquées seront-elles suffisantes et, dans le cas de la négative, comment procédera-t-on pour y ajouter? Eu égard au crédit 85—Administration centrale, vous élargissez votre représentation au Moyen-Orient. Les sommes prévues dans le budget des dépenses seront-elles suffisantes et, dans le cas de la négative, comment les lacunes seront-elles comblées?

M. LÉGER: Le domaine complet de l'administration du ministère sera examiné quand le Comité jugera bon de mettre la question en délibération, une fois que le ministre aura terminé.

Le PRÉSIDENT: La représentation à l'extérieur est prévue dans les crédits 86 et 87.

M. LÉGER: Et lorsque nous étudierons ces crédits particuliers, votre question sera très à propos. Pour y répondre brièvement, il faudrait dire non.

M. PEARSON: Pas d'argent.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Les membres du comité pourront toujours prier pour nous quand nous comparaitrons devant le conseil du Trésor.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. PEARSON: Monsieur le président, j'aurais non pas une question à poser peut-être, mais une ou deux remarques interrogatives à faire. Au sujet du projet de réunion au sommet, dont le ministre a bien voulu nous faire part hier,—et ma remarque découle de ce fait que le problème semble se compliquer et s'embrouiller,—j'estime maintenant, et ceci est une opinion personnelle, que le moyen de régler le problème résiderait peut-être dans la tenue immédiate d'une réunion du Conseil de sécurité, même sans les chefs de gouvernement, et dans l'adoption, par les membres réguliers du Conseil, des mesures, que le ministre disait souhaitables hier, à l'égard de l'ordre du jour et de la réunion d'un groupe plus restreint de chefs d'État, après la réunion plénière du Conseil de sécurité. Le ministre serait-il disposé à reconnaître que, si ce groupe plus restreint doit se réunir à huis clos, et cela semble préférable, comme il le disait hier, et le plus loin possible des feux de la publicité, il serait souhaitable que la discussion porte non seulement sur la crise actuelle mais aussi sur un programme pour le Moyen-Orient, et que le groupe fasse rapport au Conseil de sécurité de ses vues à l'égard d'un tel programme ou encore qu'il charge une commission d'experts de poursuivre l'affaire. Le ministre a parlé de tout cela hier?

A mon avis, un tel programme dont ce groupe plus restreint de chefs d'État pourrait tout au moins prendre l'initiative, comprendrait un programme économique, chose que le ministre a mentionnée, et devrait certes inclure quelque solution au problème des réfugiés, des garanties de sécurité non seulement pour le Liban, bien que ce serait peut-être le meilleur endroit où commencer mais un plan plus vaste intéressant plus d'un pays et aussi un plan visant le contrôle des envois d'armes à cette région. Au sujet de ce dernier point, c'est-à-dire du contrôle des envois d'armes, le ministre pourrait-il nous dire quelques mots sur la ligne de conduite du Canada à cet égard particulier?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il se peut que ce soit avant l'arrivée de M. Pearson que j'ai exprimé l'espoir qu'on n'insisterait pas trop aujourd'hui sur l'ordre du jour et sur l'organisation de la réunion des grandes puissances. Je n'ai pas dit cela dans l'intention de tromper le Comité ni de lui cacher des informations mais afin qu'il soit possible d'évaluer les négociations qui se poursuivent intensivement aujourd'hui. J'ai bon espoir que demain il y aura du nouveau.

Au sujet de certains des points que M. Pearson a mentionnés, je ne puis dire autre chose que ceci: Il m'est arrivé de jouer à un jeu appelé "Bouton, bouton, où est le bouton?" On cachait un bouton et quand un des joueurs s'en approchait, quelqu'un criait: "Vous brûlez!" C'est là la seule remarque que je peux faire à cet égard pour le moment.

Pour ce qui est de l'exportation de matériel de guerre au Proche-Orient, je dirai que les exportations d'armes par le Canada aux endroits dont la stabilité est fragile,—et le Proche-Orient est un exemple qui saute aux yeux,—relèvent du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou du ministre qui assure l'interim en son absence, ou encore du cabinet si le permis d'exportation exige qu'il en soit ainsi. Depuis le mois d'août l'an dernier, aucune expédition d'armes n'a été autorisée à destination de quelque pays du Proche-Orient. En vérité, la seule expédition de fournitures de guerre, qui a été faite et à l'égard de laquelle un permis d'exportation était requis et a été accordé, concernait des accessoires de radio, d'une valeur de \$680.65, vendus à l'État d'Israël.

Voilà quelle est présentement la ligne de conduite du gouvernement pour ce qui est des envois à cette région instable.

M. ARGUE: Au sujet du programme fort intéressant que préconise M. Pearson, ne croyez-vous pas qu'il faudrait ajouter aux trois points qu'il mentionne un quatrième point qui aurait trait aux élections libres et prévoirait un régime plus démocratique pour cette région?

M. PEARSON: Me faut-il répondre à des questions, monsieur le président?

M. ARGUE: Une pareille mesure permettrait peut-être d'éviter que les Américains se rendent dans cette région?

M. JONES: Je crois bien, sous réserve du désir des autres membres du Comité de poursuivre l'examen de la question du Moyen-Orient, étant donné que la situation change avec une grande rapidité et que des opinions se forment de part et d'autre, qu'il n'y a pas grand utilité en ce moment à poursuivre plus loin l'examen de ces divers points. Il y a plusieurs questions relatives aux affaires extérieures que tous les membres du Comité, j'en suis persuadé, désirant étudier et sur lesquelles ils veulent connaître les vues du gouvernement. Nous pourrions peut-être passer à un autre sujet.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Eu égard à la remarque de M. Argue, je me contenterai de répondre en me plaçant du seul point de vue que nous avons examiné hier, dont j'avais parlé à la Chambre vendredi, savoir la stabilisation de la situation au Liban. Nous avons parlé de l'indépendance et de la sécurité du Liban. Selon moi, la sécurité indépendante et la stabilité politique du Liban supposent des élections libres.

J'espère que se produiront les événements que nous attendons en ce moment, eu égard à la question du Moyen-Orient. S'ils se produisent, je serai prêt à faire une nouvelle déclaration au Comité à la lumière de ces événements, pourvu qu'ils se produisent avant vendredi. D'autres points ont été soulevés hier, monsieur le président, au sujet de la neutralité du Liban, d'aide économique pour le Moyen-Orient, et autres choses,—je songe en particulier à la tenue d'une réunion au sommet,—et je propose que nous en remettions l'examen à vendredi.

M. PEARSON: Je veux bien remettre tout ce que vous voudrez à vendredi. Il est tout naturel, je pense, que nous nous intéressions à ce problème. Le ministre a consacré, et de bon droit, la majeure partie de son exposé, hier, à la question du Moyen-Orient et il est facile à comprendre, à mon avis, que nous cherchions à en savoir davantage en posant de nouvelles questions. Le ministre n'a qu'à nous le dire si quelque question particulière est embarrassante en ce moment particulier, et nous pourrions la laisser tomber.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Les questions auxquelles il m'est difficile de répondre en ce moment sont celles qui ont trait aux projets en vue d'une réunion ainsi qu'aux négociations qui se poursuivent aujourd'hui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander au ministre, eu égard à l'exposé détaillé qu'il a fait à la Chambre au sujet de la Jordanie et de l'ensemble du Moyen-Orient, ainsi qu'à la remarque qu'il faisait hier sur l'importance qu'il y a pour nous d'élargir notre représentation en certains endroits du Moyen-Orient, s'il est d'avis que nous avons peut-être été lents à obtenir des informations ici et, de fait, dans tout l'hémisphère occidental, et que nous avons obtenu trop tard des informations insuffisantes, si l'on tient compte de la représentation que nous espérons établir en Iran, ou en Israël, ou au Liban?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je dois répondre que, en effet, nous n'avons pu obtenir par nous-mêmes, au cours des dix derniers jours, les renseignements que nous aurions désirés.

M. PEARSON: Ce point est le pivot de la déclaration. Le ministre ne serait-il pas disposé à reconnaître aussi que parfois c'est des endroits où nous avons notre plus forte représentation diplomatique que nous avons obtenu le moins d'informations?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, monsieur, je n'admets pas cela.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne songeais pas nécessairement à la représentation diplomatique. Je crois comprendre que, très souvent, c'est une des

sources les plus lentes. Permettez-moi de présenter autrement ma remarque. Je dirais que, souvent, les renseignements à notre disposition, qui proviennent d'autres sources, nous arrivent plus vite que ceux qui nous sont transmis par les voies diplomatiques ordinaires.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ces informations proviennent des journaux.

M. HERRIDGE: D'après les journaux, les Américains auraient été pris au dépourvu devant la tournure soudaine des événements en Irak.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le Royaume-Uni aussi.

M. HERRIDGE: Les services de renseignements et le corps diplomatique du gouvernement canadien étaient-ils bien supérieurs?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous n'avons pas de représentant en Irak. Voilà au moins une raison valable qu'on peut invoquer.

M. HERRIDGE: Nous n'avons aucune information relative à ces événements?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Aucune information préalable au sujet de l'Irak.

M. LENNARD: Vous aviez peut-être des informations mais pas de représentation?

M. HERRIDGE: Le ministre a dit aucune information. C'est le ministre qui répond aux questions.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pas d'information. Même notre intuition n'était pas meilleure que les services de renseignements.

Je serais maintenant prêt à aider le Comité à établir l'ordre du jour pour cet après-midi. Je suis prêt à aborder la question de l'aide économique pour le Moyen-Orient et à examiner les propositions relatives à la neutralité du Liban. Je serais prêt aussi à étudier certains aspects du "dégagement".

M. HERRIDGE: Nous serions, j'en pense, très intéressés à entendre parler d'assistance économique pour le Moyen-Orient.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que nous fassions l'étude des propositions d'ordre économique?

M. PRATT: Avant que nous abordions ce sujet, puis-je poser une question relative à la définition du terme "Moyen-Orient"? Certains d'entre nous se sont posé la question à l'heure du déjeuner aujourd'hui. Apparemment, les Français parlent de Proche-Orient. Je crois savoir que, selon le *Canadian Geographic Magazine*, le Moyen-Orient comprendrait l'Inde et le Pakistan, donc si l'est de la Méditerranée est le Moyen-Orient, où est le Proche-Orient?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je vais laisser à l'expert, M. Léger, le soin de répondre. J'entends l'appel pour un vote à la Chambre.

M. PRATT: Il est sauvé par la cloche.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à vendredi, à 9 heures et demie du matin.

APPENDICE A

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

S/4029—16 juin 1958

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée, à ce jour, à la résolution adoptée le 11 juin 1958, sur plainte du Liban par le Conseil de sécurité

1. Dans la résolution qu'il a adoptée le 11 juin 1958, sur plainte du Liban, le Conseil de sécurité invite le Groupe d'observation prévu par ladite résolution à "tenir le Conseil de sécurité au courant, par l'intermédiaire du Secrétaire général". Le Groupe d'observation, dont deux membres ne sont pas encore arrivés au Liban, tiendra sa première séance à Beyrouth cette semaine, probablement le 19. Comme on ne peut attendre du Groupe aucun renseignement avant cette date, le Secrétaire général soumet le présent rapport à titre provisoire, de manière à informer le Conseil de sécurité des mesures qu'il a prises à ce jour, en vertu du pouvoir qui lui a été donné, pour donner suite à la résolution du Conseil.

2. Les trois membres du Groupe d'observation ont été nommés. Il s'agit de M. Galo Plaza (Équateur), de M. Rajeshwar Dayal (Inde) et du général Odd Bull (Norvège). Le Groupe d'observation se constituera lui-même et arrêtera sa propre procédure. Des officiers agissant en qualité d'Observateurs lui prêtent leur concours. Le général Bull a été désigné comme "Membre exécutif du Groupe d'observation, chargé des Observateurs militaires". Le général Bull est arrivé à Beyrouth au début de la matinée du 15, M. Plaza doit y arriver le 17, et M. Dayal y est attendu le même jour.

3. Le 11 juin, j'ai nommé M. David Blickenstaff, Secrétaire du Groupe d'observation et M. Shiv K. Shastri, Secrétaire adjoint. M. Blickenstaff est arrivé à Beyrouth le 12 juin et M. Shastri le 14 juin. Dans les jours qui ont immédiatement suivi, le personnel de secrétariat voulu a été fourni. Dès le début, l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a, à titre exceptionnel et temporaire, accepté de prêter toute l'assistance administrative et toute la coopération nécessaires, sans que, pour autant, l'Office ait à aucun égard été associé à l'opération. Le siège du Groupe a été installé dans un hôtel de Beyrouth, qui est situé à proximité du réseau de télécommunications de l'Office et où tout le personnel du Groupe, y compris les Observateurs, est logé.

4. Le 11 juin, j'ai demandé au Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le général von Horn, de prêter temporairement son concours pour l'application de la résolution du Conseil de sécurité, en détachant auprès du Groupe d'observation au Liban dix observateurs militaires des Nations Unies affectés à l'Organisme de surveillance, cinq de ces Observateurs devant arriver le 12 et les cinq autres le 14 au plus tard, sous le commandement d'un officier de rang suffisamment élevé. Les cinq premiers Observateurs militaires sont arrivés à Beyrouth dans l'après-midi du 12 et un second groupe de cinq Observateurs y est arrivé dans l'après-midi du 13. Ils étaient placés sous le commandement du lieutenant-colonel W. M. Brown. Le 14 juin, le Chef d'état-major à Jérusalem a accepté de fournir les services de cinq autres Observateurs militaires des Nations Unies.

5. Les Observateurs des Nations Unies, se déplaçant dans les véhicules peints en blanc et portant l'emblème des Nations Unies, ont commencé, le matin du

13 juin, à faire des opérations de reconnaissance active dans Beyrouth et ses environs. Dès le début, les membres du Groupe à Beyrouth ont demandé aux autorités libanaises d'accorder aux équipes d'Observateurs une liberté de mouvement complète dans tous les secteurs tenus par le Gouvernement. Le Siège de Beyrouth nous fait savoir qu'au commencement, pour quelques déplacements "de nature incertaine et dangereuse", les équipes d'Observateurs ont été précédées et suivies, à une demi-heure d'intervalle, par des jeeps pilotes portant des soldats libanais qui reconnaissaient la route. Par la suite, tous les déplacements des Observateurs ont eu lieu sans véhicules pilotes. Le Siège de Beyrouth nous fait également savoir que le but initial des patrouilles et des reconnaissances sur les routes était de faire en sorte que les Observateurs et les véhicules des Nations Unies soient vus dans un nombre de secteurs aussi grand que possible, et aussitôt que possible. En conséquence, les équipes d'Observateurs ont parcouru la plupart des secteurs desservis par des routes principales dans les régions contrôlées par le Gouvernement et ont atteint des secteurs non occupés par ses forces, dans lesquels elles ont pénétré. Les équipes opèrent maintenant selon un horaire établi et le plan suivi doit les conduire chaque jour plus loin dans la direction de la frontière. La tâche qui leur incombe pour "faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel n'aient lieu à travers les frontières libanaises" est fortement compliquée par le fait que, comme le signale le Siège du Groupe d'observation à Beyrouth, les forces du Gouvernement ne paraissent contrôler qu'une petite partie de l'ensemble de la frontière. Les équipes sont composées de deux Observateurs,—pourvus chacun d'un véhicule muni d'un équipement de radio,—et d'un officier radio pourvu d'une jeep. Les trois membres de l'équipe opèrent en convoi, en laissant entre eux la distance que commande la sécurité et en restant constamment en communication les uns avec les autres.

6. Au 15 juin, les équipes d'Observateurs étaient allées jusqu'à Tripoli, Balbeck, la frontière syrienne sur la grand route Beyrouth-Damas, Marjayoun, et Rashaya; elles s'étaient rendues plusieurs fois dans certains endroits, à deux reprises dans la même journée dans certains cas. Les Observateurs signalent que leur but immédiat est d'établir des postes avancés: un à Tripoli, pour la région de frontière septentrionale, dans l'attente que les Observateurs pourront se déplacer librement dans la région non contrôlée par les forces du gouvernement; un dans la région de Balbeck et un à Marjayoun. A partir de chacun de ces postes, les Observateurs essaient d'avancer dans les régions frontières. Aux stades initiaux et inévitablement hasardeux, il a été très utile de disposer des services des Observateurs expérimentés de l'Organisme de surveillance. On signale que jusqu'à présent, les Observateurs des Nations Unies ont été généralement bien reçus, en particulier à Beyrouth.

7. Les moyens de communications et de transport sont adéquats pour les besoins immédiats, mais ils devront être grandement accrus. Jusqu'ici, l'Organisme de surveillance a fourni 14 jeeps, dont 13 sont munies d'un équipement de radio, et un système de liaisons radio observateurs militaires,—base qui fonctionne depuis le 13 juin. Pour les communications au delà du Liban, on utilise les installations de radio dont l'Organisme de surveillance dispose à Beyrouth.

8. En se fondant sur une évaluation minutieuse des besoins faite par les participants à l'opération qui se trouvent actuellement à Beyrouth, et compte tenu de la méthode d'opération envisagée par les Observateurs et décrite ci-dessus, le nombre des Observateurs militaires sera porté à cent, et quatorze gouvernements ont été priés d'urgence de fournir des officiers à cette fin.

9. Sitôt arrivés à Beyrouth, les représentants des Nations Unies participant à l'opération, tant civils que militaires, se sont mis en rapport avec les autorités libanaises compétentes, de manière que leur tâche soit facilitée. Le Gouvernement libanais a désigné un ministre chargé des relations entre le Gouvernement et le Groupe d'observation et a constitué une commission de cinq membres chargée de prêter son concours, comme le Premier Ministre du Liban l'indique dans sa lettre du 15 juin au général Bull (Annexe I).

10. Le statut du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, ses privilèges et immunités, etc., ont été définis dans une lettre que le Secrétaire général a adressée le 13 juin au Ministre des affaires étrangères du Liban (Annexe II).

11. Les participants à l'opération ont fait savoir de Beyrouth qu'ils avaient besoin d'un petit nombre d'avions légers de reconnaissance, ainsi que d'hélicoptères. Des mesures ont été prises à ce sujet.

12. Étant donné le caractère d'urgence de la situation au Liban, j'ai pensé que ce serait perdre inutilement du temps que de demander aux trois membres du Groupe d'observation de se rencontrer à New York avant de se rendre au Liban. A l'un seulement d'entre eux il était facile de passer par le Siège de l'ONU. Les deux autres devaient se rendre directement à Beyrouth. Vu toutes les circonstances et la nature de la tâche du Groupe d'observation, j'ai décidé, pour aider le Groupe, d'être présent lorsque ses trois membres se rejoindront à Beyrouth et d'assister aux premières réunions qu'il tiendra dans cette ville.

ANNEXE I

Lettre adressée le 15 juin par le Premier Ministre du Liban au général Odd Bull

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement libanais, à une réunion tenue le 12 juin 1958, a décidé de désigner Son Excellence le Dr Albert Moukheiber, Ministre de la santé publique, comme Ministre chargé des relations entre le Gouvernement libanais et le Groupe d'Observateurs des Nations Unies.

Une Commission a aussi été constituée pour aider le Dr Moukcheiber dans l'accomplissement de cette mission; elle est composée comme suit: l'Emir Farid Chehab, Directeur général de la Sûreté générale, M. Edward Ghorra, Directeur des relations internationales au Ministère des affaires étrangères, le capitaine François Ginadrh, représentant de l'état-major de l'armée libanaise, et M. Raja Hamady, représentant du Ministère des finances.

La Commission est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la tâche du Groupe d'Observateurs de l'ONU, de lui transmettre tous les renseignements dont le Gouvernement libanais aura connaissance touchant les infiltrations d'armes, d'hommes armés et de matériel divers à travers la frontière libanaise et d'assurer la liaison entre les divers services de l'Administration libanaise et votre Groupe.

La Commission aura son siège au Ministère des affaires étrangères. Je vous serais très obligé de bien vouloir faire passer toutes les communications avec les divers départements de l'Administration libanaise par le canal de cette Commission, qui sera constamment prête à répondre à vos demandes et à faciliter votre tâche.

ANNEXE II

Lettre adressée le 13 juin par le Secrétaire général au Ministre des affaires étrangères du Liban, touchant le statut du Groupe d'observation des Nations

Unies au Liban

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la résolution du 11 juin 1958 par laquelle le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a décidé d'envoyer

d'urgence un "Groupe d'observation au Liban, pour faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel n'aient lieu à travers les frontières libanaises" et a autorisé le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

En raison de l'importance particulière et de la nature délicate des fonctions que ledit Groupe d'observation devra accomplir, je pense que, eu égard à la conception actuelle de l'opération, votre Gouvernement voudra peut-être accepter d'accorder au Groupe d'observation composé de trois membres de rang élevé, d'Observateurs militaires des Nations Unies et de fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies—outre le statut que leur reconnaît la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies—les privilèges et immunités, exemptions et facilités dont jouissent les envoyés diplomatiques conformément au droit international. Les privilèges et immunités nécessaires à l'accomplissement des fonctions du Groupe d'observation comprennent également la libre entrée, sans retard ni obstacle, des objets, matériel et pièces de rechange voulus; le libre déplacement du personnel, du matériel et des moyens de transport; l'emploi de plaques d'immatriculation des Nations Unies pour les véhicules; le droit d'arborer le pavillon des Nations Unies sur les locaux, les postes d'observation et les véhicules; enfin, le droit de communiquer sans aucune restriction par radio, tant à l'intérieur de la zone d'opérations qu'en connexion avec le réseau radio des Nations Unies, ainsi que par téléphone, télégraphe ou tout autre moyen.

Je comprends que le Gouvernement libanais fournira à ses propres frais, en accord avec le représentant du Secrétariat, tous les locaux dont le Groupe d'observation pourra avoir besoin pour se loger et s'acquitter de ses fonctions, y compris les bureaux et les emplacements dans lesquels seront installés des postes d'observation et des postes avancés. Tous ces locaux seront inviolables et soumis à l'autorité et au contrôle exclusifs du Groupe d'observation. Je comprends également que votre Gouvernement fournira, après consultation du Groupe d'observation, les moyens de transport et de communication nécessaires.

Je propose que si les propositions qui précèdent rencontrent votre agrément, la présente lettre et votre réponse constituent, entre l'Organisation des Nations Unies et le Liban, un accord qui prendra effet à la date de l'arrivée au Liban des premiers membres du Groupe d'observation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,
Dag Hammarskjöld

Son Excellence
Monsieur Charles Malik
Ministre des affaires étrangères

APPENDICE B

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

S/4038—28 juin 1958

Nouveau rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la résolution adoptée le 11 juin 1958, sur plainte du Liban, par le Conseil de sécurité

1. Le présent rapport sur la suite donnée à la résolution adoptée le 11 juin 1958 par le Conseil de sécurité sur plainte du Liban, fait suite à mon premier rapport du 16 juin sur le même sujet (S/4029). Il est présenté par le Secrétaire général mais fondé sur des renseignements reçus de Beyrouth, siège du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban. Le Groupe d'observation lui-même prépare un premier rapport sur ses constatations comme il en a été chargé par la résolution du Conseil de sécurité, et l'arrivée de ce rapport ne saurait tarder.

2. Avec l'arrivée de M. Rajeshwar Dayal à Beyrouth le 18 juin, l'organisation du Groupe d'observation s'est trouvée achevée. Ce jour-là, le Groupe a tenu une réunion officieuse et a été mis au courant, par son secrétaire, de l'évolution de la situation depuis l'arrivée à Beyrouth, le 12 juin, des premiers fonctionnaires du Secrétariat et des premiers Observateurs militaires. Il s'est occupé aussi des dispositions administratives et de l'activité des Observateurs militaires.

3. Le 19 juin, le Groupe a tenu une nouvelle réunion officieuse sous la présidence du Secrétaire général. Plus tard, dans la journée, il a tenu sa première séance officielle et organisé ses travaux. A cette séance, M. Galo Plaza a été désigné comme Président du Groupe. Les premières séances du Groupe ont été consacrées à un échange de vues sur les méthodes et la procédure qu'il adoptera pour s'acquitter de son mandat en ce qui concerne l'infiltration illégale de personnel et l'envoi illégal d'armes ou d'autre matériel à travers les frontières libanaises, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, et pour tenir le Conseil de sécurité "au courant, par l'intermédiaire du Secrétaire général". Pendant tout son séjour à Beyrouth, le Secrétaire général s'est tenu en contact étroit avec le Groupe.

4. Au 26 juin, quatre-vingt-quatorze officiers venant de onze pays servaient en qualité d'Observateurs militaires au Liban. Ils ont institué un système de patrouilles régulières dans les régions accessibles et, depuis le rapport du 16 juin, ont pénétré plus avant dans les zones qui échappent à l'action du Gouvernement. Les zones dans lesquelles les équipes d'Observateurs patrouillent régulièrement sont les suivantes: alentours de Tripoli et zone située au sud de cette ville; route côtière de Naqoura à Demour et embranchements conduisant vers l'intérieur; région de Marjayoun; région de Chtaura et zone nord-est au delà de Balbek; région située au nord et à l'est de Beyrouth ainsi qu'au sud de la ville, sauf dans le voisinage de Beit El Dine.

5. Des postes avancés d'Observateurs ont été établis dans les zones suivantes: Tripoli (avec un poste auxiliaire aux Cèdres), Chtaura, Zahlé Marjayoun, Saïda, et à Saghbine, au sud-est de Beyrouth. Partant de ces postes, les patrouilles étendent leur activité à la campagne environnante. L'établissement de postes avancés dans plusieurs autres endroits est en cours ou à l'étude.

6. Dans les zones qui échappent à l'action du Gouvernement, les Observateurs ont eu des entrevues avec les chefs locaux et ont discuté avec eux la

question de la liberté de leurs déplacements dans la région de Bekaa, au nord de Baalbec, dans la région de Chouf, au sud de Beit El Dine et dans la zone située au nord de Tripoli. Selon un rapport en date du 25 juin, émanant du Siègne du Groupe, on a suspendu pour l'instant tous nouveaux efforts visant à pénétrer plus profondément dans ces régions aux points principaux suivants: région située au nord et au nord-est de Tripoli (où la fusillade est toute proche et où les routes sont minées), région de Beit El Dine et zone nord de Bekaa.

7. Les équipes d'Observateurs ont besoin, essentiellement, de moyens de transport et de communications. Grâce aux dispositions prises, les livraisons de jeeps et de véhicules auxiliaires se sont faites à un rythme qui a permis de faire face aux besoins des Observateurs au fur et à mesure de leur arrivée: au 26 juin, on disposait de soixante-quatorze véhicules pour quatre-vingt-quatorze Observateurs. Un système de communications radio qui fonctionne à plein rendement a été organisé pour assurer la liaison entre le Siègne du Groupe, les Observateurs aux postes avancés et les jeeps qui circulent dans les zones d'observation.

8. A la demande du Groupe, le Siègne de l'Organisation des Nations Unies s'est procuré deux petits hélicoptères. Ces appareils sont arrivés à Beyrouth le 23 juin. Confiés à des pilotes norvégiens, ils sont actuellement en service. Quatre avions légers d'observation ont été demandés et ils arriveront prochainement sur place. Ces avions, ainsi que les hélicoptères, serviront exclusivement à des observations aériennes, conformément à la tâche impartie au Groupe par la résolution du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a informé les gouvernements des pays voisins de ces vols d'observation au-dessus du territoire libanais à proximité des frontières.

9. Le Groupe d'observation a pris les arrangements nécessaires pour que le Ministère chargé des relations entre le Gouvernement libanais et le Groupe lui signale par écrit les cas sur lesquels le Gouvernement du Liban désire appeler son attention. Le Groupe examine alors ces cas en toute indépendance, par ses propres moyens et à la lumière des preuves qui lui sont fournies. Le Groupe a reçu des renseignements au sujet de prisonniers, signalés comme étant des Syriens, capturés par les autorités libanaises. Lorsque des prisonniers de ce genre sont mis à la disposition du Groupe, ils sont interrogés par le général Bull, membre exécutif du Groupe d'observation, assisté d'Observateurs militaires qualifiés. L'interrogatoire porte sur les questions visées par la résolution du Conseil de sécurité.

10. Depuis la date du rapport précédent sur la suite donnée à la résolution, le personnel du Secrétariat du Groupe a été renforcé. Les services destinés à assurer le secrétariat et l'administration de cette opération à laquelle participent cent Observateurs militaires sont à la veille d'être dotés du personnel indispensable. Le Siègne du Groupe est toujours établi à l'Hôtel Biarritz à Beyrouth, mais on songe à acquérir dans la ville d'autres locaux qui permettraient d'assurer des conditions matérielles plus satisfaisantes.

APPENDICE C

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

S/4040—3 juillet 1958

Premier rapport du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban

Présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution adoptée le 11 juin 1958 par le Conseil de sécurité (S/4023).

1. Dans la résolution qu'il a adoptée à sa 825^e séance, le 11 juin 1958, le Conseil de sécurité a décidé "d'envoyer d'urgence un Groupe d'observation au Liban pour faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel n'aient lieu à travers les frontières libanaises". Le présent document est le premier rapport que le Groupe d'observation présente comme suite à la demande du Conseil, qui l'a invité "à tenir le Conseil de sécurité au courant, par l'intermédiaire du Secrétaire général". Néanmoins, le groupe a été quotidiennement en rapports avec le Siège de l'Organisation, touchant l'exécution de sa mission.

2. Le Groupe d'observation a été entièrement constitué à Beyrouth le 19 juin 1958 et se compose de M. Galo Plaza (*président*), du général Odd Bull (*membre exécutif*), et de M. Rajeshwar Dayal (*membre*).

3. La première réunion du Groupe a été convoquée à Beyrouth le 19 juin 1958 par le Secrétaire général. Après l'élection de son président, sur proposition de M. Dayal, et après confirmation de la désignation du général Bull comme membre exécutif chargé des observateurs militaires, le Groupe a fixé les méthodes et les procédures qu'il appliquerait pour la conduite de ses travaux. Il a ensuite examiné la question urgente de l'envoi sur les lieux, dans les délais les plus brefs, des observateurs militaires qui arrivaient à Beyrouth en nombre croissant et celle des moyens qui lui permettraient de s'acquitter le plus efficacement du mandat que le Conseil de sécurité lui avait confié.

Problèmes rencontrés dans la Mission d'observation

4. Pour l'examen de ces questions, le Groupe d'observation devait nécessairement tenir compte des conditions particulières dans lesquelles il avait à accomplir sa tâche, et divers facteurs relatifs à la situation ont été étudiés de près.

5. On avait appris que de toute la frontière terrestre avec la Syrie—d'une longueur d'environ 324 kilomètres—seuls 18 kilomètres de part et d'autre de la grande route Beyrouth-Damas, restaient sous le contrôle des forces gouvernementales. Le Groupe d'observation avait reçu du Gouvernement libanais l'assurance qu'il aurait libre accès aux zones sous contrôle gouvernemental. Nul n'avait donné d'assurance formelle au Groupe quant à l'accès au territoire non contrôlé par le gouvernement, et le Groupe n'avait pas cherché à obtenir d'assurances à cet égard. Les régions où le Groupe avait à remplir sa mission d'observation en vertu du mandat confié par le Conseil de sécurité devant nécessairement comprendre les zones frontalières, la question s'est immédiatement posée de savoir comment le Groupe pourrait s'acquitter de ses fonctions dans ces zones où son droit d'observer n'avait été reconnu ni formellement ni implicitement.

6. Un autre élément important qui devait fatalement influencer sur les moyens à employer était la nature du terrain dans les régions frontalières.

La frontière orientale suit une direction générale nord-nord-est sud-sud-ouest le long de l'Anti-Liban et de l'Hermon, qui atteignent des hauteurs de 2,400 à 2,800 mètres. Du côté libanais de cette chaîne de montagnes, les principales voies de communications empruntent la vallée de la Bekaa qui lui est parallèle, la seule exception étant constituée par la route Damas-Beyrouth qui coupe la Bekaa en venant du nord-ouest et passe entre l'Hermon et l'Anti-Liban. Ainsi l'accès à la frontière par la route est considérablement limité dans la zone située entre la frontière elle-même et les principales routes qui suivent la vallée de la Bekaa. Il s'agit d'une zone dont la largeur varie entre 10 et 25 kilomètres.

7. La frontière septentrionale se trouve dans une vaste plaine. Mais l'accès par terre du côté libanais se fait par la grande route côtière allant en direction nord-est de Tripoli vers Homs. Il n'y a pas de routes reliant cette région frontalière septentrionale avec le nord de la vallée de la Bekaa. La frontière septentrionale ne peut donc être atteinte que par la zone située au nord de Tripoli, zone actuellement sous le contrôle des forces d'opposition.

8. Le Groupe d'observation doit enfin s'occuper de la région côtière qui s'étend sur quelque 220 kilomètres et que longe d'un bout à l'autre une grande route allant de Harida, au Nord, à Nakoura, au Sud. On constatera donc que les régions dont le Groupe d'observation a essentiellement à s'occuper sont celles où il lui est particulièrement difficile de se rendre, eu égard tant à la topographie qu'à la possibilité de se déplacer librement et en sûreté.

9. Le Groupe d'observation a examiné avec le plus grand soin un autre facteur qui influe sur son activité au Liban, notamment dans les régions frontalières visées ci-dessus. L'existence d'un état de conflit entre des forces armées dans un territoire où un corps indépendant d'observateurs cherche à avoir partout librement accès exige que cet organisme fasse preuve de discrétion et de retenue s'il veut que les personnes qui exercent leur autorité ou un contrôle effectif sur les différents parties au conflit acceptent expressément ou tacitement sa présence. Le Groupe d'observation n'ignore aucunement que ses méthodes d'observation et l'utilisation des renseignements qu'il reçoit doivent dûment refléter le caractère indépendant de ses fonctions ainsi que son objectivité et son impartialité entières à l'égard du présent conflit.

10. A ce sujet, il convient d'indiquer brièvement quelle est la situation en ce qui concerne l'état actuel du conflit, dans la mesure où elle intéresse le rôle d'observation confié au Groupe. A Beyrouth, à Tripoli et à Saida, certains quartiers sont entourés de barricades et les observateurs ne peuvent normalement y avoir accès, si ce n'est en vertu d'arrangements négociés au préalable. Dans toutes ces villes, des échauffourées ont lieu de temps à autre. La région située au nord de Tripoli et qui s'étend jusqu'à la frontière a été le théâtre de quelques combats et il en est de même dans la région située au nord de Balbek. Au sud et au sud-est, des rencontres armées ont lieu et la région du Chouf, au sud-est de Beyrouth, est entièrement aux mains des éléments d'opposition.

11. Un autre facteur que le Groupe d'observation estime devoir retenir dans l'exécution de sa mission et lorsqu'il rend compte des observations faites a trait au caractère et à l'emplacement des populations qui vivent près des régions frontalières, notamment dans les zones orientales, ainsi qu'aux liens traditionnels qui se nouent librement depuis des siècles entre certains groupes de population vivant actuellement dans des régions situées en-deçà ou au-delà de la frontière. En outre, les particuliers pouvaient franchir la frontière sur simple présentation de cartes d'identité et ils n'avaient pas besoin de passeport ni de visa. Dans certaines régions, la structure de la société est tribale et crée entre groupes ethniques des liens dont la force, dans certains cas, n'est en

rien diminuée par l'existence d'une frontière politique parfois mal délimitée ou contestée. La population de ces régions est traditionnellement armée et l'on considère comme une manifestation normale de solidarité tribale l'habitude de se prêter mutuellement assistance en temps de paix comme pendant les périodes troublées. Dans quelques autres régions également, la frontière n'est pas nettement délimitée ou consacrée. En outre, dans l'ensemble du pays, il est d'usage courant de posséder des armes, bien que le gouvernement au cours de ces dernières années se soit efforcé de restreindre cette habitude en exigeant des permis, mais cette réglementation n'a pas été dûment appliquée. Les méthodes que le Groupe d'observation emploie pour s'acquitter du mandat dont le Conseil de sécurité l'a chargé doivent avoir expressément pour objet de lui permettre de faire et de communiquer les observations qui sont sa raison d'être. Le Groupe estime que les faits précités exigent qu'il poursuive son activité avec une vigilance et un soin particuliers afin de pouvoir s'acquitter entièrement et fidèlement de son mandat.

12. Le Groupe a dûment examiné tous les facteurs exposés ci-dessus dans la mesure où ils influent sur ses attributions et il en a tenu compte lorsqu'il a examiné les observations à lui transmises.

Méthodes suivies

13. Le travail de la mission s'est organisé en trois étapes normales. Au cours de la première, on s'est occupé de rassembler rapidement et d'instruire un groupe d'observateurs militaires et de se procurer le matériel nécessaire. Au cours de la seconde, on a procédé à une analyse de la situation et, après avoir évalué les besoins probables, on a réuni les hommes et le matériel supplémentaires requis. Actuellement, cette phase est pratiquement terminée et la dernière étape—au cours de laquelle le Groupe pourra fonctionner avec les effectifs prévus—est sur le point de commencer.

14. Au cours des phases préparatoires, le champ d'action de la mission s'est évidemment étendu à mesure de l'arrivée du personnel et du matériel, mais les méthodes adoptées au début sont demeurées essentiellement les mêmes. Ces méthodes peuvent être résumées comme suit ¹⁾:

- a) De l'aube à la tombée de la nuit, des patrouilles ont lieu à intervalles réguliers et fréquents sur toutes les routes accessibles, principalement dans les zones frontalières et dans les secteurs adjacents aux zones qui sont aux mains des forces d'opposition. Les patrouilles sont effectuées par des observateurs se déplaçant dans des jeeps blanches sur lesquelles sont inscrites les initiales UN et qui sont dotées d'émetteurs-récepteurs de radio.
- b) On a installé un ensemble de postes d'observation permanents auxquels sont affectés des groupes d'observateurs militaires²⁾. Ces postes sont en communication constante par radio avec le siège, à Beyrouth, entre eux et avec les jeeps en patrouille. Il y a actuellement au total dix postes d'observation installés en des points stratégiques dans l'ensemble du pays. Pour choisir l'emplacement de ces postes, on a tenu compte du fait qu'ils doivent être situés aussi près que possible de la ligne de démarcation entre les forces en conflit, aussi près que possible de la frontière ou en des points qui commandent les voies d'infiltration ou les centres de répartition supposés. Les observateurs affectés à ces postes s'efforcent de vérifier tout mouvement d'infiltration signalé dans leur secteur et de suivre tout incident suspect.

¹⁾ Voir l'Annexe C; la carte indique: 1) le Siège et les divers postes; 2) les zones aux mains des groupes d'opposition; 3) les voies possibles d'infiltration.

²⁾ Voir l'Annexe A, qui donne la liste des postes.

- c) Une réserve d'observateurs militaires expérimentés a été constituée, pour les cas d'urgence, au siège et dans les principaux postes d'observation; ces observateurs, peuvent, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, procéder à des enquêtes ou se rendre en des points où l'on aurait signalé une contrebande d'armes.
- d) Une équipe spéciale a été constituée au siège; composée d'observateurs spécialisés, elle a pour tâche d'analyser, d'apprécier et de coordonner tous les renseignements reçus des observateurs et d'autres sources.
- e) Une méthode nouvelle d'observation, la reconnaissance aérienne, vient d'être ajoutée aux autres méthodes employées. Deux hélicoptères sont déjà en action; quatre avions légers viennent d'arriver, et on en attend quatre autres sous peu. Ceux-ci seront équipés pour la photographie aérienne et seront en communication par radio avec le siège et les observateurs militaires des divers postes. Les avions effectueront des patrouilles régulières mais ils seront aussi chargés d'exécuter des tâches particulières, en coordination avec le personnel au sol, lorsque le besoin s'en présentera.
- f) On a prévu une procédure particulière pour utiliser les renseignements dont le Gouvernement libanais dispose au sujet des infiltrations supposées. Ainsi, le gouvernement communique fréquemment au Groupe, des rapports sur ces infiltrations prétendues, et le Groupe s'occupe immédiatement de chaque cas comme la situation l'exige. La plupart de ces communications indiquent les incidents dont les infiltrations prétendues se seraient accompagnées ainsi que les voies et les méthodes d'infiltration. Chaque fois que la situation paraissait le demander, les observateurs ont reçu pour instruction de faire preuve d'une vigilance particulière dans les zones en question. Dans d'autres cas, le Groupe a, par l'intermédiaire du membre exécutif, prié les observateurs militaires de procéder à une enquête. Un certain nombre de rapports définitifs ou préliminaires émanant des observateurs militaires ont déjà été reçus ou sont attendus. Dans certains cas, le Groupe d'observation a demandé au gouvernement de nouvelles précisions afin d'établir s'il pouvait agir utilement. Certaines communications visent des faits qui se seraient produits avant la création du Groupe d'observation et qui sont sans rapport avec les situations dont le Groupe peut être appelé à s'occuper, aux termes de son mandat. D'autres communications ont trait à des faits qui touchent exclusivement au conflit interne entre les autorités gouvernementales et les groupes d'opposition ou leurs partisans et qui à première vue sont sans rapport avec la question des infiltrations. On trouve dans un grand nombre de communications des renseignements de caractère général. Ces renseignements ne peuvent servir de base à une action déterminée mais il peuvent aider le Groupe à mieux comprendre la situation.

15. Les paragraphes 4 à 11 ci-dessus mentionnent certains problèmes qui se posent au Groupe et notamment les difficultés auxquelles il se heurte pour approcher des frontières de l'est et du nord. Dès le début, le Groupe s'est efforcé de surmonter ces difficultés et il y a plus ou moins réussi. Là où la frontière est aux mains des forces d'opposition, il faut en pratique, pour pouvoir faire des observations valables, obtenir le libre passage et un sauf-conduit permettant de circuler dans toute la région. Il n'y a que le chef des groupes d'opposition du district qui puisse accorder ce libre passage et il ne l'a pas fait jusqu'ici. Des mesures ont été prises pour permettre aux observateurs

de se rendre à intervalles réguliers dans ces régions et il faut espérer que les chefs des groupes d'opposition accorderont aux patrouilles d'observateurs les sauf-conduits nécessaires.

16. Malgré l'attitude des chefs des groupes d'opposition, les observateurs militaires ont à plusieurs reprises pénétré, sans avoir ces assurances, dans les zones aux mains de ces groupes et dans certains cas ils ont parvenu jusqu'à la frontière orientale. Il ont pu ainsi atteindre des points tels qu'Abde au nord, El Kah et Arsaal, dans le nord de la vallée de la Bekaa, Deir el Achayar, dans le centre de la vallée de la Bekaa, et Chouaya, dans le sud de la vallée de la Bekaa. Mais ces succès demeurent isolés et de telles expéditions présentent des dangers considérables. Les chefs des groupes d'opposition se sont efforcés de mettre en garde les observateurs qui à plusieurs reprises, ont été purement et simplement empêchés de poursuivre leur route. Toutefois, dans la région du Chouf, les observateurs ont obtenu un libre passage limité et, à compter du 2 juillet, le chef du groupe d'opposition local a offert une entière liberté d'accès à la région au nord de Tripoli et à la frontière.

17. Les plans immédiats du Groupe d'observation prévoient notamment ce qui suit:

- a) Le réseau des postes d'observation sera considérablement renforcé par l'adjonction de plusieurs postes nouveaux. Ceux-ci seront placés aussi près que possible de la ligne qui sépare la région aux mains du gouvernement et des zones du nord et de l'est qui sont aux mains des groupes d'opposition et, par conséquent, seront installés aussi près que possible de la frontière.
- b) De nouveaux efforts seront faits pour que les observateurs puissent se rendre dans les zones aux mains des groupes d'opposition et lorsque ce résultat aura été obtenu, les postes installés dans la région seront immédiatement rapprochés de la frontière.
- c) On emploiera davantage les reconnaissances aériennes, et les avions patrouilleront les zones frontalières.
- d) Des mesures en vue d'intensifier les observations pendant la nuit sont à l'étude.

Observations

18. Les précisions données sur la nature de notre tâche, les circonstances dans lesquelles elle doit être accomplie et les méthodes adoptées pour la mener à bien, montrent de manière évidente, que la mission du Groupe est extrêmement complexe.

19. Le Groupe a reçu un grand nombre de rapports quotidiens de ses patrouilles d'observateurs; il les a examinés avec le plus grand soin et a fait un travail d'appréciation. Le résultat de cet examen et de cette évaluation est indiqué ci-après.

20. Les patrouilles du Groupe ont signalé des mouvements notables d'hommes armés dans le pays et des concentrations en divers endroits. Par exemple, elles ont pénétré loin à l'intérieur du quartier général de l'un des chefs des forces d'opposition, jusqu'au village de Deir el Achayar, près de la frontière orientale. Elles étaient escortées par des hommes armés et sont entrées en contact avec le chef des forces d'opposition et ses partisans. Dans la région de Rachaya, elles ont fréquemment rencontré des groupes armés. Elles ont vu de ces groupes à Balbek et au nord de cette ville. Au sud de Balbek, des mines terrestres ont été repérées dans le territoire qui n'est pas aux mains de l'opposition. Au nord de Balbek, les observateurs sont entrés en contact avec le chef local de l'opposition et ont vu environ 200 de ses hommes. Plus au nord encore, à Zghortah, les observateurs sont allés jusqu'à la bordure du territoire aux mains de l'opposition et ont vu des armes et d'autres pièces

de matériel qui étaient en service. Dans la région du Chouf, un groupe d'observateurs s'est rendu au quartier général du chef des forces d'opposition et est entré en contact avec celui-ci. Dans cette région également, on a observé d'importants groupes de plusieurs centaines d'hommes armés.

21. Les armes que les observateurs ont pu voir³ consistaient surtout en fusils de divers modèles, de fabrication anglaise, française et italienne. Il y avait aussi, en divers endroits, des grenades à main. Quelquefois, les observateurs ont vu des éléments de l'opposition pourvus de mitrailleuses. Les mines repérées près de la région de Balbek étaient de fabrication anglaise et française. Il n'a pas été possible d'établir la provenance de ces armes, mais, à cet égard, il convient de garder également présentes à l'esprit, les observations qui figurent au paragraphe 11 du présent rapport. Il n'a pas non plus été possible de déterminer si certains des hommes armés s'étaient infiltrés de l'extérieur; toutefois, il n'est guère douteux que, pour la grande majorité, il s'agissait de Libanais.

22. De nombreux tirs de mortier ont eu lieu dans la région de Marjayoun. D'après les observations, ces tirs venaient du voisinage de Halta, à 2,4 kms à l'intérieur de la frontière libano-syrienne et étaient dirigés sur El Khiam et Marjayoun. Les mortiers utilisés sont de 120 mm, et d'un modèle français qui est aussi en usage dans l'armée libanaise. Les tirs signalés sont les suivants:

- a) Le 23 juin, à 19 heure 45, heure locale, 6 salves de mortier de 120 mm ont été tirées sur El Khiam.
- b) Le 26 juin, à 19 heures 30, heure locale, 8 salves de mortier de 120 mm ont été tirées sur Marjayoun et 4 salves de mortier de 120 mm sur El Khiam. Ce tir a été observé par les observateurs militaires des Nations Unies.
- c) Le 26 juin, de 23 heures 30 à 23 heures 50, heure locale, 10 salves de mortier de 120 mm ont été tirées sur El Khiam par trois mortiers. Ce tir a été observé par les observateurs militaires des Nations Unies.
- d) Le 27 juin, à 1 heure, heure locale, 6 salves de mortier de 81 mm ont été tirées sur El Khiam. En outre, dans la nuit du 24 au 25 juin, un violent tir de mortier a été dirigé sur Tripoli.

23. Les équipes d'observateurs ont occasionnellement rencontré des difficultés pour pénétrer dans le Territoire aux mains de l'opposition et, dans certains cas, les habitants ont montré nettement qu'ils ne souhaitaient pas voir d'observateurs dans la région. Usant de persévérance, les équipes d'observateurs sont parvenues à apaiser les craintes et à gagner la confiance de la population locale en faisant preuve d'une indépendance et d'une impartialité rigoureuses. Toutefois, deux chefs, M. Jumblatt de la région du Chouf, et M. Haidar, du centre de la vallée de la Bekaa, ont, jusqu'à présent, tous deux indiqué poliment qu'ils ne voulaient pas d'observateurs agissant à titre officiel. Tous deux ont déclaré qu'il s'agissait d'une question de principe, étant donné qu'ils prenaient part à un conflit interne qui n'était pas l'affaire de l'Organisation des Nations Unies.

24. Les équipes d'observateurs se sont heurtées à des difficultés dans les régions suivantes:

- a) Au nord de Tripoli et au sud-ouest de Tripoli, à proximité de Zghorta;
- b) Vallée de la Bekaa, au nord d'El Laboue;
- c) Balbek et les régions situées à l'est de cette ville;
- d) Régions de Rachaya et de Saghbine, dans le sud de la vallée de la Bekaa.

³) Voir à l'Annexe B de la liste détaillée des armes des forces d'opposition et la liste des groupes armés dont les observateurs ont signalé la présence.

25. Dans tous ces cas, il semble que les équipes d'observateurs aient approché là des points sensibles dans des régions qui, selon des déclarations de source gouvernementales, serviraient de passage aux approvisionnements et aux infiltrations.

26. Les tactiques d'obstruction ont revêtu les formes suivantes:

a) *Coups de feu*

Des coups de feu ont été tirés à plusieurs reprises dans le voisinage de patrouilles d'observateurs militaires à Zghorta, Rachaya et Saghbine. Dans plusieurs cas, des méthodes de persuasion appuyées par les armes ont été utilisées avec modération.

b) *Routes minées*

La pose de mines sur les routes est une innovation récente et s'est surtout faite dans la vallée de la Bekaa, où les observateurs pouvaient surveiller des itinéraires qui se prêtaient à l'infiltration. Le 24 juin, par exemple, des observateurs ont repéré des mines sur la route de Marjayoun-Rachaya-Foukhar, à l'entrée ouest de cette dernière ville. La présence de mines a été également observée sur la route allant de Marjayoun à Fraidies. Le 25 juin, de nombreuses mines de type britannique ancien ont été découvertes par l'armée libanaise et ont été vues sur place par des observateurs au bord de la route entre Rayak et Balbek. L'incident le plus grave s'est produit le 26 juin à 6 heures 15 (heure locale) lorsqu'une jeep de l'ONU, effectuant une patrouille, a heurté une mine placée sur une piste contournant un pont détruit à 2 kilomètres et demi environ au nord-ouest de Rachaya; un observateur a été blessé. Au total, les observateurs militaires de l'ONU ont vu 14 mines britanniques des types mk. II et mk. IV qui avaient été ramassées sur la piste en terre meuble.

c) *Pont détruits*

Dans la région de la Bekaa, de nombreux ponts et ponceaux sont détruits. Toutefois, depuis que les observateurs de l'ONU ont commencé à faire des patrouilles sur la route de Chtaura à Saghbine et au sud, vers Marjayoun, deux incidents d'une certaine importance se sont produits. On a fait sauter les ponts situés au nord et au sud de Saghbine, interdisant ainsi aux patrouilles de s'acquitter efficacement de leur tâche. Les poste de l'ONU situé dans cette région est maintenant isolé au nord et au sud, et l'on ne peut y accéder que par l'Est. On a constaté les démolitions suivantes:

- i. Le 17 juin, un pont a sauté près d'El Laboue;
- ii. Le 18 juin, un pont a sauté à Aim Zebde près de Saghbine;
- iii. Le 22 juin, on a vu sauter un autre pont sur la route Rayak-Bar Elias;
- iv. Le 24 juin, on a vu sauter le pont Rachaya-Foukhar;
- v. Le 27 juin, on a vu sauter un pont sur la route allant de Marjayoun à Rachaya. D'autres ponts ont été endommagés à plusieurs reprises par de petites charges.

Dans une lettre du 18 juin 1958, le Comité de liaison du Gouvernement libanais a communiqué au Groupe "un rapport préliminaire sur l'arrestation de deux ressortissants syriens, membres des forces armées syriennes". Les deux intéressés étaient accusés d'avoir pris part à des activités terroristes à Beyrouth, et notamment d'avoir agi pour le compte d'une prétendue organisation terroriste, d'avoir lancé des bombes près du cinéma Rivoli et dans la rue El Khouri, et d'avoir participé à l'attaque de la prison El Hamal, le 15 juin.

Le Groupe a aussitôt demandé verbalement à être mis en présence des prisonniers et a confirmé cette demande le 21 juin. Les prisonniers ont été

mis en sa présence le 23 juin et ils ont été interrogés le même jour et le lendemain. Le premier, Mahmoud Abboud Ibrahim, un illettré de 21 ans, a déclaré être déserteur de l'armée syrienne et être venu au Liban en mars 1958 pour gagner sa vie comme pêcheur. Il a ajouté qu'il venait au Liban depuis 1952 pour la même raison. Il a nié s'être rendu à Beyrouth après le début des troubles, en mai 1958, et a déclaré qu'alors qu'il retournait en Syrie, le 16 juin, il avait été appréhendé par la gendarmerie près de Tripoli et obligé, sous la contrainte, de reconnaître qu'il avait pris part à des activités terroristes à Beyrouth.

Le deuxième prisonnier, Ibrahim Muhamed Moussa Sulayman Haydar, âgé de 17 ans, a reconnu être syrien et être l'ami du premier prisonnier. Il a déclaré qu'il avait accompagné celui-ci au Liban environ trois mois plus tôt et qu'il gagnait sa vie, comme pêcheur, à une trentaine de kilomètres de Beyrouth. Il a affirmé que lorsque les troubles avaient commencé il avait été amené sous la contrainte à Beyrouth et détenu sous surveillance dans la maison d'un chef local de l'opposition. Il a dit qu'on lui avait remis deux bombes qu'il avait posées à l'endroit indiqué par un organisateur libanais, mais il a affirmé qu'il avait eu peur de déclencher le mécanisme d'amorçage. Il a reconnu avoir participé, avec son ami, à l'attaque de la prison locale, quand il avait dû transporter une caisse de munitions. Il s'est plaint d'avoir été battu par la gendarmerie après son arrestation le 16 juin.

Le Groupe a soigneusement étudié les témoignages des deux jeunes gens qui, manifestement, se contredisent sur les faits. On ne peut tirer de témoignages aussi contradictoires des conclusions sûres concernant les accusations portées contre les deux intéressés. Non seulement le récit qu'ils ont donné de leurs faits et gestes contient des contradictions, mais encore n'est étayé par aucune preuve. Dans ces conditions, le Groupe doit conclure que la complicité de ces deux personnes avec des terroristes, ou leur participation à des actes de rébellion en tant que membres d'un groupe terroriste étranger organisé, n'a pas été établie de manière certaine.

Dans le présent rapport, le Groupe fait le point de ses activités et de ses observations. Il poursuivra sa tâche selon les mêmes modalités et présentera au Conseil, chaque fois que cela sera nécessaire, d'autres rapports concernant l'exécution de son mandat. La question des observateurs et du matériel logistique qu'il convient de mettre à la disposition du Groupe reste à l'étude et des recommandations seront faites à cet égard, le cas échéant.

ANNEXE A

LISTE DES POSTES

Siège	Postes	Postes auxiliaires	Date de création
Beyrouth			12 juin 1958
	Tripoli		14 juin 1958
		Les Cèdres	26 juin 1958
	Chtaura		15 juin 1958
		1) Zahle	27 juin 1958
		2) Station agricole expérimentale de l'Université, 7 kms au sud-ouest de Balbek	29 juin 1958
		3) Btedai, 7 kms au nord-ouest de Balbek	30 juin 1958
		4) Saghbine, 20 kms au sud-ouest de Chtaura	25 juin 1958
		5) Rachaya à mi-chemin entre Masnaa et Marjayoun	30 juin 1958
		Marjayoun ...	14 juin 1958
	Saida	20 juin 1958	
Total 1	4	6	

ANNEXE B

LISTE DES ARMES DES FORCES D'OPPOSITION ET LISTE DES GROUPES ARMÉS DONT LES OBSERVATEURS ONT CONSTATÉ LA PRÉSENCE

Selon les constatations faites par les observateurs militaires des Nations Unies, les forces d'opposition au Liban utilisent les armes suivantes:

I. ARMES LÉGÈRES

A Moukhtara, les observateurs militaires des Nations Unies ont constaté que les forces d'opposition employaient les armes suivantes:

Mitrailleuses:

Une Bren MK I (neuve)

Une Hotchkiss 1926, avec inscription en arabe et marque de l'armée turque

Une Breveté SCDC, n° 2920; les forces d'opposition se trouvant sur les lieux ont déclaré en posséder 32

Une Mle 1924, M 29, italienne ou française

Pistolets-mitrailleurs:

Un Mosh Autom Beretta Mod 4 Cal 9 1955

Un Sten

Fusils:

Plusieurs Mauser MOD 98

Plusieurs MAS Mle 1936, français

Plusieurs CS ST Zbrojovka BRNO, tchécoslovaques

Plusieurs fusils marqués RE

Un Enfield 1915

Un Garand

Pistolets:

Environ dix Browning 9 mm belges, neufs; généralement utilisés par les chefs

Un pistolet marqué d'une couronne et du millésime 1917; canon assez long

Un P 38

Un revolver d'ordonnance de l'Armée britannique

Grenades

Plusieurs "Ananas"

Quelques grenades et bombes de petit calibre

Dans d'autres régions, les observateurs ont constaté la présence des armes suivantes:

Armes antichars

Bazooka; Blindicide, belge; utilisés par les forces d'opposition à Tripoli (projectiles dont les observateurs militaires des Nations Unies ont constaté la présence sur le territoire aux mains des forces gouvernementales.

Energa, belges, pointés contre Masnaa

II. MORTIERS

Mortiers de 81 mm utilisés par les forces d'opposition dans le sud de la vallée de la Bakaa

Mortiers de 120 mm utilisés par les forces d'opposition dans le sud de la vallée de la Bekaa, probablement installés à Cheba et Mezzraat Zebdine

III. GROUPES D'OPPOSITION ARMÉS

1. *Région du Chouf*

- a) La présence de 200 hommes armés environ a été constatée à Moukhtara le 23 juin.
- b) Le 28 juin, une patrouille d'observateurs militaires des Nations Unies a été escortée par des forces armées d'opposition de Katermaya jusqu'à 3 kilomètres au sud de Chim.

2. *Région d'Akkar*

Le 21 juin, des observateurs militaires des Nations Unies se sont trouvés en présence d'éléments d'opposition (armés de vieux fusils) à El Minie

3. *Centre de la vallée de la Bekaa*

Des observateurs militaires des Nations Unies ont constaté la présence de groupes d'opposition armés dans la région de Balbek.

4. *Sud de la vallée de la Bekaa*

Le 25 juin, des observateurs militaires des Nations Unies ont constaté la présence d'une compagnie environ de soldats syriens en uniforme des deux côtés de la route qui, de Deir el Achayer, mène en Syrie dans une région où la ligne frontière est contestée et est ignorée des habitants. Toutefois, le chef des forces d'opposition a déclaré que la région en question était généralement considérée comme territoire syrien.

Dans la région de Deir El Achayer, des observateurs militaires des Nations Unies ont également constaté la présence d'environ 1,000 hommes des forces armées d'opposition.

APPENDICE D

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

S/4052—17 juillet 1958

Deuxième rapport intérimaire du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban

Présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution adoptée le 11 juin 1958 par le Conseil de sécurité (S/4023)

Le 17 juillet 1958

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité le deuxième rapport intérimaire du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, qui m'est parvenu aujourd'hui, par câble. Permettez-moi, à ce sujet, de me référer à la déclaration que j'ai faite juste avant la levée de la 830^e séance du Conseil de sécurité, hier après-midi, 16 juillet 1958.

J'approuve pleinement le plan ci-après exposé par le Groupe d'observation, comme constituant une interprétation adéquate de la résolution du Conseil de sécurité, en date du 11 juin 1958, eu égard aux besoins et aux possibilités qui découlent du développement progressif des opérations du Groupe. A ce propos, je me réfère à l'interprétation de cette résolution que j'ai donnée à la 827^e séance du Conseil de sécurité, mardi matin, 15 juillet 1958.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,
DAG HAMMARSKJOLD.

Monsieur le Président
du Conseil de sécurité.

Deuxième rapport intérimaire au Conseil de sécurité du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban

1. L'accès à tous les secteurs de la frontière, obtenu le 15 juillet 1958 comme le Groupe d'observation l'a fait savoir au Conseil de sécurité dans le rapport intérimaire qu'il a présenté à cette date, a permis au Groupe d'examiner la situation en ce qui concerne les postes ainsi que les besoins en observateurs et autre personnel qualifié. Cet examen est maintenant terminé et les résultats en sont exposés dans le présent rapport.

2. Au 15 juillet, le Groupe avait établi le réseau suivant de postes, postes auxiliaires et postes d'observation où des observateurs se trouvent en permanence; le nombre des observateurs affectés à chacun de ces postes est indiqué ci-après:

Siège de Beyrouth 14

Zone de Tripoli

Tripoli 7

Sir Danie 3

Ehden 4
 Les Cèdres 4
 Halba 4

Zone de la Bekaa

Chtaura 17
 Btedai 6
 Station agricole de l'Université 6
 Zahle 6
 Rachaya 6
 Saghbine 6

Liban du sud-est

Marjayoun 10

Zone de Saida

Saida 13
 Jezzine 3
 Tyre 4
 Nombre total d'observateurs 113

3. L'accès à la frontière s'étant ainsi amélioré, le Groupe se propose de créer des postes ou des postes d'observation permanente sur la frontière ou à proximité de la frontière, aux points suivants, qui comprennent tous les points importants où la frontière est traversée par des routes et voies ferrées (le nombre des observateurs affectés à chacun de ces postes est indiqué en regard) :

Tripoli et vallée de l'Akkar

Arida 8
 Nziziye 8
 Braghite 8

Bekaa septentrionale

Siège de Balbek 8
 Koussair 12
 Poste de douane frontière d'El Kah 8
 Aرسال 8
 Yafoufa 8

Bekaa centrale

Masnaa 8
 Deir-el-Aachayer 8

Liban du sud-est

Chebaa 6
 Kharouia 6
 Nombre total d'observateurs: 96

4. Dans quelques cas, il sera possible de trouver les observateurs nécessaires pour ces postes dans les postes auxiliaires déjà créés; toutefois, bon nombre des observateurs nécessaires pour les postes en question devront être trouvés en dehors de l'effectif actuel des observateurs et le Groupe a déjà demandé au Secrétaire général, le 12 juillet, de prendre des arrangements pour mettre à sa disposition 25 observateurs supplémentaires. Il en faudra maintenant 65 autres, ce qui portera le nombre total des observateurs à 200 environ.

5. Il convient de ne pas perdre de vue que si l'on a monté la garde de nuit dans tous les postes existants, les nouveaux postes qui seront installés sur la frontière devront fonctionner 24 heures sur 24. En outre, le Groupe devrait aussi être en mesure d'installer tous les postes supplémentaires que la situation pourrait exiger.

6. Le fait que le Groupe d'observation a pu porter ses activités sur la frontière elle-même ou à proximité de la frontière modifiera considérablement le caractère des opérations sur le terrain. Il a été possible jusqu'ici, dans la grande majorité des cas, d'installer les postes d'observation dans des hôtels ou autres installations publiques, et, pour ce qui est des autres besoins des observateurs, on a eu recours à des arrangements locaux. La plupart des nouveaux postes qui seront installés le seront près de la frontière ou sur la frontière, où il n'est généralement pas possible de trouver des locaux satisfaisants. Il faudra donc organiser des camps de tentes, pour lesquels du matériel a déjà été demandé le 12 juillet.

7. Cela soulève la question de la nécessité de fournir aux observateurs à terre un appui complémentaire en ce qui concerne l'accomplissement de leurs fonctions d'observation et aussi en les déchargeant de tâches qui ne sont pas strictement liées à leur mission d'observation. L'extension de l'activité des observateurs serait grandement facilitée s'ils étaient assistés d'un certain nombre de militaires non armés que l'on utiliserait pour des reconnaissances régulières à pied, la base étant les postes avancés. Les patrouilles pourraient être composées d'officiers, accompagnés d'un petit nombre de sous-officiers, et de soldats, qui se déplaceraient à pied ou à dos de mulet, le long des zones frontalières, ce qui permettrait d'utiliser plus largement et de façon plus profitable les observateurs dont dispose le Groupe. De plus, les observateurs placés aux postes d'observation le long de la frontière auraient sous leurs ordres des hommes qui pourraient être chargés des diverses tâches qu'exigent le fonctionnement et l'entretien de ces postes, qui dans bien des cas seraient situés dans des lieux isolés. En outre, on pourrait très utilement employer comme gardes les hommes des autres grades. On pourrait les charger de la gestion des transports, des communications, des approvisionnements et du matériel et, d'une manière générale, ils pourraient décharger les observateurs militaires d'autres tâches non essentielles qui absorbent du temps. Le Groupe suggérera au Secrétaire général que lui soit affecté du personnel non armé, sous-officiers et soldats.

8. Ce que le Groupe a pu constater concernant les reconnaissances aériennes depuis qu'il a présenté son premier rapport le 2 juillet 1958, montre que ces reconnaissances sont un complément des plus précieux pour les observations du Groupe à terre. Les appareils et le personnel dont dispose le Groupe ont été utilisés au maximum de leurs possibilités. A la date du 15 juillet, 82 missions avaient été effectuées, avec au total 150 heures de vol.

9. La Mission estime, se fondant sur l'expérience passée, qu'il est souhaitable que le Groupe dispose d'un nombre suffisant d'avions et d'un effectif suffisant de personnel qualifié capable d'assurer des patrouilles aériennes continues sur tous les secteurs de la frontière. Il estime aussi qu'un certain nombre de ces avions devraient avoir l'équipement voulu pour prendre des photographies de nuit. Un avion ainsi équipé a été demandé le 11 juillet. Le Groupe estime qu'il faudrait 18 avions de reconnaissance et 4 hélicoptères avec leurs équipages, appuyés par un personnel et un matériel au sol suffisants. Il faudrait d'autres hélicoptères pour maintenir le contact et pour assurer des communications rapides à l'intérieur du réseau plus étendu de postes et de postes d'observation dont il a été question plus haut.

10. Il convient de souligner que, comme il ressort de la description qui précède des postes, des postes d'observation et des activités de patrouille, toutes

les opérations et activités du Groupe d'observation s'orientent principalement le long des régions frontalières. Des postes permanents ont été rapprochés progressivement des frontières, dans tous les secteurs. L'exécution des plans indiqués dans le rapport est entièrement conforme au mandat reçu du Conseil de sécurité, qui, dans sa résolution du 11 juin 1958, a chargé le Groupe d'observation de "faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel n'aient lieu à travers les frontières libanaises". Il est évident que pour s'acquitter de sa mission, le Groupe d'observation doit orienter ses activités vers les régions frontalières et les zones immédiatement adjacentes. Pour cette raison, on ne garde à Beyrouth que l'effectif strictement indispensable et il n'y a que 14 officiers au Siège du Groupe d'observation, tous les autres officiers, y compris les équipages, étant constamment sur le terrain. On se propose, dans l'avenir immédiat, de baser des hélicoptères et des avions de reconnaissance à l'aérodrome de Rayak, dans le centre de la vallée de la Bekaa, de façon qu'une surveillance aérienne constante puisse être assurée 24 heures sur 24 le long de toute la frontière orientale et méridionale. De même, les avions basés à Beyrouth patrouilleront la côte et la frontière septentrionale jusqu'à ce que l'on puisse prendre des dispositions pour baser quelques-uns d'entre eux à l'aérodrome situé au nord de Tripoli et à proximité de la frontière septentrionale.

11. Depuis que le dispositif du Groupe d'observation est complètement mis en place, les trois membres du Groupe ont eu beaucoup moins à s'occuper des travaux d'organisation exigeant leur présence au Siège et ils ont pu se rendre fréquemment dans les postes et les régions frontalières. Ils espèrent pouvoir effectuer encore plus souvent de tels déplacements, qui les ont beaucoup aidés à acquérir une compréhension plus complète de la situation, et ils entendent par la suite rester constamment en rapports directs avec tous les postes et postes d'observation, notamment dans les régions les plus sensibles.

12. La stratégie même des activités d'observation a subi une évolution profonde à mesure que l'organisation se développait et que le Groupe avait davantage accès aux régions frontalières. Au lieu de mener des opérations de sondage en divers points de la frontière, à partir de postes et de postes d'observation très dispersés, on peut maintenant installer des postes permanents aux points où les routes principales franchissent la frontière ou à proximité de ces points. Outre l'augmentation des patrouilles aériennes, l'étape logique suivante consiste à faire davantage de patrouilles entre ces postes, à pied ou à dos de mulet, dans les régions où l'on ne peut utiliser des jeeps. Si, comme il est envisagé plus haut dans le présent rapport, on augmente l'effectif des observateurs et si l'on ajoute du personnel militaire en mettant à sa disposition le matériel nécessaire, il sera possible de patrouiller directement et constamment la frontière elle-même.

APPENDICE E

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

S/4051—16 juillet 1958

*Rapport intérimaire du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban.
Présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la
résolution adoptée le 11 juin 1958 par le Conseil de
sécurité (S/4023)*

1. Le Groupe tient à faire savoir le plus tôt possible au Conseil de sécurité que, le 15 juillet 1958, il a mené à bonne fin la tâche qui consistait à obtenir libre accès à tous les secteurs de la frontière libanaise.

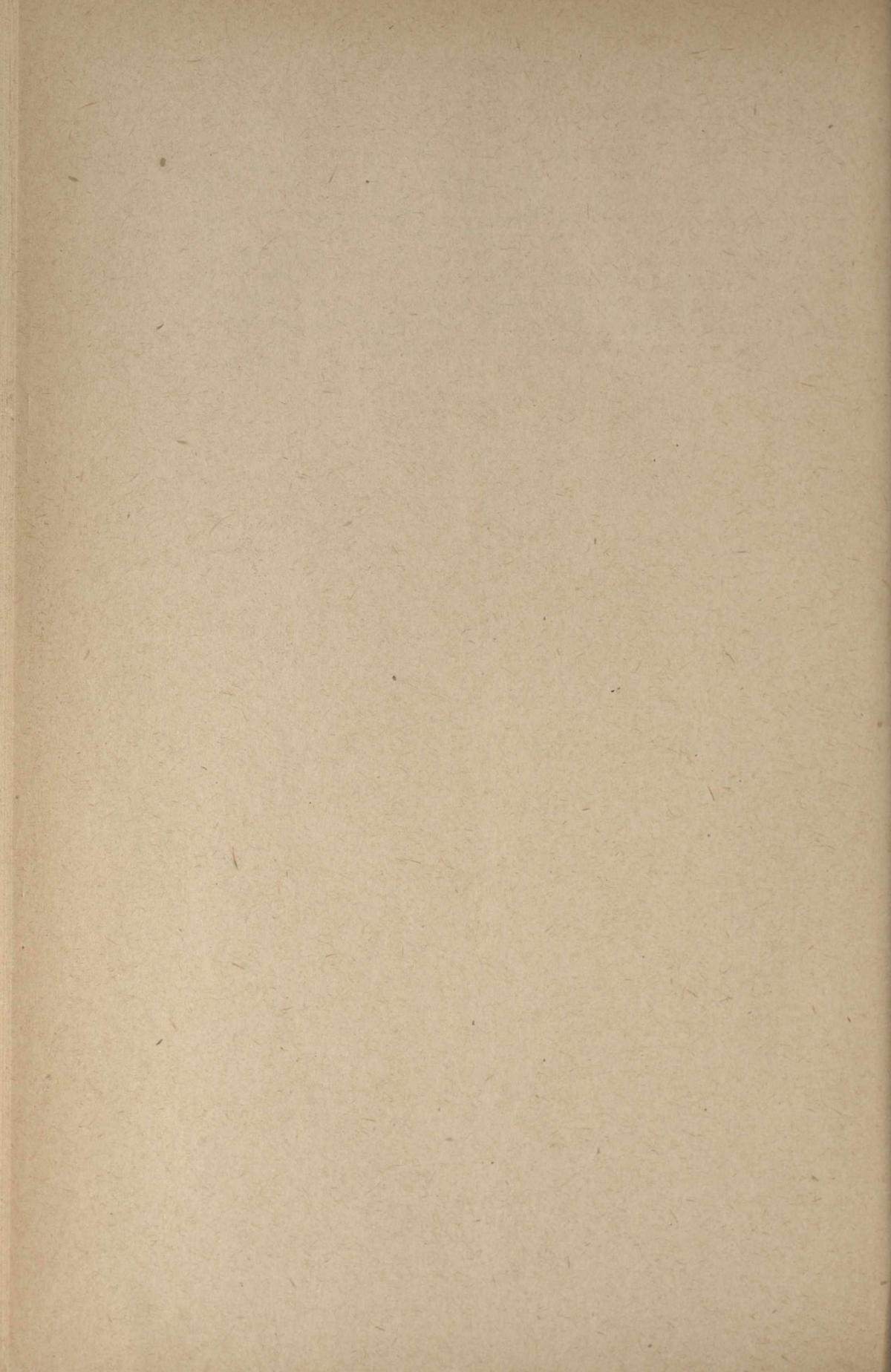
2. La première de ces zones frontalières aux mains de l'opposition—la plaine d'Akkar—s'étend au nord et à l'est de Tripoli jusqu'à la frontière syrienne. Le 2 juillet, le Groupe a pu faire connaître qu'il avait obtenu libre accès à cette zone. Au cours des quelques jours suivants, plusieurs patrouilles ont pénétré dans cette zone. A partir du 9 juillet, des patrouilles ont commencé à atteindre la frontière en plusieurs points sur les routes sud-nord qui y conduisent. Le matin du 15 juillet, le Groupe a été assuré de la façon la plus formelle qu'il pourrait effectuer en toute liberté des patrouilles dans toute la zone située au nord de Tripoli et établir des postes d'observation permanents en n'importe quel point de cette zone et, en particulier, aux intersections de la frontière et des routes allant vers le nord. En même temps, des arrangements ont été pris pour que des observateurs militaires procèdent à une inspection de tous les véhicules et de tous les chargements entrant au Liban par la frontière septentrionale. Le même jour, un poste a été installé à l'important carrefour de Halba.

3. La deuxième des zones frontalières aux mains de l'opposition est la partie de la vallée de la Bekaa située au nord et à l'est de Balbek. La frontière septentrionale est traversée par une route principale allant à Homs (Syrie) et par une route secondaire allant de Hermel en direction du nord. Jusqu'au 11 juillet, les patrouilles n'étaient pas en mesure d'aller au delà de El-Laboue. Ce jour-là, les observateurs militaires des Nations Unies, au cours d'une réunion avec le chef local de l'opposition, ont obtenu toute liberté de mouvement pour effectuer, de jour, des patrouilles jusqu'à la frontière, mais on ne leur avait pas encore donné la possibilité d'établir des postes permanents. Le matin du 15 juillet 1958, au cours d'une nouvelle réunion, des arrangements, avec effet au 16 juillet, ont été pris pour installer des postes permanents à Konssair, sur la frontière, et à Baalbek.

4. Le secteur suivant de la frontière, à l'est du centre de la vallée de la Bekaa, est une zone accidentée, traversée par deux grandes voies de communication: la voie ferrée de Beyrouth à Damas, à l'est de Rayak, et la route de Beyrouth à Damas, à l'est de Masnaa. Plus au sud, près de Deir-El-Aachayer, deux routes secondaires offrent un moyen de communication plus difficile entre le Liban et la Syrie. Les principaux centres de cette région sont contrôlés par le gouvernement mais la quasi-totalité de la frontière est contrôlée par l'opposition. Cette région est surveillée par le poste de Chtaura et par son réseau de postes auxiliaires. Ce réseau avait déjà été créé lorsque le dernier rapport a été établi, mais on a réussi régulièrement à pousser vers l'est,

depuis les routes principales jusqu'à la frontière. De jour, des observateurs se trouvent régulièrement aux postes d'observation installés aux points suivants, situés sur la frontière ou à proximité de la frontière: Yafoufa, près de la voie ferrée de Beyrouth à Damas, Masnaa, sur la route de Beyrouth à Damas, et Deir-El-Aachayer. La partie restante de la frontière avec la Syrie est surveillée par le poste de Marjayoun, qui est relié à Kun Itra, en Syrie, par une bonne route. Ce secteur de la frontière est aux mains des forces de l'opposition. Les observateurs du poste de Marjayoun ont finalement pénétré le 12 juillet, dans Chebba, principal village de cette région aux mains de l'opposition.

5. Le Groupe continue d'avoir accès au reste de la frontière terrestre du Liban ainsi qu'à sa frontière maritime. Le Groupe est donc en mesure de faire connaître au Conseil de sécurité qu'à la date du 15 juillet, il a accès à tous les secteurs de la frontière.



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU VENDREDI 1^{er} AOÛT 1958

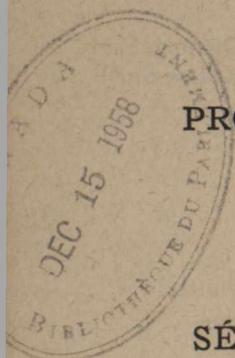
BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 1958-1959

TÉMOINS:

L'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures;
M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; et
M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires
extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

61483-4-1



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,
et MM.

Aitken (M ^{lle})	Jung	Nugent
Argue	Kucherepa	Paul
Brassard (<i>Lapointe</i>)	Lafrenière	Pearson
Cardin	Lennard	Pratt
Crestohl	MacLellan	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Deschatelets	Macnaughton	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Dinsdale	Mandziuk	Stinson
Dorion	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Valade
Fairfield	McCleave	Van Horne
Garland	McFarlane	Vivian—35
Herridge	McGee	
Jones	McGrath	

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

ORDRE DE RENVOI

JEUDI 31 juillet 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Dinsdale soit substitué à celui de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

OFFICE OF THE SECRETARY

June 21, 1901

Dear Sir: I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 19th inst. in relation to the matter mentioned therein.

Very respectfully,
Your obedient servant,
[Signature]

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 1^{er} août 1958.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Argue, Cardin, Crestohl, Dorion, Fairfield, Garland, Herridge, Lafrenière, MacLellan, McGee, McGrath, Nugent, Paul, Pearson, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian et White—20.

Aussi présents: L'hon. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; H. B. Robinson, adjoint spécial du ministre; H. Best, adjoint exécutif du ministre; W. T. Delworth, secrétaire particulier du ministre; H. F. Clark, directeur de la Division des finances; Ross Campbell, directeur de la Division du Moyen-Orient; M. Shenstone, de la même division et H. B. Stewart, de la Division des finances.

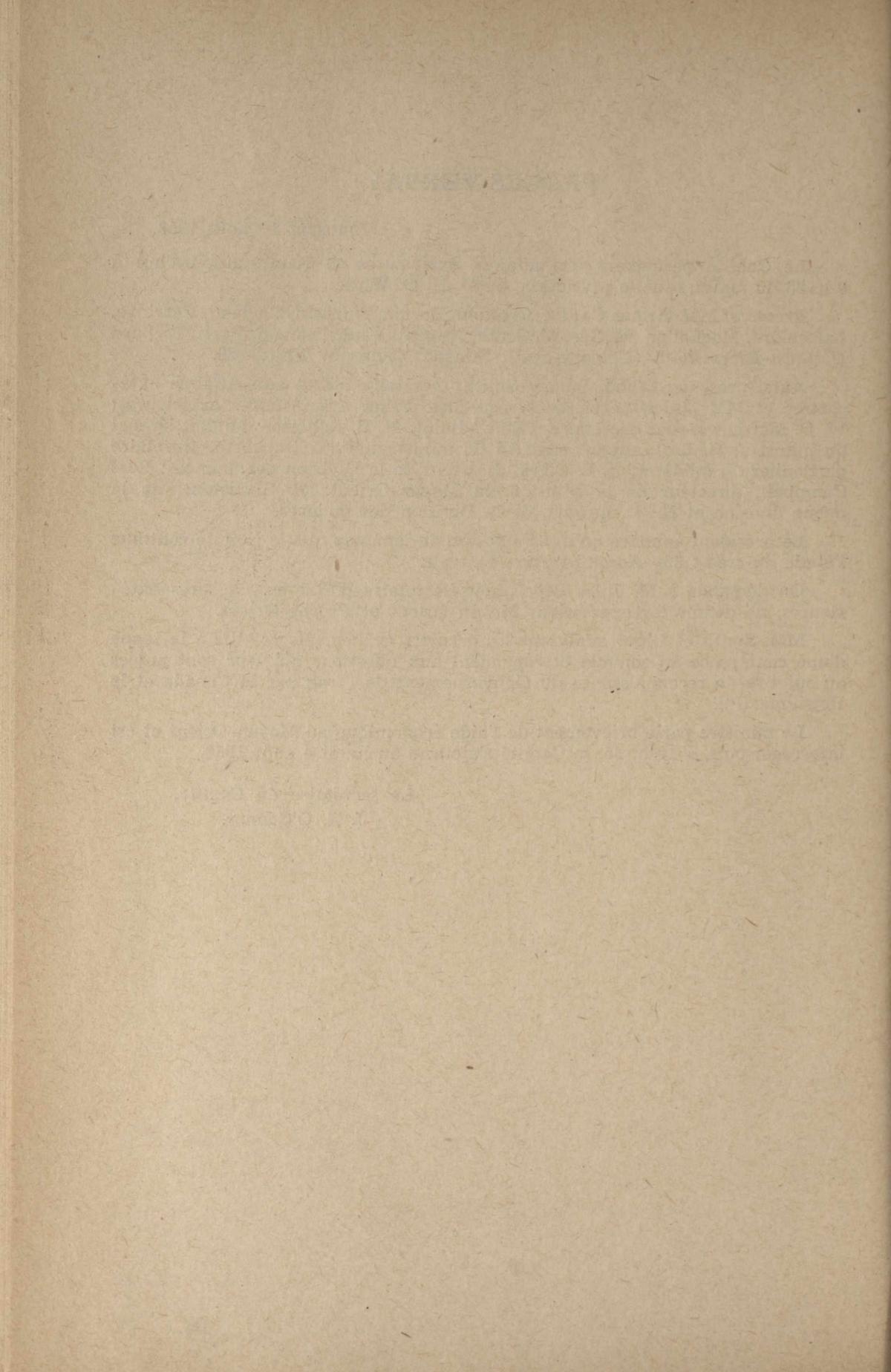
Le président annonce qu'il y a quorum et demande que le Comité continue l'étude du crédit 85—Administration centrale.

On demande à M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de définir les expressions Moyen-Orient et Proche-Orient.

MM. Smith et Léger analysent les derniers événements relatifs à la tenue d'une conférence au sommet et répondent aux questions qui leur sont posées au sujet de la reconnaissance du Gouvernement de l'Iraq par le Canada et le Royaume-Uni.

Le ministre parle brièvement de l'aide économique au Moyen-Orient et est interrogé; puis, à 10 h. 55, le Comité s'ajourne au lundi 4 août 1958.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.



TÉMOIGNAGES

VENDREDI 1^{er} août 1958.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum et nous allons nous mettre au travail immédiatement, car le temps que nous avons à notre disposition est limité, et nous ne pouvons pas en perdre.

Je demande aux membres du comité de direction qui sont présents de demeurer ici quand nous ajournerons vers onze heures moins dix minutes. Il s'agit des réunions de la semaine prochaine dont je voudrais que nous déterminions ensemble le jour et l'heure.

Mercredi dernier, quand la cloche appelant les députés à voter a mis fin à la réunion, quelqu'un avait demandé ce qu'il faut entendre par Moyen-Orient et Proche-Orient. Le sous-secrétaire d'État va maintenant répondre à cette question. Le ministre aura ensuite quelque chose à dire au sujet de ce qui est survenu depuis notre dernière réunion.

J'espère que nous pourrions arranger les choses pour nous réunir lundi à 10 heures de l'avant-midi et à 3 heures et demie de l'après-midi. Maintenant, sans plus attendre, nous allons continuer l'étude du crédit 85. La parole est à l'honorable ministre.

L'hon. SIDNEY SMITH (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Je prie le sous-secrétaire de nous dire ce qu'il faut entendre par Moyen-Orient et Proche-Orient.

M. JULES LÉGER (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Je vous remercie, monsieur le président. Soit dit en passant, j'ai été fort heureux d'entendre sonner cette cloche.

M. PEARSON: Vous ne l'entendrez pas ce matin.

M. LÉGER: Il me paraît assez difficile d'éclaircir la question. Les historiens, les géographes et même les gouvernements ne sont pas tous d'accord là-dessus.

Autrefois, le sud-est de l'Asie était divisé en deux: le Proche-Orient, qui comprenait les territoires de littoral de la Méditerranée orientale, et le Moyen-Orient, qui englobait, entre autres, la Mésopotamie (aujourd'hui l'Irak), la Perse (aujourd'hui l'Iran) et l'Afghanistan. Puis il y avait l'Extrême-Orient.

Conséquemment, puisqu'il y avait un Proche-Orient et un Extrême-Orient, un Moyen-Orient avait sa raison d'être. De nos jours, la distinction entre le Proche-Orient et le Moyen-Orient a presque complètement disparu. Quelques gouvernements emploient l'expression Proche-Orient, et d'autres, Moyen-Orient.

Dans notre ministère, nous employons généralement l'expression Moyen-Orient pour désigner les territoires de l'Égypte, de la Syrie, de l'Arabie Saoudite, du Liban, d'Israël, de la Turquie, de la Jordanie, de l'Irak, de l'Iran, de Koweit, de Bahreïn, des cheikhats de la Côte des Pirates, de Mascate et Oman, du Yemen et de l'Aden et des protectorats. On pourrait ajouter à cette liste le Soudan, et peut-être aussi la Lybie. Ces désignations sont toutefois absolument arbitraires. Chacun peut choisir l'expression qu'il veut. Je crois ajouter que notre terminologie dans ce domaine ne doit pas être considérée comme comportant une signification politique.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Et le Pakistan?

M. LÉGER: Non, pas d'après notre terminologie.

M. PRATT: Pour nous, il n'y a pas de Proche-Orient.

M. LÉGER: Nous n'employons pas cette expression.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que nous savons tous gré au sous-secrétaire de nous avoir donné cette explication. Cela a été du nouveau pour moi, et aussi, j'imagine, pour quelques autres membres du Comité. Quelqu'un a-t-il des questions à poser à M. Léger là-dessus? Non? Dans ce cas, je donne la parole au ministre.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, au cours de la première réunion du Comité, M. Crestohl a parlé d'une dépêche publiée dans le journal *The Montreal Gazette* au sujet d'une déclaration de lord Home. J'allais en déposer le texte sur la table du Comité mercredi quand a sonné la cloche appelant les députés à voter. J'ai en main le texte officiel. Vous voudrez bien me permettre de le déposer maintenant. La dite déclaration a été faite à la Chambre des lords le 28 juillet. "La seconde raison pour laquelle le Moyen-Orient intéresse les Britanniques, c'est le pétrole. Mieux vaut le reconnaître franchement. Je ne sais trop si la population de notre pays se rend compte de tout ce que représentent pour nous ces territoires d'où nous viennent encore de 70 à 80 p. 100 de nos approvisionnements en pétrole. Quelle que soit la quantité d'énergie que la houille ou l'atome puissent nous fournir à l'avenir, nous aurons encore besoin, afin de poursuivre notre expansion industrielle ici et en Europe occidentale, de tout le pétrole que nous pourrions obtenir. Nous ne pouvons nous permettre de payer notre pétrole en dollars ni de perdre les devises sterling que nous obtenons de la vente de notre pétrole. Il importe donc que toute la population de notre pays se rende compte des conséquences que la perte du pétrole du Moyen-Orient aurait sur l'économie du Royaume-Uni et sur l'existence de tous ses citoyens, et de ce qui en résulterait également en Europe occidentale.

Mon noble collègue lord Henderson nous a rappelé à juste titre que notre pays n'est pas le seul que le Moyen Orient intéresse. C'est absolument vrai; cependant le pétrole et son exploitation commerciale représentent pour nous un enjeu considérable. Il s'agit d'une affaire commerciale qui s'inspire de principes honnêtes et reconnus. Selon moi, il ne devrait surgir aucun conflit avec les intérêts arabes; bien au contraire, car le pétrole arabe et l'excellente monnaie occidentale pourraient faire l'objet de transactions amicales et profitables aux deux parties. Je crois sincèrement que les ententes conclues par les sociétés pétrolières avec les cheikhats du Golfe et les chefs arabes et musulmans peuvent subsister à l'avantage de tous les intéressés dans une atmosphère de respect et de confiance réciproques. C'est certainement le cas de l'Irak. Nous désirons maintenir nos bonnes relations commerciales avec ce pays.

Il ne devrait pas non plus se présenter de conflit entre les grandes puissances dans cette partie du monde. La Russie n'y a aucun intérêt commercial de premier ordre. Bien qu'elle y ait naturellement un intérêt politique—et nous ne le nions pas,—il ne devrait y avoir là, à mon sens, aucun conflit entre les grandes puissances. Il importe toutefois que nous fassions clairement comprendre que, si une tierce partie, que ce soit la Russie ou Nasser, venait à tenter, par des menées délibérément calculées, de nous priver, ainsi que l'Europe occidentale, de nos approvisionnements de pétrole et d'entraver ainsi l'expansion industrielle du monde occidental, le Royaume-Uni ne pourrait alors tolérer cette situation."

Je me permets d'ajouter que c'est hors notre connaissance que cette déclaration a été faite. Je dois dire à M. Crestohl que l'article de presse n'était pas inexact.

M. PEARSON: Vous voulez dire qu'il était bien fondé?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est délibérément que j'ai dit qu'il n'était pas inexact.

Mercredi dernier, j'ai informé le Comité que je n'avais ni l'intention ni le désir de lui cacher les renseignements que je serais en droit de lui communiquer. Je prévoyais que des faits nouveaux se produiraient avant vendredi matin. Avec votre consentement, je prie le sous-secrétaire, M. Léger, de relater ce qui s'est passé depuis mercredi. Je lui demande de s'en tenir aux faits. Je ne lui demande pas d'aborder le côté politique de la question. Ma proposition vous convient-elle?

Le PRÉSIDENT: Acceptée?
(Assentiment).

M. LÉGER: Monsieur le président, au cours de la dernière séance, le ministre a dit qu'il lui était alors difficile de communiquer au Comité tous les renseignements que nous possédions. Des négociations d'un caractère fort grave étaient alors en cours particulièrement entre Londres, New-York et Washington. On s'y préparait à répondre à la dernière lettre de M. Khrouchtchev. Comme vous le savez, M. Macmillan a répondu hier, M. Eisenhower l'a fait aujourd'hui, et le premier ministre a fait connaître hier après-midi à la Chambre l'attitude du Canada. La France a aussi fait connaître la sienne. Les puissances occidentales semblent donc maintenant d'accord sur la tenue d'une conférence au sommet le 12 août. La préparation de cette réunion incombera au Conseil de sécurité, aux représentants permanents des États membres.

Les membres du Comité savent qu'il existe une légère divergence de vues entre le Royaume-Uni et les États-Unis d'une part et la France d'autre part. Je crois qu'il ne sera pas impossible d'aplanir ces difficultés, et que nous pouvons considérer l'attitude occidentale comme passablement unanime, bien que certains pays soient moins empressés que d'autres à approuver ce genre de réunion au sommet. J'imagine qu'il appartient maintenant à M. Khrouchtchev de faire savoir s'il se rallie ou non aux vues des puissances occidentales. Il met généralement peu de temps à prendre une décision, et nous pouvons nous attendre à une réponse très prochainement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, je me permets d'ajouter quelques mots à ce que vient de dire le sous-secrétaire qui connaît bien à fond la situation. Au cours des premiers jours de cette semaine, notre représentant aux Nations Unies, M. Ritchie, a eu plusieurs entretiens avec le secrétaire général. Nous avons chargé M. Ritchie d'envoyer ce matin une lettre au président du Conseil de sécurité pour lui demander de convoquer pour le mardi 12 août, une réunion spéciale de cet organisme, et de l'informer aussi que le premier ministre du Canada est satisfait du choix de cette date et qu'il a l'intention d'assister à cette réunion spéciale. Le représentant de la Colombie aux Nations Unies n'occupe plus la présidence depuis la fin du mois, soit depuis hier, et le représentant de la France, M. Georges Picot, lui a succédé. Nous avons aussi invité notre représentant à proposer, par l'entremise du président du Conseil de sécurité, que, dans l'intervalle, les délégués permanents auprès de cet organisme se concertent en vue de préparer l'ordre du jour et d'étudier les moyens, méthodes et techniques,—ou plutôt les modalités, c'est le mot,—de la marche à suivre au cours de cette réunion. Voilà ce que j'avais à dire.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. PEARSON: J'ai deux questions à poser au sujet des choses fort intéressantes que nous venons d'entendre. Le ministre a dit que le représentant du Canada va demander au secrétaire général de convoquer une réunion du . . .

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pardon, au président du Conseil.

M. PEARSON: . . . une réunion au sommet le 12 août.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai dit "réunion spéciale".

M. PEARSON: Il a aussi dit que le Conseil sera prié de tenir au préalable une séance régulière en vue de déterminer la marche à suivre, le programme, l'ordre du jour, etc. Devons-nous comprendre que la réunion plénière du Conseil de sécurité, qu'on propose de convoquer le 12 août en vue d'une conférence au sommet, abordera dès le début l'étude des questions de haute importance, et que cette réunion sera vraiment la conférence politique au sommet qui a été proposée?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'ai pas dit cela, monsieur le président. J'ai dit que dans l'intervalle la marche à suivre serait étudiée par les représentants permanents. La lettre de directives n'indique nullement que nous avons adopté telle ou telle attitude. D'ici à ce temps, il est bon de ne pas adopter une attitude inflexible. Le secrétaire général participera à ces pourparlers préliminaires.

M. PEARSON: Il nous est peut-être permis de présumer que, si les questions de changements et de marche à suivre ont été réglées, comme je l'espère, par le Conseil au moment de l'ouverture de la session, alors, quand la réunion au sommet débutera le 12 août sous forme d'assemblée plénière, celle-ci se mettra normalement à étudier aussitôt le problème du Moyen-Orient. Et ceci m'amène à poser une autre question.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Me permettriez-vous de faire une remarque? Il se peut qu'il n'y ait pas de séance régulière préliminaire. Les délégués pourraient peut-être régler ces questions entre eux sans avoir à tenir une séance régulière. Nous visons à la flexibilité.

M. PEARSON: J'espère que vous réussirez. Les puissances les plus intéressées, c'est-à-dire les quatre ou cinq les plus intéressées, ont-elles proposé ou envisagé des dispositions qui leur permettraient de se retirer de la réunion plénière pour discuter ces questions privément?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est évidemment l'intention. Je ne sais pas encore comment on y arrivera. Dans sa dernière lettre, M. Macmillan a dit que les cinq tiendront sans doute des réunions officielles ou officieuses. Choisira-t-on cette manière de procéder ou formera-t-on un sous-comité ou un comité, je ne saurais présentement le dire. Il est à prévoir que certains chefs de gouvernement n'aimeront pas à figurer comme membres d'un sous-comité. Peu m'importe la façon dont on procédera, que ce soit de façon officielle ou non. Nous ne pouvons dire pour le moment comment cela se passera. Pour l'instant, je souhaiterais qu'il s'agisse d'un groupe plutôt que d'un organisme officiel. C'est ce que je veux dire.

M. PEARSON: A propos de ces questions, le sous-secrétaire a employé l'expression "attitude occidentale". A mon avis, il serait utile que le ministre dissipe la confusion créée par la presse à cet égard. J'ai lu dans les journaux que l'une des trois grandes puissances occidentales, à savoir la France, n'a pas accepté l'invitation de se faire représenter à New-York. Par contre, comme nous a dit le ministre, M. Macmillan a fait savoir qu'il pensait que ces échanges de vues devraient être repris aussitôt que possible en petit groupe, privément et non officiellement. D'après une dépêche de Washington publiée dans les journaux d'hier, le gouvernement des États-Unis désire que ces discussions n'aient lieu qu'au Conseil de sécurité siégeant au complet. Il serait donc utile que le ministre dissipe, s'il le peut, l'impression qu'ont dû créer les différentes dépêches en provenance de diverses capitales et qui ne laissent pas supposer l'existence d'une attitude occidentale, attitude évidemment souhaitable.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pour répondre à cela, j'irai droit au but. M. Pearson parle de la France. Le général de Gaulle n'a pas catégoriquement refusé de se rendre à New-York. Par contre, M. Eisenhower et M. Macmillan se disent prêts à aller à New-York ou n'importe où. On a pu faire certaines

réserves à l'égard d'une capitale, mais il est possible que l'affaire en reste là. Quant à la décision de l'un ou l'autre pays du bloc occidental de favoriser le choix d'un endroit en particulier, je puis dire qu'il n'y a pas désaccord. J'ajouterais même qu'il y a eu des pourparlers sur ces questions entre les capitales et au sein du Conseil de l'OTAN. Je ne crois pas que la France tienne tellement à ce que cette réunion ait lieu ailleurs qu'à New-York. J'ai fait quelques remarques à ce sujet devant le Comité mercredi dernier. Je pense bien que la tenue de cette réunion ne sera pas compromise par une divergence d'opinions sur le choix d'un endroit. Il est certain que le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis tiennent à ce que la réunion soit tenue dès le début sous les auspices des Nations Unies.

M. CRESTOHL: Le ministre peut-il nous dire si l'on a décidé définitivement quels sont les pays que y seront représentés?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, et c'est une des questions qu'il faudra étudier.

M. CRESTOHL: La représentation de la Ligue Arabe est-elle une des questions qu'il reste à étudier?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. CRESTOHL: De même que la représentation des autres pays intéressés du Moyen-Orient?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui. Le gouvernement canadien a arrêté son attitude à l'égard des pays intéressés. Vous vous rappelez, monsieur le président, la première proposition faite le samedi 19 juillet, jour où nous avons reçu la lettre de M. Khrouchtchev. Ceux à qui la lettre avait été envoyée ont parlé des pays arabes. Nous avons toutefois adopté des vues plus larges.

M. CRESTOHL: Appartiendra-t-il aux chefs de gouvernement, lors de leur première réunion, de décider quels pays seront invités?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Cela sera du ressort du Conseil de sécurité.

M. CRESTOHL: C'est le Conseil de sécurité qui en décidera?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, et aucune décision n'a encore été prise.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le ministre m'a rassuré en disant qu'il ne considère pas l'attitude de la France comme une entrave sérieuse à la tenue éventuelle d'une conférence. Quant aux échanges de vues et aux consultations que les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada ont dû avoir à ce sujet avec la France, pouvez-vous nous dire si le Canada a été invité à participer aux consultations qui avaient pour but de persuader le général de Gaulle de la nécessité et de l'importance de cette conférence?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, il y a eu des pourparlers. Le sous-secrétaire d'État confirme mes souvenirs. M. Dana Wilgress est notre représentant au Conseil de l'OTAN, au sein duquel des consultations ont eu lieu; il va sans dire qu'un représentant de la France était présent.

M. Léger m'informe aussi que notre représentant aux Nations Unies a discuté la chose avec des délégués de la France.

M. CRESTOHL: Le ministre peut-il nous dire si notre gouvernement a fait savoir officiellement au Conseil de sécurité quels sont les pays qu'il désire voir invités?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le premier ministre et moi-même avons fait une déclaration à ce sujet à la Chambre.

M. McGEE: Ce matin, en me rendant ici, j'ai entendu les dernières bribes d'une émission radiophonique annonçant que le Royaume-Uni avait reconnu le nouveau gouvernement de l'Irak.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, le Royaume-Uni, a reconnu le nouveau gouvernement de l'Irak ce matin à 7 heures et demie, heure avancée de l'est. Je vais incessamment annoncer à la Chambre que nous le reconnaissons également. Nous avons toutefois aucune nouvelle des États-Unis à ce sujet.

M. MCGEE: Cette décision va-t-elle entraîner l'envoi de représentants à Bagdad?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non. Cette semaine, répondant à une question de M. Pearson, j'ai dit à la Chambre qu'il n'y avait rien de particulièrement urgent, vu qu'il n'existe pas de représentation diplomatique mutuelle entre notre pays et l'Irak. De diverses capitales où le Canada est représenté, nous avons reçu des dépêches annonçant qu'on y reconnaissait le nouveau gouvernement, mais jusqu'à présent, nous n'avons encore rien fait en ce sens.

La réponse que j'ai faite à la question que M. Argue m'a posée le 29 juillet à la Chambre des communes, définit clairement notre attitude.

Quant à l'admission du nouveau délégué de l'Irak aux Nations Unies, il s'agit pour nous d'appuyer toute proposition visant à permettre au représentant du nouveau gouvernement de l'Irak de siéger aux Nations Unies.

M. CRESTOHL: Avez-vous dit que le Canada n'a pas conféré avec les États-Unis?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'ai pas dit cela. J'ignore quelle sera l'attitude des États-Unis à ce sujet.

M. CRESTOHL: Ce n'est pas de l'admission du délégué dont je parlais. Je pensais que vous aviez dit, il y a un instant, que le Canada n'avait pas conféré avec les États-Unis avant de décider de reconnaître le nouveau gouvernement de l'Irak.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ce n'est pas ce que je viens de dire. Je regrette que l'on altère le sens de mes paroles.

M. CRESTOHL: C'est la moindre de mes pensées.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai dit que j'ignorais l'attitude des États-Unis. Je ne sais s'ils décideront de reconnaître le nouveau gouvernement ni quand ils le feront.

M. CRESTOHL: Je tiens à éviter tout malentendu possible. Je n'ai eu nullement l'intention d'altérer le sens de vos paroles. Je tiens à bien comprendre ce qui se dit ici. Peut-être n'ai-je pas très bien saisi une de vos expressions, et c'est ce qui a provoqué ma question.

M. ARGUE: On a prétendu que les États-Unis—et aussi, je suppose, les autres puissances occidentales,—seraient en meilleure posture pour négocier à une conférence au sommet si, dans l'intervalle, il était possible de faire retirer du Liban les troupes américaines. Le ministre peut-il nous dire quelle est l'attitude du Canada au sujet du retrait de ces troupes? Le gouvernement canadien est-il favorable à ce retrait des troupes américaines avant la conférence au sommet? A-t-il conféré à ce sujet avec les États-Unis? Le Canada a-t-il des vues précises à cet égard?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, nous avons pris position, pourvu que la situation se stabilise au Liban.

M. ARGUE: Quelle est donc notre position?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est cela.

M. ARGUE: Le ministre croit-il que la situation est maintenant assez stable pour justifier le retrait des troupes américaines?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): D'après les renseignements que nous possédons présentement, non. Je reconnais, comme M. Argue l'a dit hier à la Chambre, que l'élection du général Chehab contribuera sans doute à la stabilisation, mais il n'occupe pas encore le pouvoir.

M. ARGUE: J'espère que le Canada n'hésitera pas à encourager les États-Unis à retirer leurs troupes du Liban. Notre attitude devrait être fondée sur les faits. J'espère que le Canada agira ainsi plutôt que de s'en remettre à la décision des États-Unis de déterminer quand la situation est assez stable au Liban pour permettre le retrait de leurs troupes, après quoi nous n'aurions plus qu'à opiner du bonnet.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Cette décision sera laissée au Conseil de sécurité des Nations Unies.

M. ARGUE: Cela veut-il dire qu'aucune décision ne sera prise avant la conférence au sommet?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, pas nécessairement.

M. CRESTOHL: On a interprété de bien des façons la manchette portant que les troupes ne seraient retirées qu'à la requête du gouvernement libanais.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Moi aussi, j'ai vu cette manchette. J'ai lu la nouvelle dans les journaux. Rien n'établissait l'authenticité des faits rapportés. Cette déclaration était attribuée à M. Dulles.

M. CRESTOHL: C'est exact.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Si j'ai bien lu, il n'est pas dit dans la dépêche: "seulement si le gouvernement du Liban le demande, et quand il le demandera", étant donné que les États-Unis considéraient qu'il existait une autre solution.

Aux réunions du Conseil de sécurité, la semaine dernière, il a été question de ce que fait l'organisme appelé UNOGIL. Il y a à là une autre chance de succès.

M. CRESTOHL: Il me semble qu'il serait difficile pour les États-Unis de prendre une autre attitude. En effet, si c'est, comme ils le disent, à la demande du gouvernement libanais qu'ils ont envoyé des troupes au Liban, il serait gênant pour eux de les en retirer sans que le gouvernement du Liban le demande ou y consente. Voilà ce qui pourrait justifier la déclaration de M. Dulles.

M. ARGUE: La position des États-Unis sera encore plus difficile si leurs troupes restent là.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pour moi, ce n'est pas là l'unique solution, ou le seul moyen de faire jouer le dé clic, de trouver le joint, quelle que soit la mesure appropriée.

M. PEARSON: Le ministre, si j'ai bien compris,—et je ne veux pas dénaturer ses paroles ni lui en attribuer d'autres qu'il n'a pas prononcées—a dit que le Conseil de sécurité pourrait, sur l'affaire du Liban, prendre une décision qui justifierait le retrait des troupes des États-Unis.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, j'imagine que le Conseil de sécurité pourrait exprimer l'avis que la stabilité a été établie. Pour moi, c'est ce qui pourrait être décidé à une réunion, régulière ou non, des cinq qui, conformément à la première proposition de M. Krouchtchev, feraient rapport au Conseil de sécurité.

M. LÉGER: Il y a plus. Le Conseil de sécurité pourrait, à un moment donné, juger bon d'élargir les cadres de l'organisme établi par le secrétaire-général, à savoir l'UNOGIL. Autrement dit, dès que le secrétaire général aura informé le Conseil de sécurité que, selon lui, cet organisme fonctionne d'une façon satisfaisante et répond aux vœux exprimés dans la résolution du 11 juin, les troupes des États-Unis pourraient être retirées. Il existe une relation directe entre les deux.

M. PEARSON: N'est-il pas vrai que l'intervention des troupes a été décidée par le gouvernement des États-Unis, et non par un organisme quelconque des Nations Unies? S'il en est ainsi, il y a lieu de croire qu'il appartient aux États-Unis de prendre une décision quant au retrait de ses troupes.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je reviens au point que M. Léger a soulevé et sur lequel je m'appuie en réalité pour dire que le Secrétaire général pourrait, j'imagine, informer le Conseil de sécurité que, d'après les renseignements reçus des régions où l'UNOGIL exerce son activité, la situation est stable.

M. CRESTOHL: Si cela pouvait se faire, le Conseil de sécurité pourrait-il adopter une résolution invitant les États-Unis à retirer leurs troupes du Liban?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il pourrait sans doute l'adopter, mais pourrait-il la faire accepter par les États-Unis? L'opinion mondiale compterait sûrement en cette affaire.

J'essaie d'utiliser de mon mieux le temps que je passe au Comité, et, je le répète, je ne suis ici qu'un témoin. Je me permets toutefois de rappeler que nous devons, à la dernière séance, aborder un certain sujet. Il s'agissait, je crois, d'une question économique.

Le PRÉSIDENT: Oui. M. Herridge a demandé au Comité d'étudier la question de l'expansion économique du Moyen-Orient.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, vendredi dernier, à la Chambre, j'ai exprimé l'espoir qu'il serait possible d'assurer une certaine stabilité économique non seulement au Liban, mais à la région tout entière.

Je me rappelle avoir exprimé l'avis que, dans ces pays, la stabilité économique est absolument liée à la stabilité politique. J'ai aussi formulé l'espoir vendredi dernier, ou encore j'ai laissé entendre que les Nations Unies pourraient jouer un rôle utile à cet égard.

De nouveau, ce matin, je me déclare en faveur d'une aide économique au Moyen-Orient.

Quelles que soient les vues échangées entre nous, je le répète, nous ne faisons que sonder le terrain. Je vais prendre bien soin de ne rien dire qui puisse laisser croire que le Canada a adopté une attitude déterminée dans une situation qui change constamment.

Toute la situation a changé et change encore. Il est certain que nous avons des vues précises quant à l'opportunité d'une réunion des chefs de gouvernement et aux objectifs à atteindre. J'ai déjà dit que j'espérais et que je comptais que cette question serait étudiée mûrement dans une telle conférence à un échelon élevé, officielle ou non, tenue à New-York ou ailleurs.

Je crois toutefois qu'il est bon que je m'en tienne,—et je ferai respectueusement remarquer aux membres du Comité qu'ils devraient faire de même,—à la discussion des principes généraux susceptibles de faciliter la solution des problèmes économiques de la région par l'entremise des Nations Unies et de ses institutions ou de tout autre organisme.

La première question qui se pose est celle de l'aide économique à apporter au Moyen-Orient pour autant qu'elle relève des Nations Unies.

Il faut placer cette question dans le contexte d'un vaste champ d'action où les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle.

Je me permets, monsieur le président, de rappeler aux membres du Comité que, la semaine dernière, le 25 juillet, à la Chambre, j'ai signalé quelques-unes des initiatives que les Nations Unies vont maintenant étudier, par exemple, la création d'un nouveau fonds spécial au lieu de celui qui avait été proposé et qui devait s'appeler fonds spécial des Nations Unies en faveur des nations insuffisamment développées (SUNFED).

J'ai aussi parlé du programme d'assistance technique des Nations Unies.

On peut espérer, je dirai même qu'on peut compter que le Moyen-Orient prendra place parmi les autres pays qui bénéficient de ces secours pécuniaires,

sans oublier, il va de soi, l'aide spéciale accordée au Moyen-Orient relativement à des problèmes urgents comme, par exemple, le programme de secours et de rétablissement au bénéfice des réfugiés de Palestine.

Toutefois, je ne pense pas que les organismes dont je viens de parler suffisent à la tâche. Le problème présente des aspects qui sont particuliers au Moyen-Orient et qui exigent une solution plus compréhensive que dans le cas des autres pays sous-développés du reste du monde.

C'est à propos de ces problèmes que, vendredi dernier, j'ai dit que les Nations Unies ou d'autres organismes pourraient jouer un rôle bienfaisant pour assurer la stabilité économique du Moyen-Orient.

Nous devons reconnaître—et c'est ce que j'ai voulu signaler à la Chambre vendredi dernier—que le Moyen-Orient a fait en ces derniers temps l'objet d'une guerre froide intensive, et que les résultats s'en sont manifestés non seulement dans le domaine politique, mais aussi dans le domaine de l'assistance économique en particulier. Nous devons reconnaître les agissements de l'URSS dans cette région, et nous devons en tenir compte.

En ce qui concerne le plus important des deux domaines, nous ne devons pas oublier que, d'après la charte même des Nations Unies, tout programme d'aide économique doit être conçu de façon à respecter,—je ne trouve pas de meilleure expression,—le principe de l'égalité des droits et celui de la liberté qu'ont les peuples de cette région de disposer d'eux-mêmes.

C'est ce principe directeur essentiel que j'avais à l'esprit quand j'ai dit la semaine dernière à la Chambre, au cours du débat sur les affaires extérieures, qu'il fallait accorder une aide économique qui ne comporte aucune obligation d'ordre politique ou autre, et que cette aide devait être adaptée aux conditions qui règnent au Moyen-Orient.

Nous devons tenir compte de la situation spéciale dans laquelle se trouve le Moyen-Orient et reconnaître qu'il est absolument nécessaire que toute aide économique,—et je lis mon texte afin d'éviter toute inexactitude,—“...que toute aide économique soit administrée de la façon la plus efficace et la plus économique possible par ceux et pour ceux qui sont appelés à en bénéficier.”

J'ajoute que, pour autant qu'il existe dans cette partie du monde des problèmes régionaux ou des problèmes qui touchent, mettons, deux pays, il ne faut pas perdre de vue la collaboration qui s'impose à deux pays ou plus de la région.

A mon avis, les gouvernements de cette région pourraient trouver bon de combiner leurs efforts par l'entremise d'un organisme dont la création serait due à une initiative des Nations Unies.

Si, par suite d'une étude technique sérieuse, on jugeait que pareille mesure s'impose, je suis certain que semblable organisme régional trouverait avantage à être associé aux Nations Unies.

Encore une fois, loin de moi l'idée de porter maintenant un jugement prématuré sur une initiative des Nations Unies. Monsieur le président, j'ai signalé au Comité un ou deux des problèmes généraux en cause pour la solution desquels les Nations Unies ou leurs institutions spécialisées pourraient jouer un rôle utile.

Je le répète, j'espère et je compte que cette question de stabilité économique et d'assistance économique qui favoriserait la stabilité politique sera étudiée en haut lieu au cours des deux prochaines semaines.

Voilà pourquoi présentement nous examinons cette question à fond, et je puis affirmer au Comité qu'elle a été étudiée par les gouvernements d'autres pays occidentaux.

Dans notre ministère, nous avons songé à établir au Moyen-Orient une commission économique régionale des Nations Unies au sein de laquelle ces questions pourraient être débattues en toute franchise et, nous l'espérons, de façon à produire d'heureux résultats.

Les Nations Unies ont établi des commissions économiques régionales pour l'Amérique latine, l'Europe et l'Extrême-Orient. Ces commissions ont été mises en état de fonctionner. Et j'ai appris que le Conseil économique et social des Nations Unies a étudié en 1951 le projet d'établir une commission semblable pour le Moyen-Orient. Le projet a été examiné longuement et sérieusement. Toutefois, à cause des conditions qui régnaient alors dans cette région, le Conseil a décidé de remettre cette étude à une session subséquente.

Quelques-uns d'entre vous se rappellent peut-être quelle était la situation en 1951. Depuis lors, on n'a pas repris l'examen du projet d'établir une commission économique régionale des Nations Unies pour cette région.

La chose est peut-être tout à fait impossible. Il se peut que la question revienne plus tard sur le tapis, quoique la décision prise en 1951 reflétait les vues de la majorité des pays de ces territoires. Dans notre ministère toutefois, nous doutons que la situation se soit améliorée dans la région au point de laisser entrevoir la possibilité de faire réellement quelque chose à cet égard.

Voilà pourquoi nous sondons le terrain et cherchons maintenant de nouveaux moyens de permettre aux Nations Unies d'exercer dans le Moyen-Orient des fonctions utiles comme celles que des commissions économiques régionales ont exercé ailleurs.

Vendredi soir, le 25 juillet, le premier ministre a parlé du Fonds monétaire international et de la Banque internationale, organismes qui sont affiliés aux Nations Unies et qui, jusqu'à un certain point, en sont des créatures. Il a dit que si ces institutions pouvaient compter sur des ressources plus grandes, elles pourraient jouer un rôle susceptible de favoriser la stabilité économique de ladite région et conséquemment y apporter la stabilité politique.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser au ministre?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'accueillerai volontiers toute suggestion relative aux problèmes dont nous cherchons sincèrement et ardemment la solution.

M. PEARSON: Le ministre a dit qu'en 1951 certaines circonstances ont rendu impossible l'établissement d'une commission économique pour le Moyen-Orient, laquelle eût été extrêmement utile aux fins dont il a parlé. Il faisait alors allusion je suppose, au fait que les États arabes ne voulaient pas collaborer avec Israël.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. PEARSON: Et cet état de choses subsiste. Le ministre reconnaît-il que, tant que cette situation politique durera, les Nations Unies ne pourront pas établir une commission qui distribuerait des secours économiques à tous les pays du Moyen-Orient, puisque l'un d'eux serait exclu?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous n'aimons pas cela.

M. PEARSON: Pour qu'il soit possible d'établir un programme d'assistance sous les auspices des Nations Unies, faudrait-il nécessairement prendre des mesures en vue d'y faire participer Israël?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est ce que j'avais à l'esprit quand j'ai dit que nous sondions le terrain et que nous cherchions.

M. PEARSON: A mon avis, une des conditions qu'il y aurait peut-être lieu de faire jouer dans le cas d'une aide éventuelle serait que les pays arabes voient à régler leurs différends avec Israël. J'ai une autre question à poser. Il s'agit d'une autre restriction qu'on pourrait imposer. Ce sont les deux seules conditions que j'ai en vue, et elles sont étrangères à toute considération d'ordre politique. Le ministre ne reconnaît-il pas que la meilleure façon d'aider le Moyen-Orient serait de faire bénéficier les populations de la région des revenus énormes tirés du pétrole et qui, dans certains cas, ne leur profitent pas, mais servent à enrichir quelques nababs?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Serait-ce là une restriction?

M. PEARSON: A mon avis, certainement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je pense que ce serait un élément essentiel.

M. PEARSON: Il me semblerait difficile de demander au peuple canadien de contribuer à un fonds d'assistance en faveur d'un pays excessivement riche en pétrole mais dont les profits vont à un ou deux de ses habitants.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je puis affirmer à mon honorable ami, monsieur le président, que le Gouvernement n'ignore pas cette situation.

M. CRESTOHL: Assurément chacun sait gré au ministre des efforts qu'il tente en vue de régler les problèmes que pose la situation économique au Moyen-Orient. Il est en quête de suggestions utiles. Je me demande s'il serait possible d'ébranler un peu ou de modifier un peu l'attitude intransigeante avec laquelle les Arabes ont accueilli l'initiative qu'a prise le premier ministre d'Israël ces jours derniers d'écrire à M. Khrouchtchev pour le prier d'inviter MM. Nasser et Ben Gurion à des entretiens personnels portant sur la possibilité d'une coexistence pacifique au Moyen-Orient. Il va de soi qu'au cours de ces entretiens, il pourrait être question de l'aide économique dont le ministre a parlé. Une des conditions mentionnées par M. Pearson pourrait bien être mise sur le tapis. Le ministre est-il au courant de cette démarche que M. Ben Gurion a faite auprès de M. Khrouchtchev et que j'ai apprise par les journaux?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): L'ai-je appris par des dépêches ou par le *New-York Times*? Je ne me souviens plus. Je puis cependant dire que ce n'est pas du nouveau pour moi.

M. CRESTOHL: Je me demande si le Canada ne ferait pas œuvre utile dans la poursuite de cet objectif de paix, qui intéresse le monde entier, en informant MM. Khrouchtchev, Nasser et Ben Gurion qu'il verrait d'un bon œil la tenue de telles réunions intimes où l'on tenterait de résoudre les problèmes en question, ce qui donnerait au monde l'occasion d'accorder une aide économique au Moyen-Orient.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pour ma part, je dois dire que, lorsque j'ai lu cette dépêche, je me suis réjoui à la pensée de la possibilité d'une rencontre entre le premier ministre Ben Gurion et le colonel Nasser. Un examen plus approfondi de la situation israëlo-arabe, nous amène évidemment à considérer la question des réfugiés palestiniens. C'est surtout là que se trouve le nœud du problème, et je pense qu'une solution est possible. Je me demande si la coopération économique ou le groupement régional dont j'ai parlé il y a quelques instants ne contribueraient pas à faciliter la solution du problème. Je ne crois pas que la question des réfugiés de Palestine soit abordée au cours des réunions, officielles ou non, des grandes puissances. Il me semble toutefois que, pour sa part, le Canada devrait continuer à faire tous les efforts possibles pour prévenir l'aggravation de la situation en contribuant généreusement à l'œuvre entreprise par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. C'est le moins que nous puissions faire dans les circonstances. Il est vrai que le Canada, dont les versements au fonds de l'UNRWA sont encore plus élevés sous le gouvernement actuel qu'ils ne l'étaient sous le gouvernement libéral, occupe depuis quelques années la troisième place parmi les pays qui contribuent au fonds de cet organisme. Les membres du Comité se rappellent sans doute que le présent gouvernement, au cours de la dernière session—j'ai oublié la date exacte,— a annoncé une nouvelle contribution de \$1,500,000 en farine. La lettre que nous avons reçue du directeur général de l'UNRWA à ce sujet nous a grandement fait plaisir. Au moment où ses ressources financières s'épuisaient dangereusement, cet organisme a trouvé fort utile le cadeau de farine qui lui permit de secourir davantage les réfugiés avec les fonds qui lui restaient.

M. CRESTOHL: Je ne veux faire aucune proposition formelle, monsieur le ministre, mais simplement exposer une idée que vous apprécierez comme vous l'entendrez. Puisque le Gouvernement est informé du projet d'une telle conférence entre le colonel Nasser et M. Ben Gurion, ne pourrait-il pas faire savoir qu'il encourage et appuie pareille initiative? Le Canada pourrait, dans l'intérêt de la paix internationale, exprimer son désir de voir les États arabes et Israël s'entendre pour régler leurs différends. La chose pourrait se faire au moyen d'un message ou d'une communication que le gouvernement canadien enverrait à qui il jugerait à propos.

M. PRATT: Le ministre peut-il nous dire s'il considère que la question du retrait de la nation palestinienne à ses anciennes frontières est aussi importante que le règlement du problème des réfugiés de Palestine?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne me suis jamais posé la question. J'ai parlé de la fierté du Canada. Ce n'est qu'hier soir que j'ai constaté que, de 1948 à la fin de 1957, le Canada a versé 5 millions de dollars. Cet argent qui sert à secourir et à réhabiliter les réfugiés provient des contribuables canadiens.

M. PEARSON: Le ministre peut-il nous dire combien il y a aujourd'hui de réfugiés au regard de l'an dernier? Vous devez pouvoir donner ce renseignement.

M. LÉGER: Un peu plus de 900,000. Il y a une légère augmentation.

M. PEARSON: Combien y avait-il de réfugiés à l'origine, il y a dix ans?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En 1948?

M. PEARSON: A peu près le même nombre?

M. LÉGER: Je pense que leur nombre a varié entre 800,000 et 900,000 au cours des années. D'après les données plus récentes, il y a 933,000; si ma mémoire est fidèle, c'est le plus haut chiffre atteint jusqu'ici.

M. PEARSON: Le nombre des réfugiés augmente au lieu de diminuer. C'est peut-être pour cela qu'il leur faut plus de farine.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): D'autres réfugiés viennent-ils encore du dehors?

M. LÉGER: Non.

M. FAIRFIELD: Le ministre peut-il nous dire si l'Égypte a fait de réels efforts pour tenter de rétablir les réfugiés de Palestine ou pour résoudre le problème qu'ils posent?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, pas à ma connaissance. Nasser a d'autres préoccupations.

M. CRESTOHL: On pourrait poser la même question à l'égard des autres États voisins. On a demandé, je pense, si l'Égypte a fait quelque chose pour aider au rétablissement des réfugiés ou pour résoudre leur problème, et la réponse a été négative. La même question s'applique-t-elle aux États arabes voisins?

M. PRATT: N'est-il pas vrai que la Syrie a fait quelque chose en vue de rétablir plusieurs de ces réfugiés?

M. LÉGER: Oui, à une certaine époque, le gouvernement syrien a en effet manifesté une certaine coopération.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Mais non depuis que la Syrie fait partie de la République Arabe Unie.

M. ARGUE: A propos d'assistance économique au Moyen-Orient en général, vous avez laissé entendre que le Canada appuierait un pareil programme mis en œuvre sous les auspices des Nations Unies...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*):...ou d'autres organismes.

M. ARGUE: Je suis vraiment heureux d'entendre exprimer cette opinion. Pouvez-vous dire au Comité quelle est l'ampleur du programme qu'envisage le gouvernement canadien? Il me semble que nous ne devrions pas nous contenter de nous déclarer en faveur d'un programme d'assistance; le Canada devrait avoir une idée du montant requis, du minimum qu'il faudrait pour mener à bien le programme auquel il songe. En d'autres termes, s'agit-il d'un programme de l'envergure du Plan de Colombo ou d'un projet de moindre envergure ou d'une portée beaucoup plus grande?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne suis pas en mesure de donner une réponse précise à cette question. Il s'agit d'un projet qui est encore à l'étude. Je ne cherche pas ici une échappatoire politique. J'affirme soyez certains que nous étudions sérieusement cette question car, à notre avis, elle est à la base de tout le problème du Moyen-Orient. Nous avons entamé là-dessus avec d'autres pays des discussions qui ont été fort intensifiées par suite de la présente crise.

M. ARGUE: Le ministre peut-il nous dire approximativement quelle est la contribution annuelle d'ensemble du Canada aux programmes de développement économique, d'assistance technique et autres auxquels il prend part sous les auspices des Nations Unies?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'en connais pas le chiffre exact. Je pourrais en dire un au hasard, mais je préfère aller aux renseignements et donner une réponse exacte.

M. LÉGER: Nous communiquerons ce renseignement au Comité probablement à la prochaine séance.

M. ARGUE: Je ne tiens pas à ce que vous nous disiez le chiffre à un dollar près. Pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai pris connaissance du montant il y a une semaine ou deux.

M. FAIRFIELD: Vu certaines déclarations faites au sujet de l'uranium et du contrôle de la production d'uranium pour la fabrication des bombes atomiques et autres armes nucléaires, le ministre sait-il ou veut-il nous dire dans quelle mesure le Canada contrôle les approvisionnements du monde libre en concentrés d'uranium?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne saurais vous répondre là-dessus. C'est une autre question à laquelle nous trouverons la réponse.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Le pétrole a évidemment constitué jusqu'à présent un élément du problème. Je crois savoir qu'en Irak, et peut-être dans chaque pays du Moyen-Orient, le gouvernement touche 50 p. 100, avant déduction de l'impôt, des revenus nets provenant du pétrole. Je désire savoir si la question des revenus ainsi que la méthode selon laquelle ils sont répartis ont déjà été soumises à l'examen d'un organisme quelconque du Conseil économique des Nations Unies, ou bien a-t-on étudié ou essayé de définir ce qui constitue l'ingérence? S'est-on jamais demandé si cette répartition est équitable, car en certains milieux, on a prétendu que les pays du Moyen-Orient ne touchent pas en réalité une juste part des revenus du pétrole. Ce problème a-t-il été étudié aux Nations Unies?

M. LÉGER: Il l'a été, mais non dans le cadre des Nations Unies. Le secrétaire général a conféré tour à tour avec les pays touchés de plus près, les exploitants et les acheteurs, sans qu'aucune ligne de conduite ait été arrêtée par la suite. Les pourparlers n'ont pas eu lieu dans le cadre des Nations Unies.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ma question est-elle pertinente? Car enfin il s'agit d'une question très importante, vu que l'attribution d'une plus forte proportion de ces revenus aux pays producteurs serait un moyen de résoudre le problème économique du Moyen-Orient.

M. LÉGER: Je crois que la question est pertinente.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je vais répondre maintenant à la question de M. Argue. Je viens de mettre la main sur le document que je cherchais il y a quelques instants. De 1945 à 1958, la contribution du Canada au Plan de Colombo s'élève dans l'ensemble à 196 millions de dollars.

M. ARGUE: Ce que j'ai demandé en fait c'est...

Le PRÉSIDENT: Veuillez permettre au ministre de compléter sa réponse.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le chiffre précité comprend les contributions au Plan de Colombo,—permettez que je suive le tableau que j'ai sous les yeux,—les subventions aux organismes des Nations Unies, des prêts spéciaux, des prêts pour reconstruction, etc. L'assistance militaire à la Belgique, au Danemark, à la France, à l'Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, à la Norvège, nous a coûté 105 millions de dollars. Ceci ne répond pas exactement à ce qu'a demandé M. Argue, mais ne tenant pas compte de l'assistance militaire, j'arrive à un grand total de \$4,306,010,000 pour la période de 1945-1958.

M. ARGUE: Ce n'est certainement pas ce que je voulais savoir. J'ai demandé quelle somme d'argent le Canada a déboursé annuellement, mettons l'an dernier, à titre de contribution à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions qui s'occupent de développement économique ou d'aide économique; je ne voulais pas savoir combien de milliards de dollars.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je tenais à faire paraître ceci dans le compte rendu officiel.

M. ARGUE: Vous n'allez pas prétendre avoir répondu à ma question.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous pourrions communiquer ces renseignements au Comité, monsieur le président, lors de la prochaine réunion.

M. ARGUE: Pourriez-vous nous dire un chiffre approximatif d'après les prévisions de dépenses qui nous sont soumises? Est-ce moins de 3 millions de dollars?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je refuse de hasarder un chiffre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à mon avis une réponse immédiate ne pourrait être qu'une estimation, qui serait d'ailleurs peut-être fort exacte. La question restera-t-elle en suspens jusqu'à la prochaine séance?

M. ARGUE: Voici où je voulais en venir. Si mes calculs et ceux du chef de l'opposition sont exacts, les contributions du Canada aux Nations Unies au titre de l'aide économique et de l'assistance technique ne s'élèvent qu'à quelques millions de dollars par année. Quelques-unes de ces contributions—et je pense bien que toutes figurent dans les prévisions de dépenses—sont très peu élevées, deux ou trois millions de dollars. Alors, étant donné ce que le ministre a répondu quand je lui ai demandé si le gouvernement canadien avait quelque idée du montant qu'il serait disposé à verser à un programme d'assistance économique en faveur du Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, je suppose et j'espère que le Canada se montrera plus généreux et que sa contribution à cet égard sera plus élevée. Si la somme que le Canada entend déboursier pour la mise en valeur du Moyen-Orient est à peu près égale à celle qu'il verse aux Nations Unies, ce montant sera absolument insuffisant. Le Plan de Colombo nous coûte beaucoup plus cher, et tous les partis l'appuient; pourtant bien des fois nous sommes d'avis que le Canada devrait déboursier davantage.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, j'ai refusé de donner un chiffre quant à la contribution du Canada à un programme d'assistance économique parce que j'étais incapable d'en dire un. Je me suis exprimé bien clairement. Le Comité doit comprendre que je ne pourrai faire aucune conjecture tant que le gouvernement n'aura pas pris de décisions à ce sujet. Monsieur Matthews, pourriez-vous donner des explications sur le sujet?

M. W. D. MATTHEWS (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Les principales affectations au titre de l'assistance que contiennent les prévisions de dépenses de cette année soumises au Comité sont inscrites au crédit n° 96—Programme élargi d'assistance technique, soit \$1,976,875, ce qui équivaut à environ 2 millions de dollars en devises des États-Unis. Il y a ensuite la contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, \$650,000, et 35 millions de dollars pour le Plan de Colombo.

M. ARGUE: Qui ne relève pas des Nations Unies, n'est-ce pas?

M. MATTHEWS: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: C'est tout de même le contribuable qui paie.

M. ARGUE: Je ne parle pas de cela.

M. MATTHEWS: La cotisation du Canada en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes s'élève à \$258,000.

M. ARGUE: Cette fois, le chiffre n'est pas le même.

M. MATTHEWS: Il y a \$200,000 pour le Fonds des réfugiés, \$500,000 pour le Proche-Orient, puis les affectations qui ne sont pas destinées aux Nations Unies. L'assistance technique aux Antilles et au Ghana coûte \$195,000; le blé et la farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan, 10 millions de dollars.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il y aura d'autres crédits supplémentaires.

M. PEARSON: A ce sujet le premier ministre a proposé l'autre soir d'augmenter les capitaux mis à la disposition du Fonds international et de la Banque internationale. Il a laissé entendre, je crois, que pareille initiative leur permettrait d'offrir une aide économique plus substantielle à l'égard de n'importe quel programme de mise en valeur du Moyen-Orient.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Certes, oui.

M. PEARSON: D'après la proposition faite l'autre soir, la garantie accordée à la Banque devrait être portée de 80 p. 100 à 160 p. 100 du capital national souscrit, ce qui augmenterait la réserve de 3 milliards de dollars environ. Je suis sûr que le ministre ne pourra pas répondre immédiatement à ma question, car elle touche trop de points. Toutefois, pourrait-il s'informer afin de savoir dans quelle proportion le Canada contribue à cette augmentation? C'est une très forte augmentation.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je le ferai volontiers.

M. MCGEE: Monsieur le président, le Comité va-t-il s'ajourner bientôt?

Le PRÉSIDENT: Je constate qu'il n'y a ici présent qu'un seul membre du sous-comité directeur ou consultatif. Nous pourrions peut-être continuer encore cinq minutes. Si le Comité désire s'ajourner immédiatement, fort bien.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, c'est à dessein que j'ai signalé ce qu'a fait le Canada afin que ce soit consigné au compte rendu. Je sais que je ne répondais pas à la question posée par M. Argue, mais je tenais à porter ces faits que j'ai énoncés à la connaissance du peuple canadien.

M. ARGUE: Des quatre milliards de dollars, quelle somme a été consacrée à l'assistance militaire et combien à des prêts?

M. LÉGER: Monsieur le président, serait-il utile au Comité que je fasse distribuer ce matin plutôt que lundi prochain le document que j'ai en main? On y trouve tous les chiffres pertinents.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, pouvez-vous nous dire quand le Comité peut s'attendre à siéger la semaine prochaine? Je demande ce renseignement parce qu'un seul autre comité siège de ce temps-ci à part le nôtre. Il aurait pu arriver que les deux comités fussent appelés à siéger ce matin à 9 h. 30. Évidemment, personne ne peut assister à deux réunions en même temps. Je me demande si vous ne pourriez pas coordonner les séances de notre comité et celles du Comité des comptes publics afin d'éviter tout autre chevauchement.

M. MCGEE: La présente séance me rappelle un peu ce qui se passe sur la place publique le samedi soir. Il y a des chariots à rebuts qui circulent et des gens qui crient à tue-tête dans le corridor. N'y a-t-il pas une salle plus paisible où nous pourrions siéger?

Le PRÉSIDENT: Il n'y en a pas d'aussi grande que celle-ci.

M. MCGEE: Que dites-vous de la pièce attenante à la salle de lecture ou des salles de comité du Sénat?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Une fois cette question réglée, j'aimerais, si vous me permettez d'en faire la suggestion, qu'on fasse des démarches, comme d'ailleurs l'a fait avec succès un autre comité, auprès de ceux qui sont chargés de l'impression des comptes rendus afin d'obtenir que le texte en soit imprimé le plus tôt possible. Dans le cas d'un autre comité, nous avons réussi à obtenir que les comptes rendus imprimés nous arrivent moins de quatre jours après la séance.

Le PRÉSIDENT: Nous nous occuperons de cela.

M. FAIRFIELD: Je pense que le Comité pourrait maintenant s'ajourner. La question que je songe à poser va peut-être rouvrir quelque plaie. Je la pose quand même. Le Canada a-t-il jamais refusé de faire honneur à ses obligations envers un pays quelconque en ce qui concerne le programme d'assistance technique des Nations Unies?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Jamais sous le gouvernement actuel.

M. PEARSON: Quelles sont nos obligations? Celles que nous déterminons nous-mêmes?

M. MCGEE: On m'informe qu'il y a des salles de conférence dans l'édifice de l'est. Il me semble que nous pourrions les utiliser.

M. ARGUE: Il y a là aussi des chariots à rebuts.

Le PRÉSIDENT: Il est possible que la Chambre commence bientôt à siéger le matin.

M. ARGUE: C'est ce que le cabinet a décidé hier matin.

M. PEARSON: Serait-il utile au ministre que je lui donne dès maintenant une idée des questions que je compte lui poser au cours d'une prochaine séance? J'interrogerai le ministre sur les projets intéressant la force d'urgence, sur les accords relatifs à l'énergie atomique et sur l'attitude du Canada à ce sujet, sur la politique à adopter quant à l'interdiction des armes nucléaires, sujet dont le ministre a parlé plus tôt et sur lequel j'aimerais à revenir; enfin je poserai des questions sur le fonctionnement de l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Avant de nous séparer, messieurs, nous ne devons pas oublier que M. Léger, le sous-secrétaire, a une déclaration à faire. Il serait sage à mon avis, de disposer en premier lieu des questions posées au ministre, car personne ne sait ce qui peut survenir au sujet de la conférence au sommet ni quand le ministre sera appelé à se rendre à New York ou ailleurs.

Voici un autre point que je veux signaler de nouveau.

Vu que quelques-uns d'entre vous s'opposent à ce que le Comité se réunisse en même temps que la Chambre, nous devons prendre une décision si la Chambre siège le matin, car le chevauchement serait alors inévitable. J'ai déjà dit que je ferai de mon mieux pour éviter cet inconvénient. Mercredi dernier, nous avons tenu une séance d'une heure. Ce fut la seule jusqu'ici. Je me proposais de convoquer le sous-comité de direction afin d'étudier cette question, mais vu qu'il est possible maintenant que la Chambre commence dès la semaine prochaine à siéger le matin...

M. ARGUE: Si je comprends bien, c'est dans deux semaines que la Chambre commencera à siéger le matin. Nous pouvons donc continuer comme auparavant durant une semaine encore.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez alors vous attendre à être convoqués très souvent la semaine prochaine afin que nous puissions abattre autant de besogne que possible avant que la Chambre commence à siéger le matin.

AIDE FINANCIÈRE DU CANADA AUX AUTRES PAYS POUR LES ANNÉES D'APRÈS-GUERRE 1945-58⁽¹⁾
(En millions de dollars du Canada)

	DÉPENSES	DÉPENSES	DÉPENSES	PRÉVISIONS DE	DÉPENSES
	au 31 mars 1955 Total	Exercice 1955-1956 Total	Exercice 1956-1957 Total	1957-1958 Total	au 31 mars 1958 Total
1. PRÊTS DE RECONSTRUCTION:					
Belgique.....	68.84				68.84
Chine.....	64.97				64.97
Tchécoslovaquie.....	16.67				16.67
France.....	253.45				253.45
Pays-Bas.....	123.95				123.95
Indonésie.....	15.45				15.45
Norvège.....	23.66				23.66
Royaume-Uni.....	1,185.00				1,185.00
URSS.....	15.16				15.16
Déblayage du canal de Suez.....	—		1.00		1.00
	<u>1,767.15</u>		<u>1.00</u>		<u>1,768.15</u>
2. PRÊTS SPÉCIAUX:					
Aux États membres du Plan de Colombo, pour l'achat de blé et de farine au Canada.....				35.00	35.00
				35.00	35.00
3. AIDE MILITAIRE:					
Balkans, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège.....	105.22				105.22
	<u>105.22</u>				<u>105.22</u>
4. SUBVENTIONS:					
<i>a) Aux institutions des N.U. et pour l'exécution des programmes des N.U.</i>					
UNRRA (Administration des N.U. pour la reconstruction et l'assistance).....	154.00				154.00
Secours postérieurs à l'abolition de l'UNRRA.....	11.85				11.85
Comité intergouvernemental pour les réfugiés.....	.24				.24
OIR (Organisation internationale pour les réfugiés).....	18.82				18.82
ICEM (Comité intergouvernemental, pour les migrations européennes).....	.05	.05			.10
UNREF (Fonds des N.U. pour les réfugiés).....	.15	.13	.13	.20	.61
FISE (Fonds des N.U. pour l'enfance).....	8.88	.50	.65	.65	10.68
UNKRA (Agence des N.U. pour le relèvement de la Corée).....	7.25	.50	—	—	7.75
UNRWA (Office de secours et de travaux des N.U. pour les réfugiés de Palestine).....	4.04	—	.50	2.25	6.79
EPTA (Programme élargi d'assistance technique).....	3.86	1.48	1.77	1.93	9.04
TOTAL.....	209.14	2.66	3.05	5.03	219.88

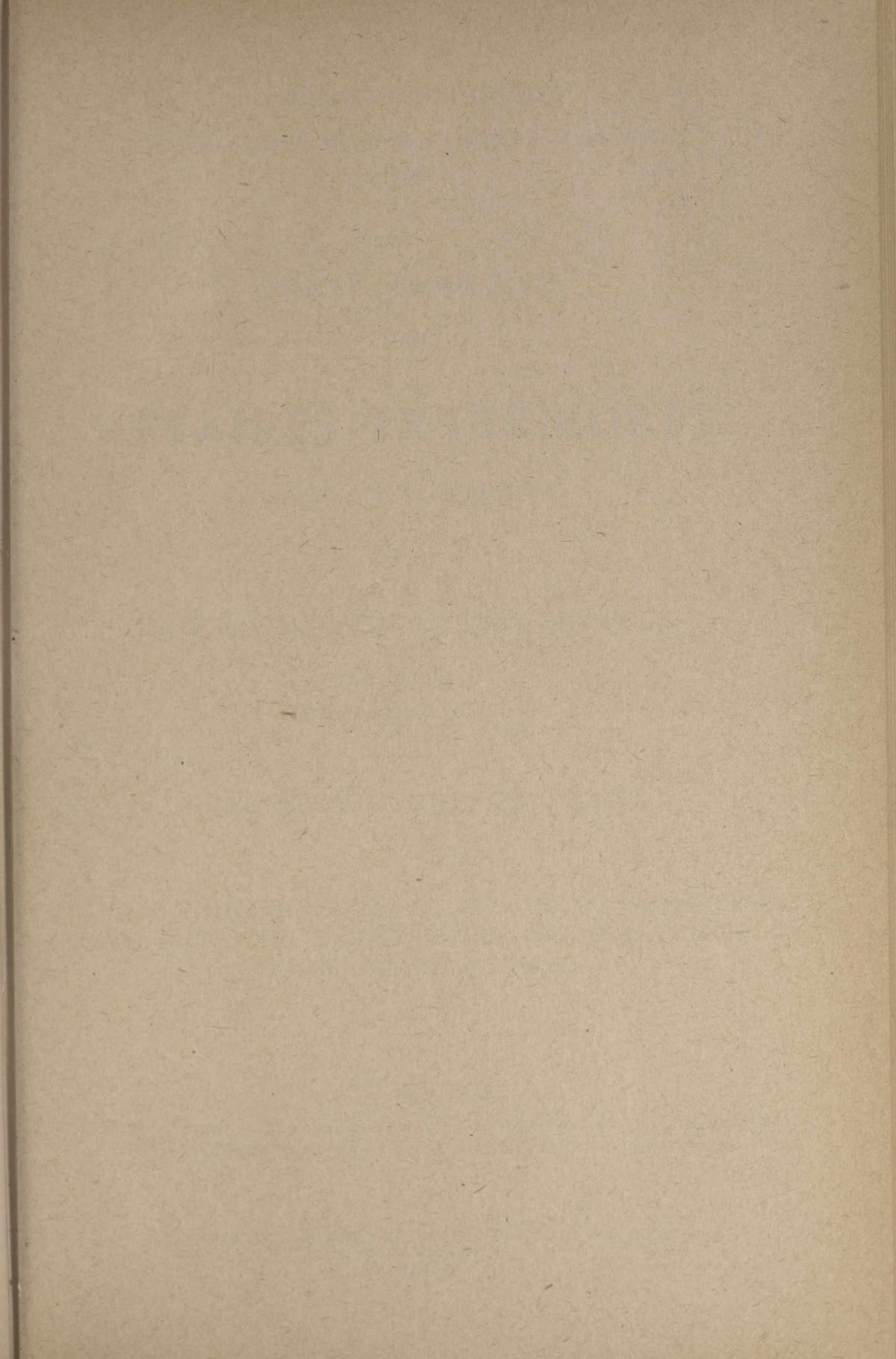
b) <i>Plan de Colombo: Aide financière et technique</i>						
TOTAL.....	101.47	26.40	34.40	34.40		196.67
c) <i>Assistance spéciale:</i>						
Secours aux victimes des inondations en Europe (1952)	1.00	—	—			1.00
Grèce (blé pour soulager la disette de denrées alimentaires).....	.85	—	—			.85
Grèce (secours aux victimes des tremblements de terre)	.50	—	—			.50
Corée (don de poisson).....	.75	—	—			.75
Inde, Pakistan, Népal (aliments et produits pharmaceutiques—secours aux victimes des inondations).....	.23	—				.23
Haiti (don de poisson—secours aux victimes des ouragans).....	.03	—				.03
Japon (denrées alimentaires—secours aux victimes des inondations).....	.04	—				.04
Yougoslavie (don de poisson).....	.04	—				.04
Antilles (don de farine—secours aux victimes des ouragans).....	—	.05				.05
Inde (secours médicaux aux victimes des inondations).	—	.05				.05
Pakistan (blé et secours médicaux aux victimes des inondations et pour soulager la disette de denrées alimentaires).....	5.00	.05	1.48			6.53
Inde, Pakistan, Ceylan (don de blé et de farine).....	—	—	—	15.00		15.00
Réfugiés hongrois:						
—Transport et assistance.....	—	—	10.47 ⁽²⁾	12.91 ⁽³⁾		23.38
—Programme spécial de cours civisme.....	—	—	.04	.04		.08
Antilles et Ghana (assistance technique).....	—	—	—	.15		.15
TOTAL.....	8.44	.15	11.99	28.10		48.68
d) <i>OTAN:</i>						
Aide militaire (transferts de matériel provenant des magasins militaires canadiens et de matériel neuf, entraînement aérien pour l'OTAN, etc.).....	1,089.66	164.43	119.51	111.70		1,485.30
Dépenses d'infrastructure et budgets de l'OTAN.....	38.99	10.54	14.04	18.30		81.87
	<u>1,128.65</u>	<u>174.97</u>	<u>133.55</u>	<u>130.00</u>		<u>1,567.17</u>
TOTAL.....	1,447.70		204.18	182.99	197.53	2,032.40
5. PRÊTS, AIDE MILITAIRE, SUBVENTIONS: TOTAL	<u>3,320.07</u>		<u>204.18</u>	<u>183.99</u>	<u>232.53</u>	<u>3,940.77</u>
Subventions calculées au 31 mars 1957 ⁽⁴⁾						
IBRD (Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur).....						70.86
FMI (Fonds monétaire international).....						290.95
SFI (Société financière internationale).....						3.52
TOTAL.....						<u>365.33</u>
6. TOTAL GÉNÉRAL.....						<u>4,306.10</u>

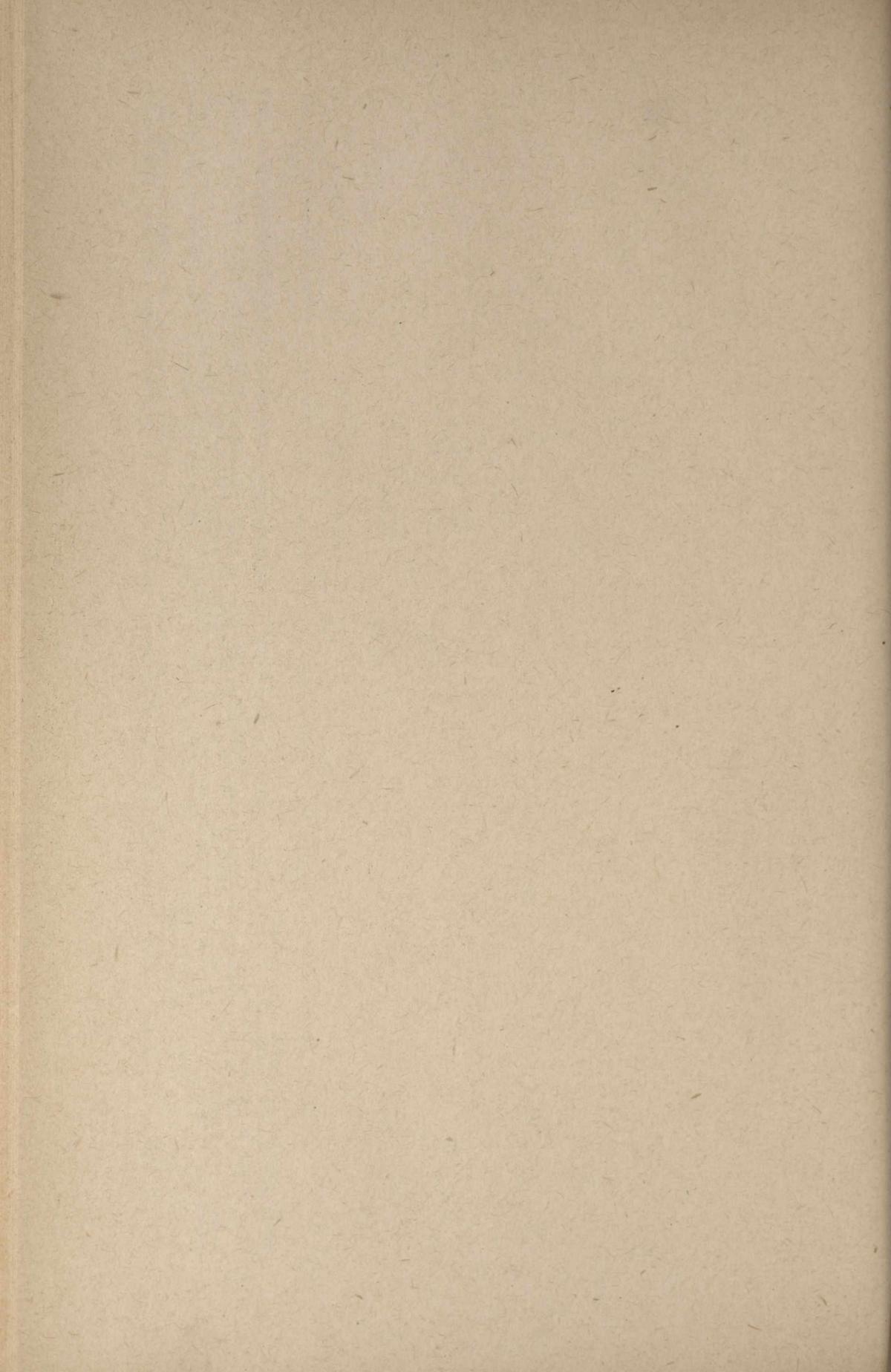
(1) Ne comprend pas les cotisations du gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux ni la participation à leurs programmes. Ainsi, nombre de cotisations de même qu'un montant de \$909,584 dépensé durant l'exercice 1957-1958 à titre de contribution du Canada à l'égard de la Force d'urgence des N.U., pour les années civiles 1957 et 1958, ne sont pas compris.

(2) Ce chiffre comprend: a) un million de dollars à titre d'assistance, dont \$350,000 à la Croix-Rouge, et \$650,000 à l'UNHCR (haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés); b) 9.47 millions de dollars pour transporter et aider les réfugiés hongrois immigrants au Canada, dont \$6,580,000 pour frais de transport transocéanique, \$1,040,000 pour frais de transport domestique, \$720,000 pour le logement et \$1,130,000 pour secours aux familles.

(3) Ce chiffre comprend: \$490,000 pour frais de transport transocéanique, \$1,200,000 pour frais de transport domestique, \$7,400,000 pour secours aux familles, \$220,000 à titre de subvention fédérale-provinciale.

(4) Représente la quote-part financière nette du Canada, c'est-à-dire les montants originels des contributions rectifiés en vue du report et correspondant à la valeur relative des devises américaines et canadiennes.





CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

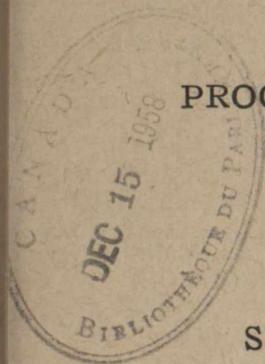
(Compte rendu modifié)

SÉANCE DU LUNDI 4 AOÛT 1958

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 1958-1959

TÉMOINS:

L'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures
et M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

MM.

Aitken (M^l^o)

Argue

Brassard (*Lapointe*)

Cardin

Crestohl

Deschatelets

Dinsdale

Dorion

Fairfield

Garland

Herridge

Jones

Jung

Kucherepa

Lafrenière

Lennard

MacLellan

Macnaughton

Mandziuk

Martin (*Essex-Est*)

McCleave

McFarlane

McGee

McGrath

Nugent

Paul

Pearson

Pratt

Richard (*Ottawa-Est*)

Smith (*Calgary-Sud*)

Stinson

Valade

Van Horne

Vivian—35.

Secrétaire du Comité:

J. E. O'CONNOR.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 4 août 1958

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 10 heures du matin sous la présidence effective de M. H. O. White.

Présents: MM. Argue, Crestohl, Dinsdale, Fairfield, Herridge, Jones, Jung, Kucherepa, Lennard, MacLellan, Martin (*Essex-Est*), Mandziuk, McCleave, McFarlane, McGrath, Nugent, Pearson, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*) et White.

Aussi présents: L'honorable Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; H. B. Robinson, adjoint spécial du ministre; W. T. Delworth, secrétaire particulier du ministre; H. Best, adjoint exécutif du ministre; H. J. Armstrong, conseiller financier du ministère; R. Grey, division économique; F. G. Hooton, division de liaison avec la Défense (1); A. G. Campbell, division des Nations Unies et M. Shenstone, division du Moyen-Orient.

M. Herridge pose une question concernant le recours aux services de la garde côtière américaine, en vue de réprimer une bagarre civile à Prince-Rupert (C.-B.). Le ministre répond qu'il ne possède pas de renseignements de première main à cet égard, mais qu'il prend note de la question.

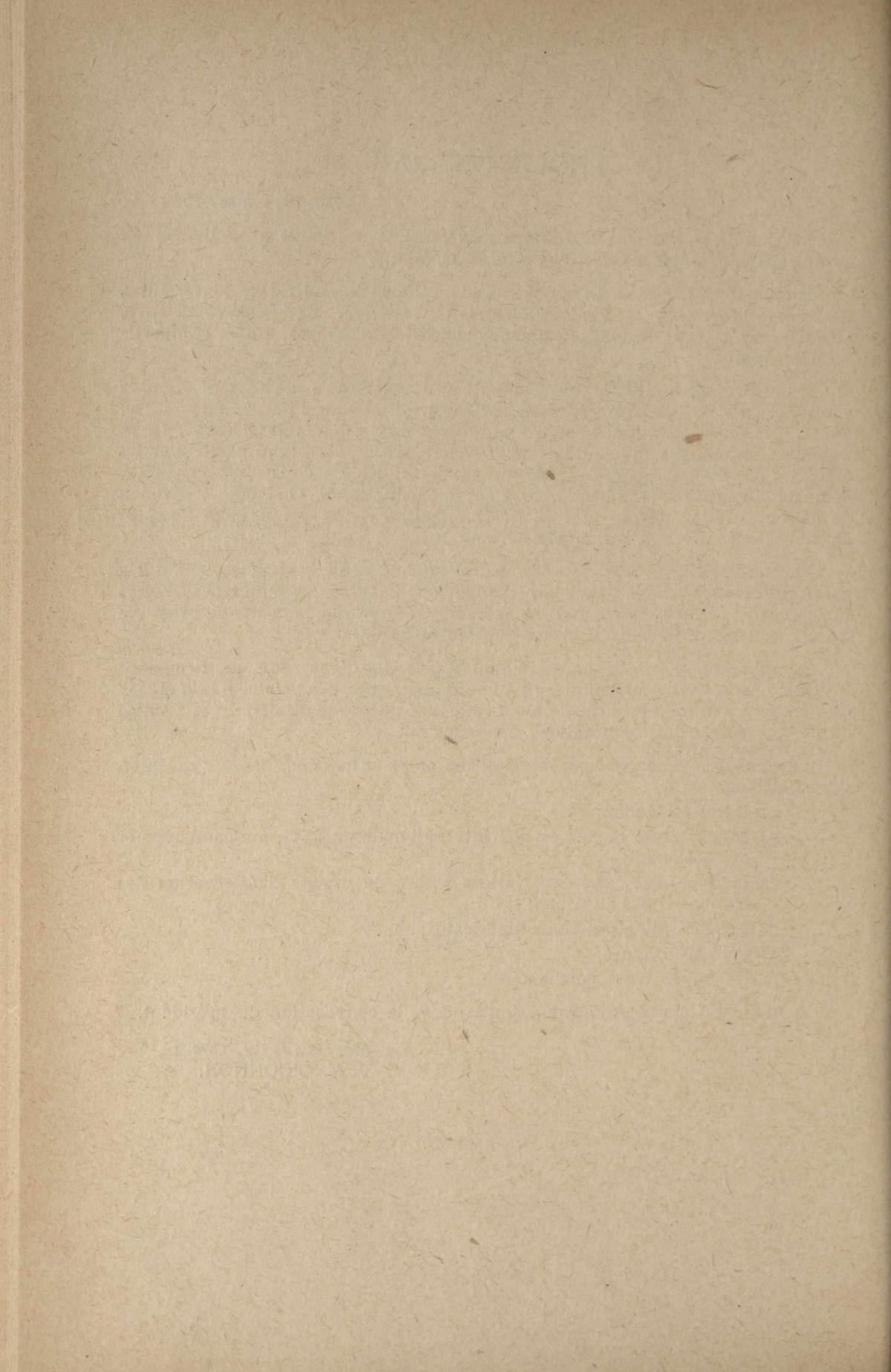
Le ministre et M. Léger répondent à des questions, puis un document intitulé "*Assistance économique du Canada aux pays peu évolués 1954-1958*" est distribué aux membres du Comité et il est décidé de le publier en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Le ministre est de nouveau interrogé et, entre autres choses, il est question des sujets suivants:

- a) la loi McMahan;
- b) le travail de la commission internationale au Laos, au Cambodge et au Viet-nam;
- c) la force d'urgence des Nations Unies—le groupe d'observation des Nations Unies au Liban;
- d) l'organisation des États américains;
- e) l'OTAN-Chypre;
- f) les objets d'art polonais.

A midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.



TÉMOIGNAGES

LUNDI 4 août 1958,
10 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

A la fin de notre dernière séance, il a été convenu que le sous-secrétaire, M. Léger, répondrait à une question de M. Argue et que le ministre, M. Smith, répondrait ensuite à diverses questions posées au cours de nos délibérations.

M. HERRIDGE: Me permettra-t-on de prendre la parole afin de demander certains renseignements?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HERRIDGE: J'adresse cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les journaux ont signalé que des garde-côtes américains sont venus prêter main forte à la Gendarmerie royale du Canada, afin de réprimer une bagarre qui a éclaté dimanche matin à Prince-Rupert. Le ministre peut-il dire au Comité si l'on avait officiellement demandé les services des forces armées d'un État étranger, en vue de calmer l'exubérance des citoyens canadiens qui célébraient le centenaire de la Colombie-Britannique? Le ministre veut-il se renseigner sur les circonstances qui ont porté des membres des services armés des États-Unis à se mêler des affaires intérieures du Canada? Le ministre juge-t-il convenable cette ingérence des membres du service des garde-côtes américains?

L'hon. SIDNEY SMITH (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): J'ai pris connaissance de la chose dans les journaux et j'en ai entendu parler à la radio, mais je n'en sais pas davantage. Je vais me renseigner et prendre note de la question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Léger.

M. JULES LÉGER (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Vous vous souvenez sans doute qu'à la dernière séance M. Argue a posé la question suivante:

Le ministre peut-il nous dire approximativement quelle est la contribution annuelle d'ensemble du Canada aux programmes de développement économique, d'assistance technique et autres auxquels il prend part sous les auspices des Nations Unies?

Il a été alors convenu, je pense, qu'en réponse à sa question nous ferions circuler ce matin le présent document, qui aurait normalement été distribué avant que je fasse ma propre déclaration. La réponse à la question de M. Argue se trouve à la page 19 de la déclaration d'ouverture faite par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au Comité permanent des affaires extérieures de 1958 et, si vous êtes d'accord, monsieur le président, nous pourrions faire circuler ce document dès maintenant.

En même temps, nous pourrions également distribuer deux autres documents; sauf erreur, l'un des deux, soit l'exposé de toutes les formes d'assistance fournie par le Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avait déjà été mis en circulation lors de la dernière séance. Le second document a trait à l'aide apportée à divers pays depuis 1954. C'est un mémoire rédigé à l'intention des Nations Unies. Il s'agit de la version révisée d'un document qui avait été fourni au Comité l'an dernier. Si vous le voulez bien, nous pourrions distribuer immédiatement ces documents, sur lesquels se fonderont les délibérations qui auront lieu quand je prendrai la parole.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je propose qu'il en soit ainsi.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que les documents soient imprimés en appendices au compte rendu; ainsi, les renseignements parviendront non seulement aux membres du Comité, mais aussi à ceux qui reçoivent le compte rendu. Êtes-vous d'accord?

M. JONES: En avez-vous des exemplaires à distribuer?

M. LÉGER: Oui, immédiatement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, si vous le permettez, je voudrais parler d'une autre question précise que m'a adressée M. Fairfield. La voici:

Vu certaines déclarations faites au sujet de l'uranium et du contrôle de la production d'uranium pour la fabrication de bombes atomiques et autres armes nucléaires, le ministre sait-il ou veut-il nous dire dans quelle mesure le Canada contrôle les approvisionnements du monde libre en concentrés d'uranium?

Lors de la dernière séance, j'ai dit que je chercherais une réponse à sa question. A mon sens, il vaut mieux y répondre en parlant de la production annuelle; au cours de l'an prochain, on prévoit que le tiers de la production du monde libre en concentrés d'uranium proviendra du Canada.

M. PEARSON: Le ministre peut-il nous dire d'où vient la plus grande partie de cet uranium canadien?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'en suis incapable. Je ne possède pas de renseignements indiquant s'il s'agit de ma propre circonscription ou bien d'Algoma-Est.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous assure, monsieur le ministre, que ce n'est pas dans votre circonscription.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): M. Pearson a dit qu'il voulait obtenir des réponses à certaines questions. L'une d'elles avait trait particulièrement au Fonds monétaire international ainsi qu'à la Banque internationale, et je puis maintenant faire une déclaration à cet égard. Il a demandé quelle serait, d'une manière générale, la participation du Canada si l'on décidait de donner suite à l'aidée d'accroître les ressources du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, selon la proposition présentée à la Chambre par le premier ministre le soir du 25 juillet, à la fin du débat sur les affaires extérieures.

J'ai étudié le problème pendant la fin de semaine. Peut-être ma réponse sera-t-elle un peu complexe, car nous avons dû consulter d'autres ministères et organismes de l'État. Je vais tout d'abord exposer la structure financière de ces deux organismes.

Pour ce qui est du Fonds monétaire international, la quote-part de chacun des membres est fixée et le montant total de ces cotisations s'élève à 9 milliards. La souscription de chaque membre équivaut à sa quote-part et, d'une façon générale, 25 p. 100 doivent en être versés en or, tandis que 75 p. 100 sont payables en devises nationales.

En ce moment, la quote-part du Canada, soit la sixième en importance, s'élève à 300 millions de dollars. Si les ressources du Fonds étaient accrues de 50 p. 100, conformément à ladite proposition, la cotisation du Canada devrait augmenter de 150 millions de dollars, dont 25 p. 100 ou 37 millions et demi seraient payables en or et les autres 75 p. 100, ou 112 millions et demi en billets souscrits en dollars canadiens ne portant pas intérêt et payables sur demande.

Quant à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, chaque membre y souscrit un certain capital, lequel est essentiellement le même que la cotisation au Fonds monétaire international. Deux p. 100 de

cette souscription sont payables en or, tandis que 18 p. 100 doivent être versés en devises nationales. Toutefois, ce montant de 18 p. 100 n'est mis à la disposition de la Banque que pour être prêté avec le consentement du pays intéressé. Les autres 80 p. 100 ne sont pas payés, mais chaque membre promet de les verser au besoin, afin de permettre à la Banque de faire face à ses obligations.

Grâce à cette garantie de 80 p. 100, la Banque a pu vendre ses obligations et inciter ainsi l'entreprise privée à placer des capitaux dans des pays qui, laissés à leurs propres ressources, pourraient éprouver de la difficulté à attirer de tels placements. Ceux qui achètent les obligations de la Banque se fondent surtout, j'imagine, sur la caution donnée par les pays dont la situation financière est solide. C'est pourquoi il y a eu une réaction très favorable à la proposition voulant que les membres de la Banque soient priés,—selon les paroles du premier ministre,—de porter de 80 à 160 p. 100 l'élément de garantie concernant le capital souscrit.

Quant à notre cotation à la Banque, elle s'élève actuellement à 325 millions de dollars, dont 80 p. 100 ou 260 millions représentent l'élément de garantie. Si ce montant était doublé, la caution que nous donnons à la Banque passerait de 260 à 520 millions.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions relatives à la déclaration du ministre?

M. PEARSON: Je suis gré au ministre de ces renseignements, qui nous donnent une idée de l'augmentation et du montant que devrait fournir le Canada. Je ne dis pas que je m'y oppose, mais le ministre pourrait-il nous dire si cette proposition,—et je pense qu'il en a été question l'autre jour à la Chambre des communes,—doit faire l'objet de délibérations lors de la prochaine réunion des membres de la Banque et du Fonds?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'en serais pas étonné.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Lundi dernier, M. Pearson a demandé des renseignements concernant une proposition que j'ai énoncée au sujet de la neutralité du Liban. J'ai quelque chose à ajouter à cet égard. Peut-être vous souvenez-vous qu'à la première séance du présent Comité, à laquelle j'ai assisté lundi dernier, j'ai dit très clairement que j'avais simplement formulé une proposition. Nous n'avions pas arrêté les détails, mais j'ai affirmé alors que dans plusieurs capitales on était à étudier le futur statut du Liban.

Je veux ajouter quelques mots qui seront utiles au Comité, je l'espère. On a rapporté que moi-même ainsi que d'autres personnes, y compris le premier ministre de Ghana, avons cité l'exemple de l'Autriche à cet égard. Si vous le voulez bien, je crois qu'il y aurait lieu de déposer les articles pertinents du traité d'État de l'Autriche, du 15 mai 1955, ainsi que de la loi constitutionnelle concernant la neutralité de l'Autriche, entrée en vigueur le 5 novembre 1955. Le traité d'État a été adopté le 15 mai, tandis que la loi constitutionnelle s'y rapportant a été établie en novembre de la même année. Sans affirmer que le traité et la loi constitutionnelle de l'Autriche puissent constituer un précédent absolu en ce qui concerne l'avenir du Liban, je pense néanmoins que nous ferions bien d'en examiner les articles pertinents.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que ce texte soit consigné au compte rendu des délibérations, au point où nous en sommes rendus, de façon que chacun puisse en prendre connaissance?

(Assentiment.)

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'aimerais déposer ces documents tels que nous les avons reçus officiellement. Un certain nombre de gouvernements, y compris celui du Canada, ont été instruits de l'adoption de la loi constitutionnelle de l'Autriche.

“EXTRAIT DU TRAITÉ D'ÉTAT VISANT LE RÉTABLISSEMENT D'UNE
AUTRICHE INDÉPENDANTE ET DÉMOCRATIQUE

Vienne, le 15 mai 1955

Article 1

Rétablissement de l'Autriche à titre d'État libre et indépendant.

Les puissances alliées et associées reconnaissent que l'Autriche est rétablie à titre d'État souverain, indépendant et démocratique.

Article 2

Maintien de l'indépendance de l'Autriche.

Les puissances alliées et associées déclarent qu'elles respecteront l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Autriche établies sous l'empire du présent traité.

Article 3

Reconnaissance de l'indépendance de l'Autriche de la part de l'Allemagne.

Les puissances alliées et associées incluront dans le traité de paix avec l'Allemagne des dispositions tendant à faire reconnaître par l'Allemagne la souveraineté et l'indépendance de l'Autriche et à faire renoncer l'Allemagne à toutes revendications territoriales et politiques concernant l'Autriche et le territoire autrichien.

Article 4

Interdiction de l'anschluss.

1. Les puissances alliées et associées déclarent que l'union politique ou économique de l'Autriche et de l'Allemagne est interdite. L'Autriche reconnaît pleinement ses responsabilités à cet égard et ne conclura avec l'Allemagne aucune union politique ou économique, sous quelque forme que ce soit.

2. En vue de prévenir une telle union, l'Autriche ne conclura aucun accord avec l'Allemagne, n'accomplira aucun acte, ni ne prendra de mesures susceptibles de promouvoir, directement ou indirectement, une union politique ou économique avec l'Allemagne, ou de porter atteinte à son intégrité territoriale ou à son indépendance politique ou économique. En outre, l'Autriche s'engage à empêcher au sein de son territoire tout acte susceptible de promouvoir une telle union, directement ou indirectement, et elle mettra obstacle à l'existence, à la résurrection et à l'activité de toute association visant l'union politique ou économique avec l'Allemagne ainsi que la propagande pangermanique qui préconiserait l'union avec l'Allemagne.

La Légation de l'Autriche présente ses hommages au ministère des Affaires extérieures et, conformément aux instructions reçues du gouvernement fédéral de l'Autriche, elle a l'honneur de signaler au ministère des Affaires extérieures les faits suivants:

Le 26 octobre 1955, le parlement de l'Autriche a adopté la loi constitutionnelle concernant la neutralité de l'Autriche. Ladite loi est entrée en vigueur le 5 novembre 1955 et est conçue ainsi qu'il suit:

Article I

(1) Afin de maintenir d'une manière permanente son indépendance à l'extérieur et de conserver l'inviolabilité de son territoire, l'Autriche proclame de son propre gré sa neutralité perpétuelle. L'Autriche maintiendra et défendra ladite neutralité avec tous les moyens dont elle dispose.

(2) A cette fin, l'Autriche ne conclura à l'avenir aucune alliance militaire et ne permettra sur son territoire l'établissement d'aucune base militaire étrangère.

Article II

Le gouvernement fédéral est chargé de l'application de la présente loi constitutionnelle fédérale.

Le texte allemand original est inclus sous ce pli.

En faisant connaître ladite loi constitutionnelle au gouvernement du Canada, le gouvernement fédéral de l'Autriche a l'honneur de prier le gouvernement du Canada de reconnaître la neutralité perpétuelle de l'Autriche définie dans la loi susmentionnée.

La Légation de l'Autriche profite de l'occasion pour exprimer de nouveau au ministère des Affaires extérieures l'assurance de sa haute considération.

Ottawa, le 14 novembre 1955.

Au ministère des Affaires extérieures,
Ottawa."

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout d'abord, monsieur le président, combien de membres ont signé le traité proprement dit?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Quatre.

M. LÉGER: Il a été négocié par les quatre puissances.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Par l'Allemagne, l'Autriche...

M. LÉGER: Il a été négocié pas les quatre grandes puissances: les États-Unis, l'U.R.S.S., le Royaume-Uni et la France.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je voudrais ajouter qu'on ne pourrait donner suite à cette idée de la neutralité perpétuelle du Liban,—et je souligne le fait qu'il s'agit simplement d'une proposition,—que s'il était absolument évident qu'elle est conforme aux désirs des Libanais eux-mêmes. D'aucuns ont affirmé publiquement que cette proposition est un autre exemple d'un pays qui se voit imposer certaines conditions. Les paroles que j'ai prononcées à la Chambre le 25 juillet indiquent que je me suis efforcé d'insister sur ce point et je pourrais en trouver le texte exact. Quoi qu'il en soit, mes paroles signifiaient qu'il fallait que la proposition fût agréable aux Libanais.

Il y a maintenant un nouveau président, qui n'a cependant pas encore accédé au pouvoir. Par conséquent, dans l'intervalle, il semble prématuré d'avancer des projets définis visant à déterminer ce que désirent les Libanais à cet égard. Je puis assurer de nouveau au Comité que les Nations Unies, par exemple, ou bien les grandes puissances pourraient assurer et mettre en œuvre diverses propositions, surtout celle dont je viens de parler et qui a trait à la neutralité,—soit un statut analogue à celui de l'Autriche ou à celui de la Suisse. Il y a une semaine, j'ai félicité M. Martin d'avoir si bien compris le problème et c'est avec intérêt que je l'ai entendu proposer, tout comme je l'avais déjà fait le 25 juillet, que d'autres pays pourraient fort bien suivre cet exemple, avec ou sans modifications. L'unique façon dont sont réparties au Liban les diverses confessions, soit les Arabes chrétiens et les Arabes musulmans, la longue tradition d'autonomie de ce pays et, comme je l'ai déjà dit, le fait que les Libanais ont été des commerçants, à mon sens, tous ces motifs suffiraient amplement à élaborer un statut spécial à l'intention du Liban. On pourrait présenter maintes propositions à cet égard. Pendant la fin de semaine, j'ai songé particulièrement à un genre de doctrine Monroe. Peut-être y aurait-il lieu d'examiner ce point de vue très attentivement et sérieusement.

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, en ce qui a trait à ces documents que nous avons convenu de consigner au compte rendu

des délibérations comme appendice, je suis d'avis qu'il conviendrait d'apporter des modifications à l'idée générale que comportent ces extraits du traité et de la loi constitutionnelle de l'Autriche. Il faudrait certes étudier ces documents très soigneusement.

M. PEARSON: D'après les paroles du ministre, il estime,—et je partage son opinion,—que le Canada ne peut que participer à la garantie de neutralité du Liban, que les Libanais ont demandée, puisqu'ils désirent obtenir ce statut.

Il a parlé de l'alternative, soit une sorte de doctrine Monroe. Vous vous souvenez sans doute que les États-Unis avaient proclamé cette doctrine les premiers, mais que la marine britannique l'avait mise en vigueur. Une doctrine de cette nature qui s'appliquerait au Moyen-Orient serait-elle proclamée par les puissances occidentales, mais exécutée par l'armée soviétique?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Peut-être pourrions-nous charger les Nations Unies de jouer un rôle à ce sujet.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, sauf erreur, le ministre des Affaires extérieures a souligné le fait qu'on ne prendrait pas de mesures contraires aux désirs des Libanais, en ce qui concerne la neutralité.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je vous sais gré de cette remarque, monsieur Herridge.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Au cours des récentes délibérations au Conseil de sécurité, certains délégués n'ont-ils pas parlé de cette proposition particulière? Vous pouvez vérifier, je pense, car j'ai lu cette nouvelle samedi dernier.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Vous dites qu'il en a été question aux débats du Conseil de sécurité?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, c'est là qu'on en a parlé.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne crois pas, du moins autant que nous sachions. Nous pouvons vérifier.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai envoyé chercher le document.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne me souviens pas que cette proposition ait fait l'objet d'une discussion au Conseil de sécurité. Elle n'a certes pas été débattue aux séances auxquelles j'ai assisté. Bien entendu, les délibérations y ont porté sur certains problèmes particuliers concernant le groupe d'observation au Liban ainsi que la création d'un organisme des Nations Unies, en vue de stabiliser la situation au Liban et en Jordanie et de retirer les troupes américaines et britanniques.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander au président comment il se propose de procéder ce matin? Nous avons maintenant à l'étude de nombreux documents, dont l'un émane du sous-secrétaire d'État et je suppose que nous en sommes encore au crédit 85 proprement dit. J'imagine que nous aurons ce matin une discussion d'ordre général et que nous entendrons ensuite l'exposé du sous-secrétaire d'État?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

En ce moment, nous sommes saisis de deux ou trois questions qui sont demeurées sans réponse à la fin de notre dernière séance. Nous essayons d'en finir, afin de pouvoir ensuite poursuivre l'examen du crédit 85.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est ce que je m'efforce de faire.

Une autre question a été posée au sujet du désengagement.

A cet égard, je voudrais faire une déclaration, dont la préparation a exigé beaucoup de travail au cours de la fin de semaine. Peut-être demandera-t-on ensuite des renseignements à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: C'est entendu.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Depuis six ou huit mois, divers gouvernements, ainsi que certains particuliers ont débattu la question au conseil de l'OTAN.

Le projet dont nous avons le plus entendu parler et qui émane d'un gouvernement est le plan Rapacki visant une zone désatomisée dans les deux Allemagnes, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Ledit projet a été proposé à l'étude de divers gouvernements. Le représentant du gouvernement polonais à Ottawa en a fait la présentation officielle au Canada.

Je veux également mentionner un autre programme qu'a présenté un particulier et dont les journaux ont beaucoup parlé. Il a été proposé par George Kennan, autrefois ambassadeur des États-Unis en U.R.S.S.

Comme je l'ai déjà dit, le plan Rapacki...

M. MARTIN (*Essex-Est*): De quoi parlez-vous en ce moment?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je parle du désengagement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous avez fait allusion à un projet présenté par George Kenman. Y est-il question de troupes?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le plan Rapacki ainsi que d'autres projets concernant le désengagement ont fait l'objet d'une étude attentive de la part du gouvernement canadien et du conseil de l'OTAN, où le Canada a participé aux délibérations. Le 9 juillet 1958, j'ai répondu à la note que j'avais reçue de M. Rapacki; ce dernier est le ministre des Affaires étrangères de la Pologne.

Étant donné que cet échange de notes se rapporte directement à un aspect du désengagement, cela intéresserait les membres du Comité, je pense, si je déposais la note que j'ai reçue ainsi que ma réponse du 9 juillet.

Le PRÉSIDENT: Cela convient-il au Comité?

Des VOIX: Entendu.

“VARSOVIE, le 14 février 1958.

John Price Erichsen-Brown,
Chargé d'affaires du Canada
à Varsovie

Monsieur,

Je désire vous rappeler le projet concernant l'établissement de la zone désatomisée en Europe centrale, que le gouvernement polonais a présenté, le 2 octobre 1957, à l'assemblée générale des Nations Unies et transmis ensuite par la filière diplomatique.

Vu le grand intérêt que ladite proposition a suscité tant dans les milieux administratifs et politiques que dans l'opinion publique de bien des pays, y compris celui que vous représentez, monsieur, et compte tenu d'un certain nombre d'opinions exprimées à l'égard de la proposition polonaise, le gouvernement de la Pologne a résolu d'en présenter une étude plus détaillée.

A cette fin, le gouvernement a rédigé la mémoire ci-joint, qui a été transmis aux gouvernements des quatre grandes puissances et d'autres pays intéressés.

Le gouvernement de la Pologne n'ignore pas que la solution du problème du désarmement dans l'univers entier exige, tout d'abord, des négociations entre les grandes puissances et autres pays intéressés. Le gouvernement de la Pologne appuie donc la proposition du gouvernement de l'U.R.S.S. concernant une réunion des chefs d'État, à l'échelon le plus élevé, ainsi que la participation des chefs de gouvernements. Une réunion de cette nature pourrait également avoir pour résultat la conclusion d'un accord en ce qui a trait à l'établissement

d'une zone désatomisée en Europe centrale, advenant que les pays en cause n'en viennent pas à une entente dans l'intervalle. Quoi qu'il en soit, les pourparlers entamés à l'égard d'une zone désatomisée en Europe centrale contribueraient à la réussite de la réunion susmentionnée.

Le gouvernement de la Pologne ose espérer que le gouvernement du Canada étudiera le mémoire ci-joint et accueillera avec compréhension les propositions qu'il renferme.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.
1 pièce jointe

ADAM RAPACKI."

MÉMOIRE DU GOUVERNEMENT DE LA POLOGNE

Le 2 octobre 1957, le gouvernement de la République du peuple polonais a présenté à l'assemblée générale des Nations Unies une proposition concernant l'établissement d'une zone désatomisée en Europe centrale. Les gouvernements de la Tchécoslovaquie et de la République démocratique allemande ont déclaré qu'ils étaient disposés à donner leur adhésion à ladite proposition.

Le gouvernement de la République du peuple polonais a agi ainsi parce qu'il était persuadé que l'établissement d'une telle zone pourrait améliorer l'atmosphère internationale et faciliter des délibérations plus générales touchant le désarmement, ainsi que la solution d'autres questions internationales controversées, tandis que la poursuite de l'armement nucléaire et son application universelle ne pourraient que continuer à partager l'Europe d'une manière plus absolue en blocs opposés et à compliquer la situation, surtout en Europe centrale.

En décembre 1957, le gouvernement de la République du peuple polonais a renouvelé sa proposition par la voie diplomatique.

Étant donné les répercussions étendues qu'a provoquées l'initiative de la Pologne et compte tenu des propositions auxquelles a donné lieu la discussion du projet, le gouvernement de la République du peuple polonais expose par les présentes une explication plus détaillée de son projet, ce qui pourrait faciliter l'entreprise de négociations et la conclusion d'une entente à cet égard.

I. La zone proposée devrait comprendre le territoire de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la République démocratique allemande et de la République fédérale allemande. Dans ce territoire, les armes nucléaires ne seraient ni fabriquées ni stockées, tandis que le matériel et les installations destinés à leur entretien n'y seraient pas établis; l'emploi d'armes nucléaires contre le territoire de ladite zone serait interdit.

II. Les obligations essentielles découlant de l'établissement d'une telle zone se fonderaient sur les principes suivants:

1. Les États compris dans ladite zone s'engageraient à ne pas fabriquer, maintenir ni importer pour leur propre usage des armes nucléaires de quelque modèle que ce soit et à ne pas en permettre l'emplacement dans leurs territoires, aussi bien qu'à ne pas établir ou admettre dans leurs territoires les installations et le matériel destinés à l'entretien des armes nucléaires, y compris les dispositifs servant au lancement des projectiles.

2. Les quatre puissances (la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.) prendraient les engagements suivants:

a) ne pas maintenir d'armes nucléaires dans l'équipement de leurs troupes stationnées dans les territoires des États compris dans ladite zone; ne pas maintenir ni établir dans les territoires desdits

États des installations ou du matériel destiné à l'entretien des armes nucléaires, y compris les dispositifs servant au lancement des projectiles;

- b) de ne céder de quelque façon ni pour quelque motif que ce soit des armes nucléaires ou des installations et du matériel destinés à l'entretien des armes nucléaires aux gouvernements ou autres organismes qui se trouvent dans ladite région.

3. Les puissances qui disposent d'armes nucléaires devraient s'engager à ne pas s'en servir contre le territoire situé dans la zone ou contre toute cible qui se trouve dans ladite zone.

Les puissances s'engageraient ainsi à respecter le statut de ladite zone comme celui d'une région où il ne devrait pas y avoir d'armes nucléaires et contre laquelle les armes nucléaires ne devraient pas servir.

4. Les autres États dont les troupes sont stationnées sur le territoire de tout État compris dans ladite zone, s'engageraient également à ne pas maintenir d'armes nucléaires dans l'équipement desdites troupes et à ne pas céder de telles armes aux gouvernements ou à d'autres organismes qui se trouvent dans cette région. En outre, ils s'abstiendraient d'établir sur les territoires des États compris dans ladite zone du matériel ou des installations destinés à l'entretien d'armes nucléaires, y compris les dispositifs servant au lancement de projectiles, et ils ne les transmettront pas aux gouvernements ou autres organismes qui se trouvent dans ladite région.

La méthode et la façon de procéder à l'égard de la mise en vigueur desdits engagements pourraient faire l'objet de conditions réciproques détaillées.

III. 1. En vue d'assurer l'efficacité et la mise en vigueur des obligations que renferment les alinéas 1, 2 et 4 de la partie II, les États en cause s'engageraient à créer un mode de surveillance générale et efficace dans toute l'étendue de la zone en question et à se soumettre à son fonctionnement.

Cette surveillance pourrait se faire au sol aussi bien que dans les airs. On pourrait également établir des postes de contrôle appropriés, dont les droits et les moyens d'action assureraient l'efficacité de l'inspection.

Les détails et les formes d'exécution de la surveillance peuvent être réglés d'après l'expérience acquise jusqu'ici dans ce domaine, aussi bien que d'après les propositions présentées par les divers États au cours des négociations de désarmement, selon l'aspect et dans la mesure où elles peuvent s'adapter à l'étendue de ladite zone.

Le mode de surveillance établi dans la zone désatomisée pourrait fournir une expérience utile en vue de la réalisation d'une entente de désarmement plus générale.

2. Afin de surveiller l'exécution des engagements proposés, il faudrait établir des moyens appropriés de réglementation. Ainsi, pourraient y participer des représentants désignés (sans exclure les nominations personnelles) par des organismes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Traité de Varsovie. Des ressortissants ou des représentants d'États qui n'appartiennent à aucun groupe militaire en Europe pourraient également y prendre part.

La façon de procéder en ce qui a trait à l'établissement, au fonctionnement et aux rapports des organismes de réglementation pourrait également faire l'objet de stipulations réciproques.

IV. La façon la plus simple de déterminer les obligations des États compris dans la zone serait de conclure un accord international approprié. Cependant, afin d'éviter les complications que certains États pourraient trouver dans une telle solution, on pourrait prendre les mesures suivantes:

1. Lesdites obligations pourraient être établies sous forme de quatre déclarations unilatérales, de la nature d'une obligation internationale, confiées à la garde d'un État dépositaire désigné d'un commun accord;

2. Les obligations des grandes puissances pourraient être renfermées dans un document de nature réciproque ou dans des déclarations unilatérales (mentionnées ci-dessus au paragraphe 1);

3. Les obligations des autres États, dont les forces armées sont stationnées dans l'étendue de la zone, pourraient être incorporées dans des déclarations unilatérales (mentionnées au paragraphe 1).

En se fondant sur lesdites propositions, le gouvernement de la République du peuple polonais recommande que soit prise l'initiative de négociations en vue d'une étude plus détaillée du projet visant l'établissement de la zone désarmée, des documents et garanties qui s'y rapportent, ainsi que du mode d'exécution des engagements qui seront pris.

Le gouvernement de la République du peuple polonais a des raisons d'affirmer qu'un accueil favorable de la proposition touchant l'établissement d'une zone libre d'armes nucléaires en Europe centrale facilitera la conclusion d'une entente concernant une diminution convenable des armes conventionnelles et des forces armées étrangères stationnées dans le territoire des États compris dans ladite zone."

"LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

OTTAWA, le 9 juillet 1958

Monsieur Mieczyslaw Sieradzki,
Chargé d'affaires intérimaire de la Pologne,
10, Range Road
Ottawa (Ontario)

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à la note et au mémoire de votre gouvernement, en date du 14 février 1958, qui ont été remis au Chargé d'affaires du Canada à Varsovie, et qui exposaient certaines propositions concernant l'établissement d'une zone libre d'armes nucléaires en Europe centrale.

Le gouvernement du Canada a accueilli favorablement cette initiative du gouvernement de la Pologne et a étudié attentivement les propositions que renfermait le mémoire car, tout comme le gouvernement de la Pologne, il désire vivement examiner à fond toute proposition qui pourrait laisser espérer une base équitable en vue de la réalisation d'un accord relatif au désarmement. Le gouvernement du Canada a attaché une importance particulière au fait que le gouvernement de la Pologne reconnaît que tout accord devrait être appuyé par un mode efficace de surveillance et d'inspection. Toutefois, notre étude nous a démontré que ce projet, qui constitue un premier pas vers le désarmement en Europe, ne répond pas entièrement aux conditions qu'exige la bonne solution partielle du problème principal et, par conséquent, on ne pourrait s'attendre qu'il constitue la base de négociation d'une entente équitable.

De l'avis du Canada, cette opinion n'exclut pas nécessairement la possibilité de négociations qui donneraient lieu à un accord assujéti à certaines restrictions quant à la région ou au sujet, mais afin d'être acceptable une solution de cette nature devrait contribuer à accroître la confiance mutuelle, sans compliquer en même temps la solution d'autres problèmes. Tout comme le

gouvernement de la Pologne, le gouvernement du Canada ne cesse de s'inquiéter des échecs continuels dans la réalisation de progrès véritables en ce qui a trait au désarmement; c'est pourquoi nous sommes toujours disposés à tenir compte des propositions qui pourraient aboutir vraisemblablement à l'objectif final.

La participation des savants des grandes puissances et d'autres pays intéressés, y compris la Pologne et le Canada, à la conférence tenue à Genève afin d'étudier la détection d'essais nucléaires, démontre qu'on espère partout que les solutions apportées aux aspects spéciaux du problème du désarmement pourront contribuer à un règlement d'ordre général. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants de l'initiative du gouvernement de la Pologne; bien qu'elle n'ait pas été acceptée, elle a servi à stimuler l'étude des propositions visant le désarmement régional et nous a fait mieux comprendre le rapport qui existe avec le désarmement général. De telles occasions, qui mettent à l'épreuve les bornes de la confiance, ne peuvent que concourir, à la longue, à réaliser des progrès à l'égard de ce problème d'importance capitale. J'espère donc que le gouvernement de la Pologne poursuivra ses efforts en vue de provoquer le rapprochement des opinions dans le domaine du désarmement et que le gouvernement du Canada aura l'occasion de connaître toutes nouvelles idées que, par suite de la réaction qu'a entraînée leur initiative et compte tenu des résultats de la réunion des spécialistes à Genève, le gouvernement de la Pologne pourra formuler en vue de réaliser cet objectif.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures."

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Bien que le concept et l'impression même créée par le mot "désengagement" soient attrayants, il est évident que les propositions précises doivent faire l'objet d'une étude attentive, afin d'assurer qu'elles n'aient pas une influence défavorable sur la situation stratégique de l'alliance,—c'est-à-dire l'alliance de l'Atlantique Nord,—et qu'elles ne compliqueront pas la solution d'autres problèmes.

Elles doivent également être envisagées à la lumière des mesures plus générales de désarmement à l'égard desquelles nous nous efforçons, depuis de nombreuses années, de nous entendre avec l'Union soviétique.

A la suite d'un examen attentif, nos collègues de l'OTAN et nous-mêmes avons convenu que le projet Rapacki visant une zone libre d'armes nucléaires en Europe centrale,—je prononce ces paroles très lentement et les formule avec le plus grand soin,—ne pouvait servir de base aux négociations, puisqu'il aurait placé dans une situation défavorable les forces militaires de l'alliance. Il ne répondait donc pas aux exigences d'une solution équitable et restreinte du problème du désarmement.

A notre avis, toutefois, le fait que le projet Rapacki n'ait pu être accepté n'exclut pas nécessairement la possibilité de nouvelles négociations donnant lieu à un accord qui serait assujéti à certaines restrictions quant à la région ou au sujet; cependant, comme je l'ai dit dans ma note adressée à M. Rapacki, afin d'être acceptable, une telle solution devrait concourir à accroître la confiance mutuelle tout en ne compliquant pas la solution d'autres problèmes.

Le gouvernement de la Pologne reconnaît qu'un mode efficace de surveillance et d'inspection doit appuyer toute proposition d'ordre régional, et notre gouvernement attache une importance particulière à ce point de vue.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quand vous parlez de surveillance efficace, dois-je comprendre qu'il s'agit de vos propres observations à l'égard de ce projet?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui. Dans le projet Rapacki, le gouvernement de la Pologne a parlé de la nécessité de l'inspection et de la surveillance, ce qui était très encourageant.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Sait-on si l'Union soviétique a fait des commentaires à propos du projet polonais visant une zone désatomisée?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pas que je sache, mais nous savons que le gouvernement de la Pologne n'aurait pas exposé ce projet sans en avoir obtenu l'approbation. Nous pouvons compter, je pense, sur une réaction favorable de la part de l'U.R.S.S.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

Le ministre pourrait-il nous dire,—et je cherche uniquement à me renseigner,—quelle est la différence entre ce projet et la proposition qu'avait présentée un peu plus tôt notre côté, en vue d'un programme d'essai qui se serait fondé sur la surveillance et l'inspection et des dispositions de cette nature, et auquel songeait M. Eden en 1955?

M. LÉGER: A mon avis, monsieur le président, la proposition Eden comportait un programme d'essai qui s'appliquait à une zone moins étendue, tandis que le projet Rapacki fixait des frontières bien définies qui plaçaient de notre côté l'Allemagne occidentale, et de l'autre côté l'Allemagne orientale, la Pologne et la Hongrie.

En somme, un des facteurs qui compliquait la situation, c'est que le projet Rapacki n'était plus un programme d'essai puisqu'il s'appliquait à une zone aussi étendue.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le projet Eden s'appliquait à l'Allemagne orientale et occidentale et comportait un programme d'essai visant ces deux parties de l'Allemagne, sans compter la Hongrie, il va sans dire.

M. LÉGER: En vérité, le projet Eden se fondait sur la ligne de démarcation, sans aller aussi loin dans les deux sens que le projet Rapacki.

M. PEARSON: N'est-il pas vrai que le projet Eden prévoyait la neutralisation et le désarmement de la zone en question, tandis que le projet Rapacki prévoit simplement l'abolition des armes nucléaires à l'intérieur de ladite zone?

M. LÉGER: Oui, autant que je me souviens du projet Eden.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En supposant qu'il en soit ainsi et advenant que l'Union soviétique approuve ledit projet, si cette approbation comprenait le genre de surveillance et d'inspection que nous jugeons nécessaire dans tout programme partiel ou complet de désarmement, j'aimerais savoir plus en détail les motifs pour lesquels nous nous opposons à ce programme particulier.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, le projet Rapacki comportait de chaque côté une zone bien plus étendue que le projet Eden; si les troupes américaines, par exemple, étaient forcées de se retirer, ce serait au désavantage de l'alliance et diminuerait sa défense militaire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La véritable raison de notre opposition n'est-elle pas la difficulté de s'assurer, d'une façon scientifique, si les deux côtés se conforment vraiment aux conditions concernant une zone libre d'armes nucléaires. N'est-ce pas là le motif probable?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est une des raisons, monsieur le président.

Si nous pouvions réaliser quelque progrès dans la région à l'égard de la proposition de M. Eisenhower et de l'assentiment conditionnel de l'U.R.S.S. et des États-Unis en ce qui concerne les attaques-surprises,—ces renseignements d'ordre technique pourraient résulter d'une réunion de savants comme celle qui se tient en ce moment à Genève en vue d'étudier les essais nucléaires ainsi que

la détection des essais nucléaires,—nous aurions fait quelques pas dans la bonne voie pour ce qui est du contrôle et de la surveillance.

M. PEARSON: N'est-il pas vrai que la raison essentielle pour laquelle nous nous opposons à ce projet, c'est que l'Ouest se verrait privé dans cette zone de son principal moyen de défense, c'est-à-dire d'armes atomiques tactiques, tandis que, d'autre part, l'Union soviétique pourrait maintenir de grands effectifs de troupes conventionnelles de combat?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est à cela que je songeais, monsieur le président, quand j'ai dit que ce programme nous affaiblirait injustement en ce qui concerne les forces de l'OTAN stationnées en Europe.

Me permettra-t-on maintenant de donner lecture d'une partie de la réponse que j'ai adressée le 9 juillet 1958 à M. Rapacki?

Le gouvernement du Canada a accueilli favorablement cette initiative du gouvernement de la Pologne et a étudié attentivement les propositions que renfermait le mémoire car, tout comme le gouvernement de la Pologne, il désire vivement examiner à fond toute la proposition qui pourrait laisser espérer une base équitable en vue de la réalisation d'un accord relatif au désarmement. Le gouvernement du Canada a attaché une importance particulière au fait que le gouvernement de la Pologne reconnaît que tout accord devrait être appuyé par un mode efficace de surveillance et d'inspection. Toutefois, notre étude nous a démontré que ce projet, qui constitue un premier pas vers le désarmement en Europe, ne répond pas entièrement aux conditions qu'exige la bonne solution partielle du problème principal et, par conséquent, on ne pourrait s'attendre qu'il constitue la base de négociation d'une entente équitable.

De l'avis du Canada, cette opinion...

Et voici, à mon sens, la remarque dont il faut tenir compte, ... n'exclut pas nécessairement la possibilité de négociations qui donneraient lieu à un accord assujéti à certaines restrictions quant à la région ou au sujet, mais afin d'être acceptable une solution de cette nature devrait contribuer à accroître la confiance mutuelle, sans compliquer en même temps la solution d'autres problèmes.

J'aimerais simplement ajouter ces quelques mots, monsieur le président. Au sein du conseil de l'OTAN, nous continuons de débattre la question du désarmement du point de vue plus général, aussi bien que sous une forme plus restreinte, ainsi que les idées qui relèvent du domaine du désengagement.

LE PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser à l'égard de la déclaration du ministre?

M. MARTIN (*Essex-Est*): A quelle date les Polonais ont-ils fait leur proposition ?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il y a quelque temps déjà. Elle date du 14 février.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Est-il question de cette proposition au Livre blanc?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, cela ne se rapportait qu'aux délibérations qui avaient eu lieu aux Nations Unies en 1957.

M. KUCHEREPA: N'est-il pas vrai que le projet Rapacki vise surtout à miner la force de nos troupes de l'OTAN en Europe continentale?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'en ai parlé avec le Chargé d'affaires de la Pologne et j'ai pris connaissance du débat qui a eu lieu au conseil de l'OTAN. Je dirais que cette proposition du gouvernement de la Pologne a été motivée par un véritable sentiment d'inquiétude et qu'elle comporte donc une note correspondante de sincérité.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comment les autres puissances ont-elles réagi à la proposition des Polonais?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je me souviens que le Royaume-Uni a rejeté la même communication que nous avons reçue. Alors que nous étions à Copenhague, ou vers ce temps-là, les États-Unis ont également rejeté le projet Rapacki.

M. JONES: Cette proposition a-t-elle fait l'objet d'un débat au Conseil de l'Atlantique Nord?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oh oui, cette proposition a été discutée à maintes reprises et continuellement.

M. JONES: Les opinions étaient plus ou moins partagées quant à la suite qu'il faudrait donner au projet?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. PEARSON: J'aimerais connaître l'avis du ministre en ce qui concerne une forme plus étendue de désengagement, qui a vraisemblablement dû être débattue au Conseil de l'OTAN et selon laquelle il n'y aurait pas de forces étrangères de quelque nature que ce soit en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Allemagne occidentale et orientale. Cela signifierait que les troupes américaines se retireraient, ainsi que les troupes russes et qu'en retour l'Allemagne et les satellites pourraient tenir des élections librement et jouir d'un gouvernement autonome après le départ des troupes soviétiques. Par ailleurs, l'Allemagne se retirerait de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ce désengagement revêt un caractère beaucoup plus étendu.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Cette question a été étudiée.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres renseignements à demander?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quand le projet polonais a-t-il été mentionné pour la première fois?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'en ai pris connaissance dans les journaux le jour où la nouvelle a été communiquée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il en a été question d'une façon ou d'une autre lors de la dernière assemblée en 1957.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui. Le sous-secrétaire m'apprend que la chose avait été projetée. Je ne me souviens pas que le projet ait été élaboré d'une façon aussi détaillée que dans le mémoire qui accompagnait la note datant de février de cette année.

Mais le ministre des Affaires étrangères de la Pologne a présenté le projet à l'assemblée générale l'automne dernier, sauf erreur juste avant la réunion du conseil de l'OTAN, c'est-à-dire la réunion des chefs d'État.

On avait alors adressé aux divers pays une lettre dans laquelle l'U.R.S.S. exposait le fond de la proposition,—mais non d'une façon identique. C'est pourquoi j'ai dit six ou huit mois. C'est pour cette raison que je me suis servi de cette expression.

M. PEARSON: Je suppose que le ministre ne désire pas faire de commentaires sur les avantages ou les désavantages d'un programme plus étendu?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'aimerais y réfléchir. M. Pearson et les autres membres du Comité comprennent qu'il faut tenir compte des conséquences politiques en ce qui a trait à l'Allemagne.

M. HERRIDGE: De quel projet s'agit-il?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je parle du projet présenté par la Pologne.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, pourrions-nous entendre maintenant une déclaration du sous-secrétaire?

M. McCLEAVE: En ce qui concerne la doctrine Monroe et le Liban, si je ne m'abuse, cette doctrine comporte toujours, en quelque sorte, un programme unilatéral avec défense d'intervention.

Qui proclamerait un programme de cette nature dans la situation à laquelle le ministre a fait allusion?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Les grandes puissances; mais je préférerais, il va sans dire, que les Nations Unies donnent leur adhésion et instituent certains moyens destinés à assurer l'observance et la mise en œuvre d'une telle idée générale.

M. McCLEAVE: Cela dépendrait des grandes puissances?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'espère que les Nations Unies s'en occuperaient.

J'ai une autre déclaration à formuler. Je m'efforce de répondre à toutes les questions qui ont déjà été posées. La semaine dernière, on a demandé quels seraient les effets des modifications apportées à la loi américaine de l'énergie atomique.

Je pense que le Congrès a récemment modifié la mesure dénommée loi McMahan ou loi de l'énergie atomique.

En réponse à certaines questions, j'en ai déjà parlé à deux reprises à la Chambre des communes: la première fois, le 1^{er} juillet et de nouveau le 7 juillet. Je ne puis ajouter grand chose à ces déclarations. Cependant, pour la gouverne du Comité, je vais tenter de résumer la situation quant aux répercussions que ces amendements pourront avoir au Canada.

Du point de vue du ministère des Affaires extérieures, il m'est impossible d'entrer dans les détails, car la question se rapporte à la défense nationale et relève donc surtout de mon collègue, le ministre de la Défense nationale et de son ministère.

Mais résumons:

...à la suite de certaines propositions que l'administration a avancées en janvier dernier, le Congrès américain a modifié la loi américaine de l'énergie atomique, adoptée en 1946 et modifiée en 1954. En vertu des amendements adoptés, le gouvernement américain pourra transmettre plus facilement aux pays amis qui ont conclu avec les États-Unis une entente à cette fin, des pièces non nucléaires, du matériel nucléaire spécial et certaines données de diffusion restreinte concernant l'emploi des armes atomiques.

Les amendements ne touchent pas les prescriptions de la loi qui interdisent la transmission d'éléments nucléaires d'armes qui doivent demeurer sous la garde de militaires américains, s'ils ont été fabriqués aux États-Unis. En outre, en vertu des modifications apportées par le Congrès, seules les nations qui ont réalisé des progrès appréciables dans la mise en valeur des armes atomiques peuvent bénéficier des dispositions concernant la transmission de pièces non nucléaires d'armes atomiques, de matériel nucléaire spécial destiné aux recherches en matière d'armes atomiques ou au perfectionnement de celles-ci et de données de diffusion restreinte concernant les armes atomiques.

Néanmoins, des pays comme le Canada, qui ne répondent peut-être pas à cette prescription de la loi, pourraient profiter de la mesure modifiée des façons suivantes:

- a) ils pourront recevoir certaines pièces de matériel non nucléaire, comme des réacteurs militaires, ce qui leur était interdit auparavant;
- b) ils pourront obtenir certains renseignements additionnels touchant les applications militaires de l'énergie atomique.

Enfin, je tiens à signaler que les amendements apportés à la loi ne changent rien à la condition selon laquelle toute partie ou tout article de la loi qui pourrait être incompatible avec un accord international approuvé par le Congrès et conclu après la promulgation de la loi sont nuls et non avenue. Ainsi, un accord international pourrait être conclu avec un pays ami tel que le Canada, en vue de la transmission de renseignements ou de matériel, que la loi interdit, moyennant l'approbation du Congrès.

Par conséquent, aux termes du présent accord passé avec les États-Unis, si le Canada décidait, pour quelque motif que ce soit, qu'une entente de nature plus libérale s'impose, il lui serait possible de négocier une telle entente, comme le Royaume-Uni vient de le faire.

Je ne suis pas en mesure d'affirmer qu'un nouvel accord de cette nature pourrait vraiment être nécessaire.

M. PEARSON: J'ai plusieurs renseignements à demander à l'égard de cette question qui, à mon sens, est des plus importantes.

J'ai étudié les modifications apportées à la loi et je conviens qu'à certains égards elles adoucissent les formalités en ce qui a trait à l'échange de renseignements et d'armes, dans le domaine non nucléaire. Mais l'amendement établit une distinction entre le Royaume-Uni d'une part et les autres pays, d'autre part.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il est reconnu que le Royaume-Uni possède déjà une somme considérable de renseignements.

M. PEARSON: C'est juste. Par conséquent, afin de bénéficier de cette mesure pour ce qui est de l'échange d'armes atomiques, il faut avoir réalisé certains progrès dans la production de telles armes.

Comme le ministre le sait,—il en a parlé l'autre jour,—de notre côté, nous avons présenté une proposition visant à interdire la production de telles armes par les pays qui n'en fabriquent pas encore.

Je ne voudrais pas donner à penser que je m'oppose à ce que le pays producteur cède à un pays ami des armes déjà fabriquées. Ce n'est pas du tout la même chose que la fabrication. Je voudrais savoir quelle est la situation exacte à l'égard de telles transmissions, en vertu dudit amendement. L'échange peut se faire avec le Royaume-Uni, mais non pas avec le Canada.

A ce point de vue, il semble que la politique s'éloigne du programme de collaboration atomique entre le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni que prévoit le comité de politique commune. Qu'on me permette de donner un exemple concret et le ministre me dira si je fais erreur. En vertu de cet amendement qui vient d'être promulgué, une escadrille canadienne armée de Bomarc pourrait faire partie du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, sous les ordres d'un commandant américain et d'un commandant adjoint canadien, mais elle ne pourrait avoir à sa disposition et sous sa propre surveillance canadienne des projectiles Bomarc munis d'ogives nucléaires, n'est-ce pas?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Cela relève de la NORAD.

M. PEARSON: En vertu de cet amendement, une escadrille ainsi armée ne pourrait avoir la maîtrise d'une fusée à cône de charge nucléaire, tandis qu'une escadrille américaine faisant partie du même commandement l'aurait en sa possession.

M. SMITH: (*Hastings-Frontenac*): Peut-être le sous-secrétaire pourrait-il faire des commentaires.

M. LÉGER: Si je comprends bien, il n'en est pas ainsi, car même si le Bomarc lui-même était stationné au Canada, l'ogive nucléaire serait encore

sous la garde des Américains, comme c'est le cas des ogives atomiques américaines placées dans les projectiles Bomarc au Royaume-Uni, en vertu de la nouvelle mesure.

Sous l'empire de la nouvelle loi, l'élément atomique lui-même demeure toujours sous la garde des États-Unis.

M. PEARSON: N'est-il pas vrai, cependant, qu'aux termes de cette mesure le Royaume-Uni pourrait faire fabriquer chez soi ses propres armes Bomarc munies d'ogives nucléaires?

M. LÉGER: Oui.

M. PEARSON: La chose est impossible en ce qui a trait au Canada. Celui-ci ne peut recevoir ces armes, car elles ne sont pas fabriquées au pays. Nous ne fabriquons pas l'ogive nucléaire elle-même et voilà où se trouve la distinction. Je pense que c'est ce que prescrit la loi.

Le sous-secrétaire a raison. S'il s'agissait d'une ogive nucléaire américaine au Royaume-Uni, celui-ci n'aurait pas plus la haute main à cet égard que nous ne l'aurions si cette arme était au Canada, ainsi qu'on l'a dit il y a quelques instants. Avant que le ministre en parle il y a un moment, j'ignorais qu'en vertu de cet amendement,—en vertu de l'article 123, je suppose,—le Canada pourrait dorénavant négocier avec les États-Unis la même sorte d'accord que le Royaume-Uni a conclu, ou bien ai-je mal compris?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non. J'ai dit que ce serait impossible, car nous n'avons pas produit d'armes nucléaires. Si je comprends bien le texte de l'amendement que j'ai sous les yeux, voici le critère sur lequel on se fonde: il faut que le pays ait réalisé des progrès appréciables et qu'il connaisse la façon de procéder.

Cela ne s'applique qu'au Royaume-Uni. Nous n'en sommes pas encore rendus là.

M. PEARSON: A quoi le ministre faisait-il allusion quand il a parlé d'un accord que nous pourrions maintenant négocier avec les États-Unis?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Sous réserve de l'approbation subséquente du Congrès.

M. PEARSON: Cela comprendrait-il les armes nucléaires?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ce serait possible, mais il faudrait l'adhésion du Congrès.

M. PEARSON: Le Congrès peut-il approuver un accord qui nous mettrait en mesure de pouvoir échanger des renseignements militaires et des armes nucléaires, ce qui nous permettrait d'en fabriquer au Canada, si nous le désirions?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il le pourrait, mais un tel accord aurait pour effet d'annuler l'amendement. Nous ne réclamons pas un accord de cette nature.

M. PEARSON: Non. Mais un accord de ce genre annulerait les prescriptions de l'article 144C, sous l'empire duquel le Royaume-Uni a conclu son entente?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui

M. PEARSON: Il y a également l'article 123, qui prévoit la conclusion d'un accord avec les États-Unis en vue de l'échange de renseignements. Il ne s'agit pas d'un accord visant la fabrication des armes, mais l'échange général de renseignements de nature nucléaire.

Le Canada a-t-il conclu une entente avec les États-Unis, ou se propose-t-il d'en conclure une en ce qui a trait à ce dernier article?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il n'a pas conclu d'entente. Mais cela relèverait de la ligne de conduite du gouvernement.

M. PEARSON: S'il n'en est pas ainsi,—et sauf erreur, nous n'aurions pas eu le temps de conclure un tel accord depuis la promulgation de ces amendements,—alors le Canada devrait souscrire un accord afin de bénéficier de ces mesures plus libérales quant à l'échange de renseignements que permet ledit amendement?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. CRESTOHL: Sait-on dans quelle mesure la France a réalisé des progrès en ce qui concerne les armes atomiques? A-t-on débattu cette question aux Nations Unies?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous ne connaissons rien à ce sujet, si ce n'est les déclarations publiques attribuées au général de Gaulle et selon lesquelles la France aimerait, tout comme le Royaume-Uni, se conformer à la condition que renferme l'amendement, afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la façon de procéder.

M. CRESTOHL: Les Français ont-ils réclamé ces avantages?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Autant que je sache, ils n'en sont pas encore rendus à ce point-là. Je veux dire que la France n'en est pas encore là.

M. CRESTOHL: Vous voulez dire qu'elle n'a pas encore atteint cette phase de la production?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ni du perfectionnement.

M. CRESTOHL: Mais ces affirmations sont consignées au compte rendu des délibérations des Nations Unies et elles proviennent du général de Gaulle.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non. Je m'appuie uniquement sur la déclaration publique qui lui a été attribuée. Je ne me souviens d'aucune discussion qui ait porté sur cette question aux Nations Unies.

M. CRESTOHL: Dans quelle mesure sait-on que la France soit en train d'améliorer, ou ait amélioré la possibilité de produire des armes nucléaires?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne puis dire où elle en est rendue en ce qui a trait au perfectionnement scientifique.

Vous avez parlé des Nations Unies. Il s'agit d'un accord bilatéral conclu avec les États-Unis. Je ne me souviens pas que la France ait fait à cet égard des démarches auprès des Nations Unies.

M. HERRIDGE: Vous parlez des nouvelles publiées dans les journaux?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. HERRIDGE: De la même manière, nous avons appris que des militaires américains ont récemment aidé à réprimer une bagarre en Colombie-Britannique?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous ne sommes pas en mesure de demander officiellement à la France: "Où en êtes-vous dans le perfectionnement de l'ogive nucléaire ou des divers modèles d'engins nucléaires servant à des fins militaires?"

M. PEARSON: Le Congrès a promulgué l'amendement. Dans son rapport n° 1849, le comité mixte de l'énergie atomique affirme que ledit amendement ne visait pas à favoriser la mise au point de nouvelles armes nucléaires par d'autres pays.

Mais, de fait, si la seule façon pour un pays d'obtenir l'échange complet de renseignements, de procédés et d'assistance dans la fabrication d'armes nucléaires c'est de se conformer à l'article 144-C, c'est-à-dire d'avoir déjà réalisé des progrès marqués, n'est-ce pas là un moyen d'encourager, plutôt que de décourager, les autres pays à entreprendre la production d'armes nucléaires et à en arriver au point où ils pourront même demander aux États-Unis de les aider?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je pourrais envisager la question d'un autre point de vue: cela pourrait décourager les autres nations. Les frais sont si lourds, le coût est si exorbitant qu'ils pourraient fort bien conduire à la faillite d'un pays qui n'est pas assez solide du point de vue financier pour pouvoir poursuivre pareilles expériences.

M. JONES: Je pense qu'il faudrait apporter à ces paroles la réserve que voici: pour ce qui est de l'échange plus étendu en matière d'énergie atomique, il semble que cela se fasse automatiquement lorsqu'une nouvelle nation acquiert des renseignements relatifs au perfectionnement des armes nucléaires. Je suppose qu'on ne procède pas automatiquement du tout; cet échange est toujours assujéti à la réglementation du gouvernement américain?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ce n'est pas automatique. Je pense que l'accord réalisé avec le Royaume-Uni doit demeurer sur le bureau pendant 30 jours encore. Sauf erreur, un accord de cette nature est normalement ajourné pour 60 jours.

M. JONES: Si la chose est automatique en vertu de la législation des États-Unis, M. Pearson avait peut-être raison quand il a formulé sa proposition.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Trois mois, c'est ce que prescrit la loi. Quand le Congrès se réunira, il étudiera peut-être de façon plus détaillée l'application de cet accord.

M. PEARSON: Le Congrès n'est pas forcé d'agir en vertu de l'article 144-C. Le président peut prendre des mesures de son propre chef, mais le Congrès peut rejeter sa décision.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est une sauvegarde.

M. PEARSON: C'est vraiment une sauvegarde. Voici le rapport dont j'ai parlé et j'en cite un extrait: "Le comité mixte est d'avis qu'une collaboration plus étroite devrait exister entre les États-Unis et la Grande-Bretagne dans le domaine des armes atomiques." Il expose les raisons de conclure une entente spéciale avec la Grande-Bretagne. Étant donné l'association étroite qui devrait lier les États-Unis et le Canada pour ce qui est de la défense du continent, n'êtes-vous pas d'avis que la collaboration dans ce domaine devrait être aussi étroite entre notre pays et les États-Unis qu'entre la Grande-Bretagne et les États-Unis?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je frémis quand je songe au perfectionnement et à la production des armes nucléaires au Canada. Quand M. Dulles est venu à Ottawa, il y a un peu plus de deux semaines, il m'a cité des chiffres vraiment prodigieux et astronomiques. J'ai été étonné d'apprendre que le perfectionnement des plus petites armes nucléaires pouvait entraîner des frais plus élevés que celui des armes de plus grosses dimensions. La semaine dernière, j'ai signalé au Comité que jusqu'ici les États-Unis et le Royaume-Uni ont été en mesure de fournir ces armes à leurs partenaires de l'Alliance de l'Atlantique Nord. J'ai déjà dit l'autre jour et je répète que je frémis quand je songe au perfectionnement et à la production de ces armes par d'autres pays.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout cela constituerait peut-être un argument très solide pour démontrer que le Canada ne devrait pas entreprendre la production d'armes atomiques, mais sauf le respect que je dois au ministre, il n'a pas répondu à la question que lui a posée M. Pearson, celui-ci lui a demandé si, étant donné le caractère des mesures que nous avons prises en vue de la défense du continent, il n'était pas d'avis que le Canada ne devrait pas commencer la production de ces armes.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai donné une réponse à la question de M. Pearson.

M. JONES: Il semble que les premières questions posées à ce sujet aient donné l'impression, entre autres choses, qu'au cours des dernières années, il y a eu libre échange de renseignements en matière de perfectionnement nucléaire, entre les Canadiens et les Américains, mais il va sans dire qu'il n'en est pas ainsi.

M. PEARSON: Monsieur le président, n'est-il pas vrai que depuis le début de l'exploitation atomique pendant la guerre, au temps du projet Manhattan et d'autres entreprises du Canada et du Royaume-Uni, cette exploitation se fondait sur la participation des trois puissances qui avaient institué le comité de politique commune, au sein duquel le Canada occupait exactement le même rang que les États-Unis et le Royaume-Uni en ce qui a trait à l'échange de renseignements; maintenant, les États-Unis et le Royaume-Uni peuvent se transmettre des renseignements, à un niveau spécial de collaboration d'où le Canada est exclu. Le ministre a dit qu'il existe un moyen de permettre l'échange de renseignements atomiques militaires, au moyen d'un accord réalisé en vertu de cette loi américaine et peut-être cela pourrait-il se faire. Mais ce que j'essaie de démontrer, c'est que si la collaboration en matière de défense entre le Canada et les États-Unis est aussi étroite qu'entre les États-Unis et le Royaume-Uni, la façon de procéder touchant l'échange de renseignements militaire, de renseignements relatifs à la défense et à l'armement devrait être la même qu'entre le Royaume-Uni et les États-Unis.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne m'afflige pas de cet état de choses; en vérité, j'approuve et j'appuie les mesures spéciales prises à cet égard entre le Royaume-Uni et les États-Unis. Je serai vivement intéressé, monsieur le président, si le Comité conseille au gouvernement de se lancer dans le perfectionnement et la fabrication des armes nucléaires.

M. PEARSON: Ce n'est pas ce que je propose. Personne ne désire entreprendre la production d'armes nucléaires et, de fait, nous avons présenté à la Chambre une motion qui empêcherait cela; chaque pays qui n'en produit pas en ce moment soumettrait aux Nations Unies une résolution de renoncement. Mais voici ce que je veux dire: la situation d'une escadrille canadienne servant sous le même commandement qu'une escadrille américaine ne deviendra-t-elle pas, en fin de compte, intolérable, puisqu'elle aura à sa disposition des armes inférieures à celles de l'escadrille américaine,—inférieures, parce qu'elles ne comprendront pas d'éléments nucléaires; du moins, les armes nucléaires ne sont pas assujetties à la maîtrise des Canadiens et ne peuvent y être assujetties à moins d'une décision du gouvernement américain. Voilà la situation actuelle. Je formule simplement l'opinion que le temps est peut-être venu d'apporter un changement. Est-ce que, par hasard, M. Pearkes serait en train d'y voir à Washington, cette semaine?

M. JONES: Pour débrouiller les choses, un des avantages importants dont jouira la Grande-Bretagne n'est-il pas le fait qu'elle obtiendra maintenant les renseignements auxquels elle n'avait pas accès auparavant?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si je ne m'abuse, monsieur le président, le ministre ne se rend peut-être pas pleinement compte d'un principe très important que comporte la question de M. Pearson. Comme ce dernier vient de le dire, il n'a pas proposé que le Canada se lance dans la production de ces armes, mais vu les rapports très étroits qui existent entre les États-Unis et le Canada en ce qui a trait aux mesures défensives, il estime que notre part à cet égard ne devrait pas être moindre que celle du Royaume-Uni. Il a invité le ministre à faire des commentaires à ce propos. Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il est tout à fait légitime de demander des renseignements à ce sujet?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je répète tout simplement que je ne m'afflige pas de l'entente entre le Royaume-Uni et les États-Unis.

M. PEARSON: Nous ne nous en inquiétons pas non plus, mais là n'est pas la question. Le fait est que les Américains peuvent certainement nous envoyer un Bomarc destiné à une escadrille canadienne et dire: "C'est très bien; il est à vous si vous en acquittez le coût." Mais quand ils nous envoient une ogive nucléaire pour le Bomarc, à l'intention d'une escadrille canadienne, ils disent: "Vous pouvez vous en servir si nous vous le permettons. Vous pouvez l'entreposer dans votre station, mais vous ne pouvez l'utiliser sans notre autorisation."

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il n'est pas question d'entreposer des ogives nucléaires au Canada.

M. KUCHEREPA: Voici le nœud de la question: pour ce qui est du perfectionnement et de la production de ces armes, le Royaume-Uni et les États-Unis ont conclu une entente spéciale, tandis que nous n'avons pas pénétré ce domaine particulier du perfectionnement et de la production; c'est pourquoi nous n'avons guère besoin de renseignements de cette nature. Ai-je bien résumé la situation?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, je le crois.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pouvons-nous avoir une réponse à cela?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne considère pas cela comme une question, mais comme une simple remarque.

M. MACLELLAND: Je me demande, monsieur le président, si la France ne pourrait pas se servir du même argument et si l'amendement ne visait pas à restreindre la distribution des armes atomiques.

M. HERRIDGE: Pour faire suite aux paroles de M. Pearson qui, à mon avis, étaient pleines de bon sens, j'estime que, de fait, les propositions dont nous sommes saisis rendent nos forces aériennes immobiles et les placent complètement sous le commandement des États-Unis.

M. PEARSON: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Quand il s'agit de l'équipement de nos forces militaires et de l'aviation, vous devriez adresser vos questions au ministre de la Défense nationale, comme je l'ai dit dès le début.

M. DINSDALE: Puis-je poser cette question afin de satisfaire ma propre curiosité? D'après le présent débat, je suppose que les escadrilles canadiennes ne devraient pas se servir d'ogives nucléaires tant que le Congrès n'aura pas approuvé une mesure spéciale?

M. KUCHEREPA: Non, cela relève de la NORAD.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, cela fait partie de la NORAD.

M. PEARSON: L'approbation doit émaner de Washington.

M. KUCHEREPA: Cette question relève encore du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

M. DINSDALE: Il ne faudrait pas que le Congrès adopte une mesure spéciale.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, pas en ce qui concerne l'armement de la NORAD.

M. DINSDALE: Il faudrait prendre une décision très rapidement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Trop rapidement, peut-être.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant prier le sous-secrétaire de prendre la parole.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai une question à poser et je regrette d'avoir été absent la semaine dernière. Je ne sais si le ministre a parlé des commissions en Indochine. Il a déjà annoncé que la commission internationale au Laos s'est ajournée *sine die*, mais que celle du Cambodge ne l'a pas encore fait, bien que certaines apparences le laissent prévoir.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): On en a exprimé l'intention.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Alors, certains pays qui ne comptent pas de représentants au sein desdites commissions ont-ils demandé que celle du Cambodge ne s'ajourne pas *sine die*,—ou ont-ils affirmé que son activité ne relève d'aucun membre de la commission? Qu'on me permette d'expliquer ma question. Sauf erreur, il y a quelque temps, on a proposé que la commission du Cambodge serve à arbitrer les différends relatifs aux frontières entre le Viet-nam et le Cambodge.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous nous en sommes tenus au principe que cela ne faisait pas partie des attributions ni des instructions.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, j'en conviens, le gouvernement canadien s'est appuyé sur le fait que les différends en matière de frontières n'étaient pas visés par les conditions de l'accord de Genève. Mais exerce-t-on actuellement une pression sur le Canada pour le convaincre de ne pas abandonner la commission du Cambodge, parce qu'on juge maintenant opportun de faire régler par ladite commission des questions telles que les différends relatifs aux frontières qui séparent les deux pays?

M. LÉGER: Monsieur le président, je me demande s'il ne serait pas possible d'établir une distinction entre la pression que peut exercer le gouvernement du Cambodge et celle qui peut agir au sein de la commission en vue de demeurer ou de partir. Si M. Martin veut parler de la pression qui s'exerce au sein de la commission...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je voulais parler d'une demande qui émane d'en dehors de la commission.

M. LÉGER: C'est-à-dire du gouvernement du Cambodge.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pas nécessairement du gouvernement du Cambodge,—mais d'autres gouvernements tout aussi bien.

M. LÉGER: Je pense qu'il y aurait lieu de mentionner la raison principale pour laquelle le gouvernement a décidé de se retirer de la commission du Laos; il l'a fait à la demande précise du gouvernement du Laos. S'il recevait des demandes analogues de la part du gouvernement du Cambodge, je suppose naturellement que le gouvernement en tiendrait également compte et qu'il déciderait de réclamer le départ de la commission. Cette demande du gouvernement du Cambodge n'a pas été présentée; elle ne nous était pas parvenue il y a quatre ou cinq jours.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne sais si j'ai bien saisi les paroles du sous-secrétaire,—soit que les mesures prises au Laos ont été motivées par la demande du gouvernement du Laos.

M. LÉGER: C'était la raison principale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Depuis plusieurs années, le gouvernement du Laos prie la commission de quitter le pays.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Comme je l'ai dit à la Chambre, nous estimions que la commission de surveillance au Laos avait terminé sa tâche après les élections complémentaires du 4 mai.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui. Mais ce à quoi je songe surtout,—je ne m'inquiète pas autant du Laos. Je pense que nous avons bien agi pour ce qui est du Laos. Notre attitude à l'égard de ces commissions a été correcte et conforme aux prescriptions de la conférence de Genève et, j'en suis sûr, nous désirons tous vivement maintenir cette attitude. Mais j'ai entendu dire que, quant au Cambodge, nous avons songé à modifier la décision que nous étions sur le point de prendre, semblait-il, en raison des vues sur lesquelles ont insisté certains autres pays.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, je m'efforce de me rendre utile. Si les pays pouvaient être nommés, cela nous permettrait de mieux répondre à la question. Pour ma part, en ma qualité de ministre, j'ignore de quoi veut parler M. Martin.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne tiens pas à aller plus loin.

M. PEARSON: Cela m'est égal d'aller plus loin. Les États-Unis tentent-ils de maintenir la commission du Cambodge, ou bien le gouvernement de l'Inde ou de tout autre pays veut-il nous empêcher de nous en retirer?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'ai eu connaissance d'aucune pression exercée à cet égard par les États-Unis.

M. HERRIDGE: Ils n'ont absolument pas tenté de démarches?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pas que je sache.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Alors, on croit que la commission du Cambodge se séparera probablement de la même façon qu'au Laos, dans un avenir prochain?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, dans quelques mois. M. Martin a dit à la Chambre que c'était une façon ingénieuse de procéder,—et c'est une description assez exacte. Les Polonais qui faisaient partie de la commission se sont opposés, tandis que l'Inde et le Canada ont assumé cette attitude bilatérale; c'était une question de procédure.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'était vraiment un compromis intervenu entre l'Inde et le Canada, n'est-ce pas?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est juste.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quant à la situation au Viet-nam, je suppose qu'elle est moins définie. Le gouvernement du Canada estime qu'il y a lieu d'y maintenir la commission, conformément aux prescriptions de l'accord de 1954?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oh! oui; c'est bien notre avis. Nous ne pouvons nous retirer du Viet-nam pour le moment, du sud ou du nord.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Est-ce que la chose sera possible quand le temps viendra de tenir des élections libres?

M. LÉGER: Ce serait naturellement une des conditions de la réunion; il semble, cependant, que ce ne soit ni pour demain ni pour l'an prochain, au train où vont les choses.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Les renseignements que j'ai pu obtenir à ce sujet n'indiquent pas qu'il y ait de *terminus ad quem* en perspective.

M. PEARSON: J'ai posé l'autre jour une question que le ministre a peut-être oubliée. Il s'agissait de la force d'urgence des Nations Unies, qu'il a mentionnée dans sa première déclaration. Pourrait-il nous dire quelles délibérations ont eu lieu à la dernière assemblée à l'égard de l'établissement d'une force permanente et quelle attitude a été adoptée? Je ne suis pas certain que la question ait été débattue ou non lors de la dernière assemblée.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, un aspect de la question a été débattu. J'ai ici un long document. Je crois que la lecture exigerait trop de temps, mais je pourrais peut-être en fournir un résumé au Comité. Je me rappelle avoir parlé, la semaine dernière, des obstacles auxquels s'étaient heurtés les premiers efforts tentés en vue de créer une force des Nations Unies. Je ne les ai pas tous mentionnés. J'ai nommé la garde des Nations Unies et la légion des Nations Unies. Toute cette question se pose depuis longtemps et, en vérité, mon exposé des incidents qui se sont déroulés serait aussi pénible que prolongé, car c'est un exemple frappant de frustration et de détours, d'une nature qui a inquiété le gouvernement canadien. Mais je tiens à signaler,

monsieur le président, que des objections raisonnables et solides ont été avancées par le passé. Le secrétaire général s'en est maintenant mêlé et, à ce point de vue, on peut dire que les Nations Unies ont étudié la question l'automne dernier mais, autant que je sache, aucun organisme n'en a fait une discussion détaillée. Mais quand le secrétaire général a présenté son rapport annuel concernant le travail des Nations Unies en 1956-1957,—c'est-à-dire il y a un an,—il y a fait allusion en parlant d'un instrument quelconque établi par les Nations Unies. Il a signalé dans le rapport en question,—et c'est ainsi qu'il a été présenté à l'Assemblée générale,—que le secrétariat des Nations Unies entreprendrait une étude et une analyse, afin de permettre aux Nations Unies d'établir sur une base solide un plan visant une force policière de réserve. Quand il a rédigé l'avant-propos de son rapport en 1957, il songeait à un programme en vue d'une force policière de réserve qui pourrait agir à court délai, advenant une situation critique. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale, il a dit que la question avait été mise à l'étude et il a récemment affirmé que la chose a sensiblement aidé dans les conversations particulières, pour ce qui est de l'établissement du groupe d'observation des Nations Unies au Liban. A mon sens, grâce à l'expérience qu'ont fournie la force d'urgence des Nations Unies, ainsi que la formation du groupe d'observation au Liban ces données précieuses permettront au secrétaire général,—un aspect ou un élément de l'ensemble des Nations Unies,—de formuler une nouvelle idée générale de ce corps de réserve des Nations Unies. Toutefois, je tiens à signaler que les circonstances dans lesquelles le groupe d'observation au Liban a été créé étaient très différentes de celles qui ont entouré l'établissement de la FUNU. Je puis ajouter que c'est un indice très favorable. Le Conseil de sécurité a créé le groupe d'observation au Liban ce qui indique qu'en établissant une comparaison avec la FUNU, il n'est pas nécessaire de les envisager du même point de vue,—puisqu'il s'agit de la formation de divers instruments des Nations Unies destinés à maintenir la paix. Je pense que nous avançons lentement vers l'établissement d'une force des Nations Unies; je le crois vraiment.

Je veux souligner quelque chose que j'ai déjà dit, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas agir trop rapidement. Nous devrions avancer lentement, par degrés, et éviter de donner une mauvaise impression de l'objectif que nous comptons atteindre. Nous devrions éviter soigneusement l'emploi d'une expression comme celle de "force policière"; je l'ai déjà fait remarquer. Pour le moment, je ne désire rien ajouter, car il faut tenir compte de bien des points de vue.

Étant donné la formation du groupe d'observation au Liban, je pense que nous pouvons peut-être envisager cette question avec une plus grande confiance que certaines des premières entreprises ne nous le permettaient. Aux Nations Unies, de concert avec le secrétaire général et certains autres pays, le Canada étudiera les éventualités possibles. J'ai toujours soutenu qu'il y aurait peut-être lieu de s'en tenir au principe de la résolution de l'union pour la paix, adoptée en 1950 par l'Assemblée générale et d'employer les moyens envisagés dans ladite résolution; cependant, ce ne serait pas nécessairement la seule façon de procéder dont nous tiendrions compte.

Il y a diverses fonctions. Au Liban, il s'agit d'un groupe d'observation, tandis que la force d'urgence des Nations Unies est un corps de police. Par ailleurs, il pourrait y avoir une force armée. D'après une des propositions présentées au début, ces troupes relèveraient du secrétaire général, en raison de l'autorité que lui a conférée l'Assemblée ou le Conseil de sécurité.

Il me semble que nous devrions travailler avec zèle et acharnement en vue d'établir un moyen quelconque de fournir à l'Assemblée un groupe qui pourrait se déplacer très rapidement. Je reviens à la question des fonctions de cet

instrument; il pourrait s'agir d'une force armée, d'un corps policier ou d'un groupe d'observation. Pour le moment, comme il faut avancer à petits pas et réaliser plus de progrès que par le passé, il me semble que le groupe d'observation de la paix pourrait constituer la première étape à franchir.

M. CRESTOHL: Puisqu'il est question de la FUNU, le gouvernement du Canada a-t-il reçu un rapport officiel touchant la mort du colonel Flint, qui a été tué et a-t-il appris d'où provenait le coup de feu?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. CRESTOHL: Ces renseignements intéresseraient le Comité, j'en suis sûr.

M. LÉGER: Je pense que nous pourrions fournir au Comité les rapports que nous avons reçus des Nations Unies.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le rapport ne nous a pas été adressé directement, mais nous a été transmis par le secrétaire général.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il entendre le rapport du secrétaire général?

M. CRESTOHL: A moins que le ministre ne nous donne un rapport d'ordre général.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'hésite un peu à faire connaître les détails pour le moment.

M. LÉGER: Nous pourrions faire circuler les rapports, mais malheureusement nous ne les avons pas entre les mains ce matin. Nous pourrions les avoir cet après-midi.

M. PEARSON: Les paroles du ministre m'ont vivement intéressé et je partage entièrement son avis quant à la nécessité d'agir avec vigueur, mais aussi avec prudence. Il a répété ce qu'il a dit l'autre jour sur les désavantages qu'il pourrait y avoir à appeler un groupe de ce genre un corps policier des Nations Unies, mais je ne crois pas que la désignation signifie grand chose. Vous pouvez l'appeler un comité de pompiers, si vous le voulez.

Ce qui m'inquiète c'est que, depuis quelques années, les puissances qui font partie des Nations Unies manifestent une tendance croissante à affirmer que nous devons accomplir certaines choses, mais dès que les Nations Unies pourront prendre la situation en main nous nous retirerons, ou bien que nous n'aurions pas entrepris la tâche s'il y avait eu un organisme des Nations Unies pour s'en charger.

À mon sens, nous devrions nous efforcer de prendre des mesures, à l'assemblée des Nations Unies, en vue de l'établissement définitif d'un organisme permanent auquel on pourrait faire appel. Certaines de ces mêmes puissances trouvent toutes sortes de raisons pour s'y soustraire, mais les Nations Unies éprouvent de plus en plus de difficultés à assumer ces responsabilités quand elles sont en même temps empêchées d'organiser les moyens de s'en acquitter.

M. HERRIDGE: Je pense que M. Pearson a tout à fait raison.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Pour passer à un autre sujet, j'aimerais demander au ministre si, depuis son entrée en fonctions, les pays sud-américains lui ont demandé de se joindre à quelque alliance, traité ou programme d'expansion économique, afin de contrebalancer les intérêts communistes qui agissent en ce moment en Amérique du Sud. Si je pose la question, c'est que notre ami, M. Dulles, s'est rendu cette semaine en Amérique du Sud à cette fin. Je crois comprendre que les États-Unis y possèdent des intérêts plus importants que les nôtres. J'aimerais que le ministre nous fasse part des renseignements dont dispose le ministère quant à la situation en Amérique du Sud et qu'il nous dise si nous pouvons nous attendre que les prochaines années apporteront autant de difficultés en Amérique du Sud que nous en avons éprouvées récemment dans ce qu'on appelle le Moyen-Orient?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pour ce qui est de la première partie de la question et de la déclaration, je puis dire que, depuis que j'ai assumé mes présentes fonctions, nous n'avons pas fait l'objet de démarches de la part de pays de l'Amérique du Sud et que nous n'avons pas été invités à nous joindre à l'Organisation des États américains. J'en fais l'affirmation formelle. Je ne crois pas qu'il soit approprié ni convenable que je fasse, à l'intention du Comité, des commentaires sur les réactions suscitées par la visite de M. Nixon.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Votre ministère n'est pas au courant d'aucune demande d'assistance dans l'expansion du commerce, ou de la nécessité d'un secours quelconque?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non.

M. PEARSON: On est à discuter une proposition touchant la convocation d'une conférence des chefs de gouvernement de tous les États américains, en vue d'étudier toute cette question d'expansion. Dois-je conclure que le Canada n'a pas été invité à participer à cette conférence?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non. Du moins, certains pays de l'Amérique latine ont présenté deux propositions visant une réunion,—mais non pas sous l'égide de l'Organisation des États américains. J'ai ici un mémoire dont je vais vous donner lecture. De nombreuses propositions ont été présentées récemment en vue de la convocation d'une conférence inter-américaine, à l'échelon des ministres ou des chefs de gouvernement, afin de discuter les problèmes d'ordre politique et économique de notre hémisphère. Ces ouvertures ont été faites par le Brésil et la Colombie, ainsi que par le fonds Rockefeller, qui a récemment publié un rapport à ce sujet. Le Sénat des États-Unis a également été saisi d'une résolution touchant une conférence inter-américaine de cette nature. Aucune conférence de ce genre n'a encore été convoquée et, par conséquent, la question de la participation du Canada n'a pas encore été abordée officiellement. Cela n'a rien à voir avec l'adhésion à l'Organisation des États américains. Si nous recevions une invitation, notre décision dépendrait surtout du programme de la conférence et de notre contribution probable à son succès.

Les trois principales propositions publiques ont fait l'objet de lettres échangées par les présidents du Brésil et des États-Unis; le premier émettait l'avis que l'Organisation des États américains devrait convoquer sans retard une réunion inter-américaine à l'échelon des chefs d'État, afin d'étudier les relations entre les États-Unis et l'Amérique latine.

Le rapport publié par le fonds Rockefeller réclamait, le plus tôt possible, la convocation d'une conférence économique inter-américaine, à laquelle le Canada devrait être invité.

La résolution des États-Unis recommandait la tenue d'une réunion des ministres des affaires étrangères, y compris celui du Canada, en vue de réviser les programmes d'entente mutuelle dans l'hémisphère occidental et soulignait l'opportunité d'une réunion de représentants de l'hémisphère américain, à l'échelon le plus élevé.

J'insiste sur le fait que ces propositions n'ont encore donné lieu à aucune invitation officielle.

M. CRESTOHL: Nous comptons des ambassades dans la plupart des pays de l'Amérique latine?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous en avons neuf sur vingt.

M. CRESTOHL: Vous dites qu'il n'y a pas eu d'invitation officielle, mais a-t-on remis des communications à nos ambassadeurs dans les pays de l'Amérique du Sud, ou a-t-on discuté avec eux à titre officieux?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous avons chargé nos ambassadeurs de se renseigner le plus possible à l'égard de ces propositions.

M. PEARSON: Je voudrais poser deux questions qui ne se rapportent aucunement aux sujets déjà débattus.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres renseignements à demander à l'égard de l'Amérique du Sud?

M. PEARSON: Voici ma première question: des propositions ont-elles été présentées ou des délibérations ont-elles eu lieu récemment au sein du Conseil de l'OTAN, afin de faire intervenir l'OTAN même, pour lui permettre de tenter de régler le déplorable problème qui se pose à l'île de Chypre? Je sais qu'on ne l'a pas fait par le passé pour la bonne raison que les principaux intéressés ne voulaient pas que l'OTAN fit quoi que ce soit. S'est-il produit un changement quelconque depuis quelques mois?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Autant que je me souviens, et le sous-secrétaire me reprendra si je fais erreur, le Conseil de l'Atlantique Nord discute la question depuis un an au moins. Quand la proposition du Royaume-Uni a été communiqué aux représentants des pays de l'OTAN et annoncé lors d'une réunion du Conseil, même avant qu'elle soit publiée ou que M. Macmillan en fasse la lecture à la Chambre des communes, je me rappelle que, sans compter les deux pays en cause, soit la Turquie et la Grèce, les autres représentants au Conseil de l'OTAN ont exhorté ces deux pays à examiner la proposition avec attention et, espéraient-ils, d'un regard favorable.

La question a fait l'objet d'une constante révision. Vous comprenez que la divergence d'opinion entre les deux membres de l'OTAN, c'est-à-dire la Grèce et la Turquie, pourrait affaiblir l'OTAN.

M. PEARSON: Je ne pense pas que ce soit...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'allais dire que c'est un euphémisme.

M. PEARSON: Outre l'étude des vœux présentés par des membres particuliers comme le Royaume-Uni, l'OTAN a-t-elle songé à formuler ses propres recommandations à cet égard? En d'autres termes, se propose-t-elle de s'en mêler et d'engager sa propre responsabilité?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non. Elle n'a présenté aucune proposition.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Le gouvernement a-t-il pris une attitude définie ou en est-il venu à une décision au sujet de la conclusion d'un traité mondial concernant le droit d'auteur?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je prends note de cette question. Je l'ignore.

M. PEARSON: De nouveaux événements se sont-ils produits récemment en ce qui a trait aux trésors polonais?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non.

M. PEARSON: En ce qui concerne les objets d'art détenus à la Banque de Montréal?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pas pour le moment. Le problème n'est pas encore réglé.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le premier ministre a annoncé que nous allions établir de nouvelles missions au Moyen-Orient. Le ministre peut-il nous dire quand les titulaires de ces postes entreront en fonctions?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Me permettra-t-on d'ajouter un mot au sujet des objets d'art polonais? Nous avons informé le gouvernement de la Pologne que nous n'avons encore trouvé aucune solution au problème concernant ces objets d'art.

M. PEARSON: Le gouvernement de la Pologne a-t-il fait quelques démarches récemment?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous avons reçu un mémoire il y a trois mois et nous avons laissé entendre que nous n'avions encore rien à proposer. Pour le moment, nous envisageons la question de la même façon que l'administration précédente, qui soutenait que la solution du problème relève de la Banque de Montréal et des dépositaires des trésors. Je veux parler d'une déclaration que le très honorable M. St-Laurent a faite à la Chambre des communes.

M. PEARSON: Si je ne m'abuse, il estimait alors que, pour reprendre possession des trésors, le gouvernement de la Pologne devrait peut-être intenter un procès afin de les réclamer. En est-il maintenant empêché en vertu de la loi de prescription?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne pense pas qu'il soit clairement établi qu'une loi de prescription ou que des droits de limitation jouent à l'encontre des intérêts du dépositaire. C'est une question de droit, que je n'ai pas étudiée, mais c'est mon opinion pour le moment.

Je regrette de vous avoir interrompu, monsieur Martin.

M. PEARSON: En ce qui concerne les trésors polonais entreposés à la Banque de Montréal, la question doit être réglée entre la Banque de Montréal et les dépositaires, a dit M. St-Laurent. Cependant, qu'arriverait-il advenant la mort des dépositaires?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il faudrait normalement les remplacer. On devrait leur désigner un successeur.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, je voudrais mentionner une situation qui est peut-être analogue au problème soulevé par M. Pearson.

Bon nombre de citoyens canadiens, autrefois citoyens de la Pologne, ont vu le gouvernement actuel de la Pologne les exproprier, d'une manière quelconque, de leurs biens, et, dans certains cas, des économies amassées au cours de toute une vie; ils ne peuvent recouvrer cet argent, ces maisons et leurs autres possessions car, en vertu des lois de la Pologne, ils ne peuvent les réclamer à moins de retourner dans leur pays et, dans ce cas, ils seraient probablement arrêtés pour une raison ou pour une autre.

Ces citoyens canadiens d'ascendance polonaise se trouvent aujourd'hui à cet égard dans une situation sans issue.

M. HERRIDGE: La situation que vient de mentionner le membre du Comité pourrait-elle servir de base aux négociations concernant les autres trésors?

M. KUCHEREPA: J'ai mentionné cet état de choses afin d'exposer l'envers de la médaille. Si le gouvernement polonais réclame la restitution desdits trésors, peut-être la situation de ces citoyens canadiens qui possèdent en Pologne des biens relevant en ce moment du gouvernement actuel de la Pologne et qui ne peuvent les réclamer, pourrait-elle servir de base aux négociations.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Combien de réclamations ont été soumises par des citoyens canadiens d'ascendance polonaise, qui possèdent des biens en Pologne? Je sais qu'il y a un cas important.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je songe également à un cas important.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Un cas important comporte la propriété de l'entreprise hydro-électrique en Pologne. Des millions de dollars sont en cause.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je songe à un autre cas, mais je ne tiens pas à donner de précisions pour le moment.

M. KUCHEREPA: Je connais certains cas particuliers où des gens ont perdu leur maison et autres choses de cette nature,—le régime actuel de la Pologne les a expropriés,—et en raison des lois en vigueur en Pologne, ces personnes

ne peuvent rien recouvrer. Il y a de nombreux cas de ce genre, mais je ne sais au juste combien.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne pense pas que nous puissions en trouver le nombre à l'aide de nos propres dossiers.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Je crois que nous entamons un débat d'ordre juridique. Je ne plaide pas la cause de la Pologne, mais j'estime que les droits civils d'un État sont régis par la loi du pays. Dans le cas qui nous occupe, les trésors ont été enlevés du pays où ils étaient. Les gens qui possèdent des biens en Pologne sont assujettis aux lois de ce pays en ce qui a trait à ces biens, tout comme certaines gens sont assujettis aux lois d'autres pays.

Certains de nos bons amis anglais ne peuvent retirer de l'Angleterre plus qu'un certain montant d'argent. Cet état de choses s'applique à la France aussi bien qu'à d'autres pays. Je suis d'avis que les droits civils sont régis par l'État où se trouvent les biens en cause. La question est de nature légèrement différente. Je ne crois pas que nous puissions établir une comparaison entre les deux situations.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne pense pas qu'elles soient absolument distinctes l'une de l'autre.

M. MANDZIUK: Je ne tiens pas à prolonger le débat, mais d'un point de vue strictement juridique, je serais porté à donner tort au ministre quand il affirme que cette question doit être réglée par la Banque de Montréal et les dépositaires.

Du point de vue juridique, ces trésors appartiennent à l'État de la Pologne et c'est lui qui y a droit.

J'estime donc que la question devrait faire l'objet de négociations entre notre gouvernement et le régime actuel de la Pologne. Ce dernier a été reconnu. Je crois que les dépositaires n'ont absolument aucun droit à ces trésors, à moins de pouvoir les réclamer en vertu du droit de succession, ou quelque chose de cette nature. Je soutiens que ces objets d'art appartiennent au peuple polonais et quel que soit le gouvernement qu'il choisit, c'est cette administration qui a droit aux trésors.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, le gouvernement canadien n'a pas la garde de ces trésors. Partons de cette affirmation.

M. PEARSON: C'est juste.

M. MANDZIUK: Je songeais aux droits particuliers concernant ces objets d'art.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): L'étude de la question m'a suscité des difficultés, mais je me suis maintenant fait une opinion. Je suis obligé,—je le dis avec un sourire,—d'accepter l'avis du très honorable M. St-Laurent.

M. PEARSON: Le ministre n'est pas forcé de l'accepter.

M. HERRIDGE: Vous voulez dire que vous en êtes enchanté?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne le suis pas. J'aimerais que la loi nous autorise à remettre ces trésors à la Pologne.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, il y a environ un mois, j'ai posé une question au premier ministre à l'égard des fonds qui sont détenus par rapport à des réclamations présentées en Pologne et en Europe centrale. Le premier ministre m'avait promis une réponse, mais je ne l'ai pas encore reçue. Je ne sais trop si cette question relève du ministère des Affaires extérieures, ou de la division du séquestre des...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je puis répondre à cette question. Ces biens sont confiés à la garde du secrétariat d'État.

M. CRESTOHL: Le secrétaire d'État paraît être d'avis que la question relève du ministère des Affaires extérieures.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est le ministère des Affaires extérieures qui serait chargé des négociations, mais c'est le secrétariat d'État qui doit prendre la décision.

M. CRESTOHL: Je vais vérifier la question que j'ai posée au premier ministre, mais j'estime vraiment qu'elle relève, certainement dans une large mesure, du ministère des Affaires extérieures.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est exact en ce qui concerne les négociations, mais seulement à cet égard.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je voudrais demander au sous-secrétaire d'État s'il peut nous dire quand les nouvelles missions seront établies dans les divers pays désignés par le premier ministre et quand un ministre sera nommé au Liban et surtout à Israël. Je dois m'y rendre sous peu et j'aimerais avoir quelque protection.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'en ai parlé avec le sous-secrétaire d'État pendant la fin de semaine et il pourrait probablement répondre à cette question.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suppose que ces nouvelles missions ne seront pas établies avant la fin du mois courant?

M. LÉGER: A mon avis, il faut faire une distinction entre le Liban et Israël. Nous comptons maintenant une mission à Israël. Nous devons prendre des mesures à l'égard des nouveaux chefs de mission, ce qui exigera quelque temps. J'espère qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer le mois exact.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oh! non. Je voulais simplement me renseigner à ce sujet.

M. LÉGER: Cela prendra six ou sept semaines, plutôt qu'un mois, si nous procédons de la façon que nous voulons. Cependant, les chargés d'affaires seront là pour accueillir M. Martin à son arrivée.

M. PEARSON: M. Martin peut-il être assuré de la protection voulue?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne pense pas que M. Martin ait besoin de protection.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Et les autres pays où nous ne comptons pas de missions?

Le PRÉSIDENT: Je voudrais remercier les membres du Comité de s'être conformés au règlement pendant toutes nos séances.

Les membres du Comité sont-ils d'accord pour que nous suspendions la séance et nous réunissions de nouveau cet après-midi, à quatre heures et demie?

Des VOIX: Entendu

"APPENDICE A"

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA AUX PAYS PEU
DÉVELOPPÉS: 1954-1958

(Mémoire qui figurera dans le Rapport du secrétaire général des Nations Unies, au Conseil économique et social, sur l'assistance économique aux pays peu développés.)

1. Le présent exposé, destiné à indiquer la tendance et l'étendue de l'assistance économique fournie par le Canada au cours des années financières 1954-1955 à 1957-1958, a été préparé à la demande du secrétaire général des Nations Unies et figurera dans le rapport général qu'il présentera sur la question à la 26^e session du Conseil économique et social.

2. Le *Tableau I* montre l'assistance que le Canada a fournie à un certain nombre de pays sous forme d'engagements et de dépenses, de subventions et de prêts. Les *dépenses* représentent la valeur de l'assistance réelle donnée au moyen de subventions et de prêts à long terme et comprenant l'exécution des engagements courants et antérieurs. Les *subventions* désignent les dons, y compris la valeur de l'assistance technique.

3. Le *Tableau II* présente les engagements et les dépenses, classés selon le pays bénéficiaire et la destination. Les *projets de développement économique* désignent l'aide fournie pour la réalisation d'entreprises déterminées, contribuant à l'expansion économique du pays intéressé. La section intitulée *Secours* se rapporte à l'aide donnée pour soulager les épreuves de nature temporaire, telles que l'insuccès des récoltes ou les inondations. L'*aide économique en général* comprend toute l'aide supplémentaire fournie à des fins économiques, en tant qu'elles se distinguent des fins militaires.

4. Le *Tableau III* indique les dépenses du Canada, classées selon le pays bénéficiaire et le caractère économique. Les denrées cédées sont classifiées comme "produits alimentaires et agricoles" ou comme "autres produits", ces derniers comprenant, par exemple, les métaux industriels. L'*assistance technique* montre les dépenses faites pour fournir directement des services techniques au pays bénéficiaire et pour accorder des bourses d'études à ses savants, à ses techniciens et à ses stagiaires. Les *Diverses autres dépenses* comprennent tous les autres genres d'assistance économique directe et les dépenses de caractère mixte qui ne pouvaient facilement être réduites à des catégories déterminées.

5. La présente étude ne comprend pas les contributions du Canada aux programmes d'aide multilatérale, tels que ceux des Nations Unies.

Ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada).

le 16 mai 1958

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU 1—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS

ANTILLES ANGLAISES, Y COMPRIS LA FÉDÉRATION DES ANTILLES

Années financières se terminant le 31 mars	Engagements			Dépenses		
	Subventions	Prêts	Total	Subventions	Prêts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1954-1955.....	—	—	—	—	—	—
1955-1956.....	50,000	—	50,000	49,999	—	49,999
1956-1957.....	—	—	—	—	—	—
1957-1958.....	4,034	—	4,034	4,034	—	4,034
	54,034	—	54,034	54,033	—	54,033

BIRMANIE

1954-1955.....	4,377	—	4,377	4,377	—	4,377
1955-1956.....	78,001	—	78,001	33,501	—	33,501
1956-1957.....	204,710	—	204,710	118,745	—	118,745
1957-1958.....	331,607	—	331,607	304,519	—	304,519
	618,695	—	618,695	461,142	—	461,142

CAMBODGE

1954-1955.....	34,468	—	34,468	19,468	—	19,468
1955-1956.....	15,850	—	15,850	29,483	—	29,483
1956-1957.....	14,438	—	14,438	14,438	—	14,438
1957-1958.....	25,941	—	25,941	25,941	—	25,941
	90,697	—	90,697	89,330	—	89,330

CEYLAN

1954-1955.....	2,994,824	—	2,994,824	2,265,840	—	2,265,840
1955-1956.....	2,224,937	—	2,224,937	1,815,885	—	1,815,885
1956-1957.....	2,222,414	—	2,222,414	2,923,456	—	2,923,456
1957-1958.....	5,254,259	—	5,254,259	2,688,321	—	2,688,321
	12,696,434	—	12,696,434	9,693,052	—	9,693,052

HAÏTI

1954-1955.....	25,000	—	25,000	24,988	—	24,988
1955-1956.....	—	—	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—	—	—
	25,000	—	25,000	24,988	—	24,988

INDE

1954-1955.....	11,314,032	—	11,314,032	8,942,075	—	8,942,075
1955-1956.....	16,760,305	—	16,760,305	16,626,422	—	16,626,422
1956-1957.....	14,861,509	—	14,861,509	7,547,639	—	7,547,639
1957-1958.....	31,327,758	25,000,000	56,327,758	19,263,984	16,173,000	15,436,984
	74,263,604	25,000,000	99,263,604	52,380,120	16,173,000	68,553,120

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954—1958

TABLEAU 1—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS

INDONÉSIE

Années financières se terminant le 31 mars	Engagements			Dépenses		
	Subventions	Prêts	Total	Subventions	Prêts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1954-1955.....	64,304	—	64,304	64,304	—	64,304
1955-1956.....	148,324	—	148,324	148,324	—	148,324
1956-1957.....	216,061	—	216,061	216,061	—	216,061
1957-1958.....	165,619	—	165,619	163,709	—	163,709
	594,308	—	594,308	592,398	—	592,398

CORÉE

1954-1955.....	750,000	—	750,000	745,421	—	745,421
1955-1956.....	—	—	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—	—	—
	750,000	—	750,000	745,421	—	745,421

LAOS

1954-1955.....	—	—	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—	—	—
1956-1957.....	32,240	—	32,240	32,240	—	32,240
1957-1958.....	38,292	—	38,292	38,292	—	38,292
	70,532	—	70,532	70,532	—	70,532

MALAISIE

1954-1955.....	56,007	—	56,007	56,007	—	56,007
1955-1956.....	43,147	—	43,147	43,147	—	43,147
1956-1957.....	295,734	—	295,734	155,398	—	155,398
1957-1958.....	61,202	—	61,202	195,539	—	195,539
	456,090	—	456,090	450,091	—	450,091

NORD-BORNÉO

1954-1955.....	5,467	—	5,467	5,467	—	5,467
1955-1956.....	5,658	—	5,658	5,658	—	5,658
1956-1957.....	573	—	573	573	—	573
1957-1958.....	3,451	—	3,451	3,451	—	3,451
	15,149	—	15,149	15,149	—	15,149

PAKISTAN

1954-1955.....	14,334,460	—	14,334,460	6,336,500	—	6,336,500
1955-1956.....	10,197,172	—	10,197,172	7,021,142	—	7,021,142
1956-1957.....	11,080,669	—	11,080,669	11,239,021	—	11,239,021
1957-1958.....	17,346,845	—	17,346,845	19,157,026	—	19,157,026
	52,959,146	—	52,959,146	43,753,689	—	43,753,689

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU 1—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS

SARAWAK

Années financières se terminant le 31 mars	Engagements			Dépenses		
	Subventions	Prêts	Total	Subventions	Prêts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1954-1955.....	—	—	—	—	—	—
1955-1956.....	1,671	—	1,671	1,671	—	1,671
1956-1957.....	2,746	—	2,746	2,746	—	2,746
1957-1958.....	30,058	—	30,058	30,058	—	30,058
	34,475	—	34,475	34,475	—	34,475

SINGAPOUR

1954-1955.....	8,541	—	8,541	8,541	—	8,541
1955-1956.....	1,867	—	1,867	1,867	—	1,867
1956-1957.....	71,859	—	71,859	21,859	—	21,859
1957-1958.....	22,722	—	22,722	23,687	—	23,687
	104,989	—	104,989	55,954	—	55,954

THAÏLANDE

1954-1955.....	2,845	—	2,845	2,845	—	2,845
1955-1956.....	534	—	534	534	—	534
1956-1957.....	—	—	—	—	—	—
1957-1958.....	15,616	—	15,616	15,616	—	15,616
	18,995	—	18,995	18,995	—	18,995

VIETNAM

1954-1955.....	4,313	—	4,313	4,313	—	4,313
1955-1956.....	1,361	—	1,361	1,361	—	1,361
1956-1957.....	138,137	—	138,137	138,137	—	138,137
1957-1958.....	37,347	—	37,347	37,347	—	37,347
	181,158	—	181,158	181,158	—	181,158

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU II—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET L'OBJET
ANTILLES ANGLAISES, Y COMPRIS LA FÉDÉRATION DES ANTILLES

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	50,000	—	50,000
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	4,034	—	—	4,034
	<u>4,034</u>	<u>50,000</u>	<u>—</u>	<u>54,034</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	49,999	—	49,999
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	4,034	—	—	4,034
	<u>4,034</u>	<u>49,999</u>	<u>—</u>	<u>54,033</u>

BIRMANIE

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	4,377	—	—	4,377
1955-1956.....	78,001	—	—	78,001
1956-1957.....	204,710	—	—	204,710
1957-1958.....	331,607	—	—	331,607
	<u>618,695</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>618,695</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	4,377	—	—	4,377
1955-1956.....	33,501	—	—	33,501
1956-1957.....	118,745	—	—	118,745
1957-1958.....	304,519	—	—	304,519
	<u>461,142</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>461,142</u>

CAMBODGE

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	34,468	—	—	34,468
1955-1956.....	15,850	—	—	15,850
1956-1957.....	14,438	—	—	14,438
1957-1958.....	25,941	—	—	25,941
	<u>90,697</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>90,697</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	19,468	—	—	19,468
1955-1956.....	29,483	—	—	29,483
1956-1957.....	14,438	—	—	14,438
1957-1958.....	25,941	—	—	25,941
	<u>89,330</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>89,330</u>

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU II—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET L'OBJET

CEYLAN

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	\$	\$	\$	\$
A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	2,994,824	—	—	2,994,824
1955-1956.....	2,224,937	—	—	2,224,937
1956-1957.....	2,222,414	—	—	2,222,414
1957-1958.....	2,254,259	3,000,000	—	5,254,259
	<u>9,696,437</u>	<u>3,000,000</u>	<u>—</u>	<u>12,696,437</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	2,265,840	—	—	2,265,840
1955-1956.....	1,815,885	—	—	1,815,885
1956-1957.....	2,923,456	—	—	2,923,456
1957-1958.....	2,688,321	—	—	2,688,321
	<u>9,693,502</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>9,693,502</u>

HAÏTI

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	—	25,000	—	25,000
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
	<u>—</u>	<u>25,000</u>	<u>—</u>	<u>25,000</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	—	24,988	—	24,988
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
	<u>—</u>	<u>24,988</u>	<u>—</u>	<u>24,988</u>

INDE

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	11,314,032	—	—	11,314,032
1955-1956.....	16,760,305	—	—	16,760,305
1956-1957.....	14,861,509	—	—	14,861,509
1957-1958.....	23,327,758	8,000,000	25,000,000	56,327,758
	<u>66,263,604</u>	<u>8,000,000</u>	<u>25,000,000</u>	<u>99,263,604</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	8,942,075	—	—	8,942,075
1955-1956.....	16,626,422	—	—	16,626,422
1956-1957.....	7,547,639	—	—	7,547,639
1957-1958.....	19,263,984	—	16,173,000	35,436,984
	<u>52,380,120</u>	<u>—</u>	<u>16,173,000</u>	<u>68,553,120</u>

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU II—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET L'OBJET

INDONÉSIE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	64,304	—	—	64,304
1955-1956.....	148,324	—	—	148,324
1956-1957.....	216,061	—	—	216,061
1957-1958.....	165,619	—	—	165,619
	<u>594,308</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>594,308</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	64,304	—	—	64,304
1955-1956.....	148,324	—	—	148,324
1956-1957.....	216,061	—	—	216,061
1957-1958.....	163,709	—	—	163,709
	<u>592,398</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>592,398</u>

CORÉE

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	750,000	—	—	750,000
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
	<u>750,000</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>750,000</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	745,421	—	—	745,421
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
	<u>745,421</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>745,421</u>

LAOS

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	32,240	—	—	32,240
1957-1958.....	38,292	—	—	38,292
	<u>70,532</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>70,532</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	32,240	—	—	32,240
1957-1958.....	38,292	—	—	38,292
	<u>70,532</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>70,532</u>

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU II—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET L'OBJET

MALAISIE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	\$	\$	\$	\$
A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	56,007	—	—	56,007
1955-1956.....	43,147	—	—	43,147
1956-1957.....	295,734	—	—	295,734
1957-1958.....	61,202	—	—	61,202
	<u>456,090</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>456,090</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	56,007	—	—	56,007
1955-1956.....	43,147	—	—	43,147
1956-1957.....	155,398	—	—	155,398
1957-1958.....	195,539	—	—	195,539
	<u>450,091</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>450,091</u>

NORD-BORNÉO

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	5,467	—	—	5,467
1955-1956.....	5,658	—	—	5,658
1956-1957.....	573	—	—	573
1957-1958.....	3,451	—	—	3,451
	<u>15,149</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>15,149</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	5,467	—	—	5,467
1955-1956.....	5,658	—	—	5,658
1956-1957.....	573	—	—	573
1957-1958.....	3,451	—	—	3,451
	<u>15,149</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>15,149</u>

PAKISTAN

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	14,334,460	—	—	14,334,460
1955-1956.....	10,197,172	—	—	10,197,172
1956-1957.....	9,580,669	1,500,000	—	11,080,669
1957-1958.....	13,346,845	4,000,000	—	17,346,845
	<u>47,459,146</u>	<u>5,500,000</u>	<u>—</u>	<u>52,959,146</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	6,336,500	—	—	6,336,500
1955-1956.....	7,021,142	—	—	7,021,142
1956-1957.....	9,763,187	1,475,834	—	11,239,021
1957-1958.....	17,157,026	2,000,000	—	19,157,026
	<u>40,277,855</u>	<u>3,475,834</u>	<u>—</u>	<u>43,753,689</u>

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU II—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET L'OBJET

SARAWAK

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	1,671	—	—	1,671
1956-1957.....	2,746	—	—	2,746
1957-1958.....	30,058	—	—	30,058
	<u>34,475</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>34,475</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	1,671	—	—	1,671
1956-1957.....	2,746	—	—	2,746
1957-1958.....	30,058	—	—	30,058
	<u>34,475</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>34,475</u>

SINGAPOUR

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	8,541	—	—	8,541
1955-1956.....	1,867	—	—	1,867
1956-1957.....	71,859	—	—	71,859
1957-1958.....	22,722	—	—	22,722
	<u>104,989</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>104,989</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	8,541	—	—	8,541
1955-1956.....	1,867	—	—	1,867
1956-1957.....	21,859	—	—	21,859
1957-1958.....	23,687	—	—	23,687
	<u>55,954</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>55,954</u>

THAÏLANDE

A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	2,845	—	—	2,845
1955-1956.....	534	—	—	534
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	15,616	—	—	15,616
	<u>18,995</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>18,995</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	2,845	—	—	2,845
1955-1956.....	534	—	—	534
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	15,616	—	—	15,616
	<u>18,995</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>18,995</u>

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU II—ENGAGEMENTS ET DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET L'OBJET

VIETNAM

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. ENGAGEMENTS				
1954-1955.....	4,313	—	—	4,313
1955-1956.....	1,361	—	—	1,361
1956-1957.....	138,137	—	—	138,137
1957-1958.....	37,347	—	—	37,347
	<u>181,158</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>181,158</u>
B. DÉPENSES				
1954-1955.....	4,313	—	—	4,313
1955-1956.....	1,361	—	—	1,361
1956-1957.....	138,137	—	—	138,137
1957-1958.....	37,347	—	—	37,347
	<u>181,158</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>181,158</u>

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

ANTILLES ANGLAISES Y COMPRIS LA FÉDÉRATION DES ANTILLES

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	49,999	—	49,999
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....	—	—	—	—
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	4,034	—	—	4,034
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	49,999	—	49,999
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	4,034	—	—	4,034
	<u>4,034</u>	<u>49,999</u>	<u>—</u>	<u>54,033</u>

NOTA:—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

Tableau III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

BIRMANIE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES¹				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	4,377	—	—	4,377
1955-1956.....	19,602	—	—	19,602
1956-1957.....	21,879	—	—	21,879
1957-1958.....	76,741	—	—	76,741
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	12,886	—	—	12,886
1956-1957.....	57,831	—	—	57,831
1957-1958.....	112,772	—	—	112,772
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES¹				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	1,013	—	—	1,013
1956-1957.....	39,035	—	—	39,035
1957-1958.....	114,634	—	—	114,634
E. TOTAL				
1954-1955.....	4,377	—	—	4,377
1955-1956.....	33,501	—	—	33,501
1956-1957.....	118,745	—	—	118,745
1957-1958.....	304,519	—	—	304,519
	461,142	—	—	461,142

NOTA¹: Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

CAMBODGE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de	Secours	Aide	Total
	développement économique		économique en général	
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES¹				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	17,808	—	—	17,808
1955-1956.....	10,009	—	—	10,009
1956-1957.....	3,844	—	—	3,844
1957-1958.....	92	—	—	92
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	1,660	—	—	1,660
1955-1956.....	5,840	—	—	5,840
1956-1957.....	10,594	—	—	10,594
1957-1958.....	25,849	—	—	25,849
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	13,634	—	—	13,634
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	19,468	—	—	19,468
1955-1956.....	29,483	—	—	29,483
1956-1957.....	14,438	—	—	14,438
1957-1958.....	25,941	—	—	25,941
	89,330	—	—	89,330

NOTA¹: Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET DE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

CEYLAN

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	539,286	—	—	539,286
1955-1956.....	491,509	—	—	491,509
1956-1957.....	899,600	—	—	899,600
1957-1958.....	1,639,185	—	—	1,639,185
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	131,033	—	—	131,033
1955-1956.....	144,738	—	—	144,738
1956-1957.....	162,271	—	—	162,271
1957-1958.....	198,808	—	—	198,808
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	32,833	—	—	32,833
1955-1956.....	79,199	—	—	79,199
1956-1957.....	51,433	—	—	51,433
1957-1958.....	44,486	—	—	44,486
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	1,562,688	—	—	1,562,688
1955-1956.....	1,100,439	—	—	1,100,439
1956-1957.....	1,810,152	—	—	1,810,152
1957-1958.....	805,842	—	—	805,842
E. TOTAL				
1954-1955.....	2,265,840	—	—	2,265,840
1955-1956.....	1,815,885	—	—	1,815,885
1956-1957.....	2,923,456	—	—	2,923,456
1957-1958.....	2,688,321	—	—	2,688,321
	9,693,502	—	—	9,693,502

NOTA⁽¹⁾: Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

HAÏTI

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de	Secours	Aide	Total
	développement économique		économique en général	
(dollars canadiens)				
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	24,988	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	—	24,988	—	24,988
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
	—	24,988	—	24,988

NOTA⁽¹⁾: Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

INDE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES¹				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	7,000,000	—	16,713,000	23,173,000
b) Autres produits				
1954-1955.....	1,805,062	—	—	1,805,062
1955-1956.....	1,374,777	—	—	1,374,777
1956-1957.....	1,246,459	—	—	1,246,459
1957-1958.....	328,043	—	—	328,043
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
	—	—	—	—
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	17,694	—	—	17,694
1955-1956.....	37,024	—	—	37,024
1956-1957.....	102,365	—	—	102,365
1957-1958.....	60,860	—	—	60,860
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	96,339	—	—	96,339
1955-1956.....	188,281	—	—	188,281
1956-1957.....	258,868	—	—	258,868
1957-1958.....	266,899	—	—	266,899
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	7,022,980	—	—	7,022,980
1955-1956.....	15,026,340	—	—	15,026,340
1956-1957.....	5,939,946	—	—	5,939,946
1957-1958.....	11,608,183	—	—	11,608,183
E. TOTAL				
1954-1955.....	8,942,075	—	—	8,942,075
1955-1956.....	16,626,422	—	—	16,626,422
1956-1957.....	7,547,639	—	—	7,547,639
1957-1958.....	19,263,984	—	16,173,000	35,436,984
	52,380,120	—	16,173,000	68,553,120

NOTA⁽¹⁾: Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

INDONÉSIE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de	Secours	Aide	Total
	développement économique		économique en général	
(dollars canadiens)				
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	9,762	—	—	9,762
1955-1956.....	25,558	—	—	25,558
1956-1957.....	22,200	—	—	22,200
1957-1958.....	32,681	—	—	32,681
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	54,542	—	—	54,542
1955-1956.....	122,766	—	—	122,766
1956-1957.....	193,861	—	—	193,861
1957-1958.....	131,028	—	—	131,028
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	64,304	—	—	64,304
1955-1956.....	148,324	—	—	148,324
1956-1957.....	216,061	—	—	216,061
1957-1958.....	163,709	—	—	163,709
	592,398	—	—	592,398

NOTA (1): Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

CORÉE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	745,421	—	745,421
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	—	745,421	—	745,421
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
	—	745,421	—	745,421

NOTA⁽¹⁾: Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

LAOS

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	4,957	—	—	4,957
1957-1958.....	3,019	—	—	3,019
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	27,283	—	—	27,283
1957-1958.....	35,273	—	—	35,273
	<u>70,532</u>			<u>70,532</u>
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	32,240	—	—	32,240
1957-1958.....	35,292	—	—	35,292
	<u>70,532</u>			<u>70,532</u>

NOTA⁽¹⁾:—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

MALAISIE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	54,428	—	—	54,428
1955-1956.....	40,825	—	—	40,825
1956-1957.....	78,768	—	—	78,768
1957-1958.....	44,501	—	—	44,501
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	1,579	—	—	1,579
1955-1956.....	2,322	—	—	2,322
1956-1957.....	15,966	—	—	15,966
1957-1958.....	8,101	—	—	8,101
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	60,664	—	—	60,664
1957-1958.....	142,937	—	—	142,937
	<u>450,091</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>450,091</u>
E. TOTAL				
1954-1955.....	56,007	—	—	56,007
1955-1956.....	43,147	—	—	43,147
1956-1957.....	155,398	—	—	155,398
1957-1958.....	195,539	—	—	195,539
	<u>450,091</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>450,091</u>

NOTA⁽¹⁾:—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

NORD-BORNÉO

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....	—	—	—	—
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	5,467	—	—	5,467
1955-1956.....	5,658	—	—	5,658
1956-1957.....	573	—	—	573
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	3,451	—	—	3,451
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	5,467	—	—	5,467
1955-1956.....	5,658	—	—	5,658
1956-1957.....	573	—	—	573
1957-1958.....	3,451	—	—	3,451
	15,149	—	—	15,149

NOTA⁽¹⁾:—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

PAKISTAN

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de	Secours	Aide	Total
	développement économique		économique en général	
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	1,475,834	—	1,475,834
1957-1958.....	2,000,000	2,000,000	—	4,000,000
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	285,600	—	—	285,600
1956-1957.....	314,496	—	—	314,496
1957-1958.....	285,822	—	—	258,822
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
	—	—	—	—
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	65,583	—	—	65,583
1955-1956.....	39,364	—	—	39,364
1956-1957.....	28,243	—	—	28,243
1957-1958.....	19,913	—	—	19,913
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	141,290	—	—	141,290
1955-1956.....	157,808	—	—	157,808
1956-1957.....	167,236	—	—	167,236
1957-1958.....	222,532	—	—	222,532
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	6,129,627	—	—	6,129,628
1955-1956.....	6,538,370	—	—	6,538,370
1956-1957.....	9,253,212	—	—	9,253,212
1957-1958.....	14,655,759	—	—	14,653,759
E. TOTAL				
1954-1955.....	6,336,500	—	—	6,336,500
1955-1956.....	7,021,142	—	—	7,021,142
1956-1957.....	9,763,187	1,475,834	—	11,239,021
1957-1958.....	17,157,026	2,000,000	—	19,157,026
	40,277,855	2,475,834	—	43,753,689

NOTA⁽¹⁾:—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

SARAWAK

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Produits industriels et outillage				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	23,355	—	—	23,355
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	1,671	—	—	1,671
1956-1957.....	2,746	—	—	2,746
1957-1958.....	6,703	—	—	6,703
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	1,671	—	—	1,671
1956-1957.....	2,746	—	—	2,746
1957-1958.....	30,058	—	—	30,058
	<u>34,475</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>34,475</u>

NOTA⁽¹⁾:—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

SINGAPOUR

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....				
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	12, 106	—	—	12, 106
1957-1958.....	14, 999	—	—	14, 999
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	8, 541	—	—	8, 541
1955-1956.....	1, 867	—	—	1, 867
1956-1957.....	9, 753	—	—	9, 573
1957-1958.....	7, 723	—	—	7, 723
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	965	—	—	965
E. TOTAL				
1954-1955.....	8, 541	—	—	8, 541
1955-1956.....	1, 867	—	—	1, 867
1956-1957.....	21, 859	—	—	21, 859
1957-1958.....	23, 687	—	—	23, 687
	55, 954	—	—	55, 954

NOTA(1):—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

THAÏLANDE

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....	—	—	—	—
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	7,512	—	—	7,512
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	2,845	—	—	2,845
1955-1956.....	534	—	—	534
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	8,104	—	—	8,104
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	2,845	—	—	2,845
1955-1956.....	534	—	—	534
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	15,616	—	—	15,616
	<hr/> 18,995	—	—	<hr/> 18,995

NOTA⁽¹⁾:—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE DU CANADA—1954-1958

TABLEAU III—DÉPENSES, SELON LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET LE CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DE L'AIDE
VIETNAM

Années financières se terminant le 31 mars	Projets de développement économique	Secours	Aide économique en général	Total
	(dollars canadiens)			
	\$	\$	\$	\$
A. DENRÉES⁽¹⁾				
a) Produits alimentaires et agricoles				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Autres produits				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
B. VIREMENTS DE FONDS.....	—	—	—	—
C. ASSISTANCE TECHNIQUE				
a) Spécialistes				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
b) Boursiers, stagiaires, etc.				
1954-1955.....	4,313	—	—	4,313
1955-1956.....	1,361	—	—	1,361
1956-1957.....	138,137	—	—	138,137
1957-1958.....	37,347	—	—	37,347
D. DIVERSES AUTRES DÉPENSES⁽¹⁾				
1954-1955.....	—	—	—	—
1955-1956.....	—	—	—	—
1956-1957.....	—	—	—	—
1957-1958.....	—	—	—	—
E. TOTAL				
1954-1955.....	4,313	—	—	4,313
1955-1956.....	1,361	—	—	1,361
1956-1957.....	138,137	—	—	138,137
1957-1958.....	37,347	—	—	37,347
	<u>181,158</u>	—	—	<u>181,158</u>

NOTA⁽¹⁾:—Toutes les marchandises franco quai ou franco à bord dans les ports canadiens.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MERCREDI 6 AOÛT 1958

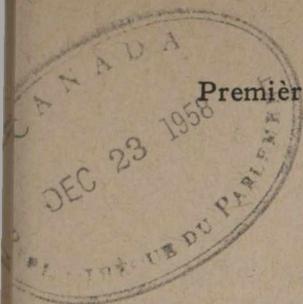
Prévisions de dépenses, principales et supplémentaires, du
ministère des Affaires extérieures pour l'année
financière 1958-1959

TÉMOINS:

MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures;
W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures;
R. Grey, de la Division économique.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

61656-5-1



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M ^{lle})	Jung	Nugent
Argue	Kucherepa	Paul
Brassard (<i>Lapointe</i>)	Lafrenière	Pearson
Cardin	Lennard	Pratt
Crestohl	MacLellan	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Deschatelets	Macnaughton	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Dinsdale	Mandziuk	Stinson
Dorion	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Valade
Fairfield	McCleave	Van Horne
Garland	McFarlané	Vivian—35.
Herridge	McGee	
Jones	McGrath	

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 6 août 1958.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 h. 35 de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Argue, Crestohl, Dinsdale, Herridge, Jones, Jung, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, Macnaughton, Martin (*Essex-Est*), Mandziuk, McGee, Paul, Richard (*Ottawa-Est*), Stinson, Vivian et White—18.

Aussi présents: MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; H. F. Clark, directeur de la Division des finances; R. Grey, de la Division économique; M. Grant, directeur de la Division des biens et fournitures; d'I. Fortier, de la Division économique; H. J. Armstrong, conseiller financier du Ministère; W. T. Delworth, secrétaire particulier du ministre; H. Best, adjoint exécutif du ministre; H. B. Stewart, de la Division des finances.

Le président remarque qu'il y a quorum et il est convenu de supprimer la lecture de l'exposé préparé par M. Léger, lequel exposé sera inséré dans le compte rendu de la séance du Comité.

Après déposition du document intitulé "Prévisions de dépenses principales du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1958-1959 en comparaison de celles de l'année financière 1957-1958" et décision du Comité de le faire imprimer en appendice aux délibérations d'aujourd'hui, M. Léger est prié de répondre à certaines questions qui ont été posées à des réunions antérieures.

MM. Léger, Matthews et Grey sont interrogés sur l'activité du Ministère et les articles ci-dessous sont individuellement mis en délibération, discutés et approuvés:

Crédit 85—Administration centrale (y compris le crédit antérieurement intitulé: Bureau des passeports: Administration).

Crédit 86—Représentation à l'extérieur—administration.

Crédit 87—Représentation à l'extérieur—immobilisation.

Crédit 88—Réceptions officielles.

Crédit 89—Assistance aux citoyens canadiens qui sont dans le besoin et leur rapatriement.

Crédit 90—Représentation aux conférences internationales.

Crédit 91—Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Crédit 92—Subvention à la Croix-Rouge internationale.

Crédit 93—Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique.

Crédit 94 Bourses de recherches et d'études.

Crédit 95—Cotisations versées aux organismes internationaux.

Crédit 96—Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Crédit 97—Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Crédit 98—Affectation de personnel à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Crédit 99—Siège permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Crédit 100—Facilités de location accordées à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Crédit 101—Remboursement versé à l'Organisation de l'aviation civile internationale à l'égard de l'impôt.

Crédit 105—Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

Crédit 106—Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

Crédit 107—Participation du Canada, Agence de productivité, Organisation européenne de coopération économique.

Crédit 108—Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies dans le Proche-Orient.

Crédit 109—Commissions internationales en Indochine.

Crédit 110—Assistance technique aux Antilles et à Ghana.

Crédit 111—Blé et farine pour l'Inde, le Pakistan et Ceylan.

Crédit 502—Prêts spéciaux aux pays du Plan de Colombo.

Crédit 542—Administration—Crédit supplémentaire.

Crédit 543—Représentation à l'extérieur—Administration—Crédit supplémentaire.

Crédit 545—Achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan en vue de soulager la disette de denrées alimentaires—Crédit supplémentaire.

Crédit 546—Achat de farine destinée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Crédit 547—Contribution au Fonds destiné à l'octroi de bourses de recherches (1958) de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Crédit 548—Dépenses pour la Conférence économique et commerciale du Commonwealth.

Crédit 549—Programme d'aide aux Antilles.

Crédit 655—Autorisation... Prêts spéciaux aux pays du plan de Colombo, permettant de financer l'achat de blé et de farine du Canada.

Relativement au crédit 91, il est ordonné que les documents intitulés "Association canadienne pour les Nations Unies—État de la caisse général pour l'année se terminant au 31 mars 1958" et "Association canadienne pour les Nations Unies—Bilan au 31 mars 1958" soient imprimés en appendice aux délibérations d'aujourd'hui.

Relativement au crédit 93, il est ordonné que certains documents se rattachant au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique soient imprimés en appendice aux délibérations d'aujourd'hui.

A 5 h. 55 du soir, le Comité s'ajourne au jeudi 7 août 1958.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 6 août 1958,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum et nous allons faire silence.

Le premier article sur lequel je désire appeler votre attention est l'exposé du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qu'on a fait circuler lundi. Je propose que nous acceptions l'exposé comme s'il avait été lu.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour comporte ensuite des questions qu'ont fait naître les délibérations antérieures et auxquelles le sous-secrétaire va maintenant répondre.

M. Jules LÉGER (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Merci, monsieur le président. Nous avons fait circuler, lors de réunions antérieures, les documents suivants: un tableau succinct de toute l'assistance émanant du Canada, une compilation de l'aide accordée à divers pays depuis 1944, ainsi qu'un projet d'exposé que je devais vous lire et qui, si je ne me trompe, doit être considéré comme lu.

L'exposé est rédigé en ces termes:

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité,

Tandis que vous examinez les prévisions de dépenses principales et supplémentaires du Ministère, il est peut-être utile que je commente en général les caractères administratifs et financiers les plus significatifs qu'elles revêtent. Pour vous aider à étudier les prévisions, j'ai fait préparer, pour les faire distribuer aux membres du Comité, des états comparés plus détaillés que les prévisions figurant dans le Livre bleu, qui indiquent comment ces chiffres sont dressés et expliquent sommairement les augmentations et les diminutions à l'égard des prévisions soumises pour l'année 1957-1958.

J'aimerais d'abord commenter brièvement les crédits 85, 86 et 87, qui se rapportent aux frais d'administration du Ministère et qui représentent environ un cinquième des prévisions globales, puis, traiter en général des autres crédits qui se rattachent à diverses formes d'aide étrangère. Relativement aux crédits qui se rapportent au Plan de Colombo et à la Commission conjointe internationale, je laisserai la parole, comme par les années passées, aux fonctionnaires qui les administrent, ces fonctionnaires devant comparaître devant le Comité à une date ultérieure, au cours de vos délibérations.

Au sujet des crédits 85, 86 et 87, je n'essaierai pas de m'étendre sur le détail de la modification de ces crédits au cours de la dernière année financière, car le document polycopié que vous avez sous les yeux vous fournit des précisions et peut servir de fondement aux questions que vous poserez au sujet des divers articles contenus dans les crédits.

Bref, l'augmentation des crédits 85 et 86 provient surtout de l'accroissement de l'activité à l'extérieur, par suite de la création de nouvelles missions. Au cours de la dernière année financière, on a établi un poste à Ghana et un poste en Malaisie et désigné un commissaire du Canada auprès de la Fédération des Antilles.

En dressant ses prévisions de dépenses principales et supplémentaires, le Ministère a pu répondre aux nouvelles exigences de personnel par la réaffectation d'emplois existants. Il a pu fournir le personnel indispensable en demandant à certaines missions et à certains services du Ministère de fonctionner avec un personnel réduit.

Par conséquent, il n'y a pas eu de changement notable dans les effectifs du Ministère, ce dernier ayant assumé de plus grandes responsabilités en recourant à des réaffectations de personnel au Canada et à l'étranger.

Je signalerai ici que lorsque nous parlons des effectifs d'un ministère, nous nous référons à ses cadres, aux postes établis. Le nombre d'employés d'un ministère dépend donc du nombre d'emplois approuvés pour le ministère. Le ministère des Affaires extérieures compte en tout 1,923 emplois. Ces postes sont de diverses catégories. Toutefois, les cinq principales catégories sont les suivantes:

- la catégorie des agents du service extérieur, qui comporte 338 postes,
- la catégorie des agents des affaires extérieures, qui comporte 70 postes,
- la catégorie des agent d'administration, qui comporte 6 postes,
- la catégorie des employés du service extérieur, qui comporte 1,007 postes,
- la catégorie du personnel recruté sur place, qui comporte 495 postes.

Outre ces catégories, nous avons 7 emplois de caractère mixte.

Comme vous le savez probablement, les employés recrutés sur place sont ceux qu'engagent nos missions à l'étranger. Ce sont généralement des ressortissants du pays dans lequel la mission est établie. Ils peuvent être appelés à faire toutes sortes de travaux, depuis du jardinage jusqu'à du travail consulaire.

Les agents du service extérieur du Ministère, lorsqu'ils ont acquis une certaine expérience de leur profession, peuvent devenir des "diplomates", comme on dit communément. Plus souvent qu'autrement, ils remplissent à Ottawa des fonctions semblables à celles des autres fonctionnaires. Essentiellement, un agent du service extérieur doit travailler dans le vaste domaine des relations internationales, aux points de vue politique, économique, culturel et commercial.

Les agents des affaires extérieures du Ministère forment, en un sens, un groupe plutôt spécialisé, en ce qu'ils peuvent accomplir des travaux consulaires et d'information. A l'occasion, d'aucuns exécuteront du travail politique. A tout prendre, cependant, la majorité de nos agents des affaires extérieures s'occupent des travaux d'administration du Ministère et de nos missions à l'étranger.

La plupart des agents des affaires extérieures du Ministère ont été recrutés parmi nos employés du service extérieur. La création de la catégorie d'agent des affaires extérieures a permis au Ministère d'offrir un échelon d'avancement à ses employés de bureau expérimentés, compétents et de rang supérieur.

Je parlerai maintenant des employés du service extérieur du Ministère. D'une certaine façon, ils forment l'armature du Ministère, car on trouve dans leur groupe tous les sténographes et commis. Dans les missions à l'étranger, les employés de cette catégorie peuvent être appelés à accomplir des travaux très variés, dont certains sont réellement intéressants, tandis que d'autres sont, la chose est inévitable, dans une grande entreprise, quelque peu routiniers. Ces employés sont affectés aux archives, expédient les dépêches et les rapports, exécutent des travaux consulaires et contribuent à diffuser à l'étranger des renseignements sur le Canada.

A l'heure actuelle, les employés qui forment les effectifs du Ministère se dénombrent comme suit:

Agents du service extérieur.....	308
Agents des affaires extérieures.....	61
Agents d'administration	9
Employés occupant des postes de caractère mixte.....	5
Employés du service extérieur.....	985
Personnel recruté sur place.....	493

Il peut être utile que je fasse quelques remarques d'ordre général sur les difficultés que nous rencontrons quand nous établissons une nouvelle mission. D'ordinaire, lorsque le Gouvernement décide d'ouvrir un nouveau poste, il faut aussi décider de créer le nombre voulu d'emplois des diverses catégories déjà mentionnées. Par exemple, je crois assez exact de dire que le minimum d'employés requis, dans un petit poste, comprend un chef de mission, un agent du service extérieur, un agent des affaires extérieures et trois employés du service extérieur, dont deux peuvent être sténographes et un, commis. A cet effectif, dont les membres viennent d'Ottawa, nous devons ajouter six employés recrutés sur place, dont trois sont en somme des domestiques (conducteur d'auto, première servante et jardinier), les trois autres étant un messenger, un réceptionniste et un commis aux travaux généraux (suivant la langue du pays, il peut falloir un employé supplémentaire: le traducteur-interprète).

A mesure que la mission acquiert de l'importance, l'augmentation de l'effectif du personnel devient inévitable. Par exemple, notre mission du Caire avait, lors de sa fondation, en 1954, un effectif de 14 personnes, dont deux étaient des agents du service extérieur, 5 des employés du service extérieur et 6 des employés recrutés sur place. La crise de Suez, en 1956, et l'établissement de la Force d'urgence des Nations Unies, qui comprenait un fort contingent du Canada, ont imposé une lourde tâche au personnel de la mission du Caire. Pour satisfaire aux besoins, dans ces circonstances, il nous a fallu obtenir l'autorisation d'augmenter l'effectif de la mission pour pouvoir en accroître le personnel. Les cadres actuels de la mission comprennent 4 fonctionnaires de rang supérieur, 12 employés du service extérieur et 9 employés recrutés sur place. Je pourrais citer d'autres missions qui ont gagné en importance depuis leur ouverture. Par contre, d'autres missions peuvent perdre de l'importance et le cas échéant, donner lieu à une réduction proportionnelle de l'effectif.

Je ne crois pas que le ministère se montre prodigue dans le répartition de son personnel. Nous tâchons fortement de rattacher toute augmentation de personnel à un accroissement de responsabilités. Il y a eu, au cours des vingt dernières années, une expansion considérable des cadres du Ministère, laquelle est le reflet, je crois, des responsabilités accrues qui lui ont été confiées.

Pour nous assurer que nous étions économes dans l'administration de notre personnel et que nos cadres n'étaient pas trop considérables, nous avons, en 1954, créé une équipe d'inspection dirigée par un fonctionnaire de rang supérieur appartenant au Ministère et qui possédait une expérience étendue du personnel, de la finance et de l'administration du Ministère. Ce fonctionnaire a été chargé de visiter les missions canadiennes de l'extérieur, d'examiner le travail accompli dans ces missions et de faire des recommandations relativement à la suffisance ou à l'insuffisance des cadres déjà approuvés. Je puis vous affirmer que l'équipe d'inspection a fait de nombreuses recommandations qui ont amené des réductions d'effectifs. D'une certaine façon, ce qui a permis au Ministère d'assumer autant de nouvelles responsabilités au cours de ces dernières années, c'est que nous avons condensé notre activité dans certains postes pour pouvoir créer des emplois et fournir du personnel, à même nos propres ressources, dans d'autres postes en vue de ces nouvelles responsabilités.

Le crédit 85, administration centrale, comprend maintenant les frais d'administration du Bureau des passeports, alors que l'article constituait un crédit distinct dans le budget principal de l'année financière écoulée. A ce sujet, je vous ferai observer que le volume d'affaires du Bureau des passeports a accusé une augmentation régulière au cours de ces dernières années. La délivrance des passeports a augmenté de 55 p. 100 au cours des sept dernières années. Le Bureau des passeports a délivré 97,804 passeports pendant l'année

civile 1957, et les recettes se sont élevées à \$542,311. Les frais d'administration représentaient environ la moitié du revenu global encaissé. Les chiffres de 1958 accusent une nouvelle augmentation. Pendant les cinq premiers mois de la présente année, plus de 52,500 passeports ont été émis, comparativement à 48,700 au cours de la même période en 1957. Nous prévoyons une augmentation de 7 à 10 p. 100 dans le nombre des passeports qui seront délivrés au cours de la présente année civile.

D'autres travaux consulaires exécutés par le Ministère ont aussi continué d'augmenter de volume. Un plus grand nombre de Canadiens qu'auparavant ont voyagé à l'étranger et, en conséquence, les fonctionnaires postés à l'étranger ont rendu un plus grand nombre de services consulaires de toutes sortes. Des progrès ont été accomplis pour faciliter le voyage à l'étranger des ressortissants canadiens, grâce à la conclusion, avec différents pays, d'accords touchant les visas, dont le plus récent, avec le Portugal, est entré en vigueur en février dernier. Les Canadiens peuvent maintenant entrer temporairement en seize pays, sans avoir à obtenir de visa au préalable.

Des négociations sont actuellement en cours avec l'Espagne et la Finlande en vue de la conclusion d'accords sur les visas, et l'élaboration de mesures semblables à l'égard d'autres pays est présentement à l'étude.

Les restrictions imposées à l'entrée dans les pays du monde sont principalement des conséquences de la Première Guerre mondiale. Avec les années, la coutume est devenue solidement et largement établie, et ce n'est qu'au moyen d'accords bilatéraux au sujet des visas, conclus entre pays, que les frontières peuvent être franchies assez facilement par les ressortissants étrangers. L'attitude du Ministère est donc de chercher à atténuer les contraintes imposées au libre mouvement des Canadiens d'un côté à l'autre des frontières, en tentant d'élargir, partout où la chose est possible, par l'intermédiaire d'accords touchant les visas, les régions étrangères où l'entrée sans restriction des Canadiens, temporairement, peut être assurée.

Au sujet du crédit 87, qui concerne nos transactions en matière de propriétés à l'extérieur, je placerais peut-être la question dans une meilleure perspective, si je commentais de façon générale les considérations qui inspirent la ligne de conduite du Ministère à cet égard.

Les avantages que comporte le fait d'être propriétaires de nos propres chancelleries et de nos résidences officielles, et dans les nombreux endroits où la vie est difficile, les logements de notre personnel, sont évidents. A l'heure actuelle, le Ministère possède 12 chancelleries sur les 59 qu'il occupe dans le monde, et 15 des résidences officielles de ses envoyés. Le Ministère est aussi propriétaire de 15 établissements logeant son personnel et il a acquis 6 emplacements de construction. Dans l'ensemble, ces propriétés ont été acquises au cours des dix dernières années. La tendance à acquérir nos propres locaux à l'étranger dérive des considérations suivantes:

- a) les propriétés louées, sauf quelques rares exceptions, répondent rarement à nos besoins, sans compter le fait que les loyers et les frais de modification sont excessivement élevés;
- b) la période d'occupation est incertaine;
- c) les locaux loués n'offrent pas de protection pour les documents confidentiels et pour le matériel de chiffage, ce qui rend extrêmement difficile, sinon impossible, l'établissement des mesures essentielles de sauvegarde;
- d) la réalisation de programmes d'ameublement dans les résidences officielles occupées en location par les chefs de mission, comporte des dépenses supplémentaires: le mobilier, les tentures, etc., sont souvent

en excès ou inappropriés, lorsqu'on occupe un nouvel édifice, à l'expiration d'un bail, et les frais occasionnés s'ajoutent aux dépenses périodiques de déménagement;

- e) il est peu digne, pour un pays, de changer plus ou moins souvent d'adresse d'affaires dans une capitale.

Afin d'assurer des locaux convenables pour les résidences des chefs de missions et pour les chancelleries, il sera donc nécessaire, au cours des années à venir, de continuer, selon notre programme, à acheter ou à construire des immeubles dans un certain nombre de postes à l'étranger.

En ce moment, nous éprouvons en plusieurs endroits les difficultés les plus pressantes pour le logement. Par exemple, les propriétés qui logent à Ankara la résidence et la chancellerie sont inappropriées, et la durée de nos baux est incertaine. Le gouvernement turc a donné un terrain sur lequel nous pouvons construire et nous pensons que des plans devraient être tracés et que la construction pourrait peut-être commencée pendant l'année courante. Le Ministère a récemment acheté du terrain à New Delhi pour loger la chancellerie. Les locaux actuels de la chancellerie sont tout à fait impropres et, à cause du climat, on ne peut demander au personnel canadien en service à cet endroit, de demeurer dans ces locaux pendant une période de temps prolongée. Dans ce cas-ci, également, nous espérons que les plans de construction pourront être commencés au cours de l'année financière. Nous avons en outre des emplacements de construction à Bruxelles, à Rome et à Canberra, et des plans pourraient bientôt être élaborés pour les utiliser.

Jusqu'à présent les achats d'édifices et les entreprises de construction ont été confiés au personnel du Ministère, qui s'est adressé, quand il le fallait à des architectes et à des techniciens experts, choisis sur place. Une partie de ce travail peut toujours être faite par des membres du Ministère, mais il n'est pas désirable, au point de vue financier et à d'autres point de vue, de maintenir dans notre personnel permanent suffisamment d'employés, et en particulier, assez d'architectes, pour s'occuper de ce travail. Nous avons examiné la situation conjointement avec le ministère des Travaux publics et on nous a avisés que le personnel affecté à l'architecture, à ce ministère, ne serait pas en mesure d'entreprendre pour nous ces travaux; mais que le ministère des Travaux publics pourrait, à l'occasion, nous accorder les services de l'un de ses agents techniques pour surveiller la construction.

Afin de pouvoir réaliser, dans des régions dispersées du monde, son programme de construction ou d'achat, le Ministère a soigneusement examiné les voies et moyens par lesquels il pourrait atteindre son objectif. A la suite de consultations avec le ministère des Travaux publics et l'Institut royal d'architecture du Canada, on a recommandé l'établissement d'un conseil composé d'un fonctionnaire supérieur du ministère des Affaires extérieures, qui remplirait les fonctions de président, de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics et de trois architectes désignés par l'Institut royal d'architecture du Canada, ce conseil devant:

- a) fournir au Ministère les noms d'un ou de plusieurs architectes canadiens des mieux qualifiés, à son avis, pour tracer les plans de tel ou tel édifice à l'étranger;
- b) étudier les dessins et les plans préparés pour chaque projet de construction et en commenter la qualité architecturale, la convenance et la valeur;
- c) soumettre ses rapports et ses recommandations au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lorsque les avis sont partagés, faire connaître les vues de la majorité et celles de la minorité, afin que le Ministère les étudie.

Je saisis cette occasion pour remercier publiquement l'Institut royal d'architecture de sa très généreuse collaboration.

En vue de fournir des peintures aux missions à l'étranger, le ministère des Affaires extérieures a reçu la collaboration de la Galerie nationale du Canada, qui tiendra une exposition privée des travaux de quelque soixante peintres canadiens dont certaines œuvres pourraient être choisies comme étant appropriées et acquises pour être placées dans les résidences des ambassades du Canada à l'étranger. Les peintres en question représentent tout le Canada et on ne pouvait, par conséquent, à cause de la distance, visiter individuellement leur studio pour faire un choix préalable. C'est pourquoi on a eu l'idée d'inviter les artistes intéressés à envoyer leurs peintures à Ottawa pour qu'elles soient examinées.

La liste définitive des artistes a été approuvée conjointement par le ministère des Affaires extérieures et par la Galerie nationale du Canada. Les artistes ont été informés, dans les lettres d'invitation, que le Ministère désirait choisir et acheter des peintures traduisant la vie et l'aspect du Canada et appartenant aux catégories suivantes: paysages, scènes de rue, intérieurs, natures mortes, peintures de genre de toutes sortes.

Toutes les peintures devront parvenir à la Galerie nationale avant le 10 octobre 1958. Les décisions touchant l'achat seront prises à la fin d'octobre.

Avant de passer à certaines observations d'ordre général au sujet de l'aide à l'étranger, j'aimerais aborder en particulier, à ce sujet, une question à laquelle le Comité s'est montré, l'an dernier, considérablement intéressé. Vous vous rappelez peut-être qu'en discutant de la contribution du Canada au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité s'est montré inquiet des résultats obtenus à la suite des efforts tentés pour réduire le nombre des réfugiés qui sont encore dans les camps en Europe. Les derniers rapports sont plus encourageants que les renseignements que vous avez obtenus l'an dernier et vous désirez peut-être, par conséquent, entendre parler des progrès accomplis récemment en vue de la solution de ce problème de longue date.

Le programme du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, ordinairement appelé UNREF, a été institué par une résolution de l'assemblée générale des Nations Unies, en 1954, et il embrasse une période de quatre ans. Il autorise le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à recueillir des fonds en vue d'obtenir la solution permanente des cas de réfugiés qui relèvent de son mandat. A ce moment-là, le chiffre d'après-guerre de 2.2 millions de réfugiés en Europe avait diminué, par suite de l'émigration, du rétablissement dans le pays donnant asile, ou par le retour volontaire aux pays d'origine, à environ 350,000, dont 87,000 personnes vivaient encore dans les camps. L'Organisation internationale pour les réfugiés, institution spécialisée qui avait été établie en 1946 pour s'occuper des problèmes des réfugiés, avait cessé d'exister en 1952.

Aujourd'hui, après quatre années d'application du programme de l'UNREF, la population des camps a diminué à 30,000 personnes. On estime que le 31 décembre 1958, date d'expiration de l'actuel programme de l'UNREF, il y aura encore dans les camps quelque 17,600 réfugiés non encore établis. Le groupe comprendra un grand nombre de sujets âgés, malades ou impossibles à rétablir, pour lesquels il est difficile de prendre des dispositions permanentes.

Ces chiffres ne comprennent pas les réfugiés venus récemment de la Hongrie et dont on s'occupe séparément. Des 183,000 réfugiés qui ont fui la Hongrie à l'automne de 1956, quelque 19,000 sont encore en Autriche; dix milliers d'entre eux peuvent peut-être s'intégrer à ce pays. Un groupe de 1,200 Hongrois non établis demeurent en Italie. En plus d'un crédit d'un million de dollars, voté au Parlement canadien pour secourir les Hongrois, le Canada a contribué

au programme en acceptant plus de 36,000 réfugiés hongrois. La décision qu'a récemment prise le Canada d'accepter également 700 réfugiés hongrois venant de la Yougoslavie, a aidé à résoudre complètement dans ce pays le problème des réfugiés hongrois.

Relativement au programme régulier s'appliquant aux réfugiés, le Canada a versé une contribution de 18.8 millions de dollars à l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) avant que celle-ci ne se dispersât, et \$610,000 à l'égard du programme de l'UNREF, de 1954 à 1958. En novembre, l'an dernier, le Canada a annoncé qu'il avait l'intention, s'il obtenait l'assentiment du Parlement, de verser en 1958, à l'égard du programme de l'UNREF, une somme additionnelle de \$200,000. Cette somme est comprise dans le budget principal. Des contributions s'élevant globalement à environ 3.3 millions de dollars ont été promises pour 1958 par douze gouvernements.

Comme le programme de l'UNREF se terminera bientôt, l'assemblée générale a adopté, à sa dernière session, une résolution (proposée par le Canada conjointement avec d'autres) priant le haut commissaire d'intensifier les efforts qu'il déploie, dans les cadres du programme de l'UNREF, pour régler de façon permanente le maximum de cas de réfugiés restés dans les camps, afin d'achever les projets actuellement en voie de réalisation, et l'autorisant à faire appel aux gouvernements pour recueillir les fonds supplémentaires requis pour fermer les camps de réfugiés.

Le haut commissaire estime qu'il faudrait encore 7 millions et demi de dollars pour répondre aux exigences de la résolution. Si les gouvernements accèdent à brève échéance à sa demande de contributions plus élevées, il espère que les camps pourront être définitivement fermés à la fin de 1960, et qu'ainsi se trouvera réalisé un des points les plus urgents et les plus coûteux de son mandat.

Au cours des observations que je ferai sur l'aide à l'étranger prévue dans divers crédits du ministère des Affaires extérieures, je parlerai d'abord de la contribution du Canada aux travaux d'assistance des Nations Unies, même si certaines initiatives pouvant être considérées comme travaux d'assistance sont lancées par les institutions spécialisées des Nations Unies, qui en font les frais à même leurs propres budgets (auxquels le Canada contribue), les travaux d'assistance les plus importants qu'accomplissent les Nations Unies s'effectuent en vertu de ce qu'on appelle le programme élargi d'assistance technique. Ce programme est financé au moyen de contributions annuelles et volontaires des États membres, distinctes de la cotisation versée aux budgets annuels. Le Canada vient au deuxième rang des pays contributeurs au plan élargi d'assistance technique par l'importance *per capita* de ses contributions, et il n'est dépassé que par le Danemark. La contribution du Canada pour l'année courante est assurée par le crédit 96, s'élevant à deux millions de dollars (É.-U.).

Je pourrais ajouter que le programme élargi est dirigé et coordonné par le Conseil d'assistance technique. Ce conseil attribue les sommes pour lesquelles contribuent volontairement les gouvernements, lesquelles s'élèvent actuellement à environ 30 millions de dollars par année, aux divers programmes d'assistance proposés par les différents pays et qui sont réalisés par les diverses institutions spécialisées dans les domaines particuliers de leur compétence. La fonction du Conseil est de prévenir le double emploi et le chevauchement des travaux d'assistance des diverses institutions. Ce contrôle permet d'employer les fonds versés par les États membres de façon à répondre aux besoins les plus urgents de chacun des gouvernements bénéficiaires.

Je dois aussi rappeler au Comité que la délégation canadienne à l'Assemblée générale, il y a deux ans, a été autorisée à déclarer que si le programme continuait à fonctionner de façon satisfaisante, les Nations Unies pouvaient

attendre du Canada une contribution du même ordre que celle de l'année courante, soit 2 millions de dollars. Au cours de la douzième session de l'Assemblée générale, l'an dernier, la somme de 2 millions a été promise pour l'année financière suivante. Le crédit 96 vise à obtenir du Parlement l'autorisation voulue pour tenir cette promesse de la délégation canadienne. Je crois superflu d'insister auprès du Comité sur l'utilité et la valeur des programmes d'assistance technique des Nations Unies. Ils contribuent considérablement au bien-être international et à la hausse des niveaux de vie dans les pays sous-développés et le fait est largement connu et admis.

Avant de clore le sujet des travaux d'assistance technique des Nations Unies, j'aimerais mentionner la proposition tendant à établir un fonds spécial des Nations Unies destiné à accroître les travaux d'assistance de l'organisme. Je dois signaler que la décision d'établir ce fonds a été prise par la douzième assemblée générale. Comme on l'a expliqué au cours de la dernière série de réunions de ce comité, le représentant du Canada a laissé entendre, au cours de la douzième session de l'assemblée générale des Nations Unies, que si les dispositions touchant l'organisation et l'administration du fonds étaient satisfaisantes, et que si les propositions, telles qu'elles ont été acceptées en définitive par les Nations Unies, trouvaient un fort appui au sein de la communauté internationale, le Canada songerait à verser une contribution convenable. Lors de l'adoption de la résolution visant à établir le fonds, le Canada a naturellement appuyé la résolution. Une commission préliminaire fut établie pour formuler des recommandations au sujet de l'organisation et du financement du fonds spécial et pour délimiter précisément la sphère d'activité de ce dernier.

Le Canada a été élu membre de la commission; celle-ci a siégé pendant une période de cinq semaines, aux mois de mars et d'avril de cette année; son rapport, adressé aux Nations Unies, est actuellement à l'étude au Conseil économique et social, dont la 26^e session est en cours à Genève. Le Conseil économique et social présentera ses vues, sur les travaux de la commission préliminaire, à la treizième assemblée générale, qui aura lieu l'automne prochain; il est probable que le Canada devra alors préciser l'étendue de toute contribution qu'il fera. Je donne cette explication, monsieur le président, simplement pour que les membres du Comité qui se sont intéressés à la question lors des dernières séances, comprennent pourquoi il n'est pas encore nécessaire qu'un article figure à cette fin dans le budget. Nous prévoyons que si le Canada décide de contribuer, la contribution figurera dans le budget principal de la prochaine année financière.

Si je puis maintenant, monsieur le président, aborder le sujet de l'aide que fournit le Canada hors du cadre des Nations Unies, je dirai qu'il y a dans le budget nombre d'articles qui se rattachent à cette activité. Le crédit 104 demande l'autorisation de verser une autre contribution de 35 millions de dollars au fonds canadien du Plan de Colombo. Le crédit 110 demande l'autorisation de fournir \$135,000 pour l'assistance technique aux Antilles et à Ghana. Le crédit 111 demande 10 millions de dollars pour subvenir à l'achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan, en vue de soulager la disette de denrées alimentaires. Le crédit 502 (apparaissant sous la rubrique Prêts, placements et avances, à la page 89 du budget principal), demande l'autorisation d'accorder aux pays du plan Colombo des prêts spéciaux permettant de financer l'achat de blé et de farine du Canada, pour ajouter à l'aide économique accordée aux termes du plan de Colombo. Dans le budget supplémentaire, le crédit 549 demande l'autorisation de verser une contribution de \$1,475,000 au programme d'aide aux Antilles et le crédit 545 contribution que le crédit de 3 millions de dollars soit renouvelé pour l'achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan, en vue de soulager la disette de denrées alimentaires.

Les membres du Comité constateront, en parcourant ce tableau, que le programme canadien d'assistance a été élargi et s'étendra à deux nouveaux pays, Ghana et les Antilles, et que des mesures sont prises pour fournir certaines quantités de blé et de farine du Canada aux pays du plan Colombo, à titre de prêts ou de subventions, pour les aider à satisfaire leurs besoins immédiats. Je ferai quelques brèves remarques sur chacun de ces divers programmes.

L'année dernière, le programme du plan de Colombo visait principalement à réaliser un certain nombre d'importantes entreprises à longue portée que nous avons commencées dans plusieurs pays, particulièrement en Inde, au Pakistan et à Ceylan, et auxquelles la plus grande partie de l'aide du Canada, en vertu du plan de Colombo, est assignée. Dans le cas de l'Inde, la fourniture de métaux industriels, de blé et de traverses de chemin de fer, marchandises qui aident l'économie de l'Inde à se maintenir et qui fournissent à ce pays une assistance immédiate pour subvenir à ses dépenses en devises étrangères, est maintenant un des aspects importants du programme. Les grandes lignes de notre programme relatif au plan Colombo ont été tracées assez tôt au cours de l'histoire du plan, lorsque nous avons décidé d'entreprendre dans divers pays un certain nombre de travaux tels que la réalisation à Ceylan de levés aériens considérables, la contribution au Pakistan et en Inde d'usines thermo-électriques et hydro-électriques et de lignes de transmission, et l'assistance aux services de transport. L'achèvement de la plupart de ces entreprises demande beaucoup de temps, et bien que certaines entreprises soient terminées et aient été officiellement remises aux mains des pays bénéficiaires, nos principaux efforts et la plupart des fonds mis en disponibilité doivent encore être consacrés à l'achèvement des principales entreprises que nous avons commencées.

En même temps, notre programme d'assistance technique, c'est-à-dire le programme en vertu duquel nous fournissons des spécialistes aux pays sous-développés et formons leur personnel au Canada, lequel est aussi financé au moyen des crédits votés pour le plan de Colombo, a continué de se développer au cours de l'année dernière et il a absorbé environ un million et demi sur les dépenses de la caisse.

Monsieur le président, le premier ministre, le ministre et le ministre par intérim du Ministère ont prononcé un certain nombre d'exposés sur l'attribution, par le gouvernement canadien, de fonds du plan de Colombo pour des entreprises et des achats déterminés dans la région du plan de Colombo. A mesure que des accords ont été conclus, au cours de l'an dernier, avec les gouvernements des pays bénéficiaires, sur les principales entreprises et les principales propositions, la Chambre en a été saisie. Il importe peu, sans doute, que je récapitule les renseignements déjà donnés. Et je ne suis pas non plus en mesure de commenter en détail, en ce moment, la répartition entre les divers pays du plan de Colombo de la somme de 35 millions de dollars qui est prévue au crédit. La répartition dépend, il va sans dire, des propositions qui nous sont faites par les gouvernements bénéficiaires. Des échanges de vues sont actuellement en cours entre nous-mêmes, nos missions à l'extérieur et les représentants des gouvernements bénéficiaires au sujet de la façon dont les fonds disponibles peuvent être dépensés. Il s'agirait peu que je m'étende sur le sujet avant que les délibérations soient plus avancées.

Dans le passé, monsieur le président; le Comité avait l'habitude de prier les représentants du ministère du Commerce chargés du détail de l'administration des entreprises poursuivies en vertu de notre plan de Colombo, de

donner de plus amples renseignements sur les entreprises existantes. L'administrateur suppléant de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce, M. Rosenthal, pourra être entendu si le Comité désire des renseignements à ce sujet.

Je parlerai maintenant des divers crédits destinés à fournir du blé et de la farine aux pays du plan de Colombo. Ces crédits ont antérieurement été expliqués avec force détail à la Chambre. Il suffira peut-être que je mentionne à ce stade que les montants qui figurent dans les prévisions de dépenses principales et les prévisions de dépenses supplémentaires sont les soldes de fonds qui n'ont pas été employés dans la dernière année financière. On avait proposé, l'an dernier, d'attribuer 15 millions de dollars à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan pour des dons de blé et de farine destinés à soulager la disette de denrées alimentaires. Le blé et la farine qu'on a pu expédier au cours de l'année financière ne représentaient pas une valeur de 15 millions de dollars; par conséquent, le budget de cette année demande une autorisation relativement au solde. Quant à la somme de 10 millions qui est disponible pour des prêts facilitant l'achat de blé et de farine, les membres du Comité se souviennent que le ministre du Commerce a fait en Chambre, le 8 janvier dernier, une déclaration selon laquelle le Gouvernement était disposé à consentir des prêts aux pays du plan de Colombo jusqu'à concurrence de 35 millions de dollars. Par la suite, il a conclu avec l'Inde un accord suivant lequel ce pays se prévaudrait de 25 millions sur le crédit ouvert. L'article du budget principal s'élevant à 10 millions représente le solde, sur la somme de 35 millions, pour lequel le Gouvernement se proposait de demander une autorisation. Évidemment, il n'est pas à propos que je fasse des commentaires sur les négociations qui peuvent être en cours entre le Canada et d'autres pays à l'heure présente, en vue d'employer en tout ou en partie le solde de 10 millions restant du crédit ouvert. Si nous en arrivons à un accord avec nos amis du plan de Colombo sur l'emploi de ces fonds, je suppose que le ministre appellera l'attention de la Chambre des communes sur les dispositions prises.

Si nous passons maintenant aux Antilles et à Ghana, je ne puis guère ajouter aux renseignements qui ont déjà été donnés aux députés en diverses occasions. L'an dernier, nous avons demandé l'autorisation de prendre des dispositions provisoires d'assistance technique relativement à Ghana et aux Antilles. Ces deux pays semblent être particulièrement attirés à profiter des ressources du Canada. Ghana est un pays nouveau du Commonwealth et le premier pays indépendant du Commonwealth à population de couleur à émerger en Afrique. La Fédération des Antilles, alors qu'elle n'était encore qu'une colonie, a fait les premiers pas vers l'indépendance complète. La mesure a semblé une occasion favorable pour élaborer des dispositions permettant d'offrir de l'aide à la population d'un groupe d'îles qui ont établi des liens étroits avec le Canada. Ces dispositions provisoires nous ont permis de satisfaire immédiatement des demandes de ces pays et d'y envoyer des spécialistes canadiens, et nous sommes maintenant en voie d'établir ces dispositions d'assistance sur une base plus durable.

Le crédit de \$135,000, accordé pour l'assistance technique aux Antilles et à Ghana, représente, naturellement, le solde non requis en 1957-1958. Les membres du Comité se rappellent sans doute que l'année financière était assez avancée, quand ce programme a d'abord été institué et que, de fait, très peu de dépenses étaient possibles. J'imagine qu'au cours de la présente année, le gros de cet argent, disponible en vertu des arrangements provisoires, sera de fait, utilisé pour les dépenses au Ghana et que le volume croissant de nos engagements envers la Fédération des Antilles sera couvert uniquement par le crédit voté pour les Antilles. Les membres du Comité remarqueront qu'il est dit clairement, dans le détail du budget, que le crédit de \$1,475,000 est

destiné à couvrir des engagements contractés à trois fins distinctes, au cours de l'année courante: premièrement, mettre en marche un programme d'assistance économique ou financière, la majeure partie de cette aide étant destinée, naturellement, à procurer un navire pour le service de transport entre les îles; deuxièmement, couvrir les frais d'assistance technique, c'est-à-dire de l'envoi de spécialistes canadiens et de la formation d'Antillais au Canada; troisièmement, aider les Antilles à acquitter le coût d'un film sur la Fédération, qui a été tourné à la demande des Antilles par notre Office national du film. Ces articles s'expliquent d'eux-mêmes, en somme, monsieur le président, mais je pourrais peut-être appeler l'attention des membres du Comité sur le fait que le ministre a présenté, en réponse à une interpellation du député de Montréal-Laurier, un exposé détaillé du progrès réalisé à la suite de la proposition de donner un navire aux Antilles. La réponse paraît dans le hansard du 17 juin. Les différents travaux que comporte le projet, comme le savent sans doute les honorables députés, seront accomplis par le ministère des Transports, sous la direction et l'administration générale de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce, qui est chargée d'administrer tous nos projets d'assistance.

Monsieur le président, j'ai essayé d'indiquer brièvement les grandes lignes des travaux d'assistance du Canada, en tant que le sujet se rattache aux prévisions de dépenses de mon ministère. Les hauts fonctionnaires du ministère du Commerce et du ministère des Affaires extérieures, il va sans dire, seront à la disposition du Comité pour répondre aux questions qu'on pourra poser sur ces sujets, et particulièrement sur les diverses entreprises des différents pays auxquelles les membres du Comité peuvent particulièrement s'intéresser. Je terminerai, monsieur le président, en mettant à la disposition du Comité deux documents qui montrent sommairement quels sont le volume et la destination de l'aide accordée par le Canada. Le premier est un court tableau indiquant l'ensemble de l'assistance, sous toutes ses formes, accordée par le Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le second est une compilation de l'aide accordée à divers pays depuis 1954, préparée pour être présentée aux Nations Unies. C'est le texte révisé d'un document qui a été remis au Comité l'en dernier. Il y a suffisamment d'exemplaires pour en remettre à tous les membres du Comité.

Pour compléter la documentation relative aux prévisions de dépenses principales, j'aimerais faire circuler un autre document, qui contient des renseignements préparés à l'intention des membres de ce Comité. Le document comprend deux parties: une comparaison entre les prévisions de 1958-1959 et celles de 1957-1958 et une explication de tous les changements importants, puis une série d'annexes comparant les prévisions de 1958-1959 avec les dépenses prévues pour 1957-1958 et les dépenses effectivement faites en 1956-1957.

Le PRÉSIDENT: Est-il convenu que ces documents seront imprimés en appendice aux délibérations d'aujourd'hui?

(Assentiment.)

(Voir Appendice A.)

M. CRESTOHL: Tandis qu'on fait circuler les documents, je rappellerai que le Ministère devait, si je ne me trompe, faire aussi distribuer le rapport relatif à la mort du colonel Flint.

M. LÉGER: Oui. Comme vous l'avez fait entendre, monsieur le président, quelques questions sont demeurées sans réponse lors de la dernière réunion, et parmi elles se trouvait la question dont parle M. Crestohl. Si vous me le permettez, je puis donner des explications sur ces questions demeurées en suspens.

La première question a été posée par le docteur Vivian, qui a demandé quelles sont les considérations financières qui entourent la fondation d'un nouveau poste à Téhéran et la désignation de chefs de mission à Tel Aviv et à Beirout.

Par suite de l'avis qu'a récemment donné le premier ministre de la fondation d'une mission diplomatique à Téhéran et de la désignation de chefs de mission à Beirout et à Tel Aviv, où le Canada était jusqu'ici représenté par la double accréditation de nos ambassadeurs au Caire et à Athènes respectivement, des besoins financiers supplémentaires naîtront pour le reste de la présente année financière et au cours de l'année financière 1959-1960. En conséquence de ces nouveaux engagements, qui débordent les cadres des prévisions contenues dans le budget que nous étudions présentement, tant en matière de fonds que de personnel, nos frais d'administration à l'extérieur augmenteront comme suit:

Administration	\$190,585	par année
		pendant la
Immobilisations	\$ 66,025	première année
		complète

Pour le reste de l'année financière, les augmentations de dépenses prévues sont les suivantes:

Administration	\$79,400
Immobilisations	\$40,000

Sur ces frais prévus, le nouveau poste de Téhéran absorbera, annuellement, \$130,000 pour l'administration et \$30,000 en immobilisations. Les besoins immédiats, depuis l'établissement de la mission jusqu'à la fin de la présente année financière sont évalués, pour l'administration, à \$54,100, et pour les immobilisations à \$25,000. Il se manifesterait aussi dans le crédit d'administration du Ministère, une augmentation annuelle de \$35,000, relativement à l'ouverture de la nouvelle mission, ce montant consistant surtout en dépenses pour les communications, le service de courrier et les frais de voyage et de déplacement. Pour le reste de l'année financière, le crédit d'administration centrale du Ministère devra absorber environ \$20,000 de frais en conséquence de l'ouverture du nouveau poste.

Les chiffres qui s'appliquent à Téhéran représentent une approximation assez générale, les frais de logement et d'ameublement étant difficiles à déterminer avant que l'équipe de reconnaissance que nous enverrons très prochainement soit arrivée à la mission.

On a posé une autre question, sur les réfugiés de la Palestine, que j'avais mentionnés. Il s'agissait de savoir si le rétablissement des réfugiés palestiniens en Syrie avait été touché par l'union de la Syrie et de l'Égypte et la formation de la République arabe unie, car à cause de facteurs économiques et une population locale relativement peu dense, les 92,000 réfugiés en Syrie ont pu être assimilés dans leur entourage dans une plus grande mesure que ceux qui se sont réfugiés au Liban, en Jordanie et dans la bande du territoire de Gaza; en Jordanie, et en particulier dans la bande du territoire de Gaza, les réfugiés sont si nombreux par rapport à la population locale que presque aucun progrès n'a été réalisé. L'attitude officielle des quatre gouvernements qui se sont constitués les hôtes des réfugiés, a toutefois été semblable à l'égard de ceux-ci, sauf qu'en Jordanie les réfugiés se sont vu accorder la citoyenneté jordanienne.

Dans les quatre régions, comme le disait le directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans son dernier rapport, "le désir qu'ont les réfugiés d'être rapatriés et leur

opposition au rétablissement permanent sont indomptables". Selon les renseignements que nous possédons, la formation de la République arabe unie n'a apporté aucun changement à la situation des réfugiés, soit en Syrie, soit dans le territoire sous la domination de l'Égypte.

La troisième question concerne la Commission d'Indochine. La question a été posée par M. Martin, je crois. Les événements en Indochine, au cours de l'année dernière, ont permis aux trois commissions internationales d'effectuer une certaine réduction de personnel. Les Canadiens actuellement stationnés dans la région sont maintenant au nombre de 94, y compris 75 militaires et 19 membres du ministère des Affaires extérieures.

La Commission du Vietnam emploie la majeure partie du contingent canadien. Celui-ci comprend 63 militaires et 14 membres du ministère des Affaires extérieures.

Au Laos, la totalité de la délégation canadienne sera en mesure de se retirer dans un très proche avenir.

Aucune équipe n'est stationnée hors de la capitale de Phnom Penh. L'effectif actuel du Canada est de 7 et comprend 4 militaires et 3 membres du ministère des Affaires extérieures. Nous espérons que le mode de retrait du Laos pourra devenir applicable pour la Commission du Cambodge.

Si le retrait du Laos et du Cambodge a lieu, les délégations d'Indochine se trouveront réduites de 17 militaires canadiens. Il est aussi possible, même si la Commission du Vietnam demeure sur les lieux, que des réductions de son personnel soient effectuées, à condition que la situation ne se gâte pas.

Une autre question a été posée par M. Richard sur la Convention mondiale du droit d'auteur. Je pense que la question était celle-ci: le Gouvernement a-t-il manifesté son sentiment ou pris position au sujet du Traité mondial du droit d'auteur?

Je présume que M. Richard songeait à la Convention universelle du droit d'auteur qui a été signée le 6 septembre 1952, à Genève.

Bien qu'il fût l'un des 86 pays signataires de la Convention, en 1952, le Canada n'a pris de mesures pour la ratifier, parce que l'on attendait de connaître les constatations faites par la Commission royale chargée d'enquêter sur les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels.

Comme vous le savez, le rapport de la Commission sur le droit d'auteur a été présenté au Parlement et sera étudié en temps opportun. Comme toute suite donnée à la Convention dépendra du Secrétaire d'État, il y aurait peut-être lieu d'adresser à ce dernier les autres questions qui pourraient éventuellement se poser à cet égard.

On a aussi posé une série de questions sur les réclamations du Canada en Pologne et sur les biens polonais retenus par le séquestre canadien.

Suivant nos dossiers, nous avons 200 réclamations provenant de résidents du Canada et s'élevant à environ 22 millions de dollars, lesquelles résultent en général des mesures de nationalisation prises après la Deuxième Guerre mondiale. Un grand nombre des réclamants, toutefois, ne remplissent pas les conditions posées pour que le gouvernement canadien embrasse leur cause en vertu des dispositions appropriées du droit international, puisqu'ils n'étaient pas sujets canadiens au moment de la perte de leurs biens ou des dommages que ces derniers ont subis.

Selon le droit international, l'État a droit de faire des revendications diplomatiques au sujet des réclamations des seules personnes qui étaient des résidents, à la fois à la date où leurs propriétés ont été endommagées ou perdues et à la date où ces personnes ont présenté leur réclamation.

Au sujet de ces réclamations, le gouvernement polonais avait laissé entendre que le règlement des réclamations quant à l'expropriation des biens ne pouvait être garanti que si le gouvernement canadien était prêt à conclure avec la Pologne des accords bilatéraux de commerce établissant des niveaux déterminés de commerce dans les deux sens.

En 1956, il a été décidé que le Canada ne devrait pas être partie à des accords de cette nature, ceux-ci étant contraires à sa ligne de conduite en matière de commerce.

J'en arrive à la question posée par M. Crestohl au sujet du colonel Flint. L'Organisation de la surveillance de la trêve des Nations Unies a publié deux rapports sur les circonstances qui ont entouré la mort du colonel Flint, survenue le 26 mai. Le premier de ces documents (S4030) a été mis en circulation par le secrétaire général le 17 juin 1958, et le deuxième addendum, le document S4030 (Addendum 1) l'a été le 28 juillet.

Le rapport principal discute les détails réels de l'incident qui coûta la vie au colonel Flint et décrit aussi les événements antérieurs à l'incident. Les trois principales conclusions de ce document volumineux pourraient être résumées brièvement comme il suit:

- a) Le colonel Flint "fut probablement atteint d'une balle tirée d'un territoire dominé par la Jordanie", bien que la possibilité éloignée d'un ricochet ait pu exister.
- b) La patrouille par la police d'Israël des régions du mont Scopus, habitées ou cultivées par les Arabes, a donné lieu à des contacts et à des conflits évitables.
- c) Si chaque côté abandonnait la mise en œuvre, ou l'exploitation des régions disputées du mont Scopus—le colonel Flint fut tué dans une région disputée,—les présentations à la souveraineté pourraient être laissées en suspens pour le présent et la tension s'en trouverait peut-être allégée.

Évidemment, il s'agit ici seulement d'un sommaire approximatif et les membres du Comité désireront peut-être lire le document en entier afin d'avoir une idée plus juste de la situation et des conclusions de l'UNTSO.

L'addenda du 28 juillet est divisé en deux parties. La première affirme que, conformément à une épreuve balistique, "la balle qui tua le colonel Flint provenait d'un coup direct", et non d'un ricochet, et qu'il y a donc "lieu de considérer comme établi que le lieutenant colonel Flint fut atteint d'un coup de feu tiré d'un territoire dominé par la Jordanie".

La seconde partie se rapporte aux efforts des représentants des Nations Unies en vue d'obtenir la réouverture du "seul chemin carrossable disponible conduisant au village arabe d'Issawiya dans la région du mont Scopus, chemin qui fut fermé par les autorités d'Israël le premier juin (à la suite de l'incident dans lequel le colonel Flint fut tué); cette décision, d'après le rapport, "ajouta à la gravité d'une situation déjà tendue et nécessita une rectification immédiate". Le chemin a été rouvert de jour à partir du 23 juin; M. Hammarskjöld a porté depuis à l'attention du gouvernement d'Israël les vues des représentants des Nations Unies à savoir que "l'interdiction tacite d'utiliser le chemin de nuit comportait en soi des risques de futurs incidents et de futures provocations."

Le premier de ces deux documents, en particulier, est très long (quelque 48 pages dactylographiées à double interligne), et je n'entends pas proposer de les faire imprimer au compte rendu officiel, mais je les laisserai ici au cas où des membres voudraient les consulter à leur discrétion.

Le PRÉSIDENT: Quel est le désir du Comité en ce qui regarde le rapport volumineux dont il est question?

M. CRESTOHL: Il est de notre désir de nous conformer à la proposition du sous-secrétaire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous sommes tous redevables au sous-secrétaire des amples explications qu'il a apportées aux diverses questions discutées lors des rencontres précédentes.

Merci.

M. LÉGER: Monsieur le président, nous sommes maintenant à la disposition du Comité afin d'essayer de répondre à n'importe quelle question?

M. CRESTOHL: Monsieur le président, il me semble que j'avais posé une autre question. Je l'ai posée au premier ministre à la session. Je n'avais pas d'exemplaire du *hansard* et par souci de clarté je tiens à répéter cette question puisqu'on se demandait si la réponse relevait du ministère des Affaires extérieures ou du secrétaire d'État.

M. JONES: Monsieur le président, il s'agit là d'une question qui a été posée au premier ministre.

M. CRESTOHL: En effet, j'ai posé la question au premier ministre.

M. JONES: Y a-t-il répondu depuis?

M. CRESTOHL: Il a dit qu'il y répondrait à une date ultérieure.

M. JONES: Est-ce qu'il y a répondu depuis?

M. CRESTOHL: Non, pas encore.

M. JONES: Alors, à mon avis, monsieur le président, il ne s'agit pas là d'un sujet qui devrait être abordé devant ce Comité mais bien d'un sujet qui devrait être traité en chambre à l'appel de l'ordre du jour comme d'habitude.

M. CRESTOHL: Je crains que notre honorable collègue ne saisisse mal la portée de ma question. Je voulais m'assurer si cela tombe sous la juridiction des Affaires extérieures ou du Secrétariat d'État.

M. JONES: Mais la question a déjà été posée au premier ministre et je présume qu'il y répondra en temps et lieu. Le lieu où il peut chercher la réponse est au feuillet de la façon habituelle et non au Comité des affaires extérieures.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, M. Crestohl veut élucider si la question relève des Affaires extérieures ou du secrétariat d'État. En ce cas, je le crois dans les règles; mais s'il demande une réponse avant que le premier ministre ait répondu, je trouve cette demande irrégulière.

M. CRESTOHL: Je ne demanderai pas une réponse. Je ne sais à quel ministère m'adresser.

M. JONES: Vous avez déjà dit avoir posé la question au premier ministre et dans un cas de ce genre la réponse à une question posée au premier ministre peut venir de lui, peu importe qu'elle relève d'un ministère ou d'un autre, à moins que l'un des ministres du cabinet en cause ne désire y répondre. A mon avis, le Comité ne doit pas remplacer le feuillet.

M. CRESTOHL: En ce cas, monsieur le président, je pose la question au sous-secrétaire. Peut-il me dire si une question comme la mienne tombe sous la juridiction de son ministère?

M. JONES: Je soutiens toujours, monsieur le président, que cette question est irrégulière.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, un membre a le droit de poser des questions. Beaucoup de questions posées ici l'avaient été plus tôt à l'appel de l'ordre du jour.

M. JONES: Alors, qu'elle est la question?

M. CRESTOHL: Je la lirai.

M. JONES: Lisez-la donc.

M. CRESTOHL: J'allais la lire quand j'ai été interrompu. Monsieur le président, voici la question: A-t-on étudié à nouveau l'à-propos d'établir une ligne de conduite pour ce qui est de remettre aux ayants droit les biens hongrois, polonais et roumains confiés au séquestre, comme on l'a fait dans le cas des biens allemands, alors que des particuliers qui sont en état de prouver qu'ils ont été eux-mêmes victimes de la persécution nazie peuvent rentrer dans leurs droits de propriété?

M. VIVIAN: Monsieur le président, pour autant qu'il s'agisse ici d'une ligne de conduite, n'est-ce pas là une question qu'il faudrait adresser au secrétaire d'État?

Le PRÉSIDENT: Je suis porté à me rallier aux vues du docteur Vivian.

M. MARTIN: Mais il s'agit de savoir si oui ou non le gouvernement a décidé de sa ligne de conduite. Dans l'affirmative, il y aurait lieu de répondre à la question. Peut-être pourrait-on savoir si une déclaration de principe a été formulée à ce sujet?

M. LÉGER: Ma réponse à cette question est non; je l'ignore.

M. CRESTOHL: Vous ne savez pas s'il y a eu une déclaration de principe au sujet des biens détenus par le séquestre en de telles circonstances?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, au sujet de la question que M. Crestohl a posée au premier ministre, la réponse de ce dernier définira la ligne de conduite à suivre.

M. JONES: La question qu'il pose maintenant se différencie complètement de celle qu'il disait vouloir demander il y a quelques instants. Il soulève maintenant une question de principe. A mon avis, si nous nous lançons dans une telle discussion, il en résultera seulement une perte de temps du Comité. Je soutiens que cette question ne devrait pas être posée ici.

Le PRÉSIDENT: Il serait bon de noter que le sous-secrétaire a déclaré qu'il n'était pas au courant de la ligne de conduite déterminée en l'occurrence et, conséquemment, qu'il ne peut répondre à la question.

M. CRESTOHL: Cela est une réponse.

M. MCGEE: Selon mon interprétation des règles relatives à l'appel de l'ordre du jour, ainsi que le président de la Chambre les a fréquemment expliquées, n'importe quel député peut poser une question, mais il n'a pas nécessairement droit à une réponse. Il s'agit ici du même état de choses. Mais quand les crédits sont soumis à un Comité, le Comité peut insister sur une réponse avant de les approuver.

M. CRESTOHL: Il s'agit ici d'une question que j'ai posée au premier ministre et qui est demeurée sans réponse. C'est pourquoi une réponse de la part du sous-secrétaire d'État pourrait, en quelque sorte, empêcher le premier ministre de répondre. Je saisis la portée de l'objection soulevée et j'en reconnais la validité. Je veux simplement savoir à qui je devrai m'adresser.

M. JONES: Monsieur le président, je crois que cette question est hors de propos. En réalité M. Crestohl demande une réponse à une question qu'il a posée à la Chambre. Qu'il se lève demain à l'appel de l'ordre du jour et demande une réponse.

M. CRESTOHL: J'ai posé ma question le 18 juin, et on n'y a pas encore répondu. Je désire éviter de l'embarras.

Le PRÉSIDENT: Je pense que l'affaire est réglée. Y-a-t-il d'autres questions?

M. HERRIDGE: Est-ce que vous traitez de la question générale d'administration?

Le PRÉSIDENT: Oui, et de la déclaration qui a été considérée comme lue et déposée par le sous-secrétaire d'État lundi.

M. HERRIDGE: Est-ce que tous les fonctionnaires et employés de votre ministère au Canada, sont des citoyens canadiens?

M. LÉGER: Je suis sûr, monsieur le président, que tous les employés ayant accès à des renseignements confidentiels sont canadiens.

M. HERRIDGE: En ce qui concerne les autres employés, votre ministère applique-t-il la préférence donnée aux vétérans par la loi du service civil?

M. LÉGER: La réponse est oui

M. HERRIDGE: Je remarque ici qu'on mentionne des résidences dans les chancelleries, dans certains cas dans le même édifice qui sert aux deux fins. A quel moment décide-t-on d'avoir les deux édifices? Est-ce en raison de l'importance de l'établissement?

M. LÉGER: Je crois qu'en général la question est celle-ci: il est préférable que les chancelleries soient dans le centre d'une ville, particulièrement en raison du commerce et des relations diplomatiques avec les autres chancelleries qui sont habituellement situées au centre d'une ville, comme c'est le cas à Ottawa.

Mais, si la résidence est située, disons, à l'équivalent de la promenade Island Park, à Ottawa, il ne serait pas nécessairement satisfaisant que la chancellerie s'y trouve aussi. De plus, les hommes d'affaires descendus dans des hôtels du centre de la ville, trouveraient incommode de se rendre aussi loin que cela.

Il y aurait un autre inconvénient dans le cas des solliciteurs ayant besoin d'un visa en hâte. Si nos bureaux se trouvaient très loin, cela compliquerait leur vie en quelque sorte. C'est pourquoi nous tâchons d'avoir habituellement nos bureaux, et conséquemment la chancellerie, au centre de la ville.

M. HERRIDGE: Je note le mémoire très intéressant au sujet du comité consultatif d'architectes qui conseille les autorités au sujet des édifices et des plans. Qui a le dernier mot quant à la dimension de l'édifice qui sera construit, et au plan?

M. LÉGER: Je demanderais à M. Matthews de répondre à la deuxième partie de votre question.

Quant à la première partie, concernant la dimension, je crois que le dernier mot appartient au Conseil du Trésor.

M. HERRIDGE: Je suppose que c'est limité par le Conseil du Trésor parce qu'il a les fonds?

M. W. D. MATTHEWS (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Comme il appert de l'exposé du sous-secrétaire, il s'agit là d'un sujet recommandé par le ministère. Il est présentement pris en considération.

Il me fait plaisir de dire que la première réaction fut favorable.

Mais la composition officielle du Comité, ses attributions en matière de finance, élément d'une très haute importance pour n'importe quelle construction, n'ont pas encore été déterminées, c'est pourquoi il est impossible de dire qui devra prendre l'ultime décision.

Toutefois la recommandation envoyée par notre ministère proposait que le comité se compose en partie de fonctionnaires du gouvernement et en partie de représentants de l'institut d'architecture, et, en plus, qu'il soit chargé de nommer un architecte en toute circonstance où il en faut un en plus de ceux qui sont employés par le gouvernement; et de juger de la qualité architecturale du plan.

Je crois que quelque chose sera fait en ce sens, mais il faudra encore un ou deux mois.

M. HERRIDGE: Juste une couple d'autres questions ayant trait aux véhicules dont on se sert outre-mer. Quelles sont les dispositions prises? Le ministère possède-t-il le véhicule, ou paie-t-il tant de mille pour l'usage d'un véhicule appartenant à un employé?

M. MATTHEWS: Une automobile appartenant au ministère est fournie au chef de la mission. De plus, dans à peu près tous les cas, il y a une automobile à toutes fins,—très souvent une camionnette,—qui sert aux légères tâches de transport comme aux tâches majeures. Celles-ci appartiennent au ministère et l'on pourvoit aux dépenses de fonctionnement. Il arrive très rarement de payer tant du mille pour l'emploi d'une automobile appartenant à un particulier. Bien sûr que plusieurs de nos fonctionnaires doivent posséder leur propre automobile, mais ils ne nous demandent pas de taux par mille.

M. HERRIDGE: Une autre question. Je remarque à la page 17 de l'exposé du sous-ministre, le passage suivant:

...On estime que le 31 décembre 1958, date d'expiration de l'actuel programme de l'UNREF, il y aura encore dans les camps quelque 17,000 réfugiés non encore rétablis. Le groupe comprendra un grand nombre de sujets âgés, malades ou impossibles à rétablir, pour lesquels il est difficile de prendre des dispositions permanentes.

Devant ce minimum irréductible de réfugiés âgés et malades et devant le nombre des autres réfugiés amenés au Canada dans les deux dernières années, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi ces pauvres gens sont admis à demeurer dans ces camps et pourquoi il ne nous est pas possible d'en prendre notre pourcentage.

Je crois que nous avons une responsabilité primordiale à leur endroit, vu qu'ils sont confinés dans ces camps depuis plusieurs années. Je crois qu'il est erroné de les refuser sur ces prétextes.

M. LÉGER: Il s'agit là en effet d'une situation tragique. Je n'oserais pas répondre à la question comme elle vient d'être posée. Je me permettrai cependant de faire observer qu'à tout prendre le gouvernement canadien a fait preuve de libéralité dans l'admission d'émigrants et de réfugiés, mais nous devons encore faire face à ce minimum irréductible qui est une responsabilité internationale.

M. JONES: Quelles discussions y a-t-il eues aux Nations Unies concernant l'assistance à ces 30,000 réfugiés?

M. LÉGER: Le haut commissaire est très actif en ce qui concerne les réfugiés. Même, je crois que lui ou son représentant viendra ici sous peu afin de discuter ce problème et d'autres questions s'y rapportant. Cette question fait l'objet permanent de discussions.

M. DINSDALE: M'en rapportant à la réponse du sous-secrétaire en ce qui concerne les réfugiés arabes, j'ai compris qu'il disait qu'il existe encore un haut degré de résistance de la part des réfugiés eux-mêmes au sujet du rétablissement. Ceci étant, combien de ces réfugiés arabes ont été rétablis dans les dernières années? Ces renseignements sont-ils disponibles?

M. LÉGER: Je crains qu'on m'ait pris mes notes.

Toute proportion gardée, je répondrai que le nombre des réfugiés arabes réellement rétablis est minime. Au début de l'opération, il y en avait tout près de 900,000 et il en reste encore plus de 900,000. J'estime qu'il aurait pu y en avoir d'environ 50,000 à 100,000 de rétablis.

M. DINSDALE: Ce nombre représenterait-il ceux qui se sont rétablis volontairement ou s'agit-il de ceux qui ont été rétablis sous le coup de la persuasion?

M. LÉGER: Je crois qu'il s'agirait de volontaires.

M. DINSDALE: J'ai remarqué récemment un commentaire voulant que l'appui financier apporté à ces réfugiés arabes de la part des nations qui adhèrent aux Nations Unies diminue. Je crois que les contributions présentes sont de 7 millions de dollars et que le coût réel est de 15 millions. Vu ce problème financier, peut-on dire que les Nations Unies pressent le mouvement afin de persuader ces réfugiés à se rétablir et d'aider à leur rétablissement ou s'agit-il d'une situation plus ou moins stagnante?

M. LÉGER: Monsieur le président, la situation est assez stagnante. Il me semble que la difficulté, qui nous a été expliquée l'an dernier par le directeur général de cette opération, M. Labouisse, réside dans le fait que les pays participeraient volontiers à un projet de rétablissement, et même, augmenteraient peut-être leur contribution s'il en résultait le rétablissement.

A cause de certains facteurs politiques, il est arrivé que certains pays, dont le Canada, ont contribué, mais toujours à titre d'aide. L'élément rétablissement est proportionnellement de si peu d'importance qu'aucun progrès n'est fait à ce sujet.

M. DINSDALE: Il y a quelques années, il y eut en Grèce un projet de rétablissement. Savez-vous s'il fut couronné de succès?

M. LÉGER: Je suis désolé, je ne m'en souviens pas. Nous pourrions nous renseigner, mais je n'ai aucun renseignement disponible.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous faites très probablement allusion au travail de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

M. DINSDALE: Il y eut, en Grèce, un projet de rétablissement des réfugiés arabes.

M. KUCHEREPA: Revenant à la page 17 de votre rapport, j'aimerais poser plusieurs questions concernant l'énoncé suivant: "Le groupe comprendra un grand nombre de sujets âgés, malades ou impossibles à rétablir, pour lesquels il est difficile de prendre des dispositions permanentes." A quoi le mot "malades" se rapporte-t-il ici? S'agit-il surtout de tuberculeux?

M. LÉGER: Je croirais que le mot est employé dans son contexte canadien.

M. KUCHEREPA: A quel groupe ou catégorie se rapporte l'expression "impossibles à rétablir", employée dans cette citation?

M. LÉGER: Cela, je crois, se rapporterait aux maladies incurables.

M. KUCHEREPA: L'expression "impossibles à rétablir", ne se rapporte pas à des affiliations politiques?

M. LÉGER: Non, pas dans ce contexte.

M. KUCHEREPA: En page 3, le dernier paragraphe se lit comme suit: "Comme vous le savez probablement, les employés recrutés sur place sont ceux qu'engagent nos missions à l'étranger. Ce sont généralement des ressortissants du pays dans lequel la mission est établie. Ils peuvent être appelés à toutes sortes de travaux, depuis le jardinage jusqu'au travail consulaire." Précisément, quel travail consulaire seraient-ils appelés à faire?

M. LÉGER: Je crois, monsieur le président, que je pourrais illustrer cela par un exemple.

Il se peut que dans un pays tel que le Mexique, nous ayons un citoyen britannique qui aimerait travailler pour nous et dont le premier emploi pourrait être celui de téléphoniste. Cet employé ayant fait partie de la mission deux ou trois ans, et sachant pourquoi les voyageurs,—les Canadiens,—viennent au Mexique, le ministère des Affaires extérieures pourra décider de l'engager pour recevoir les Canadiens désirant obtenir des visas, par exemple. Comme

il n'y a rien de confidentiel dans ce travail la personne en question pourra préparer la documentation qui sera soumise au vice-consul ou au consul lequel naturellement, sera canadien.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, je me suis laissé dire, spécifiquement à propos de la Pologne, que des employés faisant du travail consulaire et étant des ressortissants polonais influencent effectivement certaines décisions prises par notre consulat.

M. LÉGER: Je croirais, monsieur le président, quoique étant incapable de répondre directement à cette question, qu'il s'agirait là d'une question de traduction. Si notre officier consulaire ignore le polonais, et si quelqu'un, ignorant l'anglais ou le français, vient demander qu'un travail consulaire soit accompli, c'est alors que l'on se servira d'un traducteur polonais. Que le traducteur polonais, dans le cours de la conversation, influence le Canadien ou non, je n'en sais rien. J'espère bien que non.

S'il arrive qu'un tel cas est porté à notre attention, nous y voyons immédiatement.

M. KUCHEREPA: A tout prendre, il vous semble que les responsabilités assumés par ces ressortissants dans ces pays n'affecteraient pas, d'une façon prononcée, l'administration de nos postes?

M. LÉGER: Je ne le croirais pas, monsieur le président.

M. MCGEE: Monsieur le président, je remarque en page 8, le passage concernant le bureau des passeports. Il y est dit que durant l'année 1957 le bureau des passeports a émis 97,804 passeports et que les recettes se sont élevées à \$542,311. A mon avis, nous ne devrions pas faire d'argent avec les services que nous fournissons au public. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il l'intention de réduire le coût des passeports?

M. LÉGER: J'avoue, monsieur le président, que nous n'avons pas jusqu'ici accordé la moindre réflexion à ce problème. D'ailleurs, à ma connaissance, jamais personne n'a demandé de réduction de ce genre. Je doute que nos passeports,—bien qu'il ne s'agisse pas d'une espèce de légume,—coûtent plus cher que ceux de n'importe quel autre pays. Nous étudierons la situation pour nous rendre compte de ce qui en est. Les membres du Comité le reconnaîtront, ce document de voyage est le plus précieux au monde.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, à l'égard du paragraphe du bas de la page 10 ayant trait aux avantages de posséder nos propres chancelleries et résidences officielles, je partage certainement l'opinion que pour la transaction des affaires, il est avantageux d'avoir une adresse permanente. La particularité intéressante du rapport est que nous possédons plus de résidences que de chancelleries. Je crois que l'évolution naturelle serait d'acquérir d'abord la chancellerie pour ensuite acquérir la résidence quand la situation s'avère convenable, et, quand nous avons besoin d'un type plus défini d'organisation dans un lieu donné. Existe-t-il une explication du fait que nous ayons présentement plus de résidences officielles que de chancelleries?

M. LÉGER: Je crois, monsieur le président, qu'il n'existe aucune raison particulière pour cela. Dans les pays tropicaux, par exemple, je crois que la plupart de nos chancelleries sont climatisées, tandis que peu de nos résidences le sont. Il est plus facile de louer une chancellerie climatisée que d'en bâtir une. Toutefois, cela ne répond qu'en partie à votre question.

M. HERRIDGE: Le ministère possède-t-il des photographies de ces chancelleries et de ces résidences qui permettraient aux membres de se rendre compte de ce que le gouvernement reçoit à l'étranger pour son argent?

M. LÉGER: Oui. Monsieur le président, si c'est le désir du Comité, nous pourrions apporter à la prochaine réunion une galerie de tableaux, pour ainsi dire.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Excusez-moi, monsieur le président, si je saute d'une page à l'autre, mais nous paraissions délibérer à bâtons rompus. Il serait peut-être préférable de commencer à la page I et de suivre jusqu'à la fin. Je reviens maintenant à la page 5. Je veux demander au sous-secrétaire d'État si le personnel s'est accru durant les dernières années. Est-ce que le personnel s'est accru cette année?

M. MATTHEWS: L'effectif réel ne s'est pas accru au cours de la dernière année. Les chiffres du budget des dépenses montreront une augmentation qui date des crédits supplémentaires déposés il y a un peu plus d'un an, de sorte que le nombre des emplois autorisés ne s'est pas accru dans le courant de l'année dernière. Nous avons pu toutefois rattraper un peu de l'accumulation parce que nous avons moins de postes vacants.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Je sais que nous avons un personnel imposant de personnes embauchées sur place; quelle est la ligne de conduite du ministère à ce sujet? On nous raconte toutes sortes d'histoires de temps à autre. Je me rappelle de l'une d'elles portant sur nos conducteurs d'autos en Russie et ce qu'ils nous coûtent par mois. Quelle est notre ligne de conduite là-dessus? Est-ce une bonne chose d'engager ces gens-là pour de pareils emplois? Ou ne pourrions-nous pas trouver des Canadiens pour les remplir?

M. MATTHEWS: Deux difficultés réelles militent contre l'envoi des Canadiens dans un bon nombre de pays. L'une est que les gens qui prendraient un emploi à titre de chauffeur ou de concierge...

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Même à ce salaire?

M. MATTHEWS: J'en viendrai au salaire plus tard, mais il reste qu'il est difficile de trouver des gens qui y iront. On ne peut trouver des gens qui connaissent la langue du pays, et la vie qu'il leur faudrait mener serait très monotone. C'est pourquoi il y aurait un vrai problème de recrutement.

Quant au salaire, je crois que dans chaque cas le coût est plus élevé et assez souvent beaucoup plus élevé quand on envoie un Canadien. Il ne s'agit plus seulement du salaire et du coût d'une indemnité de subsistance, mais il y a aussi des frais élevés de déplacement. En ce qui a trait à l'U.R.S.S., à laquelle vos faisiez allusion, l'affectation est pour une durée de deux ans. Si quelqu'un est envoyé en U.R.S.S. avec tous ses vêtements et effets et qu'il soit ramené après deux ans, la dépense encourue est assez considérable, de sorte que le coût plus élevé qu'entraînerait la nomination de Canadiens à ces postes, même si nous pouvions en trouver, entraînerait une dépense très considérable.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Le facteur sécurité n'entre-t-il pas en jeu?

M. MATTHEWS: Voilà un point sur lequel nous insistons. Nous insistons pour que toute personne qui a accès aux documents confidentiels soit un Canadien recruté au Canada.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Pouvez-vous m'en dire plus long à propos des chauffeurs en Russie?

M. LENNARD: Il y en avait seulement un.

M. MATTHEWS: Il y en a plus d'un, parce qu'il est quasi-impossible pour un Canadien d'y obtenir un permis de conduire; et il faut tout de même fournir le transport à nos employés.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Je trouvais le salaire plutôt élevé pour un conducteur d'auto.

M. MATTHEWS: Il me fera plaisir à la prochaine assemblée de vous faire connaître le salaire que nous payons à nos chauffeurs là-bas. Il est beaucoup moins élevé que si nous envoyions un Canadien, si l'on tient compte de toutes ces dépenses connexes.

M. KUCHEREPA: Est-il vrai que les chauffeurs employés par d'autres ambassades à Ottawa doivent avoir un permis de conduire de l'Ontario?

M. MATTHEWS: Oui, je crois qu'ils le doivent.

M. KUCHEREPA: Tous?

M. MATTHEWS: Nous ne nous occupons pas de cela, mais je crois qu'ils doivent tous avoir des permis de l'Ontario.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): J'aimerais poser une autre question au sous-secrétaire. Le montant tenant lieu de taxes versées à la municipalité de la ville d'Ottawa à l'égard des ambassades, a-t-il augmenté l'année dernière? Comment est-il calculé?

M. MATTHEWS: Le montant est basé sur les taxes qui seraient payées à l'égard de cette propriété si elle appartenait à un citoyen ordinaire. Il y eut une augmentation considérable il y a un an, à cet égard; jusque-là, seule la cotisation générale était payée. Il y a un an, pour la première fois nous avons commencé à payer aussi des taxes scolaires.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Pourriez-vous me donner le total?

M. MATTHEWS: Oui, le montant prévu dans les crédits de cette année, ceux qui sont encore à l'étude, est de \$137,500. L'an dernier il était de \$125,000 et la cause est un accroissement du nombre des propriétés que les gouvernements étrangers possèdent. Pour ce qui est de l'avant-dernière année, je n'ai pas tous les chiffres, mais ils sont moins élevés parce qu'il n'y avait pas de taxes scolaires avant l'année 1957-1958.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Pourrais-je adresser cette question au sous-secrétaire d'État? Je suis toujours intrigué quelque peu par l'immunité,—non l'humidité,—diplomatique.

Le PRÉSIDENT: C'est un bon jeu de mot.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Je me demande jusqu'où elle va et si nos employés aux mêmes grades jouissent de la même immunité contre les poursuites dans les différents pays du monde où nous avons des représentants.

M. LÉGER: La réponse est affirmative; l'immunité diplomatique est universellement reconnue à travers le monde. Il peut y avoir des différences d'interprétation ici et là, comme le Comité le sait. A Moscou, nos diplomates ne peuvent voyager qu'avec une permission et il peut arriver qu'au cours d'un voyage, les autorités municipales causent des difficultés. Mais en général, dans ces cas, si le fonctionnaire en question peut soumettre ses lettres de créance, qui constituent, en réalité, son passeport diplomatique, il a peu de difficultés ou il est relâché, s'il a été appréhendé.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): N'a-t-il pas déjà été interdit à certains membres du corps diplomatique venant d'Europe de voyager au Canada sans permis à une distance de plus de 30 milles d'Ottawa? Ce règlement est-il encore en vigueur?

M. LÉGER: Ce règlement subsiste encore. Nous n'en sommes pas les instigateurs. Nous avons eu, tout simplement, tant de difficultés dans l'Union Soviétique et ses pays satellites que nous avons été forcés d'imposer ces règlements de voyage qui datent de 1952. Ils constituaient des représailles et ont été décrétés de concert avec presque tous nos collègues de l'OTAN après que le gouvernement soviétique eut considérablement allongé, en 1952, ses listes d'endroits qui étaient interdits aux diplomates étrangers.

Au début nous exigeons que l'ambassade soviétique nous avertisse quand un de ses membres désirait voyager au-delà de 25 milles de la ville. En 1953, cette distance a été portée à 75 milles.

Toutefois, il me plairait de faire une observation d'ordre plus général à ce sujet. Quand nos collègues à Moscou demandent à l'avance de voyager dans une région donnée non interdite, les autorités soviétiques leur donnent la permission. Je crois que l'une des différences est qu'ici un ambassadeur ou son secrétaire peut monter en voiture, ou prendre le train ou l'avion, et quelques heures plus tard descendre à Vancouver sans que le gouvernement en sache rien; tandis que, puisque le transport est confié à une agence du gouvernement dans l'Union soviétique, on ne peut se rendre de Moscou à Leningrad sans acheter un billet d'une agence du gouvernement, puisqu'on est à bord d'un train réglementé par le gouvernement et qui s'arrêtera à une gare réglementée par le gouvernement.

• Je ne voudrais pas donner à penser que les allées et venues de notre personnel sont indûment restreintes dans l'Union soviétique; ce n'est pas vrai. Mais il existe certaines restrictions, beaucoup moins qu'en 1952 ou 1953.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Est-ce que cela s'applique aux serviteurs et autres employés amenés ici par les Russes?

M. LÉGER: Cela s'applique à tout le personnel.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Dans les ambassades établies ici, le nombre des personnes jouissant de l'immunité est-il limité. Les ambassades peuvent-elles faire entrer au pays autant de personnes qu'il leur plaît, par exemple 200 ou 300, tandis qu'il nous faudrait peut-être nous contenter de trois ou quatre dans le pays qu'elles représentent?

M. LÉGER: Il y a un plafond applicable à certaines ambassades à Ottawa.

M. CRESTOHL: Le sous-secrétaire peut-il nous dire si plusieurs réfugiés politiques ont demandé asile au Canada?

M. LÉGER: Je ne puis vous répondre sur le champ. Nous étudierons la question. Puis-je vous demander une mise au point; voulez-vous parler de gens déjà débarqués au Canada?

M. CRESTOHL: Non, je parle de gens qui se sont enfuis de pays derrière le rideau de fer et qui ont demandé refuge ou asile au Canada. A titre de plus ample explication, nous avons lu il y a quelques semaines, que certains réfugiés ont sauté d'un navire quelque part au nord de l'Écosse, ont nagé jusqu'au rivage, et ont demandé asile.

M. LÉGER: Nous étudierons cela.

M. DINSDALE: Est-ce que le problème relatif aux Allemands de l'Est venant en Allemagne de l'Ouest existe encore et est-ce que cela fait partie du problème que les réfugiés posent pour les Nations Unies?

M. LÉGER: Dans une moindre mesure qu'il y a trois ou quatre ans alors que le problème était très aigu. Je n'ai pas les derniers chiffres, mais je ne crois pas que nous puissions maintenant considérer cela comme un problème afférent aux réfugiés. Je crois que la situation est maîtrisée.

M. DINSDALE: Cela veut-il dire que l'Allemagne de l'Ouest absorbe un grand nombre de ces personnes qui viennent de l'Allemagne de l'Est?

M. LÉGER: Oui.

M. DINSDALE: Elles n'augmentent pas le nombre total de la population des réfugiés?

M. LÉGER: Non.

M. JUNG: Je reviens justement de là; pendant mon séjour le ministre des Affaires allemandes m'a dit qu'il y a encore plus de 7,000 réfugiés qui viennent de Berlin-Est chaque semaine. On les reçoit dans les dépôts pour réfugiés où ils sont soumis à un examen qui dure de quatre semaines à trois mois, après quoi ils sont libérés à titre de réfugiés et le gouvernement de Berlin-Ouest les envoie à un autre endroit de l'Allemagne libre, leur remet une somme d'argent qui leur permet de s'installer. Quand le statut de réfugié ne leur est pas accordé, ils sont gardés au camp des réfugiés. Sur un total de quelque 12 millions de réfugiés depuis 1949, quelque 80,000 n'ont pas encore été libérés. Mais il n'y a pas encore eu un cas où un réfugié fut renvoyé à Berlin-Est. Ces gens se rendent volontairement au camp des réfugiés et sont libres de partir n'importe quand.

Le PRÉSIDENT: Voici une observation très intéressante.

M. JUNG: J'aimerais poser une question. Existe-t-il une disposition étonnante, pour ainsi dire, les privilèges de la pension à des employés que nous engageons outre-mer? Je pense, particulièrement, à quelques-uns des chauffeurs à notre service depuis longtemps. J'ai parlé en Angleterre à quelqu'un qui a été chauffeur quatorze ans et à un autre au Danemark qui a été chauffeur douze ans. Quoiqu'ils apprécient le salaire élevé qu'ils touchent, en raison de leur long service, ils aimeraient à croire que cette question pourrait être étudiée même s'ils devaient y contribuer. Le ministère y a-t-il déjà songé?

M. LÉGER: Je demanderais à M. Matthews de répondre à la seconde partie de cette question. Pour revenir au problème des réfugiés nous sommes heureux d'avoir les informations que vous nous avez fournies. Les commentaires que j'ai faits se rapportent aux réfugiés qui nous concernent et dont il est question à la page 16 de mon exposé, les réfugiés des Nations Unies comme tels. Les réfugiés se rendant en Allemagne de l'Ouest ne deviennent pas nécessairement des réfugiés relevant des Nations Unies et ne sont pas de ceux qui nous concernent.

M. JUNG: Je vous remercie.

M. MATTHEWS: Nous essayons depuis plusieurs années de résoudre ce problème des pensions pour notre personnel régulier. C'est un problème très compliqué, car ces personnes sont payées aux taux courants des pays où elles sont employées et en monnaie de ces pays. On ne peut donc pas fixer la pension en termes de dollars canadiens et on ne pourrait pas établir une contribution à taux fixe en dollars canadiens. La valeur du revenu de ces employés peut varier selon le cours du change. Dans la plupart des pays il n'y a pas de compagnies locales qui pourraient administrer l'argent de ces pensions. C'est là une question qui est présentement étudiée par notre ministère, par le ministère du Commerce et par certains fonctionnaires du ministère des Finances qui sont experts en la matière et on n'a pas encore trouvé une solution applicable dans tous les pays du monde.

Nous avons pu obtenir une autorisation spéciale pour quelques-unes des personnes qui nous ont fourni de longues années de bons et loyaux services et qui se sont retirées pour des raisons de santé ou parce qu'elles sont trop âgées. Nous les aidons soit en leur versant une somme globale soit en leur accordant une petite rente. Nous avons mis sur pied un plan de pension pour nos employés engagés sur place aux États-Unis et au Royaume-Uni et nous espérons que, par la suite, nos employés dans les autres pays pourront bénéficier des mêmes avantages.

M. JUNG: Merci beaucoup.

M. CRESTOHL: Puis-je poser une autre question, monsieur le président? Y a-t-il au Canada une sorte d'école ou d'université pour la formation des

agents du service extérieur comme il y a en France? Avons-nous une école de diplomatie?

M. LÉGER: La réponse est non, monsieur le président. Le ministère n'a pas d'école de formation. Certaines universités possèdent des facultés de ce genre; mais, naturellement, le ministère n'a aucune responsabilité à leur égard.

Voici comment nous formons nos agents du service extérieur. Au cours de leur première année de travail au ministère, ils ne sont attachés à aucune division en particulier. Nous essayons d'organiser le personnel pour que ces agents travaillent dans trois ou quatre divisions au cours de l'année afin qu'ils puissent avoir une idée générale du genre de travail qu'ils seront appelés à faire.

De plus, ils assistent à des conférences spéciales qui leur sont données par des fonctionnaires supérieurs appartenant à notre personnel. Ils peuvent aussi suivre des cours de français, s'ils ne sont pas familiers avec cette langue, et finalement nous invitons des fonctionnaires du ministère du Commerce, du ministère des Finances et de la Banque du Canada qui pendant une heure ou deux, les initient aux rouages des autres ministères.

C'est une façon empirique de régler le problème de la formation; mais, si on considère qu'il y a rarement plus de 20 agents du service extérieur qui entrent au ministère chaque année, nous ne croyons pas qu'il serait à propos d'organiser une école de diplomatie, si l'on peut employer ce terme.

M. KUCHEREPA: Vous pouvez dire que vos agents sont des diplômés de la rude école de l'expérience, comme les hommes politiques.

M. LÉGER: Oui.

M. HERRIDGE: Ceux qui deviennent agents du service extérieur ou fonctionnaires supérieurs possèdent certains diplômes?

M. LÉGER: Nous exigeons que tous les candidats possèdent un degré universitaire.

M. JONES: Je me demande, monsieur le président, s'il ne serait pas plus facile d'examiner les différentes questions que nous devons étudier, si nous pouvions continuer jusqu'à la fin l'étude du rapport du sous-secrétaire et terminer la discussion de ce rapport d'une façon un peu méthodique en prenant les pages et les sujets les uns à la suite des autres comme ils sont présentés dans le rapport.

On pourrait ensuite discuter d'autres questions d'ordre général qui se rapportent au premier crédit des prévisions budgétaires et examiner à la suite les autres crédits du ministère.

Je fais cette proposition, non seulement en vue de faciliter nos délibérations, mais aussi pour que nous nous retrouvions sans peine si, plus tard, nous voulons consulter le compte rendu de nos réunions. Il sera plus facile de nous rapporter aux discussions qui ont eu lieu sur chaque problème si nous procédons avec un certain ordre.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la proposition de M. Jones est très bonne. Voici quelle est la pratique du Comité. Après avoir examiné avec soin l'administration du ministère et après avoir obtenu les réponses à toutes les questions, nous passons à l'étude du détail des crédits, ce qui ne prend pas beaucoup de temps. Je pense que nous en sommes presque rendus à cette étude. Cependant, si le Comité désire examiner le rapport page par page, je suis prêt à le faire.

M. JONES: Je crois que nous en avons déjà examiné la plus grande partie.

M. KUCHEREPA: Peut-être pourrions-nous commencer à étudier les principaux crédits et nous en rapporter, si la chose est nécessaire, aux passages que les membres du Comité ont déjà lus et discutés.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du rapport du sous-secrétaire?

M. DINSDALE: Au sujet du Plan de Colombo, monsieur le président, j'ai cru comprendre que le Ghana, le nouveau membre du Commonwealth, ne bénéficie pas de l'aide du Plan de Colombo?

Le PRÉSIDENT: Avant que le sous-secrétaire réponde à cette question, j'aimerais dire aux membres du Comité que nous espérons que les fonctionnaires qui s'occupent du Plan de Colombo seront ici demain si nous avançons assez rapidement aujourd'hui.

M. DINSDALE: Je ne pourrais pas être ici demain matin, monsieur le président.

M. LÉGER: Monsieur le président, je peux essayer de donner une réponse qui sera beaucoup moins satisfaisante que celle qui sera donnée demain.

En ce qui concerne les crédits, l'assistance au Ghana et aux Antilles fait l'objet d'un crédit spécial qui est différent du crédit destiné au Plan de Colombo; mais, quand il s'agit de discuter des projets qui peuvent être avantageux pour les deux pays, les discussions se font conjointement par les administrateurs du Plan de Colombo au ministère du Commerce et par nos experts du ministère des Affaires extérieures. C'est la même façon de procéder, mais les crédits sont votés séparément.

M. DINSDALE: Alors le montant total qui est mis à la disposition du Ghana et des Antilles n'est que de \$135,000, tandis que le montant fourni aux pays du Plan de Colombo est de 35 millions de dollars?

M. LÉGER: On me dit que le montant de \$135,000 sera presque entièrement donné au Ghana et que le crédit du budget supplémentaire destiné à fournir de l'assistance aux Antilles sera de \$1,475,000.

M. DINSDALE: C'est là une question qui relève du cabinet, naturellement. Est-ce qu'on pense à inclure un pays du Commonwealth comme le Ghana au nombre des pays qui bénéficient du Plan de Colombo?

M. LÉGER: Monsieur le président, il s'agit là d'un plan auquel participent plusieurs pays. Le Canada ne peut pas décider seul d'inclure les Antilles et le Ghana au nombre des pays qui bénéficient du Plan de Colombo. Il lui faudrait consulter les autres adhérents au Plan.

Comme vous le savez, c'est là une nouvelle initiative. C'est la première fois que nous fournissons de l'assistance aux Antilles et au Ghana et je suppose qu'en temps et lieu le gouvernement verra si le présent arrangement est satisfaisant ou s'il serait mieux de faire participer ces nouvelles nations aux avantages du Plan de Colombo.

M. DINSDALE: Il semble que ce serait là un sujet qui pourrait être discuté lors d'une conférence du Commonwealth.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'aimerais à poser une question au sous-secrétaire à ce sujet. Cette assistance n'est qu'un commencement. Où ces assistances vont-elles nous conduire et quand vont-elles finir?

Une VOIX: Un cercle de philanthropie.

Le PRÉSIDENT: Après tout, nous ne devons pas oublier que nous sommes un pays de 17 millions d'habitants et que, si...

M. DINSDALE: Est-ce que vous préconisez une réduction maintenant, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Non, je veux simplement que le Comité soit réaliste.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Charité bien ordonnée commence par soi-même.

M. DINSDALE: Je ne demandais pas que les dépenses soient augmentées, je voulais seulement savoir si le Plan de Colombo...

Le PRÉSIDENT: Est-ce que, à votre tour, vous préconisez une réduction de notre assistance.

M. DINSDALE: Pas du tout. Je voulais seulement savoir si le Plan de Colombo comprend les Antilles et le Ghana et j'ai reçu une réponse satisfaisante.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du rapport du sous-secrétaire?

J'apprécie beaucoup la collaboration qu'apportent les membres du Comité, mais nous en sommes encore au crédit 85. Le crédit 85 est-il approuvé?

M. HERRIDGE: Avant qu'on adopte ce crédit, monsieur le président, je désire faire une remarque. J'ai été très surpris d'entendre un de mes collègues qui n'est pas du même parti que moi s'opposer à ce que le ministère fasse de l'argent. Je ne comprends pas du tout son attitude. Pour ma part, j'ai toujours trouvé que les préposés aux passeports sont des plus courtois. Chaque fois que j'ai eu recours à leurs services, je n'ai jamais songé au prix qu'ils demandaient; j'étais si heureux d'avoir mon passeport et tous mes papiers en bonne et due forme. J'espère qu'on n'a pas l'intention de faire disparaître cette division qui est la seule qui fasse un peu d'argent.

Le PRÉSIDENT: Nous prenons note des remarques de notre collègue.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, pourrions-nous avoir quelques explications au sujet de la rubrique 4 du crédit 85, qui se trouve à la page 3 de l'explication des crédits?

M. MATTHEWS: Il s'agit de l'augmentation des frais pour services professionnels et spéciaux. Ces frais comprennent les honoraires des avocats, les services de presse, les frais d'enseignement et d'examen. Nous donnons des cours de langues étrangères et nous faisons passer des examens pour savoir si les élèves ont droit à une allocation. Nous avons aussi des services professionnels à payer et nous devons verser un certain montant au ministère des Affaires des anciens combattants pour la location de sa machine Hollerith. Il y a aussi un service médical qui est à la disposition des personnes qui reviennent de certains postes situés dans des pays dont le climat est insalubre.

L'augmentation la plus importante se rapporte aux frais juridiques qui devront être payés lorsque le tribunal international d'arbitrage sera institué en vue de régler les réclamations afférentes au barrage Gut.

Je ne sais pas si les membres du Comité connaissent le barrage Gut. C'est un barrage qui traverse une branche du fleuve Saint-Laurent dans la région des Mille-Îles et qui a été construit il y a quelque 60 ans.

Les personnes qui vivent sur la rive sud du lac Ontario prétendent que ce barrage érigé par le Canada a fait monter le niveau de l'eau et ils exigent que notre pays leur paie une indemnité.

Cette question sera probablement soumise à un tribunal d'arbitrage et nous devons payer des frais juridiques.

M. KUCHEREPA: Merci.

M. JONES: Au sujet du crédit 85, je me demande si on ne pourrait pas donner d'autres explications sur le service d'inspection. Je crois comprendre que ce service est composé d'un groupe de spécialistes en matière de rendement qui travaillent pour le ministère. Quel est le nombre d'employés de ce service? Le sous-secrétaire pourrait peut-être nous donner une idée générale du travail que cette section accomplit.

M. MATTHEWS: S'il m'est permis de répondre à cette question, je dirai que le service d'inspection n'est établi que depuis deux ans environ. Il se compose de deux fonctionnaires du ministère et d'une sténographe.

Nous espérons augmenter le personnel de ce service, qui s'est révélé très utile et très précieux.

Jusqu'à présent le travail de ce service a consisté à faire l'inspection des missions à l'étranger. Nous espérons que tous les postes pourront être visités au cours d'un cycle de trois ans.

M. Hemsley est le chef de ce service et il a visité quelque 40 postes au cours des deux dernières années.

A chaque endroit, il examine le travail qui s'accomplit dans tous les domaines. Avant de partir pour l'étranger, il reçoit des rapports de la Division politique et de la Division économique pour savoir si ces postes fonctionnent normalement.

Il vérifie avec la Division des finances l'état de leur comptabilité. Dans chaque division du ministère il examine le travail qui est accompli par nos postes diplomatiques à l'étranger. A son retour, il fait un rapport sur l'état des bureaux, il nous dit si le personnel est suffisant ou trop nombreux et il nous fait connaître tous les problèmes des postes qu'il a visités.

Nous espérons augmenter le personnel de ce service afin qu'il puisse aussi se charger d'examiner le rendement de chaque division du ministère à Ottawa.

M. JONES: Les spécialistes en matière de rendement entretiennent-ils des rapports avec les services du même genre des autres ministères?

M. MATTHEWS: Oui. La Direction de l'organisation et de la classification à la Commission du service civil a un service qui s'occupe d'inspecter le travail des différents ministères du gouvernement. Nous faisons souvent appel aux fonctionnaires de ce service. Ils viennent aussi d'eux-mêmes si nous demandons d'augmenter le personnel. Ils veulent voir comment nous sommes organisés.

Plusieurs inspections de ce genre ont été faites dans notre ministère ces dernières années.

M. JONES: Je voulais savoir s'il y a des rapports continus entre le service d'inspection et les autres services à l'intérieur du ministère pour en arriver à prendre des mesures d'ensemble sur cette question de rendement?

M. MATTHEWS: Jusqu'à présent notre service d'inspection s'est occupé presque uniquement de nos postes à l'étranger.

La Commission du service civil n'a jamais fait l'examen de nos postes à l'étranger. Elle s'est occupée seulement de nos bureaux d'Ottawa. Ainsi donc il n'y a eu ni empiètement ni manque de liaison.

Il est certain que, lorsque notre service d'inspection commencera à visiter nos divisions à Ottawa, nous verrons à ce que les rapports nécessaires soient établis entre ce service et les autres services d'inspection.

M. JONES: Vous êtes certain qu'il n'y a pas empiètement?

M. MATTHEWS: Oui, j'en suis certain.

M. HERRIDGE: J'ai une question à poser au sujet de la publication de rapports et autres imprimés du ministère et au sujet des étalages, films et autres moyens de publicité qui constituent les rubriques 9 et 10 à la page 4.

Ce travail se fait-il en collaboration avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et avec le ministère du Commerce pour éviter qu'il y ait chevauchement dans le travail de publicité?

M. LÉGER: Oui. Il y a un comité interministériel de l'information dans lequel tous les ministères sont représentés. On prépare, sous une forme préliminaire, une brochure comme celle dont il est question au crédit 95. Elle est discutée aux réunions de ce comité interministériel et, si un ministère veut y ajouter une idée ou y faire insérer une gravure, ses propositions sont prises en considération.

M. HERRIDGE: Merci.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. JUNG: Au sujet du crédit 85-5 à la page 3, on lit ce qui suit: "Service de courrier—Augmentation de \$30,000. Cette augmentation est attribuable à l'inauguration d'un service de courrier entre Londres et le Caire et à l'achat, dans l'intérêt de la sécurité de billets de première classe au lieu de billets de classe touriste pour voyager par avion d'Ottawa à Paris (via Londres)."

Pourquoi la sécurité oblige-t-elle à voyager en première classe?

M. MATTHEWS: Pour des raisons de sûreté, il faut que le courrier soit le dernier homme à monter à bord après avoir vérifié si tous les sacs sont dans le compartiment aux bagages et il doit être le premier à descendre quand on ouvre le compartiment aux bagages. Il faut qu'il soit là.

Nous avons essayé la classe touriste, mais nous n'avons pas pu obtenir des compagnies de transport que nos hommes soient les derniers à monter et les premiers à descendre à moins qu'ils ne voyagent en première classe.

D'une certaine façon, c'est une économie; car un passager de première classe a le droit d'apporter plus de bagage sans avoir à payer de frais supplémentaires. Mais c'est surtout par mesure de sécurité.

M. JONES: Le bagage qui est transporté par un courrier de ce genre est-il assez volumineux pour qu'il soit nécessaire de le placer dans le compartiment aux bagages?

M. MATTHEWS: Très souvent, le courrier qui est expédié à l'OTAN comprend des choses qui sont très volumineuses ainsi que des documents confidentiels; il y a aussi certains accessoires de communication qui doivent être envoyés par courrier et qui sont très volumineux, de sorte que, parfois, le poids du courrier est vraiment imposant.

(Le crédit est approuvé.)

(Le crédit supplémentaire 542 est approuvé.)

(Le crédit 86 est approuvé.)

Crédit 87—Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectés qu'à des fins gouvernementales ou autres fins réservées \$ 1,412,688

M. KUCHEREPA: Achetez-vous les voitures dans les autres pays ou sont-elles transportées du Canada pour servir aux différents postes à l'extérieur?

M. MATTHEWS: Partout où la chose est possible nous achetons des voitures canadiennes.

M. JUNG: Notre délégation permanente aux États-Unis est-elle installée dans ses nouveaux locaux?

M. MATTHEWS: Oui, depuis le mois de juin.

M. JUNG: Les membres de la délégation qui iront là à l'automne seront logés dans ces nouveaux locaux, n'est-ce pas?

M. MATTHEWS: Le bureau central de la délégation sera dans les nouveaux locaux sur la 3^e avenue.

M. JUNG: C'est bien cela, sur la 3^e avenue.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Y a-t-il plusieurs postes d'ambassadeurs ou de représentants qui sont vacants? J'en vois deux ici. Y en a-t-il plusieurs?

M. LÉGER: Je crois qu'il y en a un de vacant à Rome, un à Mexico et un au Danemark. Il y en aura un en Iran lorsque nous aurons fait avancer les membres de l'équipe diplomatique. Il y aura quelques autres postes vacants dans certaines capitales; mais, d'après sa question, je suis certain que M. Richard n'est pas intéressé à les connaître.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Ce crédit ne comprend pas les représentants consulaires, n'est-ce pas?

M. LÉGER: Oui, il les comprend.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Je remarque qu'il y a un représentant permanent à San Francisco, M. Dolan, qui est assis devant moi. Je me demande s'il me serait possible d'obtenir un aussi beau poste. Je suppose qu'il n'y en a pas de libre.

M. LÉGER: Je devrai en parler à M. Dolan.

M. VIVIAN: Quels ont été, pour *Canada House*, les résultats pratiques de l'établissement par les diverses provinces de missions commerciales à Londres? Est-ce que ces missions permettent à la *Canada House* de faire des économies appréciables ou si elles ne font qu'augmenter le commerce? L'établissement de maisons provinciales a-t-il attiré plus l'attention sur le commerce entre le Royaume-Uni et les diverses provinces?

M. LÉGER: Monsieur le président, je crois que la décision d'ouvrir un bureau de ce genre est ordinairement prise par les provinces. Par conséquent, je n'ose pas faire de commentaires à ce sujet. Je peux dire, cependant, que les relations entre les bureaux provinciaux et *Canada House* sont très bonnes. En réalité, les missions provinciales aident *Canada House* à remplir sa tâche.

L'autre jour je lisais une lettre de M. Drew, dans laquelle il disait qu'il s'attendait à ce que 80,000 Canadiens visitent Londres cette année. Si ces 80,000 personnes se rendaient toutes à *Canada House*, ce serait un problème sérieux.

Je crois que ces maisons provinciales nous sont bien utiles, mais je ne peux pas dire si elles sont bien utiles aux provinces.

M. VIVIAN: Monsieur le président, je tiens à ce que ma question soit parfaitement comprise. J'avais en vue l'aspect financier et non l'aspect politique quand j'ai demandé s'il en résultait des économies pour *Canada House*. J'ai eu la réponse à ma question.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 543—Représentation à l'extérieur—Administration—Crédit supplémentaire \$ 170,530

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Est-ce qu'il y a une augmentation du montant destiné à la représentation à l'extérieur, monsieur Léger?

M. LÉGER: Oui.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): De nouveaux consuls doivent-ils être nommés?

M. LÉGER: Je n'ai pas entendu dire qu'il y aurait de nouveaux consulats.

(Le crédit supplémentaire est approuvé.)

M. HERRIDGE: Je remarque une diminution de \$31,877 quant au montant destiné à acheter du matériel ménager de base pour le personnel de l'extérieur. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il décidé d'imposer des restrictions dans ce domaine?

M. MATTHEWS: Nous avons à peu près fini d'acheter du matériel pour les endroits où nous avons des locaux pour notre personnel. Il en reste très peu à acheter cette année. Nous n'avons fermé aucun établissement. Le montant du crédit servira à fournir du matériel aux nouveaux immeubles et il y en a beaucoup moins.

M. JONES: Il y a diminution dans la plupart des cas pour ce crédit.

M. MATTHEWS: En effet.

M. JONES: Il y a diminution pour presque chaque rubrique du crédit 87 et, dans certains cas, cette diminution est assez importante.

Crédit 88—Réceptions officielles \$ 40,000

M. KUCHEREPA: Il n'y a aucun changement dans le montant destiné aux réceptions officielles pour cette année, n'est-ce pas?

M. LÉGER: Non.

(Le crédit 88 est approuvé.)

Crédit 89—Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge qui sont dans le besoin à l'extérieur ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses services diplomatiques et consulaires pour le compte du Canada (portion recouvrable) .. \$ 15,000

M. KUCHEREPA: Combien reste-t-il de ces \$15,000 à l'heure actuelle?

M. MATTHEWS: Vous voulez parler des \$40,000?

M. KUCHEREPA: Non, je parle du crédit 89. Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge... etc.

M. MATTHEWS: Quand nous récupérons de l'argent que nous avons avancé, nous le replaçons dans le fonds de sorte que c'est une caisse renouvelable.

M. KUCHEREPA: Je comprends que c'est un fonds renouvelable, mais combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. MATTHEWS: Nous ne l'avons jamais épuisé encore.

(Le crédit 89 est approuvé.)

(Le crédit 90 est approuvé.)

Crédit 91—Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies \$ 11,000

M. JONES: Au sujet de ce crédit, est-ce qu'on a pensé à augmenter le montant de cette subvention? Si je comprends bien, les Canadiens s'intéressent de plus en plus à l'Association pour les Nations Unies.

M. LÉGER: Je n'ai pas entendu dire que l'on songe à augmenter cette subvention.

M. JONES: Avez-vous reçu des demandes relatives à l'augmentation de cette subvention?

M. LÉGER: Je ne peux pas répondre à cette question sur le champ, mais je ne le crois pas.

J'aimerais à donner des explications générales à ce sujet.

Comme les membres de ce Comité le savent, le premier but de l'Association canadienne pour les Nations Unies, c'est de faire connaître d'une façon exacte et complète les Nations Unies et leurs institutions spécialisées et d'encourager le public à s'y intéresser. L'Association aide grandement le ministère des Affaires extérieures en renseignant le public canadien sur la ligne de conduite du gouvernement canadien à l'égard des Nations Unies et de leurs institutions et c'est pourquoi nous désirons encourager ses efforts.

Une initiative nouvelle a été prise en 1955 alors que, à la demande du FISE, on a établi un Comité national des Nations Unies pour le secours à l'enfance, qui a pour objet de stimuler l'intérêt du public envers le travail du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE).

Ce comité a élargi son champ d'action en 1956 et en 1957 et il continue son travail cette année. En somme, ce n'est pas un crédit important, mais nous du ministère nous trouvons qu'il est extrêmement utile.

M. VIVIAN: Est-ce que cet argent est donné à un organisme bénévole?

M. LÉGER: Oui, à l'Association pour les Nations Unies.

M. VIVIAN: Est-ce que cet organisme bénévole ne fait pas aussi de la publicité pour divers autres organismes internationaux?

M. LÉGER: Il n'y a rien qui l'en empêche.

M. VIVIAN: Y a-t-il des chiffres qui nous indiqueraient la proportion de notre subvention par rapport au montant total que reçoit cet organisme?

M. LÉGER: Nous pouvons vous procurer cette statistique. Nous avons ici un exposé relatif aux fonds généraux de l'Association canadienne pour les Nations Unies. Nous pourrions peut-être le déposer.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Comité désire que le rapport de l'Association canadienne pour les Nations Unies soit déposé et imprimé dans le compte rendu de la séance d'aujourd'hui?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Je peux dire qu'après ma visite aux Nations Unies pendant la dernière session, j'ai reçu plusieurs demandes de renseignements sur les Nations Unies de la part d'instituteurs. J'ai transmis ces demandes à l'Association canadienne pour les Nations Unies qui a son bureau ici à Ottawa. Les renseignements nécessaires ont été envoyés directement aux instituteurs qui en avaient fait la demande.

Crédit 92—Subvention au Comité international de la Croix-Rouge \$ 15,000

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 93—Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique \$ 2,500

M. VIVIAN: Quel est le montant, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: \$2,500.

M. LÉGER: C'est là une subvention qui est accordée à un nouveau comité établi depuis deux ans, qui a pour objet d'instruire et de renseigner le public sur l'OTAN, d'effectuer des recherches dans les différents domaines qui intéressent cet organisme et d'encourager la solidarité entre les nations de la région de l'Atlantique-Nord.

M. VIVIAN: Ce Comité publie-t-il un rapport annuel assez volumineux?

M. MATTHEWS: Il nous a présenté un rapport financier. Nous n'avons pas de rapport officiel imprimé, mais nous avons la liste des fonctionnaires ainsi que l'exposé des fonctions qu'ils remplissent.

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas de rapport financier?

M. MATTHEWS: Oui, il y a aussi un rapport financier.

M. VIVIAN: Serait-il possible d'en avoir un exemplaire et de l'annexer au compte rendu de nos délibérations?

Le PRÉSIDENT: Oui. Les membres du Comité pourraient l'examiner plus attentivement.

Êtes-vous d'accord pour que ce document soit versé au compte rendu?

(Assentiment.)

M. HERRIDGE: Est-ce que cet organisme ne s'appelle pas aussi l'Association parlementaire de l'OTAN?

M. MATTHEWS: Non.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 94—Octroi de bourses de recherches et d'études, paiement des dépenses de voyage pour permettre à des Canadiens d'étudier outre-mer, et, en tant que des fonds bloqués sont disponibles à cette fin, paiement de ces dépenses à même les devises appartenant au Canada et utilisables seulement à des fins gouvernementales ou à d'autres fins réservées; et versement à la Société royale du Canada de sommes n'excédant pas \$10,000 au total pour couvrir les frais de voyage et autres frais d'administration soldés par la Société pour ceux qu'elle peut charger de choisir en son nom les titulaires de bourses de recherches et d'études \$ 42,700

M. KUCHERPA: Quelqu'un pourrait-il nous expliquer pourquoi il y a eu une aussi grande diminution dans le montant de ce crédit?

M. MATTHEWS: Du crédit 94?

M. KUCHERPA: Oui.

M. MATTHEWS: Au cours des années précédentes nous avons un programme de bourses d'étude dont s'occupe maintenant le Conseil des arts. Le montant prévu pour cette année est destiné aux boursiers qui n'ont pas encore complété leurs études. C'est la dernière année que ce crédit figure au Budget des dépenses.

M. JUNG: Comment une personne peut-elle demander une de ces bourses et à qui s'adresse-t-elle si elle est outre-mer?

M. MATTHEWS: Ces bourses étaient destinées aux Canadiens qui vont étudier à l'étranger.

M. JUNG: A qui une personne qui est outre-mer doit-elle s'adresser pour obtenir une bourse du Conseil des arts?

M. MATTHEWS: Au Conseil des arts.

M. JUNG: Le Conseil a-t-il un bureau outre-mer?

M. LÉGER: Nos missions à l'étranger possèdent tous les renseignements à cette effet.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 95—Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth énumérés au détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter les montants spécifiés en devises des pays indiqués, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en janvier 1958 à \$ 3,549,055

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Quelle est la proportion de cette contribution par rapport à la contribution des autres pays? Quel est le pays qui fournit la contribution la plus importante? Est-ce que ce sont les États-Unis?

M. LÉGER: Oui.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Et ensuite...

M. LÉGER: Le Royaume-Uni. Voici le pourcentage fourni par chaque pays depuis 1957: États-Unis, 33.33 p. 100; U.R.S.S., 13.96 p. 100; Royaume-Uni, 7.81 p. 100; France, 5.70 p. 100; Chine, 5.14 p. 100; Canada, 3.15 p. 100. Ces chiffres ne veulent pas dire que le Canada est le sixième... Notre contribution nous place au septième rang parmi les pays qui versent une cotisation.

M. JONES: Les chiffres que vous avez donnés indiquent que le pourcentage fourni par les États-Unis est de 33 et que celui qui est fourni par l'U.R.S.S. est de 13.

M. LÉGER: Oui.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Y a-t-il des pays qui sont en retard dans le paiement de leur cotisation?

M. LÉGER: Je crois qu'il faut expliquer ce qu'on entend par "retard". Les pays ont deux ans pour payer leur contribution. Je sais que deux pays sont en retard. L'un de ces pays, la Bolivie, je crois, n'a rien versé depuis plus de deux ans. Je dois vérifier pour la Chine. En effet, la Chine est en retard.

M. KUCHEREPA: Vous parlez uniquement de la cotisation aux Nations Unies?

M. LÉGER: Oui.

M. KUCHEREPA: Et non des divers organismes auxquels nous versons des contributions?

M. LÉGER: Non.

M. JONES: Pouvez-vous nous dire sur quoi on se fonde ordinairement pour fixer le montant de la contribution? Comment se fait la répartition?

M. MATTHEWS: La formule est très compliquée; mais fondamentalement, la répartition est faite d'après le revenu de chaque pays. Cependant il y a des taux spéciaux pour les pays dont le revenu par personne est très faible, car des pays comme l'Inde, par exemple, verseraient une contribution trop forte par rapport à leurs moyens.

M. HERRIDGE: J'ai une question à poser au sujet de l'Organisation internationale du Travail. Il y a quelques années le Canada a envoyé des citoyens des États-Unis pour représenter les employeurs et les employés du Canada auprès de cette Organisation. Est-ce que, depuis ce temps, il a été possible de trouver des Canadiens qui ont les qualités requises pour représenter notre pays?

M. LÉGER: Je dois prendre note de votre question, car je ne suis pas trop au courant de ce problème.

M. JONES: Est-ce que l'écart de contributions entre l'U.R.S.S. et les États-Unis pourrait être attribuable au manque relatif de prospérité en Russie ou est-ce que ce dernier pays refuse simplement de payer sa part?

M. LÉGER: Nous croyons que, au cours des années, l'U.R.S.S. n'a pas accepté facilement que le montant de sa cotisation soit augmenté. Peut-être que, si la chose lui était présentée d'une autre façon, nous obtiendrions plus de collaboration de sa part. Nous pourrions essayer la prochaine fois.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 96—Contribution du Gouvernement canadien au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, au montant de \$2,000,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en janvier 1958 à . . . \$ 1,976,875

Le PRÉSIDENT: Le sous-secrétaire pourrait-il nous parler du succès ou de l'insuccès de cette entreprise?

M. LÉGER: Je vais demander à M. Grey de nous en parler.

M. R. GREY (*Division économique, ministère des Affaires extérieures*): Monsieur le président, l'exposé du sous-secrétaire mentionne brièvement que le succès du programme des Nations Unies est bien connu. J'attirerai l'attention du Comité sur un événement important. Quand il a été décidé d'élargir tous les programmes d'assistance technique des Nations Unies, il y a quelques années, le Canada et les autres pays avaient à choisir entre le versement d'une contribution à chacun des organismes et le versement d'une contribution globale. Nous avons choisi de verser une contribution globale.

Une commission a été formée à l'intérieur des Nations Unies pour choisir entre les différents projets de chaque pays et on a pensé que ce moyen assurerait une surveillance efficace des travaux. C'est la Commission de l'assistance technique des Nations Unies. Elle répartit les fonds entre les divers organismes selon l'importance de leurs programmes. Elle a eu des succès remarquables et j'estime que c'est un programme très efficace.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 97—Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance \$ 650,000

M. KUCHEREPA: A quoi sert cet argent?

M. LÉGER: C'est un fonds qui a été créé il y a plusieurs années. Je crois que c'est une des entreprises les mieux réussies des Nations Unies dans un domaine où tout le monde est pour ainsi dire d'accord. Cette entreprise remonte à 1947. Au lieu de financer surtout les secours d'urgence, comme c'était le cas en 1947, ce fonds sert plutôt maintenant à la réalisation de projets de longue portée. A l'heure actuelle l'assistance sert à la création de service de bien-être et d'hygiène infantile dans certains pays, à nourrir les enfants de ces pays et à d'autres entreprises du même genre.

Cette assistance est surtout fournie aux pays insuffisamment développés de l'Asie, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. Il y a actuellement 319 programmes d'assistance de la FISE qui sont mis en vigueur dans 102 pays et territoires. Les pays qui bénéficient d'assistance doivent verser une contribution égale ou supérieure à celle qu'ils reçoivent.

Les membres du Comité sont peut-être intéressés à connaître le montant de la contribution versée par le gouvernement. Les États-Unis fournissent au maximum 55 p. 100 des contributions totales. La contribution du gouvernement par année a été de 3 millions de dollars en 1950, de 4 millions en 1951 et en 1952, de \$4,500,000 en 1953, de 5 millions en 1955, de \$6,500,000 en 1955 et de \$7,800,000 en 1956. Je le regrette, mais nos chiffres ne sont pas exacts.

M. VIVIAN: Quel rapport y a-t-il entre cet organisme et l'Organisation mondiale de la santé?

M. LÉGER: J'aimerais à donner à cette question une réponse bien réfléchie. Nous l'apporterons à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. DINSDALE: Le sous-secrétaire pourrait-il dire quel montant on a recueilli au Canada lors de la quête en faveur de la FISE le jour de l'Hallowe'en?

M. LÉGER: Je ne crois pas que nous ayons ici le montant de la contribution du gouvernement.

M. DINSDALE: J'imagine que ce montant figure dans l'exposé financier de l'Association pour les Nations Unies.

M. LÉGER: Oui. Nous devons l'avoir quelque part, nous vous l'apporterons. (Le crédit est approuvé.)

Crédit 98—Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (portion recouvrable de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) \$ 51,109

M. MACNAUGHTON: S'agit-il du personnel qui travaille à Paris?

M. MATTHEWS: Il s'agit du personnel canadien qui travaille au bureau central de l'OTAN à Paris.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 99—Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, au montant de 121,600,000 francs français, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1958 à \$ 286,247

M. MACNAUGHTON: A quoi sert ce crédit exactement? S'agit-il de la contribution du Canada?

M. MATTHEWS: Oui. C'est un immeuble que l'on est à construire à Paris et tous les membres de l'OTAN doivent en payer une partie. C'est la part du Canada.

Crédit 100—Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché \$ 214,971

M. MACNAUGHTON: Dois-je comprendre que ce montant se rapporte à l'aide qui est accordée au bureau central de l'Aviation civile internationale à Montréal?

M. LÉGER: Oui.

M. MACNAUGHTON: Les problèmes de cet organisme ont-ils été réglés? A-t-il décidé de rester à Montréal?

M. MATTHEWS: Il a exprimé sa satisfaction des arrangements qui ont été conclus.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 101—Paiement à verser à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1957 \$ 7,500

M. MACNAUGHTON: A quoi sert ce crédit?

M. MATTHEWS: Il s'agit d'employés de cette Organisation qui ne sont pas exemptés de payer l'impôt sur le revenu au gouvernement de la province de Québec. L'Organisation a jugé bon de rembourser ses employés et nous à notre tour nous remboursons l'organisation.

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit 102 a trait à la Commission conjointe internationale. Nous aurons les représentants de la commission avec nous à une date ultérieure.

Crédit 105—Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, au montant de \$261,238 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en janvier 1958 à \$ 258,218

M. KUCHEREPA: De quoi s'agit-il?

M. LÉGER: Ce comité a été créé en 1951 pour aider au déplacement des émigrants outre-mer et pour assister les réfugiés qui peuvent répondre aux exigences de l'immigration. Le budget du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes se compose comme il suit: un budget destiné à l'administration, qui est alimenté par les cotisations des pays membres, et un budget séparé qui est financé par les gouvernements en échange des services qui leur sont rendus par ce programme.

M. KUCHEREPA: Pouvez-vous nous donner un exemple de ces déplacements outre-mer? De quel endroit à quel endroit?

M. LÉGER: Je crois que le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes a organisé presque tout le déplacement des réfugiés hongrois vers le Canada. C'est probablement le meilleur exemple que je peux vous donner. Ce comité a facilité l'organisation du transport par bateau et par avion. Il a vraiment rendu de grands services en fournissant à ces réfugiés des moyens de transport pour se rendre au Canada.

M. HERRIDGE: Est-ce que ce crédit s'ajoute aux crédits demandés par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour la migration des réfugiés hongrois au Canada?

M. LÉGER: Oui, mais ce crédit ne s'applique pas seulement au déplacement des réfugiés hongrois.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 106—Subvention du Gouvernement canadien au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés \$ 200,000

M. MACNAUGHTON: Est-ce que cet argent a servi pour les réfugiés de la zone de Gaza ou est-ce que ces derniers font l'objet d'un autre crédit?

M. LÉGER: Ce déplacement fait l'objet d'un autre crédit.

Le PRÉSIDENT: Nous en avons discuté antérieurement.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 107—Participation du Canada aux travaux de l'Agence de productivité de l'Organisation européenne de coopération économique \$ 20,000

M. KUCHEREPA: Pouvons-nous avoir un rapport du travail de cet organisme?

M. LÉGER: L'Agence européenne de productivité est une filiale de l'Organisation européenne de coopération économique. A ce titre, elle prépare, coordonne et propage les renseignements concernant l'enseignement et les méthodes techniques en vue d'améliorer les pratiques industrielles des pays membres et d'en augmenter l'efficacité. Le Canada n'a pas participé d'une

façon active aux travaux de l'Agence lors de son établissement en 1953, mais il s'y est intéressé beaucoup plus en ces derniers temps, car notre pays porte un intérêt accru aux affaires et aux institutions commerciales et économiques des Nations Unies.

Au cours de la prochaine année financière, on s'attend que la participation du Canada consiste à fournir les spécialistes dont les autres pays pourraient avoir besoin. Notre pays peut aussi aider à la réalisation de certains projets industriels et à obtenir des données statistiques qui peuvent servir à l'industrie canadienne.

(Le crédit est approuvé.)

(Le crédit 108 est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, je vous demande de prendre le budget supplémentaire.

Crédit 546—Achat de farine destinée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient \$ 1,500,000

M. MACNAUGHTON: Est-ce là le crédit dont j'ai parlé, monsieur le président? Avons-nous discuté cette question?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. MACNAUGHTON: C'est une contribution destinée aux réfugiés de Palestine?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'un don de farine uniquement.

M. MACNAUGHTON: D'une valeur de \$500,000?

Le PRÉSIDENT: \$1,500,000. Est-ce que le crédit est approuvé?

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 109—Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens de ladite Commission \$ 389,489

M. VIVIAN: Y a-t-il des chances pour que le montant de cet engagement financier soit réduit?

M. LÉGER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé?

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 110—Assistance technique aux Antilles et à Ghana \$ 135,000

M. DRYSDALE: Monsieur le président, j'ai une question à poser. Peut-être aurais-je dû m'y prendre quand nous avons examiné le crédit 104, mais je suppose qu'il y a un nombre assez imposant de techniciens et de spécialistes canadiens qui travaillent à l'étranger. J'aimerais à savoir combien il y a de Canadiens qui accomplissent ce genre de travail?

M. LÉGER: Nous pouvons trouver ce nombre, monsieur le président. Ça pourra être assez long, car ces spécialistes ne travaillent pas tous pour les mêmes agences, mais nous vous fournirons le renseignement.

M. DINSDALE: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes à étudier le crédit 110 du budget ordinaire et je vous demande d'examiner en même temps le crédit 549 à la page 3 du budget supplémentaire.

Crédit 549—Programme d'aide aux Antilles \$ 1,475,000

M. JONES: Le crédit 110 a-t-il été approuvé?

Le PRÉSIDENT: Je crois que le sous-secrétaire va nous donner quelques mots d'explication au sujet de ce crédit.

M. JONES: Nous avons adopté le crédit 110 et nous passons maintenant à celui-ci?

Le PRÉSIDENT: Non, je n'ai pas demandé l'adoption du crédit 110, car il se rapporte à la même chose que le crédit 549, et j'ai pensé que nous les approuverions tous les deux ensemble après avoir discuté.

M. GREY: Monsieur le président, je pourrais peut-être expliquer le rapport qu'il y a entre ces deux crédits. On a annoncé à la Chambre, il y a quelque temps, l'institution d'un programme intérimaire d'assistance aux Antilles et à Ghana. Par la suite, il a été décidé d'augmenter l'assistance aux Antilles et, en conséquence, la somme de \$135,000 est uniquement destinée à fournir de l'assistance technique à Ghana. Les détails du programme d'assistance aux Antilles sont donnés dans le budget supplémentaire.

Comme le Gouvernement l'a annoncé, le programme d'assistance en immobilisations consiste d'abord à fournir un vaisseau pour faire le service entre les îles et à augmenter le montant d'argent destiné à aider ce pays.

M. VIVIAN: Pourriez-vous répéter ce que vous avez dit au sujet du vaisseau?

M. GREY: Il y a quelques mois, à l'époque où les Antilles célébraient leur indépendance, le premier ministre a annoncé que la première partie du programme d'assistance aux Antilles consisterait à fournir un vaisseau. Je crois que l'on a déclaré à ce moment-là que le coût du vaisseau serait d'environ \$2,500,000. En conséquence, le montant mentionné dans le budget sert à mettre en disponibilité les fonds requis pour les contrats relatifs à ce vaisseau.

Je peux ajouter que les spécialistes canadiens qui ont visité les Antilles lors d'une tournée préliminaire de consultations techniques viennent seulement de rentrer au Canada et que leur rapport vient d'être mis à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de ce crédit? Les crédits 110 et 549 sont-ils approuvés?

(Les crédits sont approuvés.)

Crédit 111—Achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan en vue de soulager la disette de denrées alimentaires \$10,000,000

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, quand le premier montant de 15 millions de dollars a-t-il été accepté?

M. GREY: On l'a annoncé en Chambre le 14 janvier de cette année.

M. MACNAUGHTON: Il s'agit d'un nouveau montant pour cette année?

M. GREY: Non, il s'agit du reste de l'argent qui n'a pas été dépensé au cours de la dernière année financière et qui est nécessaire cette année pour remplir le programme de 15 millions de dollars. Les expéditions se continuent. Il n'était pas possible d'envoyer le blé l'année dernière.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 111 est-il approuvé?

M. KUCHERPA: Monsieur le président, pourriez-vous expliquer la dernière ligne "crédits non requis pour 1958-1959"? Qu'est-ce que ces mots veulent dire?

M. HERRIDGE: Je crois, monsieur le président, que, lorsque vous aurez obtenu ce renseignement, vous aurez assez travaillé cet après-midi.

M. MACNAUGHTON: Cette explication ne paraît-elle pas à la page 13 de l'exposé?

M. MATTHEWS: Oh! oui, vous avez tout à fait raison, monsieur Macnaughton. L'an dernier, il y avait un crédit pour la farine qui devait être donnée à une agence en Palestine. Nous n'avons pas inclus ce crédit dans le budget de cette année, car nous pensions que nous pourrions dépenser l'argent l'an dernier. Mais nous n'avons pas pu nous procurer la farine à temps et c'est pourquoi le crédit figure au budget supplémentaire. C'est un montant de \$1,550,000. L'autre montant, \$909,000, figurait dans le budget supplémentaire

de l'an dernier à titre de cotisation du gouvernement canadien pour le financement de la Force d'urgence des Nations Unies.

Nous ne savons pas encore quel montant sera nécessaire cette année. Nos disponibilités nous mèneront à la fin de 1958. Nous aurons probablement un crédit supplémentaire à la fin de cette année pour la cotisation que nous devons verser en vue du financement de la Force d'urgence des Nations Unies en 1959, si la Force d'urgence existe encore à ce moment-là.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé?

(Le crédit est approuvé.)

(Le crédit 545 est approuvé.)

Crédit 547—Contribution au Fonds destiné à l'octroi de bourses de recherches
(1958) de l'Agence internationale de l'énergie atomique \$ 25,000

M. KUCHEREPA: Pouvons-nous avoir des explications au sujet de ce crédit?

M. LÉGER: Monsieur le président, l'Agence internationale de l'énergie atomique a été formée l'an dernier et le bureau des gouverneurs a annoncé qu'il a l'intention de créer un fonds de \$250,000 destiné à l'octroi de bourses de recherches en vue d'encourager l'emploi de l'atome pour des fins pacifiques, et que ce fonds devrait être financé à l'aide de contributions bénévoles des gouvernements qui sont membres de l'Agence.

On se propose d'octroyer ces bourses immédiatement afin que les études soient poursuivies au cours de la présente année académique. Pour qu'il en soit ainsi, il serait à désirer que les contributions soient versées le plus tôt possible.

Les États-Unis ont offert \$125,000, si d'autres veulent en faire autant, et le Royaume-Uni a offert \$25,000 sans conditions.

Nous ne connaissons pas les réponses des autres pays, mais nous savons que quelques-uns ont dit qu'ils contribueraient.

On a pensé que le Canada devrait verser une contribution proportionnée à sa situation actuelle et à son rôle initial et qu'un montant égal à celui du Royaume-Uni serait convenable.

C'est un crédit entièrement nouveau.

M. KUCHEREPA: Comment se fait le choix des boursiers?

M. LÉGER: Je crois que le choix sera fait par le bureau des gouverneurs de l'Agence.

M. KUCHEREPA: Notre pays a-t-il un représentant au bureau des gouverneurs?

M. LÉGER: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Combien avons-nous de représentants?

M. LÉGER: Notre représentant est M. Werschof.

M. MATTHEWS: Il est délégué auprès de l'Agence de l'énergie atomique.

M. LÉGER: Il remplit deux fonctions. Dans le cas présent, il est délégué auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais il demeure à Genève d'une façon permanente.

M. MATTHEWS: Il est notre délégué auprès du bureau européen des Nations Unies.

M. VIVIAN: Quelles sont les connaissances de M. Werschof dans le domaine de la physique nucléaire?

M. LÉGER: M. Werschof est un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. Comme le Comité le sait, cette agence a été organisée à Vienne. Nous avons parmi le personnel de notre ambassade à Vienne un spécialiste qui est très versé dans cette science; il assiste à toutes les réunions et il aide M. Werschof.

M. HERRIDGE: Est-ce qu'il est citoyen canadien?

M. LÉGER: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Crédit approuvé?

(Le crédit supplémentaire 548 est approuvé.)

Crédit 502 à la page 89 du budget.

Crédit 502—Autorisation d'accorder une aide économique supplémentaire sous le régime du Plan Colombo, sous forme de prêts spéciaux aux pays du Plan de Colombo, permettant de financer l'achat de blé et de farine du Canada selon les modalités, conditions et taux d'intérêt que décrète le gouverneur général en conseil \$10,000,000

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Y aura-t-il des personnes qui viendront témoigner au sujet du Plan de Colombo?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Ne serait-il pas bon de garder pour cette réunion tous les crédits relatifs au Plan de Colombo?

Le PRÉSIDENT: J'ai une explication à donner au Comité. Je termine la lecture de ce crédit: "permettant de financer l'achat de blé et de farine du Canada selon les modalités, conditions et taux d'intérêt que décrète le gouverneur général en conseil".

On m'a dit que ce crédit ne se rapportait pas directement aux témoignages que nous aurons demain au sujet du Plan de Colombo. Je demanderai donc à M. Grey d'expliquer au Comité la portée de ce crédit.

M. GREY: Je crois que la raison pour laquelle nous devons examiner ce crédit séparément, c'est que l'administration du Plan de Colombo n'a rien à voir dans les arrangements qui ont été pris relativement à ce projet particulier.

Le Canada a consenti un prêt important de 25 millions à l'Inde l'an dernier, et c'est le gouvernement qui a fait les arrangements nécessaires. Le seul accord qui a été conclu a été un accord financier entre le Canada et l'Inde.

En vertu de ce programme qui a déjà été annoncé, le gouvernement de l'Inde a contracté un emprunt de 25 millions de dollars. La semaine dernière le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé qu'un accord relatif à un prêt de 2 millions avait été conclu avec le Ceylan.

Ce sont là des opérations financières qui s'ajoutent au montant d'argent voté pour le Plan de Colombo.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Nous pourrions y revenir lors de la discussion avec les fonctionnaires du Plan de Colombo?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. MACNAUGHTON: Ce crédit rendra-t-il valides des arrangements qui ont déjà été pris ou s'il servira à la réalisation d'autres projets?

M. GREY: En réalité, ce crédit prévoit que, à même cette somme totale, il y aura un montant de 10 millions de dollars qui sera mis à la disposition de ces pays et, à même ces 10 millions, Ceylan s'est engagé à prendre deux millions. Il y a donc encore 8 millions de dollars qui sont disponibles pour l'achat de blé et de farine par les pays du Plan de Colombo.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est approuvé.

Voyons maintenant, à la page 14 du Budget supplémentaire, le crédit 655.

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant l'ajournement, j'ai une ou deux annonces à faire.

J'aimerais que chaque membre du Comité rédige un sommaire du travail accompli par le Comité et des renseignements qui nous ont été fournis. Je voudrais avoir les idées de chaque membre afin que, quand nous préparerons

le rapport à la Chambre, nous puissions inclure les opinions des différents membres, pas nécessairement en entier, mais au moins en partie. Les mêmes idées pourront revenir deux fois, mais il me semble qu'avec les idées de chacun, il sera plus facile de rédiger le rapport. Il sera possible de faire connaître quelques-uns des faits saillants qui ont marqué les délibérations de notre Comité et qui nous auront été communiqués par les membres ainsi que les idées les plus intéressantes que nous ont fournies les fonctionnaires qui ont comparu devant nous.

Demain il y aura une réunion à 10 heures du matin et une autre à 3 heures et demie de l'après-midi. Nous examinerons alors le crédit relatif au Plan de Colombo. Nous nous proposons d'entendre M. Rosenthal, administrateur intérimaire de ce programme.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Est-ce que nous examinerons le travail de la Commission conjointe internationale?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous l'examinerons ensuite.

M. JONES: Nous avons encore les crédits 102, 103 et 104 à examiner, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Et un crédit supplémentaire.

Renseignements préparés pour les membres du Comité permanent des Affaires extérieures (1958).

Ces renseignements se divisent en deux parties principales, à savoir: la comparaison entre le budget de 1958-1959 et le budget de 1957-1958 avec les explications concernant tous les changements importants et une série d'annexes dans lesquelles on compare les prévisions de dépenses de 1958-1959, celles de 1957-1958 et les dépenses réelles de 1956-1957.

BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1958-1959
COMPARÉ AU BUDGET DE 1957-1958

N° du crédit	Affectation	1958-1959 \$	1957-1958 \$	Augmen- tation \$	Dimi- nution \$	N° du crédit
	Total.....	69,503,173	65,876,702	3,626,471		
(S)	Traitement du Ministre et indemnité d'automobile.....	17,000	17,000			(S)
A—MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR						
85	Administration centrale (y compris le crédit antérieurement intitulé: Bureau des passeports: Administration).....	5,533,081	5,228,750	304,331		85
86	Représentation à l'extérieur—Administration.....	8,576,875	8,338,253	238,622		86
87	Représentation à l'extérieur—Immobilisations.....	1,414,688	1,805,275		392,587	87
88	Réceptions officielles.....	40,000	40,000			88
89	Assistance aux ressortissants canadiens dans le besoin à l'extérieur, ainsi que leur rapatriement.....	15,000	15,000			89
90	Représentation du Canada aux conférences internationales.....	243,000	249,000		6,000	90
91	Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies.....	11,000	11,000			91
92	Subvention au Comité international de la Croix-Rouge.....	15,000	15,000			92
93	Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique....	2,500	2,500			93
94	Octroi de bourses de recherches et de bourses d'études.....	42,700	120,000		77,300	94
	A—Total.....	15,891,844	15,824,778	67,966		
	A—Total, ministère et missions à l'extérieur	15,908,844	15,841,778	67,066		

BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1958-1959
 COMPARÉ AU BUDGET DE 1957-1958—*suite*

N° du crédit	Affectation	1958-1959 \$	1957-1958 \$	Augmen- tation \$	Dimi- nution \$	N° du crédit
B—GÉNÉRALITÉS						
95	Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux.....	3,549,055	3,303,102	245,953		95
96	Contribution du Gouvernement canadien au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.....	1,976,875	1,927,500	49,375		96
97	Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	650,000	650,000			97
	B—Total.....	6,175,930	5,880,602	295,328		
98	OTAN, Affectation au personnel.....	51,109	44,338	6,771		98
99	OTAN, Siège permanent.....	286,247	167,444	118,803		99
	B—Total.....	337,356	211,782	125,574		
100	Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale.....	214,971	208,035	6,936		100
101	Paiement à verser à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à l'égard de l'impôt sur le revenu.....	7,500	7,500			101
	B—Total.....	222,471	215,535	6,936		
	Pension versée à M ^{me} H. Y. Roy.....	1,667	1,667			
	B—Total.....	1,667	1,667			
102	Traitements et dépenses de la Commission conjointe internationale.....	109,248	106,563	2,685		102
103	Études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale.....	244,950	194,106	50,844		103
	B—Total.....	354,198	300,669	53,529		
104	Plan de Colombo.....	35,000,000	34,400,000	600,000		104
105	Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.....	258,218	203,155	55,063		105
106	Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.....	200,000	200,000			106
107	Participation du Canada aux travaux de l'Agence de productivité de l'Organisation européenne de coopération économique.....	20,000	20,000			107
108	Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés dans le Proche-Orient.....	500,000	750,000		250,000	108
109	Commissions internationales en Indochine.....	389,489	426,930		37,441	109
110	Assistance technique aux Antilles et au Ghana.....	135,000	15,000	120,000		110
111	Achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan.....	10,000,000	5,000,000	5,000,000		111
	Crédits non requis pour 1958-1959.....		2,409,584		2,409,584	
	B—Total.....	46,502,707	43,424,669	3,078,038		
	B—TOTAL, GÉNÉRALITÉS.....	53,594,329	50,034,924	3,559,405		
RÉCAPITULATION						
	A voter.....	69,484,506	65,858,035	3,626,471		
	Autorisé par la loi.....	18,667	18,667			
	TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES.....	69,503,173	65,876,702	3,626,471		

RENVOIS

85—ADMINISTRATION CENTRALE—AUGMENTATION DE \$304,331

	Augmen- tation \$	Dimi- nution \$
(1) Traitements	74,908	—
(4) Services professionnels et spéciaux	4,880	—
(5) Service de courrier	30,000	—
(5) Frais de déménagement et de congé au pays	—	—
(5) Autres frais de voyage	5,000	—
(6) Transport: chemin de fer et camion	—	2,000
(7) Affranchissement	—	—
(8) Transport du courrier diplomatique	—	25,000
(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	181,453	—
(9) Publication de rapports et autres imprimés du Ministère	27,000	—
(10) Étalages, films et autre publicité	9,000	—
(11) Fournitures et accessoires de microfilmage	1,800	—
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau	—	5,875
(12) Achat de publications pour diffusion	1,000	—
(12) Fournitures et approvisionnements	750	—
(16) Acquisition de matériel	—	23,810
(17) Réparation et entretien du matériel	3,000	—
(19) Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa	12,500	—
(22) Indemnité aux employés pour pertes d'effets	—	—
(22) Divers	9,725	—
Total de l'augmentation	304,331	—

85—(1) Traitements—Augmentation de \$74,908

Cette augmentation est occasionnée principalement par la dernière révision des traitements et le reclassement des emplois.

85—(4) Services professionnels et spéciaux—Augmentation de \$4,880

Cette augmentation est occasionnée par la hausse des honoraires juridiques afférents au tribunal d'arbitrage international qu'on se propose de créer pour statuer sur les réclamations du barrage Gut.

85—(5) Service de courrier—Augmentation de \$30,000

Cette augmentation est due à l'établissement d'un service de courrier entre Londres et Le Caire et à l'achat, dans l'intérêt de la sécurité, de billets de première classe au lieu de billets de la classe touriste pour voyager entre Ottawa et Paris (*via* Londres).

85—(5) Autres frais de voyage—Augmentation de \$5,000

Cette augmentation est nécessitée par les voyages supplémentaires prévus pour l'année courante.

85—(6) Transport: chemin de fer et camion—Diminution de \$2,000

Cette diminution est le résultat d'un nouveau calcul du montant requis d'après les taux courants.

85—(8) Transport du courrier diplomatique—Diminution de \$25,000

Cette diminution est occasionnée par le fait qu'on se propose d'établir un service de courrier diplomatique entre Ottawa et Paris, *via* Londres.

85—(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication—Augmentation de \$181,453

Cette augmentation est attribuable principalement à l'augmentation de la subvention accordée au Conseil national de recherches et au prix plus élevé de la location du matériel et des circuits de télétype.

85—(9) Publication de rapports et autres imprimés du Ministère—Augmentation de \$27,000

Cette augmentation est occasionnée principalement par le projet de publier "Le Canada en images", brochure de 24 pages imprimée en cinq langues, qui répond aux nombreuses demandes de renseignements sur le Canada.

85—(10) Étalages, films et autres publicité—Augmentation de \$9,000

Cette augmentation est occasionnée par l'expansion du programme de représentations spéciales de films canadiens aux États-Unis, dans les pays du Commonwealth et en Amérique du Sud.

85—(11) Fournitures et accessoires de microfilmage—Augmentation de \$1,800

Cette augmentation résulte du fait qu'il faut continuer de microfilmer les dossiers de 1956, étant donné que cette tâche n'a pu être terminée au cours de la dernière année financière.

85—(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau—Diminution de \$5,875

Cette diminution a pour but de réduire le montant requis au niveau des dépenses des années passées en tenant compte des prix prévus pour la présente année.

85—(12) Achat de publications pour diffusion—Augmentation de \$1,000

En plus de la diffusion anglaise et française de "Canada 1958", on projette d'imprimer une édition en allemand. L'augmentation de ce poste a pour objet de payer une partie du coût de ce projet.

85—(12) Fournitures et approvisionnements—Augmentation de 750

Cette petite augmentation a pour objet l'achat d'outils manuels et mécaniques en vue d'améliorer le rendement des ateliers de services de communication.

85—(16) Acquisition de matériel—Diminution de \$23,810

La diminution provient de la baisse du montant requis pour le matériel de communications.

85—(17) Réparation et entretien du matériel—Augmentation de \$3,000

Cette augmentation est occasionnée par l'achat de pièces de rechange additionnelles pour le matériel de chiffage.

85—(19) Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa—Augmentation de \$12,500

Ce montant est fondé sur les prévisions fournies par le directeur des Subventions aux municipalités, Division des travaux publics du ministère des Finances. L'année dernière on avait sous-estimé ce poste d'un montant d'environ \$12,500, ce qui explique l'augmentation demandée cette année.

85—(22) Divers—Augmentation de \$9,725

L'an dernier on a sous-estimé ce poste d'environ \$9,800.

86—REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION—AUGMENTATION DE \$238,622

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements	186,185	—
(1) Surtemps	28,900	—
(2) Indemnités	4,326	—
(4) Services professionnels et spéciaux.....	29,660	—
(5) Frais de voyage.....	4,670	—
(6) Transport: chemin de fer et camion.....	4,445	—
(7) Affranchissement	13,335	—
(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	22,876	—
(11) Papier, fournitures et réparation du matériel de bureau	9,460	—
(12) Combustible et autres fournitures et approvisionnements	26,361	—
(14) Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages	—	98,700
(15) Location de terrains, bâtiments et ouvrages..	25,708	—
(17) Réparation et entretien du matériel.....	—	5,655
(18) Location de matériel.....	4,685	—
(19) Services de ville.....	—	16,540
(21) Prestations pour services personnels.....	—	3,204
(22) Divers	2,110	—
	<hr/>	<hr/>
Total de l'augmentation.....	238,622	<hr/>

86—(1) Traitements—Augmentation de \$186,185

Cette augmentation est occasionnée principalement par la création de 42 nouveaux emplois et la dernière revision des traitements.

86—(1) Surtemps—Augmentation de \$28,900

Les années passées, ce montant était compris dans la rubrique des traitements.

86—(2) Indemnités—Augmentation de \$4,326

Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des indemnités de logement et des indemnités de pension et de subsistance.

86—(4) Services professionnels et spéciaux—Augmentation de \$29,660

Cette augmentation a pour but de couvrir les honoraires versés aux organismes locaux de l'État relativement à l'acquisition de bureaux additionnels à Moscou et à Varsovie ainsi que les frais de déménagement de la délégation permanente et du consulat de New-York.

86—(5) Frais de voyage—Augmentation de \$4,670

La création de nouveaux postes diplomatiques et une conférence consulaire à Washington sont les principales raisons de cette augmentation.

86—(6) Transport: chemin de fer et camion—Augmentation de \$4,445

On prévoit cette dépense supplémentaire par suite d'un plus grand volume de trafic en raison de la création de nouveaux postes diplomatiques.

86—(7) Affranchissement—Augmentation de \$13,335

Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du tarif postal dans divers pays et à l'augmentation du volume du courrier.

86—(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication—Augmentation de \$22,876

Cette augmentation a pour but de couvrir la location du matériel pour l'installation du service "telex" à Paris et à Tokyo.

86—(11) Papier, fournitures et réparation du matériel de bureau—Augmentation de \$9,460

Cette augmentation est principalement occasionnée par l'augmentation du montant requis pour répondre aux besoins de trois nouveaux postes diplomatiques.

86—(12) Combustible et autres fournitures et approvisionnements—Augmentation de \$26,361

L'accroissement du nombre de résidences à l'étranger, l'augmentation de la consommation d'essence et d'huile pour les véhicules motorisés et l'approvisionnement de quelques nouveaux postes sont les principales raisons de cette augmentation.

86—(14) Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages—Diminution de \$98,700

Dans les prévisions budgétaires de 1957-1958, on avait réservé la somme de \$103,000 pour le coût d'installation dans la maison du Canada à New-York. La diminution qu'on trouve à cette rubrique est donc occasionnée par le fait qu'on ne compte pas le coût de ce projet dans les prévisions budgétaires de cette année. On a prévu un certain montant pour ce travail dans le budget supplémentaire.

86—(15) Location de terrains, bâtiments et ouvrages—Augmentation de \$25,708

Cette augmentation est principalement attribuable à la création de nouveaux postes diplomatiques et, en certains autres endroits, à l'augmentation du loyer.

86—(17) Réparation et entretien du matériel—Diminution de \$5,655

Cette diminution est attribuable à la modification du programme de renouvellement du mobilier par rapport à l'année précédente.

86—(18) Location de matériel—Augmentation de \$4,685

Dans les prévisions budgétaires de 1957-1958, on a sous-estimé le montant requis pour cette rubrique. Il n'y a eu aucune expansion dans ce domaine comparativement à l'année financière précédente.

86—(19) Services de ville—Diminution de \$16,540

Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des paiements en dollars à Moscou, à Varsovie et à Prague, par suite de la dévaluation du rouble, du zloty et du kroner.

86—(21) Prestations pour services personnels—Diminution de \$3,204

L'estimation se fonde sur les prestations en vigueur dans les divers pays. Il est donc très difficile d'estimer chaque montant qui sera nécessaire pour cette rubrique.

86—(22) Divers—Augmentation de \$2,110

L'augmentation est occasionnée par l'accroissement de l'activité du Ministère provenant de la création de nouveaux postes diplomatiques.

87—REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—IMMOBILISATIONS—DIMINUTION DE \$392,587

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(11) Accessoires et matériel de bureau	—	96,148
(13) Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains	—	232,325
(16) Acquisition de matériel de télétype	1,983	—
(16) Mobilier et accessoires pour les résidences à l'extérieur	—	60,245
(16) Acquisition de véhicules automobiles et d'autre matériel	26,025	—
(16) Matériel ménager de base pour le personnel à l'extérieur	—	31,877
	<hr/>	<hr/>
Total de la diminution		392,587
	<hr/>	<hr/>

87—(11) Accessoires et matériel de bureau—Diminution de \$96,148

L'augmentation des dépenses qui ont été nécessaires au cours des années financières 1956-1957 et 1957-1958 a occasionné la diminution de la somme d'argent requise pour l'année 1958-1959.

87—(13) Acquisition, construction et améliorations de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains—Diminution de \$232,325

Cette diminution est attribuable surtout à la réduction du programme d'acquisition de propriétés.

87—(16) Acquisition de matériel de télétype—Augmentation de \$1,983

Cette augmentation est nécessitée par l'amélioration des installations de communications à Londres, à Paris, au Havre, à Bruxelles et à Rome.

87—(16) Acquisition de mobilier et d'accessoires pour les résidences à l'extérieur—Diminution de \$60,245

Cette diminution est attribuable à la réduction des achats de mobilier.

87—(16) Acquisition de véhicules automobiles et d'autre matériel—Augmentation de \$26,025

L'acquisition de 13 véhicules automobiles additionnels, comparativement au programme de remplacement de l'année dernière, justifie l'augmentation de ce poste.

87—(16) Matériel ménager de base pour le personnel à l'extérieur—Diminution de \$31,877

La réduction du programme de renouvellement du mobilier des résidences du personnel a diminué les dépenses de ce poste en comparaison de l'année dernière.

90—REPRÉSENTATION DU CANADA AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES—DIMINUTION DE \$6,000

	Augmen- tation	Dimi- nution
	\$	\$
(4) Services professionnels et spéciaux	—	1,000
(5) Frais de voyage	—	—
(8) Téléphone et télégrammes	—	200
(15) Loyer	—	4,250

	Augmen- tation	Dimi- nution
	\$	\$
(22) Réceptions	—	1,450
(22) Divers	900	—
	<hr/>	<hr/>
Total de la diminution		6,000
	<hr/>	<hr/>

90—(4) Services professionnels et spéciaux—Diminution de \$1,000

Une somme de \$1,000 figurait l'année dernière au Budget des dépenses pour payer un honoraire au professeur Curtis à titre de membre de la délégation canadienne auprès de la Conférence internationale sur le droit de la mer. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique au cours de l'année 1958-1959.

90—(8) Téléphone et télégrammes—Diminution de \$200

Cette diminution se fonde sur les dépenses de l'année dernière et sur les dépenses prévues pour la présente année.

90—(15) Loyer—Diminution de \$4,250

Cette diminution est attribuable au déménagement de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New York. Des bureaux seront fournis à la délégation auprès de l'Assemblée générale, ce qui réduira l'espace loué à cette fin dans les hôtels par les années passées.

90—(22) Réceptions—Diminution de \$1,450

Cette diminution se fonde sur les dépenses de l'année dernière et sur les dépenses prévues pour la présente année.

90—(22) Divers—Augmentation de \$900

On a sous-estimé l'année dernière d'environ \$900 le montant requis pour ce poste.

94—OCTROI DE BOURSES DE RECHERCHES ET DE BOURSES D'ÉTUDES—DIMINUTION DE \$77,300

	Augmen- tation	Dimi- nution
	\$	\$
(4) Versements à la Société Royale du Canada pour services rendus	—	10,000
(20) Bourses de recherches et bourses d'études	—	67,300
	<hr/>	<hr/>
Total de la diminution		77,300
	<hr/>	<hr/>

94—(4) Versements à la Société Royale du Canada pour services rendus—Diminution de \$10,000

On n'a rien prévu au Budget des dépenses de 1958-1959 pour ce poste, car on s'attend que le Conseil des Arts du Canada assume la responsabilité de ce versement.

94—(20) Bourses de recherches et bourses d'études—Diminution de \$67,300

La diminution de ce poste est attribuable au nombre réduit de bénéficiaires de bourses d'étude et de recherche en 1958-1959, par rapport à l'année 1957-1958, en vertu du Programme de bourses du gouvernement canadien à l'étranger.

95—COTISATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX—AUGMENTATION DE \$245,953

	Augmen- tation	Dimi- nution
	\$	\$
Organisation des Nations Unies	184,924	—
Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture	15,196	—
Organisation internationale du Travail	6,329	—
UNESCO	—	18,031
Organisation de l'aviation civile internationale	—	3,695
Organisation mondiale de la santé	9,453	—
Agence internationale de l'énergie atomique ..	—	—
Commission économique du Commonwealth ..	1,047	—
Commission maritime du Commonwealth	32	—
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	—	2,001
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (frais de l'administration civile)	52,699	—
Total de l'augmentation	245,953	—

Organisation des Nations Unies—Augmentation de \$184,924

L'augmentation est attribuable à l'augmentation du budget des dépenses des Nations Unies qui demande des contributions accrues.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture—Augmen-
tation de \$15,196.

L'augmentation est justifiée par le relèvement des traitements du personnel de l'Organisation et par l'expansion de son champ d'activité.

Organisation internationale du Travail—Augmentation de \$6,329

L'expansion du programme budgétaire de l'OIT nécessite une augmenta-
tion de la contribution du Canada.

UNESCO—Diminution de \$18,031

La contribution du Canada en 1958 a diminué par suite d'une réduction de sa quote-part et par suite de la part du remboursement du surplus budgétaire que le Canada a reçue.

Organisation de l'aviation civile internationale—Diminution de \$3,695

La diminution est attribuable à la part reçue par le Canada sur les quel-
que \$43,000 remboursés aux États contractants pour l'activité de l'année 1956.

Organisation mondiale de la santé—Augmentation de \$9,453

L'augmentation est attribuable à l'accroissement des frais du personnel ainsi qu'à l'expansion des services techniques et de l'activité extérieure de l'OMS.

Commission économique du Commonwealth—Augmentation de \$1,047

L'augmentation est occasionnée par le changement défavorable qui s'est
produit dans le cours du dollar relativement à la livre sterling.

Commission maritime du Commonwealth—Augmentation de \$32

Cette augmentation est attribuable au changement défavorable qui s'est
produit dans le cours du dollar relativement à la livre sterling.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce—Diminution de \$2,001

Cette diminution est attribuable à la réduction de la cotisation requise pour
l'année financière 1959.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord—Augmentation de \$52,699

L'augmentation est justifiée par les programmes de dépenses du Secrétariat de l'OTAN dans le passé et par les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations nécessaires à l'administration du siège civil de l'OTAN au cours de l'année financière 1958-1959 du Canada.

96—PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES NATIONS UNIES AUX PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS—AUGMENTATION DE \$49,375

Cette augmentation est attribuable à l'augmentation normale des dépenses courantes de l'organisation.

98—AFFECTATIONS AU PERSONNEL DE L'OTAN—AUGMENTATION DE \$6,771

Cette augmentation est attribuable à une affectation additionnelle au cours de l'année financière 1958-1959.

99—SIÈGE PERMANENT DE L'OTAN—AUGMENTATION DE \$118,803

Cette augmentation est attribuable à la révision du coût estimatif de la construction du siège permanent.

100—FOURNITURE DE BUREAUX À L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE—AUGMENTATION DE \$6,936

Cette augmentation est nécessitée par la location de bureaux additionnels par l'Organisation au cinquième étage de l'Édifice de l'aviation internationale.

102—COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE—TRAITEMENTS ET DÉPENSES—AUGMENTATION DE \$2,685

	Augmen- tation	Dimi- nution
	\$	\$
(1) Traitements	3,285	—
(4) Rémunération des sténographes d'au- diences	—	200
(5) Frais de voyage	—	—
(7) Affranchissement	—	50
(8) Téléphone et télégrammes	50	—
(10) Avis d'audiences publiques	—	300
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau	—	—
(22) Divers	—	100
	<hr/>	<hr/>
Total de l'augmentation	2,685	<hr/>

102—(1) Traitements—Augmentation de \$3,285

L'augmentation de cette rubrique est attribuable surtout aux relèvements annuels de traitements et à la révision générale des traitements qui a eu lieu le 1^{er} mai 1957.

103—COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE—ÉTUDES, RELEVÉS ET ENQUÊTES—AUGMENTATION DE \$50,844

	Augmen- tation	Dimi- nution
	\$	\$
Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voi- sinage de Détroit et de Windsor	—	2,406
Études et relevés dans le bassin de l'Ouest central	—	—

	Augmen- tation \$	Dimi- nution \$
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario	—	10,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au Bureau international de régularisation du Saint-Laurent	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le Saint-Jean	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la rivière Sainte-Croix	—	5,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au projet de renvoi concernant les cours d'eau de l'Alaska et du Yukon	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant l'énergie marémotrice de Passamaquoddy	60,750	—
Quote-part du Canada dans les frais de publication d'un rapport sur la pollution des eaux	7,500	—
Total de l'augmentation	<u>50,844</u>	<u> </u>

Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voisinage de Détroit et de Windsor—Diminution de \$2,406

Une réduction du personnel a suivi la diminution du besoin d'aide technique.

Renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario—Diminution de \$10,000

Au cours de l'année financière 1957-1958, le Bureau international des ingénieurs du lac Ontario a présenté son rapport à la Commission. Peu après la présentation du rapport, le Bureau a été dissous.

Renvoi concernant la rivière Sainte-Croix—Diminution de \$5,000

Cette diminution est surtout attribuable au fait que la plupart des relevés techniques ont été terminés au cours de l'année 1957-1958.

Renvoi concernant l'énergie marémotrice de Passamaquoddy—Augmentation de \$60,750

L'augmentation de ce poste est attribuable au fait que l'Office des pêches prévoit de plus grandes dépenses. Au cours de l'année financière 1958-1959 la Commission s'attend d'octroyer \$35,000 au Conseil international de génie de Passamaquoddy et \$125,700 au Conseil international des pêches de Passamaquoddy.

Publication d'un rapport sur la pollution des eaux—Augmentation de \$7,500

Il s'agit d'un nouvel article de dépense. La Commission a convenu de publier un rapport d'une nature non technique. Le coût total de cette publication s'élèvera à \$15,000 pour 25,000 exemplaires. Le Canada doit payer la moitié de cette somme.

104—VERSEMENT AU FONDS DU PLAN DE COLOMBO—AUGMENTATION DE \$600,000

Cette augmentation représente 1.7 p. 100 du crédit adopté pour l'année 1957-1958, c'est-à-dire \$34,400,000.

105—COTISATION EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPÉENNES—AUGMENTATION DE \$55,063

Cette augmentation est attribuable à la hausse prévue pour le budget administratif du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes pour l'année 1958, qui a été nécessitée par le relèvement des traitements du personnel et de certains autres avantages financiers.

108—CONTRIBUTION À L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT—DIMINUTION DE \$250,000

Aucun changement dans ce crédit. La contribution du Canada est fixée à \$500,000 par année. Le crédit de \$750,000 qui figurait au budget des dépenses de l'année dernière s'appliquait à une période de 18 mois.

109—PARTICIPATION DU CANADA EN TANT QUE MEMBRE DES COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE EN INDOCHINE—DIMINUTION DE \$37,441

	Augmen- tation	Dimi- nution
	\$	\$
(1) Traitements	—	15,883
(2) Indemnités	—	5,561
(4) Services professionnels et spéciaux	5,000	—
(5) Service de courrier	—	10,000
(5) Frais de voyage	—	5,000
(6) Transport: chemin de fer et camion	—	2,000
(7) Affranchissement	—	150
(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	—	5,000
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau	—	—
(12) Fournitures et approvisionnements	—	—
(19) Services de ville	—	—
(22) Divers	1,153	—
	<hr/>	<hr/>
Total de la diminution		37,441
		<hr/>

109—(1) Traitements—Diminution de \$15,883

La diminution des traitements est attribuable à la réduction du personnel qui a résulté de l'abolition de trois emplois.

109—(2) Indemnités—Diminution de \$5,561

La diminution des indemnités est attribuable à la réduction du personnel et à l'envoi en Indochine de fonctionnaires célibataires de préférence aux fonctionnaires mariés.

109—(4) Services professionnels et spéciaux—Augmentation de \$5,000

L'augmentation est causée par la prévision des frais d'hospitalisation et d'examen des employés et des personnes à leur charge qui reviennent au Canada après un stage en Indochine.

109—(5) Service de courrier—Diminution de \$10,000

La diminution de ce poste est attribuable au fait que la prévision se fonde sur un service ayant son origine à Tokyo et non à Paris, comme on l'avait projeté lors de la préparation du budget des dépenses de 1957-1958.

109—(5) Frais de voyage—Diminution de \$5,000

Cette diminution résulte de la réduction du personnel affecté à l'Indochine pour l'année financière 1958-1959.

109—(6) Transport: chemin de fer et camion—Diminution de \$2,000

Grâce à l'expérience acquise en ce qui concerne le coût d'administration des bureaux en Indochine, on croit que la diminution prévue peut être effectuée.

109—(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication—Diminution de \$5,000

S'il ne survient aucune crise grave, une diminution considérable de ce poste pourra être effectuée, si on en juge par le volume actuel du service télégraphique avec l'Indochine.

109—(22) Divers—Augmentation de \$1,153

La prévision de \$2,500 se fonde sur les dépenses des années précédentes. Ce crédit comprend des articles et des services qui ne figurent pas ailleurs.

110—ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ANTILLES ET AU GHANA—AUGMENTATION DE \$120,000

Cette augmentation est attribuable aux relèvements de traitements, à l'augmentation des dépenses et à l'accroissement du nombre de spécialistes canadiens envoyés au Ghana et aux Antilles.

111—ACHAT DE BLÉ ET DE FARINE DESTINÉ À L'INDE, AU PAKISTAN ET À CEYLAN—AUGMENTATION DE \$5,000,000

L'augmentation est destinée à hausser ce crédit au chiffre de \$15,000,000 prévu pour ce programme.

Crédit non requis pour 1958-1959	1958-1959 \$	1957-1958 \$	Augmen- tation \$	Diminu- tion \$
Achat de farine destinée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	—	1,500,000	—	1,500,000
Cotisation du Gouvernement canadien pour le financement de la Force d'urgence des Nations Unies, années civile 1957 et 1958	—	909,584	—	909,584
Total de la diminution				2,409,584

Les pages qui suivent contiennent le détail des comparaisons suivantes:

Annexe "1"—Comparaison des crédits.

Annexe "2"—Administration centrale (y compris le crédit antérieurement intitulé: Bureau des passe-ports: Administration)—Comparaison des rubriques.

Annexe "3"—Représentation à l'extérieur—Frais d'administration—Comparaison des rubriques.

Annexe "4" Représentation à l'extérieur—Frais d'administration et immobilisations—Comparaison par postes diplomatiques.

Annexe "5" Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux.

Annexe "6" Budget supplémentaire pour l'année 1958-1959.

ANNEXE "1"

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMPARAISON DES CRÉDITS

N° du crédit		1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
		Budget des dépenses	Dépenses estimatives	Prévisions	Dépenses
		\$	\$	\$	\$
(S)	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures— Traitement et indemnité d'automobile.....	17,000	13,128	17,000	17,000
A—MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR					
85	Administration centrale (y compris le crédit antérieurement intitulé: Bureau des passeports: Administration).....	5,533,081	5,168,835	5,228,750	4,607,029
86	Représentation à l'extérieur—Administration...	8,576,875	8,038,109	8,338,253	7,251,161
87	Représentation à l'extérieur—Immobilisations..	1,412,688	1,244,030	1,805,275	1,281,806
88	Réceptions officielles.....	40,000	37,328	40,000	46,679
89	Assistance aux ressortissants canadiens dans le besoin à l'extérieur, ainsi que leur rapatriement (portion recouvrable).....	15,000	8,634	15,000	9,046
90	Représentation du Canada aux conférences internationales.....	243,000	243,531	249,000	268,452
91	Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies.....	11,000	11,000	11,000	11,000
92	Subvention au Comité international de la Croix-Rouge.....	15,000	15,000	15,000	15,000
93	Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique.....	2,500	2,500	2,500	2,500
94	Octroi de bourses de recherches et de bourses d'études.....	42,700	112,529	120,000	112,144
		15,891,844	14,881,496	15,824,778	13,604,817
	Total, A—Ministère et missions à l'extérieur....	15,908,844	14,894,624	15,841,778	13,621,817
B—GÉNÉRALITÉS					
95	Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth.....	3,549,055	3,226,545	3,303,102	5,544,099
96	Contribution du Gouvernement canadien au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.....	1,976,875	1,933,491	1,927,500	1,767,656
97	Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	650,000	650,000	650,000	650,000
		6,175,930	5,810,036	5,880,602	7,961,755
98	Dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (portion recouvrable).....	51,109	36,029	44,338	21,970
99	Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.	286,247	140,807	167,444	90,826
		337,356	176,836	211,782	112,796
100	Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale.....	214,971	208,034	208,035	200,542
101	Païement à verser à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1957.....	7,500	7,500	7,500	6,936
		222,471	215,534	215,535	207,478

ANNEXE "1"—Suite

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMPARAISON DES CRÉDITS

N ^o du crédit	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
	Budget des dépenses	Dépenses estimatives	Prévisions	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS				
Pension versée à M ^{me} Helen Young Roy.....	1,667	1,667	1,667	1,667
COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE				
102 Traitements et dépenses de la Commission.....	109,248	103,629	106,563	89,031
103 Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale.....	244,950	138,932	194,106	71,417
Total—Commission conjointe internationale....	354,198	242,561	300,669	160,448
SERVICES PROVISOIRES				
104 Plan de Colombo.....	35,000,000	34,400,000	34,400,000	34,400,000
105 Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.....	258,218	202,996	203,155	206,425
106 Subvention du Gouvernement canadien au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.....	200,000	200,000	200,000	125,000
107 Participation du Canada aux travaux de l'Agence de productivité de l'Organisation européenne de coopération économique.....	20,000	17,700	20,000	
108 Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.....	500,000	750,000	740,000	500,000
109 Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.....	389,489	356,130	426,930	423,882
110 Assistance technique aux Antilles et au Ghana..	135,000		15,000	
111 Achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan en vue de soulager la disette de denrées alimentaires.....	10,000,000	2,000,000	5,000,000	
Crédits non requis.....	—	901,820	2,409,584	2,477,233
Total des Services provisoires.....	46,502,707	38,828,646	43,424,669	38,132,540
Total, B—Généralités.....	53,594,329	45,275,280	50,034,924	46,576,684
RÉCAPITULATION I				
Total—A—Ministère et missions à l'extérieur...	15,908,844	14,894,624	15,841,778	13,621,817
Total—B—Généralités.....	53,594,329	45,275,280	50,034,924	46,576,684
GRAND TOTAL.....	69,503,173	60,169,904	65,876,702	60,198,501
RÉCAPITULATION II				
A voter.....	69,484,506	60,155,109	65,858,035	60,179,834
Autorisé par la loi.....	18,667	14,795	18,667	18,667
	69,503,173	60,169,904	65,876,702	60,198,501

ANNEXE "2" CRÉDIT 85

ADMINISTRATION CENTRALE
(y compris le crédit antérieurement intitulé: Bureau des passeports: Administration)

COMPARAISON PAR RUBRIQUES

	Numéros des rubriques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
		Prévisions	Dépenses estima- tives	Prévisions	Dépenses
		\$	\$	\$	\$
<i>Traitements (1)</i>					
Emplois continus.....		3,282,718	2,879,489	3,096,810	2,509,528
Moins—Économies prévues par suite de départs.....		320,000		209,000	
TOTAL.....	(1)	2,962,718	2,879,498	2,887,810	2,509,528
<i>Indemnités (2)</i>					
Indemnités.....	(2)		583		300
<i>Services professionnels et spéciaux (4)</i>					
Services d'avocats.....		30,000	2,030	25,000	5,336
Services de nouvelles de la presse.....		2,400	2,312	2,520	1,814
Autres services professionnels et spéciaux.		13,000	6,479	13,000	16,653
Frais de scolarité et droits d'examen (langues).....		2,000	1,415	2,000	923
TOTAL.....	(4)	47,400	12,236	42,520	24,726
<i>Frais de voyage et de déménagement (5)</i>					
Frais de voyage et de transport.....		60,000	48,678	55,000	56,093
Frais de déménagement et de congé au pays.....		580,000	693,058	580,000	578,826
Service de courrier.....		106,000	50,122	76,000	38,174
Frais de transport local.....			556		468
TOTAL.....	(5)	746,000	792,414	711,000	673,561
<i>Transport: chemin de fer et camion (6)</i>					
Transport: chemin de fer et camion.....	(6)	15,000	14,258	17,000	12,931
<i>Affranchissement (7)</i>					
Affranchissement.....	(7)	85,000	76,445	85,000	74,487
<i>Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication (8)</i>					
Téléphone.....		7,000	7,003	7,000	9,210
Télégrammes, câblogrammes et T.S.F....		175,000	177,949	114,168	221,525
Location de télétypes.....		120,440	96,732	81,540	91,957
Transport du courrier diplomatique.....		165,000	166,487	190,000	200,357
Subvention au Conseil national de re- cherches.....		416,873	335,152	335,152	279,320
TOTAL.....	(8)	884,313	783,323	727,860	802,369
<i>Publication de rapports et autres imprimés du Ministère (9)</i>					
"Affaires extérieures", bulletin mensuel...		28,000	25,285	24,000	27,292
Dépliant sur le Canada et "Le Canada de l'Atlantique au Pacifique".....		40,500	603	46,000	8,277
Recueil des traités.....		4,000	6,537	6,000	944
Autres publications.....		87,200	50,524	56,700	12,886
TOTAL.....	(9)	159,700	82,949	132,700	49,449

ANNEXE "2", CRÉDIT 85—Fin

ADMINISTRATION CENTRALE

(y compris le crédit antérieurement intitulé: Bureau des passeports: Administration)

COMPARAISON PAR RUBRIQUES

	Numéros des rubriques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
		Prévisions	Dépenses estima- tives	Prévisions	Dépenses
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Étalages, films et autre publicité (10)</i>					
Photographies.....		20,100	26,957	19,200	20,420
Autre publicité.....		39,200	18,888	31,100	14,609
TOTAL.....	(10)	59,300	45,845	50,300	35,029
<i>Papier, fournitures et accessoires de bureau (11)</i>					
Formules imprimées, etc.....		113,250	62,320	111,950	82,093
Papier et fournitures de bureau.....		90,000	66,666	93,375	71,472
Achat de mobilier et d'accessoires de bureau.....		9,450	11,535	12,250	15,245
Abonnements aux journaux.....		7,000	7,016	7,500	7,114
Achat de livres de bibliothèque.....		8,800	6,235	9,100	8,700
Fournitures et accessoires de microfilmage		5,350	3,318	3,750	2,417
TOTAL.....	(11)	233,850	157,090	237,925	187,041
<i>Fournitures et approvisionnements (12)</i>					
Essence et huile pour véhicules motorisés.		600	616	750	657
Achat de publications pour diffusion.....		36,000	25,563	35,000	34,530
Autres fournitures et approvisionnements..		10,900	17,860	10,000	12,975
TOTAL.....	(12)	47,500	44,039	45,750	48,162
<i>Acquisition de matériel (16)</i>					
Véhicules motorisés.....					
Télétypes.....		55,400	64,693	79,210	111,441
TOTAL.....	(16)	55,400	64,693	79,210	111,441
<i>Réparation et entretien du matériel (17)</i>					
Véhicules motorisés.....		1,400	1,666	1,400	1,047
Télétypes.....		43,000	35,932	40,000	25,724
TOTAL.....	(17)	44,400	37,598	41,400	26,771
<i>Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa (19)</i>					
Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa.....	(19)	137,500	129,305	125,000	
<i>Divers (22)</i>					
Gains et pertes sur le change.....		5,000	2,451	1,500	11,536
Pertes d'effets personnels.....		10,000	691	10,000	2,952
Articles et services divers.....		40,000	45,417	33,775	36,746
TOTAL.....	(22)	55,000	48,559	45,275	51,234
GRAND TOTAL.....		5,533,081	5,168,835	5,228,750	4,607,029

ANNEXE "3", CRÉDIT 86

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION

COMPARAISON DES RUBRIQUES

	Numéros des rubriques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
		Prévisions	Dépenses estima- tives	Prévisions	Dépenses
		\$	\$	\$	\$
Traitement et salaires.....	(1)	3,941,902	3,848,632	3,755,717	3,350,662
Surtemps.....	(1)	28,900			
Indemnités de séjour, y compris les frais de représentation.....	(2)	1,227,469		1,226,317	
Indemnités de vie chère à l'extérieur.....	(2)	1,288,599	2,428,137	1,285,425	2,292,291
Services professionnels et spéciaux.....	(4)	109,840	62,147	80,180	66,863
Frais de voyage.....	(5)	104,905	79,689	100,235	87,038
Transport: chemin de fer et camion.....	(6)	54,445	62,289	50,000	57,433
Affranchissement.....	(7)	60,540	53,370	47,205	46,851
Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication.....	(8)	304,826	269,500	281,950	248,441
Papier, fournitures et accessoires de bureau..	(11)	160,850	143,131	151,390	126,695
Combustible et autres fournitures et appro- visionnement.....	(12)	180,880	135,189	154,519	134,621
Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	(14)	189,350	206,162	288,050	96,995
Location de terrains, bâtiments et ouvrages.	(15)	609,223	503,687	583,515	508,033
Réparation et entretien du matériel.....	(17)	120,475	77,001	126,130	59,851
Location de matériel.....	(18)	5,750	3,889	1,065	4,704
Services de ville.....	(19)	110,610	91,310	127,150	98,290
Prestations pour services personnels.....	(21)	39,376	31,960	42,580	34,244
Divers.....	(22)	38,935	42,016	36,825	38,419
GRAND TOTAL.....		8,576,875	8,038,109	8,338,253	7,251,161

ANNEXE "4"

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION
ET IMMOBILISATIONS

COMPARAISON PAR POSTES DIPLOMATIQUES

Missions diplomatiques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
	Prévisions	Dépenses estimatives	Prévisions	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
Argentine.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	109,708	90,758	125,550	97,603
	8,258	4,878	45,315	1,898
	117,966	95,636	170,865	99,501
Australie.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	134,378	119,536	120,457	114,240
	12,945	4,785	21,335	13,879
	147,323	124,321	141,792	128,119
Autriche.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	104,103	98,290	99,283	76,511
	1,545	47,836	30,550	17,693
	105,648	146,135	129,833	94,204
Belgique.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	190,212	179,948	188,222	164,552
	258,038	12,888	79,218	72,488
	448,250	192,836	267,440	237,040
Brésil.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	155,294	126,368	126,730	122,335
	21,263	3,504	22,845	24,335
	176,557	129,872	149,575	146,670
Ceylan.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	102,949	94,332	90,781	84,628
	10,870	5,731	25,720	10,474
	113,819	100,063	116,501	95,102
Chili.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	83,590	72,072	76,510	70,273
	14,568	911	10,540	6,662
	98,518	82,983	87,050	76,935
Chine-Nankin.....Frais d'administration..	6,726	6,183	8,470	6,017
Colombie.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	86,006	64,050	82,272	59,055
	6,495	3,869	7,885	5,955
	92,501	67,919	90,157	65,010
Cuba.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	104,725	82,980	90,983	85,343
	5,410	6,916	11,005	4,717
	110,135	89,896	101,988	90,060
Tchécoslovaquie.....Frais d'administration.. Immobilisations.....	112,797	96,096	137,375	97,181
	14,775	12,105	3,145	3,263
	127,572	108,201	140,520	100,444

ANNEXE "4"—*Suite*REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION
ET IMMOBILISATIONS—*Suite*COMPARAISON PAR POSTES DIPLOMATIQUES—*Suite*

Missions diplomatiques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957	
	Prévisions	Dépenses estimatives	Prévisions	Dépenses	
	\$	\$	\$	\$	
Danemark.....	Frais d'administration..	102,970	80,127	101,468	80,284
	Immobilisations.....	2,308	3,145	5,235	4,776
		105,278	83,272	106,703	85,060
République domini- caine.....	Frais d'administration..	45,970	37,538	44,536	36,964
	Immobilisations.....	1,700	2,911	5,725	3,145
		47,670	40,449	50,261	40,109
Égypte.....	Frais d'administration..	200,325	173,386	138,493	139,941
	Immobilisations.....	44,150	91,585	21,545	73,414
		244,475	264,971	160,038	213,355
Finlande.....	Frais d'administration..	71,512	60,642	58,418	53,223
	Immobilisations.....	2,185	1,163	2,635	647
		73,697	61,805	61,053	53,870
France.....	Frais d'administration..	520,153	479,001	551,569	423,473
	Immobilisations.....	27,618	374,461	176,787	277,604
		547,771	853,462	728,356	701,077
France—Conseil de l'Atlantique Nord (y compris l'OECE)	Frais d'administration..	304,879	284,598	273,806	267,627
	Immobilisations.....	16,325	2,462	16,000	3,071
		321,204	287,060	289,806	270,698
Allemagne—Berlin....	Frais d'administration..	33,108	30,885	31,090	29,848
	Immobilisations.....	2,220	41	1,750	2,207
		35,328	30,926	32,840	32,055
Allemagne—Bonn.....	Frais d'administration...	243,967	231,174	248,952	243,227
	Immobilisations.....	6,900	5,496	28,405	25,820
		250,867	236,670	277,357	269,047
Ghana.....	Frais d'administration..	85,084	42,800		
	Immobilisations.....	36,900	29,944		
		121,984	72,744		
Grèce.....	Frais d'administration..	146,899	130,840	136,305	110,924
	Immobilisations.....	8,990	1,321	6,675	4,820
		155,889	132,161	142,980	115,744
Haïti.....	Frais d'administration..	43,997	51,705	57,585	44,158
	Immobilisations.....	2,220	2,705	4,150	1,525
		46,197	54,410	61,735	45,683

ANNEXE "4"—Suite

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION
ET IMMOBILISATIONS—Suite

COMPARAISON PAR POSTES DIPLOMATIQUES—Suite

Missions diplomatiques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957	
	Prévisions	Dépenses estimatives	Prévisions	Dépenses	
	\$	\$	\$	\$	
Inde.....	Frais d'administration..	271,067	214,774	265,513	204,894
	Immobilisations.....	108,425	217,903	111,127	19,176
		379,492	432,677	376,640	224,070
Indonésie.....	Frais d'administration..	89,953	73,834	106,744	88,883
	Immobilisations.....	3,975	9,965	27,510	14,245
		93,928	83,799	134,254	103,128
Irlande.....	Frais d'administration..	70,333	69,426	68,190	56,538
	Immobilisations.....	55,830	37,038	16,390	69,132
		126,163	106,464	84,580	125,670
Israël.....	Frais d'administration..	100,168	75,064	97,756	67,063
	Immobilisations.....	5,708	3,630	6,696	1,102
		105,876	78,694	104,452	68,165
Italie.....	Frais d'administration..	212,893	204,529	191,284	179,895
	Immobilisations.....	40,283	16,264	12,978	70,003
		253,176	220,793	204,262	249,898
Japon.....	Frais d'administration..	274,589	313,010	287,049	236,576
	Immobilisations.....	62,750	4,767	24,810	63,202
		337,339	317,777	311,859	299,778
Liban.....	Frais d'administration..	101,615	81,478	87,951	73,233
	Immobilisations.....	6,275	7,858	33,160	6,813
		107,890	89,336	121,111	80,946
Mexique.....	Frais d'administration..	124,083	113,356	119,368	104,734
	Immobilisations.....	2,500	4,815	7,739	7,690
		126,583	118,171	127,107	112,424
Pays-Bas.....	Frais d'administration..	174,203	160,606	163,846	153,496
	Immobilisations.....	13,013	15,537	14,063	168,853
		187,216	176,143	177,909	322,349
Nouvelle-Zélande.....	Frais d'administration..	83,769	69,883	78,936	73,484
	Immobilisations.....	3,250	1,679	3,390	3,488
		87,019	71,562	82,326	76,972
Norvège.....	Frais d'administration..	105,996	79,035	103,069	88,187
	Immobilisations.....	10,460	3,718	19,650	39,444
		116,456	82,753	122,719	127,631

ANNEXE "4" — Suite

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION
ET IMMOBILISATIONS—Suite

COMPARAISON PAR POSTES DIPLOMATIQUES—Suite

Missions diplomatiques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
	Prévisions	Dépenses estimatives	Prévisions	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
Pakistan.....				
Frais d'administration..	184,956	135,614	158,983	132,343
Immobilisations.....	18,685	26,242	35,535	18,519
	<u>203,641</u>	<u>161,856</u>	<u>194,518</u>	<u>150,862</u>
Pérou.....				
Frais d'administration..	71,866	62,650	70,136	61,346
Immobilisations.....	4,915	1,350	5,120	6,785
	<u>76,781</u>	<u>64,000</u>	<u>75,256</u>	<u>68,131</u>
Pologne.....				
Frais d'administration..	169,421	123,372	186,140	135,193
Immobilisations.....	66,265	22,888	16,180	4,760
	<u>235,686</u>	<u>146,260</u>	<u>202,320</u>	<u>139,953</u>
Portugal.....				
Frais d'administration..	97,974	97,543	93,538	69,288
Immobilisations.....	8,950	11,386	25,830	11,508
	<u>106,924</u>	<u>108,929</u>	<u>119,368</u>	<u>80,796</u>
Union Sud-africaine...				
Frais d'administration..	91,783	71,748	86,964	83,961
Immobilisations.....	5,150	10,170	14,320	4,725
	<u>96,933</u>	<u>81,918</u>	<u>101,284</u>	<u>88,686</u>
Espagne.....				
Frais d'administration..	123,554	97,304	122,114	100,673
Immobilisations.....	12,175	2,071	11,108	8,727
	<u>135,729</u>	<u>99,375</u>	<u>133,222</u>	<u>109,400</u>
Suède.....				
Frais d'administration..	93,237	82,757	86,536	81,282
Immobilisations.....	3,270	1,374	4,610	5,444
	<u>96,507</u>	<u>84,131</u>	<u>91,146</u>	<u>86,726</u>
Suisse.....				
Frais d'administration..	90,405	94,209	89,970	84,439
Immobilisations.....	10,040	9,924	11,950	3,918
	<u>100,445</u>	<u>104,133</u>	<u>101,920</u>	<u>88,357</u>
Turquie.....				
Frais d'administration..	158,748	114,254	175,162	127,775
Immobilisations.....	77,025	2,428	9,990	4,050
	<u>235,773</u>	<u>116,682</u>	<u>167,152</u>	<u>131,825</u>
U.R.S.S.....				
Frais d'administration..	283,180	244,175	404,136	322,940
Immobilisations.....	49,475	34,965	46,600	14,893
	<u>332,655</u>	<u>279,140</u>	<u>450,736</u>	<u>337,833</u>
Royaume-Uni.....				
Frais d'administration..	632,229	591,539	586,690	459,011
Immobilisations.....	24,393	28,393	17,297	24,719
	<u>656,622</u>	<u>619,932</u>	<u>603,987</u>	<u>483,730</u>

ANNEXE "4"—Suite

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION
ET IMMOBILISATIONS—Suite

COMPARAISON PAR POSTES DIPLOMATIQUES—Suite

Missions diplomatiques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
	Prévisions	Dépenses estimatives	Prévisions	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
Mission permanente du Canada auprès de l'office européen des Nations Unies à Genève.....	Frais d'administration.. 144,098 Immobilisations..... 2,475	142,140 10,977	146,063 11,890	107,023 45,944
	146,573	153,177	157,953	152,967
Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.....	Frais d'administration.. 228,946 Immobilisations..... 19,450	181,821 4,010	164,817 26,720	153,265 22,012
	248,396	185,831	191,537	175,367
États-Unis.....	Frais d'administration.. 554,716 Immobilisations..... 13,410	505,716 28,690	509,850 16,000	469,788 15,950
	568,126	534,406	525,850	485,738
Uruguay.....	Frais d'administration.. 40,682 Immobilisations..... 1,290	26,080 2,327	36,923 4,475	21,823 929
	41,972	28,407	41,398	22,752
Venezuela.....	Frais d'administration.. 150,128 Immobilisations..... 7,700	133,317 1,959	139,368 8,835	132,412 3,738
	157,828	135,276	148,203	136,150
Yougoslavie.....	Frais d'administration.. 120,369 Immobilisations..... 15,588	106,756 6,869	120,491 10,305	75,143 5,787
	135,957	113,625	130,796	80,930
TOTAL, MISSIONS DIPLOMATIQUES.....	8,992,701	8,047,162	8,599,185	7,576,134
CONSULATS				
Boston.....	Frais d'administration.. 101,645 Immobilisations..... 6,100	115,935 4,706	100,907 800	88,009 1,038
	107,745	120,641	101,707	89,047
Chicago.....	Frais d'administration.. 129,641 Immobilisations..... 4,180	104,630 11,849	12,835 12,250	97,134 10,872
	133,821	116,479	134,085	108,006
Détroit.....	Frais d'administration.. 11,699 Immobilisations.....	10,656	5,666	10,092
	11,699	10,656	15,666	10,094
Hambourg.....	Frais d'administration.. 13,743 Immobilisations.....	12,499 215	14,298	6,268 219
	13,743	12,714	14,298	6,487

ANNEXE "4"—Fin

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION
ET IMMOBILISATIONS—Fin

COMPARAISON PAR POSTES DIPLOMATIQUES—Fin

Missions diplomatiques	1958-1959	1957-1958	1957-1958	1956-1957
	Prévisions	Dépenses estimatives	Prévisions	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
Los Angeles.....Frais d'administration..	118,474	122,980	122,263	105,867
Immobilisations.....	4,100	3,981	5,900	3,723
	122,574	126,961	128,163	109,590
Manille.....Frais d'administration..	21,801	12,922	775	922
Immobilisations.....	25,400	10,594		
	47,201	23,516	775	922
Nouvelle-Orléans.....Frais d'administration..	90,014	73,155	77,535	63,846
Immobilisations.....	10,050	2,516	2,165	4,164
	100,064	75,671	79,700	68,010
New-York.....Frais d'administration..	472,071	365,599	480,967	316,688
Immobilisations.....	24,252	12,186	38,417	22,483
	496,321	377,785	519,384	339,171
Portland.....Frais d'administration..	1,500	1,440	1,500	1,459
San Francisco.....Frais d'administration..	112,377	103,116	112,187	100,888
Immobilisations.....	5,760	7,310	7,400	5,614
	118,137	110,426	119,587	106,502
Sao Paulo.....Frais d'administration..	9,445	8,604	9,696	8,843
Immobilisations.....		35	200	195
	9,445	8,639	9,896	9,038
Seattle.....Frais d'administration..	100,152	97,663	97,655	90,329
Immobilisations.....	9,460	3,887	8,900	9,457
	109,612	101,550	106,555	99,786
Shanghai.....Frais d'administration..				36
Divers, non réparti aux missions.....Frais d'administration..		109,502		8,685
Immobilisations.....		38,997		
TOTAL, CONSULATS.....	1,271,862	1,234,877	1,231,316	956,833
Immobilisations non réparties.....	16,5000		648,500	
Provisions estimatives pour relèvements de traitements.....			168,227	
TOTAL BRUT.....	10,429,563	9,282,139	10,647,228	8,532,967
Différence en moins entre les traitements et indemnités, et prévisions.....	440,000		503,700	
GRAND TOTAL.....	9,989,563	9,282,139	10,143,528	8,532,967
RÉCAPITULATION				
Frais d'administration.....	8,576,875	8,038,109	8,338,253	7,251,161
Immobilisations.....	1,412,688	1,244,030	1,805,275	1,281,806
	9,989,563	9,282,139	10,143,528	8,532,967

COTISATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE
D'ORGANISMES INTERNATIONAUX

Organisme	Année	Budget	Montant	Pourcentage	Contributions des États-membres au budget de 1958	
						Pourcentage
Nations Unies.....	1954	41,300,000 É.-U.	1,321,184 É.-U.	3.30	É.-U. A.....	32.51
	1955	39,640,000 É.-U.	1,438,932 É.-U.	3.63	U.R.S.S.....	13.62
	1956	48,330,000 É.-U.	1,433,930 É.-U.	3.63	Royaume-Uni.....	7.62
	1957	48,504,640 É.-U.	1,527,897 É.-U.	3.15	France.....	5.56
	1958	55,062,850 É.-U.	1,591,350 É.-U.	3.09	Chine.....	5.01
					Canada.....	3.09
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.....	1954	5,925,000 É.-U.	338,346 É.-U.	5.71	É.-U. A.....	32.51
	1955	5,890,000 É.-U.	335,141 É.-U.	5.69	Royaume-Uni.....	10.29
	1956	6,460,000 É.-U.	297,806 É.-U.	4.61	France.....	7.51
	1957	6,650,000 É.-U.	306,565 É.-U.	4.61	Allemagne (République fédérale).....	5.60
	1958	8,322,500 É.-U.	347,049 É.-U.	4.17	Canada.....	4.17
Organisation internationale du travail.....	1954	6,556,887 É.-U.	234,566.35 É.-U.	3.98	É.-U. A.....	25.00
	1955	6,990,913 É.-U.	270,206.11 É.-U.	3.98	Royaume-Uni.....	10.24
	1956	7,395,729 É.-U.	235,021.49 É.-U.	3.63	U.R.S.S.....	10.00
	1957	7,617,708 É.-U.	256,357.67 É.-U.	3.60	France.....	6.14
	1958	7,972,901 É.-U.	268,203.00 É.-U.	3.56	Allemagne (République fédérale).....	4.35
					Canada.....	3.56
Organisation de l'aviation civile internationale..	1954	3,200,000 Can.	136,765 Can.	5.40	É.-U. A.....	500 unités
	1955	3,223,100 Can.	126,463 Can.	5.00	Royaume-Uni.....	145 unités
	1956	3,313,451 Can.	128,409 Can.	4.80	France.....	111 unités
	1957	3,567,732 Can.	129,187 Can.	4.20	Allemagne.....	68 unités
	1958	3,492,901 Can.	125,492 Can.	4.20	Canada.....	63 unités

COTISATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE
D'ORGANISMES INTERNATIONAUX

Organisme	Année	Budget	Montant	Pourcentage	Contributions des États-membres au budget de 1958	
						Pourcentage
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).....	1954	9,461,449 É.-U.	334,935 É.-U.	3.54	É.-U. A.....	31.3
	1955	9,491,420 É.-U.	262,912 É.-U.	2.77	U.R.S.S.....	13.11
	1956	10,508,580 É.-U.	291,088 É.-U.	2.77	Royaume-Uni.....	7.33
	1957	11,069,811 É.-U.	340,951 É.-U.	3.08	France.....	5.35
	1958	11,743,278 É.-U.	314,194 É.-U.	2.93	Chine.....	4.83
					Allemagne.....	3.94
					Canada.....	2.93
Organisation mondiale de la santé (OMS).....	1954	8,963,000 É.-U.	268,340 É.-U.	3.00	É.-U. A.....	32.9
	1955	10,049,360 É.-U.	300,280 É.-U.	2.99	Royaume-Uni.....	1045 unités
	1956	10,778,824 É.-U.	326,820 É.-U.	3.06	U. R. S. S.....	1436 unités
	1957	11,051,760 É.-U.	382,940 É.-U.	3.07	France.....	685 unités
	1958	14,411,060 É.-U.	425,060 É.-U.	2.95	Allemagne (République fédérale).....	471 unités
					Canada.....	383 unités
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).....	1954	351,000 É.-U.	15,000 É.-U.	4.27	É.-U. A.....	18.81
	1955	351,000 É.-U.	15,000 É.-U.	4.27	Royaume-Uni.....	17.18
	1956	383,500 É.-U.	16,250 É.-U.	4.24	Allemagne (République fédérale).....	7.74
	1957	383,500 É.-U.	16,250 É.-U.	4.24	France.....	7.72
	1958	430,600 É.-U.	28,360 É.-U.	6.58	Canada.....	6.58
Agence internationale de l'énergie atomique.....	1958	4,089,000 É.-U.	123,488 É.-U.	3.02	É.-U. A.....	33.33
					U. R. S. S.....	13.40
					Royaume-Uni.....	7.50
					France.....	5.47
					Chine.....	4.93
					Allemagne.....	4.08
				Canada.....	3.02	

ANNEXE "6"

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 1958-1959

Crédit 542—Administration—

Crédit supplémentaire \$259,230

Ce montant comprend les postes suivants:

Traitements—\$23,230

Il s'agit de traitements supplémentaires jusqu'à la fin de l'année financière à cause d'une augmentation de l'effectif.

Transport du courrier diplomatique—\$54,000

Ce montant est destiné au paiement des factures reçues pour l'année 1957-1958, alors qu'il n'y avait pas de fonds disponibles.

Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication—\$135,000

Pour la location du service de câble transatlantique pour la période allant du 2 décembre 1957 au 31 mars 1959 au coût annuel de \$91,000 et pour la liquidation des factures reçues pour l'année 1957-1958, alors qu'il n'y avait pas de fonds disponibles.

Fournitures et approvisionnements—\$9,000

La création de nouveaux postes diplomatiques à l'extérieur depuis le calcul du budget a nécessité une révision des crédits.

Acquisition de matériel—\$38,000

Pour l'achat de pièces de rechange du matériel actuel qui doit être modifié pour un circuit spécial entre Londres, Ottawa et Washington.

Crédit 543—Représentation à l'extérieur—Administration—

Crédit supplémentaire \$170,530

Ce montant comprend les postes suivants:

Traitements—\$34,662

Le supplément est destiné à payer, jusqu'à la fin de l'année, les traitements additionnels des agents du service extérieur et du personnel engagé sur place par suite d'une augmentation de l'effectif.

Indemnités—\$38,368

Dépense nécessitée par l'augmentation du nombre des agents du service extérieur.

Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages—\$97,500

Le supplément comprend le coût de construction d'une salle de chiffage et d'un bureau d'archives à la Délégation permanente de New-York ainsi que les dépenses pour l'achèvement de l'installation du Consulat général dans la maison du Canada à New-York.

- Crédit 544—Commission conjointe internationale
Traitements et dépenses de la Commission—Crédit
supplémentaire \$ 1,800
Ce montant est destiné à payer les frais de voyage
de la Commission en juillet 1958 pour une tournée
d'inspection du bassin du fleuve Colombia.
- Crédit 545—Achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan
et à Ceylan en vue de soulager la disette de denrées
alimentaires—Crédit supplémentaire \$3,000,000
Ce montant est la partie non employée du crédit de
\$5,000,000 prévu dans le nouveau budget supplémen-
taire (3), de 1957-1958.
- Crédit 546—Achat de farine destinée à l'Office de secours et de tra-
vaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient..... \$1,500,000
Ce crédit était prévu dans le Nouveau budget sup-
plémentaire (3), de 1957-1958. Toutefois, aucune ex-
pédition n'a pu être effectuée au cours de cette année
financière.
- Crédit 547—Contribution au Fonds destiné à l'octroi de bourses de
recherches (1958) de l'Agence internationale de
l'énergie atomique \$ 25,000
Il s'agit d'un nouveau crédit.
- Crédit 548—Dépenses pour la Conférence économique et commer-
ciale du Commonwealth..... \$ 225,000
Il s'agit d'un nouveau crédit.
- Crédit 549—Programme d'aide aux Antilles..... \$1,475,000
Il s'agit d'un nouveau crédit.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

- Crédit 655—Autorisation d'accorder une aide économique supplé-
mentaire sous le régime du Plan de Colombo, sous
forme de prêts spéciaux aux pays du Plan de Colombo,
permettant de financer l'achat de blé et de farine..... \$8,827,000
Il s'agit de la partie non employée du crédit de
\$25,000,000 prévu dans le Nouveau budget supplémen-
taire (3) de 1957-1958.

APPENDICE "B"

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES NATIONS UNIES

ÉTAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE

pour l'année terminée le 31 mars 1958

Revenus:

Cotisations des membres	\$ 9,102.50
Dons	\$ 2,499.43
Subventions—Gouvernement fédéral	\$11,000.00
—UNESCO	\$ 1,000.00
—Fonds d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés	\$ 25.00
Intérêts perçus	\$ 120.21
Vente de publications	\$ 635.30
Caisse d'éducation—En vue des dépenses à l'égard de la "World Review for Canadian Schools"	\$ 250.00
	<hr/>
	\$24,632.44

Dépenses:

Traitements	\$12,375.47
Frais de voyage et d'organisation	\$ 1,098.81
Réunions	\$ 174.92
Provision pour l'assemblée annuelle de 1958	\$ 410.00
Loyer	\$ 1,594.92
Impressions et papeterie	\$ 1,076.73
Affranchissement	\$ 553.50
Fournitures de bureau	\$ 743.28
Téléphone et télégrammes	\$ 238.57
Dépenses générales	\$ 91.45
Cotisations	\$ 766.60
Abonnements à la "World Review"	\$ 250.00
Coût du bulletin "Affaires extérieures"	\$ 3,840.85
Achat de publications	\$ 737.56
Transport: chemin de fer et camion	\$ 90.41
	<hr/>
	\$24,043.07

Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année \$ 589.37

Solde au 31 mars 1957 \$20,089.65

Ajouter: Solde de la réserve pour une conférence ultérieure—annulée .. \$ 52.22

Solde au 31 mars 1958 \$20,731.24

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES NATIONS UNIES

BILAN
au 31 mars 1958

ACTIF		PASSIF	
<i>Caisse générale</i>		<i>Caisse générale</i>	
<i>Actif courant</i>		<i>Passif courant</i>	
Argent en caisse et en banque.....	\$ 8,541.23	Comptes à payer.....	\$ 1,652.91
Montant à percevoir du Fonds des Nations Unies pour l'enfance..	467.00	Montant dû aux succursales.....	244.50
Montant à percevoir des succursales.....	8,554.73		
Publications en main-valeur nominale.....	100.00		
	<hr/>		<hr/>
	17,662.96		1,897.41
<i>Placements—prix d'achat</i>		<i>Réserve pour l'assemblée annuelle de 1958.....</i>	900.00
Obligations du Canada—3%—1966 (valeur cotée \$4,850).....	4,911.25	Solde (voir État financier).....	20,731.24
<i>Actif fixe</i>			
Ameublement et fourniture de bureau (prix d'achat moins dépréciation accumulée).....	953.44		
Livres de bibliothèque.....	1.00		
	<hr/>		<hr/>
	954.44		23,528.65
	<hr/>		<hr/>
	23,528.65		23,528.65
<i>Caisse d'éducation</i>		<i>Caisse d'éducation</i>	
Argent en banque.....	2,479.67	Solde (voir État financier).....	8,066.67
Comptes à recevoir.....	5,587.00	<i>Caisse des cartes de souhaits (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)</i>	
	<hr/>	Solde (voir État financier).....	20,505.26
	8,066.67	<i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance</i>	
<i>Caisse des cartes de souhaits (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)</i>		Solde (voir État financier).....	77,501.96
Argent en banque.....	20,505.26		
<i>(Fonds des Nations Unies pour l'enfance)</i>			
Argent en banque.....	77,994.41		
moins:			
Dû à la Caisse générale.....	467.00		
Dû au secrétaire itinérant.....	25.45		
	<hr/>		<hr/>
	492.45		
	<hr/>		<hr/>
	77,501.96		
	<hr/>		<hr/>
	129,602.54		129,602.54

Présenté avec notre rapport aux Membres le 23 mai 1958.

GEO. A. WELCH & Company,
Comptables agréés.

APPENDICE "C"

COMITÉ CANADIEN DE COORDINATION POUR LA COMMUNAUTÉ
DE L'ATLANTIQUE

Membre de l'Association pour le Traité de l'Atlantique
(représentant le Canada)

230, rue Bloor West,
Toronto 5, Canada.

Organismes constituants:

L'Institut canadien des Affaires internationales
L'Association canadienne pour les Nations Unies

Le 16 juin 1958.

M. H. F. Clark,
Division des Finances,
Ministère des Affaires extérieures,
Ottawa (Ont.)

Cher monsieur,

Au nom du Comité canadien de coordination pour la Communauté de l'Atlantique, permettez-moi de solliciter une nouvelle subvention de \$2,500 pour aider le Comité à accomplir son travail au cours de la présente année financière.

Le Comité est l'organisme national qui représente le Canada dans l'Association pour le Traité de l'Atlantique, qui est elle-même un organisme non officiel composé de comités ou associations représentant chacun des pays qui font partie de l'OTAN et dont le but est de diffuser des renseignements au sujet de la Communauté de l'Atlantique en général et de l'OTAN en particulier et d'intéresser les populations à ces questions.

Les dirigeants du Comité sont les suivants.

Président: Edgar McInnis, président de l'Institut canadien des Affaires internationales.

Vice-président: Marvin Gelber, président sortant de charge de l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Trésorier: Kurt Swinton, vice-président et directeur général de l'Encyclopédie britannique pour le Canada.

Secrétaire: Norah Fraser.

Comme son nom l'indique, la fonction principale du Comité est de coordonner le travail des deux organismes qui le constituent (l'Institut canadien des affaires internationales et l'Association canadienne pour les Nations Unies) en ce qui regarde les programmes de ces organismes qui portent sur la Communauté de l'Atlantique.

Jusqu'à présent, le Comité a dû compter sur ces organismes pour le travail de secrétariat et les besognes administratives et pour l'exécution du travail destiné à atteindre ses fins. Le Comité n'a ni bureau ni personnel rémunéré et ces services lui sont fournis gracieusement par l'Institut canadien des affaires internationales.

Les deux organismes qui constituent le Comité ont, dans toutes les parties du Canada, des succursales qui fournissent un auditoire de choix aux conférenciers invités à traiter des questions internationales. Le Comité cherche à profiter de cet auditoire quand il a à sa disposition des propagandistes compétents pour traiter de l'OTAN et de sujets connexes et il sollicite les bons offices

du secrétariat de l'OTAN pour obtenir que des orateurs de tout premier ordre visitent le Canada et adressent la parole aux organismes qui constituent notre Comité.

Les publications des organismes qui constituent le Comité sont un autre moyen employé pour susciter de l'intérêt et diffuser des renseignements. Certains numéros récents de l'*International Journal* contenaient des articles sur le désarmement, l'Euratom, le Marché européen commun et un article intitulé "*Modern Weapons and the Small Powers*" (Les armes modernes et les petites nations). Le Comité a publié ou fait publier par d'autres organismes des brochures sur le désarmement ou sur l'opportunité pour certaines nations de se libérer de leurs engagements. Il revoit périodiquement et tient à jour un dossier d'étude sur le Canada et l'OTAN. La série de films intitulée *The Fifteen Nations* (Les quinze nations) a été employée par divers groupes de l'Association canadienne pour les Nations Unies comme base de discussion. Une étude particulièrement importante de J. A. Corry, *Soviet Russia and the Western Alliance* (La Russie soviétique et l'alliance de l'Ouest) a été publiée par l'Institut canadien des Affaires internationales au mois de janvier 1958 et les deux volumes précédents, *Bulwark of the West* (Le rempart de l'Ouest) par A. C. Turner et *NATO: the Economics of an Alliance* (L'OTAN: L'économie d'une alliance) par Ronald A. Ritchie, demeurent des ouvrages classiques dans leurs domaines respectifs.

Plusieurs émissions spéciales ont été organisées en collaboration avec Radio-Canada. A la veille de la réunion du conseil de l'OTAN au mois de décembre 1957, le président du Comité a interviewé le très honorable Anthony Nutting sur la politique européenne de la Grande-Bretagne. On a aussi organisé des entrevues télévisées de M. Spaak et du premier ministre Macmillan sur le réseau national au cours de leur visite au Canada et il est projeté d'interviewer prochainement M. Dulles.

Il s'est produit deux événements importants au cours de la dernière saison. Au mois de décembre, on a profité de l'octroi du Prix Nobel de la paix à M. Pearson pour organiser à Toronto, sous le patronage conjoint de l'Institut canadien des Affaires internationales et de l'Association canadienne pour les Nations Unies, un dîner public, qui a eu son écho dans les journaux et à la radio. Le but exprès de cette réunion était d'attirer l'attention du pays sur les problèmes et les réalisations de l'alliance des pays de l'Ouest. L'Institut canadien des Affaires internationales a collaboré au programme élaboré à l'occasion de la visite de M. Spaak: il a organisé des réunions à Québec et à Toronto et un banquet à Halifax. "La réunion de Toronto, dit M. Wilgress, m'a révélé la nécessité d'autres visites du même genre et j'espère qu'avant longtemps il sera possible à quelque personnage rattaché à l'OTAN de parcourir le Canada, d'adresser la parole à toutes les succursales de l'Association et de répondre aux questions qui lui seront posées comme l'a fait M. Spaak."

Outre ces initiatives des organismes qui constituent le Comité, celui-ci a entretenu des rapports suivis avec l'Association pour le Traité de l'Atlantique et avec le ministère des Affaires extérieures au sujet de la diffusion des renseignements qui concernent l'OTAN. On a demandé son avis sur la constitution des délégations à des réunions comme le "séminaire" de l'OTAN qui a été tenu à Paris au mois de janvier dernier, sur la réunion projetée des associations de jeunesse et sur la Conférence d'étude sur l'éducation qui aura lieu au mois de septembre prochain. Le Comité a aussi pris certaines mesures, à l'occasion, pour faire parvenir les publications de l'OTAN, surtout aux écoles et aux autorités scolaires. Il a fourni de la documentation aux délégués de l'Association parlementaire de l'OTAN pour leur permettre de se préparer à participer à la conférence qui a eu lieu récemment et il a mis

ses propres publications à la disposition des autres organismes nationaux qui font partie de l'Association pour le Traité de l'Atlantique.

Les modestes ressources dont dispose le Comité ont été employées pour les fins que nous venons d'énumérer, pour assurer la représentation du Canada aux réunions du conseil et de l'assemblée générale de l'Association et à d'autres réunions spéciales et pour constituer une réserve en vue de certaines dépenses possibles ou imprévues. On comprendra facilement que ces ressources sont trop modestes pour permettre au Comité de payer les frais de voyage des délégués du Canada aux réunions qui se tiennent en Europe. Il a fallu choisir des délégués qui se trouvaient déjà outre-mer ou qui pouvaient s'y rendre à leurs frais et, même alors, les frais de voyage et de subsistance d'un délégué de Londres à une réunion qui se tient à Rome sont si considérables qu'il faut se limiter à un délégué ou, tout au plus, à deux.

Au mois de septembre 1958 l'Association pour le Traité de l'Atlantique tiendra sa réunion régulière à Boston et il est très désirable que le Canada y soit bien représenté. On a proposé qu'un certain nombre de délégués viennent au Canada et il est incontestable qu'il serait désirable de prendre des dispositions à cet effet. C'est en vue d'initiatives de ce genre que le Comité a été jusqu'à présent si parcimonieux dans l'emploi de ses fonds et qu'il a essayé de se constituer une modeste réserve pour pouvoir financer une entreprise comme celle-là qui répond si bien aux fins pour lesquelles il a été organisé.

Vous trouverez ci-joint un état financier des recettes et des dépenses du Comité depuis son organisation. Je crois que ce document démontre bien que le Comité, en imposant la plus forte partie de son fardeau financier sur les organismes qui le composent, a pu accomplir une besogne fort appréciable en employant le moins possible de ses propres fonds. Il prévoit maintenant des dépenses plus considérables qu'il ne pourra faire s'il ne reçoit pas une subvention au moins égale à celle qu'il a déjà reçue. J'espère donc que la présente demande sera prise en considération de la façon la plus sympathique.

Votre tout dévoué,

Le président du Comité,
EDGAR McINNIS.

COMITÉ CANADIEN DE COORDINATION
POUR LA COMMUNAUTÉ ATLANTIQUE

1. Recettes et dépenses du 1^{er} janvier 1956
au 18 octobre 1957

Recettes

Institut canadien des Affaires internationales	\$ 300.00
Association canadienne pour les Nations Unies	300.00
Gouvernement du Canada (ministère des Affaires extérieures) ..	3,950.00
Intérêt de la banque	83.62
	<hr/>
	\$4,633.62
	<hr/>

Dépenses

Cotisations versées à l'Association pour le Traité de l'Atlantique ..	829.36
Dépenses payées aux membres britanniques de l'Association pour le Traité de l'Atlantique pour fins de représentation du Comité canadien à diverses réunions	341.37
Publications	587.95
Documentation	111.78
Papeterie	68.76
	<hr/>
	\$1,939.22
Solde en dépôt à la Banque Royale du Canada, succursale angle Keele et St. Clair, Toronto 9	\$2,694.40
	<hr/>
	\$4,633.62
	<hr/>

COMITÉ CANADIEN DE COORDINATION
POUR LA COMMUNAUTÉ ATLANTIQUE

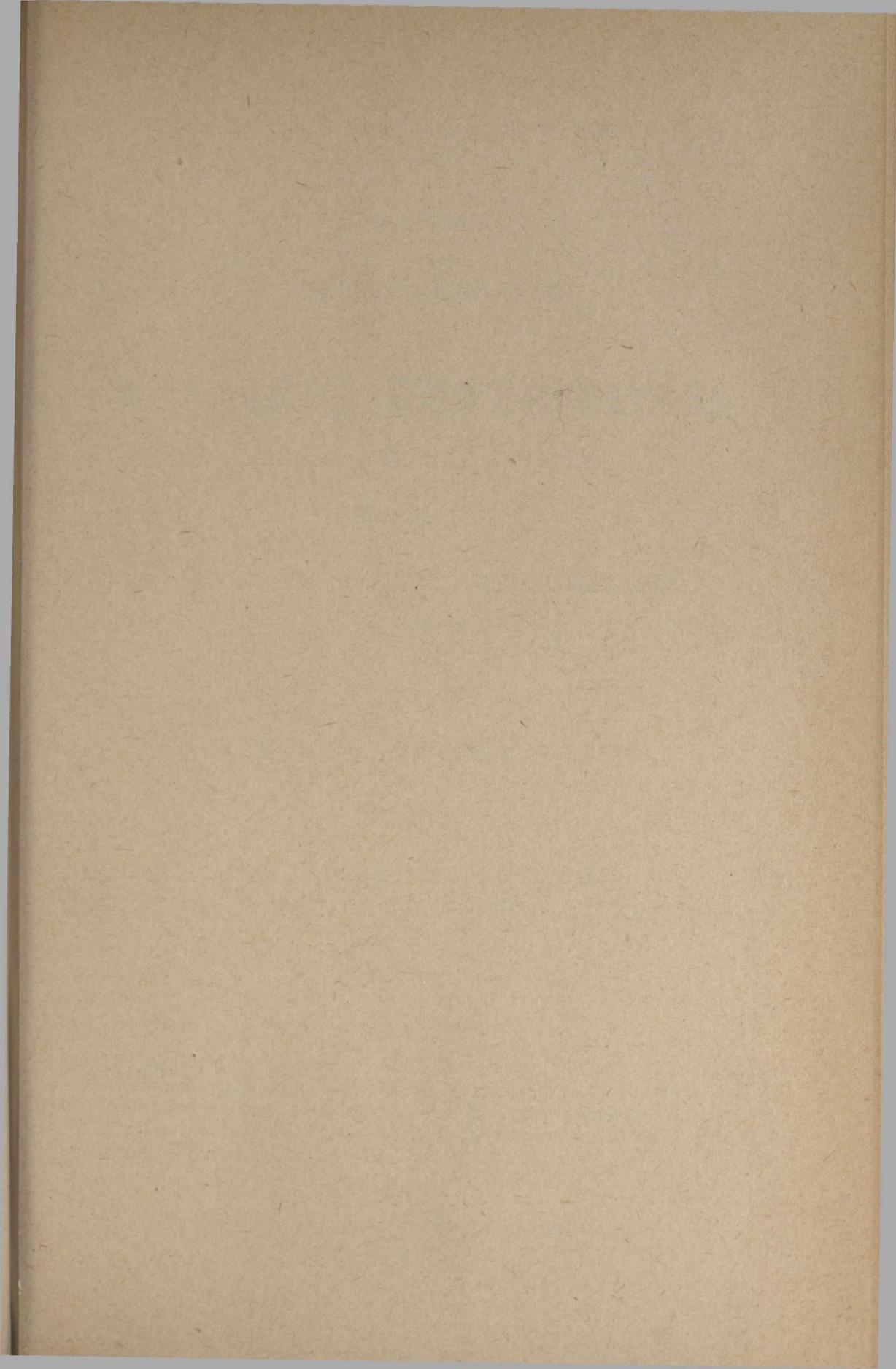
2. Recettes et dépenses du 18 octobre 1957
au 15 juin 1958

Recettes

Du 1 ^{er} janvier 1956 au 18 octobre 1957 (voir l'état financier ci-dessus)	\$4,633.62
Intérêt au 31 octobre 1957	29.20
Du Gouvernement du Canada le 15 avril 1958	1,050.00
	<hr/>
	\$5,712.82
	<hr/>

Dépenses

Du 1 ^{er} janvier 1956 au 18 octobre 1957	\$1,939.22
Banquet Pearson le 15 janvier 1958	150.00
Institut canadien des Affaires internationales (15 janvier)	12.94
Association pour le Traité de l'Atlantique (17 janvier 1958)	208.81
Association pour le Traité de l'Atlantique (17 janvier 1958)	5.70
Association pour le Traité de l'Atlantique (3 avril 1958)	207.31
	<hr/>
	\$2,523.98
Solde en banque le 15 juin 1958 (Banque Royale, succursale angle Wellington et Bay)	\$3,188.84
	<hr/>
	\$5,712.82
	<hr/>



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 7 AOÛT 1958

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1958-1959

TÉMOINS:

MM. R. W. Rosenthal, administrateur par intérim, Division économique et technique internationale, ministère du Commerce; F. E. Pratt, chef de la Section des projets de placements; D. Barlett, chef du Service de la coopération technique; et R. Grey, Division économique, ministère des Affaires extérieures.



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M ^{lle})	Jung	Nugent
Argue	Kucherepa	Paul
Brassard (<i>Lapointe</i>)	Lafrenière	Pearson
Cardin	Lennard	Pratt
Crestohl	MacLellan	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Deschatelets	Macnaughton	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Dinsdale	Mandziuk	Stinson
Dorion	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Valade
Fairfield	McCleave	Van Horne
Garland	McFarlane	Vivian—35.
Herridge	McGee	
Jones	McGrath	

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 7 août 1958.

(7)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 h. 15 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Argue, Crestohl, Fairfield, Garland, Jones, Kucherepa, MacLellan, Martin (*Essex-Est*), Mandziuk, McCleave, McFarlane, Paul, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*), Vivian et White—(16).

Aussi présents: de la Division de coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce: M. R. W. Rosenthal, administrateur par intérim; M. F. E. Pratt, chef de la Section des projets de placements; M. D. Bartlett, chef du Service de la coopération technique et M. J. H. Marshall, adjoint au chef de la Section des projets de placements. Du ministère des Affaires extérieures: M. R. Grey, conseiller économique.

Le Comité continue l'étude du budget principal et du budget supplémentaire, pour l'année 1958-1959, du ministère des Affaires extérieures.

Le crédit n° 104—le *Plan de Colombo*—est mis en délibération et le président présente M. Rosenthal et ses collègues.

Le témoin donne lecture d'un exposé, relatif au Plan de Colombo. Au cours de son exposé, il dépose et cite les documents suivants:

1. Projets canadiens d'avances de capitaux au Plan de Colombo, au 31 mars 1958.
2. Tableaux montrant l'aide donnée par le Canada, en vertu du Plan de Colombo, au cours des dernières années.
3. Résumé statistique du Programme de coopération technique, de 1950 au 30 juin 1958.

Il est décidé—Que les documents susmentionnés soient portés au rapport du Comité. (Voir les annexes aux témoignages d'aujourd'hui.)

Il est décidé—Que le ministère des Affaires extérieures soit prié d'obtenir, pour les distribuer aux membres du Comité des exemplaires d'un Relevé, établi par le secrétariat d'État des États-Unis, des contributions que les pays communistes ont versées aux pays peu favorisés.

M. Rosenthal et ses collègues sont interrogés sur l'exposé et sur d'autres questions connexes. M. Grey répond, lui aussi, aux questions du Comité.

Le crédit n° 104 est approuvé.

Le Comité s'ajourne à midi et cinq minutes jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire par intérim du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 7 août 1958,
10 h. du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. La séance est ouverte.

Le sujet dont nous sommes saisis ce matin, comme je l'ai annoncé hier, c'est celui du Plan de Colombo. Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui M. Rosenthal, qui s'est occupé du Plan de Colombo presque depuis le début et qui en a été l'administrateur-adjoint sous la direction de M. Cavell. M. Rosenthal est accompagné aujourd'hui de M. F. E. Pratt, chef de la Section des projets de placements, de M. D. W. Bartlett, chef du Service de la coopération technique, et de M. J. H. Marshall. M. Grey, du ministère des Affaires extérieures, est aussi présent, pour le cas où il conviendrait que ce soit un représentant du ministère des Affaires extérieures, plutôt qu'un représentant du ministère du Commerce, qui réponde à certaines questions qui pourraient être posées.

Sans plus tarder, je mets en délibération le crédit 104, le Plan de Colombo, et je cède la parole à M. Rosenthal.

Crédit 104. Plan de Colombo \$35,000,000

Le PRÉSIDENT: M. Rosenthal a deux ou trois documents et je vais demander, à la fin de son exposé, qu'ils soient portés au compte rendu de la séance d'aujourd'hui. Les exposés et documents seront maintenant distribués au Comité.

M. R. W. Rosenthal (administrateur par intérim de la Division de la coopération économique et technique internationale (Plan de Colombo), ministère du Commerce), est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité:

Le 10 décembre de l'an dernier, M. Cavell a comparu devant vous à titre d'administrateur de notre section, afin de vous faire connaître la contribution du Canada au Plan de Colombo, comme il l'avait fait avec tant d'exactitude et de compétence dans le passé. Depuis lors, vous le savez sans doute, M. Cavell a été nommé haut commissaire du Canada à Ceylan où il continue à jouer un rôle important dans la mise à exécution du Plan de Colombo.

Plusieurs membres du Comité sont déjà au courant que l'aide que nous accordons intéresse à la fois des projets d'immobilisations et l'assistance technique. J'aimerais traiter en premier lieu de l'aide en immobilisations et c'est pourquoi, avec votre autorisation, monsieur le président, j'aimerais déposer une liste descriptive de "L'aide canadienne en immobilisation au Plan de Colombo", au 31 mars 1958. Comme nous en avons des exemplaires supplémentaires, chaque membre du Comité peut en avoir un à sa disposition pour consultation.

Au cours des sept mois qui se sont écoulés depuis que nous avons présenté notre rapport au Comité, monsieur le président, bien que le nombre de projets d'immobilisation soit passé de 79 à 87, aucune entreprise d'envergure n'a été commencée. Il y a à cela deux raisons. Tout d'abord, nous nous sommes occupés de terminer les grands travaux qui étaient déjà en marche au Pakistan, en Inde et à Ceylan. Il s'agit de travaux hydro-électriques et de travaux d'irrigation, et d'un relevé aérien des ressources. En second lieu, l'Inde, où

nous aurions eu des fonds disponibles qui nous auraient permis d'accepter un ou deux projets considérables, avait jugé nécessaire de changer le genre d'aide demandée au Canada au cours des années précédentes, et cela pour des motifs que le Comité trouvera peut-être intéressants.

L'Inde, dont le second plan quinquennal est en marche, a commandé une bonne partie de l'outillage d'exploitation requis durant cette période pour les aciéries, les centrales hydro-électriques, les moyens de transport et la machinerie agricole, sur lesquels elle concentre son activité. Une bonne partie, qu'il reste à commander est couverte par des prêts et crédits qui sont déjà négociés ou qui sont en voie de l'être. Le gouvernement de l'Inde a jugé essentiel de continuer à fournir des matières premières à ses industries actuelles et cela s'est reflété dans notre programme relatif à l'Inde pour l'année 1957-1958, où une haute priorité a été accordée aux approvisionnements en aluminium et nickel. Bien que le programme d'avances de capitaux à l'Inde n'ait pas encore été négocié pour cette année (1958-1959), les renseignements que nous possédons nous portent à croire qu'il y aura une demande urgente, cette fois encore, de produits de base et de matières premières.

Bien qu'aucun autre projet de grande envergure n'ait été amorcé je suis très heureux de vous dire qu'à Warsak, à la frontière nord-ouest du Pakistan, ce qui constitue le projet hydro-électrique le plus considérable que nous ayons abordé, projet qui a été l'objet d'une grande publicité tant au Canada qu'en Asie,—nos ingénieurs et nos entrepreneurs canadiens, avec la collaboration de leurs associés pakistanais ont surmonté la plupart des multiples difficultés qui nous avaient assaillis au début des travaux. La période critique de la construction est passée et la crainte des retards qu'aurait pu occasionner la présence de roc, dans le lit de la rivière, est dissipée. Lorsque le batardeau a été submergé par l'inondation de la rivière Kaboul, le printemps dernier, les travaux exécutés au barrage permanent étaient déjà assez avancés pour pouvoir se continuer durant la saison des crues. On a révisé récemment le plan d'exécution des travaux et deux des quatre génératrices de 40,000 KW seront vraisemblablement en marche en mars 1960, soit à peu près neuf mois plus tôt qu'on ne le prévoyait il y a un an. En plus de 145 Canadiens du personnel technique,—dont plusieurs ont leurs familles avec eux, qui travaillent à Warsak, leurs compagnons de travail pakistanais dépassent maintenant le nombre de 8,600. Ainsi, outre les avantages que l'énergie hydro-électrique de Warsak et l'irrigation apporteront au Pakistan, le Canada aura contribué à fournir de l'emploi, durant plusieurs années, à un nombre considérable de membres des tribus qui une fois les travaux terminés, constitueront, un effectif de main-d'œuvre spécialisée capable de rendre d'inappréciables services au pays dans ses efforts vers l'industrialisation. Monsieur le président, j'aimerais aussi rendre un hommage spécial à nos ingénieurs et à nos entrepreneurs de même qu'à leurs employés pour le travail magnifique qu'ils ont accompli à Warsak dans des conditions qui ont souvent mis à rude épreuve et leur patience et leur santé. Les relations amicales qui règnent maintenant entre Canadiens et Pakistanais de l'endroit constituent en elles-mêmes, vous en conviendrez sans doute, une réalisation de grand prix.

L'autre entreprise hydro-électrique de grande importance qui est actuellement en voie d'exécution c'est celle de Kundah, dans l'État de Madras, en Inde méridionale. Dans ce cas-là, la contribution du Canada consiste à fournir les plans de construction et la surveillance des travaux, ainsi qu'à fournir les génératrices et le matériel connexe. La production de ces machines par les fabricants canadiens et les travaux de construction exécutés par la Direction de la construction d'usines électriques de Madras sont à jour. Il existe une excellente coopération entre les ingénieurs canadiens et les ingénieurs indiens. Comme dans le cas de Warsak, ces travaux emploient plus de 10,000 Indiens, et en plus de fournir l'électricité à une région qui en a grand besoin, ces travaux aident à y alléger le problème séculaire du chômage.

Une autre entreprise importante de longue haleine consiste à poursuivre le relevé aérien des ressources de Ceylan, commencé en 1956. Le savoir-faire des Canadiens est sans égal dans le domaine de ces relevés aériens, et le relevé de Ceylan, de même que celui qui figurait au nombre des premières contributions au Canada au Plan de Colombo au Pakistan, a été fort prisé des autorités internationales comme étant l'un des types les plus fondamentaux de l'aide qu'il était possible d'apporter aux projets de mise en valeur économique du pays. Le relevé effectué à Ceylan a consisté à inventorier les ressources pour montrer les endroits où des travaux d'aménagement pourraient être entrepris le plus avantageusement; on en a en même temps tiré des renseignements essentiels qui permettront de préparer des plans de ce genre. Bien que ce projet ait surtout porté sur la géologie et l'utilisation des forêts et des terres (surtout sur les meilleures méthodes d'utilisation des ressources hydrauliques pour l'irrigation, la prévention des inondations et la production d'énergie hydro-électrique), on étudie et prépare actuellement plusieurs autres types de nouvelles exploitations sur l'île, à l'aide des photographies aériennes. Ces photos ont été utilisées pour un nouveau projet d'exploitation de canne à sucre dans la vallée de Gal Oya, pour repérer de nouvelles sources de pierre à chaux en vue d'alimenter une usine de ciment, et pour évaluer la production possible de coir en vue d'établir une nouvelle usine. Durant les inondations désastreuses survenues à Ceylan au début de l'année, notre équipe de relevés aériens s'est acquis plus de prestige encore dans la région et s'est attiré les remerciements publics du premier ministre de Ceylan en mettant des avions et ses équipages à la disposition du gouvernement en vue de secourir les sinistrés.

Il y a environ deux mois, deux locomotives diesel de fabrication canadienne ont été livrées à Ceylan afin de compléter un autre projet qui faisait partie de notre programme d'avances de capitaux depuis trois ans.

M. Martin (Essex-Est):

D. Combien de locomotives diesel utilisent-ils?—R. Dix. Ils en utilisent dix en tout...

M. MARTIN (Essex-Est): Cela me rappelle le cas d'un de mes collègues qui lisait un texte et qui s'écria en arrivant à la page cinq: "Mon Dieu, ceci est une excellente affaire: il faut que je relise ce passage."

Le TÉMOIN: En tout, dix de ces locomotives diesel ont été mises en service sur les chemins de fer de l'État cingalais, où elles réduisent de 40 p. 100 la durée des trajets et où, pour la première fois, elles ont rendu possible l'établissement d'un service quotidien entre Colombo et Jaffna, à la pointe nord de l'île. La Commission des chemins de fer de Ceylan a décidé d'adopter les locomotives diesel et elle a fait part de son intention d'en acheter deux autres. Sur chacune de ces dix locomotives se trouve, bien en évidence, une plaque sur laquelle est inscrit le nom d'une province canadienne.

Je le répète, monsieur le président, notre travail d'administration de l'aide économique aux pays d'outre-mer se répartit en deux grandes catégories: les dépenses en immobilisations, que je viens de mentionner, et l'aide technique. La différence essentielle entre ces deux catégories réside en ce que la première vise des biens et services, tandis que l'autre a trait aux personnes. Naturellement, ces deux catégories se complètent l'une l'autre puisque les appareils mécaniques sont de peu d'utilité s'il n'y a pas de personnel spécialisé pour les installer, les faire fonctionner les entretenir et pour mettre sur pied une organisation capable de les faire produire de façon profitable. De même, les spécialistes perdent leur utilité s'ils ne disposent pas des outils nécessaires.

L'aide technique, au cours de la dernière année, a suivi, en général, le plan qui avait été établi auparavant. A ce propos, monsieur le président, j'aimerais, si vous le permettez, déposer un résumé statistique de notre programme d'aide technique, par année civile, depuis les débuts du Plan de Colombo. Ce

tableau est complet jusqu'en décembre 1957, et renferme des chiffres relatifs à une partie de l'année 1958, soit jusqu'au 30 juin 1958. Nous en avons des exemplaires pour les membres du Comité. Ces données statistiques mises à jour, il vous intéressera peut-être de savoir qu'au 31 juillet 1958, il y avait 34 Canadiens qui travaillaient dans le sud-est de l'Asie sous les auspices du Plan de Colombo, et 195 stagiaires du Plan de Colombo dans les universités et les industries du Canada, de même que dans divers ministères fédéraux ou provinciaux et autres institutions.

Les domaines dans lesquels ces personnes sont engagées comprennent des aspects très variés de l'activité économique. Par exemple, nous avons un expert canadien en radiothérapie et un spécialiste en physique clinique qui travaillent à Rangoon avec l'appareil thérapeutique à rayons de cobalt donné à la Birmanie par l'intermédiaire du Plan de Colombo, il y a presque un an. Un technicien ira bientôt les rejoindre et son travail principal consistera à former d'autres membres du personnel technique. Entretemps, deux bourses d'études postuniversitaires du Plan de Colombo ont été accordées à un médecin birman et à un physicien, afin de leur permettre de retourner en Birmanie avec la formation requise pour pouvoir remplacer les Canadiens.

Dans un domaine tout à fait différent, nous avons un ingénieur stationnaire au Pakistan, et c'est le seul Canadien qui soit resté, à l'usine de ciment de la Feuille d'Érable, Daud Khel, dont il a été question au Comité, au cours des années précédentes. Il est préposé au fonctionnement et à l'entretien de la station thermo-électrique qui fournit l'énergie à l'usine. Dès son arrivée au Pakistan, il a choisi deux jeunes ingénieurs de talent afin de les initier à son travail. Ils ont travaillé avec lui un certain temps avant que nous les fassions venir au Canada pour compléter leur formation. Ils retourneront au Pakistan vers la fin de l'année afin de prendre la direction du travail.

Nous avons aussi au Pakistan un instructeur de mécanique d'avion qui travaille avec la section de l'aviation du ministère de l'Agriculture chargée de la protection des plantes. Quelques membres du Comité se rappellent peut-être que nous avons fourni au Pakistan trois appareils de Havilland Beaver, il y a quatre ans, pour le travail de saupoudrage et de vaporisation des récoltes sur pied. Ces avions ont fait leurs preuves au Pakistan tout comme dans le monde entier; si bien que le gouvernement du Pakistan a l'intention d'acheter d'autres appareils de la même marque, à son propre compte et pour les mêmes travaux. Notre spécialiste forme actuellement une équipe qui assurera l'entretien de cette flotille aérienne en voie d'expansion.

Naturellement, toute notre aide technique ne se rattache pas directement au programme d'immobilisations, comme dans le cas que je viens de mentionner. La plupart du temps, ce qu'il faut, c'est un personnel qui a reçu la formation voulue pour résoudre sur place certains problèmes urgents. Par exemple, Sarawak, situé dans la partie nord de l'île de Bornéo, est peuplée en grande partie par des primitifs vivant dans la jungle et qui n'ont guère eu de contacts avec le monde civilisé de l'extérieur. Le gouvernement de l'endroit fait de grands efforts pour apporter à ces gens les rudiments de l'éducation, et il a demandé au Canada d'envoyer des maîtres d'école qui serviraient d'inspecteurs ambulants ou de conseillers pour les écoles de villages construites dans la jungle. Nous avons envoyé là un homme, il y a environ un an, et un autre s'y rendra le mois prochain. Quelques membres du Comité ont peut-être remarqué, dans le magazine *Weekend*, un article qui a trait à un instituteur qui se trouve là-bas, à l'heure actuelle; en plus d'être inspecteur des écoles, il doit servir de médecin, d'agronome, d'hygiéniste public et, en réalité, de conseiller en quelque sorte universel auprès de ses pupilles.

Il est impossible de trouver une méthode unique efficace dans toutes les situations et qui mettrait notre savoir-faire et nos techniques canadiennes à la

disposition des habitants des autres parties du globe. Les circonstances semblent parfois exiger que nous envoyions des Canadiens à l'étranger, comme ce fut le cas dans la plupart des exemples que j'ai donnés; souvent, qu'il vaut mieux faire venir ici des gens de l'étranger. Au cours de l'année universitaire qui vient de se terminer, quelque 46 étudiants diplômés et 70 étudiants non encore diplômés qui, pour la plupart, venaient de l'Indonésie et de l'Indochine, étaient inscrits dans nos universités grâce à l'aide que leur a donnée le Plan de Colombo. La plus grande partie d'entre eux ont étudié le génie ou d'autres matières scientifiques ou techniques. On attend de hautes normes de travail de la part des diplômés, mais on a été agréablement surpris par les succès de certains étudiants qui ne l'étaient pas encore. Un Pakistanais qui a obtenu son diplôme en génie pétrolier, l'automne dernier, à l'Université de l'Alberta, a décroché la médaille d'or de l'association provinciale des ingénieurs professionnels spécialisés dans ce domaine. Deux cingalais diplômés d'économie agricole par l'*Ontario Agricultural College*, sont arrivés premier et deuxième dans leurs cours. Au moins un Indonésien, qui a reçu un diplôme de génie électrique, l'automne dernier, s'est vu offrir une bourse par le Conseil national de recherches pour des travaux postuniversitaires. Nous trouvons que ces personnes, qui viennent dans un pays où tout est nouveau pour eux et qui doivent surmonter divers désavantages: langue, mœurs et l'éducation préparatoire, ont de grands mérites quand ils réussissent.

Monsieur le président, la liste d'exemples pourrait se prolonger presque indéfiniment, mais je crois en avoir dit suffisamment pour faire voir quelque peu la portée et la méthode de notre programme d'aide technique. Les objectifs principaux du programme sont, naturellement, de faire en sorte que les connaissances et les techniques modernes aident à la solution des problèmes des pays moins évolués, et c'est vers ce but que nos efforts tendent en premier lieu. Cependant, nous pensons que cultiver l'amitié et la compréhension humaine entre citoyens canadiens et citoyens d'autres pays est un fruit très important, bien qu'impondérable, de notre travail principal. Ce doit être là, bien entendu, l'œuvre de tout le peuple canadien et non pas d'un seul organisme gouvernemental. Nous sommes vraiment fortunés d'avoir des organismes tels que ceux qui s'occupent d'entretenir des relations amicales entre les étudiants d'outre-mer, le Service d'entraide universitaire mondiale et la Société de relations amicales d'Ottawa, car tous ces organismes fournissent un lieu de rendez-vous et des occasions de rencontres entre Canadiens et visiteurs d'outre-mer. En outre, même si cela se fait depuis huit ans, nous sommes parfois encore surpris de l'intérêt que portent les Canadiens à ces gens et de l'hospitalité qu'ils leur accordent.

Pour conclure ces observations sur le Plan de Colombo, monsieur le président, j'aimerais déposer et mettre à la disposition des membres du Comité un état indiquant comment les fonds votés par le Parlement, à titre d'avances de capitaux et l'aide technique, ont été employés jusqu'au 31 mars 1958.

Monsieur le président, j'ai aussi un bref exposé à faire sur les nouveaux accords relatifs à la coopération technique qui ont été conclus avec les Antilles et le Ghana, et dont le financement est prévu dans les crédits 110 et 549. Ces accords, de façon générale, suivent le modèle établi pour l'administration du Plan de Colombo. Désirez-vous que nous étudions tous ces programmes en même temps ou préférez-vous étudier les programmes des Antilles et du Ghana après le Plan de Colombo?

Le PRÉSIDENT: Puisque les membres du Comité ont déjà entre les mains les documents voulus, je propose que vous continuiez ce que vous avez commencé. Nous reviendrons ensuite au Plan de Colombo et nous reprendrons la discussion là où nous l'avons laissée.

On a posé des questions, hier soir, lorsque les crédits ont été approuvés, et j'ai donné aux membres du Comité l'assurance qu'il y aurait discussion complète sur le Ghana et les Antilles.

Le témoin:

Comme le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déjà expliqué au Comité, les accords relatifs à l'aide aux Antilles ont été discutés, pour la première fois, vers la fin de 1957. Des fonds ont été affectés au financement d'une aide technique en faveur, à la fois, des Antilles et du Ghana, au début de l'année 1958, et le reliquat sans emploi de ces fonds, d'un montant de \$135,000, constitue le crédit 110 du budget principal de l'année 1958-1959. On s'attend que tout cet argent soit mis à la disposition du Ghana, car le crédit 549 du budget supplémentaire actuel renferme une somme de \$215,000 destinée spécialement à la coopération technique avec les Antilles.

Ce dernier crédit (549) comprend aussi une avance de capitaux d'un montant de \$1,250,000 qui servira à construire ou à acheter un navire destiné à desservir les diverses îles des Antilles. Le sous-secrétaire a parlé de ce navire dans l'exposé qu'il a présenté aux membres du Comité. Il intéressera peut-être les membres de savoir que des fonctionnaires du ministère des Transports, qui sont spécialistes en dessins de navires et en économie maritime, viennent de rentrer d'un voyage aux Antilles où ils ont discuté des opérations passées des navires qui font le service entre les îles, du trafic entre ces îles (du point de vue tant des passagers que des marchandises), et des installations portuaires: ces discussions ont servi de base à la conception d'un navire qui répondra le mieux aux besoins de la Fédération. Il sera établi un dessin préliminaire qui sera présenté au comité consultatif de la Fédération pour la navigation pour plus ample étude.

Sur la somme de \$215,000 prévue pour l'aide technique, des engagements fermés actuellement envisagés, sous réserve de l'adoption du crédit, se chiffrent par environ \$61,000, dont la totalité sera affectée aux services des spécialistes techniques canadiens qui conseilleront les nouveaux gouvernements sur des questions telles que la statistique, le logement, le génie forestier, les relevés géologiques et les relevés des sols. Trois experts canadiens se trouvent aux Antilles, à l'heure actuelle, deux en sont revenus et deux autres s'y rendront d'ici un mois ou à peu près. Ces deux derniers serviront de conseillers en matière de pêcheries ou d'enseignement technique.

Le programme relatif au Ghana a été d'une élaboration plus lente que celui des Antilles, mais deux experts s'y trouvent, à l'heure actuelle. L'un d'eux est officier supérieur de la Gendarmerie royale tandis que le second sert de conseiller économique en matière de mines d'or. De plus, nous avons l'espoir de faire venir quelques étudiants au Canada pour le début de la prochaine année universitaire.

L'aide technique peut paraître démarrer lentement, tant aux Antilles qu'au Ghana, mais c'est aussi ce qui s'est produit dans les premières phases du projet de coopération technique appelé Plan de Colombo. Il faut beaucoup de temps aux peuples de ces pays pour se rendre compte de la sorte d'aide que le Canada peut leur fournir et pour faire la demande d'experts et de moyens de formation. Il leur faut aussi faire beaucoup de travail préliminaire pour mettre au point les programmes qui conviendront aux experts et pour choisir les étudiants qui viendront au Canada. Nous prévoyons que les modestes réalisations des débuts se transformeront en un appui vraiment appréciable pour ces deux nouveaux membres du Commonwealth.

Merci, monsieur le président et messieurs les membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que les membres du Comité ont suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé de M. Rosenthal sur le Plan de Colombo, les Antilles et le Ghana.

Les membres du Comité peuvent maintenant poser des questions. Je crois que nous devrions peut-être commencer par le Plan de Colombo pour passer ensuite aux Antilles et discuter ensuite le cas du Ghana.

M. Kucherepa:

D. Au sujet de vos observations, monsieur le président, je me demande si quelqu'un pourrait m'expliquer le sens du mot "coir".—R. C'est l'enveloppe filamenteuse du coco qu'on utilise pour fabriquer la corde.

M. Martin (Essex-Est):

D. Je me demande si je pourrais prier M. Rosenthal de compléter son excellent exposé en donnant des détails supplémentaires sur la portée du Plan de Colombo et sur ses opérations. Par exemple, le gouvernement de l'Indonésie a-t-il tiré parti de toute l'aide qui était à sa disposition jusqu'à ces deux dernières années? Ainsi, le plan d'aide technique à l'Indonésie n'avait pas été exploité à fond par le gouvernement indonésien. Cette situation a-t-elle été corrigée?—R. Je crois que, sous ce rapport, la situation s'améliore graduellement, monsieur Martin.

Comme vous le savez vous-même par expérience, certains pays asiatiques sont encore moins évolués que d'autres, et il faut un peu plus de temps pour travailler avec ceux-là.

D. Sur les fonds affectés à l'Indonésie, combien ce pays en a-t-il encore à toucher?—R. Au titre de l'aide technique?

D. Oui. Diriez-vous \$200,000?—R. Il n'y a pas, à proprement parler, d'affectation à l'aide technique. Quant à la somme d'un million ou d'un million et demi qui est à notre disposition, cela dépend entièrement des demandes que nous recevons.

D. Si ma mémoire est fidèle, nous avons prévu environ \$400,000 pour l'aide technique à l'Indonésie et nous avons engagé le gouvernement indonésien à se hâter d'en tirer parti. Je me rappelle que sur les affectations envisagées dans ce cas, il y avait encore environ \$200,000 que l'Indonésie pouvait recevoir, mais qu'elle n'avait pas encore touchés. Je me demande si vous pourriez nous dire où l'on en est à l'heure actuelle.—R. Notre aide technique à l'Indonésie s'est certainement accélérée, mais nous n'avons jamais traité sur une base de chiffres forfaitaires.

D. Il y a environ deux ans, je crois, il y avait 40 projets d'aide technique accessibles à l'Indonésie et dont elle n'avait pas tiré parti, mais que nous la pressions d'accepter.—R. Vous ne parlez pas des avances de capitaux?

D. Non, je parle d'aide technique.—R. Vous parlez d'experts et de stagiaires?

Le nombre de ces derniers a augmenté, comme l'indique le tableau. Le nombre des experts allant à l'étranger a aussi augmenté.

Comme je l'ai déjà mentionné, il est assez difficile de savoir comment placer utilement ces personnes. Je crois que petit à petit, nous faisons des progrès dans ce sens!

D. M. Rosenthal ou ses assistants pourraient peut-être donner plus tard les réponses précises. Je vais me contenter, pour le moment, de poser des questions.

Relativement à l'aide technique que nous accordons à l'Indochine, vous avez présenté un rapport. Je crois comprendre que le Vietnam a fait de grands progrès. Pourriez-vous nous dire quels progrès a fait le Cambodge, où cette sorte d'aide ne faisait que commencer, il y a deux ans?—R. Le Cambodge n'a progressé que très lentement.

En réalité, nous avons fait un peu plus pour le Laos que pour le Cambodge.

D. Je suppose qu'il s'agit d'aide à l'agriculture?—R. Je parle des stagiaires qui viennent au Canada.

Vous savez peut-être qu'il y a deux groupes de Vietnamiens qui suivent des cours à Sainte-Anne de la Pocatière.

D. Ils viennent du Vietnam?—R. Oui.

D. Il y a deux ans, il n'y avait encore presque rien de fait au Cambodge, y a-t-il eu progrès depuis?—R. Je crains que le programme ne languisse au Cambodge.

D. Pourriez-vous dire un mot de l'aide médicale au Cambodge?—

R. M. Bartlett pourrait peut-être ajouter quelque chose à ce que j'ai dit.

M. D. W. BARTLETT (*Chef du Service de la coopération technique*): Nous avons réussi à faire venir du Cambodge et du Laos un certain nombre d'étudiants, pour la plupart à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.

Le problème auquel nous avons à faire face consiste à trouver des gens qui aient reçu une éducation élémentaire suffisante pour leur permettre de profiter des cours qui se donnent dans nos institutions d'enseignement supérieur.

Il est très difficile de mettre notre programme à exécution surtout à cause des problèmes d'administration locale et de la situation du logement au Laos. On ne peut trouver où loger les gens.

Le progrès a été constant mais très lent.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Monsieur le président, j'aimerais savoir si je me fais une idée juste des buts que poursuit le Plan de Colombo.

J'ai toujours eu l'impression, même si je comprends bien que l'argent est réparti entre les avances de capitaux et l'aide technique, qu'à la suite de la réunion d'il y a un an, on insistait, forcément, dans la plupart des cas, sur l'aide à apporter à ces gens pour qu'ils puissent s'aider eux-mêmes. J'imagine bien qu'une forte proportion des avances de capitaux est aussi utilisée à cette fin. Peut-on dire que la plus grande partie des sommes est destinée uniquement à cette fin, au lieu de servir à l'édification de bâtisses pour un projet particulier ou à quelque construction spéciale?

Je crois comprendre qu'on vise à fournir de plus en plus d'aide, d'éducation et d'assistance technique afin que les bénéficiaires soient en mesure de se débrouiller dans ces domaines techniques.—R. Je pense qu'il est vrai de dire que c'était là l'objectif fondamental. Les circonstances nous ont parfois forcés à modifier cet objectif, mais ce fut toujours là notre objectif fondamental.

M. Jones:

D. Vos observations sur les relations amicales avec les étudiants d'outre-mer et l'entraide universitaire mondiale m'ont vivement intéressé. J'ai suivi les progrès réalisés par ces deux organismes et j'ai observé leurs œuvres au cours des dernières années. Je suis au courant du splendide travail qu'ils ont accompli en ce domaine.

J'ai toutefois été surpris d'apprendre qu'il n'y a actuellement que 195 personnes qui font un stage de formation au Canada, sous les auspices du Plan de Colombo. Je me demande si M. Rosenthal pourrait donner un peu plus de détails sur ce programme. Avons-nous de la difficulté à attirer chez nous les étudiants de certains pays? Est-il difficile de placer ces étudiants dans nos universités, et notre aide pécuniaire à ces étudiants est-elle assez élevée? Je sais par exemple que, dans le cas de l'Indonésie, nous n'avons eu qu'à nous féliciter des Indonésiens qui ont étudié au Canada. Mais ils ont été très peu nombreux.—R. Il y a à cela diverses raisons. M. Bartlett pourrait sans doute dire un mot de certaines de ces raisons.

Nous nous efforçons de trouver des personnes capables de s'assimiler le genre de formation qui les préparerait à des emplois vraiment utiles dans leurs pays respectifs. A cet égard, je crois que nous avons fait d'assez bonne besogne.

En plus de nos missions à l'étranger, nous avons dans une capitale notre propre agent de liaison,—et nous en avons d'autres en perspective,—qui fait un choix parmi les "candidats".

Dans la mesure du possible, nous voulons éviter,—je n'insiste pas outre mesure sur ce point,—que les stagiaires que nous accueillons constituent la quantité plutôt que la qualité. Nous voulons avoir des gens qui rentrés dans leur pays, pourront s'y rendre utiles, et qui ne viennent pas ici pour le seul plaisir de voyager.

M. Kucherepa:

D. Monsieur le président, tout comme M. Arthur Smith, j'ai cru que notre politique avait pour but d'aider ces gens à se tirer d'affaire. Voici ce qu'on peut lire à la page 2 de l'exposé: "Le gouvernement de l'Inde a jugé essentiel de continuer à fournir des matières premières à ses industries actuelles, et cela s'est reflété dans notre programme relatif à l'Inde pour l'année 1957-1958, où une haute priorité a été accordée aux approvisionnements en cuivre, aluminium et nickel. Bien que le programme d'avances de capitaux à l'Inde n'ait pas encore été négocié pour cette année (1958-1959), les renseignements que nous avons nous portent à croire qu'il y aura une demande urgente, cette fois encore, de produits de base et de matières premières."

Dans ce programme d'avances de capitaux quelle est la somme affectée aux matières premières?—R. En ce qui a trait à l'Inde, pour l'année à l'étude, près de 11 millions de dollars.

D. Par "produits" je suppose que vous voulez dire?—R. Il s'agit de cuivre, d'aluminium et de nickel, dans le cas de l'Inde.

D. Je suppose que l'autre partie du programme d'avancés de capitaux comprend des machines et autres articles du même genre?—R. Oui, c'est ça.

M. Jones:

D. Pour poursuivre ma pensée, croyez-vous que les 195 stagiaires constituent le nombre maximum de ceux que nous pouvons accueillir en vertu du plan? Croyez-vous que ce nombre peut être augmenté ou pensez-vous qu'il vaudrait la peine d'augmenter le nombre des stagiaires qui, sous les auspices du Plan de Colombo, viennent étudier dans les universités canadiennes?—R. Quant aux fonds mis à la disposition du Plan de Colombo, c'est le gouvernement canadien qui décide. Nous ne devons pas dépasser le montant prévu. Je crois qu'il s'agit là d'une question d'administration gouvernementale.

D. Ma question n'a pas trait à la ligne de conduite du gouvernement. Je veux savoir si les fonds que nous fournissons sont suffisants pour faire venir le type d'étudiants que nous désirons avoir?—R. Tout ce que je puis dire, c'est que nous allons graduellement de l'avant. Voulez-vous parler plus particulièrement des stagiaires?

D. Oui.—R. Leur nombre augmente graduellement, comme les tableaux statistiques le font voir.

Compte tenu des diverses qualités que nous devons exiger des stagiaires, je crois que leur nombre ne fera que croître à un rythme régulier ou à un rythme progressif. Je crois vraiment qu'avec le temps leur nombre pourra augmenter.

D. Avez-vous constaté que les universités imposent des restrictions quant au nombre d'étudiants qu'elles peuvent accepter?—R. Je ne crois pas que les universités imposent beaucoup de restrictions sous le rapport du nombre. M. Bartlett aimerait ajouter quelques mots à ce que je viens de dire.

M. BARTLETT: Il y a un aspect du problème qu'il ne faudrait pas perdre de vue: c'est que, dans la plupart des cas, le nombre des stagiaires qui se présentent n'est pas suffisant.

En ce qui concerne l'Indonésie, que vous avez mentionnée, des offres sont faites au gouvernement de ce pays par l'Australie, le Royaume-Uni et d'autres pays qui participent au Plan de Colombo, de même que par le Canada. On peut dire qu'à peu près tous ceux qui peuvent se présenter pour recevoir une formation à l'étranger ont la chance de recevoir cette formation. Je sais qu'en d'autres pays, tel le Ghana, il ne se fait à peu près rien pour envoyer des sujets à l'extérieur en vue d'une telle formation, car on estime qu'on enlève trop de gens à l'administration et qu'il ne reste personne pour s'occuper de l'administration du pays.

M. JONES: Quel est l'état de choses dans l'Inde?

M. BARTLETT: Nous n'avons jamais favorisé l'envoi d'étudiants non diplômés de l'Inde car l'Inde possède d'excellentes universités et est tout à fait capable de former des ingénieurs compétents et d'autres diplômés. Notre programme en faveur de l'Inde ne s'applique qu'aux diplômés.

Nous n'avons jamais, que je sache, refusé un candidat.

M. JONES: Pensez-vous que l'aide offerte est suffisamment connue aux Indes pour que les diplômés songent à s'en prévaloir?

M. BARTLETT: Oui. Très certainement, oui.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. A la page 6 de l'exposé, monsieur le président, nous voyons un exemple assez significatif du succès que remporte le Plan de Colombo dans le fait, signalé dans le rapport, que le Pakistan a l'intention d'acheter d'autres avions De Havilland Beaver. Je suis porté à voir là une exception plutôt que l'indice d'une tendance générale. Il n'arrive pas souvent qu'un pays auquel nous avons fourni des machines et du matériel technique achète par la suite des articles du même genre? Je suppose que c'est là quelque chose d'exceptionnel?—R. Je crains que vous n'ayez raison.

D. Pouvez-vous nous dire si, depuis la rédaction du rapport, le gouvernement du Pakistan a acheté les avions en question?—R. Pas encore.

M. Martin (Essex-Est):

D. A quoi serviront ces avions?—R. Ils serviront au saupoudrage et à la vaporisation, de même qu'à la protection des plantes.

M. Crestohl:

D. J'aimerais demander à M. Rosenthal si, abstraction faite du rapport écrit, il pourrait nous dire s'il estime que les puissances occidentales qui appuient le Plan de Colombo produisent une impression assez favorable sous le rapport des objectifs qu'elles ont en vue?

Je devrais peut-être élargir un peu ma question. Réussissons-nous à tenir tête à la concurrence de l'Union soviétique dans des domaines à peu près identiques? Si nous réussissons, dans quelle mesure réussissons-nous? Ainsi, nous avons fourni des locomotives: qu'est-ce que l'Union soviétique a fourni?—R. A la première partie de votre question je réponds que les pays donateurs sont le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada étant le donateur le plus important.

Nous créons évidemment une bonne impression sur les élites, car elles peuvent se tenir au courant des événements.

Quant à la masse de paysans et des illettrés, je crois que c'est là une question que M. Cavell a déjà traitée: bien des années passeront avant que ces gens, qui ne savent ni lire ni écrire et qui n'ont pas de récepteur de radio, puissent entendre parler de l'aide que nous donnons. Nous croyons, toutefois, que notre influence ne pourra manquer d'être utile.

M. Martin (Essex-Est):

D. Compte tenu de la question de M. Smith et la rattachant à celle de M. Crestohl, pensez-vous que l'un des faits qui justifient quelques-uns des plus importants travaux d'établissement, tels que ceux de Warsak, réside en ce que les pays donateurs comme le Canada, l'Australie, les États-Unis et la Grande-Bretagne aident matériellement les pays bénéficiaires sans leur poser de conditions?—R. Rien de plus vrai, monsieur Martin, et ces grands travaux font exception à ce que je viens de dire. Dans le cas de Warsak, un grand nombre de membres des tribus locales qui ont dû s'intéresser directement ou indirectement à l'entreprise sont bien au courant de ce que fait le Plan de Colombo.

M. Crestohl:

D. Dans quelle mesure les Soviétiques s'infiltrèrent-ils par leurs méthodes: envoi d'experts et d'autres personnes, et contributions réelles, même la forme de concurrence, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'individus qui cherchent à gagner et à influencer ces pays?—R. Il me semble que votre question est plutôt d'ordre politique, monsieur Crestohl, et je me demande si c'est là une question sur laquelle M. Grey aimerait se prononcer.

M. GREY: Je serai très heureux de faire quelques brèves observations sur la question soulevée par M. Crestohl. Évidemment, c'est là une très vaste question à laquelle il serait difficile de donner une réponse adéquate. Il me semble que la presse a eu tendance à exagérer l'importance de l'aide apportée par les Soviétiques aux pays que nous assistons nous-mêmes. Des statistiques très élaborées ont été souvent publiées. La plupart du temps, les statistiques du genre de celles que publient les Soviétiques ont trait aux dépenses promises plutôt qu'aux dépenses effectivement engagées.

Je pense que les statistiques révélées par nos journaux et par les déclarations soviétiques reposent surtout sur des promesses d'aide à venir.

Le secrétariat d'État de Washington a fait paraître récemment une longue étude comparative de l'aide. J'ai remarqué dans un article paru il y a quelque temps dans le *Times* de Londres que ces études révèlent que l'aide apportée par les Soviétiques est en réalité inférieure au total de l'aide qu'à lui seul le Royaume-Uni a accordée. Je crois donc qu'on se méprend lorsqu'on parle d'un vaste programme d'aide mis en œuvre par les Soviétiques. On a également tort de dire que les Soviétiques sont en train de nous rattraper. L'aide soviétique fait l'objet de beaucoup de publicité mais elle n'est pas aussi considérable qu'on s'ingénie à le faire croire. Un autre point important qu'il faut aussi se rappeler, c'est que l'aide soviétique revêt souvent la forme de prêts et non pas de subventions.

L'autre point sur lequel je voudrais insister, monsieur Crestohl, c'est que, dans notre participation au Plan de Colombo, nous n'entrons pas en concurrence ou en contact direct avec les Soviétiques, comme M. Rosenthal pourra le confirmer. Nous ne trouvons pas que les pays bénéficiaires cherchent à nous opposer les uns aux autres. Ils ne disent pas "Si vous ne faites pas ceci, ce sont les Soviétiques qui le feront". Il n'y a aucun exemple de tactiques de ce genre. Néanmoins, des projets comme celui de Warsak et le réacteur atomique qui a été construit près de Bombay constituent des exemples frappants de l'aide donnée par l'Occident. Et les habitants de ces pays, lorsque des visiteurs de l'URSS et de la Chine communiste se rendent chez eux, tiennent, je crois, à montrer ces

merveilleuses réalisations. Je vous laisse le soin d'imaginer les sentiments que provoque chez un Chou-En-Lai, par exemple, le don d'un réacteur atomique à un pays sous-développé par une nation comme le Canada.

M. JONES: Vous plairait-il de faire des commentaires sur le problème d'ordre général en fonction de la formation d'étudiants par les Soviets? Savez-vous combien d'étudiants ont été formés en Russie?

M. GREY: Je n'ai pas de statistique sous la main. L'exemple le plus frappant, je crois, c'est celui du nombre élevé des employés de l'industrie sidérurgique indienne qui se sont rendus en Russie comme stagiaires à l'occasion de la construction d'une aciérie dans l'Inde par des ingénieurs soviétiques. Des fonctionnaires indiens ont parlé de l'excellence de la formation russe en ce domaine et de la facilité avec laquelle les ingénieurs russes venus dans l'Inde parlaient la langue du pays.

D'autre part, si nous examinons le problème sous un autre angle, les Soviets doivent penser que nous recevons plusieurs personnes de ces pays afin de leur donner l'occasion de voir sur place le mode de vie occidental. Je ne suis pas porté à croire qu'il y a beaucoup plus de personnes qui se rendent en Russie, pour y faire un stage de formation, plutôt que dans les pays occidentaux.

M. JONES: Vous croyez qu'il y a beaucoup plus d'étudiants en provenance des pays du Plan de Colombo qui viennent dans les pays de l'Occident qu'il n'y en a qui vont en Russie?

M. GREY: Je n'ai pas de statistique là-dessus, mais je suis presque certain qu'il en est ainsi.

M. VIVIAN: J'attire l'attention de M. Rosenthal sur la page trois. Il s'agit d'une phrase sur laquelle j'aimerais avoir un mot d'explication: la phrase en question se trouve à la fin du premier paragraphe:

Les relations amicales qui règnent maintenant entre Canadiens et Pakistanais de l'endroit constituent, en elles-mêmes, vous en conviendrez sans doute, une réalisation de grand prix.

Cela veut-il dire qu'il fut un temps où les relations n'étaient pas très cordiales?

Le TÉMOIN: Je ne dirais pas que les relations manquaient de cordialité mais plutôt qu'elles étaient quelque peu difficile. Je serai franc à ce sujet. Les Canadiens qui se rendent là-bas sont ordinairement des gens qui s'occupent de construction et les constructeurs se ressemblent tous d'où qu'ils viennent, en ce sens qu'ils veulent que le travail se fasse rondement. Ils s'en allaient dans un pays extrêmement arriéré où les membres de tribus, comme vous vous rappelez l'avoir lu dans G. A. Henty, sont assez intraitables. Ils sont soupçonneux; nos employés l'étaient aussi quelque peu. Il a fallu quelque temps pour que les choses s'arrangent et maintenant tout va très bien.

M. Vivian:

D. A ce propos, avons-nous aussi des difficultés du même genre dans les autres pays où nous sommes à faire nos débuts, par exemple, à Ceylan? Nos gens qui sont à Ceylan sont-ils heureux?—R. La même situation existe à peu près partout. Les choses ont été un peu plus difficiles à Warsak à cause de l'ampleur des travaux et du nombre très considérable de personnes qui y étaient employées. C'est le seul endroit où un aussi grand nombre de Canadiens se trouvaient au travail. M. Martin le sait car il a visité l'emplacement, c'est-à-dire une ville canadienne créée de toutes pièces à proximité du défilé de Khyber.

M. Martin:

D. Le colonel Azam est-il encore surintendant des travaux?—R. Il est l'ingénieur en chef pakistanaï.

D. 8,500 personnes y sont employées.

M. Crestohl:

D. Une assertion faite par M. Rosenthal me préoccupe quelque peu, si j'ai bien compris ce qu'il a dit, à savoir que les Soviets s'intéressent aux masses. J'aimerais avoir un mot d'explication de M. Rosenthal là-dessus. Je l'ai peut-être mal compris. J'ai cru qu'il disait que nous cherchons à atteindre les classes les plus instruites et les classes supérieures afin de leur donner une formation, tandis que les Russes se concentrent sur les masses. Si c'est là ce que vous avez dit, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner quelques explications.

M. MARTIN: Je ne crois pas qu'il ait dit cela.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas ce que j'ai dit, et je ne pense pas que M. Grey ait dit cela non plus.

M. MARTIN: Il a dit, au sujet de l'impression produite sur les habitants des pays qui reçoivent de l'aide, que ces pays s'en rendaient compte, toutefois, dans le domaine de l'aide technique, il a dit que les dirigeants de ces pays étaient bien au courant de l'aide technique que leur fournit un pays comme le Canada, et que les projets industriels, parce qu'ils ont plus d'ampleur, étaient plus faciles à faire connaître à la masse de la population. Mais je ne crois pas qu'il ait dit...

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Est-ce là ce que vous avez dit, monsieur Rosenthal?—R. Oui, dans les grandes lignes.

M. MARTIN: Je crois que je pourrais maintenant souligner que, lorsqu'ils visitent ces pays, des gens comme Chou-En-Lai, parce qu'ils sont bien connus de la population et qu'ils s'adressent à la masse des habitants, se vantent de ce qu'ils accomplissent, bien que, comme l'a fait remarquer M. Grey, ils accomplissent en réalité beaucoup moins que les pays occidentaux; cela veut peut-être dire que notre propagande n'est pas aussi efficace, dans ces pays, que celle des Soviets.

M. Crestohl:

D. Mais réussissons-nous de quelque façon à atteindre les masses?—R. Comme nous l'avons déjà dit, j'estime que nous y réussissons là où il s'agit de travaux considérables, car alors les masses ne tardent pas à le savoir. Cependant, comme je l'ai déjà mentionné, comment des paysans qui vivent au centre de l'Inde, à une grande distance des travaux entrepris par le Plan de Colombo, pourraient-ils être au courant de ces travaux? Ce sont des illettrés qui n'ont aucun moyen de se renseigner, mais cela viendra avec le temps.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Monsieur le président, j'ai dit qu'à mon sens de voir les choses, l'objectif envisagé consistait à fournir de l'aide à ces gens afin qu'ils puissent apprendre à se tirer d'affaire.—R. Oui.

D. Et M. Rosenthal a convenu que c'était là notre principal objectif. Pourrait-il me dire si cette méthode nous aurait été dictée par les mésaventures d'autres pays qui ont fourni une aide directe en espèces ou en capitaux, ainsi que le voulait la ligne de conduite adoptée, les pays bénéficiaires, dans plusieurs cas, n'ayant pas réagi favorablement ni manifesté de reconnaissance. Lorsque

vous avez décidé d'adopter une formule de ce genre qui consiste à fournir de l'aide technique, il ne s'agissait pas seulement d'une question d'argent mais aussi de la réaction occasionnée par n'importe quelle autre formule de rechange fondée sur l'expérience, disons des États-Unis avec le Plan Marshall.—R. Il est assez difficile de répondre à votre question monsieur Smith. Disons en d'autres termes que nous avons essayé de profiter de l'expérience acquise par d'autres pays avec leurs programmes d'aide. Notre propre programme d'aide, si on le compare à celui des États-Unis, est relativement restreint. Ainsi, lorsque nous envoyons nos spécialistes techniques à l'extérieur, comme le démontrent les statistiques du tableau, ils sont relativement peu nombreux à la fois, qui permet de mieux les choisir. Nous croyons que nous réunissons un peu mieux que les autres, mais c'est peut-être là présomption de notre part.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Notre manière d'agir nous est dictée par deux facteurs: les disponibilités budgétaires et la ligne de conduite du gouvernement.

Le TÉMOIN: Oui, je crois que c'est probablement vrai.

Le PRÉSIDENT: Si l'on compare la contribution du Canada par tête à celle des États-Unis, comment figurons-nous?

Le TÉMOIN: Je ne crois pas avoir ces chiffres sous la main.

Le PRÉSIDENT: Nous ne sommes que dix-sept millions de Canadiens alors que les États-Unis comptent 175 ou 180 millions d'habitants.

Le TÉMOIN: Je sais que notre contribution par tête d'habitant est plus élevée, mais je ne sais pas exactement dans quelle mesure.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Notre bloc est le plus considérable en dehors des États-Unis. Je ne dis pas cela pour déprécier les États-Unis, car nous devrions proclamer que les États-Unis sont très généreux à l'égard de l'Asie tout entière.

Le TÉMOIN: C'est vrai.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Et l'on ne rend pas justice à leur générosité.

Le TÉMOIN: C'est vraiment très exact, je crois.

M. JONES: M. Rosenthal pourrait-il nous dire, monsieur le président, si l'on s'est intéressé à l'exploitation dans l'une des nombreuses fermes expérimentales et stations agricoles mises à la disposition du pays sous le régime du Plan de Colombo?

Le TÉMOIN: Bien, il y a eu quelque manifestation d'intérêt de ce genre. Comme vous le constaterez en prenant connaissance des documents que nous avons soumis, nous avons aidé aux stations de lutte antimicrobienne, tant dans l'Inde qu'au Pakistan. Ces stations ne sont naturellement pas des fermes expérimentales. Pensez-vous à une ferme du genre de la Ferme expérimentale de notre gouvernement fédéral ici?

M. Jones:

D. Je pense à un programme qui prévoirait l'établissement dans l'Inde de fermes expérimentales pour plusieurs raisons, dont quelques-unes me viennent immédiatement à l'esprit. Entre autres, ces fermes pourraient servir, dans leurs régions respectives, de modèles et de centres pour les travaux d'expansion. Elles pourraient servir de fermes écoles aux étudiants indiens, par exemple,—fermes écoles dont l'exploitation serait bien moins coûteuse que les frais à encourir pour faire venir de tels étudiants en notre pays. Ce serait là des installations matérielles que les Indiens eux-mêmes reconnaîtraient comme une contribution canadienne et la population de ce pays en serait impressionnée. Voilà quelques-unes des raisons auxquelles je songeais.—R. Bien, nous n'avons participé qu'à une entreprise du genre et cela était au Pakistan et non dans l'Inde.

M. Martin (Essex-Est):

D. Je croyais que nous en avions une à Agra.—R. Celle dont il est question se trouve dans la région de Thal au Pakistan, et nous avons participé au projet en collaboration avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il s'agissait de transformer une étendue désertique en une région capable d'accueillir les réfugiés musulmans après la division du Pakistan et de l'Inde, et le Canada a fourni de l'aide à cette fin. Nous avons donné ce que nous étions le plus en mesure de donner, du matériel agricole, par exemple. L'Australie en a fait autant, et la Nouvelle-Zélande a fourni de l'équipement pour l'industrie laitière, etc.

L'Inde ne nous a pas demandé d'aide semblable. Vous savez, je crois, monsieur Jones, que nous répondons aux demandes que nous recevons de ce pays; nous ne sommes pas capables de lui imposer notre assistance toutefois. Bien que nous ayons donné à des Indiens une formation en ce genre d'entreprise au Canada, et que ceux-ci soient retournés dans leur pays afin de mettre en pratique l'enseignement reçu, personne ne nous a jamais sollicité pour de l'aide dans l'aménagement d'installations de cette sorte dans l'Inde.

D. Je suis certes d'accord que nous ne devrions jamais essayer d'imposer notre assistance à tout pays récipiendaire, mais je pense qu'un des grands avantages du programme tout entier du Plan de Colombo c'est qu'il baisse les pays demander eux-mêmes l'aide dont ils ont besoin, et de ce fait l'impression créée est bien meilleure. Du reste, je ne crois pas que ces gens hésiteraient à faire une demande s'ils pensaient que nous serions intéressés à leur accorder de l'assistance.

Il y aurait aussi que ce programme permettrait naturellement aux Indiens de se familiariser avec les instruments aratoires du Canada et, il va sans dire, que le commerce entre nos deux pays pourrait s'en ressentir favorablement.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Vous avez fait mention d'un levé au magnétomètre. A-t-il compris une prospection géologique? J'aimerais connaître le rôle joué par les ingénieurs pakistanais en pétrole dans ce levé. Je constate que vous ou que ces Pakistanais avez fait un levé aérien au magnétomètre. Une partie des travaux a-t-elle été affectée à des expériences géophysiques ou géologiques en vue de découvrir s'il y avait du pétrole et du gaz?—R. Nous avons effectué deux de ces levés aériens au magnétomètre, un en Malaisie et un autre dans l'Inde. Nous avons précisément entrepris celui de l'Inde en nous proposant le but même que vous mentionnez. Toutefois, celui de la Malaisie visait d'autres fins: il s'appliquait aux minéraux. Comme vous le savez il existe plusieurs genres de prospections aéromagnétiques.

M. Martin (Essex-Est):

D. Fournissons-nous présentement de l'aide au Népal?—R. Non en ce moment.

D. Avons-nous augmenté notre assistance à Singapour?—R. Bien, nous avons accordé un peu d'assistance financière et un peu d'assistance technique. Nous avons présentement un expert à cet endroit.

D. Je me souviens que deux ans passées ces gens avaient montré beaucoup d'insistance, et je suis tout simplement curieux de savoir si nous leur avons fourni plus d'aide, surtout dans le domaine de la formation pédagogique et professionnelle?—R. Pour ce qui est des stagiaires, je ne pourrais rien affirmer. Il y en a eu quelques-uns, et certains se sont spécialisés dans le domaine de la pêche.

Le PRÉSIDENT: Je doute qu'il soit sage pour le président d'intervenir ou d'avancer ses idées au cours des délibérations du Comité, mais étant un cultivateur de l'Ouest ontarien j'entends souvent d'autres agriculteurs dire: "Eh bien, si j'avais eu la chance de connaître une institution comme le Collège d'agriculture de l'Ontario je pourrais, moi aussi, rendre ma ferme très florissante." Mais, par contre, et à titre de démonstration, certains projets sont mis à exécution sur les fermes privées. Le cultivateur achète les engrais, laboure, ensemeence et récolte lui-même. Ce genre d'entreprise donne de très bons résultats sur une terre de peu d'étendue. A mon avis les sommes d'argent qui seraient affectées à l'expansion agricole de quelques-unes de ces régions ne manqueraient probablement pas de donner de bons résultats. Vous pourriez, au moyen de démonstrations, montrer aux gens du pays en cause ce que les connaissances techniques, appliquées à leurs conditions particulières, pourraient leur obtenir. Il va sans dire, d'autre part, qu'il vous faut des collègues et des fermes expérimentales où l'on trouve les notions fondamentales. Mais afin de mettre de tels renseignements à la disposition de celui qui est appelé à s'en servir, la meilleure façon d'y arriver, je crois, est encore de faire bénéficier l'intéressé du privilège d'une démonstration sur sa propre terre.

M. JONES: Je suis tout à fait d'avis que c'est là une très bonne idée, monsieur le président. C'est le développement logique de ce que nous entendons par ferme expérimentale. Il vous faut à la base des fermes expérimentales. A vrai dire il y a eu à ma connaissance certains cas dans l'Inde où des entreprises du genre ont été exploitées sur une très petite échelle mais cette exploitation était si limitée qu'elle n'a eu aucune répercussion sur le pays. Je crois que la proposition de monsieur le président est excellente.

Le TÉMOIN: Puis-je ajouter un mot, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui monsieur.

Le TÉMOIN: A l'égard de la question originale touchant la ferme expérimentale, peut-être n'ai-je pas insisté sur ce point. J'ai bien mentionné, et les membres du Comité le savent très bien, que l'Inde, selon le régime de vie actuel du Sud-Est asiatique est un pays développé, et que c'est là un domaine dans lequel les Indiens ont fait du progrès.

M. Jones:

D. Je suis moi-même allé plusieurs fois dans l'Inde et je n'ai pu m'empêcher d'être frappé par le peu de progrès réalisés en agriculture en ce pays. Je crois que tous ceux qui visitent l'Inde sont avant tout impressionnés par les méthodes employées dans cette contrée. Et bien que le gouvernement indien ne cesse de se rendre compte de cette situation et qu'il se soit manifestement efforcé d'y remédier, j'ai pensé à de l'aide supplémentaire. Il est évident, cependant, qu'un pays de la grandeur du Canada, qui compte 17 millions d'habitants, même avec nos ressources, ne réussirait pas à apporter une très grande transformation dans tout le secteur agricole de l'Inde. Néanmoins, il me semble qu'en prêtant notre concours de cette façon, nous pourrions fournir une contribution appréciable qui tendrait à s'accroître, à se multiplier au cours des années à venir.

D'après l'expérience que nous avons eue avec les diplômés en agriculture des universités indiennes et qui a été, en général, des plus satisfaisantes, il semblerait que cette contrée a encouragé son industrie agricole. Je propose que l'on ajoute un supplément.—R. Vous avez tout à fait raison, monsieur Jones. Si l'on nous demandait de l'aide à cet égard, nous serions très heureux de nous rendre à une telle demande. Il n'y a pas de doute, pourriez-vous me dire, que leurs services d'expansion agricole, jugés d'après nos normes, ne sont pas parfaits mais selon eux ils sont très bons.

M. KUCHERPA: Monsieur le président, vous mentionnez à la page 5 que nous avons à Rangoon un spécialiste de la radiothérapie et un physicien de clinique du Canada qui travaillent avec l'unité thérapeutique utilisant les rayons de cobalt. Je crois que nous ferions bien en ce moment de reconnaître aussi les services d'un grand nombre d'autres personnes, des hommes de science, des gens de la médecine qui se dévouent à la cause de ces pays en participant à diverses œuvres, surtout à des organisations d'un caractère religieux.

Je crois que leurs efforts dans ce champs d'activité ne sont pas toujours bien reconnus parce que le grand public n'est pas très au courant de ce qui se passe parfois. Nous ferions bien de nous rendre compte du travail qui s'accomplit dans ce domaine.

M. Martin (Essex-Est):

D. Je crois que nous sommes le seul pays à fournir des unités de Cobalt 60.—R. C'est exact, je pense, monsieur Martin.

D. Avons-nous donné une unité de cobalt 60 au Viet-nam?—R. Non; nous en avons donné à l'Inde et une à la Birmanie et c'est tout ce que nous avons fourni jusqu'ici. Notre souci à cet égard c'est de nous assurer que les pays sont suffisamment prêts à recevoir de tels appareils.

D. Une difficulté s'est présentée dans le cas de la Birmanie; nous lui en avons offert un il y a très longtemps mais elle n'avait pas de techniciens qui pouvaient s'en servir. Il faut un physicien et d'autres personnes. Nous avons donc dû insister pour qu'elle accepte, si je me rappelle bien.

Afin que nous puissions avoir une idée de l'étendue de l'aide accordée en vertu du Plan de Colombo, pourriez-vous nous donner le total de nos contributions, sans inclure les cadeaux spéciaux en blé qui se chiffrent, je crois, à quelque \$34,500,000?—R. Durant l'année 1957-1958 la somme s'est élevée à \$34,500,000.

D. Avez-vous les contributions des autres pays en dollars?—R. Des autres pays?

D. Oui, afin que nous puissions avoir une vue en perspective de l'étendue de l'aide canadienne.—R. J'ai une note à ce sujet, monsieur Martin. Si vous voulez bien attendre un moment...

Le président:

D. Pourriez-vous nous donner ces chiffres au prorata de la population?—R. Je crains que non. La statistique à ce sujet est en effet très incomplète, mais à la dernière réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo, à Saïgon, a été présenté le sixième rapport. J'en ai quelques extraits que je vais vous lire. C'est très bref. Malheureusement ces chiffres ne s'établissent pas sur les mêmes bases:

La contribution globale de l'Australie au chef de l'assistance financière et technique s'est élevée à 22,100,000 livres sterling de l'Australie depuis l'inauguration du Plan de Colombo jusqu'au 30 juin 1957, soit quelque 47,700,000 en dollars canadiens.

Les engagements de la Nouvelle-Zélande, au chapitre des avances de capitaux et de l'assistance technique s'établiront en 1958 à 7 millions de livres. C'est là le chiffre soumis. Ce 7 millions de livres néo-zélandaises représente quelque 18,900,000 en dollars canadiens.

Depuis 1951 le gouvernement du Royaume-Uni, autre pays à apporter sa contribution, a mis à la disposition des pays compris dans cette zone bénéficiant du Plan de Colombo, environ 92 millions de livres anglaises sous forme de subventions, de prêts, de crédits et d'assistance technique, soit 248,200,000 en dollars canadiens. De plus, je crois que vous êtes au courant que le Royaume-Uni a mis en circulation des soldes en livres sterling.

M. Jones:

D. A venir jusqu'à quand cette contribution du Royaume-Uni?—R. A venir jusqu'au temps où ce rapport a été rédigé, soit en octobre 1957. Aucune précision n'est apportée à cet effet mais cela a dû être jusqu'à cette date, en octobre dernier.

M. Martin (Essex-Est):

D. Et la contribution totale des États-Unis?—R. Et le total canadien, comme vous le savez, s'élève à quelque 196 millions de dollars.

D. Et le total de la contribution américaine?—R. Le cas diffère quelque peu puisque les États-Unis adhèrent au Plan de Colombo mais ils donnent leurs contributions par l'intermédiaire d'autres programmes d'aide. Je n'ai pas les chiffres de toutes les contributions américaines.

D. Aimerez-vous à vous en enquérir? Je crois que ce serait une bonne chose d'avoir ces détails et de les inclure dans les exposés.—R. La contribution de ce pays sous le régime de l'Administration de la coopération internationale et le reste?

D. Oui, pouvez-vous nous donner quelques rapports exacts?—R. Je crois pouvoir vous fournir ces chiffres, monsieur Martin.

D. Et puis, quels sont les chiffres en dollars?—R. La contribution américaine est la plus élevée, mais elle s'établit sur une base différente.

D. Alors nous venons en deuxième place, suivis des Australiens?—R. Bien, le Royaume-Uni est le deuxième, suivi de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. La contribution anglaise s'est élevée à \$240,200,000 tandis que notre montant total a été de 196 millions de dollars. Maintenant, c'est là la contribution du Royaume-Uni, mais il n'est pas précisé s'il s'agit d'assistance financière et technique, et cette contribution entre donc dans une catégorie différente de la nôtre. Elle comprend des subventions, des prêts et des crédits. A quel montant s'élèvent les subventions, les prêts et les crédits, cela nous ne le savons pas.

D. Voudriez-vous y songer... et ne répondez pas si vous croyez que la question n'entre pas dans vos attributions. Or, nous avons parlé ici du Plan de Colombo, et vous avez mentionné l'aide accordée au Ghana, le premier pays à en recevoir en Afrique. Avez-vous d'autres projets en vue à l'égard de l'Afrique?—R. Bien, jusqu'ici, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, le programme à l'intention du Ghana prévoit de l'assistance technique au début, et je crois que nous continuerons de lui aider, comme nous l'avons fait avec les deux experts que nous lui avons envoyés. A mon avis, ce pays a plus besoin, pour commencer, d'assistance technique que d'aide financière.

D. Comment se compare l'aide que nous projettons d'accorder au Ghana avec celle des autres puissances de l'Ouest?—R. Je ne crois pas que nous disposions de renseignements sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour établir une telle comparaison. Je n'ai jamais vu de chiffres.

M. GREY: Je crois, monsieur le président, que cette contribution est bien inférieure à celle du Royaume-Uni, et que le programme américain dépasse déjà considérablement celui du Canada, mais à la présentation du nôtre à la Chambre, nous avons fait adopter une disposition provisoire. Lorsque nous aurons plus d'expérience, et lorsqu'une partie de cet argent aura servi à répondre aux demandes courantes, nous serons en mesure de juger de ce que le Canada peut faire pour répondre aux besoins du Ghana et de prendre plus tard une décision quant à l'étendue du programme qui s'impose. Nous n'en sommes encore qu'au tout premier stade.

D. Notre aide aux Antilles se limite à l'envoi de deux particuliers, n'est-ce pas?—R. Non, nous avons envoyé cinq experts et deux se préparent à partir, ce qui fera un total de sept.

D. Mais vous pensez à fournir un navire pour le service maritime entre les îles. Ce navire coûterait environ \$1,280,000, selon le rapport?—R. La somme de \$1,250,000 a été affectée.

D. Étant donné que le gouvernement canadien a annoncé son intention de vendre quelques-uns des navires de la flotte des paquebots nationaux du Canada, ne serait-il pas possible d'en arriver à une entente quelconque à ce sujet qui donnerait d'aussi bons résultats et qui représenterait un moyen moins coûteux?—R. Bien, nous n'en sommes, à vrai dire, qu'au tout premier stade. Le ministère des Transports a délégué des techniciens aux Antilles. Ces derniers ont eu des entretiens avec les autorités antillaises au sujet du genre de navire requis. Lorsque le modèle sera prêt, ce qui prendra quelque temps, je crois que nous laisserons alors au ministère des Transports le soin de décider du meilleur moyen d'acquisition,—achat ou construction.

D. Je propose entre-temps qu'avec votre habileté coutumière vous étudiez cette question en tentant de découvrir s'il ne vous serait pas possible d'épargner de l'argent sous ce rapport.

Le PRÉSIDENT: Avant de trop nous enfoncer dans l'étude de cette question du Ghana et des Antilles, finissons-en avec le plan de Colombo.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il s'agit du plan de Colombo.

Le PRÉSIDENT: Ce sont des crédits distincts.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Excusez-moi, vous avez raison.

M. Cresthol:

D. Vous avez parlé de nos programmes d'aide financière et d'assistance technique. Au début de votre rapport vous avez signalé que l'Inde avait demandé d'affecter une certaine partie de ces fonds aux matières premières. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure cette affectation a eu lieu et si elle est censée se continuer?—R. C'est un fait bien connu, ai-je mentionné dans l'exposé, je crois, que le gouvernement indien se trouve dans des difficultés financières.

D. Ne nous éloignons-nous pas quelque peu de l'intention première qui était d'accorder de l'assistance technique aux projets d'immobilisation en fournissant de telles matières premières?—R. Bien!

D. Je ne critique pas; je veux simplement mettre cette question au point.—R. Notre but est d'aider à un pays dans toute la mesure possible.

Mais il y a quelque chose qui n'a pas été mentionné. Dans le cas de denrées comme le blé, le pays bénéficiaire d'assistance est tenu de produire des fonds de contrepartie d'un montant équivalent en devises locales et, conformément à une entente conclue entre ce pays et nous-mêmes, ce montant est affecté à un certain programme d'immobilisation, à un projet accepté d'un mutuel accord. De sorte qu'en fait un double but est atteint.

D. A moins d'être prudents, nous risquons de dépenser nos capitaux pour des matières premières alors que notre but véritable est de fournir de l'aide sous forme de programmes d'immobilisation et d'assistance technique.—R. Je crois que ce but n'a pas été oublié.

M. Kucherepa:

D. Vous avez mentionné 11 millions de dollars en rapport avec la valeur de trois articles, soit le cuivre, l'aluminium et le nickel. Quelle a été la part de l'Inde?—R. Le programme de l'Inde s'est élevé à quelque 23 millions de dollars l'an dernier et moins de 50 p. 100 a consisté en denrées.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet du Plan de Colombo?

M. GARLAND: L'un de vous, messieurs, pourrait-il nous faire connaître exactement l'étendue de l'aide accordée par les Communistes à ces pays bénéficiant du Plan de Colombo.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Garland, messieurs: M. Grey nous a fourni une explication des plus intéressantes à ce sujet. Et c'est depuis ce temps que je désire lui demander s'il ne lui serait pas possible de mettre ce document à notre disposition et d'en imprimer des exemplaires afin que tous les membres du Comité puissent en prendre connaissance. De retour dans leurs circonscriptions ceux-ci auraient ainsi cet exposé de chiffres à montrer en preuve de ce qui arrive et de ce qui est arrivé. Aimeriez-vous dire quelque chose, monsieur Grey?

M. GREY: J'espère qu'un tel exposé fournirait une vue d'ensemble du volume d'aide accordée aux pays sous-développés et qu'il serait utile.

M. GARLAND: Je ne veux pas que vous vous sentiez obligé de revenir deux fois sur le même sujet.

M. GREY: J'ai mentionné que d'après cet exposé il était évident que le volume d'aide soviétique était beaucoup moindre que l'on aurait pu se l'imaginer à cause de la façon ingénieuse avec laquelle les Russes ont soumis leurs chiffres, tant à l'égard de leur aide financière que de leurs contributions sous d'autres formes.

Mais ce document est très considérable. Nous pourrions en obtenir des exemplaires à l'intention de chacun des membres du Comité par l'entremise de notre ambassade à Washington, mais cela ne serait pas avant quelques semaines. Toutefois, on pourrait en mettre à votre disposition, ce qui éviterait une réimpression.

M. JONES: Cela ne ferait-il pas l'affaire du Comité si l'on se procurait le document et que l'on en ferait une ventilation quant aux totaux plutôt que de vous soumettre tous les détails?

M. GREY: Si je vous en fournissais un exemplaire, peut-être aimeriez-vous y jeter un coup d'œil afin de décider de la meilleure chose à faire, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Alors, c'est entendu.

M. Martin (Essex-Est):

D. Quelle est l'étendue de l'aide que nous avons accordée en matières premières cette année?—R. Vous ne voulez parler que des métaux?

D. Oui monsieur.

M. Pratt:

D. Nous nous étions engagés à livrer des métaux tous les mois jusqu'en novembre, alors que se termine la saison de la navigation; et le montant total des livraisons que nous avons effectuées s'élevait à environ \$9,500,000 par rapport au chiffre prévu de \$10,815,000.—R. L'Inde est le seul pays à recevoir des métaux présentement.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais ajouter que nous acceptons la proposition de M. Grey pour que celui-ci communique avec les fonctionnaires concernés aux États-Unis et qu'il leur demande un exemplaire de ce rapport à l'intention de chacun des membres de notre Comité.

D'accord.

Y a-t-il d'autres questions au sujet du Plan de Colombo?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Votre présent budget est de \$34,500,000.

Le PRÉSIDENT: Il s'élève à 35 millions de dollars cette année; il y a eu une augmentation de \$600,000.

M. Martin (Essex-Est):

D. Certaines personnes au Canada prétendent que nous en faisons trop alors que d'autres trouvent que nous n'en faisons pas assez. Serait-il à propos et efficace que nous dépensions davantage?—R. La seule manière de vous répondre franchement est, je crois, de vous dire que jusqu'à maintenant, chaque fois que la somme d'argent a été augmentée nous avons toujours trouvé un endroit où placer ces dollars supplémentaires.

D. Quelques pays, toutefois, n'en retirent pas tous les avantages.—R. C'est exact.

M. SMITH (Calgary-Sud): Je crois que c'est là une question d'administration gouvernementale, monsieur le président.

M. MARTIN (Essex-Est): Ma question n'était pas si nous devrions dépenser davantage, mais plutôt s'il serait à propos et efficace que nous dépensions davantage?

Nous pourrions facilement dépenser un autre \$100,000 par année réparti sur une période de dix ans, portant ainsi le montant à un million de dollars de plus.

Croyez-vous que ce soit là une proposition réalisable à l'égard du Plan de Colombo, la dépense de \$100,000 par année... étant donné que le premier ministre actuel a laissé entendre plusieurs fois à la Chambre que notre programme en rapport avec le Plan de Colombo n'était pas suffisant et que nous pourrions dépenser un autre \$100,000 par année, ce qui donnerait un objectif d'un million de dollars supplémentaire réparti sur une période de dix ans. Croyez-vous que ce soit là une proposition réalisable?

M. ARGUE: Un million de dollars à dépenser au rythme de \$100,000 par année?

M. Martin (Essex-Est):

D. C'est exact.—R. Comme les augmentations dans notre programme à l'égard du Plan de Colombo ont été calculées sur cette base, il a toujours été possible jusqu'ici d'envisager une hausse graduelle de ce genre.

M. Kucherepa:

D. Y a-t-il d'importantes requêtes qui sont soumises par des pays non compris dans ce plan et qui ne reçoivent pas de réponse?—R. Ce qui importe c'est que les pays récipiendaires sont très au courant. Ils connaissent notre budget total et ils savent à peu près quel montant de cette somme globale ils recevront probablement; ils soumettent donc leurs demandes en tenant compte de cela.

M. Argue:

D. S'adresseront-ils à vous ou au gouvernement pour des montants additionnels? *M. Nehru* pourrait entreprendre une tournée du pays en vue de trouver un demi-milliard de dollars. Il pourrait demander aux dirigeants du Plan de Colombo de lui donner plus d'argent, mais si les fonds de cet organisme sont épuisés, alors les gouvernements engagés devront voir à fournir quelque chose.—R. Vous pensez? je crois, qu'une telle demande devrait se faire certainement sur le plan gouvernemental. Je pense qu'en effet la requête serait soumise au gouvernement.

D. *M. Cavell* a informé le Comité l'an dernier qu'il n'y avait vraiment pas de limite à l'étendue de l'aide financière et technique qu'un pays comme l'Inde pourrait utiliser. Je crois qu'on en fait mention au compte rendu.—R. Je crois que cette affirmation est exacte.

M. Fairfield:

D. N'y a-t-il pas des limites parce que, comme le témoin l'a dit, le gouvernement de l'Inde doit recueillir un montant équivalent en son propre argent lorsque cette somme est avancée? Et comme il l'avait déclaré antérieurement, le pays éprouve beaucoup de difficultés à se financer lui-même sous le Plan de Colombo?—R. Il existe cette restriction en théorie. Même l'Inde, qui est le plus avancé des pays sous-développés, ne peut, à un moment donné, accepter qu'un certain degré d'aide; en pratique, il doit y avoir une limite, puisque dans chaque cas le pays doit apporter sa propre contribution.

Le pays est quelque peu et parfois très paralysé par son manque de personnel technique, par sa propre administration publique, et ainsi de suite. Mais en théorie il pourrait utiliser beaucoup d'aide.

M. Garland:

D. Sur quoi se base-t-on, en fait, pour savoir si notre assistance est suffisante? Sur quoi se base-t-on en fait?—R. Quant aux résultats qu'elle a donnés, voulez-vous dire?

D. Oui.—R. Il n'y a réellement aucune règle d'évaluation. Nous ne faisons que surveiller les progrès des programmes d'immobilisation et les effets de l'assistance technique à mesure que le pays bénéficiaire en fait usage.

Dans certains cas, cela se voit passablement; par exemple, lorsqu'une installation hydro-électrique est aménagée en vue de fournir de l'électricité dans une région qui en manque, nous observons si l'électricité est employée à des fins utiles. C'est là à n'en pas douter un assez bon exemple d'aide efficace.

Mais cela ne se voit pas toujours aussi clairement dans le cas d'autres genres de projets. Les résultats peuvent se faire attendre plus longtemps. Je ne pense pas qu'il existe à ce sujet de méthode définie que nous pourrions employer.

M. Martin (Essex-Est):

D. N'y a-t-il pas une autre considération dont nous devrions tenir compte? A l'heure actuelle près des deux tiers de notre aide vont à l'Inde. Et la raison c'est que l'Inde a été un des premiers pays participants.

Mais si nous voulons étendre notre aide à d'autres pays, il nous faudra peut-être diminuer notre assistance sauf dans le cas des pays qui en vertu de nos engagements sont censés en recevoir davantage dans le Sud ou le Sud-Est asiatiques.—R. Tous les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques adhèrent présentement au Plan de Colombo. Mais il est vrai aussi que certains des pays les moins développés ne sont pas encore parvenus à demander de l'aide.

Mais lorsqu'ils le feront et si nous voulons que l'assistance aux "vieux clients" reste la même, il nous faudra alors, je crois, nous conformer à ce que vous proposez.

M. Argue:

D. Connaissez-vous d'autres pays qui ont demandé de l'aide de ce genre, ou qui sembleraient intéressés à en obtenir sous le régime du Plan de Colombo?—R. Vous voulez parler de pays en dehors de la région visée par le Plan de Colombo?

D. Oui.—R. Je crois que tous y adhéreraient s'ils le pouvaient.

D. Le Moyen-Orient?—R. Personne ne nous a pressentis dans cette région et je n'ai pas eu connaissance non plus que les Affaires extérieures avaient été approchées.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois qu'en ce qui concerne le Moyen-Orient la question est très importante et qu'elle tombe dans le domaine de l'administration.

M. ARGUE: Je me suis demandé si d'autres pays avaient fait une telle requête et la réponse a été négative.

Le PRÉSIDENT: Dans la question qu'il a posée il y a quelques instants, M. Martin voulait laisser entendre, je crois, que nous sommes limités, en tant que Canadiens, dans ce que nous pouvons faire, et qu'il se peut que nous ayons à réduire l'aide que nous accordons à l'Inde dans la proportion de celle qui serait accordée à certaines des nouvelles nations africaines.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne tiens pas, je crois, à ce que l'on me connaisse comme celui qui propose que l'on réduise notre aide à l'Inde. Je pense que l'assistance que nous donnons à l'Inde est très nécessaire.

Dans leurs recommandations au gouvernement, les préposés à ce projet, j'en suis sûr, doivent tenir compte que l'Inde, pour les raisons données, reçoit plus d'aide que d'autres pays qui en ont aussi grandement besoin.

Une des raisons d'existence de l'organisation tout entière du Plan de Colombo c'est de permettre au Canada, en coopération avec d'autres pays, de fournir son aide aux nations désavantagées.

Songez, par exemple, à la triste situation dans laquelle se trouve un pays comme le Laos où vous pouvez compter sur vos dix doigts le nombre des médecins appelés à servir plus d'un million et demi de personnes. C'est là un problème particulièrement grave.

Et si vous comparez de tels besoins à ceux d'un pays comme l'Inde, le droit de priorité du Laos serait passablement élevé. Mais ce n'est pas que nous voulions réduire la part de l'un en faveur de l'autre. Il s'agit simplement d'étudier la question aussi objectivement que possible. C'est tout ce que j'ai en vue.

Le PRÉSIDENT: Je crois vraiment que nous, les représentants élus des contribuables, trouvons qu'il est bien facile de faire les généreux avec l'argent des autres. Ne l'oublions pas.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agit là du vieux problème "qu'est-ce qui est suffisant"?

Le PRÉSIDENT: Oui. Je crois que nous tenons à être réalistes à ce sujet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous seriez le premier à donner votre approbation vu votre attitude très généreuse et très compétente envers le sujet, et je dis cela bien sincèrement, monsieur le président.

M. ARGUE a mentionné la question du Moyen-Orient, mais nous ne la débattons pas avec les fonctionnaires ici présents. Ce ne serait pas raisonnable.

Je crois que nous devons reconnaître que nous vivons à une époque qui ne permet pas à un pays comme le Canada de se soustraire à la responsabilité de tenter de mettre à la disposition de contrées moins développées certaines de ses techniques opératoires et certaines de ses ressources économiques. Quel que soit donc le fardeau que cela pourrait nous imposer, c'est là une obligation grandissante à laquelle nous ne pouvons nous dérober.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cette opinion est partagée par la grande majorité des Canadiens.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'en suis sûr.

M. ARGUE: Le président a dit qu'il est bien facile de faire le généreux avec l'argent des autres et cela est vrai. Je crois que les Canadiens eux-mêmes pensent que notre pays devrait souscrire plus généreusement à des projets comme celui-ci. Je crois que nous devrions garder en perspective les choses que nous avons accomplies à cause de ce programme. Il ne faudrait pas oublier que nous n'avons fourni qu'un petit peu plus qu'un millième de notre produit national brut. Je sais que nous avons fait certaines autres choses mais c'est là notre grand programme dans ce domaine.

Moi, entre autres, je crois que les Canadiens appuyeraient en très grande majorité toute mesure prévoyant une augmentation appréciable du montant d'argent voté en faveur du Plan de Colombo et d'autres programmes d'aide économique du même genre.

Les Canadiens sont généreux, pour la plupart, parce qu'ils aiment à secourir les peuples qui sont dans l'adversité, mais ils sont également généreux parce qu'ils jugent, je crois, que ce serait là un bon placement pour le Canada et pour l'Ouest aussi bien que pour la démocratie.

Quant à moi, j'espère que le gouvernement prendra bientôt des dispositions en vue d'augmenter les crédits affectés au Plan de Colombo.

Je suis prêt à dire que toute disposition de ce genre recevrait l'appui de tous à la Chambre des communes du Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je comprends, monsieur le président, qu'il n'est pas bien que les membres d'un comité s'interrogent les uns les autres et je m'en rends compte. Cependant, après l'exposé que vient de faire M. Argue, je me demande s'il ne pourrait pas nous faire bénéficier de ses conseils et nous donner une idée du montant qui serait suffisant.

M. ARGUE: Je serais très heureux de le faire.

Notre parti politique a déclaré il y a une couple de semaines que nous devrions, nous, le peuple canadien, contribuer pas moins d'un pour cent du produit national brut du pays à des fins d'expansion économique, soit \$1 sur chaque \$100. Une telle contribution donnerait environ 320 millions de dollars par année si M. Fleming a raison et si le fameux rapport économique est exact.

Si j'avais pensé apporter une modification à ceci, j'aurais probablement demandé d'augmenter ce montant à peut-être 10 p. 100.

M. JONES: Je crois, monsieur le président, que lorsque nous traitons de projets spéciaux, du Plan de Colombo par exemple, nous oublions parfois que nous sommes aussi engagés dans d'autres entreprises.

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait part l'autre jour qu'au cours de la période de 1945 à 1958 notre pays a fourni à l'étranger pour une valeur de 4,360 millions de dollars en assistance technique.

M. ARGUE: Il s'agissait surtout d'aide militaire.

M. JONES: Peu importe s'il s'agit d'aide militaire ou non.

M. ARGUE: Je parle d'aide économique.

M. JONES: Il s'agit toujours d'aide... que ce soit d'aide militaire ou autre... que nous fournissons à l'étranger. Bien que tous les Canadiens seraient certes heureux de voir les autres pays jouir de notre standard de vie et qu'ils désirent faire quelque chose dans ce but, nous devons, je pense, considérer dans l'ensemble l'aide que nous accordons. C'est dans cet esprit que j'interviens et que je désire signaler que nous avons de fait fourni depuis 1945 de l'aide financière au montant de près de quatre milliards et demi de dollars.

M. ARGUE: Je répète qu'il s'agissait en grande partie d'aide militaire, et qu'une bonne part a été avancée sous forme de prêts.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je retire ma question, monsieur le président.

M. ARGUE: Nous n'avons pas seulement fourni de l'aide économique.

Le PRÉSIDENT: Nous ne devrions pas oublier, je crois, que plus de 30 cents de chacun des dollars que gagnent les Canadiens sont enlevés en taxes.

M. ARGUE: Et une partie nous revient sous forme d'allocations familiales, de pensions de vieillesse et de subventions accordées pour le transport des céréales de provende.

M. JONES: Juste en vue d'éclaircir ce point...

M. VIVIAN: Monsieur le président, de quoi parlons-nous?

M. JONES: Pourrions-nous maintenant poursuivre notre étude du programme d'assistance technique à l'endroit des Antilles et du Ghana?

M. Martin (Essex-Est):

D. Juste avant d'aborder cette étude, j'aimerais vous dire qu'un projet a été élaboré il y a quelque temps en vue de fournir du personnel technique... surtout des professeurs, je crois, ainsi que du matériel de laboratoire... à la nouvelle université de Dalat. Quel montant d'argent a-t-on engagé dans l'entreprise et à quel stade du projet en est-on à l'heure actuelle?—R. Nous avons fourni à même le programme de 1957-1958 la somme de \$5,000 pour du matériel de laboratoire destiné à l'université de Dalat.

D. Et en ce qui concerne les professeurs, que pouvez-vous nous dire?—R. Je ne crois pas que rien n'a encore été fait à cet égard. Nous n'avons reçu aucune demande à ce sujet. Nous sommes prêts à recruter des professeurs de langue française si on nous en fait la demande. Nous l'avons fait savoir aux intéressés.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, pour revenir un moment seulement à la proposition de M. Argue, devons-nous comprendre qu'il propose au Canada de donner aux pays désavantagés l'ancienne dîme dont parle l'Évangile?

M. ARGUE: Je croyais que la dîme représentait 10 p. 100 des biens. Vous vous éloignez maintenant un peu du sujet.

M. CRESTOHL: Vous proposiez d'affecter un pour cent de notre revenu national ou du produit national. Cela ne pourrait peut-être pas se comparer au plein montant de dix pour cent mais ce serait un commencement.

M. ARGUE: Nous avons pensé que ce serait un bon début. Personnellement, je ne serais pas satisfait avec seulement un pour cent, surtout lorsque nous sommes capables de dépenser 1,800 millions de dollars pour la défense nationale.

M. CRESTOHL: Avons-nous l'intention de prendre une disposition légale, ou de faire une proposition en vertu d'une loi quelconque à l'appui du projet?

M. ARGUE: Si ce problème vous pèse.

M. SMITH (Calgary-Sud): Monsieur le président, ayant retiré ma question je propose que nous nous préparerions maintenant à interroger les témoins.

M. JONES: Je crois que nous sortons de la question.

M. Martin (Essex-Est):

D. Monsieur le président, croyez-vous que le directeur nous a donné un rapport suffisant des projets pour la prochaine année financière? Je me demande simplement si en élaborant nos projets, nous avons pris connaissance de votre programme pour le présent exercice financier?—R. Je crois que le sous-secrétaire d'État a mentionné dans son rapport que des négociations sont en cours entre nos missions à l'étranger et les pays récipiendaires. Cette question est présentement à l'étude. Nous n'avons pas encore réussi à arrêter un programme définitif pour 1958-1959.

D. Où se tiendra la prochaine conférence du Plan de Colombo?—R. A Seattle, Washington.

D. Elle aura lieu à Seattle?—R. Elle aura lieu à Seattle, dans l'Ouest.

D. Je suppose que M. Smith y assistera.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, allons-nous procéder maintenant à l'étude des Antilles?

M. Martin a posé une ou deux questions au sujet du programme des Antilles. Y en a-t-il d'autres?

M. Jones:

D. Serait-il possible, monsieur le président, de nous donner, comme il avait été annoncé, des renseignements sur les besoins du Ghana en matière d'assistance technique? Le Ghana a-t-il manifesté le désir de recevoir de l'aide technique? Je présume que oui.—R. Nous lui avons envoyé jusqu'ici, monsieur Jones, deux experts techniques comme je l'ai mentionné dans mon exposé; l'un d'eux est un membre de la Gendarmerie royale du Canada et l'autre un expert en lois sur les mines d'or.

Nous ferons tout notre possible pour répondre aux autres demandes d'experts techniques que nous pourrions recevoir.

Comme je l'ai aussi mentionné dans mon rapport, si au cours de la prochaine année universitaire ce pays désirait envoyer des étudiants au Canada afin de leur faire suivre un cours d'études, nous serions heureux de nous occuper des dispositions à prendre à cet effet.

D. En d'autres termes nous n'avons pas reçu de requêtes autres que celles dont vous avez fait mention dans votre rapport?—R. Nous avons accepté de faire venir au Canada deux étudiants en médecine.

M. BARTLETT: Nous avons accepté de faire venir deux étudiants en médecine et un étudiant en science vétérinaire pour un stage au Canada. C'est tout ce que ce pays nous a demandé jusqu'à présent.

Le programme du Ghana ne fait que débiter. Ces gens ne sont réellement pas au courant du genre d'aide qu'ils peuvent attendre de nous. Nous espérons que ce programme prendra de l'envergure.

M. Fairfield:

D. Avons-nous reçu d'autres requêtes de pays africains?—R. Il n'existe aucun programme d'aide fonctionnant à l'intérieur de ces pays, monsieur Fairfield.

Il y a un programme d'aide en faveur du Ghana et un en faveur des Antilles. Ce sont là les seuls auxquels le Canada participe à titre de donateur, outre celui de Colombo.

M. Martin (Essex-Est):

D. Une chose utile que nous pourrions faire après l'audition de ces témoins, monsieur le président, serait de considérer si oui ou non, à notre avis, le Plan de Colombo est le meilleur instrument d'aide... je ne le mets pas en doute... opérant à côté du programme d'assistance technique des Nations Unies, ou si l'on devrait confier aux Nations Unies l'exécution de ce plan. Nous pourrions en qualité de membres d'un comité faire œuvre utile à cet égard. Il faudrait alors peut-être interroger d'autres témoins du ministère des Affaires extérieures; c'est cette dernière question qui m'y a fait penser.

Certains membres des Nations Unies croient que les choses devraient se faire ainsi.

Je comprends qu'il y a des raisons de maintenir la technique et les méthodes du Plan de Colombo, mais je crois que c'est là une question que nous pourrions étudier avec profit. Nous pourrions même faire des recommandations.

Naturellement, je ne crois pas que ce soit raisonnable de poser une telle question au témoin.—R. La seule observation que je puis faire à ce sujet, monsieur Martin, c'est que les pays bénéficiant du Plan de Colombo ont toujours préféré l'aide bilatérale.

D. C'est exact.

M. VIVIAN: Monsieur le président, à l'égard des étudiants en médecine du Ghana venant au Canada, pouvez-vous me dire quelle institution ils fréquenteront et quel montant d'argent leur sera fourni durant leur séjour au pays?

M. BARTLETT: Les dispositions à cet effet ne sont pas précises. Nous nous sommes adressés à l'université de Toronto et nous croyons que ces étudiants seront acceptés à cette institution.

Ici se pose la question habituelle des exigences du cours secondaire.

On paie les frais de scolarité et \$140 par mois, ainsi qu'une petite allocation pour vêtements, aux étudiants qui font des études menant à un diplôme.

M. VIVIAN: Leurs frais de transport sont-ils payés?

M. BARTLETT: C'est exact; leurs frais de transport sont payés.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ils fréquenteront aussi la meilleure université.

M. VIVIAN: A titre de diplômé de l'université, je suis tenté de dire comme vous.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'espère toutefois que vous aurez remarqué où a été décernée la bourse.

M. Vivian:

D. Monsieur le président, j'ai une autre question à poser au sujet des Antilles.

Je constate qu'au bas de la page 9 on mentionne le genre de travail qui serait entrepris sous forme d'assistance technique. Il est question d'échange de services d'experts entre le Canada et les Antilles. Quel est donc à cet égard le degré d'expansion de l'université des Antilles? Considérant qu'il s'agit là d'un plan conçu en vue de permettre aux gens de s'aider eux-mêmes, existe-t-il des rapports entre notre personnel d'aide technique et celui de cette université? —R. Je crois que M. Bartlett aurait peut-être des observations à faire à ce sujet.

M. BARTLETT: En ce qui concerne cette université, je dois dire tout d'abord qu'elle est petite mais excellente. Elle a une faculté des arts, une faculté de médecine mais non une faculté du génie.

C'est une nouvelle université qui a été établie après la guerre à la suite d'un rapport d'une commission royale durant les années d'hostilités.

Quant à nos rapports avec l'institution, nous devons nous adresser d'abord au gouvernement fédéral des Antilles. Nous serions certainement intéressés à accorder toute l'assistance que pourrait nous demander ce gouvernement en vue de l'expansion de cette université.

Il y a eu des entretiens non officiels à cet effet, et il a été proposé que nous envoyions des professeurs, etc.

M. VIVIAN: C'est ce qui m'intéressait. Cette proposition a-t-elle donné des résultats?

M. BARTLETT: Pas encore; il s'est écoulé si peu de temps.

M. VIVIAN: Il n'y a encore rien de fait?

M. BARTLETT: Non, monsieur.

Le TÉMOIN: Nous sommes prêts à agir si on nous le demande.

Le crédit est approuvé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, il y a un point à l'égard de la question posée au sous-secrétaire d'État qui a été différé et au sujet duquel, je crois, M. Bartlett pourrait peut-être faire un exposé.

M. BARTLETT: Monsieur le président, je ne sais si c'est le bon moment de le faire, mais j'aimerais traiter brièvement d'une question qui avait été hier adressée à M. Matthews. On y faisait mention du nombre de Canadiens servant à l'étranger dans les cadres du Programme élargi d'assistance technique des Nations-Unies.

Malheureusement, j'ai été saisi de cette question ce matin même, et nous n'avons pas, que je sache, de liste complète et à jour des Canadiens servant à l'étranger dans les cadres dudit programme.

Ces gens sont employés par ces organismes et non par le gouvernement du Canada. Il s'ensuit donc que bien que nous ayons quelques dossiers, ils ne sont pas complets.

Dans la dernière partie de ce relevé statistique figure une liste telle que nous l'avons de ces gens, avec le nom des organismes qui les emploient ainsi qu'un aperçu historique.

Je pourrais vous remettre une liste complète du personnel faisant partie de l'organisation du Plan de Colombo à l'étranger si cela peut vous satisfaire.

Si un membre du Comité est intéressé à savoir où se trouve quelqu'un en particulier à l'emploi d'un des organismes des Nations Unies, je crois que nous pourrions le lui indiquer.

Le PRÉSIDENT: Cela répond-il à votre question, monsieur Vivian?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce n'était point là ma question, monsieur le président, mais j'aimerais particulièrement connaître le nombre des conseillers économiques qui sont au service de l'ambassade à Washington.

M. GREY: Je ne crois pas que ce soit là une question qui regarde le Plan de Colombo, monsieur le président.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): De toute façon, j'ai soumis cette question au ministre.

M. JONES: Allons-nous étudier cet après-midi la Commission conjointe internationale, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Nous avons fait parvenir une convocation pour 3 h. 30 cet après-midi. Je m'attends que les représentants de la Commission conjointe internationale pourront y assister. S'ils ne le pouvaient pas, cependant, nous contremanderons la réunion.

Merci, messieurs.

"APPENDICE A"

PROJETS DE CONTRIBUTION DU CANADA AU
PLAN DE COLOMBO

au 31 mars 1958

(A l'exclusion de l'assistance technique, de la formation des étudiants,
des frais de spécialistes, etc.)

préparé par la

DIVISION DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET
TECHNIQUE INTERNATIONALE

du ministère du Commerce

"ADMINISTRATION DU PLAN DE COLOMBO AU CANADA"

Poste n°

INDE. Affectations de 1951-1952

1. Blé—Affectation de \$10,000,000. Projet n° 1. F.E. 5/1/52

Le but du Plan de Colombo a toujours été d'aider à rendre les pays du Sud-est asiatique capables de se suffire, surtout en fait de vivres. Toutefois, quand il survient une famine et que les vivres deviennent excessivement rares, les projets à long terme doivent céder le pas à des mesures destinées à faire face à la situation immédiate. C'est en de telles circonstances, et à la demande pressante de l'Inde, notre associé au sein du Commonwealth, que ce projet relatif au blé a été entrepris. Il a été convenu que l'Inde établirait un fonds de contrepartie, en roupies, qu'elle emploierait pour faciliter l'exécution de quelque projet d'importance. Le choix s'est arrêté sur le projet de Mayurakshi, dans le Bengale occidental. Il s'agit d'un projet d'immigration et de génération d'énergie électrique destinée à permettre la production de quelque 400,000 tonnes de vivres grâce à un barrage. C'est là la plus grande contribution de l'Inde pour remédier à la pénurie de nourriture qui se fait sentir tous les ans. Le barrage de Mayurakshi va aussi retenir les eaux d'une rivière particulièrement tumultueuse qui avaient causé dans le passé des dommages considérables à certains villages de paysans.

Complété le 1^{er} mars 1952.2. Réseau de transport de la province de Bombay—Affectation de
\$4,352,775. Projet n° 3. F.E. 30/6/52

Le but de ce projet était de procurer à la province de Bombay les moyens de transport qui lui font défaut. La province a établi une Commission nationale de transport, mais elle n'a pas les capitaux pour la financer. Le gouvernement central de Delhi a demandé cette assistance afin de venir en aide aux paysans et aux cultivateurs pauvres de la province de Bombay et de leur permettre de se rendre à leurs marchés. Elle faciliterait ainsi la distribution des vivres dans la province et l'expédition du blé et autres denrées du port de Bombay. Il y a une extrême pénurie de moyens de transport de toutes sortes dans l'Inde, ce qui a contribué à entretenir la famine puisqu'il est tout aussi indispensable de pouvoir transporter les vivres que d'en avoir à transporter.

Complété en juillet 1954.

Poste n°

3. *Mayurakshi (Hydro—Irrigation)*—Affectation partielle de \$500,000.
Projet n° 6. F.E. 1951-1952

Ce projet a représenté la première contribution du Canada d'après l'engagement qu'il a pris de fournir l'outillage électrogène pour le projet de Mayurakshi (voir le poste n° 1 ci-dessus). Cette installation est nécessaire en vue de fournir l'électricité requise pour l'artisanat, le but à atteindre étant de rétablir l'équilibre économique dans la région par le travail à domicile et les petites manufactures. Le gouvernement du Bengale occidental a élaboré un plan bien organisé pour le développement du travail à domicile qui peut utiliser avec le maximum de profit les 4,000 k.w. d'énergie produite par la centrale de Mayurakshi. Le 8 novembre 1955 l'honorable Lester B. Pearson, ancien ministre des Affaires extérieures, a présidé à l'inauguration de cette entreprise que l'on a terminée en novembre 1956. Celle-ci est connue sous le nom de "Barrage du Canada".

Complété en novembre 1956.

INDE. Affectations de 1952-1953

4. *Mayurakshi*—Affectation de \$2,021,075. Projet n° 6. F.E. 0802
1376-0414

Voir les postes 1 et 3. Affectation finale à ce projet.

Complété en novembre 1956.

5. *Blé*—Affectation de \$5,000,000. Projet n° 8. F.E. 1/6/53

Cette contribution a été faite pour les mêmes raisons que celles qui sont mentionnées au poste n° 1 (1951-1952). Le fonds de contrepartie a aussi été consacré au projet de Mayurakshi.

Complété en janvier 1953.

6. *Chaudières de locomotives*—Affectation de \$1,815,522. Projet n° 11.
F.E. 1390-2535

Cinquante chaudières ont été fournies. Le gouvernement de l'Inde en avait grandement besoin pour exécuter son programme de construction de locomotives à vapeur qui avait été paralysé du fait qu'il ne pouvait obtenir de tôle à chaudières et les autres matériaux nécessaires. Ces chaudières ont mis un terme à la congestion survenue dans les travaux de construction de locomotives entrepris par le gouvernement à Calcutta, et elles ont permis la mise en service de 50 locomotives construites en Inde, dont on avait un besoin urgent.

Complété en octobre 1954.

INDE. Affectation de 1953-1954

7. *Locomotives à vapeur*—Affectation de \$11,000,000. Projet n° 16.
F.E. 1213

Le gouvernement de l'Inde entreprend la réorganisation, devenue très nécessaire, de son réseau ferroviaire qui est d'une importance fondamentale pour l'économie de tout le pays. Ce réseau a été pour ainsi dire réduit à l'immobilité pendant la dernière guerre. Afin d'aider à cette réorganisation, l'Inde nous a demandé 120 locomotives à vapeur du type W.P. Avec des chaudières de rechange, des services

Poste n°

d'inspection, etc., elles coûteront environ \$21,315,062 en tout. De ce montant, 11 millions de dollars seront imputés sur les affectations du Plan de Colombo pour 1953-1954 et le reste sur les crédits de 1954-1955.

Complété le 20 juillet 1956.

8. *Denrées*—Affectation de \$5,000,000. Projet n° 20. F.E. 2538

Il ne faut pas oublier que pour chaque projet auquel on accorde de l'aide, soit en vertu du Plan de Colombo, soit de la part des États-Unis ou des Nations Unies, les pays bénéficiaires doivent constituer un capital en roupies dans la région où s'exécutent ces projets. A cause du grand effort qu'elle fait, l'Inde manque tout particulièrement de ce capital en roupies et elle a demandé que le Canada lui fournisse des denrées qu'elle pourrait revendre à ses propres manufacturiers et en tirer ainsi les roupies des fonds de contrepartie. Elle a choisi le cuivre et l'aluminium et on a établi un système d'achat qui ne dérangera en rien les transactions commerciales ordinaires. Les fonds de contrepartie constitués aujourd'hui par la vente de ces denrées ont été affectés au projet de la centrale hydro-électrique de l'Umtru, —\$2,100,000—et au projet d'un réacteur atomique canado-indien—\$2,900,000—.

9. *Umtru (Hydro-électrique)*—Affectation de \$1,201,956. Projet n° 19. F.E. 1047-1444-2539

L'Inde se préoccupe énormément du bien-être des tribus montagnardes et autres habitants de l'Assam où le niveau de vie est extrêmement bas. Il a été reconnu que, le grand besoin était celui de l'électricité qui est nécessaire aux systèmes d'irrigation et à l'établissement de conserveries de fruits, de confitureries et autres petites industries semblables qui pourront absorber les produits agricoles de la province. Des ingénieurs conseils Canadiens ont étudié le projet et l'ont jugé utile. Le Canada y contribuera pour une somme de \$1,210,956, destinée à acheter le matériel nécessaire à la production d'énergie électrique, des vannes, etc.; cette somme ajoutée aux fonds de contrepartie affectés à ce projet et obtenus de la vente du cuivre et de l'aluminium, représentera un montant global de \$3,300,000 environ.

Complété en juillet 1957.

INDE. Affectations de 1954-1955

10. *Locomotives à vapeur*—Affectation de \$10,470,000. Projet n° 16. F.E. 1213

(Pour les détails, voir le poste n° 7).

Complété le 20 juillet 1956.

11. *Groupes électrogènes diesels*—Affectation de \$3,003,000. Projet n° 42. F.E. 3093-3074

En vertu des plans quinquennaux de l'Inde on fait un grand effort en vue d'augmenter sensiblement les ressources hydro-électriques du pays. Le présent projet va seconder ces efforts dans les régions où d'importantes entreprises ne sont pas encore possibles. L'électricité ainsi produite sera utilisée dans les usines de conditionnement du riz et autres petites usines de conditionnement des produits alimentaires; elle servira aussi à l'irrigation agricole et à l'amélioration des conditions générales de vie. A mesure que l'on aura de meilleurs systèmes électriques, on transportera ces groupes électrogènes dans des villages où il n'y a pas encore d'électricité.

Poste n°

12. *Station de lutte antimicrobienne—Bangalore—Affectation de \$38,355.*
Projet n° 52. F.E. 2619

A la suite d'un relevé effectué en 1952 il a été décidé d'aider à l'établissement d'une station scientifique à Bangalore qu'administrera le *Commonwealth Institute of Biological Control*, agissant à titre de représentant du gouvernement de l'Inde. Cette station entreprendra des travaux de recherches dans la lutte contre les insectes et les mauvaises herbes en recourant à des méthodes biologiques plutôt que chimiques. Une station semblable a été installée à Rawalpindi, Pakistan, et il en est fait mention séparément dans ce relevé (voir Pakistan, poste n° 18).

Complété en 1957.

13. *Matériel cinématographique—Affectation de \$275.* Projet n° 66. F.E. 3098

Un petit nombre de films et de bandes cinématographiques a été fourni aux professeurs de géologie, de géophysique et de topographie. Ces aides visuelles ont été présentées par notre Haut commissaire à New Delhi au ministre des Ressources naturelles et des Recherches scientifiques du gouvernement de l'Inde.

Complété en août 1956.

INDE. Affectations de 1955-1956

14. *Réacteur atomique canado-indien—(type NRX)—Affectation de \$135,000.* Projet n° 43. F.E. 2813-2815 (Pour dépenses préliminaires seulement). (Voir aussi le poste n° 19.)

En considérant le développement de leur énergie électrique, les divers gouvernements des pays du Sud-Est asiatique envisagent depuis très longtemps les possibilités de l'énergie atomique. Il ne fait pas de doute qu'en plusieurs régions cela sera très avantageux car, même lorsqu'il y a des emplacements propices à l'établissement de centrales électriques, ces emplacements ne sont pas toujours situés à des endroits favorables à l'expansion industrielle. L'utilisation de l'énergie nucléaire, cependant, ne s'entreprind pas sans un personnel scientifique bien formé et très nombreux. Et l'instrument propre à cette formation à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique sera le réacteur canado-indien. L'Inde s'est engagée à fournir à ses propres ressortissants et aux ressortissants d'autres pays du Sud-Est asiatique la formation et l'expérience nécessaires. La production d'isotopes pour la radiographie et autres fins aidera l'Inde dans ses projets de développement.

15. *Lutte contre les sauterelles—Affectation de \$135,685.* Projet n° 44. F.E. 51-52 (Les affectations à ce projet proviennent de fonds non dépensés pour le projet n° 3.)

La sauterelle a été un des plus grands fléaux de l'Asie depuis des siècles. L'OAA s'est attaquée à ce problème et tâche d'y apporter un remède scientifique. Elle entreprend donc d'exterminer cet insecte là où il se reproduit plutôt que dans les pays où il cause ses ravages. L'Inde a demandé au Canada de l'aider à faire sa part dans cette lutte qui se poursuit actuellement en Arabie saoudite. Nous avons fourni des camions fabriqués au Canada et munis d'appareils radiophoniques émetteurs et récepteurs. A la fin de la campagne d'extermination en Arabie saoudite on ramènera dans l'Inde ces camions et leurs opérateurs indiens et ils aideront à la destruction des sauterelles.

Complété en mars 1956.

Poste n°

16. *Projet hydro-électrique de Kundah, Madras*—Affectation de \$13,000,000. Projet n° 45. F.E. 2786. (Voir aussi le poste n° 21.)

La Commission de l'électricité de l'État de Madras avait élaboré, il y a quelques années, sous la direction de sir Henry Howard, un Canadien qui est maintenant à sa retraite, un projet d'expansion hydro-électrique à l'intention de l'État tout entier. Les deux stations hydro-électriques de la région de Kundah dans les monts Nilgiri représentent une partie de ce projet original. Les travaux civils à Kundah sont entrepris par la Division du génie électrique de Madras. Le Canada, en collaboration avec les ingénieurs de Madras, a préparé des devis d'appareils électrogènes et d'outillage connexe, devant être fabriqués au Canada. A l'heure actuelle, l'énergie électrique est rationnée à Madras, et l'électricité fournie par cette nouvelle source est en grande demande. La production totale de ces deux usines trouvera un débouché immédiat et servira à répondre aux présents besoins de l'industrie et à la demande suscitée par l'expansion rurale.

17. *Lutte contre les insectes*—Affectation de \$160,000. Projet n° 47. F.E. 2800

La quantité et la variété des insectes qui s'attaquent aux moissons sont un des obstacles qui nuisent à la culture des denrées alimentaires. L'OAA et d'autres organismes d'assistance ont pensé à des campagnes de destruction. Deux avions Beaver, munis de tout l'outillage de vaporisation et de saupoudrage, ont été fournis en réponse à la demande d'aide qui avait été faite au Canada à cet égard.

Complété en octobre 1956.

18. *Levé aérien au magnétomètre*—Affectation de \$125,000. Projet n° 48. F.E. 2801. (Voir aussi le poste n° 20.)

Il est très important que l'Inde mette en exploitation ses ressources pétrolières. Le présent projet constitue une tentative de ce genre. Des levés au magnétomètre ont été faits dans le Rajasthan de l'ouest et dans la plaine Indo-Gangétique par une compagnie canadienne de levés aériens. Les travaux sont maintenant terminés et les rapports ont été présentés à l'Inde en vue de mettre les projets à exécution.

Complété en juin 1957.

INDE. Affectations de 1956-1957

19. *Réacteur atomique canado-indien du type NRX*—Affectation de \$5,000,000. Projet n° 43. F.E. 2813-2815. (Les \$135,000 du poste n° 14 sont inclus dans cette affectation.)

Voir le poste n° 14, projet n° 43. Le gouvernement de l'Inde a demandé au Canada de lui fournir un réacteur du type NRX. Le 28 avril 1956, les gouvernements de l'Inde et du Canada ont conclu un accord et le contrat a été adjugé à l'*Atomic Energy of Canada Ltd.*, qui construira ce créateur. Le fonds de contrepartie en roupies affecté à ce projet atteint \$2,900,000 et il provient de la vente du cuivre et de l'aluminium.

20. *Levé aérien au magnétomètre*—Affectation de \$132,060. Projet n° 48. F.E. 2801-1

Ces fonds additionnels sont un rajustement de F.E. 2801. Complété en juin 1957.

Poste n°

21. *Projet hydro-électrique de Kundah, Madras*—Affectation de \$7,000,000.
Projet n° 45. F.E. 2786

Ces fonds additionnels sont un rajustement de F.E. 2786. (Voir le poste n° 16.)

INDE. Affectations de 1957-1958

22. *Aides à l'éducation audio-visuelle et matériel pour les centres de formation à l'intention du mouvement coopératif*—Affectation de \$65,000. Projet n° 70. F.E. 3361

Le Canada s'est engagé à aider au programme de formation dans le domaine coopératif en Inde par l'envoi de films documentaires et de bandes cinématographiques, de projecteurs, de transformateurs et de livres de bibliothèque au treize principaux centres coopératifs qui ont été récemment établis.—On s'attend que ces envois soient complétés pour le mois de mai 1958.

23. *Blé*—Affectation de \$2,000,000. Projet n° 79. F.E. 3370

Afin d'aider l'Inde à faire face à une pénurie extrême de céréales et de fournir en même temps les fonds de contrepartie en roupies nécessaires pour payer les frais locaux des projets du Plan de Colombo, cet envoi de blé a été négocié par les gouvernements de l'Inde et du Canada.

Complété en décembre 1957.

24. *Produits*—Affectation de \$10,815,000. Projet n° 81. F.E. 3393

Dans un effort constant pour aider l'Inde à fournir à ses fabriques et à ses usines manufacturières le cuivre et l'aluminium, dont elle manque par suite de la pénurie de devises étrangères, et afin d'établir en même temps les fonds de contrepartie en roupies qu'il lui faut pour subvenir aux frais locaux des autres projets du Plan de Colombo, on a établi un système d'achat spécial prévoyant la fourniture de ces produits par les voies ordinaires du commerce. Environ le cinquième de cette affectation avait été expédié le 31 mars 1958.

25. *Traverses de chemins de fer*—Affectation de \$3,000,000. Projet n° 82. F.E. 3392

Comme l'un des principaux problèmes économiques de l'Inde est le manque de facilités de transport, le Canada a aidé à remédier à cette insuffisance en fournissant des locomotives et des chaudières à locomotives pour le Système ferroviaire de l'Inde. (Voir les postes 6 et 7.) A titre d'aide supplémentaire au service des transports de l'Inde, le Canada a fourni des traverses de chemins de fer en bois traité qu'il peut facilement obtenir des fournisseurs canadiens.

26. *Trois appareils de cobalt-thérapie*—Affectation de \$120,000. Projet n° 87 F.E. 3418.

En vue d'aider l'Inde à donner de l'expansion à son Programme de la clinique du cancer, on a demandé au Canada de fournir des appareils de cobalt-thérapie sous les auspices du Plan de Colombo. On a fait le choix de trois appareils qui seront expédiés aux institutions suivantes:

1—Appareil "A", modèle Eldorado au *Tata Memorial Cancer Hospital*, à Bombay, 1—Appareil "A", modèle Eldorado au *Chittaranjan Cancer Hospital*, Calcutta, et un appareil plus petit (un appareil "C", modèle Theraton Junior) au *Christian Medical College*—Ludhiana—Inde.

Poste n°

27. *Appareil de cobalt-thérapie*—Affectation de \$8,000. Projet n° 90.
Comme l'Institut traitant le cancer à Madras possède un appareil de cobalt-thérapie de très faible intensité et qu'il ne peut fournir le travail qu'il est censé accomplir, le gouvernement de l'Inde a demandé au Canada de lui faire parvenir un appareil de plus forte intensité et celui-ci sera expédié à Madras prochainement.
28. *Station de lutte antimicrobienne—Bangalore.*—Affectation de \$7,668.
Projet n° 52.
Cette affectation est destinée à compléter la somme consacrée à l'aide promise et dont il est fait mention au poste n° 12. Projet terminé.
29. *Projet hydro-électrique de Kundah—Ligne de transmission*—Affectation de \$5,000,000. Projet n° 45—F.E. 2786.
Cette allocation est prévue comme supplément au projet hydro-électrique de Kundah (Postes 16 et 21) et en vue de subvenir aux frais secondaires de la ligne de transmission requise pour relier les usines génératrices de Kundah au réseau électrique national de l'État de Madras.
30. *Réacteur atomique canado-indien (type NRX)*—Affectation de \$2,000,000. Projet n° 43 F.E. 2815.
C'est la continuation du projet décrit dans le poste 14. Cette affectation est requise pour subvenir aux dépenses courantes comme il est prévu par l'accord conclu le 28 avril 1956 entre les deux gouvernements. (Voir aussi le poste 19.)

PAKISTAN—Affectations de 1951-1952

1. *Cimenterie*—Affectation de \$5,000,000. Projet n° 5 F.E. 1324.
Le but de ce projet visait la fourniture de ciment (pour la construction de maisons, le revêtement des canaux d'irrigation et d'autres fins) à la région de colonisation du Thal dans le nord-ouest du Pendjab où le Pakistan installe une partie de ses 7,000,000 de réfugiés qui ont été déplacés à la suite de la division de l'Inde et du Pakistan. L'eau est amenée de l'Indus au moyen de conduits en béton; il faudra construire un grand nombre de logis, installer des villages et des bazars, etc. La distance est grande entre Karachi et le Thal et les difficultés de transport sont telles qu'il serait extrêmement coûteux de transporter de grandes quantités de ciment. Heureusement on a trouvé sur place, et en quantités considérables, le charbon et les matériaux nécessaires à la fabrication du ciment. La meilleure solution a donc été de construire une cimenterie dans la région même. Le Canada a accepté de fournir les plans de construction, les surveillants et l'outillage pour la fabrication du ciment, et le Pakistan s'est engagé de son côté à construire les bâtiments. Cette usine a été terminée en 1957 et elle produit 100,000 tonnes de ciment par année. (Voir aussi les postes 7, 15 et 27.)

Complété en janvier 1957.

2. *Traverses de chemins de fer*—Affectation de \$2,770,490. Projet n° 4.
F.E. 21/1/55.
La Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur a consenti un prêt au Pakistan qui a grandement besoin de rénover son réseau de chemin de fer. Le Pakistan installe des locomotives diesels

Poste n°

sur son réseau. Il lui faut reconstruire plusieurs milles de voies ferrées, car les locomotives diesels ont un écartement supérieur à celui des locomotives employées auparavant. Le prêt n'étant pas assez élevé pour permettre l'achat de grandes quantités de traverses, le Canada a bien voulu apporter une solution à ce problème à titre de contribution essentielle à l'économie du Pakistan. Les traverses viennent de la côte du Pacifique.

Complété en avril 1954.

3. *Levé des ressources*—Affectation de \$2,000,000. Projet n° 12. F.E. 842. Le relevé de l'Ouest du Pakistan n'a jamais été fait d'une façon complète et, vu que le pays doit porter son économie industrielle au niveau de son économie agricole, il était important de faire un relevé complet de ses ressources. Le Canada a accepté de s'en charger par l'intermédiaire d'une société canadienne bien établie. Le gouvernement du Pakistan estime que cette entreprise est d'une grande importance et indispensable à l'expansion économique du pays. Les géologues canadiens ont travaillé dans les régions qui, d'après le relevé, offrent les plus grandes possibilités. Plus tard (voir le poste n° 9) on a entrepris un relevé de l'utilisation des sols.

(Cette partie du projet est terminée. Les travaux continuent et sont entrés au poste n° 9, projet n° 35. Voir aussi les postes 16, 25 et 34.)

4. *Ferme expérimentale de Thal*—Affectation de \$200,000. Projet n° 2. F.E. 22/1/52.

L'aménagement de cette ferme est le résultat de l'effort conjugué de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. Elle a pour but de procurer aux colons réfugiés (voir "Cimenterie", poste n° 1 ci-dessus) des bêtes de trait, des vaches et autres animaux, de faire de l'expérimentation agricole et de produire des grains de semence appropriés à la région. De façon générale, cette ferme sert de centre de recherches au profit des réfugiés. La contribution du Canada a consisté en machines agricoles, en une petite quantité de matériel et en un certain nombre de spécialistes sous le régime du Plan d'assistance technique.

Complété en mai 1956.

PAKISTAN—Affectations de 1952-1953

5. *Blé*—Affectation de \$5,000,000. Projet n° 7 F.E. 0336. Le Pakistan a souffert d'une grande famine et a demandé l'aide du Canada. Nous avons conclu la même entente qu'avec l'Inde (poste n° 1). Nous avons fourni du blé pour la somme précitée, en exigeant qu'un fonds de contrepartie en roupies soit constitué et consacré à quelque projet d'importance accepté d'un mutuel accord. Le Canada a également donné du blé pour une valeur additionnelle de 5 millions de dollars, à part l'aide du Plan de Colombo.

Complété en décembre 1952.

Poste n°

6. *Warsak*—Affectation de \$3,421,762. Projet n° 22 F.E. 0802-2509

Warsak est une entreprise d'irrigation et de production d'énergie électrique, située à 19 milles de Peshawar, sur la frontière nord-ouest du Pakistan. Depuis plusieurs centaines d'années, les Anglais avaient essayé de faire des citoyens respectueux des lois et capables de se subvenir à eux-mêmes avec les membres des tribus indisciplinées qui vivaient dans le voisinage de cette frontière. C'est une tâche dont le gouvernement du Pakistan s'acquitte maintenant avec grand succès, partiellement à cause du lien de la religion musulmane qui rapproche les deux peuples. Aujourd'hui tout est relativement calme à la frontière et on y respecte la loi. On a construit beaucoup d'écoles et il est devenu nécessaire de fournir l'irrigation aux endroits où la chose est avantageuse, ce qui exige dans ces régions montagneuses, beaucoup de pompage. Il faut aussi de l'énergie électrique non seulement pour les régions avoisinantes, mais pour en faire une distribution complète pour toute la région. Elle permettrait aux membres de ces tribus de développer leur haute habileté d'artisans. Le Canada fournit les plans et la surveillance, et le projet est confié à une des principales sociétés d'ingénieurs conseils du Canada. Un entrepreneur canadien construit le barrage, les tunnels, la centrale électrique, et le reste. Le Canada fournit aussi l'outillage électrogène, les vannes et le chantier de construction. Quelque 145 Canadiens sont déjà sur les lieux, et quelques-uns d'entre eux y ont amené leur famille. (Voir aussi les postes 10, 14, 20 et 24.)

7. *Cimenterie*—Affectation de \$500,000. Projet n° 5 F.E. 1324

Ces \$500,000 sont nécessaires pour compléter la somme indiquée sur le contrat original. (Voir les postes n° 1, 15 et 27.)

Complété en janvier 1957.

8. *Avions Beaver*—Affectation de \$178,000. Projet n° 10 F.E. 1377

Le Canada a fourni trois avions *Beaver* au Pakistan pour répondre à une demande relative à la lutte contre les sauterelles et les insectes en général. En raison de la campagne de production intense de produits alimentaires qui est depuis quelque temps un trait saillant de l'économie du Pakistan, il est devenu nécessaire d'enrayer les ravages causés par les sauterelles et autres insectes. Le gouvernement du Pakistan a donc institué un service de lutte contre les insectes et ces avions canadiens munis d'appareils de vaporisation et de saupoudrage sont une contribution à cette campagne.

Complété en octobre 1953.

PAKISTAN—Affectations de 1953-1954

9. *Levé aérien des ressources*—Affectation de \$1,000,000. Projet n° 35 F.E. 0842.

Avec la famine qui se fait sentir périodiquement au Pakistan il est évident que l'on doit faire un relevé des terres agricoles disponibles et qu'une carte propre à fournir d'autres données importantes pour la

Poste n°.

mise en valeur des ressources agricoles du pays s'impose. Vu que les appareils qui avaient servi à faire le relevé géologique (voir le poste n° 3, 1951-1952), se trouvaient encore sur les lieux, le gouvernement du Pakistan a demandé que le Canada continue l'étude des sols et des terres propices à l'agriculture. Avec ce relevé, le Pakistan occidental presque en entier a été photographié, comme en témoignent les chiffres suivants:

	Milles carrés	Milles carrés
Étendue du Pakistan occidental		306,943
Relevé des ressources	163,000	
Relevé agricole	139,500	
Le reste (montagnes, villes, etc.) non touché	4,443	
Milles carrés	306,943	306,943

Les résultats de ces relevés seront, espérons-nous, communiqués à d'autres organismes d'assistance, à ceux qui s'occupent de la prospection pétrolière, aux spécialistes en agriculture et à tous ceux qui travaillent à la mise en valeur du Pakistan. (Voir aussi les postes n°s 3, 16, 25 et 34.)

10. *Warsak*—Affectation de \$6,000,000. Projet n° 22 F.E. 2675-2699
 Cette affectation supplémentaire était requise pour le même projet et pour les mêmes fins.
 (Voir aussi les postes n°s 14, 20, 24 et 29.)
11. *Shadiwal*—Affectation de \$2,507,095. Projet n° 38 F.E. 2640.
 Le plus malheureux état de choses existe dans le Pendjab, au nord de Lahore. La culture a été discontinuée sur une grande étendue de terrain à cause de l'élévation du niveau hydrostatique causée surtout par une fuite dans le canal d'irrigation, ce qui a produit ensuite une salinité des sols qui a nui à la culture. L'OAA, un organisme des Nations Unies, a trouvé un remède qui consiste à laver le sol au moyen d'un pompage continu jusqu'à ce qu'il soit redevenu normal et à régulariser ensuite l'irrigation par un système de pompage continu. On a demandé au Canada de fournir une centrale électrique qui sera située sur un canal et actionnée par le débit de ce canal. La contribution canadienne consistera à fournir l'outillage d'assèchement et le chantier de construction. Nous fournirons aussi les plans relatifs à l'outillage de l'usine génératrice ainsi que l'outillage lui-même. Un ingénieur conseil canadien a examiné le projet et l'a trouvé réalisable. (Voir aussi le poste n° 33).

PAKISTAN—Affectations de 1954-1955

12. *Projet Gange-Kobadak*—Affectation de \$1,806,343. Projet n° 23. F.E. 2516
 Située dans le Pakistan oriental, cette entreprise est destinée à rendre la fertilité à environ un million d'acres de terrain devenu improductif par suite d'un changement dans le cours du Gange. Ce changement avait tari les rivières Mathabhanga, Kumar, Nabaganga, Bhairab, Chitra et Kobadak. En pompant dans leurs lits asséchés de l'eau du

Poste n°

Gange puisée dans la partie qui en est la plus rapprochée, ces rivières deviendraient effectivement des canaux d'irrigation et l'immense delta Brahmapoutra-Gange redeviendrait fertile. Cela remédierait à la présente disette de riz et mettrait, croyons-nous, le Pakistan oriental en mesure d'en exporter un surplus. La contribution du Canada à ce projet consiste à fournir une usine thermo-électrique requise pour le fonctionnement des grosses pompes dans cette entreprise. Le côté avantageux de cette contribution c'est que, advenant le cas où l'on n'atteindrait pas l'objectif qu'on se propose, l'électricité produite par l'usine canadienne pourrait servir à d'autres fins. On a grand besoin d'électricité dans cette région. Cette centrale électrique est presque achevée. (Voir aussi le poste n° 31).

13. *Réseau de distribution électrique Dacca-Chittagong*—Affectation de \$4,006,343. Projet n° 27 F.E. 2522

Dans le Pakistan oriental, il y a plusieurs petites unités hydro-électriques où il se gaspille de l'énergie, en ce sens que ces unités actionnent de petites machines et de petites manufactures, alors qu'elles pourraient en actionner de plus considérables s'il y avait des moyens de distribution plus étendus. On est en train d'introduire de plus grosses unités et l'installation électrique de Karnafuli sous le régime du programme américain d'aide étrangère sera probablement une source d'énergie considérable. Il y a grand besoin d'un système de distribution approprié et on nous a demandé d'aider à en établir un. Un ingénieur conseil du Canada a examiné le projet et a fait un rapport favorable à cet égard, le qualifiant de puissant moyen de contribution à l'économie et à la mise en valeur des ressources d'énergie électrique du Pakistan oriental. La contribution canadienne en tours de transmission, conducteurs, et le reste, est maintenant arrivée sur les lieux, et les travaux de construction commenceront à l'automne de 1958.—(voir aussi le poste n° 30).

14. *Warsak*—Affectation de \$2,000,000. Projet n° 22 F.E. 2675, 2699

Cette somme additionnelle était requise pour constituer le fonds nécessaire au projet Warsak, dont l'emploi sera réparti sur plusieurs années.

15. *Cimenterie*—Affectation de \$1,250,000. Projet n° 5 F.E. 1324

Cette somme était nécessaire pour permettre l'augmentation convenue d'énergie électrique et pour consolider les fondations, une analyse ayant révélé que le sol renferme une couche moins solide qu'on ne l'avait cru tout d'abord d'après les premières épreuves.—(Voir aussi les postes nos 1, 7 et 27).

Complété en janvier 1957.

16. *Levé aérien des ressources*—Affectation de \$54,800. Projet n° 35 F.E. 0842—A.

Le projet initial de levé aérien devait comprendre l'étude de 50,000 milles carrés de terrain. On nous a demandé d'aller jusqu'à 85,000 milles carrés. Cette somme a donc servi à payer le levé du terrain et l'analyse des sols sur une étendue additionnelle de 35,000 milles carrés (voir également les postes 3, 9, 25 et 34).

Poste n°

17. *Produits*—Affectation de \$1,000,000. Projet n° 37 F. E. 2668
Le but de ce projet était de fournir au Pakistan le cuivre et l'aluminium dont il a tant besoin, comme nous avons convenu de le faire pour l'Inde—(voir le poste 8, projet n° 20 Inde).—Le Pakistan avait érigé une usine de fil métallique mais n'avait pas le cuivre qu'il fallait pour en commencer l'exploitation.
18. *Station de lutte antimicrobienne de Rawalpindi*.—Allocation de \$46,155.
Projet n° 53 F.E. 2620
A la suite d'un relevé effectué en 1952, il a été décidé d'aider à l'établissement d'une station scientifique à Rawalpindi qu'administrera le *Commonwealth Institute of Biological Control*, à titre de représentant du gouvernement du Pakistan. Cette station entreprendra des travaux de recherches dans la lutte contre les insectes et les mauvaises herbes en recourant à des méthodes biologiques plutôt que chimiques. Une station semblable a été installée à Bangalore, Inde, et il en est fait mention ailleurs dans ce résumé (voir Inde, poste n° 12).
19. *Œufs pour la couvée et incubateur*—Allocation de \$3,106. Projet n° 57 F.E. 2613
En collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) des Nations Unies qui aidait à l'exploitation d'une ferme avicole du gouvernement pakistanais à Landhi, le Canada a consenti à fournir l'incubateur nécessaire et une certaine quantité d'œufs pour la couvée.
Complété en mars 1955.

PAKISTAN—Affectations de 1955-1956

20. *Warsak*—Affectation de \$7,000,000. Projet n° 22 F.E. 2675-2699
Cette somme additionnelle est requise pour constituer le fonds dont on a besoin pour le projet de Warsak (voir aussi les postes 6, 10, 14, 24 et 29).
21. *Station thermique de Goalpara (Khulna)*—Affectation de \$2,000,000.
Projet n° 41 F.E. 2797.
Dans le Pakistan oriental, il y a grande pénurie d'énergie électrique. L'industrie du jute et autres exploitations en subissent des dommages considérables. Nous avons pu acheter des installations d'énergie thermique de réserve dont pouvait disposer la Commission hydro-électrique de l'Ontario et nous en servir au Pakistan. Pour ce projet nous avons acheté une installation d'une capacité de 20,000 kilowatts (Autre outillage de la Commission hydro-électrique de l'Ontario utilisé en rapport avec le projet n° 5, poste n° 1 et Projet n° 23, poste n° 12.) Les avantages qu'il y avait à acheter ces installations étaient nombreux. Elles ont pu servir juste assez pour supprimer les difficultés d'ordre technique; elles coûtaient moins cher que celles que l'on fabrique aujourd'hui et elles étaient prêtes à fonctionner.
22. *Deux dispensaires ambulants*—Allocation de \$11,795. Projet n° 32 F.E. 2545
Ces deux dispensaires ambulants ont été fournis comme contribution du Canada au Plan de Colombo afin que la population des grands centres ruraux du Pakistan, où n'existent pas de services réguliers, puisse bénéficier des soins médicaux.

Complété en novembre 1954.

Poste n°

23. *École de mécanique des tracteurs (Pakistan oriental)*—Allocation de \$18,000. Projet n° 31 F.E. 2544

On a fourni le matériel nécessaire pour les écoles de formation où l'on enseigne à réparer et à entretenir les tracteurs agricoles.

Complété en 1956.

PAKISTAN. Affectations de 1956-1957

24. *Warsak*—Affectation de \$9,205,153. Projet n° 22 F.E. 2675—B 2699-A-2837

Cette somme additionnelle est requise pour constituer le fonds dont on a besoin pour la continuation du projet de Warsak.

(Voir aussi les postes n°s 6, 10, 14, 20 et 29).

25. *Levé aérien des ressources*—Affectation de \$83,190. Projet n° 35 F.E. 0842—0842-A-2632

Cette somme était requise pour le parachèvement du projet (voir également les postes 3, 9, 16 et 34).

26. *Camions destinés à la lutte contre les sauterelles*—Affectation de \$100,000. Projet n° 62 F.E. 3144

Comme contribution à l'égard du Pakistan dans le cadre du programme de lutte contre les sauterelles entrepris par l'Inde et d'autres pays de la péninsule d'Arabie (d'où viennent ces insectes) et à la demande du Comité d'assistance technique de l'OAA, le Canada s'est engagé à fournir vingt camions munis d'appareils radiophoniques émetteurs et récepteurs.

27. *Cimenterie*—Affectation de \$56,221. Projet n° 5 F.E. 1324.

Cette affectation devait être utilisée durant la période d'essai de l'exploitation de l'usine qui est maintenant complétée. Voir aussi les postes 1, 7 et 15 qui donnent des renseignements complets sur ce projet.

Complété en janvier 1957.

PAKISTAN. Affectations de 1956-1957

28. *Matériel d'atelier pour la ferme de Tarnab*—Affectation de \$2,400—Projet n° 75 F.E. 3230

A la recommandation de deux experts du Plan de Colombo qui se trouvent à cet endroit, le Canada s'est engagé à aider le gouvernement du Pakistan occidental et à outiller l'atelier de la ferme expérimentale de Tarnab en vue du meilleur entretien des machines agricoles de la région.

Les envois ont débuté en mars 1958 et devraient se terminer au commencement de l'été.

29. *Warsak*—Affectation de \$9,000,000. Projet n° 22 F.E. 2675-2954-3236

Cette somme additionnelle représentait l'affectation de 1957-1958 pour la continuation de ce projet.—Voir les détails soumis dans les postes 6, 10, 14, 20 et 24.

Poste n°

30. Réseau de Dacca-Chittagong—Installation d'un second circuit—Affectation de \$1,600,000. Projet n° 27 F.E. 2522

Cette somme sera affectée à la deuxième phase des travaux effectués à la ligne de transmission d'énergie de Dacca-Chittagong et à l'installation d'un second circuit. Le poste 13 prévoyait le financement principal de cette ligne et maintenant que l'on est à exécuter le projet hydro-électrique de Karnafuli, que financent les États-Unis, il est proposé de procéder à l'installation d'un second circuit tandis que les équipes d'ouvriers en construction sont sur place et qu'ils construisent les tours de la ligne de transmission d'énergie.

31. Ligne de transmission d'énergie de Bheramara-Kushtia.—Affectation de \$500,000. Projet n° 78 F.E. 3378

Comme la ligne de transmission d'énergie entre Bheramara et Kushtia fait partie du programme général de distribution électrique au Pakistan oriental, on avait espéré commencer les travaux sur la ligne et continuer celle-ci jusqu'à Kushtia, mais le Pakistan ayant tardé à donner son approbation, la réalisation de cette entreprise est peu probable pour le moment et l'on se propose maintenant de remettre à plus tard l'étude de ce projet et d'attendre que notre usine électrique à Khulna (voir poste n° 12) commence à fonctionner.

32. Blé—Affectation de \$2,000,000. Projet n° 76 F.E. 3363

Comme dans le cas des envois de blé dans l'Inde effectués en vertu du programme de 1957-1958 en vue de remédier à la rareté des céréales dans ces régions, le Pakistan a également reçu une aide semblable. Avec ce blé il sera aussi possible de produire les roupies des fonds de contrepartie qu'il faut pour payer les frais locaux des projets du Plan de Colombo.

Cet envoi a été complété en décembre 1957.

33. Shadiwal—Affectation de \$1,000,000. Projet n° 38 F.E. 2640

C'est la continuation du projet n° 38 qui avait été commencé en 1953-1954 et qui est décrit en détail au poste n° 11. Les fonds alloués sont destinés à l'achèvement de ce projet et serviront à payer le coût du reste du matériel requis.

34. Levé aérien des ressources—Affectation de \$155,000. Projet n° 35 F.E. 0842

Comme il est mentionné dans les postes nos 3, 9, 16 et 25, on a effectué ce relevé sur une vaste étendue afin de recenser au complet les ressources agricoles et géologiques. Des données additionnelles ont ainsi été obtenues en grande quantité et seront très utiles au Pakistan. Cette allocation est affectée à la préparation, qui se fait présentement, de cartes et de rapports dans lesquels entreront ces données.

35. Station de lutte antimicrobienne de Rawalpindi.—Allocation de \$9,228. Projet n° 53 F.E. 2620

Cette allocation servira à remplir le reste des engagements contractés et dont il est fait mention au poste 18.

Projet complété.

CEYLAN—Affectations de 1952-1953

Poste n°

1. *Projet de pêche*—Affectation de \$801,708. Projet n° 29 F.E. 0854—0892-2535 (voir aussi les postes 3, 19, 28 et 39).

Le gouvernement du Ceylan a demandé au Canada de lui aider à mettre à exécution un projet d'expérimentation en matière de pêche afin d'augmenter les prises, d'améliorer les installations de manutention et de vente, et de contribuer ainsi à remédier à l'absence de protéine dans l'alimentation de son peuple. Afin d'inaugurer le programme on a envoyé à Ceylan deux navires de pêche de la côte du Pacifique, armés d'équipages canadiens, un biologiste de la pêche et un spécialiste de la pêche en charge du projet. Après de nombreuses recherches et expériences entreprises, dont l'étude des habitudes des poissons, des aires d'alimentation, etc., et après beaucoup de temps consacré à enseigner aux pêcheurs locaux à mieux se servir des engins de pêche, le pays a reçu un chalutier devant servir dans les réalisations plus avancées du projet. Comme la plus grande partie du poisson capturé se perdait à cause du manque de réfrigération, on a construit un entrepôt frigorifique moderne et une petite usine pour convertir les déchets de poisson en nourriture pour animaux et en engrais ainsi que pour l'extraction des huiles de poisson. L'entrepôt frigorifique est maintenant terminé et a été remis au gouvernement cingalais qui a aménagé tout près un excellent port de pêche et un brise-lames en vue de faciliter le déchargement du poisson sur les lieux mêmes où l'usine est construite. Une des grandes initiatives dans ce programme des pêches a été le travail accompli par un expert technique du Canada qui a aidé les autorités locales et les pêcheurs à fonder des coopératives de pêche suivant les méthodes canadiennes.

Complété en juillet 1957.

2. *Lignes de transmission de Gal Oya*—Affectation de \$774,572. Projet n° 15—F.E. 1155

Un des grands problèmes qui se posent pour le Ceylan est d'en arriver à une juste répartition de la population. Les régions situées immédiatement au nord et au sud de Colombo, qui est la capitale, sont parmi les plus congestionnées au monde, alors que, dans le centre de l'île et du côté est, il y a une immense étendue de terre non cultivée (et qui ne pouvait être utilisée avant que n'ait été maîtrisée la malaria). Le gouvernement cingalais prête maintenant son appui aux grands projets de colonisation dans les régions où la population est la plus clairsemée et l'un des plus importants projets est celui de Gal Oya, où l'on espère replacer un nombre considérable d'immigrants venus de la côte occidentale. Mais l'irrigation, l'exploitation de l'énergie électrique et sa distribution, tout, en un mot, est encore à faire. Avec de l'argent emprunté à la Banque internationale, le gouvernement de Ceylan a construit une centrale électrique, mais il n'avait pas les fonds nécessaires pour faire la distribution de l'électricité. Le Canada a convenu de construire une ligne de distribution pour la région de Gal Oya (voir aussi les postes 32 et 46).

Poste n°

CEYLAN—Affectations de 1953-1954

3. *Projet de pêche*—Affectation de \$565,000. Projet n° 29—F.E. 2524-2525 (voir également les postes 1, 28 et 39).

Matériel expédié en 1956.

Ces sommes ont été prélevées du budget de 1953-1954 pour acheter des petits moteurs de marine, de l'outillage de laboratoire, des instruments pour les ateliers d'usinage et des engins de pêche nécessaires au maintien du travail expérimental en cours.

Complété en juillet 1957.

4. *Farine—Routes rurales*—Affectation de \$449,904. Projet n° 30 F.E. 1194.

Cette farine a été fournie afin d'aider le gouvernement de Ceylan à relier les villages et les régions agricoles au moyen de routes rurales, ce qui contribuera à créer de nouveaux débouchés et, en général, à développer des régions arriérées. Le gouvernement de Ceylan vend la farine et les roupies ainsi obtenues servent à construire des ponts, des ouvrages de génie et des routes. Les paysans fournissent la main-d'œuvre (voir également les postes 18 et 37).

Complété en février 1954.

5. *Farine—Institut de technologie appliquée—Katubedde*—Affectation de \$300,000. Projet n° 33 F.E. 2812.

Les roupies obtenues de la vente de cette farine par le gouvernement de Ceylan serviront à défrayer l'érection d'une école de technologie appliquée à Katubedde. Ceylan manque de techniciens de toutes sortes. (voir également les postes 12, 25, 26 et 44).

Complété en septembre 1956.

6. *Ateliers de stations agricoles*—Affectation de \$225,000. Projet n° 21—F.E. 2502

A Ceylan, l'organisation agricole comprend des stations de district, dans chacune desquelles se trouve un atelier où se font les réparations aux machines agricoles. Le Canada a fourni des outils pour ces ateliers, de l'outillage agricole et deux dispensaires vétérinaires mobiles. (voir également le poste 34).

7. *Appareils pour la lutte contre les insectes*—Affectation de \$28,137
Projet n° 17 F.E. 1289

A Ceylan, l'agriculture subit les ravages causés par de nombreux insectes. Pour aider à les exterminer, nous avons fourni des camions munis d'appareils de vaporisation et de saupoudrage (voir les postes 27 et 33).

8. *Farine—Université de Ceylan.*—Affectation de \$49,949. Projet n° 36
F.E. 2610

Les roupies obtenues par la vente de cette farine serviront à aider le gouvernement de Ceylan à payer le coût de l'installation d'un laboratoire à l'université de Ceylan.

Complété en mai 1955.

9. *Deux locomotives diesel*—Affectation de \$370,024. Projet n° 13 F.E. 1068

On est en train de mettre en service des locomotives diesel sur les lignes de chemin de fer de Ceylan. Un modèle de locomotive diesel qui s'adapte particulièrement bien aux conditions de Ceylan est fabriqué au Canada. Avec la somme mentionnée ci-dessus, nous avons

Poste n°

pu acheter deux de ces locomotives, y compris les pièces de rechange, et payer pour la formation, au Canada, d'un Cingalais qui sera préposé à leur entretien. Les chemins de fer de Ceylan ont décidé d'adopter ce genre de locomotive diesel. (Voir également les postes 13, 31 et 38).

Complété en octobre 1954.

10. *Unités mobiles d'irrigation*—Affectation de \$185,000. Projet n° 14 F.E. 1107

Il s'agit ici d'une nouveauté pour Ceylan dans le domaine de l'irrigation. Le système s'est répandu dans les régions qui ont de bons puits. L'outillage se compose de tuyaux d'aluminium et d'appareils d'arrosage, l'eau étant pompée au moyen d'un mécanisme installé sur une voiture à bras. Les paysans transportent cet appareil d'un puits à l'autre et procèdent à l'irrigation d'une assez grande étendue de terre. Cette méthode est très en vogue et d'un grand avantage dans les régions où les pluies sont irrégulières.

Complété en mai 1957.

11. *Outillage pour l'Université de Ceylan*—Affectation de \$21,003. Projet n° 18—F.E. 1388.

En vue de contribuer à l'agrandissement des installations de recherches et d'enseignement à la Faculté d'agriculture de l'Université de Ceylan, le Canada s'est engagé à fournir l'outillage nécessaire au laboratoire d'agriculture. De la farine canadienne a aussi été expédiée afin d'aider à payer les frais (au moyen de l'établissement d'un fonds de contrepartie en roupies) de construction du laboratoire. (voir également le poste 8).

Complété en décembre 1954.

12. *Institut de technologie appliquée—Katubedde*—Affectation de \$9,457—Projet n° 9 F.E. 1017

Comme Ceylan se préparait à fonder un institut de technologie appliquée à Katubedde de l'aide a été sollicitée du Canada. Cette affectation prévoyait les services d'un spécialiste appelé à faire le relevé des besoins de l'école. (voir également les postes 5, 25, 26 et 44).

Complété en 1954.

CEYLAN—Affectations de 1954-1955.

13. *Trois locomotives diesel*—Affectation de \$486,649. Projet n° 28 F.E. 2523. Ce projet se rattache au poste n° 9 et au programme d'aide à Ceylan en vue de lui permettre d'utiliser des locomotives diesel sur ses chemins de fer (voir également les postes 9, 31 et 38).

Complété en novembre 1954.

14. *Traverses de chemin de fer en bois*—Affectation de \$183,604 Projet n° 34 F.E. 2554

Nous avons entrepris ce projet afin d'aider Ceylan à moderniser son réseau de chemins de fer.

Complété en mars 1955.

15. *Équipement d'aéroport*—Affectation de \$212,000. Projet n° 24 F.E. 2718 et 2809.

Comme l'aéroport international de Ratmalana (Colombo) était mal organisé sous le rapport du matériel de télécommunication, on a prié le Canada de contribuer à sa modernisation. Afin de déterminer les

Poste n°

exigences précises d'un tel projet ainsi que le rôle que le Canada pourrait y jouer, on a envoyé à Ceylan une équipe d'experts en la matière pour faire le levé approprié (voir également le poste 35). En vue d'assurer les fonds nécessaires à un projet élaboré d'après ce levé, une allocation de \$212,000 a été prévue au programme de 1954-1955.

16. *Équipement du port de Colombo*—Affectation de \$400,000. Projet n° 25. F.E. 2719.

Dans le port de Colombo, on est en train de remplacer par des quais modernes le système de chargement au moyen d'allègues. On a demandé au Canada d'aider à cette entreprise et notre pays fournit neuf grues à volée variable fabriquées au Canada. (Voir également les postes 30 et 40).

Matériel expédié et le quai est en voie d'érection.

17. *Projet de développement agricole de Gal Oya*—Affectation de \$210,000. Projet n° 26. F.E. 2698.

Le but de ce projet est d'irriguer les terres élevées, inaccessibles à l'irrigation au moyen des cours d'eau. Il se rattache au projet n° 15 (poste 2) en ce sens que l'énergie requise sera fournie par les lignes de transmission données par le Canada. Nous fournissons également pour ce projet des pompes, des tuyaux d'aluminium et de l'outillage agricole.

Les pièces principales ont été expédiées au cours de 1956; les pièces de rechange ont été expédiées en mars 1957.

18. *Farine-Routes rurales*—Affectation de \$200,000. Projet n° 59. F.E. 2549.

Cette somme représente une affectation supplémentaire dans le cadre du programme de construction des routes rurales à Ceylan. (voir les postes 4 et 37).

Complété en octobre 1954.

19. *Farine—Coopératives des pêches*—Affectation du \$180,000. Projet n° 46. F.E. 2788.

Cette farine devait être vendue par le gouvernement de Ceylan et les roupies qu'on en obtiendrait seraient employées à la construction et à l'équipement des écoles, coopératives. (voir la description donnée au projet 29 (poste 1)).

Complété en décembre 1955.

20. *Camions-cinéma et matériel d'aide visuelle*—Affectation de \$30,000. Projet n° 51. F.E. 2643.

Le gouvernement de Ceylan a demandé au Canada de lui fournir des camions-cinéma et d'autre matériel d'aide visuel en vue d'aider à l'instruction des habitants des villages dépourvues d'électricité.

Complété en novembre 1955.

21. *Matériel destiné à l'école technique élémentaire de Galle*—Affectation de \$20,000. Projet n° 50. F.E. 2603.

Conjointement avec le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Australie qui s'étaient engagés à équiper d'autres services de cette école élémentaire, le Canada a accepté de fournir l'outillage requis dans l'atelier à travailler le bois.

Complété en novembre 1955.

Poste n°

22. *Bandes cinématographiques*—Affectation de \$1,958. Projet n° 55. F.E. 2616.

En vue d'aider à l'éducation audio-visuelle dans les écoles techniques et à la formation des instituteurs, le Canada s'est engagé à fournir les films et les bandes cinématographiques dont on avait besoin.

Complété en mars 1955.

23. *Farine—Port de pêche de Mutwal*—Affectation de \$600,000. Projet n° 36. F.E. 2549, 2812.

Les roupies obtenues de la vente de cette farine ont servi à payer les frais d'aménagement du port de pêche de Mutwal et des bâtiments de réfrigération et de sous-produits. (voir également les postes 1, 3, 19, 24, 28 et 39).

CEYLAN—Affectations de 1955-1956.

24. *Farine—Port de pêche de Mutwal*—Affectation de \$400,000. Projet n° 59. F.E. 2610, 2812.

Cette farine que le Canada a fournie a été vendue par le gouvernement cingalais et l'équivalent de \$400,000 en roupies a été employé pour contribuer à la réalisation du projet 29 (postes 1 et 23), Port de pêche de Mutwal.

Complété en mai 1956.

25. *Farine—Institut de Technologie appliquée—Katubedde*—Affectation de \$200,000. Projet n° 33. F.E. 2812.

Ce projet fait suite au projet n° 33 (Poste 5) en vertu duquel nous avons expédié de la farine à Ceylan pour produire des fonds de contrepartie destinés à payer les frais de construction de l'institut Katubedde.

Complété en septembre 1956.

26. *Équipement de l'Institut de technologie appliquée, Katubedde*—Affectation de \$200,000. Projet n° 9. F.E. 2804.

Le Canada s'est engagé à fournir de l'équipement pour les différents laboratoires de cette école destinée à la formation de techniciens; ce programme vise à combler une pénurie de techniciens d'expérience à Ceylan. Ce projet se rattache étroitement au projet n° 33 (poste 25) en vertu duquel nous avons expédié de la farine à Ceylan pour fournir des fonds de contrepartie destinés à payer les frais de construction de l'institut Katubedde. (voir également les postes 5, 12, 25 et 44).

27. *Appareils pour la lutte contre les insectes*—Affectation de \$6,000. Projet n° 17. F. E. 2697.

Étant donné que les résultats des phases initiales du projet (voir le poste 7) se sont montrés concluants, le Canada s'est engagé à fournir 10 appareils supplémentaires de vaporisation et de saupoudrage (voir également les postes 7 et 33).

28. *Pêche*—Affectation de \$40,000. Projet n° 29 F.E. 2524.

Cette somme était nécessaire pour fournir des camions calorifugés et du matériel de pêche comme supplément au projet exposé aux postes 1, 3 et 39.

Poste n°

29. *Levé aérien des ressources*—Affectation de \$200,000. Projet n° 40. F.E. 2720 (voir également les postes 36 et 42).

Ceylan a demandé au Canada de faire exécuter un levé aérien des ressources semblable à celui qui a été fait au Pakistan. Ce projet a été conçu pour commencer ce levé à même les fonds de cette année et, pour le compléter, il faudra puiser dans ceux de 1956-1957.

La photographie a été terminée à la fin de 1956.

30. *Matériel pour le port de Colombo*—Affectation de \$180,000. Projet n° 25. F.E. 2719.

Il a fallu cette somme pour l'achat des neuf grues destinées au port dont il est question aux postes 16 et 40.

Le matériel a été expédié et le quai est en voie d'érection.

31. *Trois locomotives diesel*—Affectation de \$555,000. Projet n° 39 F.E. 2700.

Ce projet se rattache au projet n° 13 (Poste 9) et au projet 28 (poste 13) et sert à payer le coût de trois locomotives diesel avec pièces de rechange, construites au Canada pour Ceylan. Les trois projets ont fourni huit locomotives (voir également le poste 38).

CEYLAN—Affectations de 1956-1957

32. *Ligne de transmission de Gal Oya*—Affectation de \$400,000. Projet n° 15 F.E. 1293-1155.

Cette somme additionnelle était requise pour la continuation de ce projet de ligne de transmission (voir postes 2 et 46).

33. *Lutte contre les insectes*—Affectation de \$30,000. Projet n° 17 F.E. 3134.

Cette somme était requise pour l'achat d'appareils supplémentaires de saupoudrage et de vaporisation ainsi que du matériel connexe pour l'extermination des insectes. (voir aussi les postes 7 et 27).

34. *Ateliers de stations agricoles*—Affectation de \$115,000. Projet n° 21 F.E. 1222.

Le Canada a fourni des outils et de l'outillage agricole dans le cadre de ce projet, au cours de 1953-1954 (voir le poste 6 ci-dessus). Nous avons reçu une demande d'outillage agricole pour vingt autres stations; une affectation à cet égard a été incluse dans le programme de 1956-1957. 56 autres stations ont été outillées en 1957.

35. *Équipement d'aéroport*—Affectation de \$80,000. Projet n° 24 F.E. 2718-1.

Après réception du rapport sur l'enquête menée par les experts canadiens quant aux besoins de l'aéroport de Ratmalana, Colombo, en matériel de télécommunication (voir poste 15) il a été décidé que le Canada fournirait le matériel électronique nécessaire. Une affectation supplémentaire de \$80,000 a été prévue au programme de 1956-1957 pour couvrir les frais d'installation.

36. *Levé aérien des ressources*—Affectation de \$338,700. Projet n° 40 F.E. 2720.

Cette somme a été requise pour parachever le projet exposé au poste 29 (voir également le poste 42).

Poste n°

37. *Farine*—Affectation de \$641,500. Projet n° 64 F.E. 3135.

Cette farine est fournie pour constituer des fonds de contrepartie en roupies pour payer le coût des constructions suivantes:

Immeuble de la médecine vétérinaire, Université de Ceylan	\$ 41,500
École technique	200,000
Routes rurales (voir également les postes 4 et 18)	400,000
Total	\$641,500

Expédition du matériel terminée en avril et mai 1957.

38. *Deux locomotives diesel*—Affectation de \$370,000. Projet n° 65 F.E. 3136.

Ce projet se rattache au projet n° 13 (poste n° 9), au projet n° 28 (poste n° 13) et au projet n° 39 (poste n° 31).

Son objet est de fournir à Ceylan deux autres locomotives diesel de fabrication canadienne avec pièces de rechange, ce qui en fait 10 en tout.

Projet complété.

39. *Projet de pêche*—Affectation de \$30,000. Projet n° 29.

Cette affectation doit servir à la fourniture d'une génératrice diesel de réserve à l'usine frigorifique de sous-produits. On n'a pas encore déterminé dans quelle mesure cet appareil s'impose. (Voir les postes n°s 1, 3 et 28).

CEYLAN—Affectations de 1957-1958

40. *Équipement du port de Colombo*—Affectation de \$89,000. Projet n° 25 F.E. 2719.

En vue d'obtenir des fonds pour la chèvre à trois pieds dont on a besoin dans la construction des grues et de compléter le projet en question (voir également les postes 16 et 30).

41. *Matériel thérapeutique à l'Université de Ceylan*—Affectation de \$12,500. Projet n° 85 F.E. 3417.

Cette affectation a été prévue en vue de mettre à la disposition de l'Université de Ceylan le matériel nécessaire au traitement des handicapés physiques.

Ce projet est présentement suspendu.

42. *Levé aérien des ressources*—Affectation de \$643,200. Projet n° 40 F.E. 2720.

Ceci ajoute à l'étendue du levé aérien entrepris à Ceylan en vertu des programmes de 1955-1956 et de 1956-1957 (voir également les postes 29 et 36).

43. *Farine—Appareils pour la lutte contre les insectes*—Affectation de \$14,000. Projet n° 17 F.E. 3419.

Étant donné que le matériel antérieurement fourni dans le cadre de ce projet a donné de très bons résultats, le Canada s'est engagé à continuer son appui et en vertu de cette allocation nous avons pris des dispositions en vue d'expédier quatre appareils supplémentaires ainsi que des dispositifs de saupoudrage et de vaporisation à la main. (voir également les postes 7, 27 et 33).

Poste n°

44. *Équipement de l'Institut de technologie appliquée, Katubedde*—Affectation de \$100,000. Projet n° 9 F.E. 2804.

A titre d'aide additionnelle en rapport avec ce projet, le Canada a continué à envoyer du matériel supplémentaire requis pour l'atelier d'automobiles, l'atelier de construction mécanique et les différents laboratoires à mesure que l'expert canadien à l'Institut et les autorités de Ceylan en constataient les besoins. (voir également les postes 5, 12, 25 et 26).

45. *Farine*—Affectation de \$1,000,000. Projet n° 77 F.E. 3364.

Cette farine a été fournie en vue de remédier à la famine extrême qui sévit à Ceylan. La vente de cette farine constituera aussi des fonds de contrepartie en roupies pour payer les frais locaux des autres projets du Plan de Colombo.

Expédition terminée en mars 1958.

46. *Lignes de transmission de Gal Oya*—Affectation de \$200,000. Projet n° 15 F.E. 1155.

Comme il est mentionné dans les postes 2, 17 et 32, le Canada a contribué au projet d'irrigation et à l'exploitation de l'énergie électrique de la région de Gal Oya. Cette affectation s'applique à la troisième phase du projet et prévoit le prolongement de la ligne de transmission à l'usine électrique de Valaichenai, reliant ainsi cette source d'électricité au réseau de l'île.

47. *Matériel d'entretien des appareils radiologiques*—Affectation de \$3,015. Projet n° 84 F.E. 3391.

Une division de l'électrotechnique en médecine a été formée à Ceylan sous la direction d'un Consultant canadien du Plan de Colombo et verra à la préparation de plans, aux dessins, à l'installation, à l'entretien et à la réparation de tout le matériel électrique qui se trouve dans les hôpitaux du gouvernement. Ce matériel a été fourni en vue de servir à la formation du personnel dans la construction et la réparation des appareils électromédicaux.

Complété en février 1958.

AFFECTATIONS À D'AUTRES PAYS

BIRMANIE—Affectations de 1955-1956

1. *Appareil de cobalt-thérapie*—Affectation de \$34,500. Projet n° 54 F.E. 2803.

Le gouvernement de la Birmanie a demandé un appareil de cobalt-thérapie pour l'hôpital Général de Rangoon en vue du traitement du cancer et pour la formation du personnel médical gradué et sous-gradué. L'hôpital traite environ 500 cas de cancer de toutes sortes chaque année. Avec l'établissement de la clinique pour le cancer, on s'attend à pouvoir traiter plus de 1,500 cas par année. Quand la demande a été reçue, il n'y avait pas une seule clinique du cancer dans toute la Birmanie. L'appareil a été expédié en octobre 1957 et il fonctionne présentement. Deux experts canadiens enseignent à l'hôpital aux Birmans la façon de s'en servir.

Poste n°

2. *Manuels destinés à l'Université de Rangoon*—Affectation de \$1,013. Projet n° 56 F.E. 2781.

En juillet 1955, la Birmanie a demandé au Canada 200 manuels. Il s'agissait des "*Principes of Management*" destinés à l'université en vue d'un nouveau cours de gérance et d'administration. Les chargés de cours devaient être choisis parmi des experts étrangers qui étaient en service en Birmanie pour divers organismes d'assistance. Les livres ont été expédiés en septembre 1955.

Complété en septembre 1955.

3. *Outillage pour le centre permanent de formation de Rangoon*—Affectation de \$19,500. Projet n° 58 F.E. 2808.

En novembre 1955, la Birmanie a demandé au Canada de l'assistance pour équiper un centre permanent de formation destiné à l'enseignement du maniement et de l'entretien des instruments aratoires. Elle demandait en même temps qu'un expert du Plan de Colombo soit nommé pour enseigner l'emploi de l'outillage et les méthodes de travail dans les ateliers. L'outillage a été expédié en août 1956 et un expert canadien est encore occupé à ce projet.

BIRMANIE—Affectations de 1956-1957

4. *Équipement pour l'école secondaire technique de Rangoon*—Affectation de \$85,000. Projet n° 60 F. E. 2943.

On a demandé au Canada des outils et de l'équipement d'établi pour aider au développement de l'École secondaire technique de Rangoon, en collaboration avec le Royaume-Uni, l'Australie et la Fondation Ford. Cette école offrira un cours de deux ans qui comprendra les sujets culturels ordinaires ainsi que des études en électricité, en mécanique et en génie civil. A l'occasion de la visite d'un technicien canadien en Birmanie, il a été décidé que le Canada fournirait de l'outillage des catégories suivantes: maçonnerie, menuiserie, tôlerie, soudage, forge, fonderie, outils ordinaires ainsi que fournitures de bureau.

Ce projet est maintenant terminé.

5. *Équipement photogrammétrique pour le ministère des Relevés techniques de la Birmanie*—Allocation de \$40,000. Projet n° 61 F.E. 2962

Le Canada a accepté de fournir une certaine quantité d'équipement scientifique en vue d'aider au programme d'expansion du ministère des relevés techniques de la Birmanie dans le domaine de la photogrammétrie appliquée à la cartographie et dans celui de l'interprétation des photographies aériennes. Tout le matériel a été expédié et ce projet est maintenant considéré comme terminé.

BIRMANIE—Affectation de 1957-1958

6. *Matériel d'atelier —Expansion agricole—Ateliers principal et régionaux*—Affectation de \$40,000. Projet n° 71 F.E. 3362.

Ce projet prévoit la fourniture de matériel pour une station de réparation départementale et cinq de district, lesquelles avaient été chargées de l'entretien des tracteurs et d'autres instruments aratoires. Tout le matériel requis a maintenant été expédié.

Poste n°

7. *Matériel de pêche*—Affectation de \$2,500. Projet n° 83 F.E. 3389.

Un expert du Plan de Colombo est en Birmanie afin de donner des démonstrations et de renseigner sur l'usage du matériel moderne de pêche dans un effort pour améliorer l'industrie des pêches de la Birmanie. A la recommandation de cet expert nous avons fourni une variété de petits articles de pêche comme des flotteurs, des seines, des enregistreurs de profondeur, etc., devant servir à des fins de démonstration.

Complété en mars 1958.

CAMBODGE—Affectations de 1954-1955

8. *Service de cliniques vétérinaires mobiles*—Allocation de \$15,000. Projet n° 49 F.E. 2621.

Le gouvernement du Cambodge a demandé deux cliniques vétérinaires mobiles en décembre 1954 pour aider à l'expansion des services vétérinaires dans les régions rurales et pour aider, d'une façon générale, à accroître le nombre de vétérinaires itinérants. Deux appareils ont été expédiés en juin 1955.

Complété en juin 1955.

INDONÉSIE—Affectations de 1956-1957

9. *Bibliothèque pour la cimenterie de Gresik*—Affectation de \$400. Projet n° 67 F.E. 3147.

Le Canada a fourni un embryon de bibliothèque convenable pour la nouvelle cimenterie de Surabaya.

Complété en mars 1957.

INDONÉSIE—Affectations de 1957-1958

10. *Livres et journaux—Académie d'administration publique—Malang*—Affectation de \$2,000. Projet n° 74 F.E. 3233.

En vue d'aider à l'Administration publique à Malang à se monter une bibliothèque convenable, le Canada s'est engagé à fournir des manuels et des publications traitant de l'administration publique.

MALAISIE—Affectations de 1956-1957

11. *Prospection aéromagnétique et relevé des matières radioactives*. Affectation de \$201,000. Projet n° 63 F.E. 3121.

Pour contribuer à la mise en valeur de la Malaisie, le Canada a accepté de faire la prospection aérienne de quelque 35,000 milles carrés qui avaient représenté jusqu'alors une jungle en grande partie inexplorée. Un contrat de \$314,500 a été conclu en vertu duquel le Canada s'est engagé à fournir \$201,000.

Projet complété.

Poste n°

MALAISIE—Affectations de 1957-1958

12. *Manuels—École technique élémentaire (métiers)—Kuala Lumpur—*
Affectation de \$600. Projet n° 72 F.E. 3231.
Afin de prêter son appui à l'établissement de cette école technique le Canada s'est engagé à fournir les manuels appropriés traitant des méthodes employés dans les ateliers et du fonctionnement des machines-outils. 180 manuels ont été expédiés en août 1957.
Complété en 1957.
13. *Menus outils—Service de l'électricité—Institut technique—Kuala Lumpur.* Affectation de \$3,000. Projet n° 73 F.E. 3232
En vu d'aider à la formation du personnel technique et à cet institut le Canada a fourni des menus outils au Service de l'électricité.
Complété en septembre 1957.
14. *Manuels—Collège technique—Kuala-Lumpur.*—Affectation de \$5,000.
Projet n° 80 F.E. 3390.
Comme l'a annoncé l'honorable J. M. Macdonnell lorsqu'il assista aux célébrations du Jour de l'Indépendance de la Malaisie, en août 1957, le Canada s'est engagé à fournir au Collège technique de Kuala-Lumpur des manuels traitant de la géologie et de la technique géologique.

NORD-BORNÉO—Affectations de 1957-1958

15. *Matériel d'école industrielle—Jesselton—*Affectation de \$3,000. Projet n° 89.
A titre d'aide pratique aux cours sur l'entretien et le soin des camions, le Canada fournit des chassis nus de camions légers à l'école industrielle de Jesselton dans le Nord-Bornéo.

SINGAPOUR—Affectations de 1956-1957

16. *École polytechnique de Singapour—*Affectation de \$50,000—Projet n° 68.
Cette affectation a été consentie en vue d'aider le gouvernement de Singapour à équiper la nouvelle école polytechnique qui se construit à Singapour. Cette école sera ouverte aux étudiants non seulement de Malaisie mais aussi de la région avoisinante, ce qui contribuera à pallier l'extrême pénurie de techniciens diplômés dans la région. Les machines de l'atelier où se travaille le bois viennent en grande partie du Canada.
17. *Université de la Malaisie (Singapour)—*Affectation de \$5,000. Projet n° 88—F.E. n° 3495.
En vue d'aider l'Université de la Malaisie, à Singapour, à établir un Service de géologie, le Canada a accepté de fournir des cartes appropriées, des échantillons de minéraux et des livres de bibliothèque.

SUD VIET-NAM—Affectations de 1957-1958

18. *Matériel de laboratoire—Université de Dalat—*Affectation de \$5,000.
Projet n° 86 F.E. n° 3475.
Dans un effort pour augmenter les standards de l'éducation technique dans le Sud Viet-nam, le Canada a consenti à fournir du matériel de laboratoire pour la nouvelle Université de Dalat.

APPENDICE "B"

CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO

ÉTAT FINANCIER

Montants mis à la disposition du Plan

TABLEAU n° 1—Montants votés, par année financière

1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	Total
\$ 400,000	\$ 25,400,000	\$ 25,400,000	\$ 25,400,000	\$ 25,400,000	\$ 26,400,000	\$ 34,400,000	\$ 34,400,000	\$ 197,200,000
								529,296
								Montants non réclamés en 1950-1951 et en 1951-1952.....
								Solde disponible.....
								\$ 196,670,704

TABLEAU n° 2—Total de l'assistance fournie jusqu'au 31 mars 1958

Pays	Entreprises d'immobi- lisation	Assistance technique	Total
BRUNÉI.....	\$ —	\$ —	\$ —
BIRMANIE.....	232,563	306,088	538,651
CAMBODGE.....	13,634	76,967	90,601
CEYLAN.....	12,192,928	1,118,262	13,311,190
INDE.....	101,772,341	1,309,557	103,081,898
INDONÉSIE.....	2,435	591,883	594,318
LAOS.....	—	70,532	70,532
MALAISIE.....	209,600	291,048	500,648
NÉPAL.....	—	—	—
NORD-BORNÉO.....	3,000	16,838	19,838
PAKISTAN.....	71,024,514	1,135,466	72,159,980
SARAWAK.....	—	34,475	34,475
SINGAPOUR.....	55,000	54,989	109,989
THAÏLANDE.....	—	22,557	22,557
VIETNAM.....	5,000	181,159	186,159
	\$ 185,511,015	\$ 5,209,891	\$ 190,720,816
Contributions au Bureau.....	—	37,345	37,345
	\$ 185,511,015	\$ 5,247,146	\$ 190,758,161
		Réserve	5,912,543
			\$ 196,670,704

CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO

ALLOCATIONS ET DÉPENSES

TABLEAU n° 3—Allocations pour entreprises d'immobilisation

Pays	Montants attribués jusqu'ici	Dépenses jusqu'ici	Au 31 mars 1958		
			Engagements en suspens	Passif total	Solde non engagé
BRUNÉI.....	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —
BIRMANIE.....	232,563	153,790	16,926	170,716	61,847
CAMBODGE.....	13,634	13,634	—	13,634	—
CEYLAN.....	12,192,928	8,490,443	3,097,368	11,587,811	605,117
INDE.....	101,772,341	66,364,157	22,825,559	89,189,716	12,582,625
INDONÉSIE.....	2,435	91	1,602	1,693	742
LAOS.....	—	—	—	—	—
MALAISIE.....	209,600	203,135	1,351	204,486	5,114
PAKISTAN.....	71,024,514	49,568,973	13,797,591	63,366,564	7,657,950
SINGAPOUR.....	55,000	965	43,420	44,385	10,615
NORD-BORNÉO.....	3,000	—	3,000	3,000	—
VIETNAM.....	5,000	—	5,000	5,000	—
NÉPAL.....	—	—	—	—	—
PHILIPPINES.....	—	—	—	—	—
SARAWAK.....	—	—	—	—	—
THAÏLANDE.....	—	—	—	—	—
TOTAUX.....	\$ 185,511,015	\$ 124,795,188	\$ 39,791,817	\$ 164,587,005	\$ 20,924,010

CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO

ALLOCATIONS ET DÉPENSES

TABLEAU n° 4—Dépenses pour l'assistance technique jusqu'au 31 mars 1958

Pays	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	Total
BRUNÉI.....	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —
BIRMANIE.....	—	—	—	—	4,377	32,488	79,711	189,513	306,088
CAMBODGE.....	—	—	—	1,270	19,468	15,850	14,438	25,941	76,967
CEYLAN.....	—	46,142	83,473	143,847	163,866	223,937	213,704	243,294	1,118,262
INDE.....	—	123,769	54,957	101,531	114,032	225,305	361,234	328,758	1,309,557
INDONÉSIE.....	—	—	—	—	64,304	148,324	215,650	163,606	591,883
LAOS.....	—	—	—	—	—	—	32,240	38,292	70,532
MALAISIE.....	—	—	—	44,559	56,007	43,147	94,734	52,602	291,048
NÉPAL.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
NORD-BORNÉO.....	—	—	—	1,689	5,467	5,657	573	3,451	16,838
PAKISTAN.....	—	95,211	63,978	133,308	206,873	197,172	195,479	243,445	1,135,466
SARAWAK.....	—	—	—	—	—	1,671	2,746	30,058	34,475
SINGAPOUR.....	—	—	—	—	8,541	1,867	21,859	22,722	54,989
THAÏLANDE.....	—	—	—	3,542	2,845	534	—	15,616	22,537
VIETNAM.....	—	—	—	—	4,313	1,361	138,137	37,347	181,159
	\$ —	\$ 265,122	\$ 202,378	\$ 429,756	\$ 650,993	\$ 897,313	\$ 1,370,505	\$ 1,394,645	\$ 5,209,801
Contributions au Bureau....	5,582	—	4,106	4,210	7,211	5,081	6,041	5,114	37,345
	\$ 5,582	\$ 265,122	\$ 206,484	\$ 433,956	\$ 657,304	\$ 902,394	\$ 1,376,546	\$ 1,399,759	\$ 5,247,146

APPENDICE "C"

ADMINISTRATION DU PLAN DE COLOMBO AU CANADA

RÉSUMÉ STATISTIQUE

DU

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

de 1950 au 30 juin 1958.

SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

DIVISION DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE

INTERNATIONALE

MINISTÈRE DU COMMERCE

OTTAWA, CANADA

TABLEAU 1

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE
1950 AU 30 JUIN 1958 PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU,
AVEC LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS DE CHAQUE ANNÉE

	ARRIVÉES										DÉPARTS										Nombre de personnes se trouvant au Canada au 30 juin 1958
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total		
Plan de Colombo.....		59	41	61	83	139	253	202	78	916	30	45	32	69	89	182	173	97	717	199	
Nations Unies.....	6	31	80	57	32	23	29	31	14	303	28	59	71	37	25	31	32	12	295	8	
UNESCO.....			15	14	5	6	6	14	3	63		6	15	13	6	4	16	1	61	2	
OAA.....			2	6	1	9	6	16	2	42		2	6	1	8	5	18		40	2	
OACI.....			3	2		2	2	3		12		1	4			4	2	1	12		
OIT.....				1	1	1	2	2		7			1	1	1	1	2		6	1	
ICA.....				2	6	23	14	61	78	184			2	6	23	14	59	48	152	32	
AUTRES ORGA- NISMES*.....					1		1	6	18	27				1		1	6	19	27		
TOTAL.....	6	90	141	143	129	203	313	335	194	1,554	58	113	131	128	152	242	308	178	1,310	244	

I B R D

Fondation canado—scandinave
Fondation suédo—américaine
Gouvernement de Puerto-Rico
Université Harvard
Gouvernement indien

COMITÉ PERMANENT

TABLEAU 2

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Afghanistan.....		1	1		2				4										4
Alaska.....		1							1										1
Argentine.....			1						1										1
Australie.....		3							3										3
Autriche.....		1	2						3										3
Belgique.....		1							1										1
Bolivie.....		4	1		1		4		10	1							1	11	
Brésil.....		11					1		12	1					5	1	7	19	
Guyane anglaise.....		6		1			1		8										8
Antilles.....		8		2			2		12										12
Birmanie.....	52	8	2	1	1	1			65	10	1	1					12	77	
Cambodge.....	10	1	2				2		15							11	11	26	
A reporter.....	62	45	9	4	4	1	10		135	10	3	1	—	—	—	16	1	31	166

TABLEAU 2—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI								Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes		Total
Reporté.....	62	45	9	4	4	1	10		135	10	3	1				16	1	31	166
Ceylan.....	63	1					1		65	4	1				1			6	71
Chili.....		8	1	2			4		15										15
Colombie.....																	1	1	1
Colombo.....		6		1		1			8										8
Costa-Rica.....							7		7						3			3	10
Cuba.....		1							1										1
Chypre.....				2					2										2
Danemark.....		2	3						5										5
Équateur.....		3	2	2	1				8										8
Égypte.....		19							19		1	1						2	21
Salvador.....		1					1		2						2	1		3	5
Éthiopie.....						1			1						2			2	3
Finlande.....		16		3	2				21										21
France.....		5	4				1		10										10
Togo français.....			1						1										1
A reporter.....	125	107	20	14	8	2	24		300	14	5	2	—	—	—	24	3	48	348

TABLEAU 2—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté.....	125	107	20	14	8	2	24		300	14	5	2				24	3	48	348
Allemagne.....							1		1										1
Côte de l'Or.....		3							3										3
Grèce.....		1	1						2								2	2	4
Guatemala.....			1	1					3										3
Haiti.....			5			1			12						1			1	13
Honduras.....															2			2	2
Hong-Kong.....		2							2										2
Inde.....	257	26	4	4			1	3	295	14								14	309
Indonésie.....	129	3	2		1		9		144	5					1	1	7	151	
Iran.....		11	3	1			5	1	21		1				2		3	24	
Irak.....		4	1	2					7						3		3	10	
Israël.....		10		2			7	1	20										20
Japon.....		3	1						4							2	2	6	
Jordanie.....		4	1						5										5
A reporter.....	511	181	39	24	9	3	47	5	819	33	6	2				33	8	82	901

01770-4-5

AFFAIRES EXTÉRIEURES

TABLEAU 2—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	ANNÉES CIVILES 1950-1957									Du 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté.....	511	181	39	24	9	3	47	5	819	33	6	2				33	8	82	901
Corée.....		11					11		22						10			10	32
Laos.....	16								16										16
Liban.....		1							1										1
Libéria.....																2		2	2
Malaisie.....	10		1						11	3								3	14
Malte.....		2							2										2
Mexique.....		4		1			1		6		1				1	1		3	9
Maroc.....												1						1	1
Népal.....		3							2										3
Pays-Bas.....		1							1										1
Nicaragua.....					1				1										1
Nigeria.....		2							2										2
Nord-Bornéo.....	1								1										1
Norvège.....		3	1				1		5										5
Nyassaland (citoyen néerlandais).....			1						1										1
Pakistan.....	232	28	4	1		1	7		273	14					4	1		19	292
A reporter.....	770	236	46	26	10	4	6	5	1,164	50	7	3			48	12		120	1,284

TABLEAU 2—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
Reporté.....	770	236	46	26	10	4	67	5	1,164	50	7	3				48	12	120	1,284
Panama.....		2							2		1					1		2	4
Pérou.....																1	1	2	2
Philippines.....		5			1	1	14		21							5	3	8	29
Pologne.....											2							2	2
Puerto-Rico.....								1	1							2		2	3
Sarawak.....	3								3										3
Arabie Saoudite.....							1		1										1
Singapour.....	6	2							8										8
Îles Salomon.....		1						1	2										2
Afrique du Sud.....		1	1						2										2
Rhodésie du Sud.....				1					1										1
Suède.....		3				1		1	5										5
Suisse.....		2							2										2
Syrie.....			5	1					6			1						1	7
Taiwan (Formose).....		16	1				3		20		3					3		6	26
Tanganyika.....				1					1										1
A reporter.....	779	268	53	29	11	6	85	8	1,239	50	13	3	1	—	—	60	16	143	1,382

TABLEAU 2—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Reporté.....	779	268	53	29	11	6	85	8	1,239	50	13	3	1		60	16	143	1,382
Thaïlande.....	3	6	5	2	1	1	16		34						7		7	41
Tunisie.....															2		2	2
Turquie.....		2	1	9			1		13		1		1			2	4	17
Royaume-Uni.....							2		2									2
Uruguay.....		4	1				1		6									6
Venezuela.....		4							4									4
Vietnam.....	56						1		57	28					6	1	35	92
Îles Vierges.....		3							3									3
Yougoslavie.....		2							2						3		3	5
TOTAL GLOBAL.....	838	289	60	40	12	7	106	8	1,360	78	14	3	2		78	19	194	1,554

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									Total global
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	
LEVÉ AÉROPHOTOGRAMMÉTRIQUE.....	5								5	3								3	8
Photogrammétrie.....	8								8										8
									13										16
AGRICULTURE.....	16		1						17	5								5	22
Agronomie.....	2			1					3										3
Élevage.....	7								7										7
Lutte antimicrobienne.....	2								2										2
Botanique.....	3			1					4										4
Technologie des céréales.....										1		1						2	2
Chimie.....	4								4										4
Industrie laitière.....	1								1										1
Économie politique.....	3								3	1								1	4
Génie.....	47		1						48	30								30	78
Machines agricoles.....	4			1					5										5
Fabrication d'engrais.....		1							1										1
Entreposage et distribution des grains.....	15			10					25										25
Administration agricole par le gouvernement.....	2			1					3										3
Helminthologie.....	1								1										1
Horticulture.....	1								1										1
Emballage de la viande et entreposage frigorifique.....		1		1					2										2
Mycologie.....	2								2										2
Pathologie des plantes.....	3			1					4										4
Pédologie.....	8			1					9										9
Recherches relative à la production du tabac.....	2	1		1					4										4
Science vétérinaire.....	5	2							7										7
									153										191
A reporter.....	141	5	2	18					166	40			1					41	207

TABLEAU 3—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									Total global
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	
Reporté.....	141	5	2	18					166	40								41	207
COMPTABILITÉ.....	20	10						1	31	1					1			2	33
AVIATION.....	1				9				10										10
OPÉRATION DE BANQUE.....	1	1					4		6						2			2	8
BIOCHIMIE ET ENZYMOLOGIE..	5								5										5
ADMINISTRATION COMMERCIALE	3	2							5										5
FABRICATION DU CIMENT.....	6	1							7	1								1	8
BÉTON COULÉ D'AVANCE	1								1										1
FABRICATION.....									8										8
INDUSTRIE CHIMIQUE.....	5								5										5
CHIMIE.....	18								18	1	1							2	20
COMMERCE.....	9							1	10		1							1	11
COOPÉRATIVE ET MISE SUR LE MARCHÉ.....	41	10	3	7		2	5		68	2								2	70
ÉCONOMIE POLITIQUE.....	2	1	1		2				6										6
ENSEIGNEMENT.....	20		37				1		57			2			8			10	67
Psychologie éducative.....			2						3									3	70
GÉNIE.....	5								5										5
agricole (voir AGRICULTURE)																			
appliqué.....	19								19										19
chimique.....	5	1	1						7										7
									31										31
A reporter.....	302	31	46	25	11	2	10	2	429	45	2	2	1		11			61	490

TABLEAU 3—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Total global
GÉNIE (suite)																			
Reporté.....	302	31	46	25	11	2	10	2	429	45	2	2	1	—	—	11	—	61	490
civil.....	30	9							39									1	40
électrique.....	25	6							31							1		5	36
hydro-électrique.....	29	4							33										33
génie de l'irrigation.....	5								5										5
construction navale.....									1									1	1
mécanique.....	30								30									1	31
génie des mines.....	4								4										4
nucléaire.....	32								32										32
thermo-électrique.....	3								3										3
thermo-dynamique.....	1								1									—	1
									—									8	—
									178										186
PÊCHE.....	19	1		5			1		26	5	1		1					7	33
SYLVICULTURE.....	18	2		5			5		30	1								1	31
GÉOLOGIE.....	10	6							16	3								3	19
SERVICES DE SANTÉ																			
Anesthésiologie.....	2								2										2
Anatomie.....	1								1										1
Bactériologie.....	3								3										3
Cardiologie.....	3								3										3
Art dentaire.....	3								3										3
Dermatologie.....	1								1										1
									—										—
									13										13
A reporter.....	521	59	46	35	11	2	16	2	692	61	3	2	2			12		80	772

TABLEAU 3—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									Total global
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	
<i>SERVICES DE SANTÉ—Suite</i>																			
Reporté.....	521	59	46	35	11	2	16	2	692	61	3	2	2			12		80	772
Chirurgie génito-urinaire..	2								2										2
Administration des hôpi- taux.....	3								3										3
Photographie médicale.....	1								1										1
Médecine.....	2								2							2		2	4
Microbiologie.....	2								2										2
Pathologie néo-natale.....	1								1										1
Neuro-pathologie.....	1								1										1
Nutrition et diététique.....	5			1					6										6
Soin des malades.....	22						4		26	1								1	27
Obstétrique et gynécologie	7								7										7
Ophthalmologie.....	2								2										2
Otolaryngologie.....	2								2										2
Pathologie.....	2								2	1								1	3
Pédiatrie.....	3								3										3
Pharmacie.....	3	2							5										5
Pharmacologie.....	2								2										2
Physiologie.....	4								4							1		1	4
Psychiatrie.....	1								1										1
Hygiène publique.....	19	1							20	2								3	23
Radiologie.....	5								5										5
Chirurgie.....	3								3	1								1	4
Thérapie.....	1	1							2										2
Tuberculose.....	8								8										8
									— 110									8	— 118
A reporter.....	622	63	46	36	11	2	20	2	802	66	3	2	2			15		88	890

TABLEAU 3—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREPRISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI									Total global
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	
Reporté.....	622	63	46	36	11	2	20	2	802	66	3	2	2			15		88	890
LOGEMENT ET URBANISME.....		5							5										5
IMMIGRATION ET COLONISATION.....	6						1		7										7
EXPANSION ET DIRECTION INDUSTRIELLES.....	7	10							17										17
ASSURANCE.....		1							1										1
INDUSTRIE DU FER ET DE L'ACIER.....	1	1							22										2
MAIN-D'ŒUVRE.....	3					1	3		7										7
BIBLIOTHÉCONOMIE.....	2								2										2
MATHÉMATIQUES.....	1								1										1
MÉTÉOROLOGIE.....		2	1		1				4										4
EXPLOITATION MINIÈRE.....	7	8							15			1						1	16
Sécurité ouvrière.....						2			2										2
									—										—
OPTIQUE.....	1								1										1
CONSERVATION DES PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ.....	1	1							2										2
TECHNOLOGIE PÉTROLIÈRE.....	3								3										3
PALÉONTOLOGIE.....	1								1										1
BREVETS, DROITS D'AUTEURS ET MARQUES DE COMMERCE.....																3		3	3
A reporter.....	655	91	47	36	12	5	24	2	872	66	3	3	2			18		92	964

TABLEAU 3—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI							Total global		
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA		Autres organismes	Total
Reporté.....	655	91	47	36	12	5	24	2	872	66	3	3	2			18		92	964
PHOTOGÉOLOGIE.....	2	1							3										3
PHOTOLITHOGRAPHIE.....	1								1										1
PHYSIQUE.....	5								5										5
Physique nucléaire.....	4								4										4
									—										9
ADMINISTRATION POLICIÈRE...	20						6		26	1								1	27
IMPRIMERIE ET GRAVURE...	1								1										1
PSYCHOLOGIE.....	1		2						3										3
Psychologie de l'enfance...	1								1										1
									—										4
ADMINISTRATION PUBLIQUE...	45	41				1	37		124	1	1					10		12	136
FINANCES PUBLIQUES.....	9	44					22	2	77	4	1					21	19	45	122
SERVICES D'INFORMATION...	2								2										2
Journalisme.....	7								7										7
Office du film.....	2	1	5				1		9	2								2	11
Radiodiffusion et télévision.....	11	2	3						16										16
									—										34
A reporter.....	766	180	57	36	12	6	90	4	1,151	74	5	3	2			49	19	152	1,303

TABLEAU 3—(suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 30 JUIN 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	ANNÉES CIVILES 1950-1957									DU 1 ^{er} JANVIER 1958 JUSQU'ICI								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Reporté.....	766	180	57	36	12	6	90	4	1,151	74	5	3	2		49	19	152	1,303
FABRICATION DE LA PULPE ET DU PAPIER.....	14			2				1	17									17
CHEMINS DE FER.....	19	24						3	46		1							47
RÉFRIGÉRATION.....	1								1									1
RELEVÉS ET CONSERVATION DES COURS D'EAU.....	3	1							4									4
TRANSPORT FLUVIAL ET ROUTIER.....	5	3							8	1							1	9
BIEN-ÊTRE SOCIAL.....	7	46	2	1			1		57	1	5						6	63
STATISTIQUE.....	16	27	1	1		1	15		61		3				24		27	88
MÉTIERS.....															2		2	2
TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	7	8							15	1					3		4	19
TECHNIQUES RELATIVES AUX FOIRES COMMERCIALES.....										1							1	1
TOTAL.....	838	289	60	40	12	7	106	8	1,360	78	14	3	2		78	19	194	1,554

TABLEAU 4

NOMBRE D'EXPERTS AFFECTÉS AU SERVICE À L'ÉTRANGER AUX ANTILLES ET DANS LES PAYS RELEVANT DU PLAN DE COLOMBO, DE 1950 AU 30 JUIN 1958, AVEC LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS POUR CHAQUE ANNÉE

	ENVOYÉS À L'ÉTRANGER									REVENUS AU CANADA							Nombre de personnes se trouvant à l'étranger au 30 juin 1958
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total	
PLAN DE COLOMBO—																	
Birmanie.....				1	1	1	3	2	8			1	1	1		3	5
Cambodge.....				2	1	1			4		1	2	1			4	
Ceylan.....	2	5	7	9	5	5	5	1	39	3	5	5	5	3	7	28	11
Inde.....				3	3	3	7	1	17				2	10	3	15	2
Indonésie.....				1	1	2	1	1	6				2			2	4
Laos.....							1		1					1		1	
Malaisie.....			6	2	1	6			15		3	1	4	4		12	3
Nord-Bornéo.....				1					1				1			1	
Pakistan.....			4	4	3	2	1	2	16	1	1	7	1	3	1	14	2
Sarawak.....							3		3								3
Singapour.....						1	1	1	3					1	1	2	1
Thaïlande.....							1		1								1
Deux pays ou plus.....			4	1				1	6	4	1					5	1
TOTAL SOUS LE PLAN DE COLOMBO...	2	5	21	24	15	21	23	9	120	8	11	16	17	23	12	87	33
ANTILLES.....								5	5						2	2	3
GHANA.....								1	1								1
TOTAL GLOBAL.....	2	5	21	24	15	21	23	15	126	8	11	16	17	23	14	89	37

TABLEAU 5

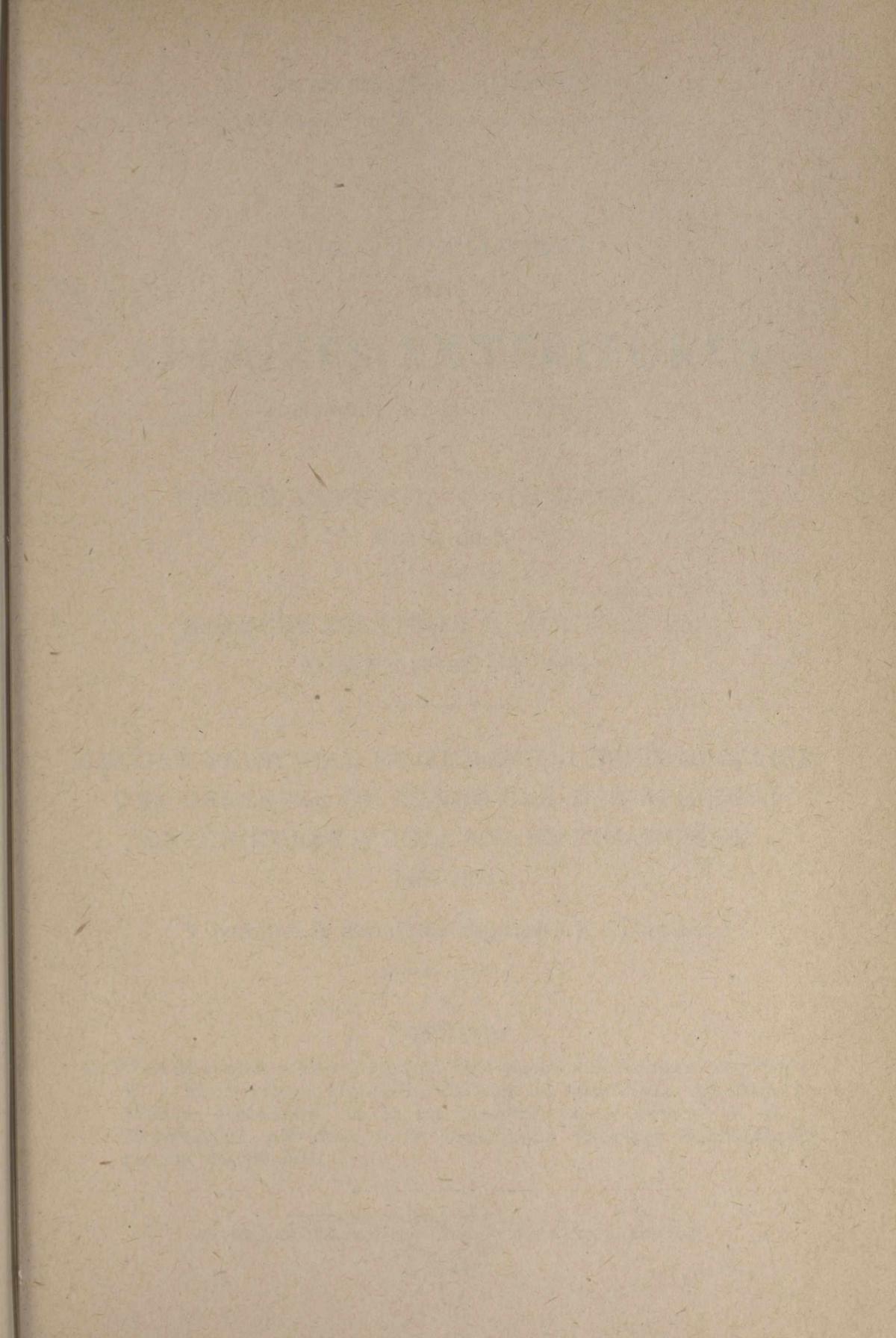
NOMBRE D'EXPERTS CANADIENS EN MISSION À L'ÉTRANGER SOUS LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET D'ORGANISMES SPÉCIALISÉS, AU 30 JUIN 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME

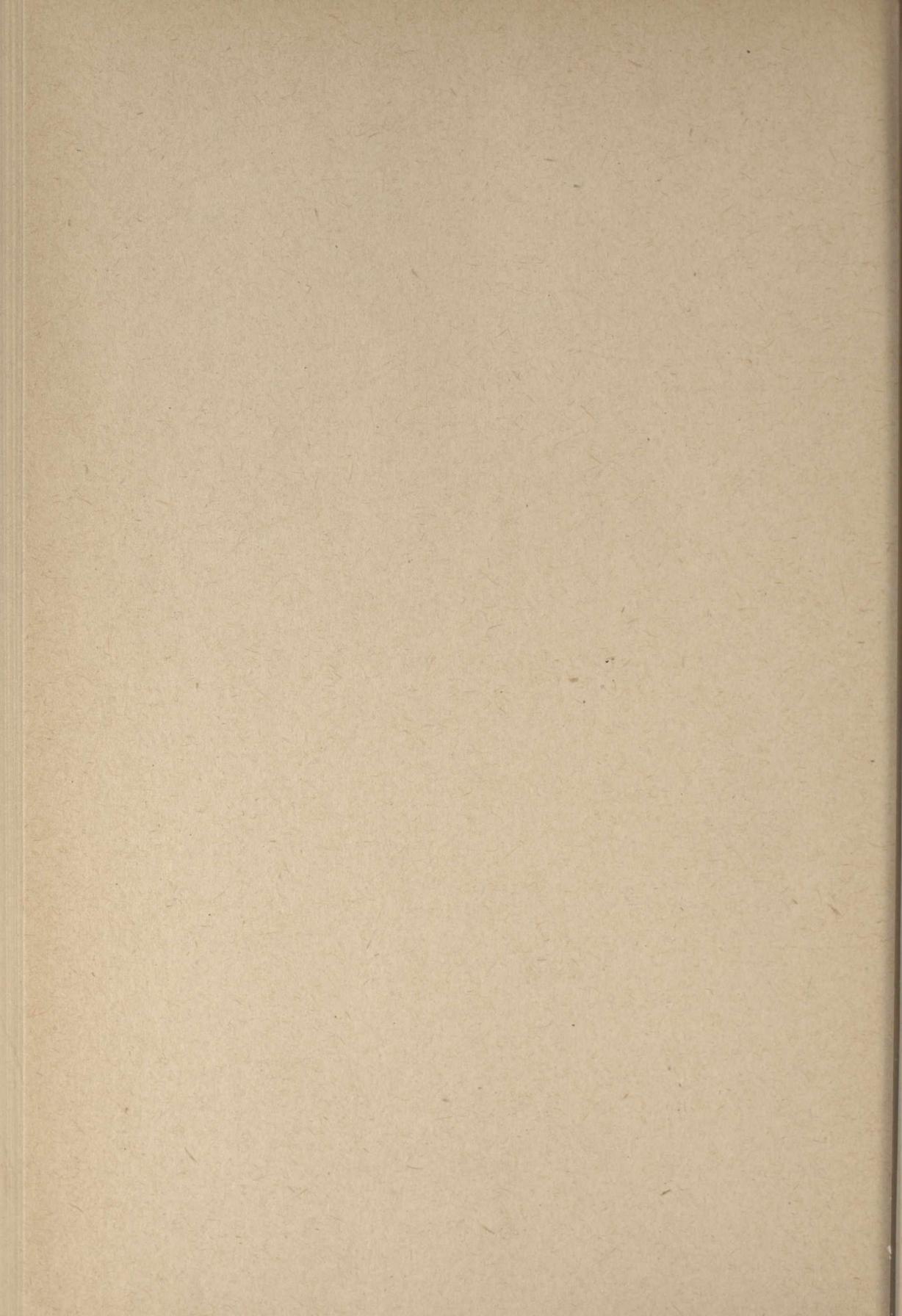
Pays	Total	AATNU	UNESCO	OAA	OMS	OACI	OIT
Argentine.....	2	1		1			
Bolivie.....	1				1		
Birmanie.....	4	1		1	1		1
Brésil.....	1			1			
Honduras britannique.....	1		1				
Cambodge.....	2			2	2		
Ceylan.....	1			1			
Chili.....	1	1					
Colombie.....	1			1			
Costa-Rica.....	3	2			1		
Égypte.....	1		1				
Éthiopie.....	1					1	
Ghana.....	2	1		1			
Inde.....	6	1			5		
Indonésie.....	7	1	2	1	2		1
Iran.....	6	1	1		4		
Iraq.....	1		1				
Israël.....	1				1		
Amérique latine.....	1		1				
Libye.....	2			2			
Manille.....	1						1
Île Maurice.....	1				1		
Maroc.....	2	1			1		
Népal.....	1	1					
Pakistan.....	3	1			2		
Philippines.....	1						1
Sarawak.....	1				1	1	
Seychelles.....	1	1					
Singapour.....	2				2		
Soudan.....	4	1			3		
Syrie.....	1			1			
Tanganyika.....	1			1			
Thaïlande.....	3	1	1		1		
Venezuela.....	2	2					
Projets généraux.....	7	2		3	2		
TOTAL.....	76	19	8	14	30	2	4

Le Service de coopération technique a contribué à quelques-unes des affectations énumérées ci-dessus, mais plusieurs de ces experts ont été engagés directement par les organismes intéressés. Le résumé est à peu près exact. Toutefois, vu qu'il est fondé sur des renseignements incomplets, il est probable que quelques experts qui sont en ce moment à l'étranger n'y soient pas compris.

RÉSUMÉ: Le tableau suivant indique le nombre d'experts canadiens assignés à des projets d'assistance technique des Nations Unies au cours des années 1952, 1953, 1954, 1955, 1956 et 1957.

Année	AATNU	UNESCO	OAA	OMS	OACI	OIT	Total
(1) 1952.....	19	7	20	26	3	10	85
(2) 1953.....	16	7	24	24	3	4	78
(3) 1954.....	15	4	16	28	2		65
(4) 1955.....	17	10	26	27	2		82
(5) 1956.....	23	11	26	43	5	3	111
(6) 1957.....	30	13	27	47	8	4	129





CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCES DU LUNDI 11 AOÛT ET DU
MARDI 19 AOÛT 1958

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE

1958-1959

Y compris le deuxième rapport à la Chambre

TÉMOINS :

M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures;
M. J. H. Cleveland, Directeur, Division de l'Amérique, ministère des
Affaires extérieures; et exposé présenté par le général A. G. L.
McNaughton, président de la Commission conjointe internationale,
Section canadienne.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,

et MM.

*Aitken (M ^{lle})	Jung	Nugent
Argue	Kucherepa	Paul
Brassard (<i>Lapointe</i>)	Lafrenière	Pearson
Cardin	Lennard	Pratt
Crestohl	MacLellan	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Deschatelets	Macnaughton	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Dinsdale	Mandziuk	Stinson
Dorion	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Valade
Fairfield	McCleave	Van Horne
Garland	McFarlane	Vivian—35.
Herridge	McGee	
Jones	McGrath	

Secrétaire du Comité,

J. E. O'Connor.

*Remplacée samedi 9 août 1958 par M. Murphy.

ORDRE DE RENVOI

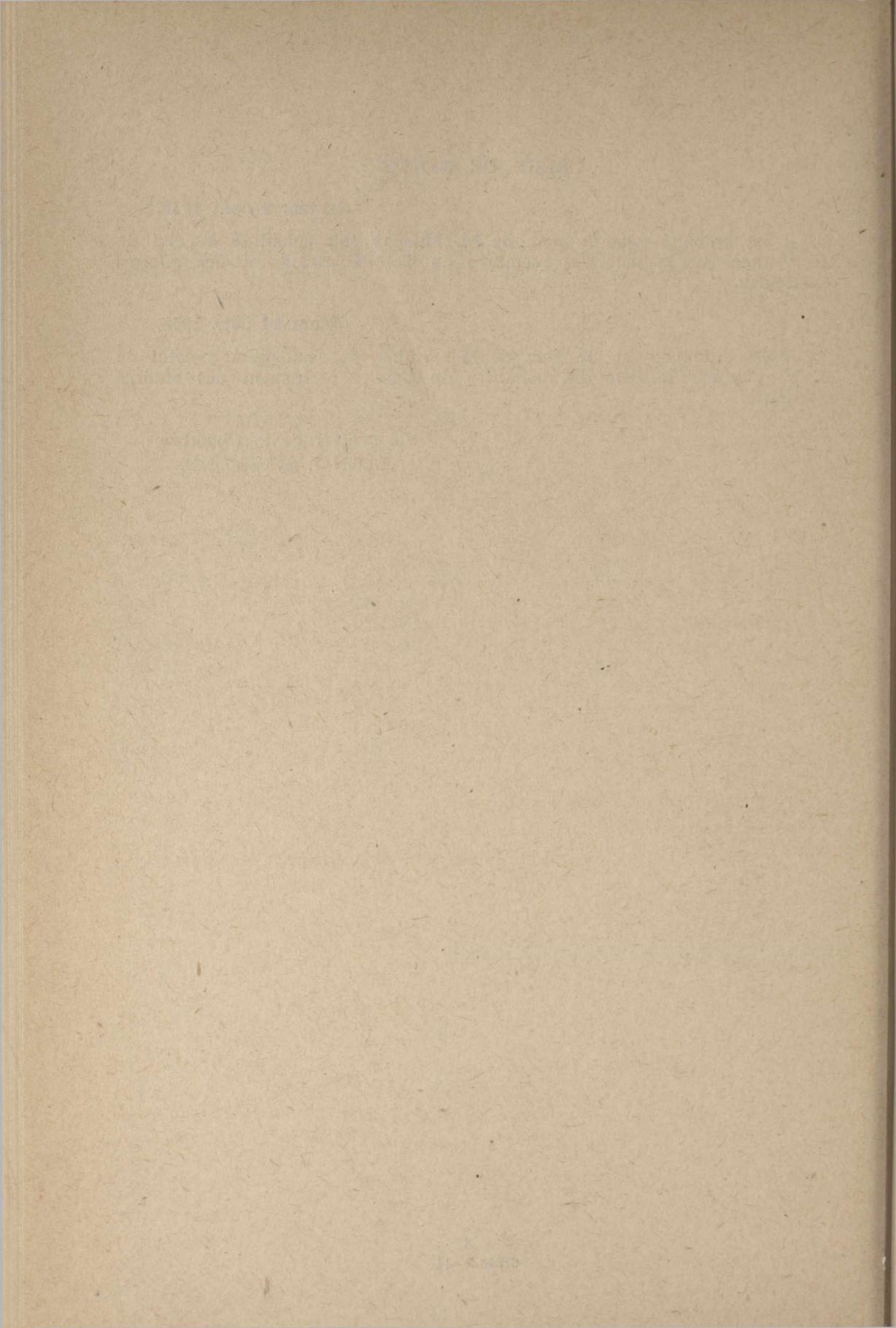
SAMEDI 9 août 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Murphy soit substitué à celui de M^{lle} Aitken sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

JEUDI 14 août 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M^{lle} Aitken soit substitué à celui de M. Murphy sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.



RAPPORT À LA CHAMBRE

MERCREDI 20 août 1958.

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le vendredi 25 juillet 1958, la Chambre a déferé à l'examen du Comité les postes suivants des budgets de dépenses principal et supplémentaire pour 1958-1959: numéros 85 à 111 inclusivement, 502, 542 à 549 inclusivement et 655.

Le Comité a tenu neuf séances, au cours desquelles il a entendu les dépositions et témoignages des personnes suivantes: l'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. J. H. Cleveland, directeur de la Division de l'Amérique; M. R. Grey, de la Division économique, aidés des fonctionnaires suivants du *ministre des Affaires extérieures*; MM. H. B. Robinson, adjoint spécial au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; H. B. M. Best, adjoint exécutif; W. T. Delworth, secrétaire particulier; H. F. Clark, directeur de la Division des finances; H. F. Davis, directeur de la Division de l'Europe; H. J. Armstrong, conseiller financier du ministère; Ross Campbell, directeur de la Division du Moyen-Orient; M. Grant, directeur de la Division des biens et des fournitures; M. Shenstone, de la Division du Moyen-Orient; F. G. Hooton, Division de liaison avec la Défense (1); A. G. Campbell, Division des Nations Unies; et d'I. Fortier de la Division économique. *Du Ministère du Commerce*: M. R. W. Rosenthal, administrateur suppléant de la Division de la coopération économique et technique internationale, aidé de MM. F. E. Pratt, chef du Service des projets de placements et de D. Bartlett, chef du Service de coopération technique. *De la Section canadienne de la Commission conjointe internationale*: le général A. G. L. McNaughton, président, aidé de MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint; J. L. MacCallum, avocat-conseil, et E. R. Peterson, ingénieur-conseil.

Après avoir étudié les postes énumérés ci-dessus, le Comité les approuve et en recommande l'adoption à la Chambre.

Le Comité a également accueilli avec satisfaction l'annonce faite par le premier ministre, d'après laquelle des mesures préliminaires ont été prises en vue de l'établissement d'un comité parlementaire chargé de se rencontrer avec un comité du Congrès américain pour étudier les problèmes communs aux deux pays, échanger leurs points de vue et expliquer à leurs gouvernements respectifs le sens des décisions prises. On estime qu'un comité mixte comme celui-là pourrait jouer un rôle précieux afin de favoriser davantage la compréhension entre les deux assemblées législatives.

En ce qui concerne le récent rapport du Comité scientifique des Nations Unies sur les effets de la radiation atomique, le Comité exprime l'espoir que le gouvernement revisera constamment son attitude à l'égard de la suspension des essais nucléaires, à la lumière des résultats de la réunion de chercheurs scientifiques qui a lieu à Genève afin d'étudier les moyens de déceler les explosions nucléaires.

Le Comité appuie le Canada dans son attitude à l'égard des restrictions en ce qui concerne le perfectionnement et la fabrication des armes atomiques.

Le Comité estime qu'il est très important de poursuivre l'étude de la création possible d'une force permanente des Nations Unies en vue de sauvegarder la paix et de prévenir tout acte d'agression.

Le ministère des Affaires extérieures, avec la collaboration de la Galerie nationale du Canada, a pris des mesures pour monter une exposition de peintures d'artistes canadiens, afin d'acquérir un grand nombre de tableaux destinés à remplacer ceux que la Galerie nationale fait revenir des ambassades canadiennes et des chancelleries à l'étranger. On insiste pour que les œuvres ainsi achetées représentent bien la peinture au Canada.

En vue de faciliter ses travaux, le Comité recommande qu'aux prochaines sessions du Parlement il commence à se réunir au cours du mois qui suit l'ouverture de la Chambre. Il y aurait lieu aussi d'étudier l'opportunité d'élargir les cadres de son mandat.

Le Comité désire remercier tous ceux qui l'ont aidé à mener à bonne fin ses travaux.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages est annexé aux présentes.

Le président,
H. O. WHITE.

PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 11 août 1958.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Cardin, Dinsdale, Fairfield, Herridge, Jones, Jung, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, Martin (*Essex-Est*), Mandziuk, McCleave, McFarlane, McGee, McGrath, Murphy, Stinson, Vivian et White—(19).

Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures: MM. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint et J. H. Cleveland, directeur de la section américaine; De la Section canadienne de la Commission conjointe internationale, le général A. G. L. McNaughton, président, et MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint; J. L. MacCallum, conseiller juridique et E. R. Peterson, conseiller technique.

Le président constate qu'il y a quorum et demande à M. Matthews de répondre à certaines questions posées au cours de réunions précédentes.

Article 102—Salaires et déboursés de la Commission conjointe internationale; article 103—Prévisions relatives à la part canadienne des frais qu'exigent les études, les relevés et les enquêtes effectués par la Commission conjointe internationale; article 544—Salaires et déboursés de la Commission conjointe internationale—Crédits supplémentaires requis; le général McNaughton est présenté aux membres du Comité et il fait un exposé complet touchant le travail de la Commission conjointe internationale.

Le Comité appelle M. White à témoigner et c'est M. Kucherepa qui le remplace à la présidence; M. White reprend ensuite son fauteuil présidentiel.

A la suite de leur témoignage, le général McNaughton et M. Cleveland sont remerciés et se retirent.

Les articles 102, 103 et 544 sont adoptés.

La question du choix des peintures destinées aux agences diplomatiques canadiennes à l'étranger ayant été soulevée, on rappelle et on interroge M. Matthews.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MARDI 19 août 1958.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à huis clos à 10:05 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Garland, Herridge, Jones, Kucherepa, Lennard, MacLellan, Mandziuk, McGee, Paul, Richard (*Ottawa-Est*), Stinson, Valade, Vivian et White—(14).

On fait lecture d'un avant-projet de "Rapport à la Chambre" contenant les observations et les recommandations du Comité puis, après discussion et modification, le rapport est adopté; il est ensuite ordonné de présenter le document à la Chambre comme étant le "Deuxième rapport" du Comité.

Le président remercie les membres du Comité de leur assiduité et leur collaboration; à leur tour, les membres du Comité lui manifestent leur gratitude.

A 10 heures et demie du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 11 août 1958.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Commençons nos délibérations. M. Matthews du ministère des Affaires extérieures a préparé des réponses à certaines questions qu'on lui a posées au cours de notre dernière réunion. Alors, je demanderai à M. Matthews de prendre la parole.

M. W. D. MATTHEWS (*Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, je crois pouvoir fournir les réponses à un certain nombre de questions.

M. Richard s'est enquis du salaire des chauffeurs engagés sur les lieux à Moscou.

Un chauffeur reçoit 25,800 roubles par année, soit \$2,493.12 au taux courant de change.

Trois autres chauffeurs touchent 24,000 roubles chacun, soit \$2,319.24 au taux courant du change.

Tous reconnaîtront, je crois, qu'il nous en coûterait beaucoup plus d'y envoyer et d'y entretenir des chauffeurs canadiens.

M. Crestohl a demandé si des réfugiés politiques, évadés de pays situés derrière le rideau de fer avaient récemment cherché asile au Canada. Aucun réfugié politique n'a récemment cherché asile au Canada. Toutefois, il est vrai que nombre de nouveaux immigrants au Canada sont des gens qui se sont évadés de pays situés derrière le rideau de fer; cependant, ils sont entrés au Canada à titre d'immigrants, et non pas de personnes cherchant asile—par exemple, les Hongrois. Ils sont venus comme immigrants et non à la suite d'une demande directe d'asile. Il y a probablement d'autres immigrants européens qui sont dans le même cas.

M. Herridge s'est informé si, au cours des récentes années, le Canada avait délégué des non-Canadiens aux conférences de l'Organisation internationale du travail.

A la 36^e réunion de ladite Organisation, en 1953, l'un des délégués patronaux était un citoyen américain qui avait résidé une quarantaine d'années au Canada.

Le même représentant était conseiller auprès de la délégation des employeurs à la 39^e réunion tenue en 1956.

Il y avait également un représentant qui n'était pas Canadien à la session du Comité du transport intérieur de l'Organisation internationale du travail, en 1954. Il n'y en a pas eu d'autres depuis.

M. HERRIDGE: Ce non-Canadien était-il M. Harold Banks?

M. MATTHEWS: Oui. Il a été délégué à la réunion du Comité du transport intérieur en 1954.

M. HERRIDGE: Il est honteux de nous faire représenter par un type de ce genre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quelle était cette conférence?

M. MATTHEWS: C'était la réunion du Comité du transport intérieur de l'Organisation internationale du travail.

M. MARTIN (*Essex-Est*): N'aurait-il pas été choisi par les syndicats au lieu des ouvriers?

M. MATTHEWS: Oui; c'était certainement un délégué ouvrier.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne pense pas que M. Herridge veuille prétendre que les syndicats n'ont pas le droit de déléguer leurs propres représentants.

M. HERRIDGE: Non, je ne dis pas que les unions n'ont pas ce droit mais, en premier lieu, un syndicat canadien devrait se faire représenter par un citoyen canadien et, en second lieu, la personne choisie devrait avoir au pays un certain prestige.

M. MATTHEWS: M. Vivian veut savoir quelle relation existe entre l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé.

La Caisse des Nations-Unies pour l'aide à l'enfance collabore avec les gouvernements pour mettre sur un pied permanent ou durable des services de santé et de bien-être s'occupant des enfants et des mères; dans ce domaine, elle collabore étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé, service qui s'intéresse avant tout aux problèmes mondiaux de santé. L'UNICEF organise des campagnes massives dont le coût, par enfant, est peu élevé et qui visent à contrôler ou à extirper la tuberculose, le pian, le paludisme, le trachome et autres maladies particulièrement communes chez les enfants. L'UNICEF soumet tous ces programmes à l'Organisation mondiale de la santé et elle demande aux experts de cette dernière de se prononcer sur leur validité. De plus, c'est l'OMS qui recrute le personnel technique international chargé de mettre en œuvre ces programmes et qui, dans la plupart des cas, leur paie salaire à même ses propres ressources.

Il existe des relations très étroites entre l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé. Le Comité conjoint du programme de santé de ces deux organismes tiendra, en octobre de cette année, une réunion à Genève. Au cours de cette conférence, on s'attend que le comité conjoint étudie le progrès réalisé et les méthodes préconisées par les programmes d'aide conjointe aux cas de lèpre et de trachome. Il examinera les projets d'extirpation du paludisme et de contrôle de la tuberculose (chimiothérapie et emploi du vaccin BCG desséché) s'il semble profitable d'y revenir à ce moment.

Vous voyez là combien les deux programmes se complètent sans chevaucher.

M. Dinsdale demande quelles sont les contributions canadiennes extra-gouvernementales à l'UNICEF.

Voici les contributions canadiennes extra-gouvernementales:

La Campagne de l'Hallowe'en, 1955	\$15,000
La vente de cartes de souhaits, etc.	\$13,000
La campagne de l'Hallowe'en, 1956	\$42,000
La vente de cartes de souhaits, etc.	\$17,500
La campagne de l'Hallowe'en, 1957	\$75,000
La vente de cartes de souhaits, etc.	\$19,700

M. Dinsdale veut connaître le nombre d'experts canadiens qui travaillent à l'étranger pour le compte de notre pays. Je crois qu'un document présenté par M. Rosenthal à la dernière séance répond à cette question.

Enfin, M. Herridge demande si le Comité pourrait avoir des photographies des chancelleries et des résidences canadiennes à l'étranger.

J'ai deux volumes de photos de ce genre, mais je dois prier les membres du Comité de les remettre au Ministère après les avoir parcourus; notre service d'approvisionnement et de logement en a besoin. Ainsi, je voudrais que vous me les remettiez plus tard.

Je crois avoir répondu à toutes les questions laissées en suspens.

Le PRÉSIDENT: Nous allons faire circuler et examiner avec soin les photographies.

Y a-t-il des questions qui ressortent des réponses apportées par M. Matthews aujourd'hui?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'étais pas ici lorsqu'on a posé une question sur le chevauchement du travail de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé; je voudrais simplement faire remarquer que l'UNICEF compte tirer une grande partie de son revenu de recettes et de contributions—y compris la contribution des gouvernements.

J'ai été à même de constater les résultats du travail de l'UNICEF et de l'OMS, particulièrement dans les régions paludéennes,—notamment en Thaïlande.

Je suis sûr que M. Dinsdale n'a pas voulu faire de critique lorsqu'il a posé sa question, car ces deux organismes accomplissent une tâche si considérable dans le sud et le sud-est de l'Asie qu'il ne faudrait pas mal interpréter le fait qu'ils se complètent dans ces régions si ravagées par la maladie.

Le PRÉSIDENT: D^r Vivian.

M. VIVIAN: Monsieur le président, si je peux me permettre de corriger l'honorable député, c'est moi qui ai posé la question et je ne demandais que des éclaircissements.

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'UNICEF fournit les fonds et l'OMS fait les déboursés.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

Je vous soumetts maintenant l'article 102 concernant la Commission conjointe internationale, et l'article 103. Nous sommes heureux aujourd'hui d'accueillir encore une fois le général McNaughton devant notre Comité. Ceux qui étaient ici l'an dernier et qui ont entendu le général McNaughton expliquer par le menu le travail de la Commission conjointe internationale ont été vivement impressionnés. Aujourd'hui, je crois comprendre qu'il a décidé de condenser son exposé; veuillez donc vous reporter aux procès-verbaux des dernières réunions de notre Comité si vous voulez discuter quelque détail.

Hormis la tâche de la Commission conjointe internationale, il est bien possible qu'une partie de notre contrôle de quelques cours d'eau ait glissé en des mains américaines. Je ne fais que vous le mentionner et je demanderai maintenant au général McNaughton de vous parler de son rôle à la Commission conjointe internationale.

Nous avons également parmi nous, aujourd'hui, M. Harrison Cleveland, du ministère des Affaires extérieures, qui est un spécialiste de nos relations avec les États-Unis.

Sans plus tarder, je demanderai au général McNaughton de nous présenter maintenant son exposé.

Le général A. G. L. McNaughton, M.C. (président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale) est appelé.

Le TÉMOIN: Messieurs, avant de vous exposer brièvement le travail accompli par la Commission au cours de l'année dernière, je voudrais présenter un aperçu des prévisions financières qu'on a soumises à votre approbation.

Tel qu'il appert au livre bleu, les fonds de la Commission se divisent en deux crédits principaux, l'un destiné à l'administration du bureau et l'autre réservé aux ressources qu'exigent les divers examens et relevés effectués pour le compte de la Commission.

Le crédit d'ordre administratif montre une légère augmentation par suite surtout des hausses générales et statutaires des traitements. Les autres postes sont, pour la plupart, quelque peu réduits. Le crédit des études et relevés marque une diminution relative à l'étude de la pollution de l'atmosphère, surtout par suite de l'affectation d'un chimiste de rang supérieur à un autre ministère. Il y a un article "néant" au crédit principal touchant les niveaux du lac Ontario puisque la poursuite de cette tâche a été, en grande partie, confiée à la régie internationale du Saint-Laurent. Le projet de l'utilisation hydro-électrique de la marée à Passamaquoddy comporte un accroissement

cette année par suite de la phase avancée que la marche progressive des recherches en pêcheries a atteinte et aussi par suite des études économiques connexes que poursuivent les ingénieurs, en collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est possible que l'on mette la rivière Yukon sous la juridiction de la Commission et, à cette fin, le ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales mène une enquête préliminaire pour le compte de la Commission conjointe internationale.

En conformité d'un arrangement fait il y a quelques années en vue de simplifier les tâches administratives, le poste des études concernant la rivière Columbia paraît dans les prévisions du ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales. Cette année cet article exige \$227,780 ce qui indique une réduction substantielle que l'achèvement de certaines parties des travaux extérieurs a rendue possible.

Projet de l'utilisation hydro-électrique de la marée à Passamaquoddy:

Le 2 août 1956, les gouvernements du Canada et des États-Unis faisaient parvenir à la Commission un mandat lui enjoignant de déterminer le coût estimatif qu'exigerait l'utilisation du potentiel d'énergie hydro-électrique de la marée internationale dans la baie de Passamaquoddy. Ce projet serait-il une bonne affaire? Quels effets exercerait-il sur l'économie régionale et nationale? On nous demandait d'examiner avec une attention particulière quelles influences auraient les installations de la baie sur les pêcheries de la région.

La Commission établit deux conseils techniques internationaux; l'un était chargé d'étudier les problèmes de génie et l'autre, l'aspect des pêcheries. Le Canada accepta de fournir une somme de \$300,000 en vue de supporter sa part des frais relatifs à l'étude de toutes ces questions, qui devait durer trois ans; cependant, vu l'importance particulière des pêcheries canadiennes de cette région, une grande partie de ce montant serait consacrée à l'examen des problèmes ayant trait aux pêcheries. Les États-Unis affecteraient jusqu'à 3 millions de dollars principalement à l'étude des plans techniques. Si le projet est réalisable et qu'on le met en œuvre, les fonds alloués à l'enquête proposée seront crédités à chaque pays selon le montant dépensé.

La Commission a visité cette région l'an dernier et, depuis, a reçu des rapports périodiques des conseils préposés aux problèmes des pêcheries et de génie. Des forages mécaniques cherchent à déterminer les conditions du sous-sol. On a préparé un certain nombre de plans possibles dont l'un fait l'objet d'une étude approfondie.

Des enquêtes menées par le conseil préposé aux pêcheries ont établi que le hareng fraie en dehors de la zone projetée, mais que les petits viennent s'y nourrir. On continue à étudier l'effet que le plan choisi pourrait exercer sur les habitudes alimentaires et les migrations du poisson.

Il me fait plaisir de rapporter que les conseils préposés aux pêcheries et aux recherches techniques travaillent en étroite collaboration, avec un esprit d'entente et de sympathie mutuelles à l'égard de leurs problèmes communs.

Lors de la réunion semi-annuelle qui aura lieu à Ottawa en octobre, la Commission et les conseils projettent d'étudier les progrès de l'entreprise et de tenir une discussion générale.

Pour ce qui est du mémoire, je crois qu'il convient mieux de passer les différents projets en revue de l'Est à l'Ouest.

Projet de la rivière Sainte-Croix:

Les gouvernements du Canada et des États-Unis, le 10 juin 1955, faisaient parvenir à la Commission un mandat lui enjoignant, en termes généraux, d'étudier la mise en valeur du bassin de la rivière Sainte-Croix en vue d'améliorer l'emploi, la conservation et le réglage des eaux du bassin.

Conformément à sa façon habituelle de procéder, la Commission nomma un conseil international d'ingénieurs, avec mission de mener une enquête et des recherches détaillées. Vu que ces études comportaient de sérieuses questions de pollution des eaux et de rétablissement des pêcheries, des experts de chaque pays, en ces deux domaines, faisaient partie de ce conseil.

En octobre 1957, la Commission recevait le rapport préliminaire du conseil et, en avril de cette année, à la suite d'une autre discussion avec le conseil, la Commission publiait un avis de séance publique soulignant les traits principaux des propositions du conseil touchant l'amélioration des conditions de la rivière. Ce texte a été adressé à toutes les personnes connues pour l'intérêt qu'elles portaient aux questions en cause.

L'audience a eu lieu le 27 juin 1958 à Calais, Maine; la Commission a entendu des commentaires venant de toutes les parties intéressées. La Commission et le conseil des ingénieurs étudient et passent en revue ces renseignements en vue d'en arriver aux conclusions qui, espère-t-on, seront présentées prochainement aux deux gouvernements en un rapport conjoint.

Projet de la rivière Saint-Jean, 1950, modifié en date du 7 juillet 1952

Comme je l'ai mentionné l'an dernier, un rapport intérimaire relatif à la mise en valeur de la rivière Saint-Jean a été soumis aux deux gouvernements le 27 janvier 1954. Depuis ce temps, le conseil des ingénieurs a continué de transmettre à la Commission des renseignements relatifs aux nouveaux aménagements dans le bassin de la rivière.

A cet égard, je mentionnerai que le projet Beechwood, recommandé dans le rapport intérimaire, a été mis sur pied par la commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick et fonctionne depuis l'installation de deux éléments. Un troisième, prévu dans les devis, sera mis en place lorsqu'on aura augmenté en amont la capacité d'emmagasinage.

Entre autres choses, la Commission a précisé qu'il serait à l'avantage mutuel du Nouveau-Brunswick et du Maine de conjuguer leurs réseaux d'énergie électrique; à cette fin, les autorités canadiennes et américaines intéressées ont approuvé une entente qui est maintenant appliquée dans une certaine mesure seulement.

Projet hydro-électrique du Saint-Laurent:

En date du 30 juin 1952, la Commission recevait, de la part des gouvernements du Canada et des États-Unis, des demandes rédigées dans les mêmes termes; en vertu de la juridiction conférée à la Commission par le Traité des eaux limitrophes de 1909, ces demandes visaient la publication d'une ordonnance de ratification autorisant l'aménagement d'ouvrages des deux côtés de la frontière internationale, dans le fleuve Saint-Laurent, à l'île Barnhart, située un peu en amont de Cornwall, Ontario.

La juridiction de la Commission ne s'étend pas aux ouvrages de la canalisation du Saint-Laurent, mais les gouvernements invitaient la Commission à favoriser cette entreprise.

L'ordonnance de la Commission autorisant les travaux d'aménagement hydro-électriques paraissait le 29 octobre 1952 et, à la suite de délais consécutifs à un litige qui s'élevait aux États-Unis, la régie de l'électricité de l'État de New-York était constituée au titre de représentante des États-Unis; les travaux de construction lui étaient confiés conjointement avec la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario.

Comme vous le savez, le barrage a été fermé le 1^{er} juillet de cette année et, avec la crue des eaux de réserve, on a commencé à produire de l'électricité. Le parachèvement des usines d'énergie et des aménagements de canalisation se continue tel que prévu et l'on s'attend que le creusage à la profondeur de 27 pieds soit terminé le printemps prochain.

En date du 2 juillet 1956, la Commission a émis une ordonnance supplémentaire de ratification mettant en lumière les conditions nécessaires au réglage des eaux du fleuve Saint-Laurent de façon à protéger les intérêts des propriétés situées en aval et en amont de cet endroit. La Commission, de concert avec le conseil de régie internationale du fleuve Saint-Laurent, a poursuivi l'étude de ces questions et, en date du 14 juillet dernier, elle a accordé une autorisation d'ordre technique à un régime de réglage qui est connu sous le titre de plan 1958-A et qui satisfera sans doute pleinement à toutes les normes établies par la Commission dans son ordonnance de ratification, datée du 29 octobre 1952, et son ordonnance supplémentaire du 2 juillet 1956 assurant la protection et le bénéfice à toutes les propriétés situées en aval et en amont.

Monsieur le président, je désire ici rendre hommage au service dévoué des ingénieurs des deux pays qui se sont penchés sur ces problèmes depuis de longues et nombreuses années et à qui nous sommes redevables des propositions que la Commission a pu accepter en toute confiance et satisfaction.

Je pourrais mentionner que les objectifs de la Commission, autorisés par les gouvernements, figurent dans son ordonnance de ratification et pourvoient à la génération aussi abondante que possible d'énergie à l'île Barnhart, compte tenu de la hausse des bas niveaux dans l'intérêt de la navigation, et de la baisse des niveaux élevés pour le bien des propriétaires riverains du lac Ontario et du cours supérieur de la section internationale du Saint-Laurent. Cet aménagement ne doit pas nuire aux propriétaires riverains ni aux autres personnes intéressées vivant en aval de l'île Barnhart, y compris le lac Saint-Louis et le port de Montréal.

L'écart d'écoulement moyen mensuel sur le lac Ontario qu'a recommandé la Commission conjointe internationale et qu'ont prescrit les gouvernements du Canada et des États-Unis, s'étend de 244.0 à 248.0, autant que possible. Cela se compare à l'écart naturel moyen et mensuel de 242.68 à 249.29. Cette réduction diminue l'emmagasinage d'eau servant à la production d'énergie, en comparaison de l'écart naturel d'écoulement, mais on s'attend que l'amélioration du réglage de l'affluence des eaux va donner, par compensation, des avantages substantiels.

Le fleuve Saint-Laurent est, par nature, l'un des cours d'eau les mieux réglés du monde; par suite de l'immense capacité d'emmagasinage des Grands Lacs, les inondations printanières sont beaucoup moins considérables que dans le cas d'autres fleuves d'importance comparable. A un cours déjà si bien réglé, il est difficile d'apporter des améliorations. Cependant, la Commission compte que l'écart naturel d'écoulement de 6.61 sera réduit à 4 pieds, comme les gouvernements le désirent, grâce au contrôle exercé par les travaux de réglage établis à Iroquois, à quelques milles en amont du barrage hydro-électrique.

Grâce à l'approbation technique du plan 1958-A, la Commission est prête à commencer le réglage du Saint-Laurent. Il reste la question de la responsabilité du fonctionnement du mécanisme de réglage à Iroquois. Nous avons demandé aux gouvernements une décision à cet égard et je compte que cette question sera réglée à brève échéance en vue de permettre l'application aussi rapide que possible du plan 1958-A.

Les niveaux du lac Ontario:

Tout à fait connexe à l'entreprise hydro-électrique du Saint-Laurent est la question des niveaux du lac Ontario.

Les membres du Comité se rappelleront qu'en 1952 les niveaux du lac Ontario, soumis alors à aucun contrôle, sont montés si haut que les propriétés privées riveraines ont subi des dégâts, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis.

En conséquence, les gouvernements des deux pays ont demandé à la Commission d'étudier ce problème et de proposer des moyens de réduire les

écarts extrêmes de niveau qu'on avait connus dans le passé. On demandait des renseignements particuliers touchant le barrage de Gut, petite installation coupant le chenal international entre les îles Adams et Galops dans le Saint-Laurent; ce barrage avait été construit, il y a plusieurs années, pour faciliter l'utilisation des canaux canadiens de 14 pieds et on lui attribuait l'effet matériel d'élever les niveaux d'eau. Dans le mandat, les gouvernements prescrivaient que ces recherches ne devaient pas retarder les projets de production d'énergie et de canalisation du Saint-Laurent.

En vue de procéder d'une façon expéditive, la Commission établit un conseil international du lac Ontario, formé d'ingénieurs dont la mission consistait à rassembler les données effectives requises et à étudier la possibilité d'instituer une méthode de réglage capable de produire les effets désirés.

La tâche de ce conseil est en grande partie terminée; son rapport indiquant les conditions nécessaires au réglage des niveaux du lac Ontario et la proposition de divers plans à adopter ont été transmis l'an dernier à la régie internationale du fleuve Saint-Laurent, chargée d'examiner ces conditions ainsi que les installations requises en aval sur le Saint-Laurent, puis de préparer un plan spécifique qui répondrait aux exigences rencontrées en amont et en aval de cet endroit.

Ce travail, comme je l'ai signalé au chapitre des demandes d'énergie du Saint-Laurent, est maintenant terminé.

La seule tâche qui reste au conseil des ingénieurs du lac Ontario est de rendre compte des effets que produisent sur les niveaux du lac les divers changements de décharge, y compris le barrage de Gut; cette étude est maintenant complète et le rapport, bien avancé, sera présenté prochainement à la Commission.

La pollution atmosphérique, 12 janvier 1949:

Les deux gouvernements, le 12 janvier 1949, ont donné à la Commission un mandat qui portait sur la pollution atmosphérique de la région de Windsor-Détroit et je désire vous informer que le travail du conseil technique consultatif est presque terminé; ainsi nous espérons que la Commission pourra transmettre son rapport aux gouvernements au cours de la présente année fiscale.

La tâche principale de la Commission consistait à vérifier si les navires faisant la navette sur la rivière Détroit polluaient l'atmosphère en répandant une fumée excessive; dans l'affirmative, il faudrait recommander des mesures correctives. On a trouvé que certains vaisseaux enfumaient l'air, mais aussi qu'ils n'étaient pas les seuls éléments de pollution.

En ce qui a trait aux navires, il me fait plaisir de dire que, grâce à la collaboration volontaire des sociétés de transport, tous les vaisseaux, sauf quelques-uns des plus petits, se sont conformés aux normes de génération de la fumée, proposées par le conseil technique consultatif et autorisées par la Commission. Cette réduction de la quantité de fumée a coûté aux sociétés de transport fluvial des sommes considérables. Les petits vaisseaux à chauffage manuel au charbon, qui ne satisfont pas encore aux normes indiquées, sont pour la plupart anciens et déclassés, et l'adoption de méthodes de chauffage plus propres ne saurait se faire économiquement à l'heure actuelle.

Dans les circonstances, la Commission a cherché à présenter les propositions les mieux adaptées aux conditions qui prévaudront après l'ouverture de la voie navigable du Saint-Laurent l'an prochain et, dans l'intervalle, elle exige de la part de ces petits vaisseaux, à chauffage manuel au charbon, le meilleur rendement sans avoir à leur imposer des restrictions qui en interdiraient l'usage avant cette époque, alors que la plupart d'entre eux seront, semble-t-il, mis au rancart par la concurrence des navires plus gros et plus économiques, qui vogueront de Montréal à la tête des lacs.

La Commission a tenu audience à Détroit en février, cette année, pour discuter avec les armateurs l'avant-projet des recommandations du conseil technique consultatif. Nous avons eu alors, je crois, un échange d'opinions très franc et très utile.

Il semble qu'aux États-Unis on n'est pas sûr si la mise en vigueur de la législation restreignant la fumée relève des États ou de l'autorité fédérale. Toutefois, au Canada, il paraît manifeste que l'autorité chargée de régler la quantité de fumée produite par les navires appartient au gouvernement fédéral. En outre, les associations d'armateurs du Canada et des États-Unis semblent entretenir des opinions quelque peu différentes quant à la façon d'imposer les objectifs actuels de génération de fumée. Cependant, je veux vous signaler qu'il existe un excellent esprit de collaboration entre tous les organismes intéressés et je prévois qu'on en arrivera un jour à une solution satisfaisante.

Quant à moi, je proposerai que, peu importe l'organisme ou les organismes chargés de mettre en vigueur le règlement projeté, ce règlement devrait imposer un code uniforme relatif à la génération de fumée permise, applicable à toute la voie navigable des deux côtés de la frontière, de Montréal à la tête des lacs. Je ne crois pas que les capitaines de navires, en entrant dans le canal à Montréal, doivent faire face à une variété de codes qui exigeraient peut-être du matériel différent et auxquels il leur faudrait se conformer les uns après les autres.

La Commission, au cours de la présente année financière va continuer à maintenir son laboratoire à Windsor; on continuera à recueillir les données requises sur la présence de fumées et à prévenir les capitaines des navires qui traversent la rivière Détroit quand ils dépassent les normes permises de génération de fumée.

La pollution de l'eau

L'article IV du Traité des eaux limitrophes de 1909 statue en partie que "les eaux limitrophes, non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté; c'est en vertu de cet article du traité que la Commission a présenté deux rapports aux gouvernements et continue d'exercer une surveillance à cet égard dans les canaux de raccord des Grands lacs.

Le premier rapport de la Commission remonte aux années 1920; elle y proposait qu'on lui accorde la responsabilité d'appliquer le règlement qu'elle proposait. Il est heureux, je crois, que les gouvernements n'aient pas donné suite à cette idée puisqu'il aurait fallu établir une sorte de régie internationale qui, à mon avis, aurait soulevé nombre de difficultés d'ordre juridique et constitutionnel.

C'est en 1946 que les gouvernements ont de nouveau enjoint à la Commission d'étudier les problèmes relatifs à la pollution des eaux dans les canaux de raccord des Grands lacs et, en 1950, la Commission présentait son rapport recommandant certaines "normes applicables au contrôle de la qualité des eaux limitrophes" et devant servir de critères aux prescriptions contenues dans l'article IV du traité de 1909 que j'ai déjà cité en partie. La Commission recommandait également qu'on lui accorde l'autorité requise pour entreprendre une surveillance constante des eaux en cause et pour porter à la connaissance des autorités compétentes des localités des deux pays tous les cas excédant les normes de pollution provoquée par les municipalités, les usines ou autres établissements industriels.

Les gouvernements ont approuvé ces recommandations et, depuis cette époque, la Commission, grâce aux bons offices de ses divers conseils consultatifs, a réussi, la plupart du temps par voie de suggestion, à réaliser des progrès

marqués et à réduire la quantité d'impureté déversées dans ces canaux, notamment par les installations industrielles. Il m'est encore impossible de signaler des progrès satisfaisants relativement à l'épuration des égouts des municipalités canadiennes, mais j'ai bon espoir, grâce à l'institution de l'*Ontario Water Resources Commission*, avec laquelle nous sommes en contact étroit, que nous allons réussir à faire aussi bien que ce qu'on accomplit aux États-Unis. Déjà bon nombre d'agglomérations ontariennes, échelonnées le long des canaux de raccord des Grands lacs, ont demandé l'aide requise pour aménager des usines d'épuration; d'autres préparent des plans qu'elles appliqueront un jour, nous l'espérons.

Il importe grandement, à mon avis, que nous nous acquittions promptement et pleinement de nos obligations relatives à la réduction de la pollution des eaux limitrophes.

Projet de la rivière Souris, 1940

Comme je l'ai mentionné l'an dernier, la rivière Souris est bien petite, comparée à d'autres cours d'eau qui longent ou traversent la frontière confiée à la Commission conjointe internationale. Cependant, en dépit de son lit restreint, la rivière Souris est d'une importance vitale croissante aux gens qui habitent le sud-est de la Saskatchewan, le nord du North Dakota et le sud-ouest du Manitoba qu'elle traverse en gagnant le lac Winnipeg et la baie d'Hudson.

Le mandat du 15 janvier 1940 demandait à la Commission de trouver un juste partage des eaux de la rivière entre les trois puissances politiques intéressées; cependant, vu l'absence de données hydrologiques, on ne pouvait établir une base de partage définitive. Ainsi, en 1940, la Commission recommandait une répartition provisoire visant à répondre aux besoins immédiats des citoyens, notamment du Manitoba, qui souffraient alors d'une extrême pénurie d'eau.

Depuis cette époque, la Commission s'est efforcée d'en arriver à un mode de partage acceptable. Jusqu'à présent, elle n'y a pas réussi; toutefois, elle a soumis aux gouvernements, le 19 mars 1958, un autre rapport intérimaire qui, je crois, fournit réellement une base temporaire de partage, satisfaisant aux présentes exigences de l'État du North Dakota ainsi que des provinces de la Saskatchewan et du Manitoba.

Projet du fleuve Columbia, 9 mars 1944.

J'en viens à l'aménagement du bassin du fleuve Columbia auquel, je le sais, les membres de ce Comité, de même que le public en général, se sont intéressés.

Avant de commenter les événements de l'année dernière, il me semble devoir décrire la situation qui a mené les deux gouvernements à préparer le mandat de 1944.

Vous vous souviendrez que, dans les années 1930, il s'est dessiné aux États-Unis un fort mouvement favorable à l'aménagement par irrigation des terres riveraines du fleuve Columbia à des fins agricoles et l'on proposa la construction du barrage de la Coulée pour fournir un réservoir d'où l'on pomperait l'eau dans le chenal préhistorique de la rivière connue sous le nom de Grande Coulée et qui produirait de l'énergie électrique propre à attirer les industries dans la région.

On se mit à ce projet en 1933, ou vers cette année-là, et l'on commença à transmettre de l'énergie électrique par fil à peu près au moment où les États-Unis entraient dans la Seconde guerre mondiale. Grâce à cette source d'énergie additionnelle, les industries de guerre telles que les usines d'aluminium et les fabriques d'énergie atomique de Hanford s'établirent dans cette région, créant une nouvelle demande considérable de ressources hydro-électriques qui n'a cessé d'augmenter; en 1944, les gouvernements des États-Unis et du Canada transmettait un mandat à la Commission lui enjoignant de rechercher quels

nouveaux aménagements permettraient à la rivière de pourvoir à cette augmentation prévue des besoins hydro-électriques et de répondre aux exigences croissantes en matière d'irrigation, de pêcheries et autres conditions de ce genre.

Dès lors, la Commission établit l'*International Columbia River Engineering Board*, composé de techniciens fédéraux des deux pays qui, à leur tour, formèrent des comités de travail qui groupaient des ingénieurs appartenant à des organismes du fédéral, de la province et de l'État.

Jusqu'à ce moment, on n'avait pas fait le relevé complet de la section canadienne du fleuve et le Canada se mit d'abord à recueillir les données topographiques, géologiques et hydrographiques nécessaires à l'étude projetée.

Ce travail est terminé et, aujourd'hui, le conseil d'ingénieurs, de concert avec ses comités de travail, met la dernière main à la préparation des divers projets à choisir en vue de développer de l'énergie dans ce bassin. Je m'attends que la Commission reçoive le rapport du conseil à la fin de novembre ou au début de décembre; ensuite, la Commission se mettra à l'étudier sérieusement. Je crois que le rapport sera publié en préparation de l'audience publique qui aura lieu dans cette région, au cours de l'année 1959.

Ce rapport fournira à tous ceux qui s'intéressent à cette question les données relatives au bassin et nécessaires à une discussion objective des problèmes en cause.

Dans le rapport du conseil des ingénieurs, on a choisi trois projets pour examen approfondi; ils ont tous trait à l'augmentation de la production d'énergie électrique dans le bassin. L'un d'eux considère l'emplacement des réserves d'eau d'origine canadienne qui favoriserait davantage les États-Unis; un autre, la disposition de réserves qui seraient plus utiles au Canada et qui lui permettraient d'exploiter au mieux les eaux canadiennes, dans l'intérêt du Canada, c'est-à-dire de la Colombie-Britannique; le troisième est un compromis.

Aux États-Unis, on continue de faire une révision du rapport 308; on y perfectionnera sans doute des plans qui seront au meilleur avantage des États-Unis.

Vu que la plus grande partie des ressources hydrauliques parvenant aux États-Unis proviennent de l'emmagasinage des eaux canadiennes et du réglage possible de l'écoulement en faveur de la production d'énergie, il a été décidé d'accorder une attention particulière aux possibilités de relier les réseaux canadiens et américains de transmission et d'utiliser en collaboration l'emmagasinage des eaux qui reviendraient en notre pays et dont nous profiterions à leur sortie à titre partiel d'énergie supplémentaire ainsi produite.

La Commission vient de terminer un cheminement de 2,000 milles à travers les bassins du Columbia et de la Kootenay, au cours duquel nous avons pu examiner presque tous les emplacements possibles de barrages et de réservoirs; les membres de la Commission et les conseillers qui faisaient partie de l'expédition ont pu très utilement discuter sur le terrain les divers problèmes à résoudre.

La présentation du rapport du conseil d'ingénieurs marquera le point culminant d'un effort long et continu visant à recueillir et à rassembler les renseignements de base, les autres données requises, ainsi que l'analyse détaillée de la vaste gamme de problèmes que doit résoudre la Commission touchant la production d'énergie, le contrôle des inondations, l'irrigation, la pêche, la chasse, les amusements, etc.

Je rends hommage au personnel canadien et américain qui a mené à bien cette tâche immense. Il a accompli avec compétence un service très précieux et, à mon avis, il a fourni la base d'un accord qui pourrait comporter d'immenses avantages pour les deux pays; j'espère que la Commission réussira à proposer une base de répartition équitable.

Monsieur le président, messieurs, j'ai limité mes observations à un très bref aperçu de ce qui s'accomplit sous les auspices de la Commission dans les diverses régions, de l'Atlantique au Pacifique.

Je suis maintenant à votre entière disposition et je répondrai à toutes les questions que vous voudrez poser sur l'un ou l'autre de ces sujets.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, afin de procéder logiquement avec nos questions, je propose que nous commençons par le premier projet mentionné par le général McNaughton, que nous posions nos questions là-dessus, puisque nous passons aux articles suivants. Autrement, ce sera un fouillis.

Le PRÉSIDENT: M. Herridge, c'est exactement ce que je voulais dire. J'allais proposer de procéder d'est en ouest.

M. HERRIDGE: Il est surprenant de voir comme les esprits avisés se rencontrent.

M. McCleave:

D. Monsieur le président, me permettez-vous de poser une question touchant la baie de Passamaquoddy? Elle n'est pas située dans ma province, mais je crois qu'aucun député du Nouveau-Brunswick n'est ici présent.

Général McNaughton, croyez-vous qu'on ait trouvé un endroit dans la baie de Passamaquoddy où les empâtements seront assez solides pour soutenir l'un de ces barrages?—R. Oui. Les ingénieurs sont maintenant assurés qu'on peut construire ces barrages.

Il s'agirait d'aménager des barrages à certains endroits où les courants atteignent 12 nœuds à l'heure, à des profondeurs de 200 pieds, à fonds rocheux, recouverts par endroits d'une couche de glaise sous-marine de 50 à 70 pieds d'épaisseur. C'est une entreprise extrêmement difficile. Toutefois, les ingénieurs comptent réellement surmonter ces obstacles.

La véritable question est d'ordre économique. Le travail en vaut-il la peine? C'est le sujet à l'étude; il s'agit de trouver un emplacement en particulier que la Commission, sur la recommandation du conseil, approuvera comme offrant les plus grandes possibilités de potentiel électrique.

Ces recherches touchant les aspects économiques utilitaires se poursuivent.

En ce moment, je ne voudrais pas laisser entendre—et ce serait une erreur de le faire—que nous avons résolu le problème économique. Au stade actuel du projet, nous n'avons rien de précis à ce sujet.

M. Jones:

D. Je ne voudrais pas me montrer trop curieux, monsieur le président, mais j'ai remarqué, dans le coin, un certain nombre d'objets qui ressemblent à des cartes. L'an dernier, lorsque le général McNaughton s'est présenté devant le Comité, il avait une excellente série de cartes qui avaient grandement facilité le débat. Si l'on pouvait nous les montrer au moment de la discussion, nous en profiterions largement?—R. Je ne sais pas si cette carte peut être passée de l'un à l'autre, mais on y voit les grandes lignes de la baie Passamaquoddy ainsi que diverses installations.

Le réservoir inférieur est en grande partie situé aux États-Unis. Le réservoir supérieur est en grande partie en territoire canadien.

Le mode d'opération de cet aménagement permet aux vannes de ces barrages élevés de s'ouvrir vers l'intérieur; ainsi, à mesure que la marée monte, l'eau s'écoule par les passages dans le réservoir supérieur. Dès que les courants deviennent nuls, au barrage supérieur, les vannes se referment et demeurent fermées durant la période de marée basse.

Le réservoir inférieur fonctionne exactement de la façon contraire.

Le barrage de vidage est situé du côté du large, dans le réservoir inférieur.

Ces vannes fonctionnent vers l'extérieur. A marée basse, l'eau qui a pénétré dans ce réservoir s'échappe.

L'usine génératrice est située sur le goulet étroit qui sépare les deux réservoirs.

L'installation prévue fournirait environ 300,000 kilowatts.

Il est intéressant de noter que même ce dispositif à double réservoir—l'un à niveau toujours élevé et l'autre à niveau toujours bas—ne nous permet pas d'obtenir un courant uniforme d'énergie soit durant le cycle nocturne, soit durant tout autre cycle lunaire. En conséquence, avant de compter sur une production économique d'énergie par la marée, il faudra trouver le moyen d'affermir le courant de la génératrice de façon à suffire à la demande régionale d'énergie de consommation industrielle ou domestique.

On a proposé deux moyens d'affermissement. L'un exigerait la construction d'une usine d'emmagasinage à pompe, au nord de l'installation projetée pour l'utilisation de la marée. Nous étudions cette possibilité.

L'autre moyen consisterait, au projet de Passamaquoddy, à profiter des possibilités immenses d'emmagasinage de la rivière Saint-Jean, en amont de Fort Kent, à ce qu'on appelle les rapides Rankin.

La topographie de la région permet d'espérer qu'on puisse créer une aire d'emmagasinage de 1.4 million à 2.6 millions de pieds-acre. Ce flot descendant la rivière Saint-Jean et traversant les centrales qu'il faudrait sans doute construire pour augmenter la capacité de la présente génératrice de Beechwood, pourrait être réglé de façon à accroître la puissance de production de la marée; ainsi la région serait mieux desservie.

Messieurs, je n'oserais prendre sur moi de prédire l'issue de ces recherches, mais les autorités sont encore à recueillir et à rassembler les renseignements fournis par les ingénieurs afin d'examiner les aspects pratiques du projet, plus particulièrement du point de vue économique. Rien ne sert de nourrir de grands projets qui seraient d'aucune utilité économique aux gens de la région,

Évidemment, l'un des plans que nous prenons à cœur est celui qui utiliserait la réserve de la rivière Saint-Jean. C'est pourquoi nous tenons en disponibilité le projet de la rivière Saint-Jean.

Dans son rapport présenté aux gouvernements, en 1954, la Commission a recommandé l'aménagement d'un réservoir aux rapides Rankin. Si on le mettait en œuvre, ce serait le début de l'exploitation des immenses possibilités de la rivière Saint-Jean à divers autres endroits.

Nous suivons avec un intérêt particulier cet aspect des recherches en cours.

Je puis ajouter que nous restons en contact très étroit avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la commission de l'énergie de cette province. Un échange continu de renseignements a lieu et les études se poursuivent sans cesse. J'espère que, à la fin, il en surgira un projet avantageux à la province du Nouveau-Brunswick.

M. Kucherepa:

D. A l'égard de ce projet, faites-vous une étude comparée des avantages et du coût?—R. On pourrait donner à ces recherches le nom d'étude comparée des avantages et du coût. De fait, l'on compare le coût de production de l'énergie par la marée à celui des autres moyens proposés.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions touchant le projet de Passamaquoddy? Sinon, passons à celui de la rivière Sainte-Croix. Y a-t-il des questions à poser?

Le TÉMOIN: Voici une carte de la région de Sainte-Croix. La rivière constitue la ligne de démarcation entre l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick.

C'était autrefois une très belle rivière à saumon, mais un certain nombre d'industries se sont établies dans la région, la plupart des usines de pâte à papier, sises dans l'État du Maine.

Malheureusement, il est arrivé là—comme en tant d'autres endroits—que les déchets de ces fabriques ont pollué très sérieusement les eaux de la rivière.

Or, les deux gouvernements nous ont demandé d'examiner les moyens de purifier ces eaux, d'y ramener le poisson anadrome, d'améliorer les moyens récréatifs du bassin et, naturellement, de préparer des plans qui ne seraient pas trop défavorables aux industries de la région.

M. McGee:

D. Quelle sorte de poisson est en cause?—R. Le saumon. C'est un poisson anadrome qui fraie en eau douce, mais qui va se développer en mer pour remonter ensuite dans les rivières. Il s'agit ici du saumon de l'Atlantique.

D. Ces déchets ont détérioré la pêche au saumon de l'Atlantique?—R. Ils l'ont éliminé, ils l'ont chassé de la rivière Sainte-Croix.

M. Murphy:

D. La rivière prend-elle sa source aux États-Unis?—R. Une partie des eaux de son cours principal en proviennent. Le cours principal monte jusqu'ici; il atteint ce lac qui est à moitié en territoire canadien et à moitié en territoire américain. Ces lacs et ces tributaires sont tous en terre américaine (il désigne la partie occidentale du bassin).

Comme je l'ai indiqué au Comité, nous avons tenu d'excellentes audiences publiques au cours des premiers mois de l'année. Nous avons également un conseil formé non seulement d'ingénieurs hydrologues, mais aussi d'experts en pêche et en pollution, appartenant aux deux pays.

Les ingénieurs, à cet égard, ont fait des recommandations très précises touchant les décisions que les deux nations devraient prendre.

On est en train de revoir ces propositions à la lumière des observations présentées par les gens qui habitent ces localités dans les deux pays. Nous serons en mesure, très bientôt j'espère, de soumettre aux gouvernements des rapports positifs.

M. Kucherepa:

D. Sans vous amener à révéler en ce moment des renseignements qui doivent rester secrets, puis-je vous demander quelles mesures en général on pourrait utiliser pour résoudre un problème de pollution semblable à celui que vous avez décrit?—R. La pollution qui provient des usines de papier est de plusieurs sortes.

D'abord, il y a l'écorce qui est enlevée par les décortiqueurs ou qui s'arrache des billes qu'on achemine dans la rivière; cette écorce absorbe l'eau, se dépose au fond du cours d'eau et forme des déchets sur lesquels le poisson ne vient pas frayer. Elle n'est d'ailleurs pas favorable aux fins récréatives.

Pour corriger cette situation, il faut en premier lieu adopter un mode plus à jour de transport des billes. La rivière n'est pas nécessairement le meilleur moyen d'acheminer ce bois à papier. Il vaut mieux,—même si le procédé coûte un peu plus cher au début,—charger ces billes sur camions et les déposer juste dans le réservoir fermé du moulin d'où l'on peut les tirer. Ainsi, il existe une excellente solution à ce problème.

L'autre difficulté qu'on y rencontre provient des déchets des lessiveurs où le bois est réduit en pâte à l'aide des dissolvants chimiques qu'on y verse.

Vous pouvez imaginer que, dans le cas d'une petite rivière comme la Sainte-Croix, où l'écoulement annuel moyen est de deux à trois mille pieds

cubes à la seconde,—et est parfois fort inférieur à ces chiffres,— si les lessiveurs déversent leur liquide décomposé dans ces eaux, le poisson ne pourra jamais s'y accommoder.

Toutefois, il existe des moyens de remédier à cette difficulté, même s'ils sont quelque peu coûteux.

Je dois dire qu'il nous faut veiller à ce que nos recommandations ne visent pas à imposer un fardeau qui pourrait anéantir une industrie; en effet, la subsistance d'un grand nombre de gens dans cette région dépend du travail que fournit cette industrie-là. Ainsi, nous ne pouvons aborder ce problème que du point de vue d'une solution théoriquement applicable.

La Commission a la responsabilité pratique de préparer des plans et des recommandations acceptables; c'est ce que nous nous efforçons de faire.

M. McGee:

D. Comment les dimensions de la rivière Sainte-Croix se comparent-elles à celles de la rivière Ottawa ici?—R. La rivière Ottawa est cinq fois plus considérable. La rivière Rideau lui ressemble davantage.

M. Murphy:

D. A propos de ces rivières qui prennent leur source aux États-Unis, nos voisins ont-ils essayé d'appliquer la doctrine Harmon dans leurs rapports avec le Canada?—R. L'article deux du traité ne s'applique pas à ce bassin, car la rivière Sainte-Croix est un cours d'eau limitrophe.

La doctrine Harmon ne s'applique qu'aux rivières qui traversent la frontière. Ainsi, ce problème ne s'est pas posé à l'égard du bassin.

D. Puisque nous parlons de rivières, je visais particulièrement les cours d'eau qui ont leur origine aux États-Unis et qui se déversent au Canada. Les États-Unis ont-ils déjà essayé d'appliquer la doctrine Harmon, comme ils l'ont fait au Mexique et certes au Canada?—R. Je répondrai très catégoriquement dans l'affirmative.

Le premier cas du genre a été le barrage des eaux du lac Chamberlain, sur l'Allagash supérieure; ces travaux ont détourné ces eaux dans la rivière Allagash, un tributaire de la rivière Saint-Jean, et les ont déversées dans la rivière Penobscot, dans le Maine.

Les gens du Nouveau-Brunswick se rappelleront que cet événement causa beaucoup d'ennuis aux habitants de la région, notamment aux bûcherons; en effet, ce cours d'eau servait, à cette époque, à transporter les billes le long de l'embranchement principal de la rivière Saint-Jean et il était fort utile au commerce.

De fait, les choses en vinrent au point que, dans le cas cité, les intéressés se sont fait eux-mêmes justice et un monsieur, qui devint par la suite député, mit de la dynamite sous ce barrage et le fit sauter.

D. C'était en 1930?—R. C'était un peu avant cela, monsieur. De toutes façons, le barrage fut reconstruit et les eaux détournées vers la rivière Penobscot; l'eau est refoulée en cette direction et elle continue d'y produire de l'énergie électrique.

L'une de nos difficultés à l'égard de cet incident particulier était que cette intervention avait précédé le traité de 1909.

Le traité de 1909 interdit tout recours au passé, ce qui ne nous empêche pas de rappeler cet incident pour en tirer des leçons.

D. Ce n'est pas le seul cas où l'on a appliqué la doctrine Harmon?—R. Non, monsieur. Je pourrais vous en citer un plus récent, si vous le voulez.

D. D'abord, pourriez-vous expliquer aux membres du Comité ce qu'est exactement la doctrine Harmon pour qu'ils comprennent ce dont il s'agit.—R. La doctrine Harmon est, en résumé l'affirmation, de la part des États-Unis, de

leur complète souveraineté sur leurs propres cours d'eau dans les limites du territoire américain; c'est la revendication du droit de détourner ces eaux et de les utiliser pleinement à l'avantage des États-Unis sans qu'ils aient de compte à en rendre à qui que ce soit.

Cette doctrine s'est appliquée en maintes occasions. Elle n'est favorable, bien sûr, que dans les régions où les États-Unis occupent le versant supérieur de la ligne de partage des eaux qui traversent la frontière. Les gens semblent désormais se rendre compte que, dans la plupart des régions vraiment importantes, comme le bassin du fleuve Columbia, de la rivière Saint-Jean et d'autres zones frontalières, il se trouve que le Canada occupe les rives supérieures de la ligne de partage des eaux. Ainsi, dès qu'on eut constaté cette situation, nous avons remarqué un changement notable d'attitude.

M. MCGEE: Nous pouvons aussi inventer une doctrine.

M. HERRIDGE: Nous n'avons pas besoin de le faire.

M. Murphy:

D. Les États-Unis ne nous reconnaissent-ils pas le droit de détourner les eaux qui prennent leur source au Canada?—R. L'article II du traité constitue une prescription intéressante des droits des deux pays. A notre avis, nous avons droit et juridiction de détourner les eaux situées en territoire canadien. Nous avons affirmé ce droit. Il s'est tenu un certain nombre de discussions officielles et officieuses dans les cercles juridiques où l'on contestait ce droit; nous croyons que maintenant on accepte en général notre droit de détourner les eaux situées en territoire canadien, subordonnément aux prescriptions de l'article II du traité.

Il vaudrait la peine, je crois, que je vous lise un extrait de ce traité pour qu'il soit porté au dossier:

Chacun des Hautes parties contractantes se réserve à elle-même ou réserve au Gouvernement des différents États d'un côté, et au Dominion ou aux gouvernements provinciaux, de l'autre, selon le cas, subordonnément aux articles de tout traité existant à cet égard, la juridiction et l'autorité exclusive quant à l'usage et au détournement, temporaires ou permanents, de toutes les eaux situées de leur propre côté de la frontière et qui, en suivant leur cours naturel couleraient au-delà de la frontière ou se déverseraient dans des cours d'eaux limitrophes, mais il est convenu que toute ingérence dans ces cours d'eau ou tout détournement de leur cours naturel de telles eaux sur l'un ou l'autre côté de la frontière, résultant en un préjudice pour les habitants de l'autre côté de cette dernière, donnera lieu aux mêmes droits et permettra aux parties lésées de se servir des moyens que la loi met à leur disposition tout autant que si telle injustice se produisait dans le pays où s'opère cette ingérence ou ce détournement, mais cette disposition ne s'applique pas au cas déjà existant non plus qu'à ceux qui ont déjà fait expressément l'objet de conventions spéciales entre les deux parties concernées.

C'est en vertu de cette dernière clause que nous ne pouvions faire valoir aucun droit à l'égard du détournement des eaux du lac Chamberlain.

M. McGee:

D. J'ai une autre question à poser au général avant que nous quittions le sujet de la rivière Sainte-Croix. Est-il possible de faire flotter les billes sur la rivière de façon qu'aucuns débris n'en souillent les eaux et ne détruisent des milliers de saumons?—R. Je crois comprendre que c'est possible mais que ce serait une entreprise coûteuse. On peut le faire à condition d'écarter préalablement les billes. C'est un lourd fardeau à imposer à l'industrie.

On s'est rendu compte que, dans le bassin de la rivière Sainte-Croix, il existe suffisamment de bonnes routes et qu'il ne serait pas trop difficile de transporter en camion le bois à pâte, à côté du moulin, se libérant ainsi de cette besogne du flottage des billes. Ce n'est pas l'écorce qui cause tant de difficultés; c'est l'enfoncement. Le lit de la rivière est hérissé de billes. Si l'on veut rétablir le passage du saumon,—et c'était à son époque l'une des rivières les plus abondantes,—il faudra s'y immerger et arracher de son cours toutes ces vieilles billes enlisées.

M. Murphy:

D. Monsieur le président, j'ai à poser une couple de questions touchant le détournement des eaux. D'abord, à propos de cette commission des eaux ontariennes qu'on a créée,—je crois que les lacs Huron et Érié sont des eaux limitrophes,—pourra-t-elle utiliser les eaux de l'un ou l'autre de ces lacs pour approvisionner les grandes et petites villes?—R. Voulez-vous parler de prélèvement d'eau pour réduire la pollution?

D. Voici un exemple: la ville de St-Thomas voudrait compter sur un approvisionnement d'eau suffisant. Un mouvement a été organisé en vue d'obtenir l'utilisation des eaux du lac Huron ou Érié pour alimenter non seulement St-Thomas, mais London et nombre d'autres villes.—R. Il n'y a pas de doute, le bassin du Saint-Laurent et les lacs que vous avez mentionnés tombent dans la catégorie des eaux limitrophes.

D. Très bien; vous venez de citer l'article II.—R. Mais l'article II ne s'applique pas aux eaux limitrophes; il ne vise que les cours d'eau qui traversent la frontière. Ces eaux limitrophes relèvent de l'article VIII du traité, où il est question de priorité et qui statue:

Les Hautes parties contractantes auront, chacune de son côté de la frontière, des droits égaux et similaires pour l'usage des eaux ci-dessus définies comme eaux limitrophes. L'ordre de préséance suivant devra être observé parmi les divers usages des eaux ci-après énumérés, et il ne sera permis aucun usage qui tend substantiellement à entraver ou restreindre tout autre usage auquel il est donné une préférence dans cet ordre de préséance:

Vient ensuite l'ordre de priorité:

1. Usages pour des fins domestiques et hygiéniques;
2. Usages pour la navigation, y compris le service des canaux pour les besoins de la navigation;
3. Usages pour des fins de force motrice et d'irrigation.

Tous ces projets ont été réalisés au Canada en vertu des alinéas de l'article VIII. L'usage dont vous parlez semblerait relever des usages aux fins domestiques et sanitaires. Aussi longtemps que l'usage répond à cette fin, je ne vois pas qu'il puisse surgir de difficultés.

Ainsi, lorsqu'on examine le problème présentement à l'étude, on constate qu'il n'est pas sans rapport avec le vaste projet de la canalisation du Saint-Laurent.

D. Je n'en ai aucune idée,—nous n'avons qu'une estimation fournie par les ingénieurs, mais la quantité d'eau à utiliser n'offre pas de proportion alarmante pour le moment?—R. Le chiffre mentionné est très faible eu égard au volume d'eau du Saint-Laurent et aux termes du traité.

D. Voici ce qui me rend perplexe. Le lac Huron est situé au Canada et en partie aux États-Unis; par contre, le lac Michigan se trouve complètement du côté américain; sans s'occuper du Canada ni de la Commission conjointe internationale, les États-Unis peuvent évidemment détourner une quantité

d'eau qui influera sur le niveau des Grands Lacs. Pouvez-vous nous expliquer comment cela peut se faire?—R. La Commission conjointe internationale n'a pas été saisie pour le moment de cette question en particulier, bien que cela ne veuille pas dire que nous ignorons complètement ce qui se passe. Mais vu que ce sujet du lac Érié a été discuté et fut le sujet de débats très animés, et comme j'ai été absent ces trois dernières semaines, je crois que je laisserai à M. Cleveland le soin de répondre à cette question.

M. HARRISON CLEVELAND (*ministère des Affaires extérieures*): Monsieur le président, comme le général McNaughton a commencé à l'exposer, il y a quelques instants, il faut tenir compte, je crois, qu'il existe une distinction dans le traité entre l'article II et l'article VIII. Que cette distinction soit au fond logique ou non, cela ne me paraît rien changer à l'affaire.

Il en est de même pour tous les autres accords ou traités; les parties en cause s'entendent sur les points qu'elles arrêtent. Ici l'on a établi une différence entre les espèces d'eaux, les unes suivent une frontière, les autres traversent une frontière en un certain endroit. Ce sont deux choses qu'il faut garder distinctes. Les eaux qui traversent une frontière à un endroit ou qui se déversent en un point d'un cours d'eau limitrophe relèvent de l'article II, que le général McNaughton vous a lu tout à l'heure. Comme il l'a déclaré, le gouvernement canadien a généralement interprété cet article dans le sens qu'il semble indiquer, à savoir que l'État occupant le cours supérieur des eaux a un certain droit de détourner celles qui sont dans son territoire, sans avoir à en demander la permission à l'État qui en domine le cours inférieur.

L'autre problème, évidemment est celui des eaux limitrophes; la frontière entre les deux pays passe, d'ordinaire, en plein centre de la nappe d'eau. L'article II semble s'imposer lorsqu'on traite d'une question de détournement des eaux. Le lac Michigan relève de cet article. Le gouvernement du Canada, il y a un demi-siècle environ, a concédé au gouvernement des États-Unis que le cas du lac Michigan différait de celui du lac Huron.

M. MURPHY: Qui a négocié ce traité pour le compte du Canada? C'est Lord Bryce, n'est-ce pas?

M. CLEVELAND: Bien, autant que je m'en souviens, c'est un M. Gibbons qui représentait la cause du Canada. Divers ministères s'en sont occupé.

M. MURPHY: Alors, le gouvernement du Canada pouvait faire valoir son droit, n'est-ce pas?

M. CLEVELAND: A la lecture du dossier, on constate qu'il avait un gros mot à dire à cette époque.

M. MURPHY: Je pensais que dans la négociation de ce traité, l'Angleterre représentait le Canada, que Lord Bryce était l'ambassadeur anglais.

M. CLEVELAND: Monsieur le président, je crois que le document ne me démentira pas si j'affirme que ce sont des Canadiens qui ont rédigé eux-mêmes nos propositions. Il est vrai qu'à cette époque, pour nos négociations, nous devons passer par Londres et l'ambassadeur du Royaume-Uni à Washington.

M. MURPHY: Est-il exact que les États-Unis peuvent détourner ou détournent réellement environ 1,000 à 1,500 pieds cubes d'eau?

M. CLEVELAND: Je crois comprendre qu'en vertu d'un décret de la Cour Suprême des États-Unis, en date de 1930, il se fait actuellement à Chicago une dérivation moyenne de 1500 pieds cubes à la seconde, plus ce qu'on appelle une extraction domestique de 1600 à 1700 pieds à la seconde. Ainsi la quantité totale d'eau que retire Chicago atteint environ 3,200 à 3,300 pieds cubes à la seconde.

M. MURPHY: Mais, les Américains peuvent augmenter la quantité d'eau dérivée de ce lac sans conférer avec le Canada ni le consulter?

M. CLEVELAND: Sous réserve de l'article II du traité relatif aux eaux limitrophes, qui prévoit deux situations—d'abord, si l'État situé en aval craint des conséquences pour la navigation, il peut "protester", peu importe ce que cela veut dire; en second lieu, si des dégâts se produisent le long du cours inférieur, il existe certains recours juridiques à la justice du pays où se fait la dérivation.

M. MURPHY: Vous n'avez guère de chance d'obtenir des dédommagements aux États-Unis, devant un tribunal américain?

M. CLEVELAND: Bien, Monsieur le président, je remarque ici la présence de plusieurs avocats; ils conviendront, je crois, que prédire l'issue d'une course de chevaux est facile, mais prévoir la fin d'un procès est dangereux.

M. MURPHY: N'a-t-on pas présenté au Congrès une loi qui prévoit une augmentation de 1000 pieds cubes à la seconde?

M. CLEVELAND: Je crois que le Sénat américain est actuellement saisi de cette loi.

M. MURPHY: Quel effet cette dérivation peut-elle exercer sur notre potentiel hydraulique et la voie maritime du Saint-Laurent?

M. CLEVELAND: Elle aura des conséquences. Je ne tenterai pas de vous indiquer cet effet avec précision car il faudrait étudier les tables de calcul des ingénieurs. Il varie avec le laps de temps qui s'écoule entre le commencement de l'extraction de l'eau et un peu après la fin de cette opération—il diminue graduellement. L'effet n'est pas le même aux différents endroits situés en aval. Ainsi, une réponse trop simple ne peut être juste.

M. MURPHY: A-t-on fait des relevés touchant le transport par péniche, qui augmente sur le Mississippi, grâce à cette dérivation accrue? La voie maritime du Saint-Laurent en ressentira-t-elle des effets?

M. CLEVELAND: Évidemment, nous n'avons fait aucune enquête à cet égard. Je pense que M. Murphy est au courant du fait que le corps de Génie de l'Armée américaine a fait une étude de cette question, il y a environ un an et demi; selon le rapport, la navigation sur le Mississippi ne retire guère d'avantages du volume d'eau accru par une dérivation effectuée à Chicago.

M. JONES: C'est l'article II que le sénateur Neuberger veut tronquer dans le cas du Columbia et que Chicago veut appliquer dans le cas du Saint-Laurent.

M. CLEVELAND: Je crois que le sénateur Neuberger pense que l'article II du traité relatif aux eaux limitrophes devrait s'appliquer aux rivières qui prennent leur source au Canada et traversent la frontière, et au retrait de l'eau du lac Michigan à Chicago.

M. MURPHY: Monsieur Cleveland, d'après le corps de Génie—et j'ai entendu un de ses membres faire cette déclaration—la dérivation supplémentaire qu'on recherche est destinée à la navigation et non à des fins d'égouts?

M. CLEVELAND: Bien, Monsieur le président, nous avons cru comprendre que l'objet principal de cette opération était d'utiliser l'eau à la réalisation de certaines expériences relatives à l'amélioration des égouts de Chicago. Si je me souviens bien, la navigation n'est en cause que dans la mesure où les bateaux et les péniches utilisant le canal trouvent des inconvénients à voguer sur des eaux polluées; c'est pourquoi la navigation entre en ligne de compte.

M. MURPHY: Est-ce que vous-même ou quelque membre de votre ministère avez une idée de la position où se trouvera le Canada, mettons en ce qui touche aux installations portuaires et le reste, si cette dérivation continue d'augmenter?

M. CLEVELAND: Je crois, monsieur, que la réponse est simple: dans la mesure où l'eau baissera à des endroits juste assez profonds à l'heure actuelle,

il faudra procéder à un creusage additionnel en vue de fournir la marge de protection qui existe en ce moment. Ce travail variera d'un port à l'autre en raison directe du volume d'eau retiré.

M. MURPHY: N'y a-t-il pas moyen d'augmenter le volume du lac Supérieur ou des autres Grands lacs afin de hausser le niveau de trois à quatre pieds et de l'y maintenir?

M. CLEVELAND: Le lac Supérieur reçoit maintenant toute l'eau dont nous pouvons disposer grâce à la dérivation des lacs Long et Ogoki, les deux derniers. Nous avons discuté avec la Commission hydro-électrique d'Ontario la question d'accroître l'affluence des eaux vers le lac Supérieur. La Commission d'Ontario nous a assurés que, si cela était possible, elle détournerait volontiers une plus grande quantité d'eau de la ligne de faite d'Albany vers le lac Supérieur, mais qu'elle ne pouvait effectuer une dérivation stable car elle obtenait déjà toute l'eau disponible de cette région.

M. MURPHY: Est-ce que nous avons fait entendre aux États-Unis des protestations ou des représentations touchant cette dernière demande de dérivation?

M. CLEVELAND: Nous avons fait des représentations au gouvernement des États-Unis le 6 janvier 1958. Je crois qu'on en a publié copie en appendice au *Hansard* du 2 août, cette année.

M. Murphy:

D. Vous avez parlé tout-à-l'heure de dégâts infligés aux résidences riveraines du lac Ontario par la crue des eaux. Y a-t-il des signes—peut-être que ce n'est pas une question appropriée. J'ai idée que les résidents américains de l'État de New-York ont été mis en état de réclamer des compensations, peut-être du gouvernement. Le peuvent-ils?

Le général McNAUGHTON: La question des niveaux du lac Ontario a fait l'objet, auprès de la Commission conjointe internationale, d'une demande d'étude et de rapport. Cette demande a été faite presque en même temps que la requête portant sur l'aménagement hydraulique du Saint-Laurent. A cette époque, on fit savoir à la Commission que l'étude du problème complexe des niveaux du lac Ontario ne devait pas retarder les demandes d'énergie. La Commission s'est conformée à cette entente.

Comme je l'ai déjà signalé aujourd'hui, l'étude de ce qu'on appelle le projet du lac Ontario est presque terminée. Elle est très complète et les gouvernements recevront très bientôt, sous forme de volumineux rapports, les résultats de l'enquête sur les divers effets touchant les niveaux d'eau et les travaux relatifs à la navigation, y compris le barrage de Gut. Tant que la Commission n'aura pas approuvé ce document, je ne crois pas pouvoir m'entendre davantage sur ce sujet.

D. Je n'insisterai pas. Pendant que nous en sommes à cette région, monsieur le président, j'ai entendu le général parler de pollution. Je viens du secteur de Sarnia, dans l'ouest de l'Ontario. Vous êtes au courant des efforts que les industries ont déployés pour satisfaire au règlement établi. C'est un véritable succès.—R. Je rends le plus grand hommage à la façon dont les industries installées sur tous les canaux de raccord ont collaboré avec la Commission en vue de résoudre le problème très sérieux de la pollution des eaux limitrophes. Il est juste de dire, je crois, grâce à l'aide que les industries ont apportée à cette solution, que la pollution d'origine industrielle est bien près de tirer à sa fin.

M. Murphy:

D. A leurs propres dépens?—R. A leurs propres dépens. Je n'ai pas ici le tableau des déboursés consentis, mais ils sont considérables. On l'a fait au

bénéfice du public et du pays en général; notre Commission et notre conseil reçoivent la collaboration la plus merveilleuse. Nous avons surtout rencontré les difficultés, des deux côtés de la frontière, auprès des municipalités qui prétendent manquer des fonds nécessaires à l'accomplissement des améliorations et des changements exigés. Les États-Unis ont réagi très durement à cet égard et ils ont adopté des mesures législatives en vue d'amener les municipalités à résipiscences. Ils citent toutes les municipalités, les unes après les autres, qui tardent à adopter un traitement approprié des égouts en vue de réduire les effluents malpropres qu'elles déversent dans la rivière.

L'Ontario bouge maintenant, grâce à l'*Ontario Later Resources Commission*, dirigée par M. F. F. Snyder. Nous avons des relations très étroites avec M. Snyder et ses collègues. Nous ne pouvons prévoir, du jour au lendemain, la solution de problèmes de cette envergure; mais il règne une activité générale en vue du nettoyage ou des préparatifs de nettoyage de ces localités; quelques-unes d'entre elles sont déjà à l'œuvre; d'autres préparent des plans; M. Snyder et ses collègues communiquent régulièrement avec nous et certains de ses techniciens font partie de nos conseils. Il existe une intégration très étroite et très utile de nos deux organismes. La solution de ce problème n'est qu'une question de temps et de patience. Nous croyons que la remise en état des canaux de raccord est en bonne voie.

M. MURPHY: Monsieur Cleveland,—je me demande si ma question est à propos,—est-ce qu'un représentant du gouvernement a jamais demandé de modifier cet ancien traité dont nous avons parlé?

M. CLEVELAND: Le Traité relatif aux eaux limitrophes?

M. MURPHY: Oui, de changer au moins l'alinéa que nous avons discuté et qui s'applique au lac Michigan, dans la mesure où ce dernier devrait avoir le même niveau que le lac Huron.

M. CLEVELAND: Autant que je sache, jamais le gouvernement canadien n'a cherché d'aucune façon à faire changer ni modifier le Traité relatif aux eaux limitrophes de 1909.

M. MURPHY: Nous avons la mauvaise part dans ce traité.

M. CLEVELAND: C'est une opinion qui, à mon avis,—

M. MURPHY: Est partagée par tout le monde.

M. CLEVELAND: Le gouvernement devra se prononcer officiellement à cet égard. Ce n'est pas mon opinion personnelle. En toute franchise, je dirai, si vous me permettez de faire une appréciation personnelle, que ce traité, à toutes fins pratiques, révèle, de la part de nos hommes d'État d'il y a cinquante ans, une grande lucidité; ils ont prévu un grand nombre de situations; s'il nous arrivait d'essayer de rédiger aujourd'hui des lois qui seraient applicables dans cinquante ans, notre prévoyance serait peut-être prise en défaut.

M. MURPHY: Connaissez-vous quelque traité canado-américain où nous avons eu le bon bout?

M. CLEVELAND: Mes collègues du Département d'État estiment que nous l'avons quelquefois.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Nous avons eu une discussion très intéressante. Nous avons étudié le traité canado-américain relatif aux eaux limitrophes et nous avons examiné certains alinéas. Toutefois, le plan original soumis par le président voulait que nous procédions par progression. En ce moment, je crois que nous devrions passer au projet du développement hydraulique du Saint-Laurent.

Le TÉMOIN: Me permettez-vous de toucher un point qu'on a soulevé à l'égard de cette dérivation et de l'usage des eaux à des fins domestiques et hygiéniques en Ontario. Cette question ne sera soumise à la Commission

conjointe internationale que si le niveau naturel des eaux limitrophes de l'autre pays s'en trouvait changé. Antant que je sache, ces dérivations qu'on a envisagées pour des fins hygiéniques ont un haut degré de priorité; elles n'exerceront aucun effet sur le niveau d'eau de l'autre pays, soit celui des États-Unis.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: S'il n'y a pas d'autres questions, je crois que nous pouvons aborder l'étude de la pollution atmosphérique ainsi que le rapport présenté auparavant par le général. Y a-t-il des questions à ce propos?

Nous allons continuer l'examen du rapport et en venir à la pollution de l'eau. Y a-t-il des questions sur cet aspect du rapport?

M. MURPHY: Monsieur le président, j'ai posé quelques questions à ce sujet et, quant à moi, les réponses fournies par le général McNaughton sont très satisfaisantes.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Merci. En l'absence d'autres questions, nous allons passer au projet de la rivière Souris.

M. Dinsdale:

D. Monsieur le président, le général McNaughton a indiqué dans ses remarques qu'on a préparé un plan acceptable aux provinces de la Saskatchewan et du Manitoba ainsi qu'à l'État du North Dakota, touchant le problème de la rivière Souris. Nous serait-il possible de savoir quel est ce plan, s'il est en voie d'exécution ou quelle est la présente situation?—R. Comme je l'ai signalé, la Commission, en vertu de son mandat de 1940, a été invitée à faire un partage permanent des eaux de la rivière Souris. On n'y a pas réussi durant toutes ces années et je puis vous assurer que ce problème de la rivière Souris a été discuté lors des réunions semestrielles régulières de la Commission et à nombre d'autres séances. C'est une question très vivante, très délicate et très difficile, car il n'y a simplement pas assez d'eau dans la rivière Souris pour contenter tout le monde des deux côtés de la frontière. Toutefois, nos prédécesseurs à la Commission de 1940 ont reconnu ce fait et ont accepté un arrangement provisoire. Nous avons dû recourir au même expédient cette année. Cette fois, nous avons dû admettre que le cas était insoluble et proposer aux gouvernements une solution provisoire prévoyant qu'il serait plus urgent de répondre aux besoins de la province de Saskatchewan. Cette province aura le droit d'utiliser 50 pour cent du volume d'eau à la frontière, ce qui lui permettra d'alimenter la nouvelle usine thermique établie à Estevan. Les États-Unis pourront également répondre aux besoins d'ordre domestique et hygiénique aux services municipaux, urbains et autres services nécessaires. Au Manitoba, on assure que cette province compte recevoir de la Souris, notamment un volume de vingt pieds cubes d'eau à la seconde, à la frontière,— un volume stable au cours des cinq mois d'été, de façon à maintenir le courant de la rivière et à fournir assez d'eau pour les besoins de la province, qui, en ce moment, comportent en grande partie l'abreuvement des bestiaux et l'usage domestique des fermes riveraines. Cependant, l'arrangement autorise les États-Unis à emmagasiner tout le reste du cours d'eau, comme ils l'ont fait jusqu'ici, dans leurs réserves fauniques, il en résulte qu'en cet endroit les eaux servent en grande partie au bien-être des canards et non des hommes. La section canadienne de la Commission, en proposant une solution provisoire, a reconnu que le Manitoba, avec le temps, aurait besoin des eaux de la rivière Souris à des fins d'irrigation. Cela devient plus patent du fait qu'en ce moment il se prépare une entente visant à approvisionner d'immenses étendues, soit environ 2 millions d'acres de territoire situé juste au sud de la frontière, à même les eaux du bassin du Missouri; on améliorerait ainsi les moyens actuels ou possibles d'irrigation dans cette région et on remplacerait les présents modes de culture qui se fondent sur l'écoulement naturel des eaux. Le Manitoba ne dispose d'aucune source d'eau comparable. Lorsque la pratique de l'irrigation

se répandra,—et elle le fera sans doute,—dans le bassin de la Souris, au Manitoba, la section canadienne, à la suite des effets qu'exercera l'utilisation des eaux de la Souris, prévoit qu'il y aura une demande accrue des eaux de cette rivière. Ainsi, ce que la Commission a pu faire de mieux a été de reconnaître la situation présente. Nous avons reconnu que le Manitoba aurait ce qu'il désire maintenant: un volume stable de vingt pieds cubes à la seconde, chaque fois que ce volume pourra lui être assuré, au cours des cinq mois d'été. Lorsqu'on présentera ces autres demandes, nous pourrons alors reprendre le projet et examiner les mesures capables d'assurer une répartition équitable. Voilà ce que la Commission a recommandé aux gouvernements. Il nous a fallu travailler, depuis environ 1942 jusqu'à cette année, pour nous entendre sur cette recommandation; elle est entre les mains des gouvernements en ce moment. Les divers ministères des deux administrations vont probablement l'étudier et il s'écoulera sans doute quelques mois avant que la Commission reçoive une réponse. Voilà à peu près tout ce que je puis dire sur le projet de la rivière Souris pour le moment,—ce n'est qu'une solution temporaire, rien de plus.

M. Dinsdale:

D. Vous nous avez fait un exposé très complet. Je cherchais à savoir si les gouvernements intéressés avaient officiellement accepté ce plan intérimaire; apparemment, ils ne l'ont pas encore fait; on l'étudie.—R. Les gouvernements étudient le plan et je ne puis dire s'ils ont eu le temps suffisant pour en arriver à une conclusion.

M. Murphy:

D. Mon général, puis-je vous demander si lorsque vous soumettez ce genre d'accord particulier entre trois gouvernements, la Saskatchewan, le Manitoba et,—est-ce le North Dakota?—R. Oui.

D. Est-ce que l'acceptation de cette entente tient compte que la rivière prend sa source aux États-Unis.—R. Au Canada, en Saskatchewan.

D. Très bien; le même principe s'applique. Est-ce que notre attitude en sera changée touchant la doctrine que nous croyons légale et qui veut que nous exerçons contrôle sur les eaux qui, ayant leur source au Canada, se déversent de l'autre côté de la frontière d'un autre pays?

M. Jones:

D. En d'autres termes, est-ce un précédent?

M. Murphy:

D. Est-ce qu'un accord de ce genre est nuisible à nos intérêts?—R. La Souris est une rivière de classe à part en ce qu'elle prend naissance au Canada et qu'elle coule de la Saskatchewan au North Dakota à travers la frontière. Elle décrit une grande boucle d'environ 150 milles dans le North Dakota, puis elle repasse au Manitoba où elle rejoint la rivière Assiniboine pour se jeter dans le lac Winnipeg et éventuellement dans la baie d'Hudson. Ainsi, la Saskatchewan, par rapport au North Dakota, se trouve en amont de cette rivière et le North Dakota se trouve en amont du Manitoba. De la sorte le problème comporte une foule de difficultés que les termes du traité de 1909 n'arrivent pas à rendre parfaitement logiques. Le gouvernement, en 1940, nous a donné instruction de chercher à trouver une solution équitable à cette situation compliquée que le traité, évidemment, n'englobe pas entièrement.

M. McGee:

D. A l'égard du tronçon dont vous parlez, pour ce qui est des besoins du Manitoba, je me demande ce qu'il peut advenir ou ce qu'il advient des réclamations de la Saskatchewan où les difficultés d'irrigation sont manifestes. Ces

essais d'irrigation se font-ils à la source; en d'autres termes, cette région de la Saskatchewan a-t-elle demandé d'utiliser ou d'aménager ce cours d'eau à des fins d'irrigation?—R. Je ne suis pas en mesure de vous fournir une réponse satisfaisante, mais je voudrais vous dire que, en général, lorsque nous avons été aux prises avec divers problèmes causés par des rivières qui traversent une frontière, plus particulièrement des rivières qui coulent en des régions où leurs eaux sont nécessaires à l'irrigation, nous avons cherché, en dernière analyse, à en diviser le volume également. Or, ce n'est aucunement une règle établie par le traité de 1909, mais c'est une solution pratique qu'on a appliquée dans nombre de cas, notamment aux rivières Mary et Milk qui se déversent à travers l'Alberta; la Commission s'en est occupée au début de son existence. C'est une solution que l'Alberta, dans le mémoire qu'elle avait présenté à la Commission, se montrait toute disposée à adopter. Comme le disait la Saskatchewan: "Si l'on nous assurait la moitié des eaux frontalières, nous y verrions une solution équitable de cette difficulté." Le problème ne vient pas du côté de la Saskatchewan, qui est prête à accepter un partage égal des eaux de cette rivière; il nous faut aussi tenir compte des exigences de ses voisins et de la nécessité de satisfaire à leurs besoins.

M. Murphy:

D. C'est-à-dire après son entrée dans le Dakota?—R. Oui—un partage égal à cette frontière. C'est une solution raisonnable que le gouvernement de la Saskatchewan est prêt à accepter. La province, je crois, a considéré et considère encore ce problème avec générosité; elle se rend compte, à cet égard, qu'il faut traiter avec justice non seulement ses propres citoyens, mais aussi ses voisins du sud; égalité veut dire partage égal.

D. Qu'advient-il dans le cas des eaux qui rentrent au Canada?—R. Quand le cours revient par le North Dakota, la Commission, de temps en temps, grâce à des décrets particuliers, a volontiers répondu à tous les besoins des diverses municipalités riveraines; et il doit en être ainsi; l'utilisation de ces cours d'eau par les hommes doit évidemment passer avant tout autre usage. Au North Dakota, nos difficultés proviennent du fait qu'un ministère fédéral s'est emparé de ce territoire et a établi d'immenses réserves de canards sauvages. La rivière Souris passe par ces réserves; ses eaux, étant endiguées dans un climat pareil, s'évaporent à un régime de plusieurs pieds annuellement. Ainsi, toute l'eau réservée au bien-être des canards s'évapore.

Or ce ministère fédéral particulier du gouvernement des États-Unis, parce qu'il a pu utiliser ces eaux et les réserver à l'usage des canards, prétend avoir établi un privilège, un droit privilégié, qui l'autorise à continuer d'employer ces eaux à cette fin. Maintenant, il faudrait adopter une ferme attitude et exiger une décision en cette matière si nous pouvions établir que, en réalité, les gens qui habitent au Manitoba, en aval de cette rivière, souffrent de pénurie d'eau provoquée par cette disposition.

M. Murphy:

D. Quelle attitude prenons-nous à cet égard?—R. L'argument que nous invoquerions, si nous pouvions faire valoir l'usage raisonnable de ces eaux, serait que nous acceptons de répartir également les eaux à une frontière et qu'on devrait de même les partager également à l'autre frontière. Mais il ne nous serait possible de précipiter une décision que dans le cas et qu'au moment où—et j'emploie à dessein cette expression—les besoins en eaux d'irrigation, au Manitoba, augmentent au point de rendre la mesure nécessaire.

Pour le moment, le Manitoba se contente de ses 20 pieds cubes d'eau à la seconde durant les cinq mois d'été de l'année. La province en reçoit bien davantage, mais elle est satisfaite de l'arrangement actuel.

M. Murphy:

D. Voici ce qui m'inquiète: trois gouvernements—deux provinces et un État—ont conclu un accord. Nous en acceptons les termes. Puis, le gouvernement fédéral intervient et, comme vous le dites, établit des réserves de canards, foulant ainsi aux pieds tout cet arrangement. Est-ce que c'est ce qui arrive en réalité?—R. C'est en substance ce qui se produit. Le gouvernement fédéral est survenu et a établi ces réserves, enfrenant ainsi la juridiction de l'État à cet égard, comme, nous a-t-on dit, il a droit de le faire. Il a créé ces réserves; celles-ci, évidemment, rapportent quelques avantages aux habitants du voisinage qui en retirent des revenus considérables.

Tant que cette eau ne sera pas requise à des fins importantes, personne ne devrait se plaindre.

Nous en sommes maintenant au point où il est possible que l'intérêt des Manitobains vivant en aval du cours d'eau soit mal servi par la présente attribution à la frontière de 20 pieds cubes d'eau à la seconde durant les cinq mois d'été.

Si l'on avait fait valoir manifestement à la section canadienne de la Commission que le Manitoba avait un besoin d'eau immédiat et plus abondant, nous aurions naturellement accepté les dispositions provisoires recommandées. Mais, en réalité, un volume de 20 pieds cubes à la seconde satisfait les besoins existants du Manitoba. Nous sommes convaincus qu'il n'en sera pas longtemps ainsi, le mode d'utilisation de la rivière Souris étant en train de changer dans cette région. Nous nous sommes réservés le droit, dans la proposition que nous avons soumise au gouvernement, de reprendre ce projet et de tenir compte alors des besoins complets du Manitoba.

M. McGee:

D. Pour revenir à ma question initiale, quelle relation existe entre cette région particulière et le secteur sud du barrage de la Saskatchewan, s'il se présente une demande d'eau d'irrigation dans les champs agricoles de la Saskatchewan? Le gouvernement fédéral investit un capital considérable dans cette entreprise. J'essaie ici de refaire la topographie des lieux. Quelles sont les distances en cause?—R. Les distances sont trop grandes. C'est une entreprise possible en théorie. Je connais très bien la région. J'y suis né et j'y ai été élevé; j'en suis sorti et j'y suis retourné toute ma vie; ainsi; je puis parler, avec quelque connaissance personnelle, du secteur du mont Moose et du bassin de la rivière Souris. Il est possible en théorie de faire déverser la rivière Saskatchewan dans le bassin de la rivière Souris mais je ne vois pas que ce soit un projet utile. Les deux problèmes ne sont pas réellement connexes. La Souris est une petite rivière. C'est un bassin isolé. Il faut se contenter de l'eau qu'on y trouve.

D. De quelle région parlons-nous?—R. Il s'agit de la ligne de partage des eaux entre les rivières qui finissent par se jeter dans la rivière Saskatchewan. Le point le plus rapproché d'où l'on pourrait amener l'eau dans ce bassin serait de la rivière Qu'Appelle qui vient aux alentours d'ici.

Je crois qu'il nous faut considérer ce point, sans tenir compte de l'importation des eaux de la rivière Missouri qui couleraient au nord-est de la rivière Souris. Les États-Unis proposent presque d'amener à partir de cette ligne approximative et de disperser de cet endroit une aire de 2 millions de pieds-acre d'eau du Missouri. Ils seront en plein luxe alors que nous devons subsister avec ce que nous pourrions conserver de la rivière Souris.

La Saskatchewan se contente de suivre les mêmes règles qu'on a adoptées dans le cas des autres bassins où l'on devrait utiliser, à des fins d'irrigation et le reste, les rivières qui traversent la frontière, soit une répartition égale du

volume d'eau. Elle croit que cet arrangement répond aux besoins de la région. Il existe d'autres bassins le long de la frontière de la Saskatchewan.

Le précédent auquel nous pensons, évidemment, est celui des rivières Mary et Milk en Alberta. Si nous passons par-dessus certaines déclarations sur l'existence de droits privilégiés à l'égard de petites quantités d'eau invoqués de part et d'autre, on en pourra alors répartir le volume moitié moitié entre les deux pays.

La Saskatchewan a déclaré qu'elle accepterait volontiers de retenir la moitié des eaux de la rivière Souris et de laisser couler l'autre moitié dans le North Dakota. Il y a une augmentation considérable du débit dans le North Dakota.

En vertu de la même règle, il serait équitable de répartir également le volume d'eau en cet endroit entre le North Dakota et le Manitoba.

En réalité, pour le moment, le Manitoba se contente d'un volume stable de 20 pieds cubes à la seconde au cours des cinq mois d'été. La province nous a prévenus que cette situation ne pouvait durer parce que ses besoins allaient grandir à la suite du changement du mode de culture adopté dans les localités où l'on aura besoin d'irrigation.

Nous avons présenté cette solution comme une juste répartition entre la Saskatchewan et le North Dakota en cet endroit, soit un partage égal des eaux à la frontière.

C'est également un arrangement acceptable à prévoir dans le cas du North Dakota et du Manitoba.

L'obstacle en cette affaire vient de ce que le service de protection du gibier des États-Unis est intervenu et a établi des barrages en amont de ces cours d'eau.

D. Ces secteurs roses représentent-ils des réserves?—R. Ces secteurs roses représentent des réserves de canards.

En conséquence, les eaux passant ici, après avoir servi aux besoins des fermiers de cet endroit, surtout en ce qui a trait à l'approvisionnement d'eau—la petite ville de Minot utilise quantité d'eau de cette rivière tandis que d'autres agglomérations riveraines ont des exigences relativement restreintes—traversent la frontière ici, se déversent en grande partie dans ces secteurs réservés aux canards, s'évaporent et ne rendent aucun service aux humains.

D. Il n'existe aucun aménagement hydro-électrique dans cette région, n'est-ce pas?—R. Le seul usage hydraulique de l'eau se présente sous forme de vapeur servant à actionner les machines d'usines. Nous avons une usine ici à Estevan; elle utilise le charbon local et l'eau de cette région. Ce barrage sert à retenir l'eau utilisée dans les machines à vapeur.

M. Murphy:

D. Quel est le volume d'eau qui coule des Dakotas en Saskatchewan?—R. Il varie; il part de rien—absolument rien—et va jusqu'à 200,000 pieds-acre peut-être par année.

D. Combien cela fait-il en moyenne de pieds cubes à la seconde?—R. Je ne puis vous fournir de mémoire le nombre de pieds cubes à la seconde. C'est un cours d'eau très irrégulier. Je puis vous dire que ce que nous avons prévu ici est un volume minimum, en été, de 20 pieds cubes à la seconde qu'il faut laisser couler. C'est à peu près juste assez pour répondre aux besoins domestiques des riverains de ce secteur du Manitoba. Cela suffit à l'abreuvement des animaux, à l'arrosage des jardins, etc.

M. Dinsdale:

D. A ce propos, mon général, vous avez souligné les besoins du Manitoba en matière d'irrigation et d'usage domestique. S'occupe-t-on des moyens

récréatifs dans ces négociations avec les États-Unis?—R. Oui, nous tenons compte des amusements. Cette question n'a pas été agitée très fort, parce que, vu le nombre des barrages,—la régie manitobaine de restauration des terres des prairies en a dressé une demi-douzaine sur le parcours de la rivière Souris,—ce sont des eaux courantes en été et tout le monde semble satisfait.

D. On a soulevé cette question au cours des quelques dernières années, notamment aux environs de la ville de Souris, par exemple.—R. On n'en a pas fait un problème sérieux auprès de la Commission.

D. Ah, non.

Est-ce que les réserves de canards, du côté américain relèvent du *Wildlife Service* ou de *Ducks Unlimited*?—R. Non, non. *Ducks Unlimited* est un organisme privé. Le *Wildlife Service* est une agence du ministère américain de l'Intérieur.

Ces régions étaient, à l'origine, des marécages, je suppose, et maintenant l'évaporation atteint plusieurs pieds. Je ne me rappelle pas les chiffres exacts relatifs à un été moyen, mais l'eau en grande partie se vaporise.

Les États-Unis soutiennent évidemment qu'ayant été les premiers à mettre en œuvre leur service de protection du gibier, ils ont le droit de le maintenir. Premier arrivé, premier servi est la doctrine qu'adoptent les États-Unis. Nous prétendons qu'elle ne s'applique pas.

M. McGee:

D. Leur intervention est-elle bien récente?—R. Parlez-vous du *Wildlife Service*?

D. Oui.—R. Il est en exercice depuis 30 ans. Je pense à l'établissement des réserves et à leur peuplement en canards,—comme s'il n'y avait pas assez de fondrières en ce secteur pour recevoir les canards et le reste. De toute façon, ils ont créé ces réserves et ils soutiennent qu'ils ont un droit privilégié.

D. Ce droit n'est pas reconnu?—R. Nous ne croyons pas qu'il soit conforme à la lettre du traité. Toutefois, plus nous touchons à ces problèmes internationaux,—pourrait-on dire,—plus nous devons chercher des solutions provisoires qui donneront une satisfaction matérielle aux habitants des localités desservies. Il est inutile de pousser un droit théorique au delà de certaines limites pratiques. S'il le faut, alors nous y recourons.

Nous avons préservé nos droits et la Commission a réservé sa juridiction en bornant la recommandation, qui est présentement entre les mains des gouvernements, à des solutions temporaires. Dès que les usages prévisibles de l'irrigation dépasseront au Manitoba les limites qu'ils ont maintenant,—ils ne les dépassent pas encore,—les gouvernements auront l'occasion de faire valoir qu'il ne s'agit pas d'une solution définitive et de demander à la Commission de poursuivre ses négociations.

M. Murphy:

D. Si vous désirez reprendre le projet plus tard, est-ce qu'un gouvernement doit donner un avis d'un an, de deux ans, à l'autre gouvernement?—R. Non. C'est un décret intérimaire et la reprise de l'affaire se fait sur présentation d'un avis en n'importe quel temps par l'un ou l'autre gouvernement.

M. Dinsdale:

D. Le Manitoba apparemment est d'accord?—R. La décision initiale de la Commission ne prévoyait que 10 pieds cubes d'eau à la seconde au cours des cinq mois d'été. Quand la question s'est compliquée et qu'il s'est rendu compte de l'insuffisance de la demande, le Manitoba fit des observations à la Commission qui augmenta le débit à 20 pieds cubes à la seconde durant les mois

d'été. Cela continue. Mais je crois qu'il s'effectue un changement dans le mode de culture adopté dans le bassin de la rivière Souris au Manitoba.

Le Manitoba est pleinement satisfait mais il a réservé ses droits; il n'en a cédé aucun; voilà pour quoi nous appelons ce secteur une frontière provisoire.

M. Murphy:

D. Votre Commission n'a aucun pouvoir exécutif, n'est-ce pas? La Commission conjointe internationale n'est pas autorisée à faire exécuter les règlements. Sont-ce les gouvernements qui exercent ce pouvoir?—R. C'est exact, monsieur. Nous n'avons aucune juridiction. Nous pouvons émettre un décret, mais c'est aux gouvernements de le faire appliquer. Pourtant nous avons juridiction,—c'est un terme contradictoire, difficile à expliquer parfois.

Ce cas particulier ne relève pas, d'ordinaire, de la juridiction de la Commission. Mais dans un cas où l'on nous a demandé de donner ce qui équivaut à un avis consultatif, nous transmettons cet avis, les gouvernements l'adoptent et c'est alors à eux de le faire exécuter.

D. Le même principe s'applique aux égouts et à la loi qui oblige les municipalités à installer un système approprié?—R. C'est une question qui relève des gouvernements, non pas de nous.

D. Cependant, vous faites la recommandation initiale?—R. Aux termes du traité de 1909, les gouvernements signataires n'ont donné juridiction à la Commission que sur certains aspects des eaux limitrophes et le reste, et ils ont autorisé la Commission à agir.

Les conclusions auxquelles parvient la Commission ont force de loi mais non dans le cas où elle donne un avis consultatif.

A propos de toutes ces questions,—très très difficiles quand il s'agit de détourner les eaux d'une région d'une hydrographie assez pauvre,—je crois qu'il faut se demander ceci: ce que nous proposons apporte-t-il une solution pratique à la situation du moment, prévoit-on quelque autre situation pouvant appeler des mesures supplémentaires?

Si nous croyons avoir réglé le problème, dans ce cas, nous présentons des conclusions fermes sur ce que les gouvernements devraient faire. Par contre, si nous croyons que la situation prend une tournure qui imposera des changements, alors nous déclarons aux gouvernements: adoptez cette mesure, pour le moment; lorsque la situation deviendra critique, nous reprendrons le problème, nous l'examinerons de nouveau et nous le réglerons. Nous proposons aux gouvernements de n'adopter qu'une solution temporaire.

Nos recommandations ont reçu l'entier appui des provinces de la Saskatchewan et du Manitoba. Les commissaires américains ont convenu avec nous que c'était l'attitude raisonnable à adopter et il reste à savoir si les gouvernements du North Dakota et des États-Unis vont donner suite à notre proposition. Cependant, cette décision ne nous appartient pas; elle relève des gouvernements.

Le PRÉSIDENT: Devons-nous aborder maintenant le projet du fleuve Columbia?

M. Jones:

D. A l'égard du fleuve Columbia, le général McNaughton a indiqué, je crois, qu'on était à préparer un rapport qui paraîtrait plus tard cette année. Est-ce exact? Une étude technique touchant le Columbia sera publiée cette année?—R. J'ai parlé de recherches effectuées, pour le compte de la Commission, par notre conseil international d'ingénieurs du fleuve Columbia, conformément à l'accord conclu à la réunion tenue à New-York en janvier cette année; ces études se concentrent sur ce que nous appelons les trois plans.

Le mot plan est simplement un nom qui désigne une étude particulière de l'emmagasinage des eaux et des emplacements de production d'énergie électrique dans ce bassin.

Ces recherches, qui portent toutes sur l'emploi de cours d'eau situés au Canada, sont en cours.

Nous comptons que le conseil d'ingénieurs présentera le rapport de ses recherches aux environs du mois de novembre; une fois que la Commission aura en mains ces études, elle en viendra aux mesures à adopter.

D. Il est impossible de nous attaquer à ce problème avant d'avoir en mains ces rapports?—R. En effet. Voici les trois plans en cause: l'un dispose l'hydrographie de la façon que les États-Unis voudraient nous le voir faire. C'est le plan sept.

Le plan 9 arrange l'hydrographie de la façon que nous, au Canada, le désirons et nous prévoyons l'emmagasinage des eaux.

Nous refoulons les eaux profondément dans le bassin et, en outre, nous dériverons probablement ces eaux à travers les monts Monaskee par un tunnel qui ira de Revelstoke, par exemple, jusqu'à la rivière Eagle, puis au Columbia; elles y serviront de source à toute dérivation qu'on adoptera.

Ces travaux influent sur la masse d'eau utilisable dans le bassin de la rivière Fraser, qui est une importante source d'énergie au Canada. Cette étude se poursuit.

Maintenant, voici le problème auquel la Commission devra s'attaquer: le Canada croit avoir le droit d'effectuer cette dérivation. Nous avons les raisons d'interpréter le traité dans ce sens.

Les États-Unis ont affirmé et utilisé le droit de détourner les eaux; ce qui est possible et juste pour les uns devrait en toute justice être permis aux autres.

M. Murphy:

D. Pourriez-vous expliquer ce point davantage? Je ne sais plus quelles eaux on utilise. Est-ce qu'il nous incombe de fournir aux États-Unis toute l'eau que nous leur passons et qu'ils utilisent maintenant?—R. Je ne sais pas bien ce que vous voulez dire au juste, M. Murphy.

D. Supposons que nous détournions tout le cours d'eau et que les États-Unis n'en reçoivent pas. N'existe-il pas un principe voulant que l'eau qu'ils ont utilisée,—en une certaine quantité,—nous devons la leur fournir à même les rivières qui ont leur source au Canada?—R. Voici la situation dans la région du Columbia: toute la question de l'usage des eaux a été soumise à la Commission en 1944; on lui a demandé un avis consultatif que nous avons fourni. Personne n'est en droit d'assumer qu'il peut faire sortir ces eaux du pays.

M. Jones:

D. Étant donné ce que déclare le président, nous pourrions peut-être attendre, pour approfondir cette question, d'avoir les rapports en mains à la prochaine session. Je présume que nous les aurons à ce moment-là?—R. Je le crois. A cet égard, je ne peux guère vous fournir d'éclaircissement avant que la Commission ne reçoive les rapports du conseil; comme je l'ai dit, ces rapports embrasseront, tel que prescrit, les emplois éventuels les plus favorables pour les États-Unis d'une part et le Canada d'autre part, conformément au traité, ainsi que les possibilités acceptables de dérivation graduelle. Saisi de ces rapports, le conseil les examinera à la lumière de l'obligation qu'il a d'amener, s'il le faut, les gouvernements à recommander des mesures positives.

M. Murphy:

D. J'avais l'impression que les deux gouvernements fédéraux étudiaient cette question au niveau de leur propre administration—est-ce que je me

trompe? Ou bien le Columbia relève-t-il encore complètement de la juridiction de la Commission conjointe internationale?—R. La question a été soumise à la Commission conjointe internationale en vertu d'un mandat daté de 1944 sur lequel la Commission se règle encore.

D. Ce que j'en dis, c'est que, si je ne m'abuse, il y a quelques mois, le premier ministre du Canada et le président des États-Unis ont discuté ce problème.—R. En réponse à votre question je dirai qu'il y a certainement eu des discussions à un niveau diplomatique, mais qu'on n'a changé ni le mandat ni les instructions donnés à la Commission conjointe internationale. En conséquence, la Commission poursuit la tâche qu'on lui a confiée et s'efforcera en temps opportun de déposer un rapport approprié devant les gouvernements.

Cette question, auprès de la Commission conjointe internationale, relève des prescriptions de l'article neuf, aux termes duquel nous devons étudier la situation et proposer une solution aux difficultés rencontrées. Ce n'est pas une question qui comporte juridiction de la Commission. Elle n'a qu'à faire rapport; les gouvernements devront ensuite décider des mesures à prendre.

D. Si je comprends bien,—je me trompe peut-être,—vous, c'est c'est-à-dire les membres canadiens de la Commission, vous allez représenter les intérêts du Canada et les membres américains vont représenter les intérêts des États-Unis.—R. Il se peut très bien qu'il en soit ainsi; mais, certes, en tant que commission, nous avons une certaine responsabilité collective d'en arriver à une solution raisonnable.

Je ne crois pas que le problème du Columbia soit plus difficile que bien d'autres. Nous réussirons, je crois, à trouver une solution qui ne sera pas du goût de tout le monde mais qui importe aux meilleurs intérêts des deux pays.

D. Les autorités américaines acceptent nos droits sur les rivières qui prennent leur source en notre pays de la même façon qu'elles appliquent les droits qui touchent le Canada et le Mexique. Est-ce que leurs lois reconnaissent que nos hypothèses sont en droit justifiées?—R. J'hésite à vous répondre par l'affirmative; je ne me crois pas en mesure de le faire.

L'interprétation de ces questions diffère. Tout dépend de quel côté on les envisage.

M. Herridge:

D. Je m'excuse de m'être absenté du Comité pendant une demi-heure, mais j'avais promis de paraître en Chambre. Je voudrais poser une ou deux questions au général McNaughton.

La Commission vient de terminer un relevé du bassin du fleuve Columbia.—R. Oui, monsieur. La Commission, de concert avec des représentants du conseil d'ingénieurs et un certain nombre d'autres techniciens, a parcouru le bassin du Columbia à partir des États-Unis; nous avons suivi la rivière Kootenay, traversé la ligne de partage des eaux de la Kootenay au Columbia, longé le lac Windermere, contourné le Big Bend; nous sommes retournés à Revelstoke, nous avons franchi l'Okanagan, rejoint le Columbia que nous n'avons plus quitté pour nous rendre, presque jusqu'à l'océan; nous avons visité des usines comme celle de Bonneville, puis nous nous sommes rendus à Portland, siège social de la société hydro-électrique de Bonneville où nous avons eu des entretiens avec les administrateurs de la compagnie.

Nous avons parcouru en autobus quelque 2,000 milles en une douzaine de jours. Non seulement ce voyage nous a-t-il permis de constater jusqu'à un certain point l'envergure du problème que nous pose le projet du fleuve Columbia, mais il a également donné à la Commission et à son conseil consultatif l'occasion de suivre directement les phases de cette entreprise qui sera vivement discutée à partir de l'automne lorsque les conseillers nous transmettront leurs rapports.

D. Vous avez rencontré une foule de gens de la région au cours de ce voyage. N'avez-vous pas constaté un immense intérêt à l'égard du développement de ce bassin, de la part de ces gens, une meilleure compréhension des mesures que l'on prend en vue de protéger les ressources canadiennes, ainsi que les avantages du travail déjà accompli?—R. Pour répondre à votre question, M. Herridge, je vous dirai que nous avons voyagé rapidement,—nous partions tôt le matin, nous passions la plus grande partie du jour en autobus et nous nous arrêtions assez tard,—cependant, nous avons eu quelques occasions de parler aux habitants des diverses localités.

Toutefois, aux endroits où nous nous arrêtions pour coucher, je puis vous assurer qu'on se rend compte de plus en plus des problèmes très difficiles que la Commission doit résoudre dans la mise en œuvre de ce projet.

Il y a quelques années, nous nous sommes mis au travail sans avoir presque la moindre idée de l'immense patrimoine dont nous avons hérité dans la région du Columbia. Cependant, aujourd'hui, la plupart des gens savent que, dans le seul bassin du Columbia, au Canada, le potentiel hydro-électrique atteint un rendement utile de plus de 4 millions de kilowatts. Les gens de toute la région avec lesquels nous avons conversé semblent assez bien comprendre les possibilités et l'importance de cette entreprise pour le Canada.

D. C'est ce que j'ai aussi constaté en parcourant la région.

M. JONES: Je suis sûr que le Comité voudra exprimer sa satisfaction pour la netteté de l'exposé des deux témoins que nous avons entendus aujourd'hui.

M. Herridge:

D. J'ai une autre question. J'ignore à quelle heure le Comité s'ajournera et je ne voudrais pas le retarder; mais voici ce que j'allais demander: quels sont les relevés matériels qui restent inachevés dans ce projet au Canada?—R. Le bassin du Columbia a été parcouru et arpenté très minutieusement,—je crois que ce terme n'est pas exagéré.

En temps et lieu, nous aurons non seulement les rapports et les comptes rendus complets des recherches effectuées sous les auspices de notre propre commission mais aussi nous recevrons éventuellement les études supplémentaires faites pour le compte du gouvernement canadien par un groupe d'ingénieurs de la Colombie-Britannique et par d'autres techniciens de Montréal.

La Colombie-Britannique a demandé à la société *Crippen Wright* de mener une enquête distincte; son rapport sera terminé sous peu. Nous devrions sans doute en recevoir un exemplaire en temps et lieu.

En outre, on a effectué de temps à autre un certain nombre d'études particulières.

Bon nombre de propositions, qui diffèrent quelque peu l'une de l'autre en fonction des témoignages présentés, parviendront, en temps opportun, à la connaissance du public. La Commission en sera saisie lorsqu'on essaiera de trouver la meilleure solution aux difficultés éprouvées.

D. Aucune équipe ne travaille sur les lieux en ce moment? Ces équipes ont terminé leur travail?—R. Je ne dirais pas cela. Certains rapports mentionnent ce qui se fait de temps à autre par les équipes qui travaillent encore sur les lieux. Cependant, en substance, la phase des recherches sur le terrain est terminée et les conseils d'ingénieurs s'emploient maintenant à analyser les résultats et à préparer les réponses.

M. MacFarlane:

D. Je voudrais m'enquérir du rapport que la Commission conjointe internationale publiait en 1950. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais demander au général McNaughton jusqu'à quel point nous sommes près de conclure un accord avec les États-Unis touchant la construction du barrage

Libby,—ou le sommes-nous encore maintenant?—R. Si vous voulez une réponse directe, je vous dirai que nous ne sommes pas d'accord.

D. Il y a un grand nombre de terres situées dans ce qu'on appelle le sud du pays, qui seront submergées par la crue des eaux provoquée par le barrage Libby, si on le construit.

En ce moment ces gens restent inactifs. Ils ne veulent pas construire, réparer ni faire quoi que ce soit parce qu'ils craignent, sitôt qu'ils entreprendront des travaux, de subir l'inondation. Nous voudrions savoir quel progrès on a réalisé en vue de l'aménagement ou de l'achèvement de ce projet.—R. Évidemment la décision finale de cette question n'appartient pas à la Commission. Nous allons présenter un rapport consultatif aux deux gouvernements. Lorsque nous recevrons en novembre ou en décembre les études dont j'ai parlé, nous espérons passer à la phase suivante dans l'examen de ces questions importantes.

Les États-Unis, comme vous le savez, ont demandé de construire un barrage à Libby, dans le Montana, ou plutôt à dix milles en amont de Libby où le barrage sera définitivement situé. Ces travaux auront pour effet de hausser de 150 pieds la charge d'eau à la frontière et d'en priver le Canada. Cependant, le Canada et ici je veux dire la Colombie-Britannique a droit d'utiliser l'énergie située à l'intérieur de ses frontières.

L'autre solution, qu'on a discutée, consiste à amener une partie du cours de la Rivière Kootenay à travers la ligne inférieure de partage des eaux dans le lac Columbia, source du fleuve du même nom, à lui faire suivre ce fleuve et à le raccorder de nouveau au confluent du Columbia et de la Kootenay dans le voisinage de Castlegar. Or, grâce à ce parcours, la charge effective qu'on peut développer augmenterait du côté canadien à plus de 1,000 pieds dont près de 600 pieds dans la Kootenay occidentale. Cela représente un accroissement approximatif de plus d'un demi million de kilowatts d'énergie utile du côté canadien; il semble que le Canada ou la Colombie-Britannique ait le droit de s'en prévaloir si les gouvernements décident en ce sens.

Les États-Unis ont une autre solution si le Canada les autorise à amener les eaux à Libby, ce qui leur donnerait 150 pieds de charge hydraulique canadienne; en toute justice le Canada devrait en recevoir une compensation. Si les États-Unis sont prêts à faire une proposition équitable en ce sens, nous l'examinerons en temps utile. L'étude de ces questions dépend des recherches qui s'achèvent sous les auspices de l'*International Columbia River Engineering Board*.

Le plan 7 dispose des eaux en conformité des propositions faites par les États-Unis et prévoyant, en particulier, que le cours suive la rivière Kootenay et qu'on aménage le barrage de Libby; que si les États-Unis construisent d'autres barrages le long de la rivière, ces eaux continueront jusqu'à la boucle de Kootenay aux États-Unis et reviendront se jeter dans le lit actuel du Columbia.

Le plan 9, présenté par le Canada,—j'entends la section canadienne de la Commission conjointe internationale,—propose d'utiliser les eaux au meilleur profit du Canada. Il prévoit que cet immense avantage d'amener le cours de la Kootenay à travers le lac Columbia en passant par Windemere et autour de Big Bend fournirait, au fait, un supplément d'environ 700,000 kilowatts d'énergie utile que le Canada ne pourrait obtenir autrement. C'est un potentiel considérable. Ce projet fait partie des études du plan 9 qu'il s'agit de comparer aux autres.

Puis il y a le plan 8, dont j'ai parlé et qui est une sorte de compromis entre les deux propositions.

Voilà les questions sur lesquelles l'*International Columbia Engineering Board* doit faire rapport à la Commission, comme je l'ai mentionné, en novembre ou au début de décembre, cette année.

La Commission aura à décider comment ce projet profitera au Canada.

D. Je ne sais pas s'il est raisonnable de poser une telle question. Pensez-vous que l'on aménagera le barrage de Libby dans un avenir prévisible?—R. Voici ce que je voudrais dire touchant la situation générale en matière d'énergie qui domine toute la question en cet endroit: le développement et l'aménagement hydro-électrique en Colombie-Britannique sont devenus très critiques. Il en est de même aux États-Unis. Il est très urgent de rationaliser le problème embrassant les bassins du Columbia, de la Kootenay et de la Fraser en vue d'y produire l'énergie disponible. La Commission a été incapable de s'attaquer plus tôt à cette situation en raison de la difficulté matérielle qu'il y avait à rassembler, assimiler et examiner les données techniques impliquées.

Ainsi, le gouvernement du Canada a consacré environ 4 millions et demi de dollars à ces recherches et celui de la Colombie-Britannique a fourni une aide considérable; les fonctionnaires de ces deux administrations font partie de divers comités relevant du *Columbia River Engineering Board*. Pour la première fois nous allons examiner des propositions complètes fondées sur des renseignements scientifiques.

Maintenant, pour ce qui est de Libby, nous en avons exposé toute l'histoire devant le dernier Comité. Monsieur le président, je pourrais la répéter, mais elle paraît entièrement au dossier de ce Comité. Je n'ai rien de nouveau à ajouter à cet égard sauf que c'est un projet coûteux comme je l'ai souligné l'an passé. Le coût par pied-acre d'emmagasinage est beaucoup plus élevé que le coût des emmagasinages disponibles ailleurs au Canada. Ce projet donne au Canada un immense avantage. Je ne dis pas que le Canada ne pourrait pas en recevoir une compensation—par Canada j'entends toujours évidemment la Colombie-Britannique. Comme je l'ai mentionné il y a un instant, la différence en énergie utile provenant des eaux allant vers le nord plutôt que vers le sud est de l'ordre de 700,000 kilowatts, ce qui est considérable.

Lorsqu'elle aura les rapports complets des ingénieurs, il incombera à la Commission de comparer ces solutions. Nous espérons qu'ils pourront alors s'entendre à ce sujet, mais nous ignorons encore.

D. Au cas où l'on dérriverait le cours du Columbia dans le Fraser, est-ce que cela influerait sur la construction projetée du barrage de Mica?—R. Le barrage de Mica est un projet qui fait partie des trois plans étudiés.

D. Je le sais.—R. Ma réponse ne vous indique pas que c'est un projet définitif parce qu'il y a un certain nombre d'autres propositions à l'étude qui exigent l'usage de la source. Les ingénieurs ont proposé le barrage Mica au début de leurs recherches; à cette époque, et sur la foi des renseignements, ce projet est sûrement apparu comme très utile aux besoins de la production d'énergie et le reste. Le barrage peut emmagasiner 11.7 millions de pieds-acre durant l'année du plus bas niveau d'eau; c'est une masse d'eau d'amont considérable qui représente un immense avantage. Toutefois, avec la marche du temps, l'on a étudié un certain nombre d'autres moyens d'utiliser la charge d'eau; il existe d'autres projets que celui de Mica; pour le moment, je n'essaierai pas d'en peser les avantages ou les inconvénients. Aux fins de nos prochaines études, nous avons accepté certaines sources à développer comme un ensemble. Il y aura des modifications. Il serait étrange qu'il n'y en eut pas parce qu'on y a mis bien des efforts depuis ce temps. Mais ce ne seront que des ajustements qu'on pourrait appeler secondaires dans la disposition de l'hydrographie, etc. Ils ne changeront pas d'une façon appréciable la contribution du bassin; mais il se fera des rectifications à mesure que nous avancerons et le projet de Mica pourrait bien être touché; mais je ne puis l'affirmer en ce moment. Comme je l'ai dit, ces études sont en cours.

D'après les rapports du *Columbia River Engineering Board*, nous aurons l'occasion de voir avec une précision exacte ce que ces arrangements particuliers, représentés dans chaque plan, vont fournir. Je prédis que ces études,

avant la mise en œuvre seront quelque peu modifiées à la suite des renseignements obtenus plus récemment touchant le lit de cette rivière lequel est très difficile à sonder. Si l'on découvre un autre emplacement où l'aménagement des fondations sera meilleur et moins coûteux, les deux pays en profiteront.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet.

M. Cardin:

D. Monsieur le président, ma question porte sur un sujet que le général n'a pas touché cet après-midi. Vous êtes au courant je crois, général McNaughton, qu'on a beaucoup parlé de la possibilité de canaliser le Richelieu. Je me demande si le gouvernement a invité la Commission conjointe internationale à reprendre l'étude de la voie fluviale du Richelieu. Je crois que le travail a commencé en 1937 ou 1938?—R. Le rapport de la Commission touchant les possibilités de canalisation du Richelieu remonte à 1937 ou 1938. Dans son rapport, la Commission proposait alors au gouvernement de suspendre les recherches sur la canalisation du Richelieu jusqu'à ce qu'on ait mis en œuvre le projet du Saint-Laurent et qu'on ait apprécié les effets sur l'économie du transport au pays. Voilà où en est la question en ce moment.

La Commission peut difficilement reprendre cette étude sans une nouvelle directive du gouvernement. Nous n'avons encore rien reçu de ce genre. Il reste à l'autorité compétente de décider si c'est le moment d'y revenir ou s'il vaut mieux acquérir une certaine expérience en ce qui touche le fonctionnement de la voie maritime du Saint-Laurent, de façon à mieux comprendre quels effets exercera ce projet sur l'économie générale du fleuve. C'est une question à décider et la Commission se conformera aux instructions qu'elle recevra des gouvernements en temps et lieu.

D. Apparemment, l'État de New York s'est beaucoup intéressé récemment à cette voie fluviale. Je me demande si le gouvernement des États-Unis ou celui de l'État de New York ont fait des observations à la Commission conjointe internationale?—R. Ma seule réponse à cette question est que la Commission—aussi bien la section américaine que canadienne—reçoit constamment des lettres venant de diverses associations des deux pays et demandant de reprendre les audiences, etc. La décision, à savoir s'il faut y donner suite, relève du gouvernement qui, en temps et lieu, transmettra sans doute ses instructions à la Commission.

D. Le gouvernement du Canada ou celui des États-Unis n'ont fait aucune observation?—R. Nous n'avons reçu, jusqu'à ce jour, aucune directive du gouvernement nous enjoignant de nous mettre à cette étude. Il incombe au gouvernement de décider s'il est temps d'entreprendre ce travail ou s'il vaut mieux acquérir une certaine expérience touchant le projet du Saint-Laurent avant de nous remettre à cette grande entreprise.

D. Merci.—R. Voilà le point où l'affaire en est restée et reste encore pour ce qui est de la Commission. Je crois que M. Cleveland est du même avis.

M. CLEVELAND: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons examiné les articles 102, 103 et 544. Sont-ils adoptés?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Avant de lever la séance, il y a un ou deux points que je voudrais mentionner. D'abord, nous devrions présenter une résolution de remerciements très sincères à l'adresse du général McNaughton. Je crois qu'il nous a fourni une explication fort complète. Sans presque recourir à ses notes, il a répondu à la plupart des questions que le Comité lui a posées. Je crois que nous devons lui en savoir gré.

Le TÉMOIN: Merci beaucoup. Il me fait toujours plaisir de comparaître devant vous.

Le PRÉSIDENT: A propos du fascicule 3 des procès-verbaux et des témoignages de ce Comité, il s'est glissé dans la première édition, une erreur d'impression qui, malheureusement, porte sur certaines relations internationales et j'ai cru bon de commander une nouvelle édition; en effet non seulement aujourd'hui mais aussi peut-être dans les années à venir, quelqu'un peut s'y reporter. Ainsi il y aura un léger retard dans la distribution de ce rapport.

Y a-t-il d'autres questions à soumettre à notre Comité avant l'ajournement? Ah oui! J'en ai une moi-même. J'ai demandé précédemment que les membres du Comité m'écrivent une lettre ou une note qui proposerait ce qu'on pourrait ou devrait inclure dans le rapport; lorsque je préparerai ce rapport, je porterai ces lettres à l'attention de mon comité de directive. Y a-t-il d'autres questions que vous voudriez poser?

M. LENNARD: Monsieur le président, il y a une question relative aux peintures et aux tableaux qu'on devait choisir et expédier à nos ambassades à l'étranger. La question que j'ai mise à l'ordre du jour n'a pas encore reçu de réponse. Je suis un peu inquiet du choix de ces tableaux. A mon avis, ils devraient plus ou moins représenter les meilleures scènes canadiennes et non ces images futuristes qu'il nous faut subir de nos jours. Je suis tout à fait opposé à nombre de ces peintures dont nous ne savons pas si elles sont accrochées la tête en haut ou en bas. Je suis très inquiet du choix ultime qu'on fera de ces 150 tableaux,—ou quel que soit le nombre,—et je voudrais savoir—.

Le PRÉSIDENT: Dois-je appeler M. Matthews à ce sujet? Je crois qu'il est au courant de certains aspects de cette question.

M. LENNARD: Je mentionnerai en passant,—car je ne veux pas retarder le Comité,—que, il y a plusieurs années, je me rendis à un salon de peinture; le directeur vint à ma rencontre. Je fis sa connaissance; j'avais à peine terminé le tour du salon qu'il me demandait ce que j'en pensais. Je lui répondis que je trouvais de mon goût plusieurs scènes et un ou deux portraits mais que, pour certains barbouillages modernes, je me demandais s'ils étaient suspendus tête-bêche. Il m'assura que tel n'était pas le cas, mais on le renseigna et, lorsque je le revis six mois plus tard, il m'avoua que trois de ces toiles avaient la tête en bas, qu'on avait attiré son attention sur ce point; il était gêné de voir qu'on avait suspendu ces barbouillages modernistes à l'envers. Je ne voudrais pas que le Canada subisse quelque chose de semblable à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Il nous ferait plaisir d'entendre maintenant M. Matthews.

M. MATTHEWS: Nous pouvons vous assurer que les idées du Ministère, touchant le choix des peintures, sont de nature à vous satisfaire. Comme le mentionnait l'exposé du sous-secrétaire d'État, nous tenons une exposition de tableaux parmi lesquels nous espérons faire un choix cette année. Voici les mots qu'employait le sous-secrétaire lorsqu'il écrivit au directeur de la Galerie pour lui indiquer le genre de peinture qu'il voulait:

Nous voulons des peintures à l'huile qui non seulement illustreront les meilleures œuvres des peintres canadiens contemporains, mais aussi serviront à donner une image du Canada aux gens qui visiteront nos ambassades et nos chancelleries à l'étranger. Je pense à des scènes reproduisant nos paysages et nos villes, des peintures de genre de toutes sortes, des portraits et des natures mortes. Comme nous désirons éviter toute controverse à cet égard, je considère qu'il ne faudrait pas accepter des œuvres non représentatives et des nus, sauf ceux qui seraient d'une qualité exceptionnelle et qui seraient signés par des artistes canadiens de réputation internationale. Voilà la description du genre de tableaux que nous avons proposé.

M. LENNARD: Cela semble très bien.

Le PRÉSIDENT: Cette explication, je crois, répond au désir du Comité. Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

M. KUCHEREPA: A première vue, cela semble bien et j'accepte l'idée générale de l'exposé de M. Matthews. Toutefois, il serait peut-être bon que le Comité forme un sous-comité dirigé par le président, lequel vérifierait le choix avant l'approbation définitive; ainsi, il ne pourrait être question, plus tard, que nous avons fait l'acquisition de peintures qui n'étaient pas au goût des membres du Comité.

M. JONES: Ne comptez pas sur moi.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres avis sur ce point?

M. HERRIDGE: Il me semble, monsieur le président, que l'exposé est assez clair et précis. Je crois qu'il répond, en grande partie, aux craintes que monsieur Lennard a exprimées. La seule question que je voudrais poser est: quelles objections a-t-on envers les nus? Les nus canadiens ne sont-ils pas des tableaux convenables.

M. MATTHEWS: Il peut arriver que certaines personnes s'y opposent à ce qu'on les suspende aux murs des ambassades du Canada. Nous préférons éviter tout sujet de controverse.

Le PRÉSIDENT: Je crois que l'idée du Dr Kucherepa est très bonne.

M. JONES: Monsieur le président, c'est peut-être une question que nous pourrions traiter à un autre moment. Je crois que nous devons nous réunir de nouveau pour examiner le rapport.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. JONES: Si nous devons procéder à l'étude de cette question, nous pourrions peut-être y revenir à ce moment-là, alors que nous terminerons notre mandat.

Le PRÉSIDENT: Pensez-vous que nous pourrions en faire mention dans le rapport?

M. JONES: Je dirai que nous pourrions examiner s'il est nécessaire de l'inclure dans le rapport, au moment où nous nous réunirons pour étudier le rapport.

M. HERRIDGE: Je crois que c'est une bonne idée. Nous pourrions en discuter lorsque nous étudierons le rapport à huis clos.

M. KUCHEREPA: Je voudrais souligner que le choix initial sera fait par des experts; cependant, à titre d'approbation définitive, les membres du sous-comité pourraient jeter un coup d'œil sur les œuvres acquises et exprimer leur avis à titre de représentants du Comité. Ils semblent opter pour un genre de tableaux qui donneraient une idée du Canada.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander à quel moment cette exposition et ce choix auront lieu?

M. MATTHEWS: Probablement en octobre.

Le PRÉSIDENT: Si c'était pendant la session, il serait sans doute facile à tous les membres du Comité de s'y rendre; si ce n'est pas en temps de session, cela pourrait être assez compliqué. Je pourrais poser une autre question: le ministère des Affaires extérieures exercera-t-il une surveillance?

M. MATTHEWS: Oh oui! Très certainement.

Le PRÉSIDENT: Sur le choix de ces tableaux?

M. MATTHEWS: Oui. Des représentants du Ministère, de concert avec les directeurs de la Galerie nationale, décideront du choix. On nous fera des recommandations; mais la décision finale relève du Ministère dont le ministre est responsable.

M. HERRIDGE: Je crois que nous devrions en laisser la responsabilité aux personnes qui sont chargées du choix initial des tableaux. Nous nous confions ainsi aux gens qui sont les plus aptes à faire un choix.

M. FAIRFIELD: Je crains que vous ne réussissiez jamais à satisfaire tous les membres du Comité. Il faudrait probablement 150 ans pour choisir 150 tableaux.

Le PRÉSIDENT: Il est donc généralement accepté, je crois, par le Comité, que le ministère des Affaires extérieures et, par son entremise, les directeurs de la Galerie connaîtront les désirs explicites du Comité; nous pouvons laisser cette affaire aux mains du ministère des Affaires extérieures. Nous considérerons si nous devons en faire mention dans le rapport.

M. LENNARD: Tout ce qui m'intéresse c'est que, s'il y a un lapin sur le tableau, on puisse en reconnaître les traits.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons à peu près tout dit à ce sujet.

Maintenant, il reste une autre question. Nous espérons que le rapport sera prêt à soumettre la semaine prochaine; le comité s'ajourne jusqu'à ce moment.

